25 NOV. 1975

Université d'Ottawa
DOCUMENTS OFFICIELS
GOVERNMENT PUBLICATIONS
University of Ottawa
BIBLIOTHÈQUE DE DROIT
U.d'O.
O.U.
LAW LIBRARY

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DOCUMENTS DE LA SESSION

VOLUME 7

Université d'Ottawa
DOCUMENTS OFFICIELS
GOVERNMENT PUBLICATIONS
University of Ottawa

QUATRIÈME SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT

DU

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

CANADA

SESSION 1894

VOLUME XXVII.

☞Voir aussi la liste numérique, page 4.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS DE LA SESSION

DU

PARLEMENT DU CANADA.

QUATRIÈME SESSION, SEPTIÈME PARLEMENT, 1894.

NOTE.—Pour trouver promptement si un document a été imprimé ou non, on a ajouté les lettres (p. i.) en regard de ceux qui ne sont pas imprimés ; on comprendra que ceux qui ne sont pas ainsi marqués sont imprimés. On trouvera de plus amples renseignements concernant chaque document dans la liste qui commence à la page 4.

A

Abattage des porcs.....(p.i.) 100
Accise..... 7
Affaires indiennes, Rapport annuel sur les... 14
Agents de rapatriement.....(p.i.) 93
Agriculture, Rapport annuel..... 8
Alaska et la Colombie-Britannique, frontière entre l'.....(p.i.) 86
Anglo-Canadienne, Compagnie de prêt et de placements.....(p.i.) 20
Archives du Canada..... 8*a*
Assurances, Rapport annuel sur les..... 4
Assurances, Compagnies d'..... 4*a*, 4*b*
Atlantique, Ligne de steamers sur l'...84, 84*a*, 84*b*
Auditeur général, Rapport annuel de l'..... 1
Australie, Mission en..... 5*a*

B

Baie-d'Hudson, Explorations dans la....(p.i.) 36
Baie de l'Ouest, N.-E.....(p.i.) 97*a*
Banques, Balances non réclamées dans les.... 3*a*
Banques chartrées..... 3
Baptêmes, mariages et sépultures.....(p.i.) 105
Bateaux à vapeur, Inspection des..... 11*a*
Bétail canadien, Interdiction du..... 8*d*
Bétail venant des Etats-Unis..... 90
Bétail du gouvernement, Ranche du.....(p.i.) 66
Bétail, Inspection du..... 90
Beurre.....(p.i.) 69
Beurre et fromage..... 8*b*
Bibliothèque du parlement, Rapport annuel sur la..... 17
Billots de sciage.....(p.i.) 96
Bois vendu.....(p.i.) 79*b*
Boissons distillées et fermentées.....(p.i.) 103
Bonis payés pour les colons.....(p.i.) 67
Brasseries et distilleries.....(p.i.) 104
Budget..... 2
Bureau de la statistique du travail.....(p.i.) 68

C

Caisses d'épargnes fédérales.....(p.i.) 71
Campbell, Samuel.....(p.i.) 33*d*
Canada, Archives du..... 8*a*
Canaux, Péages sur les..... 85
Capitaines et seconds, porteurs de certificats.....(p.i.) 88
Cautions des entrepreneurs.....(p.i.) 87
Chambly, Canal de.....(p.i.) 24, 57*a*
Changements dans le tarif.....(p.i.) 42
Chemins de fer et Canaux, Rapport annuel sur les..... 10
Chemin de fer Canadien du Pacifique :
Affaires avec le département de l'Intérieur.....(p.i) 34*a*
Division ouest.....(p.i.) 34*d*
Paiements au.....(p.i.) 28
Tarif..... 34*c*
Terres vendues par le.....(p.i.) 34
Chevalier, J. B.....(p.i.) 33*c*
Chicago, Récompenses à..... 8*e*
Chicago, Prix à l'exposition de..... 101
Cockburn, Quai à l'Ile.....(p.i.) 75*e*
Coffin, Charles.....(p.i.) 63
Colons, Bonis payés pour les.....(p.i.) 67
Collège militaire royal.....48, 48*a*
Colombie-Britannique, Commutation de sentence dans la.....(p.i.) 65*d*
Colombie-Britannique, Pénitencier de la (p.i.) 59*c*, 59*d*, 59*e*
Colombie-Britannique, Zone des chemins de fer dans la.....(p.i.) 45
Commerce des spiritueux, Commission royale sur le..... 21
Commerce, Rapport annuel du..... 5
Commerce et navigation, Rapport annuel du. 6
Commissaire de l'Industrie Laitière..... 8*b*
Commission géologique, Rapport de la..... 13*a*
Commission royale sur le commerce des spiritueux..... 21

C

Commission aux employés publics 31
Comptes publics, Rapport annuel sur les 2
Commutation de sentence dans la Colombie-Britannique .. ..(p.i.) 65*d*
Conférence coloniale à Ottawa 5*b*
Connolly et McGreevy .....(p.i.) 37
Construction de vaisseaux canadiens...(p.i.) 74, 74*a*
Cornwall, Canal de .....(p.i.) 77*b*, 77*c*

D

Davis, W. H., et Fils .....(p.i.) 77*b*, 77*c*
Dépenses imprévues .....(p.i.) 26
Distilleries et brasseries ..... (p.i.) 104
Dividendes impayés dans les banques 3*a*
Douanes, à Woodstock, Affaires de .....(p.i.) 92
Droits d'auteurs, Lois concernant les 50
Droits sur le bois de construction, Montréal, ...(p.i.) 79*a*
Droits sur le bois de construction, Québec.(p.i.) 79

E

Echiquier, Règles de la cour de l'.....(p.i.) 32
Effectif de la milice active 19*a*
Elgin, Listes électorales d'.....(p.i.) 80
Ellis, John V. ....(p.i.) 49
Entrepreneurs, Cautions des..... ....(p.i.) 87
Etablissements gratuits dans le Manitoba (p.i.) 70
Etats-Unis, Bétail venant des..... 90
Exposition Colombienne, Employés de la Nouvelle-Ecosse à l' .....(p.i.) 55
Exposition Colombienne, Rapport sur l'..... 8*g*

F

Falsification des substances alimentaires 7*a*
Fer en gueuse..... 46
Fermes expérimentales, Rapport annuel sur les 8*c*
Frontière entre l'Alaska et la Colombie-Britannique.....(p.i.) 86

G

Galops, Chenal du rapide des.....(p.i.) 60
Garanties, Obligations, etc.... .....(p.i.) 38
Garanties pour les contrats .....(p.i.) 87
Gosselin, Michel.....(p.i.) 41
Gouverneur Général, Mandats du.....(p.i.) 27
Graine de semence, prêt pour.....(p.i.) 162
Grand-Etang .....(p.i.) 75
Gratifications de pêche. .....(p.i.) 35*b*

H

Halte (*flag station.*) Déplacement de la...(p.i.) 89
Hareng, Pêche du.....(p.i.) 33*e*
Harris, Propriété.....(p.i.) 44*a*
Homard, Pêche du.....(p.i.) 33*e*
Hurons de Lorette .....(p.i.) 78
Howlan, Chemin.....(p.i.) 89

I

Importations diverses.....(p.i.) 81, 81*a*, 81*b*, 81*c*
Impressions et papeterie publiques..... 16*c*
Industrie laitière, Commissaire de l'..... 8*b*
Inspection des bateaux à vapeur..... 11*a*
Inspection du bétail 90
Instituteurs dans les écoles du N.-Ouest...(p.i.) 40
Intercolonial, Tarif du fret sur le chemin de fer. .....(p.i.) 34*d*, 44
Interdiction du bétail canadien..... 8*d*
Intérieur, Rapport annuel de l'. 13

J

James, Baie de, Explorations à la..... (p.i.) 36
Juge Johnson .....(p.i.) 58
Juges puînés, Ontario .....(p.i.) 83
Juge Palmer..... .....(p.i.) 29
Justice, Rapport annuel de la..... 18

K

Kingston, Pénitencier de.. (p.i.) 59*a*, 59*b*, 59*c* 59*d*, 59*e*

L

Lacouture, Joseph .....(p.i.) 24
Liste des électeurs, Elgin.....(p.i.) 80
Livres bleus ....(p.i.) 39
Lois concernant les droits d'auteurs. 50
Luther, Vente d'un lot à.....(p.i.) 72, 72*a*

M

Mandats du Gouverneur général... . (p.i.) 27
Manitoba, Ecoles du.....40*a*, 40*c*
Manitoba, Etablissements gratuits dans le (p.i.) 70
Manitoba, Lois des écoles du..... 40*d*
Marine et Pêcheries, Rapport annuel de la. .. 11
Métis, Terres des. .....(p.i.) 91
Mill River... ..... (p.i.) 89
Mille Iles..... 61
Milice et Défense, Rapport annuel de la 19
Milice active, Effectif de la..... 19*a*
Mission en Australie..... ..... 5*a*
Montpetit, Julien..... .....(p.i.) 33*a*
Montréal, Droits sur le bois de construction, à..... .....(p.i.) 79*a*

Mc

McGreevy et Connolly..... .....(p.i.) 37
McLeod, John.....(p.i.) 98
McQueen, Timothy..... ..... (p.i.) 33*b*

N

Navires canadiens.....(p.i.) 74, 74*a*
Nord-Ouest, Instituteurs dans les écoles du (p.i.) 40
Nord-Ouest, Police à cheval du..... 15

O

Obligations et garanties.....(p.i.) 38
Officiers publics, Commission aux..... 31
Officiers reviseurs..... (p.i.) 43
Ontario, Juges puînés dans l'.....(p.i.) 83
Ontario, Pêcheries dans l'..... (p.i.) 33*f*
Ottawa, Conférence coloniale à..... 5*b*
Outillage de mines..... (p.i.) 47

P

Palmer, Juge.....(p.i.) 29
Péages sur les canaux ..... (p.i.) 85
Pêche, Gratifications de ....(p.i.) 35*b*
Pêche, Permis de .....(p.i.) 33
Pêche du homard.....(p.i.) 33*e*
Pêcheries dans l'Ontario.....(p.i.) 33*f*
Pensions du service civil.....(p.i.) 25, 25*a*
Pénitenciers, Décès dans les .....(p.i.) 59
Permis aux navires de pêche des E.-U...(p.i.) 33
Permis de coupes de bois... .....(p.i.) 79*c*
Pickets, jetée de. .....(p.i.) 76
Poids, mesures et gaz..... ..... 7*b*
Police à cheval, Rapport annuel sur la..... 15
Police fédérale, Rapport sur la.....(p.i.) 22
Pont à Saint-Michel d'Yamaska.....(p.i.) 34*b*
Porcs, Abattage des .....(p.i.) 100
Postes, Caisses d'épargnes des bureaux de (p.i.) 71
Postes, Directeur général des, Rapport annuel du..... 12
Prêts de grain de semence.....(p.i.) 102
Prince-Edouard, Chem. de fer de l'Ile du (p.i.) 23
" Lois des écoles dans l'Ile du. 40*f*
Prix à l'exposition de Chicago..... 101
Provencher, Rivières dans.....(p.i.) 62

Q

Québec, Droits sur le bois de construct., à..(p.i.) 79

R

Rapatriement, Agents de..... (p.i.) 93
Rapports des départements.....(p.i.) 39
Recettes et dépenses.....(p.i.) 52, 52*a*
Réciprocité avec les Etats-Unis.....(p.i.) 85
Récompenses, Instruments d'agriculture à Chicago 8*e*
Règles de la cour de l'Echiquier.....(p.i.) 32
Revenu de l'Intérieur, Rapport annuel sur le. 7
Rocheleau, Joseph Placide.....(p.i.) 82
Rustico, Brise-lames de..... .....(p.i.) 75*c*

S

Sabourin, Théophile. ..... (p.i.) 33*a*
Sandford, Brise-lames de..... ..(p.i.) 75*a*
Saugeen, Sauvages de . ..... (p.i.) 65*a*, 65*c*
Sauvetage et remorquage .....(p.i.) 85
Secrétaire d'Etat, Rapport annuel du..... 16
Seigneurie de Sillery ... .(p.i.) 78
Service civil, Assurance du.....(p.i.) 51
" Conseil des Examinateurs du... 16*b*
" Liste du 16*a*
" Pensions du.....(p.i.) 25, 25*a*
Service de steamers rapides..... 84, 84*a*, 84*b*
Sheik, Barrage à l'Ile .....(p.i.) 77*b*, 77*c*
Six Nations, Sauvages des .....(p.i.) 65, 65*a*
Sorel, Chambre de commerce de.....(p.i.) 34*b*
Soulanges, Canal de.....(p.i.) 57, 57*b*, 57*c*, 57*d*
St. Andrews, Rapides de.....(p.i.) 99
Statistique criminelle..... 8*f*
" du travail, Bureau de la.....(p.i.) 68
Steamers rapides, Ligne de..... ..84, 84*a*, 84*b*
Steamer "Stanley"..... (p.i.) 94, 94*a*
Substances alimentaires, Falsification des.... 7*a*

T

Tabac canadien ....(p.i.) 106
Tarif, Changements dans le .....(p.i.) 42
Tarif du fret sur le chemin de fer Intercolonial..... . ...(p.i) 34*d*, 44
Terres assignées aux Métis ..... (p.i) 91
Terres fédérales . ...(p.i.) 35, 35*a* 54
Traité français..... .....56, 56*a*
Travaux publics, Dépenses pour les.....(p.i.) 75*d*
" Rapport annuel sur les 9
Trent, Canal de la vallée de la ....(p.i.) 64
Tunnel entre l'Ile du P.-E. et la terre ferme... 95

U

Unions ouvrières..... .... (p.i.) 30

V

Vankoughnet, L..... .... (p.i.) 53
Vente d'un lot à Luther..... (p.i.) 72, 72*a*

W

Whycocomagh, N.-E.....(p.i.) 97
Wood, A. F..... .....(p.i.) 73
Wood-Island, Brise-lames de.....(p.i.) 75*b*
Woodstock, Affaire des douanes à.....(p.i.) 92

Y

Yamaska, Barrage sur la rivière.....(p.i.) 77, 77*a*

☞Voyez aussi l'Index alphabéthique, page 1.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

Arrangée par ordre numérique, avec leur titre au long ; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du parlement ; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

CONTENU DU VOLUME B.

Recensement du Canada, 1890-91. Second volume.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME C.

Recensement du Canada, 1890-91. Troisième volume.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 1.

1. Rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédits, pour l'exercice terminé le 30 juin 1893. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable G. E. Foster.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 2.

2. Comptes publics du Canada pour l'exercice terminé le 30 juin 1893. Présentés le 20 mars 1894, par l'honorable G. E. Foster. 2*a*. Budget pour l'exercice finissant le 30 juin 1895 ; présenté le 20 mars 1894 ; 2*b*. Budget supplémentaire pour l'exercice finissant le 30 juin 1894 ; présenté le 20 juin 1894. 2*c*. Budget supplémentaire pour l'exercice finissant le 30 juin 1895 ; présenté le 12 juillet 1894. .....*Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

3. Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1893. Présentée le 20 avril 1894, par l'honorable G. E. Foster.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

3*a*. Rapport des dividendes restant impayés et des montants ou balances non réclamés depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1893, dans les banques chartées du Canada. Présenté le 11 juin 1894, par l'honorable G. E. Foster ... .*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 3.

4. Rapport du surintendant des assurances pour l'année finissant le 31 décembre 1893.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

4*a*. Extrait préliminaire des opérations des compagnies d'assurances canadiennes sur la vie durant l'année finissant le 31 décembre 1893. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable G. E. Foster.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

4*b*. Sommaire des rapports des compagnies d'assurances au Canada, pour l'année civile 1893. Présenté le 7 mai 1894, par sir John Thompson.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 4.

5. Rapport du département du Commerce pour l'exercice finissant le 30 juin 1893. Présenté le 17 mai 1894, par sir John Thompson..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

5a. Rapport du ministre du Commerce sur la mission en Australie. Présenté le 4 juillet 1894, par sir John Thompson..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

5b. La conférence coloniale, tenue à Ottawa, 1894.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 5.

6. Tableaux du commerce et de la navigation du Canada, pour l'exercice finissant le 30 juin 1893. Présentés le 27 mars 1894, par l'honorable N. C. Wallace.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

7. Rapport, relevés et statistiques du revenu de l'intérieur du Canada pendant l'exercice terminé le 30 juin 1893. Partie I, Accise, etc. Présentés le 20 mars 1894, par l'honorable J. F. Wood.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

7a. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'intérieur du Canada, 1893 : Partie II, Falsification des substances alimentaires. Présentés le 14 juin 1894, par l'honorable J. F. Wood.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

7b. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'intérieur du Canada, 1893 ; Partie III, Inspection des poids et mesures et du gaz. Présentés le 6 juillet 1894, par l'honorable J. F. Wood.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 6.

8. Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année civile 1893. Présenté le 12 juin 1894, par sir John Thompson..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

8a. Rapport sur les archives du Canada, 1893. Présenté le 12 juin 1894, par sir John Thompson.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

8b. Troisième rapport annuel du commissaire de l'industrie laitière du Canada pour 1892-93. Présenté le 18 mai 1894, par l'honorable T. M. Daly.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

8c. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1893. Présenté le 20 avril 1894, par l'honorable G. E. Foster..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session*

CONTENU DU VOLUME 7.

8d. Interdiction du bétail du Canada en Angleterre, pour 1893—La cause canadienne. Présenté le 4 mai 1894, par l'honorable T. M. Daly..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

8e. Rapport spécial du commissaire exécutif sur les prix décernés pour les instruments agricoles à Chicago, 1893. Présenté le 7 mai 1894, par l'honorable T. M. Daly.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

8f. Statistique criminelle pour l'année 1893.... *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

8g. Rapport du commissaire exécutif sur l'exposition colombienne.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

8h. Rapport spécial sur la production du beurre et du fromage, et leurs marchés.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 8.

9. Rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice finissant le 30 juin 1893. Présenté le 10 avril 1894, par l'honorable J. A. Ouimet.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

10. Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1893. Présenté le 27 mars 1894, par l'honorable J. Haggart.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 9.

11. Rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1893, Marine. Présenté le 1er mai 1894, par sir Charles Hibbert Tupper.... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

11*. Rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice finissant le 30 juin 1893—Pêcheries. Présenté le 11 avril 1894, par sir Charles Hibbert Tupper.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

11*a*. Rapport du président du conseil d'inspection des bateaux à vapeur, etc., pour l'année civile finissant le 31 décembre 1893..... .... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 10.

12. Rapport du Maître général des Postes pour l'exercice terminé le 30 juin 1893. Présenté le 9 avril 1894, par sir Adolphe Caron..... .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

13. Rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1893. Présenté le 21 mars 1894, par l'honorable T. M. Daly..... .....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

13*a*. Rapport sommaire de la Commission géologique pour l'année 1893. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable T. M. Daly.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

14. Rapport annuel du département des Affaires indiennes pour l'année expirée le 31 décembre 1893. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable T. M. Daly.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 11.

15. Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1893. Présenté le 13 avril 1894, par l'honorable W. E. Ives.. .....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

16. Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1893. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable J. Costigan..*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

16*a*. Liste du service civil du Canada, 1893. Présentée le 20 mars 1894, par l'honorable J. Costigan.
Imprimée pour la distribution et les doucments de la session.

16*b*. Rapport du bureau des examinateurs du service civil, pour l'année terminée le 31 décembre 1893. Présenté le 30 mars 1894, par l'honorable J. Costigan.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

16*c*. Rapport annuel du département de l'imprimerie et de la papeterie publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1893, avec un rapport partiel sur ces services pendant le dernier semestre de 1893. Présenté le 23 mai 1894, par l'honorable J. Costigan.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

17. Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement, pour l'année 1893. Présenté le 15 mars 1894, par M. l'Orateur..... . ..... *Imprimé pour les documents de la session seulement.*

18. Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1893. Présenté le 20 mars 1894, par sir John Thompson.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

19. Rapport du département de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1893. Présenté le 19 avril 1894, par l'honorable J. C. Patterson.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

19*a*. Effectif de la milice active pour l'exercice 1894-95. Présenté le 20 juillet 1894, par l'honorable J. C. Patterson.... .....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

20. Etat des affaires de la Compagnie anglo-canadienne de prêt et de placement (limitée), à la date du 31 décembre 1893. Présenté le 20 juillet 1894, par M. l'Orateur.....*Pas imprimé.*

CONTENU DU VOLUME 12.

21. Commission royale sur le commerce des spiritueux. Témoignages recueillis dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 13.

21. Commission royale sur le commerce des spiritueux. Témoignages recueillis dans la province de Québec. ..... *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 14.

21. Commission royale sur le commerce des spiritueux. Témoignages recueillis dans les provinces du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 15.

21. Commission royale sur le commerce des spiritueux. Témoignages recueillis dans la province de l'Ontario..... *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 16.

21. Commission royale sur le commerce des spiritueux. Témoignages recueillis dans les Etats-Unis.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 17.

22. Rapport du commissaire de la police fédérale pour l'année 1893, en conformité de l'article 5, chapitre 184 des Statuts revisés du Canada. Présenté le 20 mars 1894, par sir John Thompson.
Pas imprimé.

23. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 mars 1893, pour un état donnant le nombre d'employés renvoyés du service du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard depuis le 1er mars 1892, le nom de chacun, la date et les motifs de chaque destitution ; aussi, les noms des employés, s'il en est, qui ont été réinstallés. Présentée le 20 mars 1894.—*M. Perry. Pas imprimée.*

24. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 20 mars 1893, pour copie de tous documents, réclamations, requêtes, correspondance, rapports du surintendant du canal Chambly, rapports d'experts et autres, plans, conventions, propositions et décisions du gouvernement concernant la réclamation de Joseph Lacouture, de la paroisse de Saint-Luc, pour dommages causés à sa propriété par les eaux du canal Chambly. Présentée le 20 mars 1894.—*M. Lavergne... Pas imprimée.*

25. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, etc., durant l'année expirée le 31 décembre 1893. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable G. E. Foster.... ..... *Pas imprimé.*

25*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 avril 1894,—Etat indiquant le nombre d'employés civils permanents dans le service intérieur et extérieur de chaque département qui contribuent au fonds de retraite, et le montant brut des appointements payés. Présentée le 25 avril 1894.—*M. McMullen*..... *Pas imprimée.*

26. Etat des dépenses faites à compte de dépenses diverses imprévues, depuis le 1er juillet 1893 jusqu'à date. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable G. E. Foster..... *Pas imprimé.*

27. Relevé des mandats émis par le Gouverneur général depuis la dernière session du parlement, à compte des exercices de 1892-93 et 1893-94, conformément à l'*Acte du revenu consolidé et de l'audition*, article 32, aliéna *b*. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable G. E. Foster..... *Pas imprimé.*

28. Documents et correspondance relatifs au paiement fait à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique des sommes déduites de sa subvention en l'année 1883. Présentés le 20 mars 1894, par l'honorable G. E. Foster ..... *Pas imprimés.*

29. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 mars 1894, pour copie des documents et de la correspondance se rattachant aux accusations portées contre M. le juge Palmer, ou à sa résignation et à son acceptation. Présentée le 20 mars 1894.—*M. Davies*.... ..... *Pas imprimée.*

VOLUME 17—*Suite.*

30. Rapport des demandes d'enregistrement faites en vertu des dispositions du chapitre 131, Statuts revisés du Canada, " Acte concernant les unions ouvrières." Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable J. Costigan.....*Pas imprimé.*

31. Liste des employés publics à qui il a été délivré des commissions en vertu du chapitre 19 des Statuts revisés du Canada durant l'année 1893. Présentée le 20 mars 1894, par l'honorable J. Costigan.
Imprimée dans le n° 16.

32. Ordonnance établissant certaines règles au sujet des matières y mentionnées, dans la cour d'Echiquier du Canada. Présentée le 20 mars 1894, par l'honorable J. Costigan.....*Pas imprimée.*

33. Copie d'un arrêté du conseil du 17 janvier 1894, à l'effet de continuer pendant l'année courante la délivrance de permis aux navires de pêche des Etats-Unis d'entrer dans tous ports de la côte de l'Atlantique pour y acheter de l'appât, etc. Présentée le 21 mars 1894, par sir Charles Hibbert Tupper.....*Pas imprimée.*

33*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 16 avril 1894,—1. Copie de l'arrêté du conseil nommant Théophile Sabourin, garde-pêche, pour la division du Lac des Deux-Montagnes et l'Ile Perrot. 2. Copie de l'arrêté du conseil nommant Julien Monpetit, garde-pêche, pour la même division. 3. Copie de toutes instructions et ordres par le département des Pêcheries, aux dits gardes-pêche. 4. Copie des rapports des deux gardes-pêche, pour les années 1891-1892. Présentée le 5 juin 1894.—*M. Harwood*.....*Pas imprimée.*

33*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 26 avril 1894,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, arrêtés du conseil, et de toute correspondance se rapportant au renvoi d'office de Timothy McQueen comme garde-pêche dans le comté de Kent, Ontario. Présentée le 8 mai 1894.—*M. Campbell*.....*Pas imprimée.*

33*c*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 avril 1894,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, etc., communiqués au ministre des Pêcheries, depuis le premier octobre 1893 jusqu'à date, concernant la destitution de J. B. Chevalier, de la ville d'Iberville, de sa charge de garde-pêche ; et aussi, copie de toute communication adressée au dit J. B. Chevalier par le gouvernement à ce sujet. Présentée le 11 mai 1894.—*M. Béchard*.....*Pas imprimée.*

33*d*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Copie de tous documents, correspondance, télégrammes, rapports au conseil et arrêtés du conseil ainsi que de tous arrêtés administratifs se rapportant au renvoi d'office de M. Samuel C. Campbell, comme surintendant de l'île Saint-Paul et gardien de l'Ile Ingonish, ou ayant trait à sa pension de retraite. Presentée le 23 mai 1894—*M. Davies*.....*Pas imprimée.*

33*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mai 1894,—Copie de toute correspondance et recommandations reçues depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à date, des officiers des pêcheries et autres, des comtés de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, et du comté de Charlotte, dans le Nouveau-Brunswick, concernant la pêche du homard et la grosseur réglementaire qu'il doit avoir ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et ses subordonnés et autres personnes, concernant la saison réservée pour la pêche du hareng au havre des Deux-Iles, Grand-Manan, et les filets qui y sont employés. Présentée le 11 juin 1894.—*M. Bowers*.....*Pas imprimée.*

33*f*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 26 avril 1894,—Copie de tous arrêtés du conseil et arrêtés administratifs actuellement en vigueur dans la province d'Ontario, relativement aux pêcheries de cette province, et de toutes pétitions reçues par le département à ce sujet. Présentée le 21 juin 1894.—*M. McGregor*...*Pas imprimée.*

34. Liste de tous les terrains vendus par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis le 1er octobre 1892 jusqu'au 1er octobre 1893. Présentée le 21 mars 1894, par l'honorable T. M. Daly.....*Pas imprimée.*

34*a*. Rapport en réponse à une résolution du 20 février 1882, en autant qu'elle a été fournie par le département de l'Intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. Présenté le 28 mars 1894, par l'honorable T. M. Daly.....*Pas imprimé.*

34*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 mars 1893,—Copie de tous documents, requêtes et correspondance échangés entre le gouvernement, la chambre de commerce de la ville de Sorel et autres personnes, concernant l'octroi d'une subvention en faveur de la Compagnie du du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour la reconstruction d'un pont à Saint-Michel d'Yamaska. Présentée le 10 avril 1894.—*M. Bruneau*.....*Pas imprimée.*

VOLUME 17—*Suite.*

34*c*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 avril 1894, Etat indiquant les prix actuellement exigés par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour le transport des voyageurs et des marchandises, y compris les prix exigés de Saint-Paul et Minneapolis au bord de la mer. Présentée le 30 avril 1894.—*L'honorable M. Boulton. Pas imprimée.*

34*d*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 mai 1894,—Tarif des prix de transport pour les voyageurs et les marchandises sur le chemin de fer Intercolonial, et un état du revenu retiré par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique sur sa section occidentale entre Port-Arthur et Calgary pour les exercices financiers 1892 et 1893. Présentée le 6 juin 1894.—*L'honorable M. Boulton* ..... *Pas imprimée.*

35. Les arrêtés du conseil, en conformité de l'alinéa (*d*) de l'article 38 des réglements relatifs à l'arpentage, l'administration, la concession et la gestion des terres fédérales comprises dans la zone de 40 milles du chemin de fer dans la province de la Colombie-Britannique. Présentés le 27 mars 1894, par l'honorable T. M. Daly ..... *Pas imprimés.*

35*a*. Les arrêtés du conseil de 1893 relatifs au département de l'Intérieur, en conformité de l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54 des Statuts revisés du Canada. Présentés le 27 mars 1894, par l'honorable T. M. Daly ..... *Pas imprimés.*

35*b*. Relevé relatif au paiement des primes de pêche faits pour 1892-93, exigé par le chapitre 96 des Statuts revisés du Canada. Présenté le 28 mars 1894, par sir Charles Hibbert Tupper. *Pas imprimé.*

36. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 1er mars 1893, pour copie de tous rapports, documents, cartes, manuscrits et correspondance se rattachant aux expéditions d'exploration faites jusqu'à présent à la baie de James et à la baie d'Hudson. Présentée le 27 mars 1894. —*M. Joncas* ..... *Pas imprimée.*

37. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 mars 1894, demandant copie de toutes pétitions ou communications adressées au gouvernement ou à aucun de ses membres, ou à Son Excellence, demandant d'intervenir au sujet de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Rose contre MM. McGreevy et Connolly ; copie de toutes réponses faites à ces pétitions ou communications, et de toute correspondance entre aucun membre du gouvernement ou aucune autre personne relativement à la commutation de la dite sentence ; copie de tous rapports médicaux concernant les dits McGreevy ou Connolly pendant qu'ils purgeaient leur sentence ; de tous rapports ou recommandations à ce sujet adressés à aucun membre du gouvernement ou à Son Excellence, et de toutes réponses qui y ont été faites ; aussi, copie de tous arrêtés du conseil se rapportant en quelque manière à la commutation de la dite sentence. Présentée le 29 mars 1894.—*M. Mulock* ..... *Pas imprimée.*

38. Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1893 soumis au parlement du Canada, en conformité de l'article 23, chapitre 19 des Statuts revisés du Canada. Présenté le 29 mars 1894, par l'honorable J. Costigan ..... *Pas imprimé.*

39. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 20 mars 1894, pour un état donnant, pour chaque année depuis le 5 mai 1887, les dates auxquelles les comptes publics, les comptes de crédits et les tableaux du commerce et de la navigation du Canada, de chaque année financière précédente, ont été publiés et prêts à être distribués ; et quand les dits comptes et tableaux ont été adressés aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes du Canada dans chacune des années susdites. Présentée le 30 mars 1894.—*M. Charlton* ..... *Pas imprimée.*

40. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 13 mars 1893,—Etat indiquant le nombre de maîtres d'écoles employés à l'enseignement dans les Territoires du Nord-Ouest et la durée de l'engagement de chacun pendant le cours de l'année dernière, ainsi que le salaire reçu ; aussi, le nombre d'élèves fréquentant chaque école, et toutes les sources de revenu pour le maintien des écoles. Présentée le 2 avril 1894.—*M. Semple* ..... *Pas imprimée.*

40*a*. Réponse supplémentaire à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 3 février 1893.—1. Copie des délibérations, résolutions et ordonnances de l'ancien conseil d'Assiniboïa se rapportant aux matières d'éducation dans les limites de sa juridiction telle qu'existant sur les bords de la rivière Rouge avant la création de la province du Manitoba. 2. Un état des sommes payées par le dit conseil d'Assiniboïa pour le maintien des écoles, indiquant les personnes auxquelles ces paiements ont été faits, les écoles pour lesquelles ces sommes ont été payées, et la dénomination religieuse à laquelle appartiennent ces écoles. 3. Un état des sommes payées par la compa-

VOLUME 17—*Suite.*

gnie de la Baie-d'Hudson ou par ses agents, aux écoles alors existantes dans les territoires formant aujourd'hui la province du Manitoba. 4. Copie de tous mémoires et instructions ayant servi de bases aux négociations à l'issue desquelles le Manitoba est devenu l'une des provinces de la Confédération, avec une copie des minutes des délibérations des personnes chargées de part et d'autre d'établir les conditions de la création de la province de Manitoba et de son entrée dans la Confédération, et aussi, une copie de tous mémoires, rapports ou arrêtés du conseil constatant ces conditions d'entrée ou ayant servi de base à la préparation de l'Acte du Manitoba. 5. Copie des dépêches et des instructions du gouvernement impérial au gouvernement du Canada au sujet de l'entrée de la province du Manitoba dans la Confédération, y compris les recommandations du gouvernement impérial concernant les droits et les privilèges de la population de ces territoires et les garanties et la protection à être accordées aux droits acquis, aux biens, aux coutumes et aux institutions de cette population par le gouvernement du Canada dans le règlement des difficultés qui marquèrent cette période de l'histoire de l'ouest canadien. 6. Copie des actes passés par la législature du Manitoba relativement à l'éducation dans cette province, notamment, le premier acte passé touchant cette matière après l'entrée de la dite province dans la Confédération et les lois existantes sur cette même matière dans la dite province immédiatement avant l'adoption des actes de 1890, concernant les écoles publiques et concernant le département de l'éducation. 7. Copie de tous règlements concernant les écoles passés par le gouvernement du Manitoba ou par l'*Advisory Board* en vertu des lois adoptées en 1890 par la législature du Manitoba concernant les écoles publiques et le département de l'éducation. 8. Copie de toutes correspondance, pétitions, mémoires, résolutions, brefs, factums, jugements (tant en première instance qu'en appel à tous les degrés) se rapportant aux lois scolaires de la dite province du Manitoba, depuis le 1er juin 1890, et aux réclamations des catholiques à ce sujet ; aussi, copie de tous rapports au Conseil privé et de tous arrêtés du conseil se rapportant au même sujet, depuis la même date. Présentée le 21 mars 1894.—*L'honorable M. Bernier.*

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

40*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Papiers, requêtes, correspondance, rapports, minutes et arrêtés du conseil, concernant la loi des écoles de l'Ile du Prince-Edouard intitulée : " *The Public Schools Act 1877.*" Présentée le 23 avril 1894.—*M. Leclair..Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

40*c*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 avril 1894,—Copie des ordonnances scolaires, règlements scolaires (ainsi que des amendements apportés à ces ordonnances et règlements) adoptés par l'Assemblée législative, l'Exécutif et tout bureau ou conseil d'éducation relativement à la création, l'entretien et l'administration d'écoles dans les Territoires du Nord-Ouest depuis 1885 ; aussi, copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance sur ce sujet ; aussi, copie de tous rapports présentés au Gouverneur général en conseil, de tous ordres adoptés en conseil, et toutes communications et représentations faites aux autorités des Territoires du Nord-Ouest. Présentée le 30 avril 1894.—*L'honorable M. Bernier.*

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

40*d*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 mars 1894,—Copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance concernant l'appel institué au nom de la minorité catholique romaine de la province du Manitoba au sujet des lois scolaires de cette province ; aussi, copie des rapports au conseil et des arrêtés du conseil à ce sujet ; aussi, copie de la cause soumise à la cour Suprême du Canada concernant le dit appel, y compris les factums et autres pièces s'y rapportant, et copie de tous jugements rendus et de toutes réponses faites par la dite cour sur les questions ou aux questions à elle soumises. Présentée le 27 juin 1894.—*M. LaRivière.....Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

41. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 mars 1893,—Copie des pièces relatives à la demande de Michel Gosselin, métis, résidant à Roseberry, Manitoba, réclamant une indemnité à raison des pertes qu'il a subies pendant les troubles de 1869-70 ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et ledit Michel Gosselin au sujet de cette réclamation. Présentée le 20 mars 1894.—*L'honorable M. Bellerose.....Pas imprimée.*

42. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 février 1893,—Copie de tous changements apportés au tarif depuis la mise en application de la politique nationale en 1879 ; avec indication de chaque marchandise, du droit primitivement imposé, de l'augmentation ou de la diminution de droit, des mises sur la liste de franchise ; avec la date de toutes les modifications ainsi faites au tarif. Présentée le 2 avril 1894.—*L'honorable M. McMillan.*

Pas imprimée.

VOLUME 17—*Suite.*

43. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Liste complète des officiers reviseurs sous l'empire de l'Acte du cens électoral, donnant leurs noms, leurs divisions électorales et la date de leur nomination. Présentée le 5 avril 1894.—*Sir Hector Langevin*.....*Pas imprimée.*

44. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 20 mars 1894,—Etat indiquant le tarif, soit général soit spécial, imposé par le chemin de fer Intercolonial sur le fret d'entier parcours, de Lévis à Halifax, avec la date de la mise en vigueur de tel tarif, et dans les cas où des changements ont été faits à ce tarif, la nature du changement. Présentée le 6 avril 1894.—*M. Davies.*

Pas imprimée.

44*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Copie de tous papiers, correspondance, télégrammes, rapports au conseil ou arrêtés du conseil, ou arrêtés administratifs n'ayant pas encore été présentés au parlement, relativement à l'achat de la propriété Harris, en la cité de Saint-Jean, pour le chemin de fer Intercolonial, ou au paiement du prix d'acquisition de cette propriété, ou aux objets ou fins auxquels elle a été affectée depuis ; aussi, une liste de tous les prétendants au titre de cette propriété ou à quelque droit en cette propriété, avec les montants à eux respectivement payés, et un sommaire ou résumé de tous les actes ou conventions consentis par les prétendants respectivement ; aussi, un état de toutes les sommes dépensées depuis sur cette propriété, et de tout ce qu'elle a coûté jusqu'à ce jour. Présentée le 19 juin 1894.—*M. Davies*..... *Pas imprimée.*

45. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 mars 1893,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le ministre de l'Intérieur concernant la délimitation de la zone des chemins de fer dans la dite province. Présentée le 9 avril 1894.—*M. Mara*..... .....*Pas imprimée*

46. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Etat indiquant les différentes sommes payées en primes sur le fer en gueuse produit au Canada, les quantités produites, les personnes ou collectivités auxquelles ces primes ont été payées, et les provinces dans lesquelles sont situées leurs usines, depuis la date du dernier état similaire présenté à la Chambre. Présentée le 10 avril 1894.—*M. Edgar*.....*Imprimée pour les documents de la session seulement.*

47. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Etat indiquant, par province, la valeur de l'outillage propre à l'exploitation des mines admis en franchise depuis l'année 1890. Présentée le 10 avril 1894.—*M. Mara*.....*Pas imprimée.*

48. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 mars 1894,—Etat indiquant :—1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement. 2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial. 3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège. 4. Le nombre d'étudiants gradués en 1893. 5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège. 6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées dans ce collège. 7. Le nom du commandant de ce collège ; son traitement ; ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement gratuit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnements, de domestiques, etc. 8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée. Présentée le 12 avril 1894.—*M. Mulock*..... ..*Imprimée pour les documents de la session seulement.*

48*a*. Réponse supplémentaire au n° 48. Présentée le 11 mai 1894.—*M. Mulock.*

Imprimée pour les documents de la session seulement.

49. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Production de la sentence rendue l'année dernière par la cour Suprême de la province du Nouveau-Brunswick contre John V. Ellis, rédacteur du *St. John's Globe*, pour un prétendu mépris de cour, ainsi que des noms des juges qui composaient cette cour lorsque la sentence fut rendue. Présentée le 12 avril 1894.—*M. Davies*..... *Pas imprimée.*

50. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 mars 1894,—Copie de toute correspondance et autres papiers qui n'ont pas encore été produits, concernant la question des droits d'auteurs. Présentée le 13 avril 1894.—*M. Edgar.*

Imprimée pour les documents de la session seulement.

VOLUME 17—*Suite.*

51. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Etat indiquant le fonctionnement de l'assurance du service civil, le nombre des employés civils qui ont assuré leur vie dans cette assurance, et pour quelles sommes respectives, sans mention des noms. Présentée le 13 avril 1894.—*Sir Hector Langevin* ..... *Pas imprimée.*

52. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 16 avril 1894,—Etat indiquant les recettes et dépenses à la date du 10 avril 1894 et du 10 avril 1893. Présentée le 16 avril 1894.—*Sir Richard Cartwright*..... *Pas imprimée.*

52*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 mai 1894,—Etat indiquant le montant total des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er juillet 1893 au 1er mai 1894, et aussi du 1er juillet 1892 au 1er mai 1893. Présentée le 11 mai 1894.—*Sir Richard Cartwright.* *Pas imprimée.*

53. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 avril 1894,—Copie de toute correspondance entre M. L. Vankoughnet et le gouvernement ou aucun de ses membres, ou aucun département au sujet de sa mise à la retraite, et de toutes communications ou rapports au conseil ou au conseil du Trésor, ou à aucun membre du gouvernement relativement à cette mise à la retraite, et de tous arrêtés du conseil s'y rattachant. Présentée le 17 avril 1894.—*M Mulock*..... *Pas imprimée.*

54. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 1er mars 1893,—Copie de toute correspondance qui a pu être échangée entre le gouvernement et aucune des compagnies de chemins de fer qui ont reçu des subventions en terres pour aider à la construction de leurs lignes, concernant les prix demandés pour ces terres et les mesures prises par ces compagnies pour remplir leurs obligations en concédant rapidement les terres ainsi octroyées. Présentée le 18 avril 1894.—*M. Mills (Bothwell)*..... *Pas imprimée.*

55. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 avril 1894,—Etat donnant les noms des fonctionnaires originaires de la Nouvelle-Ecosse, qui ont été employés par le gouvernement canadien en rapport avec l'Exposition Colombienne, leur position officielle, le montant des appointements payés et les dates auxquelles leur emploi a cessé. Présentée le 20 avril 1894.—*M. Patterson, Colchester* ..... *Pas imprimée.*

56. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 avril 1894,—Etat dressé suivant la formule de la Table C, dans le livre bleu déjà publié sur le traité français, pour les exercices terminés les 30 juin 1892 et 1893. Présentée le 20 avril 1894.—*M. Laurier.* *Imprimée pour les documents de la session seulement.*

56*a*. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 avril 1894, contenant la correspondance et autres choses se rapportant au traité français. Présentée le 3 juillet 1894.—*M. Laurier*..... *Imprimée pour les documents de la session seulement.*

57. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et George Goodwin au sujet du transfert de ses entreprises ou d'aucune de ses entreprises sur le canal de Soulanges. Présentée le 23 avril 1894.—*M. Charlton*..... *Pas imprimée.*

57*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 avril 1894,—Copie de toute correspondance échangée sous forme de lettres, requêtes et rapports, depuis le 1er avril 1887 jusqu'au 1er mars 1894, entre le gouvernement et M. J. B. Many, ou le conseil municipal, de la municipalité de Saint-Luc, dans le comté de Saint-Jean, relativement à la construction d'un pont-tournant sur le canal Chambly, vis-à-vis l'extrémité sud de l'Ile Sainte-Thérèse, dans la rivière Richelieu. Présentée le 4 juin 1894.—*M. Béchard*..... *Pas imprimée.*

57*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mai 1894,—1. Copie de tous rapports d'ingénieurs recommandant certains changements dans le contrat originaire en ce qui concerne la nature des travaux et les matériaux employés dans la construction des écluses et autres ouvrages en maçonnerie sur les sections 1 et 2 du canal de Soulanges, avec les raisons données pour ces changements et les noms des ingénieurs qui les ont recommandés. 2. Copie de toute correspondance échangée entre les ingénieurs, le département des Chemins de fer et Canaux, l'entrepreneur et autres personnes, au sujet de ces changements, et de tous arrêtés du conseil s'y rapportant. Présentée le 6 juin 1894.—*M. Tarte*..... *Pas imprimée.*

VOLUME 17—*Suite.*

57*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 16 avril 1894,—Copie de toutes annonces demandant des soumissions pour la construction des sections 1 et 2 du canal de Soulanges ; aussi, copie des devis se rapportant aux dites sections ; copie des extensions des devis et soumissions avec les quantités estimatives et les travaux à faire d'après les calculs de l'ingénieur ; aussi, copie de toutes les soumissions, des contrats donnés, de la correspondance échangée entre les entrepreneurs qui ont soumissionné pour ces travaux et l'entrepreneur qui a obtenu les contrats et le département des Chemins de fer et Canaux à ce sujet ; aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs depuis l'adjudication du contrat. Présentée le 14 juin 1894.—*M. Tarte*..... *Pas imprimée.*

57*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mai 1894,—1. Copie de toute correspondance échangée entre le département des Chemins de fer, le ministre des Travaux Publics et toutes autres personnes au sujet des sections 12 et 13 du canal de Soulanges. 2. Copie de l'avis des soumissions demandées et des soumissions reçues. 3. Copie des contrats qui ont été donnés. Présentée le 14 juillet 1894.—*M. Tarte*..... *Pas imprimée.*

58. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 27 juillet 1891,—Copie de toute correspondance concernant la demande d'augmentation de traitement formulée par le juge Johnstone, la cour de comté du comté d'Halifax, N.-E. Présentée le 25 avril 1894.—*M. Fraser*..*Pas imprimée.*

59. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 30 mars 1894,—Etat indiquant les noms de tous les détenus morts dans les pénitenciers du Canada durant les dernières dix années, ainsi que la cause de la mort et la durée de la dernière maladie dans chaque cas. Présentée le 25 avril 1894.—*M. Martin*..... *Pas imprimée.*

59*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 avril 1894,—Etat indiquant le montant des recettes mensuelles provenant des deniers reçus à titre de droit d'entrée des visiteurs au pénitencier de Kingston, entre le 1er janvier 1887 et le 1er janvier 1894, et de quelle manière on a disposé de ces fonds ; aussi, indiquant le montant de tels deniers déposés dans aucune banque quelconque, avec le nom de la banque et au crédit de quelle personne ces dépôts ont été faits. Présentée le 26 avril 1894.—*M. Mulock*....*Pas imprimée.*

59*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 13 mars 1893,—Etat indiquant : (*a*.) Le montant d'argent reçu, à titre de droit d'entrée, des visiteurs au pénitencier de Kingston, chaque année, depuis le 31 janvier 1885 jusqu'au 1er février 1893. (*b*.) Les paiements, à même ces deniers, faits au crédit du receveur général, et la disposition de ces fonds. (*c*.) Détails sur les articles fabriqués et les travaux exécutés dans cet établissement par aucun de ses officiers,—indiquant qui a fourni les matériaux pour ces articles, quelles sommes ont été portées au compte des dits officiers pour les dits articles, et quelles sommes ont été réellement payées pour les dits articles pendant chacune desdites années. (*d*.) Quantité d'huile de charbon et de gaz fournie à ces officiers, le montant payé pour cette fourniture, et la date du paiement. (*e*.) Ouvrages de buanderie exécutés dans cet établissement pendant les dites années, pour qui, le montant exigé et payé pour ces ouvrages, les dates de ces paiements et les noms des personnes qui ont fait ces paiements. Présentée le 26 avril 1894.—*M. Mulock*.....*Pas imprimée.*

59*c*. Réponse partielle à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Copie de toutes accusations portées à l'attention du gouvernement ou d'aucun des départements depuis 1891, à propos de toutes affaires relatives au pénitencier de Kingston et au pénitencier de la Colombie-Britannique ; de toutes nominations de personnes chargées de faire des enquêtes sur aucune de ces accusations, y compris leurs instructions ; de toute correspondance entre aucune de ces personnes et aucun des membres du gouvernement ou des départements ; de tous témoignages recueillis au cours d'aucune de ces enquêtes ; de tous rapports s'y rattachant, y compris toutes annexes à ces rapports, et de tous autres documents et papiers relatifs à aucunes prétendues irrégularités dans l'administration de ces dites institutions depuis 1891 Présentée le 1er mai 1894.—*M. Mulock*.....*Pas imprimée.*

59*d*. Réponse supplémentaire au n° 59*c*. Présentée le 15 mai 1894.—*M. Mulock*.....*Pas imprimée.*

59*e*. Nouvelle réponse supplémentaire au n° 59*c*. Présentée le 15 mai 1894.—*M. Mulock*...*Pas imprimée.*

60. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 1er mars 1893,—Copie du rapport ou des rapports et des plans d'explorations du chenal des Rapides des Galops dressés par M. Kennedy. Présentée le 26 avril 1894.—*M. Reid*.....*Pas imprimée.*

VOLUME 17—*Suite.*

61. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Copie de tous rapports faits au ministère de l'Intérieur ou au surintendant général des Affaires Indiennes sur la valeur des Mille-Iles, et de toutes offres reçues pour l'achat de ces îles. Présentée le 26 avril 1894.—*M. Mills* (*Bothwell*).

Imprimée pour la distribution seulement.

62. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 16 avril 1894,—Copie du rapport de l'ingénieur du ministère des Travaux Publics, qui a fait l'inspection de la Rivière-aux-Roseaux, de la Rivière-aux-Rats, ainsi que de la Seine, dans le district électoral de Provencher. Présentée le 1er mai 1894.—*M. LaRivière.* ..... *Pas imprimée.*

63. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Copie de tous papiers et correspondance se rattachant à une demande de compensation faite au ministère des Chemins de fer par un nommé Charles Coffin, de Midgell, I.P.-E. Présentée le 1er mai 1894.—*M. Davies.*

Pas imprimée.

64. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 23 avril 1894,—Rapport de la commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne le canal de la vallée de la Trent. Présentée le 1er mai 1894.—*M. Hughes.* ..... *Pas imprimée.*

65. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1894,—Etat donnant le montant payé à même le Fonds des Sauvages des Six Nations (à titre de cadeau ou de prêt) à quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886 jusqu'à date, et indiquant dans chaque cas : le nom de la personne ; si c'est à titre de cadeau ou de prêt ; la date du paiement ; le montant ; le motif du cadeau ou du prêt ; l'autorité en vertu de laquelle a été fait ce cadeaux ou ce prêt ; les conditions auxquelles le prêt a été fait ; les conditions du remboursement ; le montant remboursé. Présentée le 2 mai 1894.—*M. Paterson* (*Brant*) ..... *Pas imprimée.*

65*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 16 avril 1894,—Etat indiquant le montant d'argent pris sur les Fonds des Sauvages des Six Nations pour payer des dettes contractées par quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886, et donnant : 1. Les noms des diverses personnes qui ont contracté ces dettes, le montant dans chaque cas, la date ou les dates auxquelles ces dettes ont été contractées et la partie de ces dettes qui a été soldée. 2. Les noms des créanciers auxquels des paiements ont été faits, les dates auxquelles ils ont été faits, ainsi que la somme totale payée à chacun de ces créanciers. Aussi, indiquant, dans chaque cas, en vertu de quelle autorité la dette a été contractée et payée, et si ces montants ont été remboursés en tout ou en partie aux Fonds des Sauvages à même les annuités des débiteurs en faveur desquels les paiements ont été faits, et si c'était à cette condition que ces paiements ont été autorisés. Présentée le 14 mai 1894.—*M. Paterson* (*Brant*). ..... *Pas imprimée.*

65*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 avril 1894,—Copie de toutes pétitions présentées par les Sauvages de la réserve de Saugeen, réclamant le droit exclusif de pêcher dans la baie des Français, lac Huron, de toutes les réponses faites à ces pétitions, et de tous les ordres administratifs donnés à ce sujet. Présentée le 16 mai 1894.—*M. Laurier* ..... *Pas imprimée.*

65*c*. Réponse supplémentaire au n° 65*b*. Présentée le 23 juillet 1894.—*M. Laurier* ..... *Pas imprimée.*

65*d*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 avril 1894,—Copie de toutes pétitions ou communications adressées au Gouverneur général, au gouvernement ou à quelqu'un de ses membres, relativement à la commutation de la sentence de mort prononcée par le juge Harrison contre les deux Indiens Chehalis, Peter et Jack, en novembre 1893, pour le meurtre de feu Albert Edward Pittendrigh, perpétré à New-Westminster, Colombie-Britannique, le 27 octobre 1892 ; copie de toutes réponses à ces pétitions et communications ; copie de toute correspondance entre quelque membre du gouvernement et quelque personne relativement à la commutation de la dite sentence ; copie de tous rapports ou communications adressés sur ce sujet par quelque membre du gouvernement à Son Excellence, ainsi que des réponses faites à ces rapports et communications ; copie de tous arrêtés du conseil portant sur la commutation de la dite sentence de mort en emprisonnement pour la vie. Présentée le 14 mai 1894.—*L'honorable M. MacInnes* ..... *Pas imprimée.*

66. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Documents et correspondance se rattachant à l'établissement d'un ranche à bestiaux par le gouvernement près de Fort-McLeod, T. N.-O., y compris les achats des bestiaux pour ce ranche ; ce qui a été fait de ces bestiaux ; et l'administration de ce ranche et ce qui a été fait du ranche. Aussi, un état des

VOLUME 17—*Suite.*

sommes payées pour les bestiaux placés sur ce ranche et de toutes autres dépenses faites à son sujet ; aussi, un état de la somme totale reçue de la vente des bestiaux de ce ranche et de toutes autres sources s'y rattachant, lequel état devra indiquer la balance restant au crédit ou au débit du dit ranche au premier jour de janvier dernier, ainsi que les noms de toutes les personnes endettées envers ledit ranche pour bestiaux achetés ou pour tous autres effets ou matériaux, avec le montant dû par chacune de ces personnes, s'il en est. Présentée le 2 mai 1894.—*M. Charlton*...*Pas imprimée.*

67. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 avril 1894,—Etat indiquant le montant payé aux compagnies de chemins de fer et de vapeurs, en primes pour colons amenés au Manitoba ou dans les Territoires, en 1891, 1892 et 1893 ; aussi, une liste nominative des colons ainsi amenés, avec indication des endroits où ils se sont établis. Présentée le 11 mai 1834.—*M. Martin.* *Pas imprimée.*

68. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 avril 1894,—Copie de toutes correspondances reçues par le ministère de l'Agriculture au sujet de l'établissement du bureau de la statistique du travail du Canada. Présentée le 14 mai 1894.—*M. Lépine*.....*Pas imprimée.*

69. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Etat indiquant la quantité de beurre fabriqué aux crêmeries expérimentales de West-Elgin et de Woodstock, dans la province de l'Ontario, depuis la date de leur établissement jusqu'au 1er janvier 1894 ; le nombre des ventes opérées, où elles ont été faites et les prix obtenus. Aussi, copie de toutes lettres, rapports ou autre correspondance, particulièrement le rapport de Clement et Fils, de Glasgow, au sujet des prix obtenus et de la condition des marchandises quand elles ont été offertes en vente ; les sommes d'argent dépensées et les différentes fins pour lesquelles l'argent a été employé. Présentée le 14 mai 1894.—*M. McMillan*.....*Pas imprimée.*

70. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Etat indiquant le nombre des inscriptions d'établissement gratuit dans le Manitoba faites dans le cours des années 1892 et 1893, et le nombre de pareilles inscriptions annulées dans le cours des dites années, ainsi que, dans chaque cas, la municipalité dans laquelle se trouve le terrain. Présentée le 18 mai 1894.—*M. Martin*.....e.....*Pas imprimée.*

71. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1894,—Etat indiquant,—Le nombre de personnes ayant des dépôts dans les caisses d'épargne du gouvernement et dans les bureaux de poste. 2. Le nombre de personnes qui ont des dépôts de $1,000 et plus, et le montant total à leur crédit. 3. le nombre de personnes qui ont des dépôts depuis $500 jusqu'à $1,000, et le montant total à leur crédit. 4. Le nombre de personnes qui ont des dépôts moindre que $500 et le montant total à leur crédit. 5. Le nombre de déposants qui ne résident pas au Canada, et le montant total à leur crédit. Présentée le 18 mai 1894.—*Sir Richard Cartwright*.....*Pas imprimée.*

72 Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 mai 1894,—Copie de l'arrêté du conseil autorisant la vente du lot 16, concession 12, du township de Luther, comté de Wellington, pour la somme de $800 à John McNab et John Gallagher. Présentée le 22 mai 1894.—*M. McMullen*.....*Pas imprimée.*

72*a*. Réponse supplémentaire au n° 72. Présentée le 14 juin 1894.—*M. McMullen*.....*Pas imprimée.*

73. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Rapport indiquant les sommes de deniers payés à M. A. F. Wood, évaluateur du gouvernement, pour services, entretien et frais de route durant les années 1891, 1892 et 1893, et le détail des terrains ou autres propiétés évalués par lui durant ces années. Présentée le 23 mai 1894.—*M. McMullen*.....*Pas imprimée.*

74. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 16 avril 1894,—Copie de tous arrêtés du conseil en vigueur au Canada (provinces du Haut et du Bas-Canada) en 1858, concernant toute remise ou prime se rapportant à la construction de navires, barques et autres vaisseaux canadiens ; aussi, copie de tous arrêtés du conseil amendant ou concernant les précédents, depuis 1858 jusqu'au commencement de la confédération. Présentée le 23 mai 1894.—*M. Amyot*.....*Pas imprimée*

74*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 avril 1894,—Copie de tout arrêté du conseil, depuis l'origine de la confédération jusqu'à l'année 1879 inclusivement, concernant toute remise de droit *(drawback)* et tout *bonus* en rapport avec la construction des navires, barques ou autres bâtiments canadiens. Présentée le 30 mai 1894. *M. Amyot*.....*Pas imprimée.*

VOLUME 17—*Suite.*

75. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 mai 1894,—Copie de toutes demandes de soumissions, des soumissions reçues, des contrats passés, de la correspondance, télégrammes, lettres et papiers concernant les travaux publics (quai ou brise-lames) exécutés au Grand Etang, Cap-Breton ; aussi, relevé de toutes sommes payées ou avancées pour ces travaux et les dates de paiement. Présentée le 29 mai 1894.—*M. Davies* ....*Pas imprimée.*

75*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 6 février 1893,—Copie de toutes lettres, pétitions, études et rapports concernant la destruction et la réparation du brise-lames de Sandford, comté de Yarmouth, N.-E. Présentée le 29 mai 1894.—*M. Flint*.....*Pas imprimée.*

75*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 6 février 1893,—Copie du rapport des explorations ordonnées par le gouvernement concernant le brise-lames de Wood Island.—*M. Welsh.* *Pas imprimée.*

75*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 mars 1893,—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents non encore produits, concernant la condition du brise-lames de Rustico, I.P.-E. Présentée le 29 mai 1894.—*M. Davies*..... ... .*Pas imprimée.*

75*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, du 1er mars 1893,—Etat indiquant :—1. Le montant total dépensé par le gouvernement depuis la Confédération, dans chaque province du Canada, pour les travaux publics suivants : (1) Havres, jetées et brise-lames ; (2) Améliorations des rivières ; et (3). Dragage et dragueurs. 2. Quelle partie de la somme ainsi dépensée dans la province de Québec a été affectée aux travaux du havre de Montréal. 3. (1) Quelles sommes le gouvernement a prêtées aux commissaires du havre de Québec pour construire les nouveaux travaux dans le havre de cette cité ; (2) Quel montant d'intérêt provenant des recettes desdits travaux les dits commissaires du havre ont payé au gouvernement pour l'intérêt dû sur lesdits emprunts ; (3) Combien d'années d'intérêt (s'il en est) sont dues. 4. (1) Quelles sommes le gouvernement a prêtées aux commissaires du havre de Montréal pour construire des travaux dans le havre de cette cité ; (2) Quel montant d'intérêt est dû sur ce compte. Présentée le 12 juillet 1894. —*M Lépine*.....*Pas imprimée.*

75*e*. Réponse partielle à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Etat donnant le coût total des quai et bassin de l'île Cockburn (lac Huron), le nom ou les noms de l'entrepreneur ou des entrepreneurs, la date de l'achèvement des quai et bassin, le nombre des navires à voiles qui y ont touché, la quantité du fret importé et exporté depuis l'achèvement de cette construction ainsi que le nombre des steamers qui, durant la saison de navigation, ont touché régulièrement au quai depuis qu'il est terminé. Présentée le 12 juillet 1894.—*M. McMullen*.....*Pas imprimée.*

76. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mai 1894,—Copie de toutes lettres, rapports d'ingénieurs ou autres documents entre les mains du gouvernement, qui se rapportent à l'état du quai de Pickets et au défaut d'emploi de la somme votée l'année dernière pour la réparation de ce quai. Présentée le 29 mai 1894.—*M. Borden*.. ....*Pas imprimée.*

77. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1894,—Relevé de toutes les sommes payées par le gouvernement, pour la construction de la digue de la rivière Yamaska depuis et y compris le premier contrat jusqu'à cette date. Présentée le 29 mai 1894.—*M. Laurier.* *Pas imprimée.*

77*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 2 mai 1892,—Copie de toute enquête, faite sous l'autorité du département des Travaux Publics, pour constater les dommages causés aux propriétaires de la commune d'Yamaska, par l'érection d'une digue dans la rivière Yamaska. Présentée le 4 juin 1894.—*M. Laurier*..... .....*Pas imprimée.*

77*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Copie de toutes lettres, documents et états ayant rapport à l'adjudication à William H. Davis et Fils, de l'entreprise de la construction d'un barrage à l'île Sheik, se rattachant au canal Cornwall. Présentée le 5 juin 1894.—*M. Charlton*.....*Pas imprimée.*

77*c*. Réponse supplémentaire au n° 77*b*. Présentée le 15 juin 1894.—*M. Charlton*.....*Pas imprimée.*

78. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 avril 1894,—Copies de toutes requêtes, lettres, plans, titres et autres documents ayant trait à la réclamation des Hurons de Lorette au sujet de la seigneurie de Sillery. Présentée le 29 mai 1894.—*M. Frémont*.....*Pas imprimée.*

79. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 avril 1894,—Etat indiquant le montant des droits sur le bois de construction perçus à Québec, chaque année, durant les derniers dix ans, la quantité de bois inspectée chaque année, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs. Présentée le 30 mai 1894.—*M. McMullen* ....*Pas imprimée.*

VOLUME 17—*Suite.*

79*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 avril 1894,—Etat indiquant la quantité de bois de construction examinée par les inspecteurs-mesureurs, à Montréal, chaque année, pendant les derniers dix ans ; le montant des droits perçus chaque année durant la même période, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs à Montréal pendant le même temps. Présentée le 30 mai 1894.—*M. McMullen*..... *Pas imprimée.*

79*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 mai 1894,—Etat indiquant : 1. De quelle quantité de bois on a disposé dans les townships 1, 2, 3 et 4, dans les rangs 14, 15, 16 et 17, à l'est du premier méridien principal, et aussi sur la rivière Whitemouth. 2. En faveur de qui a-t-on disposé de ce bois. 3. De quelle manière on en a disposé. 4. Les prix obtenus. 5. Copie de toutes annonces publiées à ce sujet, et les noms des journaux qui les ont fait paraître, ainsi que les dates des insertions. 6. Quelle quantité de bois reste encore non vendue dans les dits townships. Présentée le 29 juin 1894.—*M. Martin*..... *Pas imprimée.*

79*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1894,—Etat indiquant tous les permis de coupe de bois accordés depuis le 1er janvier 1887 ; leur étendue ; le nom du concessionnaire ; le bonus, s'il y en a, payé sur ce permis ; si on en a disposé. (*a.*) A l'enchère publique, régulièrement annoncée, invitant le public à enchérir. (*b.*) A l'enchère, lorsque seuls les requérants de la coupe furent invités à enchérir. (*c.*) Par demande particulière. (*d.*) Si ce n'est d'aucune des manières ci-dessus mentionnées, alors de quelle manière en a-t-on disposé et comment les a-t-on concédées. (*e.*) Durée de l'annonce publiée dans chaque cas lorsque les fonds de bois ont été vendus à l'enchère publique ou par tout autre système de concurrence publique ; aussi, un état sommaire indiquant l'étendue totale concédée et le montant total des boni reçus. Présentée le 12 juillet 1894.—*M. Charlton*..... *Pas imprimée.*

80. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mai 1894,—Copie de toute correspondance échangée entre D. J. Hughes, écr, juge du comté d'Elgin, Ont., et les fonctionnaires de l'Imprimerie du Gouvernement au sujet de l'impression de la dernière liste de votation du comté d'Elgin qui a été revisée. Présentée le 4 juin 1894.—*M. Casey*..... *Pas imprimée.*

81. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mai 1894,—Etat indiquant le montant et la valeur de l'acier à creuset importé en franchise au Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'arrêté du conseil du 6 novembre 1885 ; aussi, le montant et la valeur des serges et étoffes moirées importées au Canada en franchise, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'arrêté du conseil du 6 novembre 1885. Présentée le 4 juin 1894.—*M. Charlton*..... *Pas imprimée.*

81*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mai 1894,—Etat donnant le montant et la valeur des bandes, bordures, bouts et côtés, et doublures des bouts et côtés à l'usage des chapeliers, importés en franchise au Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'arrêté du conseil du 5 juillet 1886. Aussi, le montant et la valeur des bandes métalliques à pointes ou unies pour la fabrication des clôtures importées en franchise au Canada, depuis 1885, aux termes de l'arrêté du conseil du 17 juillet 1886. Aussi, le montant et la valeur du câble métallique importé au Canada en franchise depuis 1885, aux termes de l'arrêté du conseil du 17 juillet 1886. Aussi, le montant et la valeur du fil de cuivre jaune ou rouge tordu importé en franchise au Canada, depuis 1885, aux termes de l'arrêté du conseil du 20 juillet 1886. Aussi, le montant et la valeur de la laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora importée en franchise au Canada, depuis 1885, aux termes de l'arrêté du conseil du 18 novembre 1886. Présentée le 4 juin 1894.—*M. Charlton.*

Pas imprimée.

81*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mai 1894,—Etat indiquant la quantité et la valeur des jantes de roues en noyer dur importées en franchise au Canada chaque année, depuis 1887, aux termes de l'arrêté du conseil du 16 novembre 1888 ; aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier à ressorts Homo plus fin que le n° 9, et pas plus fin que le n° 15, importé en franchise au Canada, chaque année, depuis 1887, pour servir aux fabricants de sommiers élastiques, aux termes de l'arrêté du conseil du 6 décembre 1888. Présentée le 4 juin 1894.—*M. Charlton.*

Pas imprimée.

81*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mai 1894,—Etat donnant la valeur du cuir à doublure importé en franchise au Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'arrêté du conseil du 1er juillet 1887. Aussi, la valeur des centres en roseau carré ou en cuir cru, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longes de fouet importés au Canada en franchise, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'arrêté du conseil du 2 juillet 1887. Aussi, la valeur des rouleaux en cuivre devant

VOLUME 17—*Suite.*

servir à l'impression des calicots importés en franchise au Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'arrêté du conseil du 22 novembre 1887. Aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier n° 12 jusqu'au n° 30, importé en franchise au Canada, chaque année, depuis 1887 aux termes de l'arrêté du conseil du 11 juillet 1888. Aussi, la quantité et la valeur du fil de laine et du fil de laine peignée importés au Canada en franchise pour l'usage des fabricants, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'arrêté du conseil du 11 juillet 1888. Aussi, la quantité et la valeur du fil de jute et du fil de coton plus fin que le n° 40; et du fil de fer galvanisé ou étamé ou cuivré ou non, du n° 16 ou plus fin importés en franchise au Canada, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'arrêté du conseil du 11 juillet 1888. Présentée le 4 juin 1894.—*M. Charlton. . . . Pas imprimée.*

82. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1894,—Copie de toutes plaintes faites par un nommé Etienne Tremblay, depuis le 1er novembre 1893, contre Placide Rocheleau, maître de poste de Pauline, dans le comté de Rouville, P.Q. Et aussi, copie du rapport de l'inspecteur des postes qui a fait l'enquête sur cette plainte, ou de tout autre officier chargé de faire cette enquête. Présentée le 5 juin 1894.—*M. Fréchette . . . . . Pas imprimée.*

83. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 28 mai 1894,—Etat donnant les noms des juges puînés dans la province de l'Ontario, les dates de leur nomination, le nom et le chiffre de la population du comté pour lequel ils ont été nommés, ainsi que le traitement et les allocations de chacun de ces juges. Présentée le 5 juin 1894.—*M. Lister . . . . . Pas imprimée.*

84. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 mai 1894,—Copie de toutes lettres, propositions, câblegrammes et correspondance, depuis le 1er janvier 1890, entre le gouvernement et aucun de ses membres et toute personne, maison ou compagnie, concernant la création d'un service de steamers transatlantiques rapides entre le Canada et la Grande-Bretagne et entre le Canada et la France, et concernant les subventions demandées pour l'exécution de ces services ou que le gouvernement a proposé de payer pour les dits services. Aussi, copie de tout contrat ou projet de contrat au sujet de ce service de steamers. Présentée le 6 juin 1894.—*M Mulock . . . . . Imprimée pour la distribution seulement.*

84*a*. Réponse supplémentaire au n° 84. Présentée le 29 juin 1894.—*M. Mulock.*
Imprimée pour la distribution seulement.

84*b*. Réponse supplémentaire additionnelle au n° 84. Présentée le 5 juillet 1894.—*M. Mulock.*
Imprimée pour la distribution seulement.

85. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copie de toute correspondance, papiers et documents non encore soumis à la Chambre au sujet des négociations et communications entre le gouvernement et les Etats-Unis concernant la réciprocité, les péages de canaux et les naufrages et remorquage. Présentée le 11 juin 1894.—*M. Tisdale . . . . . Pas imprimée.*

86. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Copie de la correspondance, instructions, arrêtés du conseil et rapports qui n'ont pas encore été présentés à la Chambre relatifs à la ligne frontière entre l'Alaska et la Colombie-Britannique. Présentée le 11 juin 1894.—*Sir Hector Langevin . . . . . Pas imprimée.*

87. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 mai 1894,—Etat donnant le relevé détaillé des sommes d'argent déposées entre les mains du gouvernement comme garantie de l'exécution de travaux actuellement complétés, le nom de chaque entrepreneur qui a fait le dépôt, la date de chacun de ces dépôts et le montant d'intérêt accru sur chaque dépôt. Présentée le 11 juin 1894.—*M. Lister . . . . . Pas imprimée.*

88. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports au conseil, arrêtés du conseil ou instructions administratives ayant trait à l'emploi de capitaines ou seconds porteurs de certificats de capacité sur les vapeurs naviguant dans les eaux fédérales ou faisant le service de traversiers, ou à l'exploitation de ces vapeurs ou bacs sans ces capitaines et seconds. Présentée le 19 juin 1894.—*M. Davies . . . . . Pas imprimée.*

89. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mai 1894,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer et le révérend A. E. Burke et autres, au sujet du changement de la halte de voyageurs *(flag station)* de Mill River, sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, à Howlan Road, et de tous télégrammes et documents s'y rapportant; aussi, copie de toutes pétitions, etc., adverses au dit changement. Présentée le 19 juin 1894.—*M. Perry . . . . . Pas imprimée.*

VOLUME 17—*Suite.*

90. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 mai 1894,—Copie de toute correspondance échangée depuis 1882 jusqu'à 1891 inclusivement, entre J. B. Wright, médecin-vétérinaire, et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre le chemin de fer Grand-Tronc et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre M. A. Brush et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre les autorités impériales ou quelqu'un en son nom et le gouvernement canadien ou aucun de ses membres, départements ou officiers, concernant l'inspection du bétail des Etats-Unis passant par le Canada. Présentée le 21 juin 1894. *M. Mulock.*

Imprimée pour les documents de la session seulement.

91. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 16 avril 1894,—État indiquant toutes les terres assignées en partage à des métis du Manitoba, pour lesquelles il n'a pas été émis de lettres patentes, et donnant, avec une désignation de la terre, le nom du concessionnaire et les raisons pour lesquelles la lettre patente n'a pas été émise. Présentée le 21 juin 1894.—*M. Martin.*

Pas imprimée.

92. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 21 mai 1894,—Copie de l'ordre, minute ou instruction autorisant le percepteur des douanes à Woodstock, Ontario, à admettre en franchise certaines marchandises consistant en vêtements ou autres articles servant au culte, pour l'usage de l'église catholique romaine de Woodstock et consignés au révérend père Brady, de cette ville, dans mois de février 1894. 1. La décision en vertu de laquelle le percepteur a admis ces articles en franchise. 2. Toute correspondance entre le contrôleur des Douanes ou autres personnes du département des Douanes à ce sujet. 3. Copie des lettres et de la correspondance échangée entre le révérend J. C. Farthing, de Woodstock, et le contrôleur des Douanes au sujet de l'admission de ces articles. et de la prétendue injustice avec laquelle le révérend M. Farthing a été traité quand il a importé une classe similaire d'articles pour l'usage de l'église anglicane de Woodstock dont il est le recteur. 4, Et si le droit a été imposé depuis sur les dits articles ou sur aucun d'eux, copie de la déclaration ou minute à ce sujet, et le montant des droits payés sur ces articles. Présentée le 29 juin 1894.—*M. McCarthy* ..... *Pas imprimée.*

93. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 mai 1894,—État indiquant les noms de toutes les personnes nommées pour agir en qualité d'agents de rapatriement en rapport avec l'immigration, le temps pendant lequel chacune d'elles a travaillé, la somme d'argent payée à chacune d'elles, le nom des colons amenés au Canada par chaque agent de rapatriement et les endroits où ces colons se sont établis. Aussi, un état faisant connaître les arrangements faits avec ces agents. Présentée le 29 juin 1894.—*M. Martin* ..... *Pas imprimée.*

94. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mai 1894,—État indiquant à quelle date le steamer *Stanley* a commencé ses voyages entre Charlottetown, I.P.-E., et Pictou, N.-E.; à quelle date le dit steamer a commencé ses voyages entre Georgetown, I.P.-E., et Pictou; combien de voyages il a fait, la date de chaque voyage et combien de sacs de malle ont été transportés à chaque voyage; à quelle date le dit steamer a cessé de transporter les malles; le nombre de passagers et le montant de fret transportés à et de l'Ile du Prince-Edouard; le chiffre des dépenses et des recettes, en rapport avec ledit service, pour l'hiver de 1893-94. Présentée le 29 juin 1894.—*M. Perry* ..... *Pas imprimée.*

94*a*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 juin 1894,—Demandant un état indiquant les jours auxquels le vapeur *Stanley* a fait la traversée entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme au cours des mois de janvier, février, mars et avril derniers, avec mention distincte des voyages d'aller et des voyages d'aller et retour, ainsi que du port de départ sur l'une ou l'autre côte; aussi, un état pour la même période indiquant les jours auxquels les bateaux-traîneaux du gouvernement ont fait la traversée entre le Cap-Traverse et le Cap-Tourmentine, avec mention distincte des voyages d'aller et des voyages d'aller et retour; aussi, un état indiquant, pour la même période, les jours auxquels la malle n'a pas été transportée de la terre ferme à l'Ile du Prince-Edouard et *vice versa*. Présentée le 6 juillet 1894.—*L'honorable M. Ferguson (Queen, I.P.-E.)* ..... *Pas imprimée.*

95. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 juin 1894.—Demandant copie du rapport présenté le 5 mai 1891, par sir Douglas Fox sur le projet de construction d'un tunnel sous le détroit de Northumberland, sans les plans; aussi, copie des rapports de M. Francis Bain, sur le même sujet, datés des 9 et 18 décembre 1890 et du 14 mars 1891. Présentée le 5 juillet 1894.—*Honorable M. Ferguson (Queen, I.P.-E.)*

Imprimée pour les documents de la session seulement.

VOLUME 17—*Suite.*

96. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 27 avril 1892,—Copie de toute correspondance, mémoires, ordonnances ministérielles et arrêtés du conseil se rapportant en quelque manière à l'enlèvement du droit d'exportation sur les billots et autres bois non manufacturés exportés du Canada aux Etats-Unis. Présentée le 9 juillet 1894.—*M. Rider*.....*Pas imprimée.*

97. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 9 mai 1892,—Copie du rapport de l'inspecteur des douanes, dans la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'un port d'entrée à Whycocomah, comté d'Inverness. Présentée le 9 juillet 1894.—*M. Cameron*.....*Pas imprimée.*

97*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 9 mai 1892—Copie du rapport de l'inspecteur des douanes, dans la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'un port d'entrée à West Bay, comté d'Inverness. Présentée le 9 juillet 1894.—*M. Cameron*.....*Pas imprimée.*

98. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 juin 1894,—Copie de toutes accusations, plaintes, lettres, télégrammes, correspondance, rapports ou ordres concernant la destitution ou le renvoi de John McLeod de la charge d'inspecteur des travaux de réparation à la jetée de Broad Cove Marsh, Cap-Breton. Présentée le 12 juillet 1894.—*M Davies*.....*Pas imprimée.*

99. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 avril 1894,—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance et instructions données aux officiers du ministère des Travaux Publics, et rapports de ces officiers, au sujet des améliorations des rapides de Saint-André, dans la Rivière Rouge du Nord. Présentée le 12 juillet 1894.—*M. Martin*.....*Pas imprimée.*

100. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 6 février 1893,—Copie de tous arrêtés du conseil, rendus sous l'autorité de la clause 93, chapitre 32 des Statuts revisés du Canada et actuellement en vigueur, réglementant l'abattage en entrepôt des porcs destinés à l'exportation ; aussi, copie des règlements de quarantaine relatifs à l'importation au Canada de porcs devant être abattus en entrepôt. Présentée le 14 juillet 1894.—*M. Smith (Ontario)*.....*Pas imprimée.*

101. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mai 1894,—Copie du rapport détaillé des récompenses accordées par le juge ou jury, lors de l'Exposition Colombienne de Chicago, aux travaux des écoles primaires et spéciales de toutes sortes et de tout degré, et aussi aux élèves des institutions d'instruction secondaire de chacune des provinces du Canada. Présentée le 14 juillet 1894.—*M Lachapelle*.....*Imprimée pour les documents de la session seulement.*

102. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 21 mai 1894,—Liste des personnes qui, au Manitoba, n'ont pas encore remboursé les prêts qui leur ont été faits vers 1876, pour grains de semence, etc., etc., avec le montant dû par chacune d'elles et les intérêts réclamés jusqu'au 1er janvier 1894, sur chacun de ces montants. Aussi, liste et montants des hypothèques reçues comme sûreté collatérale de chaque emprunt, avec la description du terrain hypothéqué et le nom du propriétaire de ce terrain, ainsi que le nom de l'emprunteur, si c'est une autre personne. Présentée le 18 juillet 1894.—*M. LaRivière*.....*Pas imprimée.*

103. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mai 1894,—1. Etat indiquant les quantités de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les tableaux du commerce, importées et achetées pour la consommation au Canada, de 1883 à 1893 inclusivement, en gallons impériaux, ainsi que leur valeur et le montant de droits payés. 2. La quantité de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les rapports du revenu de l'intérieur, fabriquées au Canada, et achetées pour la consommation domestique, ainsi que leur valeur et le montant des droits acquittés, durant la période susdite. Le montant des matériaux employés pour brasser et distiller des liqueurs alcooliques dans les diverses provinces du Canada pendant la même période. Présentée le 19 juillet 1894.—*M. Flint*.....*Pas imprimée.*

104. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mai 1894,—Etat indiquant le nombre de brasseries et distilleries au Canada en 1891, le montant de capitaux placés dans ces établissements, la valeur de leur production, le montant des gages payés, le nombre de personnes employées et le revenu que donnent ces établissements. Présentée le 19 juillet 1894.—*M. Flint*.....*Pas imprimée.*

105. Etat des baptêmes, mariages et sépultures, pour l'année 1893, dans les districts de Bellechasse, Chicoutimi, Gaspé, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Ottawa et Saguenay. Présenté le 20 juillet 1894, par M. l'Orateur.....*Pas imprimée.*

106. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 4 juin 1894,—Copie de toute correspondance, requêtes et mémoires au sujet de la réduction ou de l'abolition des droits sur le tabac canadien, ou au sujet des modifications qui pourraient être apportées aux lois du revenu de l'intérieur à ce sujet. Présentée le 23 juillet 1894.—*M. Brodeur.*

Pas imprimée.

ANNEXE AU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE POUR 1893

INTERDICTION DE L'ENTRÉE

DES

BÊTES À CORNES EN ANGLETERRE

MÉMOIRE DU CANADA

AUSSI

Rapports sur tous les cas de maladies d'animaux qui ont été signalés au Département de l'agriculture à Ottawa, de 1880 à 1893, sous le régime de la quarantaine du bétail.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE
1894

[N° 8*d*—1894.] *Prix* : 10 *centins.*

RAPPORT

DU

MINISTRE DE L'AGRICULTURE.

Le soussigné a l'honneur de présenter son rapport à Votre Excellence, à l'occasion des dépêches et rapports renvoyés à son examen, sur le sujet de la prétendue existence d'une affection de pleuro-pneumonie contagieuse parmi les bêtes à cornes en Canada, qui a motivé la mise en interdit des provenances canadiennes par le *Board of Agriculture* en novembre 1892, et le maintien de cette mesure jusqu'à l'heure actuelle. M'avaient été renvoyées ainsi les dépêches suivantes :—

Dépêche du bureau du secrétaire d'Etat des colonies, transmettant copie de l'arrêté du *Board of Agriculture*, du 6 juillet 1893, lequel révoque l'arrêté du 17 avril 1893, concernant les bêtes à cornes canadiennes (abattage et examen) et l'arrêté modificatif du 2 juin ;

Dépêche du secrétaire d'Etat des colonies, transmettant des lettres du secrétaire du *Board of Agriculture* des 20 et 21 juillet 1893. Ces lettres contiennent les raisons pour lesquelles on a révoqué l'arrêté du 17 avril 1893, et suggère certaines mesures au gouvernement canadien en vue de lever tous les doutes sur la non-existence de la pleuro-pneumonie en Canada ;

Dépêche du secrétaire d'Etat des colonies, transmettant une lettre du secrétaire du *Board of Agriculture* datée du 17 octobre, et renfermant un mémoire du professeur Brown sur la question considérée sous ses aspects scientifiques ;

Dépêche du secrétaire d'Etat des colonies, transmettant une lettre avec incluses du secrétaire du *Board of Agriculture*, en date du 2 novembre, au sujet d'un animal suspect débarqué par le *Hurona* ;

Dépêche du secrétaire d'Etat des colonies, transmettant une lettre du même fonctionnaire, du 15 novembre, laquelle renferme un mémoire supplémentaire du professeur Brown.

Les motifs pour lesquels le *Board of Agriculture* s'oppose à la libre entrée des bêtes à cornes canadiennes sont exposés dans une lettre de son sécrétaire, du 20 juillet dernier, où il est dit que l'examen spécial prescrit par l'arrêté du 17 avril dernier, a été appliqué à soixante-sept cargaisons comprenant 30,561 bêtes. L'auteur de la lettre résume ainsi les résultats des inspections :—

" Le 29 mai, l'inspecteur vétérinaire du *Board* expédiait au département des portions des poumons atteints d'un animal qui avait été débarqué à Deptford par le steamer *Brazilian*, de Montréal ; et à l'examen une parcelle de ces poumons a présenté des apparences identiques aux altérations de la pleuro-pneumonie, encore que les lésions principales fussent de nature brancho-pneumonique et tuberculeuse.

" Le 31 mai, on reçut de Liverpool, des agents vétérinaires du *Board*, les poumons de deux animaux amenés par le *Lake Winnipeg* de Montréal. Dans un cas, la portion

atteinte était très circonscrite, et il y avait des indices bien marqués de broncho-pneumonie, indépendamment de ceux qui caractérisent la pleuro-pneumonie. Dans le second spécimen, deux lobes du poumon droit, un en arrière du cœur, étaient consolidés, et présentaient des traces distinctes de pleurésie; on les sectionna, les signes typiques de la pleuro-pneumonie étaient apparents.

"Le même jour, envoi de Deptford des poumons d'un animal venu sur le *Storm King* de Montréal. A l'examen, on y découvrit des dépôts tuberculeux, combinés avec des traces de pleurésie et de pneumonie; mais les lésions n'étaient pas celles de la pleuro-pneumonie.

"Le 3 juin, les agents à Liverpool expédient les poumons d'un animal amené par le *Lake Superior* de Montréal. Aucun signe évident de pleuro-pneumonie; seulement, il paraissait y avoir eu pneumonie interstitielle, associée à une tuberculose.

"Le 13 juin, envoi des poumons d'un animal débarqué à Newcastle par le steamer *European*. Point d'indices de pleuro-pneumonie, mais des signes de pneumonie interstitielle et de pneumonie simple combinées.

"Les 22 et 23 juin, un inspecteur de Newcastle a expédié des portions des poumons de trois animaux débarqués à ce port par le steamer *Avalona*. Il y avait dans ces spécimens un dépôt tuberculeux, accompagné d'un épaississement du tissu interlobulaire; mais aucun indice, toutefois, n'était suffisant pour autoriser à en conclure l'existence d'une pleuro-pneumonie."

La décision du Board est donc pratiquement fondée sur l'état des poumons de trois animaux débarqués du *Brazilian* et du *Lake Winnipeg*.

Sir Charles Tupper, avisé de ces faits, s'était trouvé avec M. William Hunting, F. R. C. V. S., venu à titre d'assistant professionnel, à l'examen des poumons de ces animaux par les officiers-vétérinaires du département impérial, le 31 mai dernier.

Etaient aussi présents le professeur McFadyean, doyen du Collége vétérinaire royal, le professeur Axe, le professeur McQueen, et M. S.-G. Rayment, inspecteur-vétérinaire de la cité de Londres.

Il est dit dans la lettre du *Board* qu'à cause de la très grande importance que pouvaient avoir les cas du *Brazilian* et du *Lake Winnipeg*, relativement à la levée de l'interdit frappant le gros bétail canadien en Angleterre, on avait fait préparer des sections du second animal du *Lake Winnipeg* pour les soumettre à un examen au microscope et s'assurer si, par ce moyen, on ne découvrirait pas d'autres signes diagnostiques; et la lettre ajoute que l'inspection microscopique a confirmé les opinions exprimées par les officiers-vétérinaires du *Board* après le premier examen opéré à l'œil nu.

La lettre du 20 juillet, qui fait partie de la correspondance précédemment citée, contient sous forme d'incluse un rapport du professeur Brown, C.-B., directeur de la division vétérinaire du *Board*. Ce rapport énumère les raisons pour lesquelles, suivant lui, le cas en question doit être considéré comme un accident de pleuro-pneumonie contagieuse, identique, dans le détail anatomique morbide, à la pleuro-pneumonie du bétail des Etats-Unis, et ne différant que par des caractères sans importance du type européen de la maladie.

Dans ce rapport du professeur Brown, sur le caractère spécial de la pleuro-pneumonie observée dans des animaux des Etats-Unis, débarqués en Angleterre depuis 1878, et qui lui paraît être une affection entièrement semblable à celle du cas fourni par le *Lake Winnipeg*, je relève les lignes suivantes:—

"On n'a pas encore pu expliquer d'une façon satisfaisante les différences que je signale; mais l'historique de la pleuro-pneumomie, dans le continent nord-américain, prouve assurément qu'elle est aussi contagieuse et aussi fatale que la pleuro-pneumonie d'Europe."

Le soussigné remarque que la même assertion en substance est avancée, sur la différence d'avec le type de pleuro-pneumonie contagieuse qui se produit en Angleterre, à propos de l'aspect des poumons des animaux débarqués des steamers *Hurona* et *Monkseaton* en octobre 1892. Il paraît bien, toutefois, que le professeur Brown prouve trop dans son désir de soutenir sa thèse. Si ce type particulier de la maladie n'est pas moins contagieux et fatal que la pleuro-pneumonie d'Angleterre, l'existence en Canada s'en manifesterait par sa propagation, son extension et par le grand nombre de ses victimes. Impossible, en cas pareil, de dissimuler l'épizootie, de la tenir secrète. Mais la vérité est qu'elle n'existe point dans ce pays ; il n'y a point de mortalité par contagion parmi nos bovidés. Le premier cas de pleuro pneumonie contagieuse y est encore à découvrir ; et autant qu'il est possible de prouver une proposition négative, le soussigné croit que le compte-rendu des recherches faites par les officiers-vétérinaires de son département, avec l'aide de nombreux médecins vétérinaires, en novembre 1892, dans toutes les régions du Canada d'où provenaient les animaux embarqués sur le *Hurona* et le *Monkseaton* (recherche dont les résultats ont été communiqués, sous forme d'annexe à un procès-verbal approuvé du Conseil privé, par le prédécesseur de Votre Excellence (le comte Derby) au Colonial-Office, le 30 janvier 1892) a apporté cette preuve négative. Aucune trace de maladie contagieuse n'a pu être découverte dans ces régions d'origine ; il en eût été autrement, sans nul doute, s'il y avait eu là une affection "aussi contagieuse et fatale" que l'est notoirement cette pleuro-pneumonie en Europe, comme, du reste, partout où elle s'est montrée.

De nouvelles investigations vétérinaires se sont faites par l'ordre du soussigné, dès le premier avis, relativement aux cas du *Brazilian* et du *Lake Winnipeg*, et aussi à un cas subséquent du *Hurona*, en octobre dernier, duquel il sera plus particulièrement parlé plus loin. Le résultat de ces investigations, accomplies sous la direction du professeur McEachran, est donné dans une annexe de ce présent rapport (annexe A). Il confirme en tous points les constatations de l'automne de 1892, relatives aux animaux expédiés sur le *Monkseaton* et le *Hurona*.

Après une lecture attentive des rapports des officiers-vétérinaires du *Board*, le soussigné trouve que, sur des particularités importantes dans les définitions tendant à établir le type de la maladie, ils diffèrent très notablement des rapports des médecins-vétérinaires qui ont fait des examens à la demande du haut-commissaire canadien.

Le soussigné estime que l'inspection des poumons des animaux mentionnés dans la correspondance, n'a point constaté d'une façon satisfaisante l'existence de la pleuro-pneumonie ou d'un autre type spécial de cette maladie ; et cette conclusion est encore corroborée par les constatations des professeurs McEachran et Adami, dans un examen qu'ils ont fait ensuite en Canada de portions des poumons de l'animal suspect du *Hurona* en octobre dernier, et dont il sera parlé ci-après.

Le marquis de Ripon, dans sa dépêche du 19 juillet formant partie de la correspondance, à propos des investigations pathologiques en question s'exprime ainsi :—

"Trois, paraît-il, des quatre experts présents à l'examen des poumons de l'animal débarqué par le *Lake Winnipeg* ont partagé l'opinion des experts du *Board of Agriculture* sur le diagnostic de la maladie."

En présence du conflit persistant d'opinions professionnelles que manifeste cette correspondance, peut-être aurait-on dû donner les opinions écrites des quatre experts, à cause de ce manque d'unanimité même.

Une lettre du haut-commissaire canadien, du 1er août, contient ce passage:—

"Au sujet des spécimens de poumon fournis à M. Hunting, on aurait ultérieurement donné à celui-ci, pour être expédiés en Canada, des spécimens de poumons du second animal du *Lake Winnipeg*, ainsi qu'une portion des poumons d'un animal malade abattu lors d'une récente apparition de pleuro-pneumonie à Hendon. Je dirai à ce propos que deux morceaux de poumons ont été remis en effet dans une bouteille à M. Hunting; mais que les officiers-vétérinaires du *Board* ne voulaient pas, à ce qu'il paraît, indiquer lequel des deux appartenait à l'animal canadien. Dans ces circonstances, je n'ai point cru devoir transmettre les spécimens à Ottawa, ne pouvant comprendre pourquoi on refusait de me donner l'information demandée."

Le soussigné fait observer, relativement à cet incident, qu'il y a lieu de regretter que nos experts professionnels n'aient pas eu toute facilité d'examiner des portions de poumons de ces animaux; et il ne saurait s'expliquer le motif pour lequel on n'a point chargé le haut-commissaire de transmettre les spécimens provenant de l'animal canadien.

Le cas ultérieur d'un animal débarqué à Deptford par le steamer *Hurona* en octobre dernier, a été l'occasion d'une correspondance semblable en plus d'un détail à celle relative aux animaux du *Brazilian* et du *Lake Winnipeg*, de même qu'aux animaux du *Monkseaton* et du *Hurona*. Ce cas-là, toutefois, selon le soussigné, demande une attention plus particulière. L'animal que l'on disait ainsi atteint de pleuro-pneumonie du "type nord-américain", faisait partie d'un chargement de 738 bêtes à cornes transportées par le *Hurona* de Montréal à Deptford, et d'un troupeau de 21 têtes expédiées de l'île Howe, située dans le fleuve Saint-Laurent, près de Kingston. Cet animal avec les 20 autres se trouvait sur l'île depuis mai ou juin dernier, comme le professeur McEachran, après enquête, a pu le constater, et y était resté jusqu'au moment de son envoi pour être embarqué sur le *Hurona* le 7 octobre à Montréal.

Les poumons des animaux abattus ont été examinés par les officiers-vétérinaires du *Board of agriculture*, au *Royal Veterinary College*, en présence de M. Hunting, qui s'y était rendu à la demande de sir Charles Tupper.

Le professeur Brown, chef du personnel vétérinaire du *Board*, après cet examen déclara qu'il y avait là "un spécimen typique de pleuro-pneumonie de l'espèce trouvée dans les poumons d'un animal venu de Boston sur le steamer *British Empire*. Il est, ajouta-t-il, facile de voir que l'apparence morbide des poumons est absolument identique; et que ce sont là deux exemples parfaits du type nord-américain de la pleuro-pneumonie."

Dans son rapport, M. Hunting dit, en substance, qu'il trouvait exacte la description de l'atteinte par le professeur Brown, mais ne partageait pas son opinion sur la nature de l'affection. D'après cette opinion, il faudrait croire que les lésions de la pleuro-pneumonie contagieuse sont différentes, dans l'Amérique septentrionale, à certains égards, de celles qui s'observent dans le reste du monde." Il prétend qu'il n'existe aucune différence en ce qui concerne le caractère des lésions de la pulmonie contagieuse des bêtes à cornes en Amérique, en Australie, en Europe et en Asie, et il ajoute: "Quand les lésions *post mortem* de deux affections sont dissemblables, la méthode la plus sûre, pour déterminer la nature de la maladie, est d'en bien observer l'origine, la marche et la propagation"....." La pleuro-pneumonie se propage." Et cependant, dans la cargaison du *Hurona*, "pas un seul cas ne s'en est manifesté, et l'on y comptait 757 animaux, qui avaient été tenus à l'étroit durant trois semaines.

Interdiction de l'entrée des bêtes à cornes en Angleterre.

Le professeur McEachran, d'après les instructions du soussigné, s'est livré à une enquête sur la situation des choses à l'île Howe, près Kingston, d'où étaient sorties les 21 têtes de bétail comprenant l'animal en question. Son rapport (coté B) est donné ci-après, aux annexes. Aucune trace de maladie contagieuse quelconque sur l'île.

On obtint et communiqua une portion des poumons de l'animal aux professeurs McEachran et Adami (ce dernier professe la pathologie à l'université McGill, de Montréal, et était ci-devant du *Jesus College*, Cambridge, Angleterre).

Voir leurs rapports sur le résultat de leur examen aux annexes, pièce C. Ils jettent une lumière importante sur ces points, sujet d'un très grave conflit d'opinions professionnelles.

Le professeur McEachran accepte entièrement les définitions ou descriptions pathologiques du professeur Brown ; seulement, il aboutit à une conclusion tout opposée sur la valeur des différences admises. La conclusion énoncée par le professeur Brown, conforme aux faits avérés de la marche de la pleuro-pneumonie est inconciliable avec l'état sanitaire du bétail en Canada ; tandis que l'opinion du professeur McEachran répond à tout. Le rapport très clair du professeur Adami, sur lequel j'attire particulièrement l'attention, confirme la conclusion de McEachran.

Leur opinion est encore corroborée par un examen des poumons d'animaux canadiens qui s'est fait à une époque antérieure en Angleterre. Le professeur McEachran raconte qu'en janvier 1891, il fut invité un jour par le professeur Brown à venir au *Royal Veterinary College*, de Londres, examiner avec lui les poumons d'un animal anglais atteint de pleuro-pneumonie contagieuse et ceux d'un animal affecté de ce que le professeur Brown appelait alors "maladie canadienne du poumon." A ce sujet le professeur McEachran s'exprime ainsi :—

"Ce n'est point assurément une pneumonie canadienne. On s'est borné à comparer à l'œil nu les poumons des deux animaux; la différence dans les principaux changements produits par les atteintes était apparente non seulement à ses yeux, mais aussi à ceux des autres *gentlemen* de la profession qui se trouvaient là, comme elle l'est aujourd'hui encore dans les sections conservées que j'ai en ma possession."

Le professeur McEachran est d'avis que le nom de "*Transit pneumonia* (Pneumonie de route) serait plus convenable pour désigner l'affection dont il s'agit que l'appellation de maladie canadienne du poumon, attendu que l'affection même est inconnue en Canada, et qu'elle n'apparaît que dans des cas rares et isolés chez des animaux transportés à de grandes distances en chemins de fer ou sur steamers, et attendu aussi qu'elle ne s'est jamais propagée dans les lieux où elle avait été découverte et dans les conditions lesplus favorables à son extension, si elle eût été contagieuse. L'historique de toutes les circonstances entourant le cas du bœuf venu de Pilot-Mound, Manitoba, étaie encore cette conclusion.

La correspondance précitée contient une lettre du secrétaire du *Board of Agriculture* au sous-secrétaire d'Etat du Colonial-Office (21 juillet 1893), dans laquelle sont indiquées certaines mesures nécessaires que le Canada, suivant le *Board*, devrait prendre, comme conditions préalables de la révocation des présentes restrictions mises en Angleterre à l'entrée du bétail canadien.

Le *Board* fait observer que les statuts, pour déterminer s'il y a garantie raisonnable contre l'introduction d'animaux infectés, l'obligent à considérer—

"(*a*) Les lois relatives à l'importation et à l'exportation des animaux en Canada et du Canada;

" (*b*) Les lois relatives à la prévention de l'introduction ou de la propagation de la maladie en Canada;

" (*c*) La condition sanitaire générale des animaux en Canada."

A l'égard du premier point (*a*), le *Board* déclare qu'il possède des renseignements généraux sur la situation au point de vue de la législation; mais il demande que le gouvernement canadien lui transmette officiellement copie des statuts concernant la matière qui sont actuellement en vigueur sur son territoire, et qu'il lui communique le détail des méthodes usitées pour l'exécution de leurs prescriptions.

Le soussigné, en conséquence, soumet à Votre Excellence, pour cette transmission officielle, un exemplaire de l'Acte " concernant les épizooties," chapitre 69 des Statuts Revisés du Canada (pièce D), qui régit tous les services fédéraux relatifs à la santé des animaux et aux quarantaines animales.

Ces services administratifs s'exercent d'après des règlements établis par arrêtés en conseil en exécution de cette loi (ch. 7 des ordres en conseil refondus). Ci-joint se trouve un précis de la totalité des arrêtés rendus depuis 1880 (pièce E).

Il existe des quarantaines à bestiaux dans les anciennes provinces canadiennes, situées à l'est du Manitoba, savoir: à Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse; à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick; à Charlottetown, île du Prince-Edouard; et à Lévis, province de Québec—les quarantaines se rapportent aux importations par le littoral atlantique.

On en compte une à Victoria et une autre à Kootenay, en Colombie-Britannique.

Sur la frontière des Etats-Unis, le Canada possède de ces quarantaines à Point-Edward, au pied du lac Huron, en Ontario; à Emerson, Gretna, Manitou et Deloraine, en Manitoba; et sur la frontière internationale, entre le Manitoba et les montagnes Rocheuses, il y a cinq quarantaines placées aux points de passage. Ces établissements sont mentionnés plus au long dans la pièce F ci-annexée.

L'entrée des bêtes à cornes est interdite dans les anciennes provinces par toutes les localités sises à l'est de la limite entre Manitoba et Ontario, sauf seulement celle des animaux reproducteurs; et les animaux importés pour la reproduction sont les seuls aussi qui puissent entrer en Canada par les ports maritimes. Tout le gros bétail est sujet à une quarantaine de 90 jours.

L'entrée de ce bétail par la frontière entre les Etats-Unis et les anciennes province n'est permise qu'à Point-Edward, et seuls les animaux reproducteurs y sont admis moyennant la détention quarantenaire ci-dessus.

Tous les animaux durant la détention sont strictement tenus isolés de ceux de la localité, et chaque importation séparée est de même isolée de toute autre.

Les porcs, à l'exception des reproducteurs, ne peuvent être importés en Canada par la frontière des Etats-Unis qu'à Point-Edward, où ils font 21 jours de quarantaine.

Les moutons sont soumis à une quarantaine de 15 jours sur le littoral atlantique, et l'entrée par la frontière internationale en est permise après constatation de leur bon état sanitaire. Défense d'introduire ceux qui ne sont pas sains.

Au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans la Colombie-Britannique, vu les conditions spéciales de ces grandes régions et les besoins des colons, les bêtes à cornes pour les fermes peuvent entrer aux stations de quarantaine susmentionnées, sauf à y faire une quarantaine de 90 jours.

Les chevaux, les moutons et les porcs sont assujétis dans le Nord-Ouest aux mêmes règlements que dans l'Est.

Les quarantaines à bestiaux du Canada sur le littoral des deux mers et sur la frontière des Etats-Unis sont administrées par des médecins-vétérinaires compétents, faisant les fonctions d'inspecteurs de quarantaine, sous la direction du Ministre de l'agriculture et la surveillance de deux officiers supérieurs, dont l'un est le professeur McEachran, de l'université McGill, inspecteur-chef de la province de Québec, des provinces maritimes, du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique; et l'autre le professeur Andrew Smith, du *Veterinary College* de Toronto, lequel est inspecteur en chef de la province d'Ontario.

Le *Board* dit aussi, dans sa lettre, qu'il est fort à désirer que le gouvernement canadien puisse faire connaître en détail les arrangements actuels pour assurer l'examen, par des vétérinaires connaissant bien le caractère de la pleuro-pneumonie, des poumons de l'animal malade, en cas de doute ou de soupçon.

L'usage de l'administration départementale, depuis nombre d'années, à la nouvelle de l'apparition d'une maladie parmi les animaux en Canada, est de faire faire toutes les enquêtes nécessaires par ses officiers-vétérinaires; et chaque fois que le soupçon prend un caractère sérieux, il y a abattage et examen pathologique. Les affections les plus importantes qu'on ait encore découvertes sont la tuberculose et des formes de charbon, ainsi qu'une maladie locale, encore mal définie, qui se rencontre dans la Nouvelle-Ecosse et que l'on désigne, en l'absence d'une meilleure appellation pathologique, sous le nom d'épizootie de Pictou. La pièce G de l'appendice donne d'amples détails sur cette dernière, et la pièce H contient un précis de tous les cas de maladie rapportés au département depuis 1880, date de l'institution des quarantaines du bétail.

On n'a pas jusqu'à présent rencontré de cas présentant les caractères de la pleuro-pneumonie ou des indices qui pussent donner lieu à un doute.

La seule trace de cette affection en Canada est le cas des animaux amenés d'Ecosse en 1886 et qui furent renfermés dans l'enclos de la quarantaine à Lévis, où la maladie fut étouffée. (V. à l'annexe la pièce I.)

Le *Board* exprime l'avis qu'il importerait au gouvernement canadien de considérer " s'il n'obtiendrait pas plus de sécurité en prohibant tout à fait l'importation du bétail sur pied, hormis seulement les animaux reproducteurs ou autres destinés à un objet exceptionnel."

Le désir ainsi énoncé par le *Board* se réalise depuis des années par l'administration canadienne, c'est-à-dire depuis 1880; " l'objet exceptionnel " étant l'admission des animaux de ferme dans les vastes régions du Nord-Ouest, encore très peu peuplées, pour les besoins des colons, comme il a été dit précédemment. Mais, à l'est du Manitoba, dans les anciennes provinces, il n'y a pas d'exception, hormis pour l'entrée des animaux reproducteurs à généalogie.

Le *Board* demande " s'il n'y aurait pas quelque moyen supplémentaire à prendre pour mieux prévenir l'infraction des lois et règlements le long de la frontière étendue qu'il faut surveiller ? "

La question est bien vague, et il est difficile d'y répondre. Elle suppose, cependant, l'existence d'infractions aux lois et règlements, autrement dit de faits de contrebande, qu'il serait nécessaire d'empêcher par un service de surveillance.

Voyons, à cet égard, ce qui se pratique ici. Mais, pour plus grande clarté, il faut exposer séparément la situation des vieilles provinces et celle de la région des prairies du Manitoba et du Nord-Ouest.

A tous les points importants d'entrée du bétail, il existe des stations de quarantaine régulières sous la charge d'officiers-vétérinaires; et les communications par chemins de fer, par eau ou par routes terrestres ordinaires, dans les anciennes provinces, entre les Etats-Unis et le Canada, lorsqu'il n'y a point de stations de quarantaines proprement dites, sont placées sous la surveillance des officiers de douane, à qui l'on commet le soin d'exécuter le règlement quarantenaire. La fidélité avec laquelle ils remplissent cette fonction ne saurait être mise en doute.

Il n'existe pas d'autres facilités, pour introduire du bétail, que ces voies ordinaires de communication.

A l'égard de la région des prairies, c'est-à-dire du Manitoba et du Nord-Ouest, il n'est point possible d'y amener des bestiaux, si ce n'est par les routes ordinaires; et celles-ci sont surveillées avec tant de soin que les entrées clandestines seraient extrêmement difficiles, ou plutôt elles sont impossibles. Les officiers-vétérinaires aux quarantaines ont l'assistance de la police à cheval, force semi-militaire très effective, et celle des officiers des douanes.

Il n'y a aucune raison de croire que la contrebande du bétail se pratique des Etats-Unis en Canada, ou qu'elle échappe à l'attention. Il est certain, au contraire, que la santé du bétail canadien ne court pas de risque de ce côté. Et en ce qui concerne plus particulièrement le Nord-Ouest, il serait tout simplement impossible d'y amener un animal atteint de pneumonie par des marches de plusieurs centaines de milles à travers la Prairie. De ce côté-là non plus, nul danger à craindre.

Toute maladie contagieuse est encore inconnue dans l'Ouest, sur le littoral du Pacifique; et l'on ne pourrait point faire venir d'animaux, par les montagnes Rocheuses jusque dans les Prairies, pour les expédier de là aux ports atlantiques, même s'il y avait sur la route à suivre des approvisionnements, qui, au surplus, font défaut.

Le *Board* pense que le gouvernement canadien pourrait faire davantage pour la constatation de l'état sanitaire du bétail en Canada.

"La maladie (la pleuro-pneumonie contagieuse) est, dit-il, réputée des plus difficiles à découvrir dans l'animal vivant, à cause de la longue durée de la période d'incubation; aussi l'abattage de l'animal suspect et l'examen de ses poumons par des experts au fait des caractéristiques propres à cette affection, sont-ils le moyen le plus sûr de s'assurer de son existence dans une localité."

Et plus loin le *Board* déclare:

"Le gouvernement canadien se serait procuré de précieux indices s'il eût pris les mesures nécessaires pour faire abattre tous les animaux rejetés par ses officiers, pendant la présente saison, comme impropres pour l'embarquement, et en faire examiner les poumons; et au cas où, comme il a été dit, tels de ces animaux auraient été expédiés des mêmes localités que d'autres bêtes à cornes transportées par le *Lake Winnipeg*, les résultats pouvaient avoir une grande importance."

Les annexes ci-après contiennent un rapport (pièce J) du professeur McEachran, au sujet des quelques animaux dont l'embarquement avait été retardé; M. McEachran donne les raisons de ces retardements. Dans aucun cas, il n'y avait lieu de prati-

quer l'abattage pour cause de soupçon de pleuro-pneumonie contagieuse; rien n'aurait justifié une pareille mesure; elle eût été ridicule.

Le *Board* est d'avis que :

"Les troupeaux dont provenaient les animaux malades auraient dû être abattus, comme ils l'eussent été, assurément, si les animaux malades avaient été élevés en Angleterre et qu'on eût pu en retrouver la provenance parmi les troupeaux anglais."

Il est évident, d'après le rapport susmentionné du professeur McEachran, que toute tentative d'abattre les troupeaux dont provenaient les animaux écartés, aux visites d'embarquement, à Montréal, pour chercher dans les cadavres des indices de pleuro-pneumonie, aurait été tout simplement déraisonnable. S'il s'était trouvé là des animaux entachés de quelque soupçon plausible, on les aurait certainement tués, et on en aurait recherché l'origine; mais en l'absence même d'un pareil soupçon, fallait-il donc mettre à mort tout ce troupeau?

Le *Board* ajoute :

"Que les localités, d'où sont venus les animaux atteints ou entachés de soupçon devraient être soumises à une réglementation applicable dans un rayon relativement étendu et exigeant que l'on donne avis à un officier-vétérinaire des bêtes à cornes mourant dans la circonscription et que dans tous les cas de doute il soit fait un examen des poumons."

Et aussi que :—

"L'on donne aux médecins-vétérinaires, dans ces circonscriptions, un honoraire de retenue afin que l'on ait la certitude d'être avisé par eux des cas suspects, et que l'officier compétent puisse alors ordonner, au besoin, l'abattage et l'examen des animaux. C'est ce qui se fait en Angleterre; et cette pratique est fort utile pour la découverte des foyers de maladie."

Cette suggestion implique qu'il existe en Canada un ou des foyers de contagion, tandis qu'en réalité on n'en connaît ni n'en suspecte aucun. De fait, la pratique du département, en vue des circonstances actuelles, satisfait au vœu émis dans les lignes citées. Dans l'automne de 1892, à la suite de l'allégation d'une apparition de pleuro-pneumonie contagieuse chez trois animaux débarqués des steamers *Monkseaton* et *Hurona*, il se fit une enquête minutieuse. On constata les points de départ en Canada de toutes les bêtes à cornes des deux chargements; nombre de médecins-vétérinaires avaient été employés à cette recherche aux frais de l'Etat. De même encore, cette année, pour les animaux qui font le sujet de la correspondance. Le résultat des investigations a été uniforme. On n'a pu découvrir un seul cas de la maladie ni de signe qu'elle se soit jamais montrée dans ce pays.

Le soussigné fait remarquer ici que les officiers-vétérinaires du *Board of Agriculture*, suivant les instructions de ce dernier, ont eu sous leur observation les poumons de 13,557 animaux canadiens exportés depuis la mise en interdit de nos provenances dans l'automne de 1892, et abattus pendant la présente année, sous la surveillance de ses propres agents; et qu'ils n'ont trouvé de motif valable de soupçon que dans le cas des animaux mentionnés dans la correspondance. Pas la moindre propagation parmi ces 13,557 bêtes à cornes. Les constatation aurait été bien autre s'il y avait eu véritablement des atteintes de pleuro-pneumonie contagieuse. On n'a point découvert non plus d'anciennes lésions enkystées, comme on eût fait très probablement si la maladie avait régné en Canada.

Le nombre des bêtes à cornes exportées du Canada en Angleterre, depuis 1880, année où a été inauguré chez nous le présent système de quarantaine, jusqu'à novembre 1892, date de la mise en interdit, a été de 909,828. Ces animaux ont été mêlés

indistinctement aux troupeaux anglais, quantité d'entre eux étaient même des bêtes maigres achetées pour être engraissées là-bas sur les fermes. Durant cette période de quartorze années, personne n'a jamais prétendu qu'il se soit produit d'indice de la maladie au contact des animaux canadiens, sauf le cas unique, d'ailleurs point constaté d'une manière satisfaisante, d'une bête débarquée par le *Monkseaton* en Ecosse dans l'automne de 1892.

Le soussigné exprime très respectueusement à Votre Excellence l'opinion que pareille chose ne se fût point vue si la maladie contagieuse et meurtrière dont on parle avait sévi en Canada.

La lettre du *Board of Agriculture* contient cet autre passage :—

"Le *Board* a appris d'une haute autorité que plusieurs cas où les apparences morbides étaient semblables à celles que présentaient les poumons des bêtes à cornes du *Brazilian* et du *lake Winnipeg*, ont été signalés à l'attention des autorités canadiennes, en différents temps, ces années dernières. S'il en était ainsi et que l'on arrivât à constater qu'il existe en Canada un type spécifique de pleuro-pneumonie, identique au point de vue de l'anatomie morbide, à la pleuro-pneumonie des bêtes à cornes des Etats-Unis, et ne différant que par certains caractères peu importants du type européen de la maladie, il faudrait, évidemment, envisager les choses autrement qu'on ne le ferait si on ne pouvait découvrir de telles ressemblances."

L'allégation de cette lettre, à savoir que "le *Board* a appris d'une haute autorité que plusieurs cas où les apparences morbides étaient semblables à celles que présentaient les poumons des bêtes à cornes du *Brazilian* et du *Lake Winnipeg*, ont été signalés à l'attention des autorités canadiennes en différents temps", est de telle nature et porte par insinuation mais si clairement une accusation de faits de dissimulation, que, selon le soussigné, le gouvernement canadien est en droit de demander qu'on lui fasse connaître cette "autorité."

Le soussigné, à une pareille assertion, répond, sans plus, qu'elle est entièrement dénuée de fondement et de vérité. Les mots "autorités canadiennes" s'entendent là du département de l'agriculture et de ses fonctionnaires chargés de la direction des services concernant les maladies des animaux et les quarantaines du bétail.

Le soussigné signale à Votre Excellence ce fait, que les intérêts dépendant de l'état sanitaire des bestiaux en Canada sont très considérables, que la protection de nos troupeaux contre les invasions des maladies contagieuses est pour nous chose infiniment plus importante à considérer qu'une question de marché relative à l'exportation d'animaux gras ou disponibles. D'après le recensement de 1891, on comptait alors en Canada 4,120,584 têtes de gros bétail de toute espèce, dont la valeur totale, y compris celle de leurs produits, atteignait le chiffre de $135,500,000. Il y a donc là un intérêt à protéger avant tout, et c'est cette considération qui détermine les actes de l'administration départementale en matière sanitaire.

Le soussigné soumet très respectueusement à Votre Excellence, après cet examen des points contenus dans la correspondance volumineuse à lui renvoyée, les conclusions suivantes :—

(*a*) La différence d'opinions professionnelles entre les vétérinaires officiels du *Board of Agriculture* et les vétérinaires chargés d'assister le haut-commissaire du Canada, n'est pas susceptible de conciliation.

(*b*) Il n'est point prouvé qu'il existe un type distinct de pleuro-pneumonie contagieuse, possédant des caractères différents de ceux que présente notoirement la

pleuro-pneumonie contagieuse dans le Royaume-Uni, le continent européen, l'Australasie et les Etats-Unis, où elle s'est manifestée et a été diagnostiquée avec soin.

(*c*) L'opinion des vétérinaires officiels du *Board*, sur la nature contagieuse de l'affection qu'ils ont examinée, n'est pas appuyée par les faits constatés avec certitude à l'égard des animaux qui font le sujet de la correspondance.

(*d*) L'absence de cas certains ou suspects de contagion ou d'atteinte en Canada, est une raison suffisante pour déclarer que la maladie n'existe pas dans ce pays.

(*e*) Les faits connus et avérés, qui se rapportent aux animaux visés dans cette correspondance, la situation des choses dans les régions canadiennes d'où provenaient ces mêmes animaux, la longueur du transport en chemin de fer et en bâtiment à vapeur, l'encombrement, des installations, tout cela motive, justifie les conclusions des rapports présentés par les professeurs McEachran et Adami; tout cela établit que la maladie dont les animaux en question étaient atteints, n'avait rien de contagieux.

(*f*) Enfin, tous les rapports des officiers-vétérinaires du *Board* et de ceux consultés par le haut-commissaire, en y joignant les constatations effectives dans les cas que mentionne la correspondance, sont conciliables avec cette appellation donnée à la maladie: *Transit pneumonia* non contagieuse.

Pour toutes ces raisons, fondées sur les faits exposés dans le présent rapport, le soussigné soumet à Votre Excellence l'avis qu'il n'y a nullement lieu de continuer à appliquer au Canada en Angleterre l'interdit dont il y est frappé avec certains autres pays.

Il a donc l'honneur de recommander que les représentations exprimées dans ce rapport, si elles sont approuvées, soient communiquées officiellement au marquis de Ripon.

Le tout respectueusement soumis,

Signé: A. R. ANGERS,

Ministre de l'Agriculture.

Département de l'Agriculture,

Ottawa, 24 janvier 1894.

APPENDICE DU RAPPORT

DU

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

À

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Contenant les rapports et le résumé des rapports sur tous les cas de maladies d'animaux qui ont été signalés au Département de l'agriculture à Ottawa, de 1880 *à* 1893 *inclusivement, sous le régime de la quarantaine du bétail.*

ANNEXE "A."

RAPPORT DU DR McFADDEN ET DU PROFESSEUR McEACHRAN SUR LES BÊTES A CORNES EXPÉDIÉES DE PILOT-MOUND.

INSPECTEUR D. H. McFADDEN, M. V., MEMBRE DU C. R. M. V.,

STATION DE QUARANTAINE DU BÉTAIL,
DÉPARTEMENT DE D'AGRICULTURE.
EMERSON, MANITOBA, 8 juin 1893.

Monsieur J. LOWE,
Député du Ministre de l'agriculture.

CHER MONSIEUR,—Au reçu de votre télégramme du 2 du courant, je me suis transporté à Pilot-Mound, où j'ai eu une entrevue avec MM. Gordon et Ironsides, les expéditeurs des bêtes à cornes sur le steamer *Lake Winnipeg*, à Montréal, le 21 mai dernier.

Cette expédition se composait de 30 têtes de bétail, achetées de 15 différents fermiers, épars dans un rayon de 25 milles autour de Pilot-Mound. J'ai interrogé tout le monde, j'ai examiné avec soin toutes les bêtes à cornes que j'ai rencontrées dans cette région. Nulle part je n'ai trouvé trace de maladie quelconque.

Une partie des animaux y avaient été amenés d'Ontario il y a onze ou douze ans; mais la plupart sont les premiers fruits de l'industrie d'élevage qui se pratique dans ces localités, et qu'on y a inaugurée à une époque où les chevaux coûtaient cher: les cultivateurs s'étaient mis alors à élever des bœufs de travail; et aujourd'hui après des années de cet usage, ils se livrent à l'engraissage.

Pour le nourrissage du bétail, il n'y a pas de contrée plus favorable au monde; qu'elle soit parfaitement exempte de toute maladie contagieuse, il ne faut pas s'en étonner, quand on sait que les cultivateurs d'ici gagnent autant par leur bétail que

par leurs cultures céréales. Ils comprennent fort bien ce que leur intérêt demande, aussi les maladies jusqu'à présent n'ont-elles pu s'introduire dans leurs troupeaux. A l'égard de l'envoi en question, je mets sous ce pli des affidavits de MM. Gordon, Ironsides et Baird; je puis, au besoin, m'en procurer de chacun des fermiers qui ont vendu les animaux à MM. Gordon et Ironsides. Si vous voulez avoir quelque idée des bêtes à cornes que produit cette région, voici des chiffres que j'ai recueillis dans ce voyage:—

1 taurillon,	âgé de	2	ans 9	mois,	1,560 livres.
1	"	3	" 9	"	2,072 "
1 vache,	âgée de	8	"		1,750 "
1 génisse	"	2	"		1,340 "

En conclusion, mon opinion, ma conviction bien fixée, est qu'il n'existe pas ici de maladie contagieuse, qu'il n'en existait point parmi les animaux expédiés, et que les rapports, les bruits contraires diffament tout bonnement notre bétail et notre province.

Je suis, etc.,

D. H. McFADDEN, M.V.,
Inspecteur.

Je, James T. Gordon, (de la maison Gordon et Ironsides, expéditeurs de bétail), de Pilot-Mound, comté de Rock-Lake, province du Manitoba, déclare ici solennellement que je réside à Pilot-Mound depuis sept ans, pendant lesquels j'y ai exercé le commerce de bestiaux; que durant ce temps je n'ai jamais découvert de maladie parmi les animaux achetés par moi dans cette localité ou d'autres localités de la province, et que je crois véritablement qu'il serait impossible de trouver ailleurs des bestiaux plus sains qu'ici; que, conjointement avec M. R. Ironsides, de Manitou, la maison d'ici a expédié de Pilot-Mound et de Manitou, le 4 mai 1893, deux cent cinquante têtes de bétail, des plus belles et des plus saines qui soient jamais sorties de cette province; que j'ai accompagné cette expédition jusqu'à la cité de Winnipeg, et qu'à leur départ de cette ville pour Montréal, tous les animaux étaient en excellent état.

Déclaré devant moi, à Pilot-Mound, ce 5e jour de juin 1893.
N. McDOUGALL,
Commissaire, cour B. R.

J. T. GORDON.

Je, James B. Baird, de la société Baird frères, du village de Pilot-Mound, comté de Rock-Lake, province du Manitoba, déclare ici solennellement que je demeure à Pilot-Mound depuis sept ans; que depuis trois ans j'achète des animaux de boucherie; que durant ce temps je n'ai pas eu connaissance de maladie parmi le bétail de ce comté, et que je suis convaincu qu'il n'en existe pas de plus sain dans cette région de l'Ouest.

Déclaré devant moi, à Pilot-Mound, dans le comté de Rock-Lake, ce 5e jour de juin 1893.
N. McDOUGALL,
Commissaire, etc.

JAS. B. BAIRD.

Je, Robert Ironsides (de la maison Gordon et Ironsides, expéditeurs de bestiaux), du village du Manitou, comté de Dufferin, province du Manitoba, déclare solennellement que je demeure à Manitou depuis plus de sept ans, pendant lesquels j'ai fait le commerce de bétail; que durant ce temps je n'ai eu connaissance d'aucun cas de maladie parmi les animaux achetés par moi, et que je crois réellement qu'il était impossible de s'en procurer de plus sains; que, conjointement avec M. J. T. Gordon, de Pilot-Mound, notre maison a, le 4 mai 1893, expédié de Pilot-Mound et de Manitou deux

cent cinquante têtes de bétail de première qualité et en excellente condition ; que, de fait, cette expédition est la meilleure que nous ayons jamais effectuée de cette province.

Juré devant moi, à Manitou, dans le comté de Dufferin, ce 6e jour de juin 1893.
JAS. STIRTON,
Commissaire, etc.

R. IRONSIDES.

(PROF. D. MCEACHRAN, F.R.C.V.S.)

MONTRÉAL, 29 septembre 1893.

Le 26 août, je me suis rendu de Winnipeg à Manitou, où plusieurs bouviers et fermiers m'ont dit n'avoir eu connaissance ni de cas ni de soupçon de maladie.

De Manitou je me suis transporté en voiture à Pilot-Mound, visitant en chemin M. James Morrow, *reeve* du comté, qui, lui non plus, n'a point connaissance de maladie dans le district.

Il s'entendit avec moi pour venir me rencontrer à Pilot-Mound, et me prêter toute l'assistance en son pouvoir. Il vint en effet le surlendemain et me fit cette déclaration :—

"Je suis *reeve* de la municipalité de Louise, dont Pilot-Mound est le centre. Nous avons un règlement qui contient une disposition pour indemniser les propriétaires des animaux qu'il pourrait être nécessaire d'abattre pour cause de maladie, sous l'autorité de l'*Acte concernant les épizooties*. Je fais partie du conseil depuis huit ans, et n'ai jamais ouï dire qu'il y ait eu dans nos localités une maladie telle que la pleuro-pneumonie contagieuse, ni aucune autre épizootie attaquant les bêtes à cornes. S'il y avait eu quelque maladie contagieuse, je l'aurais su. Depuis que je suis du conseil, nous n'avons jamais payé, et on ne nous a jamais demandé de payer un sou pour cette cause. Je suis certain qu'il n'existe point de maladie contagieuse, et qu'il n'en a jamais existé depuis quatorze ans que je demeure dans le district."

M. G.-T. Watson, marchand de bestiaux, m'a dit:—

"Je voyage dans toutes les localités du district pour acheter des bêtes à cornes, et s'il y avait de la maladie, assurément je le saurais. Je déclare sans la moindre hésitation que je ne connais pas un seul cas de maladie contagieuse des bêtes à cornes dans tout le district ; et que la pleuro-pneumonie contagieuse ne s'y est point montrée depuis sept ans, c'est-à-dire depuis que j'y habite."

Réponse de M. Peter Strang, de Baldur :—

"Je suis *reeve* de la municipalité d'Argyle, et comme tel, sous l'*Acte concernant les épizooties*, je serais avisé de toute maladie venant à se produire dans la municipalité. Je n'ai pas connaissance et n'ai pas eu connaissance de maladie depuis mon arrivée au Manitoba, si ce n'est il y a trois ans, que quelques animaux moururent subitement du charbon."

La ferme de M. Strang est à vingt milles de Pilot-Mound. J'ai visité, en m'y rendant, presque toutes les fermes sur la route.

M. W.-E. Montague, un voisin de M. Strong, et sur la ferme duquel le bœuf soupçonné de pleuro-pneumonie contagieuse avait été vendu à MM. Ironsides et Gordon, a fait la déclaration suivante:—

"J'avais huit animaux, élevés par moi-même ; j'avais le bœuf en question depuis quatre ans, au mois de mars dernier ; il avait toujours été gras, jamais malade à ma connaissance ; c'était un bœuf de travail d'une rare résistance à la fatigue ; bien meilleur que son compagnon d'attelage. Jamais il n'avait eu, que je sache, aucune forme de pneumonie ; jamais il n'avait été malade un seul jour depuis sa naissance.

" Voilà dix ans que je demeure ici, et je n'ai jamais perdu un cheval ni une vache depuis mon arrivée. Je n'ai jamais entendu dire qu'il y ait eu aucune affection pulmonaire ou autre dans ce district, à part, de fois à autre, un cas de "jambe noire."

J'ai examiné tout son bétail; il n'en existe pas de plus sain. Beaux animaux de race courtes-cornes croisée, et presque tous élevés par lui, sans une seule importation depuis des années.

J'ai visité nombre de fermes dans diverses directions.

Sur celle de George Mutch pâturaient 170 bêtes à cornes, appartenant à quinze différents propriétaires. S'il y avait eu de la maladie dans cette localité, c'est bien probablement ici que j'en eusse trouvé des cas. Tous les animaux étaient parfaitement sains.

J'ai eu occasion aussi d'inspecter environ cent animaux de boucherie (bêtes à cornes), achetés tout nouvellement à des fermiers du district, et qui avaient été rassemblés sur la ferme de MM. Baird frères pour être exportés.

Si la maladie existe dans le district, on pouvait s'attendre à la retrouver dans un pareil troupeau; mais j'ai constaté que tous ces animaux étaient en parfaite santé.

Les MM. Baird m'ont fourni l'information suivante: " Nous faisons toute l'année des achats de bêtes à cornes; et nos acheteurs parcourent ce district et les voisins; s'il y avait de la maladie ou quelque soupçon de maladie, nous le saurions d'une façon ou d'une autre. Nous pouvons vous dire très positivement qu'il n'y a point, qu'il n'y a pas eu depuis plus de dix ans, à notre connaissance, de maladie dans le sud du Manitoba. Seulement, il y a quelques années, la " jambe noire " a emporté un petit nombre d'animaux. Les bêtes à cornes que vous avez inspectées ce matin peuvent être regardées comme des spécimens provenant de toutes les parties du district et comme vous l'avez vu, l'on ne trouverait nulle part un lot plus sain."

J'ai donc l'extrême satisfaction de vous confirmer, après avoir visité moi-même les lieux, les conclusions de mes précédents rapports. Je puis vous assurer que la pleuro-pneumonie n'existe et n'a jamais existé dans le district de Pilot-Mound, ni dans les autres localités du Manitoba. L'état sanitaire des animaux, en général, y est excellent, et j'ajoute avec plaisir que, grâce à une plus grande attention apportée à l'élevage, la qualité du bétail s'améliore beaucoup.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

ANNEXE "B."

RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE L'INSPECTION DE L'ILE HOWE D'OU VENAIT L'ANIMAL EXPÉDIÉ SUR LE STEAMER *HURONA* EN OCTOBRE, 1893.

(Par le Professeur McEachran.)

Les vétérinaires officiels de Londres ont commis une autre erreur de diagnostic. Cette fois, on a constaté que l'animal venait de l'île Howe, une des Mille-Iles, dans le fleuve Saint-Laurent, huit milles au-dessous de Kingston, Ontario. Le steamer *Hurona* était parti de Montréal le 7 octobre dernier, ayant à bord le bétail suivant, et après s'être conformé aux règlements de quarantaine et de chargement:—

Gordon et Ironsides.....	429 têtes	Toutes bêtes à cornes de ranche d'Alberta.
Judge, Priddot et Price...	160 do	De Moosomine et Moose-Mountain.
C. McLauchlin.....	19 do	Ontario.
P. Paulln.....	21 do	do
C. Donahue.....	21 do	do
J. Kenney.....	54 do	do
D. Murby.....	59 do	do
	763	

L'animal suspect était marqué D et faisait partie d'un lot de 21 têtes expédié par M. Donahue, de Kingston. J'ai été à Kingston le 3 novembre et M. Donahue m'a conduit à sa ferme sur l'île Howe. Il avait acheté les jeunes bœufs à Toronto—16 le 19 mai et 6 le 16 juin,—et les avait fait mener à sa ferme moins de vingt-quatre heures après l'achat. Ces animaux avaient été expédiés de là, le 5 octobre, à Montréal. L'un d'eux, trop petit pour être exporté en Angleterre, fut vendu à Montréal. Les 21 qui restaient subirent l'inspection le 6 et on les embarqua le lendemain; ils étaient en parfaite santé. La ferme d'où ils sortaient est bien clôturée en fil de fer, posé l'an dernier, a de bonnes barrières, est tout à fait isolée.

Il n'y avait pas d'autre bétail dans l'enclos, et les animaux en question n'avaient pu avoir de contact avec d'autres avant leur arrivée aux parcs de Montréal.

Toute maladie de nature contagieuse est inconnue dans l'île et le reste de la région. Et puis les animaux avaient séjourné près de quatre mois sur la ferme, complètement isolés; et s'ils avaient eu en eux le germe morbide le jour de l'achat, ce germe aurait eu tout le temps de se développer. Au contraire, les bêtes avaient profité et étaient en graisse à leur embarquement. Je le déclare donc ici sans la moindre hésitation, elles étaient parfaitement exemptes de pleuro-pneumonie contagieuse, ainsi que de toute autre espèce de maladie ayant un caractère contagieux.

J'ai passé trois mois et demi à Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest, d'où provenaient presque toutes les bêtes à cornes de cette expédition; et je sais qu'il n'y a point de pareille maladie. Les nombreuses inspections que j'y ai faites et mes communications avec toutes les régions de la province d'Ontario, me mettent en pouvoir d'assurer de la façon la plus positive que la pleuro-pneumonie contagieuse y est totalement inconnue. Il résulte de là que le bœuf suspect n'en était point atteint, ni d'aucune autre maladie, à son départ sur le steamer. On a donc fait là-bas une autre bévue étrange, et causé un tort injuste à la réputation de notre bétail canadien.

Signé: D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.
Inspecteur en chef.

ANNEXE "C."

COMPTES-RENDUS PAR LES PROFESSEURS McEACHRAN ET ADAMI D'EXAMENS MICROSCOPIQUES DANS DE PRÉTENDUS CAS DE PLEURO-PNEUMONIE CONTAGIEUSE.

PROF. D. McEACHRAN, F.R.C.V., *inspecteur en chef.*
PROF. J. G. ADAMI, M.D., *pathologiste.*

MONTRÉAL, 14 décembre 1893.

(Compte-rendu de l'examen de portions de poumons et de préparations microscopiques sur lames de verre, expédiées du bureau du haut-commissaire à Londres, et que l'on disait être des portions et parcelles de poumons attaqués de bêtes à cornes canadiennes débarquées par les steamers *Lake Winnipeg* et *Huronа* et déclarées atteintes de pleuro-pneumonie contagieuse par le personnel vétérinaire impérial du *Board of Agriculture.*)

RAPPORT DU PROFESSEUR McEACHRAN.

MONSIEUR,—Le 25 novembre dernier, j'ai reçu à votre département une petite boîte contenant :—

1° Une bouteille étiquetée "Portion de poumon d'un bœuf canadien *ex* steamer *Huronа* :—W. H."

2° Une bouteille étiquetée "Laboratoire, R. C. P., Londres et R. C. S. Angleterre.—*Pleuro* anglaise.—5-6-'93."

3° Une bouteille étiquetée comme la précédente, et sur laquelle ces mots étaient écrits : "Vache canadienne, *ex* steamer *Lake Winnipeg*,—31 5 '93."

4° Une boîte en carton contenant trois lames de préparations microscopiques, étiquetées "R. C. P. et R. C. S., Angleterre,"—apparemment envoyée par le Dr Woodhead. Les lames étaient désignées ainsi :

1. Pleuro-pneumonie contagieuse anglaise diagnostiquée, 5-6-'93 ;
2. Vache canadienne n° 1, reçue par M. Hunting, 31-5-'93 ;
3. Vache canadienne n° 2, diagnostic : Pleuro-pneumonie non contagieuse, reçue 5-6-'93.

5° Une petite boîte en bois, marquée "Klein", renfermant deux préparations microscopiques avec ces indications : "Poumon A,"—"Poumon B."

Comme il importait beaucoup que nous fussions mis à même d'examiner, dans des conditions, sinon favorables, au moins satisfaisantes, les poumons ou portions de poumon des bêtes à cornes canadiennes soupçonnées d'avoir eu une maladie contagieuse, à savoir la pleuro-pneumonie contagieuse, il est bien regrettable que celui ou ceux qui se sont procuré et ont emballé les spécimens n'y aient pas mis plus de soin.

Dans une lettre du 1er novembre au député du ministre, je le priais de mander par le câble à A. Colmer, secrétaire du haut-commissaire, de "nous faire envoyer, "bien emballées, plusieurs livres du poumon suspect pour que le professeur Adami "et moi nous pussions les examiner." Au lieu de ce que je demandais, la bouteille n° 1 contenait une portion de poumon ayant 4 pouces de long, 1 pouce de large, moins d'un demi-pouce d'épaisseur, et pesant 1 once et quart ; le bouchon était ajusté avec du papier, n'était pas cacheté ni bien serré, en sorte que l'esprit de vin s'était ou échappé ou évaporé. Heureusement, le morceau etait encore en assez bon état de conservation pour être soumis à l'examen nécroscopique et microscopique, autant qu'un tel spécimen pouvait servir à cet usage.

L'examen à l'œil nu des portions de poumons que l'on disait provenir d'animaux canadiens, a clairement constaté les faits suivants :—

(*a*) La plèvre est légèrement mais distinctement épaissie;

(*b*) La section présente une coloration rose pâle uniforme du tissu pulmonaire;

(*c*) Il y a une absence totale des taches hémorragiques ou de la nécrose si caractéristiques de la pleuro-pneumonie contagieuse;

(*d*) Les dépôts de lymphe interlobulaire, bien marqués, sont solidifiés, et faciles à détacher des cavités lymphatiques, sous la forme de corps ovales ou allongés, ressemblant à de la cire, avec une surface convexe lisse, et laissant, quand on les extrait, des cavités lisses correspondantes dans les vaisseaux: toutes particularités que le prof. Welch m'a indiquées à Baltimore, en 1890, comme les marques d'une pneumonie non contagieuse, mais que, jusqu'à cette époque, les inspecteurs des Etats-Unis avaient prise par erreur pour l'affection contagieuse. Moins d'une semaine après, le Dr Smith, pathologiste du *Bureau of Animal Industries* à Washington, me faisait la même observation. En janvier 1891, le professeur Brown, C. B, directeur du service vétérinaire du *Board of Agriculture*, m'invita au collège vétérinaire royal de Londres, pour examiner avec lui et les comparer deux poumons, offrant les altérations morbides, l'un de la pleuro-pneumonie contagieuse, l'autre de ce qu'il appelait le *Canadian lung*, nom que cet état d'altération continue à recevoir, quoiqu'il soit inconnu en Canada, et se rencontre seulement chez des animaux ayant fait de longs voyages en chemin de fer ou sur mer.

"Pneumonie de route" serait une désignation plus juste. Certainement l'affection n'est point canadienne. Notre examen se borna à comparer à l'œil nu les deux poumons, et les différences des altérations produites par les deux maladies nous parurent palpables non seulement à tous les deux, mais aussi à plusieurs autres "professionnels" qui étaient présents; j'ai encore les sections de ces poumons à l'heure qu'il est, conservées dans l'esprit-de-vin.

J'ai trouvé dans les morceaux de poumon qui m'ont été envoyés les mêmes singularités; et en rapprochant celles-ci de l'historique des animaux dont nous viennent les spécimens, tel que je l'ai raconté dans mon rapport du 27 septembre: "Recherche de la pleuro-pneumonie à Pilot-Mound au sujet du bœuf embarqué sur le steamer *Lake Winnipeg*"; et dans mon rapport du 6 novembre, "concernant le bouvillon suspect de la cargaison du steamer *Hurona*," je n'hésite pas à exprimer l'opinion que ces animaux n'avaient point la pleuro-pneumonie contagieuse.

Cette opinion, je suis heureux de le dire ici, est appuyée par une haute autorité, le professeur Brown lui-même. "Le côté tranché des poumons du bœuf canadien, dit-il dans son mémoire, différait sous certains rapports de ce que l'on avait vu dans des cas de pleuro-pneumonie en ce pays. Par exemple, les lobules sur la partie atteinte d'altérations morbides, au lieu de varier en couleur du rose pâle au rouge sombre ou presque au noir, avaient une teinte uniforme de vermillon; et les bandes interlobulaires étaient un peu plus denses qu'elles ne le sont généralement dans la pleuro-pneumonie et n'offraient guère de petites cavités de lymphe remplies de fluide." Il est certain, ajoute-il, que ces caractères particuliers existaient.

"Il n'a encore été donné aucune explication satisfaisante des singularités que je mentionne; mais l'histoire de la pleuro-pneumonie sur le continent nord-américain prouve incontestablement qu'elle est aussi contagieuse et fatale que la pleuro-pneumonie d'Europe."

Je suis volontiers d'accord avec M. Brown sur tous ces faits; seulement, la conclusion que j'en tire est l'opposé de la sienne; pour moi, en effet, j'infère de tout cela que les différences pathologiques accusent clairement une maladie différente; ici le caractère non contagieux de l'affection est démontré, du reste, par le cas du *Hurona*, sur lequel il y avait 763 animaux susceptibles, dont pas un seul n'a été infecté par le bouvillon de l'île Howe. L'histoire ne mentionne aucun fait d'une immunité si providentielle, ni en Angleterre ni aux Etats-Unis, où la pleuro-pneumonie est également contagieuse.

J'ai le plaisir de vous présenter le compte-rendu véritablement scientifique de l'examen histologique et bactériologique des spécimens susmentionnés, fait par le professeur J. G. Adami, ci-devant de l'université de Cambridge et maintenant patho-

logiste de l'université McGill. Vous verrez là que son examen l'a conduit à la même conclusion que celle à laquelle j'étais moi-même arrivé, c'est-à-dire que les poumons n'offrent aucun signe décisif de pleuro-pneumonie contagieuse ; et s'il ne s'exprime pas en termes aussi positifs, c'est qu'au point où l'on est rendu dans la connaissance des altérations microscopiques et des faits bactériologiques qui caractérisent cette maladie, aucun examen microscopique ou bactériologique ne saurait encore être considéré comme décisif, à moins d'y joindre l'histoire de l'animal avec des rapports cliniques exacts. En outre, il faut se rappeler que les portions de poumons reçues par lui, sans autre information que les minces indications des étiquettes, étaient bien insuffisantes pour un examen d'une telle importance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.,

Inspecteur en chef.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture
Ottawa.

RAPPORT DU PROFESSEUR ADAMI.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire connaître que, le samedi 25 novembre, j'ai reçu de l'inspecteur en chef le professeur McEachran une boîte expédiée par les bureaux canadiens de Londres, et contenant trois petites bouteilles et, sur cinq lames de verre, des spécimens de sections de poumons préparés pour un examen microscopique, trois par le Dr Sims Woodhead et deux par le Dr Klein. Les bouteilles étaient respectivement étiquetées :—

" Pleuro anglaise, 5-6-93. Laboratoires R.C.P. Londres, et R.C.S. Angleterre."

" Vache canadienne, 31-5-93, *ex* steamer *Lake Winnipeg*. Laboratoires R.C.P. Londres, et R.C.S. Angleterre."

" Portion de poumon d'un bœuf canadien *ex Hurona*, W. H."

Le bouchon de la dernière de ces bouteilles s'était desserré dans le voyage et par suite presque tout l'esprit-de-vin s'était échappé. Heureusement le spécimen n'avait subi aucune détérioration.

Tous les morceaux de poumons dans ces bouteilles étaient très petits ; le plus gros (celui provenant du bœuf du steamer *Hurona*) avait au plus trois pouces cubes. La bouteille étiquetée " Pleuro anglaise " contenait deux petits morceaux, provenant évidemment de régions différentes.

EXAMEN À L'ŒIL NU.

Vu la petitesse des portions de tissu, il m'est impossible de faire un diagnostic auquel on puisse ajouter foi sur l'état du poumon entier, à moins que je ne doive tenir pour constant que les portions qui m'ont été envoyées avaient été détachées des régions où les altérations morbides étaient le plus prononcées. A cette condition seulement j'en puis tirer des conclusions précises. Dans la véritable pleuro-pneumonie contagieuse, le poumon présente tous les degrés de l'affection, depuis les premières manifestations inflammatoires (vaisseaux congestionnés, exsudat abondant, tant celluleux que fluide, dans les vésicules d'air, et lymphathiques distendues par une lymphe fraîche) jusqu'aux manifestations d'effets d'une inflammation intense et continue (vaisseaux remplis de thrombus anciens (caillots de sang), hémorragie et mort des lobules fournis par les vaisseaux thrombosés, cloisons (*septa*) élargies entre les lobules du poumon, où la simple distension des lymphathiques est accompagnée d'organisation, de formation d'un nouveau tissu connectif fibreux le long des *septa*, et d'empiètement de ce tissu sur les alvéoles et le tissu pulmonaire proprement dit). Ce n'est que quand ces derniers signes sont bien marqués dans une ou plusieurs portions du poumon, qu'il est possible de faire à l'œil nu un diagnostic positif de la vé itable pleuro-pneumonie contagieuse, et de la distinguer des autres formes de pleuro pneumonie.

A l'égard de mon examen à l'œil nu des trois spécimens, voici les points sur lesquels j'appellerais votre attention:—

1. Pas une des portions de poumon que j'ai reçues n'offre d'une manière assez évidente les signes d'un état morbide avancé pour que je puisse diagnostiquer d'après eux, à coup sûr, la présence de la *pleuro-pneumonia contagiosa*. Le degré morbide le plus avancé se trouve dans le poumon dit anglais, plus ferme et qui présente un grand développement de "bandes" fibreuses entre les lobules; mais même là je ne puis découvrir de décolorations ou d'aréas de tissu nécrosé.

2. Les bandes épaisses de tissu connectif, dans le poumon anglais, n'ont pas un contour parfaitement marqué. Cela indique un certain empiètement du tissu nouvellement formé des *septa* ou cloisons sur les vésicules aériennes des lobules. Les septa dans les deux poumons canadiens, quoique épais aussi et prononcés, sont moins épais que dans l'autre, et donnent l'idée générale, non pas d'une série de bandes de tissu fibreux s'étendant entre les lobules, mais d'une série de petites tumeurs rondes ou ovales établies entre eux. La présence de ces corps blancs de forme ronde ou ovale, arrête toute de suite le regard. Un examen plus minutieux découvre que c'est la lymphe coagulée des vaisseaux lymphatiques très dilatés.

3. Dans les poumons canadiens, ces petits amas de lymphe coagulée s'extraient facilement, et laissent après eux des cavités arrondies à parois lisses (les lymphatiques dilatées). Des dépôts blancs, qui ressemblent un peu à ceux-là, peuvent s'observer dans les septa épaissis du poumon anglais; mais leurs contours ne sont pas si nets et les tentatives pour les extraire de leur gîte sont inutiles, ou bien on n'en détache que de petites particules, laissant des cavités irrégulières dans le tissu. Je crois que le professeur Welch, de l'université Hopkins, est le premier qui ait signalé cette différence, chez les bêtes à cornes, des poumons affectés de la pneumonie contagieuse comparée aux autres formes de pneumonie. Lorsque la lymphe coagulée s'enlève aisément "en masse", elle est relativement de formation récente; si elle s'enlève difficilement, il faut qu'il y ait eu une organisation plus ou moins complète de la lymphe avec soudure organique aux parois des vaisseaux lymphatiques, ou bien un exsudat ayant une propriété d'adhérence particulière.

Cette différence suffit pour distinguer très nettement les deux poumons d'origine canadienne du spécimen anglais. Elle prouve que les manifestations dans les premiers sont plus récentes que dans l'autre; et selon le professeur Welch, elle prouve aussi que les poumons canadiens n'avaient aucune atteinte de la maladie contagieuse.

Examen microscopique.

Ayant soumis des portions de chaque spécimen à part au durcissement, les ayant mises ensuite dans de la paraffine, puis sectionnées au microtome, j'ai appliqué aux sections ainsi obtenues divers réactifs; après quoi je les ai examinées au double point de vue histologique et bactériologique.

Pleuro anglaise.

I. Portion n° 1.—Ce morceau de tissu pulmonaire se présente dans les conditions suivantes:

Les cloisons (*septa*) interlobulaires sont très épaissies. Plusieurs sont de structure fibreuse nouvelle, bien formée, et à leur bords cette formation empiète sur les vésicules d'air. D'autres montrent une formation fibreuse commençante, avec orifices capillaires dilatés, infiltration celluleuse, et toute l'apparence d'un "tissu granuleux." Dans ces cloisons épaissies se voient des vaisseaux lymphatiques distendus, les uns pleins de petites cellules et qui se rattachent imperceptiblement au nouveau tissu environnant, les autres bien nettement marqués, et contenant une lymphe plus récente, qui s'est coagulée. Ceux-ci présentent une masse réticulée, extrêmement tenue, de fibrine.

Tandis que les *alveoli* ou vésicules d'air en contact avec les cloisons sont comprimés, ceux dans le centre des lobules ont le diamètre ordinaire, peut-être même sont-ils plutôt dilatés. Tous sont remplis d'un exsudat vitré et dense, composé d'une masse réticulée de fibrine, renfermant relativement peu de cellules. Presque toutes

cell s-ci sont de petits leucocytes ronds ; on ne découvre que peu de cellules plus grandes ; ces dernières contiennent beaucoup de protoplasme. Les vésicules offrent des signes de compression et de nutrition imparfaite ; leurs parois sont amincies et peu sensibles aux réactifs. Quoiqu'elles ne soient pas absolument nécrosées, elles sont, en plus d'une région, dans un état très approchant de la mort.

Les vaisseaux thrombosés, soit artères ou veines, sont nombreux. Plusieurs artères contiennent un coagulum récent ; quelques-unes un coagulum plus ancien, où se manifestent les premiers signes d'organisation ; d'autres contiennent une combinaison des deux, c'est-à-dire l'ancien thrombos avec un caillot récent encombrant le passage. Il est remarquable que, malgré cette thrombose considérable, il se voit relativement très peu de marques d'hémorragie. Il y a bien çà et là de petits foyers hémorragiques, mais c'est tout.

II. Portion n° 2.—Cette portion de poumon a des altérations beaucoup moins prononcées. La plèvre est très épaissie et il en descend, entre les lobules, des *septa*, très épaissis également, d'un tissu connectif bien formé.

Les *alveoli* ou vésicules situés au-dessous de la plèvre sont fort comprimés, si bien qu'il y a beaucoup de leurs cavités tout à fait oblitérées ; mais partout, dans les sections, les parois alvéolaires sont larges et parfaitement sensibles aux réactifs. Immédiatement au-dessous de la plèvre et dans le voisinage des septa, s'est insinuée entre les vésicules une notable quantité de tissu connectif nouveau.

Ces sections, comparées avec les premières, présentent relativement très peu de matières d'exsudation dans les vésicules ; il y a de celles-ci qui contiennent plutôt un exsudat vitré, resserré en grumeaux ; mais le contenu d'un bon nombre est très insignifiant sous le rapport de la quantité, et presque entièrement de structure celluleuse, étant composé de grandes cellules ovales avec un noyau susceptible de légères réactions colorées, et d'une abondante substance protoplasmique claire. En les examinant avec un microscope très puissant, j'ai découvert que les grumeaux subissaient une organisation, où la fibrine était remplacée par des cellules fusiformes.

Je n'ai point vu de thrombus dans les vaisseaux ; mais les parois, tant des artères que des *bronchi*, sont épaissies et infiltrées. *Peri-arteries* et *peri-bronchitis*, avec beaucoup d'infiltration à petites cellules, autour des vaisseaux affectés.

En fait, ce spécimen se présente dans une condition totalement différente de celle du n° 1. * Ici nous avons sous les yeux une région de poumon qui visiblement avait été affectée déjà de pleuro-pneumonie de forme assez aiguë ; les *septa* interstitiels épaissis subsistent et montrent les résultats de cette ancienne affection. L'exsudation pneumonique a été, en majeure partie, soit absorbée ou évacuée autrement ; là où l'absorption était incomplète, a commencé de se former l'organisation : c'est ce qui arrive souvent aussi dans le poumon humain à la suite d'une pneumonie croupale aiguë. A ces effets d'une ancienne affection aiguë et d'une résolution partielle, s'ajoute ce que des autorités considéreraient comme un état catarrhal bénin, et que d'autres tiennent pour être un certain degré de résorption et de résolution. Mais ni dans l'un ni dans l'autre cas, la portion de poumon n'accuse une affection en marche ; et l'on ne peut, par conséquent, établir de diagnostic sur les sections que j'examine, je veux dire qu'elles ne sont rien moins que typiques et qu'elles n'offrent aucune des marques de la pleuro-pneumonie contagieuse qui la distinguent des autres formes de pleuro-pneumonie.

VACHE CANADIENNE *ex* STEAMER "LAKE WINNIPEG."

III. Dans cette portion de poumon, la plèvre est médiocrement épaissie ; il y a eu pleurésie de courte durée ; mais à la place des *septa* fibreux épais qui caractérisaient le poumon dit anglais n° 1, je trouve surtout une énorme distension des lymphathiques par une lymphe vitrée contenant un bon nombre de *leucocytes*. Cette lymphe n'a pas les masses fibrines réticulées qui se voient çà et là dans le spécimen n° 1.

* NOTE.—L'apparence de cette seconde portion de poumon répond en tout presque absolument à la description faite par le Dr Woodhead du poumon de la vache canadienne qu'il dit n'avoir pas été atteinte de pleuro-pneumonie. (V. le Livre jaune du *Board of Agriculture* d'Angleterre : Papiers et correspondance concernant le bétail canadien, 1893, p. 100). Le spécimen que j'ai aurait-il été mis dans la bouteille par erreur ?

Au-dessous de la plèvre et autour des lymphatiques dilatés, les *alveoli* sont très perceptiblement comprimés. Leurs parois sont plus minces que celles observées dans le n° 2; mais ont des réactions plus profondes que celles du n° 1.

Le contenu alvéolaire est plus flottant dans le n° 1, et varie. En certaines parties, il se compose presque uniquement de matière vitrée ne contenant pas de cellules, c'est-à-dire de fluide séreux coagulé après la mort. En d'autres régions, le contenu est presque entièrement celluleux, formé de petites leucocytes rondes. Dans d'autres enfin, il est peu abondant, et consiste presque totalement en cellules dites catarrhales.

L'épithélium des petites bronches offre une prolifération bien marquée, et beaucoup de celles-ci portent un exsudat de matière fibreuse, pleine de petites cellules. Cette matière a pu provenir en partie de l'exsudat contenu dans les vésicules aériennes; mais toute une part aussi en a certainement été fournie par les parois bronchiales enflammées, attaquées qu'elles étaient de la bronchite.

Les artères et les bronches, également, ont leurs parois extérieures épaissies; l'épaississement est fibroïde et non celluleux comme dans le cas du n° 2. Ce n'est pas l'épaississement provoqué par une maladie aiguë, mais celui qui se produit assez souvent chez l'individu avancé en âge.

Point d'hémorragies visibles; mais les capillaires au-dessous de la plèvre et dans les parois alvéolaires sont congestionnés; et à tout prendre, l'apparence des sections n'est pas différente de celle qui s'observe dans le cas de pneumonie légère précédée d'une pleurésie hypostatique, l'état hypostatique accompagnant l'affaiblissement de l'action du cœur. Il n'y a rien assurément dans les sections qui indique une pleuro-pneumonie contagieuse typique.

BŒUF CANADIEN *ex* STEAMER "HURONA."

IV. Ici la plèvre présente à peine quelque épaississement. Les *septa* interlobulaires sont un peu plus épais que dans le cas du *Lake Winnipeg*; mais l'épaississement est presque entièrement lymphoïde, et dû à l'énorme distension des vaisseaux lymphatiques.

Les parois alvéolaires sont richement nuclées et très larges; elles ont de bonnes réactions chimiques. Les vésicules aériennes ne sont pas distendues; au contraire, elles paraissent être plus petites que dans la condition normale—et en partie comprimées. La matière qu'elles contiennent n'y adhère pas, et s'en échappe aisément si l'on n'a pas soin de fixer les sections aux lames de verre avant d'enlever la couche de parafine dans laquelle elles sont placées. Beaucoup d'*alveoli* ne renferment guère que deux ou trois grandes cellules détachées, de celles dites catarrhales. La plupart, outre un nombre considérable de cellules catarrhales et quelques leucocytes, contiennent de petites masses resserrées d'exsudat vitré ou fibrineux.

L'épithélium bronchial est intact. Point de signe de bronchite. Point de thrombus anciens dans les vaisseaux; tout au plus certaines artères contiennent-elles du coagulum formé depuis la mort.

Toute la section a les apparences d'un poumon qui a subi une atteinte récente de pneumonie ou quelque attaque légère de pleuro-pneumonie, qui est en voie de guérison; car les mêmes grandes cellules "catarrhales" et les leucocytes se retrouvent dans les aréas périphériques relachés des vaisseaux lymphatiques, où ils sembleraient avoir passé des vésicules aériennes, durant l'absorption et le déplacement de l'exsudat.

Conclusions.

Aucune des sections n'a rien qui révèle positivement la présence de la pleuro-pneumonie.

Résumant les résultats de mon examen histologique de ces quatre portions de tissu pulmonaire, je conclus, si ce que l'on m'a envoyé représente l'état morbide le plus avancé des différents poumons:—

1° Que la portion n° 1 du poumon dit anglais pourrait bien venir d'un animal attaqué de la pleuro-pneumonie contagieuse;

2° Que la portion n° 2 du poumon anglais n'a que des indices qui se rencontrent dans tous les cas de pleuro-pneumonie, soit contagieuse, soit autre, où il y a résolution ;

3° Qu'aucun des poumons dits canadiens ne présente des lésions morbides suffisantes pour que je puisse fonder sur elles le diagnostic d'une pleuro-pneumonie contagieuse ;

4° Que le poumon du bœuf du *Hurona* porte les marques de la résolution et de la réparation qui suivent une faible attaque de pleuro-pneumonie quelconque ; que celui de la vache du *Lake of Winnipeg* porte aussi des signes de résolution, plutôt que des signes d'extension des lésions morbides, quelle que soit la nature de l'affection pneumonique.

Si maintenant j'ajoute aux conclusions ci-dessus ce fait, mentionné à propos de l'examen à l'œil nu, que les poumons canadiens contiennent un coagulum de lymphe facile à extraire, tandis que le poumon anglais n'en contient pas de semblable, ma conclusion générale est que, à en juger sur les spécimens à moi envoyés, on peut sûrement dire que les animaux canadiens ne souffraient pas de la pleuro-pneumonie contagieuse. Mais j'ai une réserve à faire. Il est possible que d'autres portions des poumons canadiens aient présenté des lésions morbides ou plus aiguës ou moins avancées. S'il en était ainsi, j'aurais lieu d'être surpris que les autorités anglaises ne les aient pas envoyées au haut-commissaire canadien.

Examen bactériologique.

J'ai soigneusement examiné des sections des différents poumons en vue de constater la présence ou l'absence de bactéries. Suivant Nocard, il n'y a pas de bactéries reconnaissables par les méthodes ordinaires, dans les poumons des animaux atteints de la véritable pleuro-pneumonie contagieuse, tandis qu'il a, ainsi que d'autres observateurs, noté la présence de bactéries dans d'autres formes de pneumonie. J'avais donc espéré obtenir quelque information utile d'une étude bactériologique.

Malheureusement, en examinant les poumons dits anglais, j'ai trouvé en abondance des bactéries le long des vaisseaux et des vésicules aériennes. Elles étaient logées surtout à la surface et immédiatement dessous, signe certain qu'elles s'étaient développées sous les influences putréfactives et avaient pénétré dans le tissu après la mort, lorsque les poumons n'étaient pas encore mis dans l'esprit-de-vin. La variété la plus commune était un bacille court, ramassé, avec tendance marquée à former de petits chapelets. Il y avait aussi cinq chaînes de *streptococci*.

Dans le cas du *Lake Winnipeg*, j'ai découvert quelques groupes de très petits bacilles. Dans celui du *Hurona*, il y avait, outre les rares bacilles de putréfaction, quelques petits *diplococci* à peine perceptibles sous l'effet des réactions.

Il est évident, dans ces circonstances, que les observations bactériologiques ne peuvent fournir de données utiles ; les tissus n'ayant pas été au commencement traités avec le soin nécessaire pour permettre ensuite un examen de cette nature. Toutefois, en voyant combien la méthode histologique employée pour établir un diagnostic est peu satisfaisante, en raison de la ressemblance des diverses formes de pneumonie dans les premiers temps, je ferai remarquer que c'est à l'étude bactériologique, menée dans les conditions convenables, de la véritable pleuro-pneumonie contagieuse et des autres formes non contagieuses de l'affection, qu'il faudra recourir désormais, selon toute probabilité, pour déterminer avec précision la nature de tous les cas soumis à l'examen.

J. GEORGE ADAMI,

Professeur de pathologie à l'université McGill, Montréal ;
ancien agrégé du Jésus-College, Cambridge.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

ANNEXE "D."

"ACTE CONCERNANT LES ÉPIZOOTIES."

CHAPITRE 69.

Acte concernant les épizooties et les maladies contagieuses des animaux. A.D. 1886.

SA Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

TITRE ABRÉGÉ.

1. Le présent acte peut être cité sous le titre : *Acte concernant les épizooties.* 48–49 V., c. 70, art. 1. Titre abrégé.

DÉFINITIONS.

2. Dans le présent acte, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente,— Définitions.

(*a*) L'expression "bêtes à cornes" signifie les taureaux, vaches, bœufs, génisses et veaux ; "Bêtes à cornes."

(*b*) L'expression "animaux" signifie les bêtes à cornes, moutons, les chevaux, là seulement où ceux-ci sont mentionnés spécialement, les porcs, chèvres et toutes autres espèces d'animaux ; "Animaux."

(*c*) L'expression "animaux étrangers" signifie tous les animaux non encore introduits sur le territoire canadien ; "Animaux étrangers."

(*d*) L'expression "contagieuse" signifie maladie qui se communique par le contact direct ou par inoculation ; "Contagieuse."

(*e*) L'expression "épizootie" signifie maladie qui se communique de n'importe quelle manière ; "Epizootie."

(*f*) L'expression "maladie contagieuse ou épizootique" comprend, outre les autres maladies ordinairement ainsi désignées, la gourme, le farcin, la gale du cheval, la pleuro-pneumonie, les maladies du pied et de la bouche, l'anthrax, la *rinderpest*, la tuberculose, la fièvre splénique, la gale du mouton, le choléra du porc, l'hydrophobie et la variole du mouton. 48–49 V., c. 70, art. 2. "Maladie contagieuse ou épizootique."

DEVOIRS DES PROPRIÉTAIRES DE BESTIAUX.

3. Tout propriétaire de bêtes à cornes ou d'animaux, et tout éleveur et marchand de bêtes à cornes ou autres animaux, et toute personne qui amène au Canada des animaux étrangers, dès qu'il voit se manifester des symptômes de maladie contagieuse ou épizootique parmi les bêtes à cornes ou autres animaux qu'il possède ou qui sont spécialement confiés à ses soins, doit donner immédiatement avis de ce fait au ministre de l'Agriculture à Ottawa, 48–49 V., c. 70, art. 3. Avis à donner au ministre de l'Agriculture des maladies par les éleveurs ou marchands de bestiaux.

4 Tout propriétaire de bêtes à cornes ou autres animaux atteints de l'une de ces maladies qui néglige de se conformer aux prescriptions de l'article précédent, perd tout droit à une indemnité dans le cas où ces bêtes à cornes ou autres animaux seraient abattus conformément aux dispositions du présent acte, et nulle indemnité ne lui sera payée à cet égard ; et quiconque dissimule malicieusement ou frauduleusement l'existence d'une maladie contagieuse ou épizootique parmi des bêtes à Amende pour négligence

Ou dissimulation frauduleuse de la maladie.

cornes ou autres animaux, est passible d'une amende n'excédant pas deux cents piastres. 48–49 V., c. 70, art. 4.

Amende pour garder des animaux infectés dans des endroits non clôturés.

5. Quiconque envoie, tient ou fait paître un animal, sachant que cet animal est infecté ou atteint d'une maladie contagieuse ou épizootique, ou a été exposé à l'épizootie ou à la contagion, dans quelque forêt, bois, savane, marécage, rivage, commune, terrain vague, champ ouvert, bord des routes ou autre terrain non divisé ou non clôturé, est passible pour chaque contravention d'une amende n'excédant pas deux cents piastres. 48–49 V., c. 70, art. 5.

Amende pour conduire sur un marché, etc.. des animaux infectés.

6. Quiconque conduit ou tente de conduire sur un marché, à une foire ou autre lieu, un animal qu'il sait infecté ou atteint de quelque maladie contagieuse ou épizootique, est passible, pour chaque contravention, d'une amende n'excédant pas deux cents piastres. 48–49 V., c. 70, art. 6.

Amende pour vendre ou échanger de pareils animaux.

7. Quiconque vend, échange ou troque un animal qu'il sait être atteint d'une maladie contagieuse ou épizootique, ou s'en défait, ou l'offre ou l'expose en vente, ou tente de l'échanger ou de s'en défaire, ou vend, échange ou troque la chair, la peau, les cornes, les sabots ou toute autre partie d'un animal qu'il savait être atteint de maladie contagieuse ou épizootique au moment de sa mort, ou se défait de ces choses, ou les offre ou expose en vente, ou tente de les échanger ou de s'en défaire, que cette personne soit ou non le propriétaire de cet animal, ou de la chair, de la peau, des cornes, sabots ou autres parties de cet animal, est passible, pour chaque contravention, d'une amende n'excédant pas deux cents piastres. 48–49 V., c. 70, art. 7.

Pour jeter des carcasses d'animaux dans les rivières, etc.

8. Quiconque jette ou dépose, fait jeter ou déposer, ou permet que l'on jette ou dépose dans une rivière, un cours d'eau ou canal, dans des eaux navigables ou autres, ou dans la mer à moins de dix milles de la rive, la carcasse d'un animal mort de maladie, ou qui a été abattu parce qu'il était malade ou qu'on le supposait malade, est passible, pour chaque contravention, d'une amende n'excédant pas deux cents piastres. 48–49 V., c. 70, art. 8.

Pour déterrer ces carcasses.

9. Quiconque, sans autorisation ou excuse légitime, déterre, fait déterrer ou permet que l'on déterre la carcasse enfouie d'un animal mort ou supposé mort de maladie contagieuse ou épizootique, ou qui a été abattu parce qu'il était atteint ou supposé atteint de maladie, est passible pour chaque contravention d'une amende n'excédant pas cent piastres. 48-49 V., c. 70, art. 9.

Si des animaux infectés sont offerts en vente, ils seront saisis et rapport en sera fait au maire, etc.

10. Si un animal atteint de quelque maladie contagieuse ou épizootique est vendu ou échangé, ou s'il est exposé ou mis en vente dans un endroit public quelconque, ou si l'on s'en défait, ou si on le conduit ou tente de le conduire, pour l'exposer ou mettre en vente, sur un marché, à une foire ou autre lieu ouvert au public où l'on expose d'ordinaire des animaux pour la vente, tout préposé, inspecteur ou autre officier de la foire ou du marché, tout constable ou agent de police, toute personne autorisée par le maire ou le *reeve*, ou par un juge de paix ayant juridiction dans l'endroit, ainsi que toute personne autorisée ou nommée par le Gouverneur en conseil, peut saisir le dit animal et faire rapport de la saisie au maire, au *reeve* ou à un juge de paix ayant juridiction dans l'endroit; et le maire, le *reeve* ou le juge de paix, ou la personne à ce autorisée ou nommée par le Gouverneur en conseil, peut le faire abattre ou en faire disposer d'autre manière, sur-le-champ, et faire détruire les enceintes, clôtures, claies, auges, litières, foin, paille ou autres objets qu'il

Qui pourra faire abattre ces animaux et détruire toutes choses infectées.

juge avoir été vraisemblablement infectés, de telle manière que bon lui semble ou qui est prescrite par le présent acte. 48-49 V., c. 70, art. 10.

11. Les articles qui précèdent seront toujours en pleine vigueur, qu'un arrêté du conseil ou qu'un ordre du ministre de l'Agriculture ait été ou non rendu ou donné à l'égard de toute matière au sujet de laquelle le présent acte prescrit que des arrêtés en conseil ou ordres peuvent être rendus ou donnés. 48-49 V., c. 70, art. 11. Effet des articles précédents.

ABATTAGE D'ANIMAUX INFECTÉS.

12. Le Gouverneur en conseil peut, en tout temps, faire abattre les animaux atteints de maladie contagieuse ou épizootique, et les animaux qui seront ou qui auront été en contact direct avec un animal atteint ou supposé atteint de l'une ou l'autre de ces maladies, ou qui se seront trouvés à proximité de cet animal. 48-49 V., c. 70, art. 12. Abattage d'animaux infectés.

13. Le Gouverneur en conseil pourra ordonner qu'une indemnité soit accordée aux propriétaires d'animaux abattus sous l'empire des dispositions du présent acte; et si l'animal abattu était atteint de maladie contagieuse ou épizootique, l'indemnité sera d'un tiers de la valeur de l'animal avant sa maladie, mais elle ne devra, dans aucun cas, excéder vingt piastres; dans tout autre cas, l'indemnité sera des trois quarts de la valeur de l'animal, mais sans cependant qu'elle puisse excéder, dans le cas d'animaux de sang mêlé, cinquante piastres; et dans le cas d'animaux descendant de pur sang, l'indemnité sera des deux tiers de la valeur de l'animal, sans qu'elle puisse excéder cent cinquante piastres; et dans tous ces cas la valeur de l'animal sera déterminée par le ministre de l'Agriculture ou par quelque personne qu'il chargera de le faire; Indemnité aux propriétaires dans certains cas. Montant Le ministre déterminera la valeur.

2. Cette indemnité pourra être retenue en tout ou en partie, si le propriétaire ou la personne ayant la garde de l'animal s'est, dans l'opinion du ministre de l'Agriculture, rendu coupable, à l'égard de cet animal, de quelque contravention au présent acte, ou si l'animal, étant étranger, était, à son avis, atteint de maladie lors de son entrée en Canada; L'indemnité pourra être retenue dans certains cas.

3. Si en aucun cas la somme reçue par le gouvernement, lors de la vente de la carcasse d'un animal abattu, en vertu des dispositions du présent acte, dépasse le montant payé comme indemnité au propriétaire de l'animal abattu, cet excédent, déduction faite des frais raisonnables, sera remis au propriétaire de l'animal. 49 V., c. 43, art. 1 *et* 2. Lorsque la vente réalisera plus que l'indemnité à payer.

14. Nonobstant les dispositions du présent acte, le ministre de l'Agriculture pourra toujours réserver pour un traitement expérimental quelque animal que ce soit dont l'abattage aura été ordonné sous l'empire du présent acte, et il pourra autoriser quelqu'un de ses employés, ou quelque personne par lui désignée, à faire un examen *post mortem* des animaux morts ou supposés morts de maladie contagieuse ou épizootique, et à faire déterrer les cadavres de ces animaux pour les fins de cette enquête. 48-49 V., c. 70, art. 14. Traitement expérimental et examen *post mortem*.

INTERDICTION D'IMPORTATION.

15. Le Gouverneur en conseil peut en tout temps interdire l'importation ou l'introduction au Canada, ou en quelque partie du Canada, ou à l'un ou plusieurs de ses ports, des chevaux, bêtes à cornes ou autres animaux, ou de la viande, des peaux, sabots, cornes ou autres parties d'animaux, ou du foin, de la paille, du fourrage ou autres articles, soit généralement, soit d'un ou plusieurs lieux qui seront dénommés dans l'arrêté pris à cet effet, pendant l'espace de temps qu'il juge nécessaire pour prévenir l'invasion d'une maladie contagieuse ou épizootique parmi les animaux en Canada. 48-49 V., c. 70, art. 15. Le Gouverneur peut interdire l'importation d'animaux et de certains articles.

NOMINATION D'AGENTS, ETC.

Limites des ports, nomination des agents, etc.

16. Le Gouverneur en conseil peut, en tout temps, déterminer les limites des ports et autres circonscriptions, pour l'accomplissement des fins du présent acte, et nommer des inspecteurs et autres agents, s'il le juge nécessaire. 48-49 V., c. 70, art. 16.

LIEUX INFECTÉS.

Devoirs des inspecteurs et agents en apprenant qu'une maladie existe.

17. Les inspecteurs ou autres agents nommés comme susdit, en apprenant que l'on suppose qu'il existe une maladie contagieuse ou épizootique parmi des animaux, se transporteront avec toute la diligence possible sur les lieux signalés, et accompliront et rempliront leurs devoirs en conformité des règlements faits sous l'empire du présent acte et des instructions qu'ils recevront. 48–49 V., c. 70, art. 17.

Avis aux propriétaires de lieux infectés.

Conséquence de cet avis.

18. Si un inspecteur découvre qu'il existe quelque maladie contagieuse ou épizootique dans son district, il doit en dresser procès-verbal sur-le-champ et délivrer avis de ce procès verbal, sous son seing, à l'occupant de la commune, du champ, de l'écurie, étable ou autre lieu où la maladie existe; sur quoi la commune, le champ, l'écurie, l'étable ou autre lieu, avec tous les terrains et bâtiments contigus, du même occupant, sera censé lieu infecté et réputé tel jusqu'à la décision et déclaration que le ministre de l'Agriculture peut faire à ce sujet, ainsi qu'il est prévu par le présent acte. 48–49 V., c. 70, art. 18.

Rapport au ministre de l'Agriculture.

Pouvoir du ministre.

19. Lorsqu'un inspecteur dressera ainsi procès-verbal de l'existence d'une maladie contagieuse ou épizootique, il transmettra en toute diligence au ministre de l'Agriculture copie de ce procès-verbal; et s'il appert que la maladie contagieuse on épizootique existe, telle que déclarée par l'inspecteur, le ministre de l'Agriculture peut prononcer et déclarer son existence et déterminer l'enceinte du lieu infecté; mais s'il appert qu'elle n'existe pas, contrairement au procès-verbal de l'inspecteur, le ministre de l'Agriculture peut prononcer et déclarer sa non-existence; et dans ce cas, le lieu compris dans le procès-verbal de l'inspecteur ou soumis à son effet cessera d'être réputé lieu infecté. 48–49 V., c. 70, art. 19.

Pouvoir de l'inspecteur de déclarer un lieu infecté; extension des limites du lieu infecté.

20. Lorsque, sous l'empire du présent acte, un inspecteur dresse procès-verbal qu'un lieu est infecté, il peut aussi, si les circonstances lui paraissent l'exiger, délivrer sous son seing un avis de ce procès-verbal aux occupants des terres et bâtiments avoisinants dont quelque partie se trouve dans le rayon d'un mille de l'enceinte du lieu infecté; et, sur ce, les dispositions du présent acte concernant les lieux infectés sont applicables et exécutoires à l'égard de ces terres et bâtiments, comme s'ils se trouvaient réellement dans l'enceinte du lieu infecté. 48–49 V., c. 70, art. 20.

Enceinte du lieu infecté, comment définie.

Les limites peuvent être changées.

21. L'enceinte du lieu infecté peut, dans tous les cas où le ministre de l'Agriculture émet une déclaration, comprendre toute commune, champ, écurie, étable ou autres lieux dans lesquels on aura reconnu l'existence d'une maladie contagieuse ou épizootique, et telle étendue que le dit ministre croit nécessaire d'y comprendre; et le dit ministre peut, de temps à autre, par un ordre, étendre ou restreindre le périmètre du lieu infecté au delà de l'enceinte des communes, champs, écuries, étables, fermes ou lieux qui auront été déclarés ou reconnus infectés de maladie contagieuse ou épizootique. 48–49 V., c. 70, art. 21.

Comment l'enceinte sera désignée.

22. L'enceinte du lieu infecté peut être désignée par le renvoi à une carte ou plan déposé en quelque lieu déterminé, ou par l'indication des

cantons, townships, paroisses, fermes ou autrement. 48–49 V., c. 70, art. 22.

23. Le ministre de l'Agriculture peut en tout temps, sur le rapport d'un inspecteur, par un ordre, déclarer qu'un lieu a cessé d'être infecté de maladie contagieuse ou épizootique ; et sur ce, à dater du jour indiqué dans l'ordre rendu à cet effet, le lieu cesse d'être réputé infecté. 48–49 V., c. 70, art. 23. Déclaration qu'un lieu a cessé d'être infecté.

24. Un ordre du ministre de l'Agriculture relatif à un lieu infecté l'emporte sur tout ordre d'une autorité locale incompatible avec celui du ministre. 48–49 V., c. 70, art. 24. L'ordre du ministre l'emporte sur une autorité locale.

25. Les dispositions du présent acte concernant les lieux infectés n'empêcheront pas le passage d'aucune personne, animal ou chose, par chemin de fer ou autre mode de transport, sur les grandes routes traversant un lieu infecté, si cette personne, animal ou chose n'est pas retenu au lieu infecté, à moins que ce transport ne soit défendu. 48–49 V., c. 70, art. 25. Transport à travers des endroits infectés.

DÉSINFECTION DES NAVIRES ET VOITURES.

26. Toute compagnie et toute personne qui transporte moyennant rétribution des animaux au Canada ou dans le Canada, doit nettoyer ou désinfecter avec soin, de la manière que le Gouverneur en conseil l'ordonnera de temps à autre, tous paquebots, vapeurs, navires, bateaux, enclos, voitures, plates-formes, wagons, stalles et véhicules, dont cette compagnie ou personne se servira pour transporter des animaux ; et le Gouverneur en conseil peut faire détenir tout paquebot, vapeur, navire, bateau, voiture, plate-forme, stalle ou véhicule, en tel endroit qu'il lui plaît, jusqu'à ce qu'il soit ainsi nettoyé et désinfecté ; Les navires, véhicules, etc., seront nettoyés et désinfectés. Ou détenus à cette fin.

2. Si la compagnie ou la personne qui fait usage de ce paquebot, vapeur, navire, bateau, voiture, plate-forme, stalle ou véhicule pour le transport d'animaux, ne le fait pas ainsi nettoyer et désinfecter dans le délai prescrit par le ministre de l'Agriculture après avoir été notifiée de le faire, le ministre peut le faire nettoyer et désinfecter aux frais de cette compagnie ou personne. 48–49 V., c. 70, art. 26. A défaut, le ministre peut le faire faire.

RÈGLEMENTS.

27. Le Gouverneur en conseil peut en tout temps rendre les règlements qui lui paraîtront nécessaires pour aucune des fins suivantes, savoir :— Règlements par le Gouverneur en conseil.

(*a*) Pour soumettre les chevaux ou autres animaux à une quarantaine, ou les faire abattre, à leur arrivée au Canada, ou faire détruire tout foin, paille, fourrage ou autres objets qui lui paraîtront capables de communiquer la contagion ou l'épizootie,—et généralement pour régler l'importation ou l'introduction des chevaux ou autres animaux au Canada, de manière à prévenir l'invasion de maladies contagieuses ou épizootiques au Canada ; Pour mettre les animaux en quarantaine, etc.

(*b*) Pour l'isolement, le traitement et la disposition des animaux atteints ou soupçonnés atteints de maladies contagieuses ou épizootiques, ou qui ont été en contact avec des animaux atteints ou soupçonnés atteints de ces maladies,—et généralement pour déterminer les mesures à prendre concernant ces animaux, ainsi que pour empêcher la propagation de ces maladies ; Pour isoler les animaux malades.

(*c*) Pour faire isoler et renfermer des animaux dans certaines limites, établir des districts d'inspection ou de quarantaine, et prohiber ou régler le transport, hors ou à telles parties ou localités du Canada qu'il désignera par ces règlements, des bêtes à cornes ou autres animaux, ou de la viande, Pour renfermer les animaux. Quarantaine.

Transport.

des peaux, cornes, sabots ou autres parties d'animaux, ou du foin, de la paille, du fourrage ou autres objets vraisemblablement propres à propager l'épizootie;

Pour l'assainissement des lieux infectés.

Pour disposer des animaux malades.

(*d*) Pour faire désinfecter les cours, étables, bâtiments ou autres lieux, ou les chariots, charrettes, voitures, wagons, ou autres véhicules ou navires de tout genre, et prescrire la manière dont les animaux morts de maladie, ou les animaux, parties d'animaux ou autres objets saisis en exécution du présent acte, devront être détruits, ou ce qu'il en sera fait;

Avis de la maladie.

(*e*) Pour faire publier des avis de l'apparition de maladies parmi les animaux;

Obliger de donner avis.

(*f*) Pour obliger à donner l'avis de l'apparition d'une épizootie parmi des animaux;

Interdire la tenue des marchés.

(*g*) Pour interdire ou réglementer la tenue des marchés, foires, expositions ou ventes d'animaux;

Déclarer les marchés, navires, etc., infectés.

(*h*) Pour déclarer que tout marché, cour ou chemin de fer, enclos à bestiaux, parc, bergerie, quai, paquebot, navire à vapeur ou autre, wagon de chemin de fer ou autre véhicule dans ou sur lequel des animaux sont exposés en vente ou sont placés pour être transportés, est infecté,—et pour déclarer qu'il n'est plus infecté;

Abattre des animaux.

(*i*) Pour faire abattre des animaux selon que le prescrit le présent acte;

Preuve au sujet des animaux importés.

(*j*) Pour obliger à faire preuve du fait que les chevaux ou autres animaux importés ou passant en Canada ne provenaient point, lors de leur embarquement, d'une localité ou d'un lieu où régnait alors quelque maladie contagieuse ou épizootique; et, généralement,—

Pouvoir général de rendre des arrêtés.

(*k*) Rendre tous arrêtés quelconques qu'il jugera opportuns pour mieux mettre à exécution le présent acte, ou par quelque mesure que ce soit empêcher la propagation et assurer l'extinction des maladies contagieuses ou épizootiques parmi les animaux,—que ces arrêtés soient ou non de la même nature que ceux qui sont énumérés au présent article. 48-49 V., c. 70, art. 27.

Pour empêcher le transport d'animaux, du fourrage, etc.

28. Le ministre de l'Agriculture peut en tout temps rendre les règlements qui lui paraîtront nécessaires pour empêcher qu'on ne transporte hors d'un lieu infecté des animaux vivants, des peaux, poils ou entrailles d'animaux, ou parties de ces choses, des carcasses, des restes ou du fumier d'animaux, du foin, de la paille, de la litière ou autre chose dont on se sert ordinaire pour les animaux, sans avoir un permis signé d'un inspecteur ou autre agent nommé comme susdit. 48-49 V., c. 70, art. 28.

Effet des règlements.

29. Tout règlement fait en vertu de l'un ou de l'autre des deux précédents articles aura la même force d'exécution et le même effet que s'il était porté au présent acte. 48-49 V., c. 70, art. 29.

PUBLICATION ET PREUVE.

Publication des arrêtés en conseil.

30. Tout arrêté du conseil prohibant l'importation ou l'introduction de chevaux ou autres animaux en Canada, établissant des quarantaines pour les chevaux ou autres animaux, ou ordonnant l'abattage d'animaux, ou déclarant que quelque marché, cour de chemin de fer, cour à bestiaux, enclos, bergerie, quai, paquebot, navire à vapeur ou autre, wagon de chemin de fer ou autre véhicule, est infecté, et tout ordre du ministre de l'Agriculture déclarant quelque lieu infecté, seront publiés deux fois dans la *Gazette du Canada*. 48-49 V., c. 70, art. 30.

L'arrêté en conseil fera foi.

31. Un arrêté du Gouverneur en conseil déclarant que quelque marché, cour de chemin de fer, cour à bestiaux, enclos, bergerie, quai, paquebot, navire à vapeur ou autre, wagon de chemin de fer ou autre véhicule, est infecté, ou un ordre du ministre de l'Agriculture déclarant

qu'un lieu est infecté, ou une copie de la déclaration de l'inspecteur, attestée par lui, dont avis aura été délivré en vertu de l'article dix-huit du présent acte, fera preuve probante, dans toutes les cours de justice et ailleurs, de l'existence de la maladie et de toutes choses auxquelles ont rapport l'arrêté, l'ordre ou la déclaration. 48-49 V., c. 70, art. 31.

Preuve des ordres et règlements.

32. Tout ordre donné ou tout règlement établi en conformité du présent acte ou d'un arrêté du Gouverneur en conseil, ou des instructions du ministre de l'Agriculture, pourra se prouver par la production d'un exemplaire imprimé ou autre de l'ordre ou du règlement attesté par le ministre de l'Agriculture; et tout tel ordre ou règlement sera jusqu'à preuve du contraire, censé avoir été dûment donné et rendu le jour de sa date. 48-49, V., c. 70, art. 32.

Dates des ordres.

Le certificat d'un inspecteur ou agent fera preuve *primâ facie*.

33. Le certificat d'un inspecteur ou agent portant qu'un animal est attaqué d'une maladie contagieuse ou épizootique, fera foi *primâ facie*, pour les fins du présent acte, devant tous les tribunaux et ailleurs, du fait certifié. 48-49 V., c. 70, art. 33.

POUVOIRS DES INSPECTEURS.

Pouvoir d'entrer et examiner certains lieux.

34. Tout inspecteur ou autre agent nommé comme susdit peut, en tout temps, dans le but de faire exécuter quelque disposition du présent acte, entrer dans les communes, champs, étables, remises ou autres lieux dans son district, où il a un motif raisonnable de supposer que se trouve quelque animal atteint d'une maladie contagieuse ou épizootique; mais il doit, s'il en est requis, exposer par écrit les raisons pour lesquelles il fait cette descente. 48-49 V., c. 70, art. 34.

Pouvoir d'inspecter les navires et les bâtiments supposés infectés.

35. Un inspecteur ou un agent autorisé à mettre le présent acte à exécution peut en tout temps faire la visite d'un paquebot, vapeur, navire ou bateau relativement auquel il a un motif raisonnable de supposer qu'une compagnie ou une personne a manqué de se conformer aux prescriptions d'un arrêté, concernant le nettoyage et la désinfection des paquebots, bâtiments à vapeur, navires, bateaux, enclos, voitures, plates-formes, stalles ou véhicules, employés par cette compagnie ou personne pour le transport d'animaux, et descendre sur les lieux où il a un motif raisonnable de supposer que se trouvent des enclos, voitures, chars, vaisseaux, plates-formes, wagons, stalles ou véhicules relativement auxquels une compagnie ou personne a en aucun temps été en défaut. 48-49 V., c. 70, art. 35.

INFRACTIONS ET PUNITIONS.

Amende pour refus d'admission dans un navire, etc.

36. Toute compagnie ou personne qui refuse d'admettre un inspecteur ou autre agent dans l'exécution des devoirs que lui impose l'article précédent, est passible pour chaque contravention d'une amende n'excédant pas cent piastres. 48-49 V., c. 70, art. 36.

Amende pour avoir refusé l'entrée à un inspecteur ou agent.

37. Quiconque refuse d'admettre un inspecteur ou agent agissant en vertu du présent acte ou de règlements établis ou d'arrêtés ou ordres rendus sous son autorité, dans quelque commune, champ, écurie, étable à vache, bergerie, ou autre endroit dans son district où cet inspecteur ou agent aura raisonnablement lieu de croire que se trouve quelque animal atteint de maladie contagieuse ou épizootique, est passible pour chaque contravention d'une amende n'excédant pas cinquante piastres. 48-49 V., c. 70, art. 37.

Arrestation des personnes qui entravent

38. Quiconque apportera des entraves à l'exercice des fonctions d'un inspecteur ou autre agent qui exécute le présent acte ou un arrêté ou règlement rendu par le Gouverneur en conseil, ou un ordre donné ou un

l'exécution du présent acte.

Ce qui en sera fait.

règlement rendu par le ministre de l'Agriculture sous son empire, ainsi que toute personne qui aide ou contribue à l'entraver dans l'exercice de ses fonctions, est passible pour chaque contravention d'une amende n'excédant pas cent piastres ; et l'inspecteur ou autre agent peut arrêter le contrevenant et le conduire sur-le-champ devant un juge de paix pour être jugé suivant la loi ; mais nulle personne ainsi arrêtée ne sera détenue, sans un ordre d'un juge de paix, pendant plus de vingt-quatre heures. 48-49 V., c. 70, art. 38.

Confiscation des animaux importés contrairement à un arrêté en conseil.

Amende pour en tenter l'importation.

39. S'il est importé ou introduit, ou si l'on tente d'importer ou introduire au Canada, au mépris des prescriptions d'un arrêté rendu, d'un ordre donné ou de règlements établis en exécution du présent acte, des chevaux, des bêtes à cornes ou autres animaux, ils seront confisqués et pourront être aussitôt abattus, ou il en sera disposé selon que le ministre de l'Agriculture ou toute personne employée par lui à cette fin l'ordonnera; et quiconque importera ou introduira, ou tentera d'importer ou d'introduire quelque cheval ou autre animal au Canada en contravention à un arrêté, ordre ou règlement de cette nature, sera passible d'une amende n'excédant pas deux cents piastres par chaque cheval ou autre animal qu'il aura ainsi importé ou introduit, ou tenté d'importer ou introduire. 48-49 V., c. 70, art. 39.

Amende pour déplacement illégal.

40. Quiconque déplace ou fait déplacer ou permet de déplacer des animaux, ou des peaux, poils, laines, cornes, sabots, entrailles, carcasses, chairs ou fumiers d'animaux, ou du foin, de la paille, de la litière ou quelque autre chose, en contravention aux dispositions du présent acte concernant les lieux infectés, est passible, pour chaque contravention, d'une amende n'excédant pas deux cents piastres. 48-49 V., c. 70, art. 40.

Amende pour entrer dans un lieu dont l'entrée est défendue.

41. Lorsqu'une personne, ayant des bêtes à cornes en sa possession ou sous sa garde dans les limites d'une circonscription dans laquelle il existe quelque maladie contagieuse ou épizootique, aura affiché à l'entrée d'un bâtiment ou d'un enclos où sont gardées ces bêtes à cornes, un avis faisant défense d'entrer dans ce bâtiment ou cet enclos sans sa permission, si quelqu'un qui n'a pas un droit d'entrée ou de passage dans ce bâtiment ou cet enclos y entre sciemment au mépris de cet avis, il est passible pour chaque infraction d'une amende n'excédant pas vingt piastres. 48-49 V., c. 70, art. 41.

Amende pour négligence de nettoyer les navires, etc.

42. Toute compagnie ou personne qui manquera de se conformer aux prescriptions d'un arrêté en conseil concernant le nettoyage et la désinfection des paquebots, bâtiments à vapeur, navires, bateaux, enclos, voitures, plate-formes, stalles ou véhicules employés par cette compagnie ou personne pour le transport d'animaux, sera passible, pour chaque contravention, d'une amende n'excédant pas deux cents piastres. 48–49 V., c. 70, art. 42.

Amende pour contravention aux règlements.

43. Quiconque enfreindra quelque prescription du présent acte ou d'un règlement établi par le Gouverneur en conseil ou par le ministre de l'Agriculture en vertu du présent acte, s'il n'est pas déjà prescrit d'amende à l'égard de cette infraction, encourra, pour chaque infraction, une amende n'excédant pas deux cents piastres. 48–49 V., c. 70, art. 43.

Arrestation des personnes prises en contravention au présent acte.

44. Tout constable pourra appréhender sans mandat toute personne prise en contravention flagrante des dispositions du présent acte concernant les lieux infectés,—et il conduira sur-le-champ cette personne devant un juge de paix pour qu'elle soit examinée et jugée suivant la loi ; et une personne ainsi arrêtée ne sera pas retenue sous la garde du constable, sans l'ordre d'une juge de paix, pendant plus de vingt-quatre heures ; et tout constable peut ordonner que les animaux et les choses

transportés hors d'un lieu infecté, en violation des dispositions du présent acte, soient de suite ramenés dans l'enceinte de ce lieu, et peut faire exécuter cet ordre aux frais du propriétaire de ces animaux ou choses. 48–49 V., c. 70, art. 44. Renvoi des animaux, etc., au lieu infecté.

45. Toute contravention au présent acte ou à tout arrêté ou règlement du Gouverneur en conseil, ou à tout ordre du ministre de l'Agriculture, sera, pour l'exécution des procédures sous l'empire du présent acte, ou de tout tel arrêté, ordre ou règlement, censée avoir été commise, toute cause de plainte sous l'empire du présent acte, ou de cet arrêté, ordre ou règlement, sera censée avoir pris naissance, soit au lieu même où la contravention a été commise ou dans lequel la cause de plainte a pris naissance, soit au lieu où se trouvera la personne contre laquelle on portera accusation ou plainte. 48–49 V., c. 70, art. 45. Où les infractions seront censées avoir été commises.

46. Toute amende imposée par le présent acte sera recouvrable, avec dépens, devant deux juges de paix ou un magistrat revêtu des pouvoirs de deux juges de paix, sous l'empire de l'*Acte concernant les procédures sommaires devant les juges de paix.* 48–49 V., c. 70, art. 46. Recouvrement des amendes.

ANNEXE "E."

PRÉCIS DES ARRÊTÉS EN CONSEIL RELATIFS À LA QUARANTAINE DU BÉTAIL.

Arrêté en conseil du 20 avril 1876, prohibant l'importation du gros bétail, des moutons et des cochons d'Europe dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de Québec, excepté aux ports d'Halifax, de Saint-Jean, N.-B., et de Québec. Tous les animaux sont sujets à être détenus ou leur débarquement peut être défendu sur le rapport de l'inspecteur, nommé par le ministre de l'Agriculture. La nourriture et le soin des animaux en quarantaine sont à la charge du propriétaire; mais on ne perçoit point de droits.

Arrêté en conseil du 2 mars 1877: interdit l'entrée du gros bétail d'Europe, jusqu'à nouvel ordre, pour cause de maladie contagieuse.

Arrêté en conseil du 1er février 1879: interdit l'importation des bêtes à cornes des Etats-Unis, pour trois mois, dans les provinces:—

D'Ontario,
De Québec,
Du Nouveau-Brunswick,
De la Nouvelle-Ecosse,
De l'île du Prince-Edouard.

Arrêté en conseil du 6 février 1879: maintient le précédent pendant trois autres mois.

Arrêté en conseil du 2 mai 1879: autorise le ministre de l'Agriculture à arrêter le mouvement d'exportation du Canada de tous les animaux atteints de maladie.

Arrêté en conseil du 21 mai 1879: prévient la possibilité du transport d'animaux malades à travers le territoire canadien, et de leur embarquement à des ports canadiens; et à cet effet exige l'inspection de tous les animaux à l'arrivée.

Arrêté en conseil du 4 juin 1879: renouvelle l'arrêté interdisant l'importation des bêtes à cornes des Etats-Unis jusqu'au 6 septembre suivant.

Arrêté en conseil du 4 septembre 1879: maintient le précédent jusqu'au 6 octobre suivant.

Arrêté en conseil du 4 octobre 1879: prohibe *sine die* l'importation des bêtes à cornes des Etats-Unis.

Arrêté en conseil du 27 novembre 1879: prescrit de retenir en quarantaine, pendant quatre-vingt-dix jours, tous bestiaux venant d'Europe qui entreront par les ports de Québec, Halifax et Saint-Jean, N.-B.; et en prohibe l'entrée à tous les autres ports.

Arrêté en conseil du 23 avril 1880: arrêté général, en quatre parties, portant règlement sur la quarantaine du bétail.

Interdit l'importation, dans les provinces—

D'Ontario,
De Québec,
Du Nouveau-Brunswick,
De la Nouvelle-Ecosse,
De l'île du Prince-Edouard,

Du gros bétail et des cochons des Etats-Unis et d'Europe, sauf les exceptions suivantes:

Gros bétail: Les animaux à généalogie venant des Etats-Unis pourront traverser la frontière, à Point-Edward (Ontario) seulement, sous la condition de faire une quarantaine de quatre-vingt-dix jours;

Ceux venant d'Europe pourront entrer aux ports de mer déterminés, où il y a une station de quarantaine, sous l'obligation d'y faire une quarantaine de quatre-vingt-dix jours.

Interdiction de l'entrée des bêtes à cornes en Angleterre.

Les chevaux entreront sans être obligés à la quarantaine, s'ils sont trouvés exempts de maladie ; sinon leur entrée est interdite.

Pour les moutons et les cochons, entrée libre, s'ils sont trouvés en bon état sanitaire; sinon, détention en quarantaine sous la direction de l'officier de la quarantaine.

Les moutons des Etats-Unis pourront traverser la frontière aux conditions exprimées ci-dessus.

Les porcs des Etats-Unis ne seront pas admis, si ce n'est en entrepôt pour la boucherie conformément aux prescriptions contenues dans un arrêté spécial du 3 mai 1890.

Le gros bétail et les porcs américains peuvent, sous l'application des règlements, traverser la péninsule d'Ontario, en transit de l'ouest à l'est, d'un port des Etats-Unis à un autre.

Arrêté en conseil du 3 mai 1885 : contient règlement pour l'abattage et le salage des porcs importés en entrepôt.

Arrêté en conseil du 5 avril 1881 : Charlottetown sera compris dans l'arrêté relatif aux maladies contagieuses des bêtes à cornes et autres animaux, en date du 23 avril dernier, après le mot de Québec, et la totalité des prescriptions du dit arrêté en conseil s'appliquera au port de Charlottetown.

Arrêté en conseil du 9 avril 1881 : fait défense d'embarquer du bétail sur tout navire qui a transporté des bestiaux d'un port des Etats-Unis depuis moins de 30 jours;

Depuis moins de 60 jours, si ce navire à eu de la fièvre aphteuse à bord ;

Depuis moins de 90 jours, s'il a eu de la pleuro-pneumonie.

Arrêté en conseil du 27 septembre 1887 : défend de faire usage de liens de tête ayant déjà servi à attacher des animaux malades, et

Prohibe l'importation de liens de cette nature ayant servi sur les navires qui ont transporté du bétail entre les ports canadiens et le Royaume-Uni.

Arrêté en conseil du 20 février 1882 : établissant à Point-Edward, sur la rivière Sainte-Claire, une quarantaine à bestiaux, régie par l'arrêté d'avril 1880 concernant l'état sanitaire des animaux, relativement à l'entrée du gros bétail pour la reproduction.

Arrêté en conseil du 22 avril 1882 : règlement concernant les mesures à observer dans le cas de gale des moutons.

Arrêté en conseil du 27 juillet 1882 : établit que l'île aux Perdrix, près Saint-Jean, Nouveau Brunswick, sera une station de quarantaine à bestiaux du 30 avril au 30 septembre, tous les ans, et que cette station sera soumise aux prescriptions et restrictions contenues dans l'arrêté du 23 avril 1880.

Arrêté en conseil du 21 septembre 1883 : porte que l'*Acte concernant les épizootics* sera exécutoire dans les Territoires du Nord-Ouest.

Arrêté en conseil du 5 novembre 1883 : permet l'importation des porcs, à tout port d'entrée canadien, en entrepôt, sous l'application des arrêtés en conseil des 23 avril et 3 mai 1880 y relatifs.

Arrêté en conseil du 7 janvier 1884 : autorise l'admission de cochons reproducteurs à Point-Edward, sous l'obligation de quatre-vingt-dix jours de quarantaine ; prohibe l'entrée des cochons engraissés, excepté en entrepôt, pour la boucherie.

Arrêté en conseil du 8 septembre 1884 : crée des quarantaines pour le bétail dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

(Cet arrêté contient la première restriction mise à l'importation, libre jusque-là, des bestiaux des Etats-Unis dans le Manitoba et les Territoires. Avant cette date, il n'y avait pas de quarantaines. Pour faciliter l'entrée du bétail des colons, la détention à son égard n'est pas d'obligation absolue.)

Création de quarantaines pour le bétail à Emerson, dans le Manitoba, et aux forts Walsh et Macleod, dans les districts provisoires d'Alberta et d'Assiniboïa, ainsi qu'à tous autres endroits à être ultérieurement indiqués par le ministre de l'agriculture.

Le gros bétail de ferme ou de reproduction peut être soumis à la quarantaine à ces stations. Importation interdite à tout autre endroit.

A Emerson, le gros bétail ne sera admis à traverser la frontière qu'après avoir été déclaré, sur inspection par un vétérinaire à la nomination du ministre de l'agri-

culture, exempt de toute maladie contagieuse et de tout soupçon fondé de maladie contagieuse; et sous l'obligation de faire une quarantaine de 60 jours ou de telle autre durée que le ministre de l'agriculture jugerait convenable.

Permis aux bestiaux de passer en transit de l'ouest à l'est, en entrant aux forts Walsh et Macleod et sortant à Emerson ou Gretna.

Aux forts Walsh et Macleod, observation des mêmes conditions que ci-dessus pour l'entrée des animaux de ferme ou de reproduction et des animaux introduits en transit.

Le ou les propriétaires de tous bestiaux entrants, auront à produire un certificat sous serment indiquant l'Etat, le Territoire ou la localité d'où ils ont été amenés.

Le reste de l'arrêté prévoit la perception de droits d'inspection et porte des prescriptions relativement aux bestiaux passant en transit.

Arrêté en conseil du 14 septembre 1884: érige Dufferin, près Emerson, en station de détention quarantenaire pour le bétail.

Arrêté en conseil du 30 décembre 1884: établit des dispositions supplémentaires tendant à l'extirpation de la maladie de la gale des bêtes à laine, à la suite du rapport communiqué par le haut-commissaire.

Arrêté en conseil du 6 mars 1885: nouvelle réglementation concernant la gale des moutons, et indemnité à payer aux propriétaires des animaux abattus.

Arrêté en conseil du 11 mai 1885: prohibe l'importation des chevaux dans le Manitoba et la Colombie-Britannique, sauf après inspection par un vétérinaire officiel, chaque cheval devant être déclaré exempt de toute maladie contagieuse. (Cet arrêté avait pour objet de prévenir l'introduction de la gourme.)

Arrêté en conseil du 30 juillet 1885: modifiant le précédent, par addition du mot de mule.

Arrêté en conseil du 24 septembre 1885: permet l'entrée au lac du Chêne, ou à tel autre point qui sera indiqué par le ministre de l'agriculture, des bestiaux passant en transit, sur le territoire du Manitoba, à l'Etat de Minnesota *via* Emerson ou Gretna.

Arrêté en conseil du 6 février 1886: applique les deux précédents arrêtés concernant les chevaux et les mulets aux Territoires du Nord-Ouest, l'entrée étant permise au fort Macleod et à Maple-Creek.

Arrêté en conseil du 4 mai 1886: ordonne que les moutons entrant dans la Colombie-Britannique seront sujets à l'inspection, et que l'admission des moutons malades y soit interdite.

Arrêté en conseil du 17 juin 1886: interdit l'entrée, des Etats-Unis dans le Manitoba et les districts provisoires d'Assiniboïa et d'Alberta, des moutons attaqués de la gale.

Arrêté en conseil du 18 août 1886: interdit l'entrée des porcs des Etats-Unis dans le Manitoba, pour les Etats de Dakota et de Minnesota, sauf à Emerson, et à moins de 21 jours de quarantaine.

Arrêté en conseil du 28 août 1886: établit un tarif de droits pour l'inspection des moutons entrant dans le Manitoba, la Colombie-Britannique et les territoires d'Alberta et d'Assiniboïa.

Arrêté en conseil du 18 juillet 1887 (refonte): révoque les arrêtés antérieurs concernant le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, et y substitue une réglementation générale modifiée.

Bêtes à cornes.—La période de quarantaine est étendue de 60 jours à 90 jours. Admission des animaux de ferme ou de reproduction. Les points d'entrée dans le Manitoba sont fixés à Emerson, au lac du Chêne et à tout autre endroit à désigner par le ministre de l'agriculture dans une zone de deux townships.

Les animaux des Etats et Territoires de l'Ouest pourront entrer en transit, aux points ci-dessus et à Gretna, lorsqu'ils seront, après inspection, déclarés sains.

Exception en ce qui concerne la période de détention, selon les termes de l'arrêté de 1884, (il s'agit du bétail des colons).

Dispositions relatives au transit de l'ouest à l'est, comme en l'arrêté de 1884.

Obligation par le ou les propriétaires de produire un certificat sous serment indiquant l'Etat ou le Territoire et la localité particulière d'où les bêtes à cornes ont

été amenées; si le certificat n'est pas jugé satisfaisant, les animaux qu'il concerne n'entrent pas.

Droits d'inspection.

Chevaux et mulets.—Entrée interdite, à moins que les bêtes ne soient exemptes de maladies contagieuses.

Moutons.—Entrée interdite, à moins que les bêtes ne soient exemptes de toute affection de gale ou autre affection contagieuse.

Cochons.—Soumis à une quarantaine de 21 jours.

Dans les districts provisoires d'Assiniboïa et d'Alberta, le gros bétail est prohibé, à l'exception des animaux de ferme ou de reproduction, qui sont soumis à l'inspection avant de passer la frontière, et à une quarantaine de 90 jours dans les réserves ci-dessous désignées.

Transit permis de l'ouest et à l'est comme en l'arrêté de 1884.

Conditions de l'entrée, droits d'inspection et détention en quarantaine comme dans le Manitoba.

La réserve des deux townships que le département de l'intérieur possède le long de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis est déclarée être terrain de quarantaine pour les bestiaux, et ceux-ci, pendant leur détention, y pourront pâturer, sous l'application de l'Acte et des instructions du ministre de l'agriculture. A l'égard du district d'Alberta, vis-à-vis le fort Macleod, la portion du territoire comprise dans la courbe que forme la principale branche de la Milk-River depuis le point où elle entre dans le Territoire jusqu'au point où elle traverse la frontière des Etats-Unis, a été constituée en quarantaine particulière pour la région.

Chevaux, mulets, moutons et porcs.—Même règlement que pour le Manitoba.

Dans la Colombie-Britannique, tous ces animaux sont assujétis aux mêmes dispositions réglementaires que dans le Manitoba, à cela près que les droits d'inspection sont plus forts sur la côte Pacifique.

Arrêté en conseil, du 15 novembre 1890: ajoute à l'énumération d'animaux dont l'entrée est permise en Colombie-Britannique, les mots de "gros bétail," apparemment omis par accident dans la rédaction ou l'impression de l'arrêté en conseil refondu du 18 juillet 1887. L'omission se rapportait surtout à la perception des droits, les règlements relatifs au gros bétail ayant été déclarés applicables à la Colombie-Britannique par l'arrêté de 1887.

Arrêté en conseil du 6 juin 1891: soumet à 15 jours de quarantaine les moutons et les porcs arrivant aux ports maritimes.

Arrêté en conseil du 7 septembre 1891: modifie l'arrêté général sur le transit, afin d'y comprendre la compagnie du C. P. R.

Arrêté en conseil du 17 septembre 1892: révoque l'arrêté qui établissait une réserve de deux townships, aux fins de quarantaine, entre la limite occidentale du Manitoba et les montagnes Rocheuses, au nord de la frontière des Etats-Unis, et crée, pour la remplacer, trois quarantaines spéciales, avec des bornes naturelles marquées, savoir:

1. Township 1, rangs 19, 20, 21 et 22 en partie.
2. Township 1, rangs 12, 13, 14 et 15 en partie.
   Township 2, rangs 13, 14 et 15 en partie.
3. Township 1, rangs 4, 5 et 6 en partie.
   Township 2, rangs 4, 5 et 6 en partie. Le tout tel que tracé sur une carte.

Arrêté en conseil du 18 février 1893: révoque les dispositions des arrêtés de 1884 et 1887, autorisant le ministre de l'agriculture à exempter des 90 jours de détention les bestiaux des colons, et à y substituer toute autre période à déterminer par lui. L'obligation des 90 jours de quarantaine est donc absolue pour les bovidés dans tout le Canada, avant qu'on les admette à passer outre.

Arrêté en conseil du 18 février 1893: rescinde le privilège par lequel le bétail des colons était exempt des 90 jours de détention, et prescrit que les bêtes à cornes sans exception, à leur entrée des Etats-Unis, à l'ouest d'Ontario, en Canada seront soumises à une quarantaine de 90 jours, les frais nécessités par cette détention devant être à la charge du gouvernement. Les animaux, à leur arrivée, seront marqués et

enregistrés aux frais du gouvernement, pour en rendre plus facile la remise à leurs propriétaires à la sortie de quarantaine.

Arrêté en conseil du 22 mars 1893 : établit une réserve à usage de quarantaine pour les bestiaux à Estevan et au sud de la montagne de Bois ; en outre autorise à employer la police à cheval du Nord-Ouest dans ces stations, et à faire des arrangements pour le transport du bétail des colons venant des Etats-Unis.

Arrêté en conseil du 1er septembre 1893 : étend les limites des réserves-quarantaines au sud de Lethbridge et de Fort-Macleod.

Arrêté en conseil du 28 octobre 1893 : prohibe l'entrée des bestiaux, entre la limite orientale du Manitoba et la côte du Pacifique, du 30 septembre au 31 mars ; et en cas de destruction de l'herbe par quelque incendie de la prairie, la police du Nord-Ouest peut conduire les animaux à des pâturages situés hors des réserves-quarantaines.

Arrêté en conseil du 13 décembre 1893 : modifie l'arrêté du 28 octobre en exceptant de ses dispositions le Manitoba et la Colombie-Britannique.

22 janvier 1894. La police à cheval est retirée des quarantaines du Manitoba ; mais elle continue ses services dans celles des Territoires du Nord-Ouest.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,
OTTAWA, 30 janvier 1894.

ANNEXE "F."

QUARANTAINES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ENTRE LE MANITOBA ET LES MONTAGNES ROCHEUSES.

1. Township 1, rangs 19, 20, 21, 22 et 23 en partie; township 2, rangs 19, 20 et 21 en partie, et township 3, rang 19 en partie,—étant cette section de pays sise, entre les branches nord et sud de la rivière Milk, dans les townships 1, 2 et 3, O. du 4e mér. initial.

2. Township 1 et 2, rangs 12, 13, 14, 15 et 16 en partie,—étant cette section comprise entre la rivière Milk, au nord, et la limite internationale au sud, et depuis les deux coulées les plus occidentales situées dans le township 1, rang 12, et s'étendant au nord jusqu'au point d'intersection avec la dite rivière à l'est, jusqu'au terrain de voie de la Compagnie du chemin de fer et de charbonnage d'Alberta à l'ouest. O. du 4e m. initial.

3. Township 1, rangs 4, 5 et 6, en partie, et township 2, rangs 4, 5 et 6, en partie,—étant la section six entre la rivière Milk, à l'ouest et au sud, et la petite rivière aux Fruitages, à l'est. O. du 4e m. initial.

4. Sud de la montagne de Bois, township 1, rangs 5 et 6 O. du 3e m. initial.

5. Estevan. Toutes les terres à la disposition du gouvernement dans les townships suivants: township 1, rang 9; la partie du township 2, rang 9, qui est au sud de la rivière Longue ou Souris; la partie du township 1, rang 8, située à l'ouest de la rivière Souris; la partie du township 2, rang 8, située au sud-ouest de la même rivière. Le tout à l'ouest du 2e m. initial.

ANNEXE "G"

1881.

RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR L'ÉPIZOOTIE QUI EXISTE À PICTOU, NOUVELLE-ECOSSE, ET DANS LES DISTRICTS CIRCONVOISINS.

(Par M. D. McEachran, F.R.C.V.S., inspecteur du bétail.)

Monsieur,—Conformément aux instructions que vous m'avez données, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la maladie qui existe dans le comté de Pictou et les comtés circonvoisins, dans la Nouvelle-Ecosse, depuis trente ans.

Ce rapport comprend aussi le rapport pathologique du professeur Osler, de l'université McGill; le rapport analytique du professeur Lawson, du collège d'Halifax, et le rapport statistique du Dr William McEachran, du collège vétérinaire de Montréal.

Comme en témoigne ce rapport, bien que les recherches faites jusqu'à présent me mettent en mesure de vous fournir tous les faits connus relativement à la maladie, au développement qu'elle a pris, à la mortalité, aux pertes qu'elle a causées, et aussi de vous suggérer les mesures nécessaires pour en extirper les germes, l'insuffisance des observations cliniques et le défaut d'expériences et d'études pathologiques approfondies, ne me permettent pas de vous offrir, à vous et à la profession vétérinaire, un exposé complet de cette maladie, qui n'a pas encore été décrite et ne figure pas dans la nomenclature de la science vétérinaire.

J'espère donc qu'en prenant des mesures propres à faire disparaître cette maladie, on avisera aussi au moyen de faire une étude approfondie de sa véritable pathologie et de ses causes déterminantes; alors je pourrai émettre des recommandations tendant à la prévenir.

La date exacte à laquelle cette maladie a fait sa première apparition ne semble pas être connue bien exactement. On prétend généralement qu'elle s'est d'abord déclarée, il y a environ vingt-cinq ou trente ans; quant à la manière dont elle s'est déclarée, et aux causes qui y ont donné lieu, personne ne semble être en mesure de donner des renseignements précis.

Les habitants du district disent qu'elle s'est manifestée après l'apparition d'une plante connue dans le district sous le nom peu élégant de "diable puant" (*stinking willie*), l'un des nombreux genres de senecio—le *Ragnors senecio*, *senecio Jacobœa*, Linn. La plante n'est pas indigène, elle a été sans doute importée d'Ecosse dans des grains de semence. Elle est très commune sur les terres non améliorées et dans les pâturages très anciens de l'Argyleshire et d'autres parties de l'Ecosse. Elle n'offre aucune propriété vénéneuse, et, jusqu'alors, je n'avais jamais entendu dire qu'elle eût produit des effets nuisibles chez les bestiaux. Cependant, la plupart de ceux qui ont essuyé des pertes sont convaincus que la maladie était inconnue dans leurs localités avant que cette herbe s'y soit implantée. Quoi qu'il en soit, plusieurs des plus intelligents ne voient aucun rapport entre cette plante et la maladie. L'expérience de ceux qui ont subi des pertes causées par la maladie varie tellement, qu'aucun renseignement certain ne saurait être tiré de leurs déclarations. Ainsi, l'un affirme formellement qu'elle n'est pas contagieuse, tandis que l'autre déclare non moins formellement qu'elle l'est. Les uns disent que sa durée est de trois à quatre jours à un mois, tandis que d'autres soutiennent que les bêtes peuvent vivre trois ou quatre mois après avoir contracté la maladie.

SYMPTÔMES.

Voici les symptômes observés dans un examen clinique fait avec soin.

N° 1. Bœuf de deux ans et demi, de race indigène, de petite taille et en assez bonne condition, appartenant à M. D. Foot. L'œil atone, il se tient la tête basse lorsqu'il

est debout; le mufle est humide, les yeux brillants et proéminents, le ventre gros et rond, mais non tympanique, le poil terne et graisseux par une abondante sécrétion sébacée, surtout sur le dos et les reins. Cela, a-t-on dit, est une des caractéristiques de la maladie, et la sécrétion avait une odeur de fumier, pas très forte; cependant température, 102°; pouls, 90, faible et irrégulier; respirations, 30, courtes et peu profondes; membranes muqueuses pâles; matière fécale, noire et fétide.

N°2. Vache noire âgée de quatre ans, appartenant à M. J.-R. McDonald. On disait qu'elle n'en reviendrait pas. Elle est de petite taille, de race indigène et très maigre. Debout, elle se tient la tête basse, paraît lourde, fatiguée et insouciante. Elle a le mufle humide, le poil brillant, les yeux, sortis des orbites et étincelants. Comme M. McDonald l'a fait remarquer, "les yeux lui sortaient de la tête, vifs et si exorbités qu'on aurait pu les saisir avec un lacet." Les muqueuses sont pâles, les intestins très relâchés, la queue et les jambes sont souillées par une matière fécale noire. Température, 101⅞ degrés; pouls, 72; respiration, 24, saccadée et peu profonde. Une rotondité du ventre très accentuée, un gargouillement qu'on entend distinctement lorsqu'on agite le contenu de l'abdomen. Le lait a un goût amer et exhale un odeur fétide, plus perceptible pour les uns que pour les autres, et qui augmente lorsqu'on fait chauffer le lait. La sécrétion du lait est peu abondante et diminue rapidement. La vache continue à manger passablement et à ruminer.

Dans le même champ, il y avait une taure rousse appartenant au voisin, M. Wm Sutherland. Une petite taure de deux ans, très maigre, couchée sur le poitrail, ruminant lentement et d'une manière insouciante. Elle semble faible et l'on éprouve de la difficulté à la faire lever. Elle a la même proéminence des yeux et la même rotondité de l'abdomen. Pouls, 74; respiration, 24; température, 102 degrés.

Vache rouge de M. Colin Chisholm. Elle est âgée; chez elle la maladie n'est pas aussi avancée, mais les symptômes généraux sont les mêmes. Elle est plus forte et mange bien. Pouls, 74; respiration, 24; température, 102 degrés. Les intestins sont relâchés, la quantité du lait diminuée, et il offre une odeur et un goût fétides.

Vache de M. John Simpson. Noire, âgée de douze ans. L'enflure du ventre était très remarquable; cependant l'animal mangeait assez bien et donnait par jour plusieurs pintes de lait que je n'ai pas trouvé désagréable ni au goût ni à l'odeur. Souffrait de la même diarrhée noire que les autres. Pouls, 72; respiration, 16; température, 101 degrés.

Vache rousse de M. Pratt Sinclair. Laitière de six ans, de taille moyenne et très maigre. Elle mange, mais très peu, bien qu'elle rumine comme à l'ordinaire. Les yeux sont proéminents, brillants et vitreux. La diarrhée est l'un des principaux symptômes. La matière fécale est noire et fétide. Le ventre est gros et enflé. Pouls, 66, température, 102 degrés; respiration, 20 par minute.

Tels sont les symptômes que j'ai remarqués chez les animaux que j'ai eu occasion de visiter.

D'autres symptômes cependant m'ont été décrits par des propriétaires d'animaux qui avaient éprouvé des pertes causées par la maladie. Ainsi, d'après les déclarations de Foote, Fraser, McDonald et autres, le premier symptôme qui attire l'attention est le goût étrange du lait, qui a goût de fumier avec une odeur d'étable très prononcée.

Le fils de M. McKenzie m'a rapporté à ce propos l'incident suivant :

"La première circonstance, m'a-t-il dit, qui a amené la découverte de la maladie parmi nos animaux, a été ce goût remarqué par un invalide à qui nous fournissions du lait. Il est venu me trouver et m'a dit que nos vaches avaient la maladie, qu'il avait reconnu cela au goût du lait, et en effet trois semaines après la maladie s'est déclarée."

Dans certains cas, lorsque la maladie a atteint ses dernières phases, la diarrhée fait place à la paralysie complète des intestins, laquelle est suivie de symptômes cérébraux très violents. L'animal court çà et là comme s'il était enragé. Il beugle et enfonce ses cornes dans le sol. Quelquefois la tympanite se complique vers la fin. Dans plusieurs cas, le resserrement du feuillet amène une complication des symptômes.

DURÉE DE LA MALADIE.

Les déclarations faites par ceux qui ont perdu des animaux sont tellement contradictoires, qu'à moins de faire toute une série d'expériences, il est impossible de se procurer des renseignements exacts sur la période d'incubation et la durée de la maladie. Ainsi, M. Donald Fraser, de Pictou, m'a dit: "Un jour ma vache qui s'était écartée de la ville vint mourir près de ma terre; le cadavre resta le long du chemin, à côté de mon pâturage, et une semaine après deux de mes jeunes vaches étaient atteintes de la maladie." Selon lui, l'animal peut vivre de huit jours à huit semaines après l'avoir prise. M. James Foot est d'avis que la maladie se contracte dans l'hiver, mais que les symptômes n'en apparaissent que l'été suivant. Il croit que les animaux vivent de quatre jours à un mois après l'apparition des premiers symptômes. M. James R. McDonald, de Merigonish, dit que, dans son opinion les siens n'ont vécu que de trois jours à trois semaines à partir de la première manifestation des symptômes, tandis que M. G.-L. Lane prétend que la mort arrive ordinairement dix ou quinze jours après l'apparition des premiers symptômes.

AUTOPSIE.

Accompagné du Dr Stewart et de M. David Mathison, de Pictou, je me suis rendu à la ferme de M. David Foote, où, ayant fait abattre un bœuf de trois ans qui souffrait de la maladie, nous avons fait l'autopsie, qui a donné les résultats suivants:

Condition et symptômes avant la mort.—Bœuf de deux ans et demi, à poil fauve et de race indigène, petit de taille et en assez bonne condition. Le mufle humide, les yeux brillants et proéminents, les membranes muqueuses pâles, les intestins très relâchés, la matière fécale noire et puante. Température, 102°, pouls, 90 et irrégulier, respirations, 30 par minute. L'animal avait été assommé.

Autopsie.—Lorsqu'on a enlevé la peau, les tissus musculaires et autres étaient très pâles. En transperçant la paroi abdominale, un fort jet de sérum parfaitement clair, presque inodore, s'est échappé, et il en est sorti cinq gallons. Il n'y avait pas de gras supra-péritonien; à sa place, se trouvait une couche de sérum semi-gélatineux, d'environ un demi-pouce d'épaisseur. En enlevant la viscère abdominal, on a constaté que le gras sous-lombaire que l'on trouve ordinairement autour des rognons, était aussi dégénéré en une couche transparente, semi-gélatineuse, qui, à la moindre pression, s'écoulait en un fluide clair.

La panse était remplie au tiers d'aliments non digérés; sa muqueuse était noire; ses parois musculaires, minces; le tissu sous-muqueux, œdémateux. La membrane réticulaire était dans une condition semblable; le feuillet, rempli d'aliments humides; l'enveloppe musculaire, pâle et mince; la tunique muqueuse, séparée par l'épanchement aqueux.

La caillette offrait ces particularités au degré le plus marqué. La couche musculaire était très mince et très pâle, tandis que l'enveloppe muqueuse en était séparée par une couche de sérosité infiltrée, ayant à certains endroits une épaisseur de trois quarts de pouce avec de nombreux points ulcérés, circonstance due, apparemment, à ce qu'elle avait été privée d'alimentation par l'infiltration sous-muqueuse. Le viscère était enflé à tel point qu'il avait environ le double de la grosseur naturelle.

Tout l'appareil digestif présentait le même état pathologique et la même infiltration sous-muqueuse qu'on a vus dans l'estomac.

Le foie était pâle et ferme, mais les membranes muqueuses des vaisseaux étaient épaissies par une infiltration de sérum La vésicule du fiel était grosse, ses parois ayant environ un pouce d'épaisseur, mais elle ne contenait qu'environ trois onces de bile, d'un vert foncé. La rate était de grosseur normale, mais ferme et dépourvue de sang, les corps trabéculaires et malpighiacés étaient très visibles.

Les rognons de dimension normale, mais entourés d'une quantité de graisse molle et flasque, et d'un épais épanchement de lymphe.

La vessie était vide, pâle, et sa sous-muqueuse était œdémateuse.

Le diaphragme présentait aussi des conditions générales d'hydropisie: finesse et pâleur de ses enveloppes musculaires. Les poumons étaient pâles, mais n'offraient pas de traces d'une affection aiguë. Le cœur était pâle, sans trace du gras qui l'en-

toure ordinairement. Le péricarde était épais et contenait une quantité de fluide. La plèvre était épaisse, œlémateuse mais exempte d'adhérences. Le cerveau était pâle et de consistance molle, excepté où la congestion avait été causée par la concussion qui avait tué l'animal, et le fluide subarachnoïde était de beaucoup augmenté. La moëlle épinière présentait la même apparence générale.

L'épanchement, en s'échappant de l'abdomen, était aussi clair qu'une eau de source et coulait abondamment. Exposé à l'air pendant quelques minutes, il devenait gélatineux, mou, facile à rompre.

Le sang était de couleur noire, et, en dix minutes il s'est transformé dans l'éprouvette en un caillot qui remplissait le tube aux deux tiers et qu'on a pu retirer entier, tellement la coagulation était ferme, tandis que le sérum était à peine coloré. Cependant, la décomposition s'est opérée très rapidement, les corpuscules se séparant de la matière colorante, ce qui a donné au sérum une couleur rouge foncée.

Une heure après que le sang a été tiré du corps, un examen au microscope n'a amené la découverte d'aucune bactérie, mais on a constaté la présence de quelques corpuscules filamenteux. Les corpuscules rouges étaient très petits, en forme d'étoile et ne montraient aucune tendance à s'enrouler. La proportion des corpuscules blancs était très augmentée.

Autopsie n° 2.—Un petit animal de quatre ans très maigre et très faible, qui était malade depuis plus de quinze jours, disait-on. Pouls, 72, respiration, 24, courte et peu profonde, température, 101⅞. L'abdomen est rond et pendant; diarrhée produisant des évacuations noires et fétides. Tué d'un coup de hache. Les lésions *post mortem* correspondent exactement à celles qui ont été observées sur le cadavre du bœuf de David Foote, excepté la vésicule biliaire, qui a environ le double de sa grosseur normale. Ses enveloppes étaient épaisses et œdémateuses, et elle contenait environ quinze onces d'une bile épaisse d'un vert noirâtre.

Lorsque le ventre a été ouvert, il s'en est échappé environ quatre gallons de sérum clair. La cavité thoracique ne contenait pas de fluide. Les organes thoraciques étaient sains mais pâles.

Des lésions *post-mortem* semblables ont été découvertes dans deux animaux à une enquête conduite par William McEachran, M.D., M.V., et le Dr E. F. Thayer, de Newton, Mass., l'un des commissaires pour le bétail nommés récemment par le département du trésor du gouvernement américain, qui a été envoyé par ce gouvernement pour étudier la maladie et faire connaître si elle était contagieuse ou non, afin que l'on pût prohiber, au besoin, l'importation des peaux de la Nouvelle-Ecosse à Boston et aux autres ports des Etats-Unis.

EXAMEN MICROSCOPIQUE DES FLUIDES ET DES TISSUS.

(Par le professeur Wm Osler, M.D., du C.R.M.L.)

J'avais apporté, pour les examiner plus tard, du sang dans des tubes capillaires hermétiquement scellés, et dans des éprouvettes bouchées avec soin; du sérum dans une fiole et dans des tubes capillaires; des morceaux de muscles, de foie, de rate, de rognon, d'estomac et d'intestin. Les matières solides étaient dans de l'alcool méthylique.

Afin d'arriver plus sûrement à des conclusions exactes quant à la nature de la maladie, j'ai communiqué les fluides et les solides ci-dessus mentionnés au professeur Osler, pathologiste de l'Université McGill, lui demandant de les examiner. Je donne ici son rapport, où il déclare que, pour certaines raisons: les changements produits dans les fluides par la putréfaction et l'action de l'alcool sur les parties solides, les résultats des épreuves faites par lui ne sont pas satisfaisants.

"LABORATOIRE PHYSIOLOGIQUE,
COLLÈGE MCGILL, 31 juillet 1880.

"Professeur MCEACHRAN.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les spécimens qui m'ont été remis le 26 courant, pour être examinés. Ils comprenaient (1) une éprou-

vette remplie de sang ; (2) de petites pipettes pleines de la même matière ; (3) une bouteille pleine de sérum ; (4) des petits morceaux de foie, de rate, de poumon, de muscle, d'intestin et d'estomac dans de l'alcool en bouteille.

" L'examen des parties d'organes solides n'a fourni aucun indice sur la nature de la maladie. Le tissu de la rate est apparemment sain et ne contient aucune bactérie. L'épithélium des rognons et les cellules du foie sont très granuleux. L'enveloppe sous-muqueuse de l'estomac et des intestins est très pénétrée de sérum. Il n'y a rien d'anormal dans la substance musculaire.

" Le sang avait commencé à se décomposer. Les corpuscules rouges contiennent encore de la matière colorante, plusieurs d'entre eux sont petits et irréguliers. A part cela, leur apparence n'a rien d'anormal. Les corpuscules blancs semblent être quelque peu augmentés en nombre.

" Il n'y a pas de bactéries ou bacilles fusiformes bien définis, mais certains filaments s'y trouvent en nombre considérable et contiennent de petits corpuscules sporidiformes. Ces corpuscules ont une ressemblance très marquée avec le *bacillus anthracis*, germe supposé de la maladie du charbon.

" Dans le but de découvrir, si c'était possible, la nature de la maladie, on a fait avec le sang les expériences suivantes :

" I. Le 26, inoculé à un cochon d'Inde du sang contenant des filaments et des spores ressemblant à ceux de l'anthrax.

" Le 28, aucun bacille ne s'est développé dans le sang.

" Le 31, l'animal demeure en bonne santé.

" II. Le 26, inoculé à un cochon d'Inde du sang ; résultat nul.

" III. Le 26, inoculé un jeune lapin.

" Le 28, le sang ne contient aucun bacille.

" Le 31, en bonne santé.

" V. Le 27, inoculé du sang à une souris.

" Le 28, le sang ne contient pas de bacilles.

" Le 29, trouvée morte, la queue est enflée au point où l'inoculation a eu lieu ; la rate contient des bactéries et des petits filaments, mais pas ceux de l'anthrax ; le sang contient quelques bactéries fusiformes.

" VI. Le 31, inoculé à une souris du sang le 30. Elle est morte aujourd'hui. Mêmes conditions que dans l'expérience 5.

" La mort de ces deux animaux a été le résultat de la *septecœmia*, et non du développement du bacille du charbon. Lorsque le sang est en décomposition, l'activité du virus est grandement diminuée ou peut même cesser. C'est là un fait qu'il ne faut pas oublier en voyant la nullité des résultats des expériences.

" Votre, etc.,

" WM OSLER, M.D., M.R.C.P. de Londres."

MODE SUPPOSÉ DE PROPAGATION.

M. Donald Fraser, cultivateur, demeurant à quelques milles de Pictou, dit que ses animaux ont contracté la maladie d'une vache appartenant à un particulier de Pictou. Cette vache avait été malade, on l'avait lâchée sur la grande route et elle s'était rendue jusque près de la ferme de M. Fraser, où elle était morte le long du chemin. Son cadavre est resté là plusieurs jours, après quoi M. McDonald et quelques voisins ont empilé du bois dessus et l'on fait brûler. Moins d'une semaine après, deux de ses jeunes animaux étaient atteints de la même maladie ; tous les deux moururent ; dans l'année il perdit douze animaux. M. Fraser ajoute qu'après avoir perdu tous ses animaux, il a remonté complètement ses étables et que depuis il n'en a plus perdu. Son voisin, M. Grant, en perd chaque année.

M. James Foot, à qui la maladie a fait subir des pertes nombreuses, dit : " De nouveaux animaux mis dans un bâtiment infecté de la maladie, la contractent."

M. Mathison pense que la maladie a été apportée à la pointe Abercrombie par une vache atteinte, dont le cadavre, qu'on avait jeté dans le havre, a été repoussé au rivage par les flots.

A New-Glasgow, elle a d'abord fait son apparition sur la ferme de M. McKay, il y a environ vingt ans. Pendant plusieurs années, elle y est restée circonscrite, elle n'existait pas à l'ouest d'ici. M. McKay a perdu presque tout son troupeau (composé de quinze têtes); ce que voyant, il se construisit un autre bâtiment, mais la maladie s'y déclara aussi. Il croit que cela était dû à ce qu'il avait gardé de ses anciens animaux. Il y a trois ans, il s'est défait de tout ce qu'il lui restait de l'ancien troupeau, et depuis il n'y a plus eu de maladie chez lui. M. McKay dit que, parmi les vaches de New-Glasgow qui avaient été mises en pâturage avec les siennes, quelques-unes ont contracté la maladie tandis que d'autres y ont échappé.

D'après ces déclarations, il semble que la maladie, si elle ne se communique pas par le contact direct, se communique par des agents intermédiaires, nommément par des bâtiments infectés, par les fluides animaux et par les cadavres en putréfaction.

Si elle est contagieuse, la contagion n'est pas un caractère saillant de la maladie.

Bien que ces faits soient notoires, bien que la propagation de la maladie soit généralement attribuée à ces causes, j'ai constaté que l'on continue encore à mettre les animaux malades dans les communes et sur les grandes routes, où ils se mêlent à ceux des voisins, à jeter les cadavres sur la grève en été, ou à les porter sur la glace en hiver, pour que la marée les emporte au printemps.

D'autres, qui demeurent loin du rivage, traînent leurs animaux morts à travers leurs champs jusqu'à une commune ou à une savanne, où ils les laissent sans les enfouir, pour être mangés par les chiens, qui en sèment çà et là des débris et dans les champs du propriétaire et dans ceux de ses voisins.

Même dans les cas où les bêtes sont enfouies, il est très rare qu'on ne se borne pas à les couvrir d'une très légère couche de terre, de sorte que les chiens les déterrent très facilement.

En conséquence de ces pratiques imprudentes et illégales, la maladie se propage et continue à sévir dans la région contaminée.

CAUSES SUPPOSÉES DE LA MALADIE.

Comme je l'ai dit précédemment, l'opinion est très généralement répandue que l'herbe appelée jacobée est pour quelque chose dans la maladie. Cette idée est erronée. (Voir le rapport du Dr Lawson.) Quelques-uns croient aussi que l'eau d'abreuvement n'y est pas étrangère et qu'elle contient des principes délétères. L'inexactitude de cette théorie est prouvée par le fait que la maladie se produit quand même, quel que soit l'approvisionnement d'eau. Ainsi, sur telles fermes atteintes j'ai trouvé l'approvisionnement d'eau très restreint, sur d'autres l'eau était abondante et d'excellente qualité. Le fait est que la maladie s'est montrée chez des cultivateurs où les animaux étaient abreuvés à même le puits de la maison, ou avaient accès à des eaux courantes et saines, tout comme dans les endroits où l'eau était mauvaise. En consultant le rapport du professeur Lawson, on verra que l'examen microscopique et analytique de l'eau, fait avec beaucoup de soin, sur les diverses fermes où la maladie sévissait, a constaté que presque partout l'eau était bonne et que, dans quelques cas seulement, elle contenait ces impuretés qui se rencontrent ordinairement dans l'eau non filtrée des étangs et des cours d'eau qui arrosent les pâturages.

Le rapport du professeur Lawson sur la nature du sol n'indique rien d'anormal, rien qui puisse faire supposer que le sol contribue à développer la maladie. De fait, elle se déclare sur toute sorte de terrains. Elle sévit sur les terrains élevés et onduleux aussi bien que sur les terrains bas et marécageux, sur la commune en friche comme sur la ferme la mieux cultivée.

Jusqu'à ce que nous ayons un bon rapport clinique, à la suite d'observations recueillies par un vétérinaire compétent et d'expériences bien faites, en tenant ensemble des animaux sains et des animaux malades, en employant l'inoculation, en mettant des animaux sains dans des lieux soupçonnés d'être infectés, afin d'établir si la maladie est contagieuse ou non, en examinant, en outre, minutieusement au microscope les fluides et les tissus solides des animaux atteints; jusqu'à ce que tout cela soit fait, nous resterons dans l'ignorence de la nature véritable de la maladie ainsi que des causes qui la développent.

INSUFFISANCE D'ALBUMINOÏDES DANS LA NOURRITURE.

Une étude sérieuse des renseignements que nous possédons relativement aux conditions pathologiques de cette maladie, me porte à l'imputer en partie à la mauvaise qualité de la nourriture servant à la subsistance des animaux, du foin surtout, qui est ordinairement coupé tard, souvent après qu'il est venu à graine, alors que, comme chacun le sait, il a perdu la plus forte part de son élément d'albuminoïdes. En consultant le rapport du professeur Lawson l'on verra que dans toute la circonscription atteinte, les pâturages se distinguent par la grande quantité de mauvaises herbes qui s'y trouvent. Les plus communes des plantes herbacées indigènes dans beaucoup de pâturages, sont le solidago ou verge d'or, la marguerite et autres plantes vivaces auxquelles les bêtes à cornes ne touchent pas pour l'ordinaire, quoique ces herbes ne soient pas malfaisantes. La plante la plus remarquable est un sénecon européen (la jacobée), qui est acclimaté autour de la ville de Pictou et qui, dans certains cas, couvre des champs entiers à l'exclusion des herbes utiles."

Par ces remarques on verra que le foin récolté sur de tels champs et d'après un pareil mode de culture doit être de qualité très inférieure.

Il est bien avéré que les albuminoïdes se trouvent en plus grande abondance dans le foin avant qu'il vienne à graine, et qu'elles sont plus abondantes dans la graine lorsque cette dernière est mûre. Ainsi, le foin et les autres herbes doivent être coupés avant la maturité; les céréales, lorsque le grain est bien développé, sinon, le foin ou le grain sont moins nutritifs à cause de l'insuffisance de l'albumine.

Il y a trois groupes de substances nitrogènes dans le corps animal, ce sont les albuminoïdes, les substances gélatineuses et les matières corneuses.

" Les albuminoïdes sont de beaucoup les plus importantes, puisque toutes les manifestations de la vie animale dépendent principalement de cette substance et des organes qui en sont composés. En fait, elles fournissent aussi les matériaux des autres. Les albuminoïdes se trouvent sous un grand nombre de transformations dans tous les organes et les fluides d'un corps sain, à l'exception de l'urine. Et toutes ces modifications s'altèrent mutuellement presque sans cesse par l'effet du mécanisme vital. L'albumine prédomine dans tous les fluides animaux, surtout dans le chyle, le sérum du sang, le contenu fluide des corpuscules, dans l'humidité des muscles et des nerfs. Ils contiennent tous, comme éléments constitutifs essentiels, du carbone, de l'hydrogène, de l'oxygène, du nitrogène et du soufre."

Il est évident, je crois, que les lésions primitives et essentielles qui donnent lieu aux conditions pathologiques extraordinaires qu'on a constatées par l'autopsie des animaux morts de la maladie, sont imputables à la qualité du sang. Je crois de plus que cet état de choses est dû à l'insuffisance de l'albumine ou à quelque cause qui détermine la diminution de la crâse du sang. Des observations faites sur le corps humain et chez les animaux prouvent que l'insuffisance dans la qualité comme dans la quantité des éléments essentiels de la nutrition, donne lieu à des altérations dans le fluide vital qui produisent des résultats analogues à ceux que nous remarquons dans cette maladie. Nous savons maintenant que c'est une affection d'hydropisie, et je crois que nous pouvons considérer comme certain qu'elle ne dépend pas de la présence de bactéries ou autres corpuscules dans le sang. L'examen au microscope ne relève aucun changement dans les éléments corpusculaires du fluide vital. La fibrine est augmentée, comme cela se voit à la fermeté du caillot et à la rapidité avec laquelle il se forme; et cela démontre aussi que les corpuscules conservent encore leur substance fibrino-plastique ou *paraglobuline*. Qu'ils retiennent de même leur hæmoglobuline, cela est constaté par la couleur du sang et l'apparence incolore du sérum.

Quelle est donc l'altération du sang qui donne lieu à cet état d'hydropisie générale et passive? car je crois que nous sommes forcés de l'appeler une maladie du sang.

L'extrait suivant de l'Anatomie pathologique de Jones et Sieveking, jettera, je pense, quelque lumière sur cet état, et démontrera que toutes les hydropisies ne sont pas dues à une interruption de la circulation, comme on le suppose souvent, mais que, dans un grand nombre de cas, l'hydropisie générale et passive résulte d'une dimi-

nution de la qualité de la crâse du sang, par insuffisance d'albuminoïdes dans les substances qui servent d'aliments à l'homme ou à l'animal.

" De temps à autre, l'on rencontre des cas d'hydropisie qui n'offrent aucune affection organique absolue, mais seulement une condition hyperæmique du sang. On est obligé d'en conclure que l'épanchement dépend de cette condition. Andral mentionne une famine pendant laquelle la classe pauvre avait été réduite à se nourrir de racines et d'herbes qui croissaient dans les champs ; un grand nombre de personnes devinrent hydropiques. Ce fait n'a pas toujours été remarqué dans les temps de disette ; mais une curieuse expérience de Brucke le confirme. Il renferma une grenouille, ayant le nerf sciatique de l'une de ses cuisses coupé, dans un bocal en verre et l'y garda plusieurs mois. Si la grenouille était nourrie d'une façon insuffisante, il se produisait un œdème à la jambe dont le nerf sciatique était coupé. Une nourriture animale abondante faisait cesser cet œdème, qui revenait lorsque l'animal était de nouveau épuisé par la faim. L'apparition de l'œdème dans la cuisse affectée démontre l'effet de l'abolition de l'influence nerveuse, en déterminant l'hydropisie locale. La même chose s'observe quelquefois dans la paralysie infantile. Le Dr Laycock a plus d'une fois attiré l'attention sur de semblables faits.

" En ces occasions, il est très probable que la proportion d'albumine dans le sang est diminuée, car il est évident que la quantité de cette substance fournie par la nourriture était amoindrie. Lorsqu'elle provient de causes cardiaques ou rénales ou des deux, combinées avec une altération de la crâse du sang, la tendance à l'épanchement hydropique est très prononcée. Il est tout à fait remarquable de voir jusqu'à quel point l'hydropisie devient générale. Le péritoine, les deux plèvres et le péricarde sont quelquefois remplis de fluide, le tissu oranéen partout pénétré d'infiltrations, les cellules des poumons chargées d'un sérum écumeux, les tissus du cerveau humides et le fluide subarachnoïde bien augmenté. De fait, il semble que les vaisseaux n'offrent plus de barrières capables de contenir le fluide, mais lui permettent de s'échapper dans toutes les parties qu'il traverse. Souvent il est facile de voir après la mort comment les muqueuses transparentes ont perdu cette apparence. Elles paraissent épaisses et ont une teinte grisâtre comme si elles étaient bouillies dans le fluide. Il ne peut y avoir le moindre doute que cela ne dépende d'un épaississement chronique et d'une augmentation de leur couche fibreuse."

En étudiant la question à ce point de vue, l'on se convaincra que l'on devrait faire attention à la qualité de la nourriture que l'on sert aux animaux et surtout voir à ce que celle-ci soit suffisamment riche en albuminoïdes.

STATISTIQUE DE LA MALADIE DES ANIMAUX À PICTOU, N.-E. SEPTEMBRE 1881.

(Compilée par William McEachran, M.D., M.V.)

	Totaux.
Nombre d'animaux perdus	1,396
Perdus durant cette saison	203
Actuellement sains	947
Actuellement malades	37

MESURES NÉCESSAIRES POUR FAIRE DISPARAITRE LA MALADIE.

En attirant votre attention sur ce qui suit, j'ai l'honneur de vous faire connaître :—

I. Qu'une maladie contagieuse sévit à un degré limité dans différentes parties du comté de Pictou, province de la Nouvelle-Ecosse ;

II. Que la nature de cette maladie n'a pas encore été déterminée et qu'une enquête plus approfondie est nécessaire pour en découvrir les causes premières et la pathologie ;

III. Que depuis que son existence a été constatée pour la première fois dans la province, le nombre total des animaux perdus est d'environ ,396, dont 203 en 1881, ce qui a été le maximum de la mortalité jusqu'à présent, et ce qui démontre que les ravages de la maladie augmentent;

IV. Que la maladie est contagieuse et incurable;

V. Que je crois que sa continuation et sa propagation sont dues en grande partie à la pratique illégale de jeter les cadavres le long de la grève ou de les abandonner sur les communes où d'autres animaux par le contact avec les fluides ou les tissus animaux deviennent infectés à leur tour;

VI. Que les animaux mis dans les bâtiments qui ont été occupés par des animaux malades contractent ainsi la maladie.

En conséquence j'ai l'honneur de recommander:—

a. Que des mesures soient prises pour faire disparaître la maladie en tuant les animaux atteints et en brûlant les cadavres ou en les enterrant profondément sous une couche de chaux;

b. En isolant les animaux qui ont été en contact avec des animaux atteints, ou qui se sont trouvés dans les endroits infectés; en décrétant, au besoin, que la circonscription ou la ferme contaminée sont des endroits infectés et soumis aux règlements de quarantaine nécessaires.

c. Que tous les animaux déjà atteints de la maladie soient abattus, une indemnité du tiers de leur valeur devant, en pareil cas, se payer aux propriétaires; et que tous les animaux soupçonnés d'infection soient tués, et les deux tiers de leur valeur payés aux propriétaires.

d. Que la quarantaine soit maintenue jusqu'à ce que les bâtiments infectés aient été aérés et désinfectés à la satisfaction de l'inspecteur nommés pour surveiller la mise en vigueur du règlement quarantenaire ; que tous les cadavres soient incinérés ou enfouis ; que toutes les fosses soient bien recouvertes ; et que la loi défendant de laisser les cadavres sur des terrains publics ou de les jeter à la mer ou sur la grève, soit strictement appliquée.

ÉVALUATION DU COÛT.

J'ai l'honneur de vous soumettre l'évaluation suivante du coût, évaluation qui n'est qu'approximative, vu l'impossibilité de calculer exactement le nombre d'animaux qu'il faudra tuer, tant le nombre des animaux atteints de la maladie que de ceux soupçonnés d'infection.

J'évalue à 1,000 têtes le nombre des animaux dans la circonscription exposée, s'il était nécessaire de les tuer tous. En fixant à $30 la valeur de ceux qui ont atteint leur croissance; à $15, ceux de deux ou trois ans, et les animaux de l'année à $8 ou $10, on peut établir la valeur moyenne à $22.50 par tête. Et en indemnisant les propriétaires sur le pied des deux tiers de cette somme, pour les animaux qui ne sont pas actuellement atteints, mais seulement exposés à l'infection, cela représenterait:

1,000 animaux, à $15	$15,000
Appointements et dépenses de l'inspecteur et des constables, soit dix hommes	2,500
Dépenses accessoires	500
	$18,000

MORTALITÉ ET PERTES.

La statistique qui précède a été dressée par M. Wm McEachran, M.D. M. V., qui a été envoyé dans les localités infectées muni d'instructions à cette fin. En consultant le tableau ci-après, on verra que depuis la première apparition de la maladie, le nombre total des animaux morts de cette maladie, s'est élevé à 1,396, soit une moyenne de 56 par année. Il faut cependant remarquer que la proportion annuelle de la mortalité est de 5 pour 100, plus une fraction, ce qui est loin d'être très considérable. Toutefois, si l'on considère que, dans cette région, le nombre des animaux

sur une ferme dépasse rarement six ou huit têtes, et que, dans plus d'un cas, le troupeau entier a été perdu, renouvelé et perdu de nouveau, si bien que certains cultivateurs ont dû renoncer tout à fait à garder des animaux, on conçoit que cela à entraîné non seulement des pertes et des inconvénients, mais aussi une dépréciation proportionnée dans le prix des terres. En conséquence, il n'est pas étonnant que les gens demandent à grands cris que l'on prenne des mesures pour débarrasser le pays de cette plaie.

Je puis ajouter qu'un grand nombre d'animaux condamnés comme ayant été exposés à l'infection, ne contracteraient probablement pas la maladie, et que leur viande pourrait se vendre pour l'alimentation, ce qui réduirait quelque peu la dépense ; mais j'ai l'honneur de suggérer que la somme de dix-huit mille piastres ($18,000) soit affectée à cette dépense, et qu'elle soit appliquée à telles mesures qu'il sera nécessaire de prendre pour débarrasser la Nouvelle-Ecosse de cette maladie, si nuisible aux intérêts agricoles de cette province.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.

Inspecteur des animaux.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture.

	Totaux.
Nombre d'animaux perdus	1,396
Perdus durant cette saison	203
Actuellement sains	947
Actuellement malades	37
Séjour le plus long sur la ferme	28 ans

RAPPORT DU DR LAWSON.

Collège Dalhousie, Halifax, octobre 1881,

Monsieur,—Dans le cours du mois d'août dernier, il vous a plu de confier au Dr McEachran, inspecteur vétérinaire du département de l'agriculture et à moi-même le soin de faire une enquête sur la maladie des bêtes à cornes dans le comté de Pictou. J'ai l'honneur de vous soumettre le résultat de la partie de l'enquête qui m'avait été assignée.

Conformément aux instructions contenues dans votre lettre du 17 août, je me suis rendu dans le comté en compagnie du Dr McEachran, et j'ai visité avec lui les fermes de la circonscription infectée autour de la ville de Pictou et dans les environs. J'ai examiné le sol, l'eau et l'herbe, dont j'ai recueilli des échantillons qui ont été apportés à Halifax, où ils ont été soumis à l'analyse chimique et microscopique.

La majeure partie du sol de ce district consiste en un loam léger reposant sur un sous-sol argileux. Dans les pâturages naturels, la couche de loam de surface est souvent très mince et sa composition varie entre un sable très fin et un loam argileux compact. Dans les endroits bas et humides, ce loam est recouvert d'un dépôt noir contenant beaucoup de matières végétales. La formation d'endroits marécageux et de mares d'eau stagnante dans les pâturages, est favorisée par la nature imperméable du sous-sol. Le sol est partout plus ou moins coloré par la présence de fer, que l'eau des pluies lave et dépose dans les mares et les fossés. On y trouve aussi du manganèse. Il y a peu de calcaire. Le sol des pâturages de Pictou ne diffère pas beaucoup, soit dans son caractère mécanique ou dans sa composition chimique, du sol de la plupart des terrains d'une partie considérable de la Nouvelle-Ecosse. A mesure que les pâturages vieillissent, ils deviennent moins productifs ; cela est dû en partie à l'épuisement du sol et en partie à la croissance excessive d'herbes sauvages que les animaux ne mangent pas.

Les animaux sont abreuvés suivant les diverses manières employées généralement à la campagne : en été, aux fontaines, ruisseaux, marais ou mares dans les

pâturages ou le long du chemin, et, en hiver, ordinairement aux puits de la ferme ou de la maison ou à des fontaines voisines. Grand nombre d'abreuvoirs ont été examinés, et l'on a pris des échantillons de l'eau de tous ceux qui servaient à abreuver les animaux sur les fermes infectées.

A.—Ferme d'Alexander Fraser, chemin de Beeche, Bayview :

Quatre vaches mortes de la maladie durant cette saison. Sol du pâturage, loam léger, avec vase noire dans les parties basses et marécageuses et le long du ruisseau. Eau du ruisseau, claire et bonne. Pâturage très rempli de mauvaises herbes, beaucoup de linaire (*Linaria vulgaris*) *Senecia Jacobœa*, *Lobelia inflata*, *Hypericum*, *Ranunculus acris*, et autres herbes auxquelles les animaux ne touchent pas. Dans les parties marécageuses, *Eupatorium perfoliatum* (Boneset), *Iris*, *Carices*, *Scutellaria*, etc. Le foin dans la grange de M. Fraser a été trouvé très mêlé de *senecio* mou et noir (ses tiges ne produisent pas un foin dur en se séchant). Dans les bois avoisinant le pâturage, il y avait diverses espèces de *Boletus*, *Polyporus*, *Agaricus* et autres champignons.

Echantillon d'eau n° 1, du ruisseau qui est dans le pâturage de M. Fraser. Ce ruisseau prend sa source à une fontaine dans le bois voisin et traverse la grande route.

Analyse au laboratoire.

Eau d'une belle transparence et d'un bon goût, sans odeur; sédiments en proportion considérable.

Total des solides, 2·5 grains par gallon.

A l'incinération, le résidu devient d'un brun sombre, noir, et ensuite s'éclaircit facilement.

Chlorine, gr. ·85 par gallon.

Ammoniaque pure ou saline :

Grain ·01582 par gallon. M. G., ·226 par litre.

Ammoniaque organique ou albuminoïde :

Grain ·01456 par gallon. M. G., ·208 par litre.

Métaux—traces de fer.

Dureté=8 degrés.

Nitrates, néant.

Analyse microscopique.

Vég. *Epidermis*, ailes et écailles d'insectes, diatomes. *Infusoria*, *Desmideæ*, *Acarina*, *Anguillula*, *Conferva*, *Rhizopodes*, *Englypha*, particules minérales.

Echantillon d'eau n° 2, de la fontaine du pâturage, située à quelque distance au-dessous de la maison de M. Fraser.

Eau d'une belle transparence et d'un bon goût, pas d'odeur, sédiment en proportion considérable.

Total des solides, 3 grains par gallon.

A l'incinération, le résidu devient d'un brun sombre, onduleux, s'éclaircissant lentement, (perte, ·5 par gallon). Résidu fixe, 2·5 par gallon.

Chlorine, grain, ·8 par gallon.

Ammoniaque, pure ou saline :

Grain. ·0056 par gallon.

M. G., ·08 par litre.

Ammoniaque, organique ou albuminoïde :

Grain, ·0476 par gallon.

M. G., ·068 par litre.

Métaux—fer, léger indice.

Dureté=2·5 degrés (Clarke).

Nitrates—néant.

Analyse microscopique.

Conferva, *Cladocera*, cyclopes, diatomes, *Monas*, débris végétaux (paille) *Nais*, *Hydra*.

Echantillon d'eau n° 4. Réservoir pour abreuver les animaux durant l'hiver.
A laissé un sédiment considérable, mais après avoir reposé, cette eau est devenue limpide, d'une belle apparence et d'un bon goût, pas d'odeur.
Total des solides, 3 grains par gallon.
do fixes 2 do do
A l'incinération, le résidu devient d'abord noir, puis s'éclaircit.
Chlorine, grains, ·9 par gallon.
Ammoniaque, pure ou saline.
Grain, ·00742 par gallon.
M. G., ·106 par litre.
Ammoniaque albuminoïde ou organique.
Grain, ·00112 par gallon.
M. G., ·16 par litre.
Dureté=6 degrés.
Métaux—fer, indice.
Nitrates, *nil.*

Analyse microscopique.

Conferva, ailes et écailles d'insectes, infusoires, diatomes, algues, *Acarina.*
Les trois analyses ci-dessus des diverses sortes d'eau consommées sur la ferme de M. Fraser, démontrent que l'eau y est de bonne qualité, quant à la transparence, au goût, à l'absence d'odeur, le total des solides n'étant que de 2½ et 3 grains par gallons, la chlorine n'excédant pas les neuf dixièmes d'un grain par gallon (bien que ce soit près du rivage) et les nitrates manquant complètement. D'autre part, la quantité d'ammoniaque albuminoïde dans l'échantillon n° 1, est passablement élevée, comme aussi celle d'ammoniaque pure ou saline. Mais tous ces faits ne nous justifieraient pas d'affirmer que l'eau est contaminée à un degré notable par des matières animales, même dans cet échantillon. Les deux autres doivent être considérés comme de bons échantillons d'eau potable.

B.—Ferme Acadia, appartenant à M. Donald Fraser.

Les vaches sont toutes en bonne santé maintenant, et elles l'ont été depuis la grande mortalité en 1868, alors que l'on a pris ces trois mesures de précaution, suivies à la lettre depuis: (1) Ne pas enfermer les vaches le soir dans la cour à fumier ; (2) extirper toutes les mauvaises herbes du pâturage ; (3) empêcher les vaches de brouter près des carcasses exposées ou des fosses où les animaux ont été enfouis.

Cette ferme est en excellent état de culture, exempte de mauvaises herbes. Les bêtes à cornes et les moutons ne paissent pas en dehors de ses limites.

On n'a pas fait d'analyse.

C.—Ferme de William McDonald, West-River. Sol, loam sablonneux léger à la surface, argileux dessous ; pâturage sain, peu de mauvaises herbes ; eau quelque peu stagnante ; huit bêtes mortes depuis un an. En sept ans, 26 bêtes ont succombé. Des cinq qui se trouvent maintenant au pâturage, deux sont malades.

Echantillon d'eau, n° 6, du ruisseau traversant la ferme de M. McDonald. (Il traverse aussi la ferme de M. Logan, où la maladie est inconnue.)

Eau légèrement trouble et jaunâtre, pas d'odeur, sédiments en proportion considérable.
Total des solides, 20 grains par gallon.
" fixes, 11 "
Le résidu est devenu noir.
Chlorine, 9·25 grains par gallon.
Ammoniaque pure ou saline:
Grain, ·0336 par gallon.
M.G., ·226 par litre.
Dureté = 4 degrés.
Métaux—fer, léger indice.
Nitrates, *nil.*

Analyse microscopique.

Fragments d'insectes, *Anguillalae*, rotifères, *Acarina*, infusoires, rhizopodes, fibres végétales, diatomes, conferves, larves, poussière minérale.

Echantillon d'eau n° 7, de la mare sur la terre de M. McDonald.

Eau légèrement trouble, mais d'un bon lustre, teinte jaunâtre très légère. (Une des bouteilles d'eau exhalait une odeur (fécale?), après un certain temps.)

Total des solides, 4·5 grains par gallon.

" fixes, 1 "

Résidu, brun pâle; est devenu tout à fait noir et s'est éclairci avec difficulté.

Chlorine, grain ·25 par gallon.

Ammoniaque pure ou saline:

Grain, ·0056 par gallon.

M.G., ·08 par litre.

Ammoniaque, organique ou albuminoïde:

Grain, ·0483 par gallon.

M.G., ·69 par litre.

Dureté = 3 degrés.

Métaux—fer, léger indice.

Nitrates, *nil.*

Analyse microscopique.

Entomostraca, *Desmideæ*, bactéries, infusoires, rhizopodes.

Le premier de ces échantillons d'eau, n° 6, est remarquable par la quantité considérable de matières solides qu'il contient, 20 grains au gallon, dont une partie semble être composée de matière végétale; mais la quantité de chlorine est aussi singulièrement considérable, au delà de 9 grains, et l'ammoniaque albuminoïde s'élève à ·266 parties par million.

Le n° 7 contient beaucoup moins de solides, $4\frac{1}{2}$ grains par gallon, dont $3\frac{1}{2}$ grains composés de matières organiques et volatiles, la chlorine ne s'y trouve que dans la proportion d'un quart de grain par gallon; mais la quantité d'ammoniaque albuminoïde est considérable, ·69 au million. Ces eaux ne sont pas pures, la première contenant un surcroît d'ammoniaque simple, et la seconde un surcroît d'ammoniaque albuminoïde.

D.—Pâturage du capitaine James Foote.

Vaches mortes durant la saison actuelle. Il ne lui en reste plus. Un voisin, dont les vaches sont mortes aussi, a une chèvre solitaire dans le pâturage. Les mauvaises herbes y abondent et contiennent beaucoup de *Solidago*, *Senecio*, *Kalmia*, *Hypericum*, etc. Le champ est rougi en certains endroits par l'herbe européenne nommée *Bartsia odontites*. Echantillon d'eau n° 3, provenant d'une mare le long du chemin, Creighton's Lane, où les animaux du capitaine Foote étaient ordinairement abreuvés. La mare contenait beaucoup de bourbe molle, de sorte qu'il était difficile d'en tirer un échantillon d'eau claire. Un troupeau de bêtes à cornes s'est abreuvé à cette mare pendant que nous prenions nos échantillons et les animaux ont souillé l'eau en la traversant. Les bords et la surface de la mare étaient verdis par la présence de *Confervæ*, *Lygnemæ*, *Oscillatoriæ* et autres algues d'eau douce.

Analyse au laboratoire.

Eau excessivement trouble, couleur brun sombre, a une odeur désagréable d'urine d'étable.

Total des solides, grains, 20·5 par gallon.

" " fixes· 6· do

Le résidu est devenu tout à fait noir d'abord et ensuite d'un brun rougeâtre, tacheté; odeur de plumes.

Grain de chlorine 1·1 par gallon.

Ammoniaque, pure ou saline:

Grain, ·077 par gallon.

M.G., 1·100 par litre.

Ammoniaque organique ou albuminoïde :
Grain ·1442 par gallon.
M.G., 2·060 par litre.
Métaux—fer, s'y trouve.
Dureté = 3·2 degrés.
Nitrates, *nil.*

Au microscope.

Bactéries, *Lygnemata*, infusoires, diatomes, poussière minérale.

Echantillon d'eau n° 5, provenant des mares du pâturage du capitaine Foote. Les bêtes évitaient cette eau et d'ordinaire s'abreuvaient de préférence à la mare boueuse le long du chemin, d'où l'échantillon n° 3 a été tiré. Les premières sont loin de tout bâtiment. L'eau est trouble, d'un brun pâle ; odeur d'étable moins prononcée que dans l'échantillon n° 3.

Total des solides, 5 grains par gallon.
Solides fixes 1 do do
Le résidu est devenu tout à fait noir.
Chlorine, 8 grains par gallon.
Ammoniaque, pure ou saline :
Grain, ·09772 par gallon.
M.G., 1·396 par litre.
Ammoniaque, organique ou albuminoïde :
Grain, ·1071 par gallon.
M.G., 1·53 par litre.
Dureté = 1·5 degré.
Métaux—fer et manganèse présents.
Nitrates, *nil.*

Au microscope.

Fragments d'insectes, *Acarina*, infusoires, *Tygnema*, *Entomostraca*, diatomes, actinophries, bactéries, *Englypha.*

E.—Ferme de John Logan, tanneur. Pas de maladie, bien que le pâturage soit arrosé par le même ruisseau que la ferme voisine infectée "C." Echantillon d'eau n° 6. (Voir ci-dessus.)

F.—Ferme de John Herritt jeune, Caribou-Road. A perdu une vache l'an dernier pour la première fois.

Echantillon d'eau n° 11, du puits de John Herritt, où les vaches sont abreuvées en hiver et presque toujours en été aussi.

Eau légèrement trouble, pas d'odeur, presque incolore, bon lustre, peu de sédiments.

Total des solides, 20 grains par gallon.
do do fixes 9 do do
Résidu presque incolore, est devenu brun sombre et s'est éclairci ensuite.
Chlorine, grain, 1·7 par gallon.
Ammoniaque, pure ou saline :
Grain, ·014 par gallon.
M.G., ·2 par litre.
Ammoniaque, albuminoïde ou organique.
Grain ·0049 par gallon.
M. G., ·07 par litre.
Métaux—fer, indice très léger.
Dureté= 4·4 degrés (Clark).
Nitrates, présents, très visibles.

L'ammoniaque albuminoïde s'y trouve en petite quantité, mais la grande proportion d'ammoniaque pure ou saline et de nitrates est digne de remarque, vu que ces substances proviennent probablement de matières organiques.

Au microscope.

Débris végétaux, écailles d'insectes; quelques infusoires; *Radiolaria.*

G.—Ferme de John Herritt aîné. Il y a vingt ans, trois vaches moururent. Pas de mortalité depuis jusqu'à l'été dernier, où trois autres moururent.

Echantillon d'eau n° 12, du puits de la maison de John Herritt aîné.

Eau trouble, lustre brillant, pas d'odeur, goût de vieux bois.

Pendant la distillation, a pris une teinte rougeâtre.

Total des solides, 7·0 par gallon.

do do fixes, 3·5 do

Résidu d'un brun jaunâtre très léger, est devenu d'un brun boueux et s'est éclairci rapidement au point de devenir presque blanc.

Chlorine, 1·7 grain par gallon.

Ammoniaque, pure ou saline:

Grain, ·0266 par gallon.

M.G., ·104 par litre.

Ammoniaque, albuminoïde ou organique:

Grain, ·00728 par gallon.

M.G., ·104 par litre.

Métaux—fer, indice très léger.

Dureté=1·7 degré.

Nitrates, *nil.*

La quantité d'ammoniaque pure ou saline est considérable.

Au microscope.

Débris végétaux; infusoires; rhizopodes, particules de suie (?)

Echantillon d'eau n° 13, du ruisseau dans le pâturage de John Herritt aîné.

Eau tout à fait trouble, d'une couleur jaune pâle, bon lustre; pas d'odeur distincte, goût de vieux bois (plus ou moins colorée et troublée dans les divers échantillons en bouteilles).

Total des solides, grains, 4·5 par gallon.

do fixes do 1·5 do

Résidu, brun rougeâtre et noirâtre tacheté; couleur noire très persistante.

Chlorine, grain ·75 par gallon.

Ammoniaque, pure ou saline:

Grain, ·0308 par gallon.

M.G., ·441 par litre.

Ammoniaque, albuminoïde ou organique:

Grain, ·0133 par gallon.

M.G., ·10 par litre.

Métaux—fer, léger indice.

Dureté=1·7.

Nitrates, *nil.*

Au microscope.

Confervæ; *Desmideæ*; diatomes; *Entomostraca.*

H.—Ferme d'Alex. Grant, Caribou-Road, près de la ferme Acadia. La maladie était inconnue sur la ferme jusqu'à cette année, qu'une vache est morte.

I.—Ferme de Daniel Grant, Caribou-Road. La maladie sévissait sur la ferme depuis quinze ans; 14 bêtes sont mortes, dont 4 durant la saison actuelle.

J.—Ferme de Daniel Campbell, Caribou-Road, en arrière de la ferme Acadia. Perdu deux vaches ce printemps.

K.—Ferme de William Sobey, West-River-Road.

Echantillon d'eau n° 8, du puits en arrière de la maison, où les animaux sont abreuvés durant l'hiver. Le puits est à quelques pas de la porte de la cuisine. Il est couvert et muni d une pompe.

Eau, quelque peu trouble; fragments d'insectes et débris végétaux, bon lustre, presque incolore; pas d'odeur.
Total des solides, 34· grains par gallon.
Solides fixes, 24· grains par gallon.
Résidu, de couleur très pâle; a pris une légère teinte grisâtre, n'a changé que très peu. (Pesé avec beaucoup de difficulté; s'alourdissant rapidement.)
Chlorine, 9·1 grains par gallon.
Ammoniaque, pure ou saline:
Grain, ·0322 par gallon.
M.G., ·46 par litre.
Ammoniaque, albuminoïde ou organique:
Grain, ·0365 par gallon.
M.G., ·195 par litre.
Métaux—fer, léger indice.
Dureté = 10·3 degré.
Nitrates, présents, très apparents.
La quantité totale considérable des matières solides, de l'ammoniaque pure ou saline, la présence bien marquée des nitrates, et la forte quantité de chlorine, indiquent que l'eau est probablement souillée par les égouts. L'ammoniaque albumi noïde y est aussi dans la proportion de ·2 par million. La proximité de la maison et des étables favorise le passage dans le puits d'impuretés provenant des issues d'égout.

Au microscope.

Fragments d'insectes; infusoires; rhizopodes, rotifères; filaments de champignons.
Echantillon d'eau n° 9, des flaques du petit marais sphaigneux qui se trouve dans le pâturage de M. William Sobey, abreuvoir ordinaire des animaux pendant l'été.
Eau excessivement trouble, d'un jaune légèrement brunâtre.
Odeur d'étable (?); cyclopes.
Total des solides, 5·5 grains par gallon.
do fixes 5 do
Chlorine ·3 do
Ammoniaque, pure ou saline:
Grain, ·070 par gallon.
M.G., 1·01 par litre.
Ammoniaque, albuminoïde ou organique:
Grain, ·0784 par gallon.
M.G., 1·12 par litre.
Métaux—fer, léger indice.
Dureté = 1·4 degré.
Nitrates, *nil.*

Au microscope.

Desmideæ; Entomostraca; diatomes; infusoires; bactéries; rhizopodes; débris végétaux; fragments d'insectes; *conferva.*
L.—Ferme de John Arbuckle, chemin de West-River, ville de Pictou.
Echantillon d'eau n° 10, du puits qui sert à abreuver les animaux en hiver et au printemps. En été, les vaches s'abreuvent le long du chemin ou "n'importe où."
Eau légèrement trouble, presque incolore, lustre moyen, odeur de vieux bois (?) ou fécale (?) ou les deux.
Total des solides, 6·5 grains par gallon,
" fixes, 4·5 "
Le résidu est devenu d'un noir brunâtre, onduleux et tacheté.
Chlorine, 1 grain par gallon.
Ammoniaque, pure ou saline:
Grain, ·2156 par gallon.
M.G., 3·08 par litre.

Ammoniaque, albuminoïde ou organique:
Grain, ·0413 par gallon.
M.G., ·59 par litre.
Métaux—Indice de fer.
Dureté=1·9 degré.
Nitrates, *nil.*

Au microscope.

Entomostraca: fragments d'insectes; débris végétaux; diatomes; poussière minérale; infusoires; *Acarina*; corps ovoïdes armés.

Echantillon d'eau n° 10½, d'un puits creusé dans le grès. Eau employée aux usages domestiques et quelquefois à abreuver les animaux.

Très légèrement trouble, lustre brillant, goût fade de bois (?), peu de sédiments.
Total des solides, 4·5 grains par gallon.
Résidu d'un brun très pâle, est devenu sombre, puis grisâtre.
Chlorine, 1·1 grain par gallon.
Ammoniaque, pure ou saline:
Grain, ·04004 par gallon.
M.G., ·572 par litre.
Ammoniaque, albuminoïde ou organique:
Grain ·012048 par gallon.
M.G., ·172 par litre.
Métaux, *nil.*
Dureté, 3 degrés.
Nitrates, *nil.*

Au microscope.

Ecailles d'insectes; débris végétaux; poussière minérale; infusoires (*Flagellata*); corps ovoïdes: *Conferva.*

M.—New-Glasgow.
Echantillon d'eau n° 14.
Eau d'un bon lustre, sans odeur, bon goût, ne fournit que très peu de sédiments.
Total des solides, 7·5 grains par gallon.
do fixes. 5·55 grains par gallon.
Résidu, presque inclore, est devenu brunâtre pendant l'incinération et finalement grisâtre.
Ammoniaque, pure ou saline:
Grain ·02058 par gallon.
M.G., ·294 par litre.
Ammoniaque, albuminoïde ou organique:
Grain, ·00364 par gallon.
M.G., ·052 par litre.
Chlorine, 1·5 grain par gallon.
Dureté=5·25 degré. (Clark).
Métaux—fer, léger indice.
Nitrates, présents.
Matières (organiques), susceptibles d'oxydation:
·0336 de grain par gallon.
·48 M.G., par litre.
Acide nitrique, *nil.*

Au microscope.

Bacteria, Bacilli, Spirilla; *Rhizopoda* (*Actinophrys, Amœba*); *Infusoria* (*Monas*); fragments d'*Emtomostraca*; poussière minérale; débris végétaux; filaments confervoïdes; *Anguillulæ.*

Pour faciliter la comparaison, voici, disposés en tableau, les principaux éléments trouvés aux analyses.

N° de l'échantillon.	Solides en grains par gallon.		Chlorine en grains par gallon.	Ammoniaque en milligrammes par litre.		Dureté en degrés, (Clark).	Métaux.	Nitrates.
	Total.	Fixe.		Pure.	Albuminoïde.			
1	2·5	.....	·85	·226	·208	·8	Fer, indice.....	*Nil*
2	3·0	2·5	·8	·08	·068	2·5	do léger indice.....	*Nil*
3	20·5	6·0	1·1	1·1	2·06	3·2	do présent.....	*Nil*
4	3·0	2·0	·9	·106	·16	·6	do indice	*Nil*
5	5·0	1·0	·8	1·396	1·53	1·5	do présent (manganèse)..	*Nil*
6	20·0	11·0	9·25	·48	·26	4·0	do légers indices.....	*Nil*
7	4·5	1·0	·25	·08	·69	3·0	do indices très minimes..	*Nil*
8	34·0	20·0	9·1	·46	·195	10·3	do do	Présent
9	5·5	5·0	·3	1·01	1·12	1·4	do indices.....	*Nil*
10	6·5	4·5	1·	3·08	·59	1·9	do des traces.....	*Nil*
10½	4·5	.....	1·1	·572	·172	3·	Aucun.....	*Nil*
11	20·0	9·	1·7	·2	·07	4·4	Fer, très légers indices ...	Présent
12	7·0	3·5	1·7	·38	·104	1·7	do do ...	*Nil*
13	4·5	1·5	·75	·441	·19	1·7	do do ...	*Nil*
14	7·5	5·5	1·5	·294	·052	5·25	do do	Présent

REMARQUES SUR LES HERBES.

Il a été fait un examen soigneux des herbes dans les pâturages et les champs des fermes visitées. Le foin, le trèfle, etc., ayant une valeur agricole sont la fétuque indigène, la canche, le mil, le trèfle rouge et blanc, le buphthalme, œeil de bœuf), etc. Parmi les plantes nuisibles, l'on remarque les suivantes : *Lobeli a inflata*, *Kalmia angustifolia*, *Renunculus acris*, *Polygonum hydropiper*. Les pâturages dans tout le canton sont remarquables par la quantité considérable de mauvaises herbes qui y croissent. La plus commune des plantes herbacées dans un grand nombre de pâturages (à une seule exception près que je vais indiquer), sont le solidago verge d'or, la marguerite indigène, et autres plantes vivaces auxquelles les animaux ne touchent pas d'ordinaire, et qui ne passent pas pour être nuisibles.

La plante la plus remarquable du district est une plante européenne qui s'est naturalisée dans les environs de la ville de Pictou, et qui, dans certains cas, remplit des champs entiers à l'exclusion des herbes utiles. C'est une longue plante bisannuelle ou à tout le moins une plante vivace de peu de durée, à feuilles divisées, et qui porte de gros bouquets de fleurs d'un jaune vif, et ayant la même forme que les fleurs de l'aster.

Son nom botanique est *Senecio Jacobœa.*
En anglais : *Ragwort.*
En écossais : *Weeby.*
En français : Jacobée.
En italien : *Erba di Sant Jacomo.*
En allemand : *St. Jacobskraût.*

L'existence de cette plante sur une certaine étendue de pays, coïncide jusqu'à un certain point avec l'existence de la maladie des animaux, et un grand nombre d'habitants de la localité croient ou qu'elle est la cause de la maladie ou qu'elle a quelque rapport avec elle. Il est à remarquer, cependant, que cette plante n'est pas rare dans la Grande-Bretagne et dans d'autres endroits de l'Europe occidentale, qu'elle croît dans les pâturages, où les animaux n'y touchent pas, et, autant que j'ai pu m'en assurer en parcourant les écrits des botanistes et des agronomes de ces pays, on ne lui a jamais attribué d'effets pernicieux.

On a cherché avec soin des herbes ergotées dans les pâturages de Pictou, mais on n'en a pas trouvé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

GEORGE LAWSON, Ph.D., LL.D., F.I.C.

M. A.-W.-H. Lindsay a été mon aide de laboratoire durant cette enquête.

Mentzelius : Index Nom. Plantarum, Berlin, 1862.

1882.

RAPPORT SUR LA MALADIE DES BÊTES À CORNES A PICTOU.

PAR M. D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant des mesures adoptées pour étouffer la maladie connue sous le nom de maladie des bêtes à cornes ou épizootie de Pictou, mesures dont l'application, commencée en juin, se continue encore actuellement.

Dans mon rapport préliminaire de l'année dernière, j'ai indiqué à votre attention les faits suivants et ce qu'il était nécessaire de faire pour la suppression de cette maladie. Je disais—

I. Qu'une maladie contagieuse sévissait à un degré limité dans différentes parties du comté de Pictou, province de la Nouvelle-Ecosse;

II. Que la nature de la maladie n'avait pas encore été déterminée et qu'il était nécessaire de poursuivre l'enquête pour en découvrir la cause première et la pathologie;

III. Que depuis qu'on avait constaté l'existence de cette maladie dans la province, le nombre total des animaux perdus était d'environ 1,396, dont 203 en 1881, ce qui avait été le maximum de la mortalité jusque-là, et ce qui démontrait que la maladie augmentait.

IV. Que la maladie était contagieuse et incurable;

V. Qu'à mon avis sa continuation et sa propagation étaient dues à la pratique illégale de jeter les cadavres sur la grève ou de les abandonner sur les communes, où d'autres animaux, par le contact avec les tissus ou les fluides animaux, deviennent infectés à leur tour;

VI. Que les animaux mis dans les bâtiments qui ont contenu des animaux malades contractent ainsi la maladie.

En conséquence je recommandais :—

a. Que des mesures fussent prisent pour détruire la maladie en tuant les animaux malades et en brûlant les cadavres ou en les enterrant profondément sous une couche de chaux;

b. En isolant les animaux qui avaient été en contact avec les animaux malades ou qui s'étaient trouvés dans des endroits infectés; en déclarant au besoin la circonscription ou la ferme contaminée et soumise aux règlements de quarantaine nécessaires;

c. Que tous les animaux atteints de la maladie fussent abattus, le propriétaire devant recevoir un tiers de leur valeur à titre d'indemnité; que tous les animaux soupçonnés d'infection fussent aussi abattus, le propriétaire en pareil cas devant recevoir les deux tiers de leur valeur;

d. Que la quarantaine fût maintenue jusqu'à ce que les bâtiments infectés eussent été aérés et désinfectés à la satisfaction de l'inspecteur; nommé pour faire exécuter les règlements quarantenaires; que tous les cadavres fussent incinérés ou enfouis; que toutes les fosses servant à l'enfouissement des animaux fussent bien recouvertes, et que la loi défendant de laisser les cadavres sur des terrains publics ou de les jeter à la mer ou sur la grève, fût mise en vigueur.

Afin de réaliser ces recommandations, l'arrêté en conseil suivant a été pris à votre demande:

"HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA,
Jeudi, 25 mai 1882.

"Attendu qu'une maladie s'étant déclarée parmi les bêtes à cornes dans le comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, et dans certaines parties du comté ou des comtés voisins, il est opportun de pourvoir à la séparation et à l'isolement, autant que possible, des animaux atteints de cette maladie, et aussi de déclarer que les lieux où se trouvent ces animaux malades sont des lieux infectés,—

"Il a plu à Son Excellence, sur la recommandation du Ministre de l'agriculture, et en vertu de l'Acte 42 Victoria, chapitre 23, intitulé: "Acte pour mieux protéger

les animaux contre les épizooties ou les maladies qui les attaquent," ordonner, et il est par le présent ordonné que le règlement et arrêté qui suivent soient mis en vigueur :

" 1. Un inspecteur-vétérinaire, régulièrement autorisé par le Ministre de l'agriculture, visitera, dans les dites localités, les lieux où se trouvent les animaux atteints de la maladie, et toutes les fermes ou lieux où se trouveront ces animaux seront déclarés " lieux infectés " au sens de l'Acte précité ;

" 2. Personne autre qu'un inspecteur ou officier régulièrement autorisé par le Ministre de l'agriculture, ne retirera aucune bête à cornes d'une ferme ou lieu infecté, si ce n'est pour mettre à exécution les dispositions du dit Acte, sous peine d'une amende de deux cents piastres au plus ;

" 3. Un inspecteur ou officier régulièrement autorisé par le Ministre de l'agriculture, pourra choisir un ou plusieurs lieux, dans les limites d'une circonscription infectée, en vue de séparer et isoler ceux de ces animaux qui seront atteints ou supposés atteints de la maladie, ou qui pourront avoir été exposés à la contamination, et ordonner que ces animaux soient conduits dans les lieux ainsi choisis ;

" 4. Un inspecteur ou officier régulièrement autorisé par le Ministre de l'agriculture, pourra, en vertu de l'article 14 de l'Acte précité, ordonner qu'un animal attaqué d'une maladie épizootique ou contagieuse soit abattu, en payant à son propriétaire une indemnité d'un tiers de la valeur de cet animal avant qu'il n'ait été atteint de la maladie et l'ordre donné de l'abattre ; mais cette indemnité ne devra en aucun cas excéder vingt piastres. Dans tous les autres cas, l'indemnité sera des deux tiers de la valeur de l'animal dont l'abattage aura été ordonné, sans que la somme payée puisse dépasser jamais quarante piastres. La valeur des animaux sera toujours établie par un officier régulièrement nommé à cet effet par le Ministre de l'agriculture ; mais il ne sera accordé aucune indemnité dans les cas où l'on aura essayé de frauduleusement cacher l'existence de la maladie, ou lorsque les animaux malades auront été retirés des lieux infectés contrairement à l'Acte précité, particulièrement à ses sept premiers articles.

" 5. En outre, un inspecteur-vétérinaire, ou autre officier régulièrement autorisé par le Ministre de l'agriculture, sera chargé de faire généralement exécuter les prescriptions de l'Acte précité.

" JOHN J. McGEE."

Ayant reçu l'autorisation de charger temporairement le Dr Wm McEachran de mettre à exécution vos instructions et de faire la fonction d'inspecteur local des quarantaines, avec l'aide de MM. George Caswell et Angus Grant comme évaluateurs du bétail, et avec la faculté de se procurer l'assistance nécessaire, conformément à vos instructions, j'ai adressé à l'inspecteur local la lettre suivante :

MONTRÉAL, 6 juillet 1882.

" Suivant les ordres que j'ai reçus du Ministre de l'agriculture, je dois vous donner les instructions suivantes concernant la mise à exécution des mesures nécessaires pour extirper l'épizootie de Pictou, Nouvelle-Ecosse, en vertu de l'arrêté du conseil du 25 mai 1882.

" Il sera établi trois classes ou divisions de quarantaine :

" 1. Une quarantaine de fermes séparées.

" 2. Une quarantaine dans un ou plusieurs lieux à choisir pour les animaux suspects, mais chez lesquels on peut raisonnablement espérer que la maladie ne se déclarera pas.

" 3. Une quarantaine dans un ou plusieurs lieux à choisir pour les animaux qui ont été tellement en contact avec la maladie qu'il y ait peu d'espoir qu'ils demeurent indemnes.

" Chaque quarantaine de ces trois classes devra être séparée et distincte des autres, de façon à empêcher tout contact avec les animaux du dehors ou avec les animaux des lieux ainsi séparés.

" Les fermes parmi les animaux desquelles on n'aura pas trouvé la maladie, et où la maladie n'aura pas fait son apparition depuis au moins soixante jours avant la

dernière visite de l'inspecteur, et dont les bâtiments et dépendances auront été et continueront d'être bien nettoyés et désinfectés, et où l'inspecteur aura raison de croire qu'il y a peu ou point de danger à attendre de la maladie,—seront censées appartenir à la classe n° 1 et seront mises en quarantaine séparée, et déclarées être "lieux infectés."

"Cette disposition, cela va sans dire, s'applique aux fermes de la circonscription mentionnée dans l'arrêté du conseil du 25 mai dernier, où règne la maladie connue sous le nom de "maladie des bêtes à cornes de Pictou."

"Tous les ordres donnés par l'inspecteur aux propriétaires de ces fermes et de ces animaux devront être strictement observés et mis à exécution.

"Et dans le cas où la maladie ne ferait pas son apparition sur ces fermes dans les quatre-vingt-dix jours, la quarantaine pourra être levée.

"A l'égard de la quarantaine de seconde classe, elle comprendra les animaux venant de la circonscription ci-dessus, chez lesquels il n'y aura aucun symptôme de maladie, et qui seront trouvés dans une condition telle que l'inspecteur puisse croire à la possibilité pour eux d'échapper à la maladie.

"Si, dans cette quarantaine, il ne se déclare aucune maladie chez les animaux durant un délai de cent jours, les animaux pourront être remis à leur propriétaire, à la condition, cependant, qu'il nettoiera et désinfectera complètement ses bâtiments et dépendances à la satisfaction de l'inspecteur; mais dans les cas où les animaux seront ainsi rendus au propriétaire, celui-ci n'aura droit à aucune indemnité pécuniaire.

"Tous les animaux retirés de troupeaux ou de lieux qui auront été fortement infectés, si l'inspecteur est d'avis qu'il n'y a pas à craindre sérieusement de voir la maladie continuer, seront envoyés à la quarantaine de troisième classe.

"Bien que les trois classes de quarantaine doivent se tenir séparément, comme il est dit ci-dessus, il sera du devoir de l'inspecteur, s'il le juge nécessaire par l'apparition de la maladie, d'ordonner le transport d'animaux d'une ferme de la classe n° 1 à la quarantaine générale de la classe n° 3; mais, dans aucun des cas où la maladie se sera déclarée dans une ferme-quarantaine, les animaux n'en devront être conduits à la quarantaine générale de la classe n° 2, qui, on l'espère, pourra rester exempte de maladie.

"Tous les animaux mis en quarantaine devront être isolés.

"Tous les animaux mis en quarantaine devront être marqués de façon à indiquer qui en est le propriétaire.

"Tous les animaux actuellement atteints de la maladie connue sous le nom de "maladie des bêtes à cornes de Pictou" seront immédiatement abattus, et l'on disposera de leurs carcasses et de leur peau de la manière prescrite soit par le Ministre de l'agriculture ou par l'inspecteur-vétérinaire qu'il aura nommé.

"En étudiant soigneusement les instructions précédentes, vous verrez qu'il vous sera nécessaire d'avoir deux fermes séparées et distinctes comme terrains de quarantaine: l'une à Pictou, par exemple, et l'autre pour la région de Mirigomish.

"Vous devrez confier la charge de chacune de ces fermes à un homme sûr; vous devrez voir à ce que les clôtures soient bonnes et suffisantes pour isoler parfaitement la quarantaine de toutes les terres adjacentes. Vous pourrez probablement vous entendre avec les cultivateurs pour qu'ils conduisent les animaux à la quarantaine. Dans le cas contraire, vous engagerez des hommes pour cela. Portez un très grand soin à la répartition des animaux à mettre dans les classes 2 et 3.

"Tous les animaux abattus devront être enterrés, jusqu'à nouvel ordre, à une profondeur d'au moins 8 pieds, et sur chaque cadavre on jettera un baril de chaux fraîchement éteinte. Dans chaque cas, vous verrez à ce que les fosses ne soient pas près des sources ou lieux où l'on se fournit d'eau.

"Tout lieu ou bâtiment infecté sera parfaitement nettoyé, et au besoin, le boisage des stalles sera brûlé. Toutes les parties qu'on n'enlèvera pas, seront lavées, grattées, puis passées à l'eau de chaux, à laquelle on aura ajouté une livre de chlorure de chaux ou une demi-livre d'acide carbolique non purifié. Cette application se fera jusqu'à une hauteur de cinq pieds à partir du plancher, et toutes les clôtures de cour ou autres planches qui auront pu avoir le contact d'animaux malades

seront purifiées de la même manière. Avant de commencer les opérations, vous vous assurerez que l'on est pourvu de chaux et de désinfectants ; autrement elles seraient retardées. Les cultivateurs doivent se procurer ces articles à leurs propres dépens.

"Vous abattrez tous les animaux chez lesquels la maladie se déclarera en quarantaine, et vous les enfouirez comme il est dit ci-dessus.

"Au cas où des animaux conduits à la quarantaine n° 2 seraient rendus à leurs propriétaires, vous vous ferez remettre le certificat en échange et m'en aviserai afin que le chèque puisse être annulé par le département: Il est à désirer que tout soit prêt avant que vous commenciez les opérations, et que vous adoptiez une façon méthodique de procéder pour qu'il y ait le moins possible de temps perdu.

"Je m'attends que vous profitiez des occasions qui vont s'offrir à vous pour faire des observations cliniques sur les particularités suivantes de la maladie: son caractère contagieux, sa période d'incubation, sa durée et les lésions pathologiques observées à ses diverses phases.

"Je désire aussi que vous fassiez quelques expériences faciles dans la classe n° 3, en vue de constater les effets de la cohabitation des animaux sains avec les malades, de l'inoculation au moyen du sérum, du sang, etc., et vous voudrez bien me fournir sur la maladie un rapport aussi complet qu'il vous sera possible.

"Je vous enverrai dans quelques jours les formules imprimées de la déclaration d'inspection, de l'avis de la déclaration et des certificats de l'évaluateur.

"Si ces instructions renferment quelques détails que vous ne compreniez pas bien, écrivez-moi au plus tôt pour avoir des explications.

"Faites des rapports régulièrement sur vos opérations, et chaque fois que vous vous trouverez dans le doute sur ce que vous devez faire, mettez-vous en communication avec moi par lettre ou par télégramme, selon qu'il sera nécessaire.

"D. McEACHRAN,

"*Inspecteur en chef.*"

En même temps, j'écrivis à M. David Mathison, de Pictou, qui prenait un très vif intérêt à ces mesures et qui dans toutes les communications représentait la population de ce district. Voici ma lettre:

"Ainsi que je vous l'ai télégraphié hier, le Dr Wm McEachran, chargé de mettre en pratique les mesures nécessaires pour étouffer la maladie qui sévit dans vos cantons, partira demain pour Pictou. Connaissant tout l'intérêt que vous prenez au succès de nos efforts, je vous prie de lui procurer l'avantage de votre concours et de vos précieux conseils, dans la mise à exécution des instructions qu'il a reçues.

"J'espère sincèrement que les cultivateurs que cela concerne plus directement, s'empresseront de coopérer avec nous. Des exemplaires de l'arrêté du conseil seront envoyés pour être distribués, et l'inspecteur a reçu ordre d'appliquer les règlements de manière à causer le moins d'inconvénients possible.

"Il importe beaucoup que les cultivateurs comprennent bien que nous agissons dans leur intérêt et que le succès des mesures prises dépendra en grande partie de leur diligence à donner avis des cas de maladie, du nettoyage et de la désinfection de leurs bâtiments, du renouvellement des planchers, des stalles, etc., enfin de ce qu'ils voudront faire pour seconder nos efforts. Le désir du ministre est que, tout en exécutant ses instructions à la lettre, nous le fassions de manière à causer le moins de gêne possible et à donner le plus de satisfaction à tout le monde.

"Il me semble que le danger de réapparition de la maladie viendra du remplacement des bêtes mortes, et l'intérêt du cultivateur lui conseille de ne pas acheter de bêtes à cornes avant qu'il se soit écoulé au moins six mois du jour où la maladie aura disparu de sa ferme, et même alors, il faudra qu'il prenne garde de ne pas acheter d'animaux venant de troupeaux infectés ou de lieux infectés. Toute assistance que vous pourrez donner au Dr Wm McEachran, sera grandement appréciée par le département, et particulièrement par

"Votre obéissant serviteur,

"D. McEachran."

Voici la formule de la déclaration à faire par l'inspecteur, au Ministre de l'agriculture, conformément à l'article 20 de " l'Acte concernant les maladies contagieuses des animaux, 1879," et l'avis de cette déclaration à signifier aux cultivateurs sur les terres desquels on aura constaté l'existence de la maladie:

DÉCLARATION DE L'INSPECTEUR-VÉTÉRINAIRE.

Je,..... , inspecteur-vétérinaire dûment autorisé par l'honorable Ministre de l'agriculture, déclare, en vertu de l'Acte du parlement du Canada, passé en la quarante-deuxième année du règne de Sa Majesté, chapitre vingt-trois, et intitulé: " Acte concernant les maladies contagieuses des animaux, 1879," et de l'arrêté du gouverneur en conseil, en date du vingt-cinquième jour de mai A.D., 1882, pris par application de cet Acte, déclare que j'ai constaté l'existence d'une maladie contagieuse d'animaux dite " maladie des bêtes à cornes de Pictou " dans ma circonscription (*insérer ici la désignation de la commune, du champ, de l'étable, de l'appentis aux vaches ou autres lieux dans lesquels se trouve la maladie.*)

Déclaration faite sous ma signature à..... .....le... .....jour de..... .....A.D. 188

Inspecteur-vétérinaire.

AVIS DE LA DÉCLARATION DE L'INSPECTEUR-VÉTÉRINAIRE.

Vous êtes averti qu'en vertu de l'Acte du parlement du Canada, 42 Victoria, chapitre vingt-trois, intitulé: " Acte concernant les maladies contagieuses des animaux, 1879," et de l'arrêté du gouverneur en conseil, en date du vingt-cinquième jour de mai A.D., 1882, j'ai déclaré avoir constaté l'existence d'une maladie contagieuse d'animaux, dite maladie des bêtes à cornes de Pictou, dans ma circonscription à (*insérer ici la désignation de la commune, du champ, de l'étable, de l'appentis ou autres lieux où la maladie se trouve*) ; et il vous est strictement défendu à vous et à toute autre personne de retirer aucun animal que ce soit du dit.....
. .....
sous peine d'encourir les pénalités imposées par le dit Acte et par le dit arrêté du conseil; et vous et tous ceux que cette défense concerne vous êtes par le présent avis prévenus d'avoir à vous y conformer.

Daté à .....ce.....jour de.....A.D. 188.

Inspecteur-vétérinaire.

Lorsque les évaluateurs ont été nommés, je leur ai adressé la lettre d'instructions suivante:

" Votre devoir sera de visiter les fermes ou lieux où il y aura des bêtes à cornes, et qui vous auront été indiqués par l'inspecteur, et ensemble vous évaluerez tous les animaux à vous désignés par lui, leur attribuant la même valeur qu'ils auraient s'ils n'étaient pas atteints de la maladie; un certificat de cette évaluation, signé par les deux évaluateurs, sera fourni à l'inspecteur pour être transmis à ce bureau avec son propre certificat d'abattage ou de saisie, et vous en garderez un duplicata. Vous recevrez vos instructions de l'inspecteur local, et vous lui adresserez tous vos rapports pour qu'il les transmette à ce bureau."

Suit la formule de certificat employée par les évaluateurs :

DOMINION DU CANADA.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES ANIMAUX,
PICTOU, N.-E..... .....188.

N° 87.

Nous, soussignés, évaluateurs de bétail, dûment nommés par le Ministre de l'agriculture, certifions par les présentes que nous avons aujourd'hui visité la ferme de M. ....à..... ....., et que nous avons examiné et évalué ses animaux ainsi qu'il suit :

Nombre et désignation des animaux.	Valeur estimatives. $	c.
.....Taureaux.		
....Vaches.		
.....Veaux.		

(Signé) ....

Evaluateurs de bétail, Nouvelle-Ecosse.

(A envoyer au département de l'agriculture.)

Conformément aux instructions reçues, il a été établi des quarantaines à Pictou, Merigomish, Knoydart et Pine-Tree, où tous les animaux qui avaient été exposés à l'infection ont été menés et gardés pendant quatre-vingt-dix jours de la date de la contamination.

Toutes les fermes sur lesquelles la maladie était signalée ou constatée, ont été visitées par l'inspecteur et les évaluateurs. Tous les animaux trouvés atteints de la maladie ont été tués et enterrés conformément aux instructions. Ceux contaminés après leur évaluation et après dation du certificat d'évaluation étaient transportés à la quarantaine la plus rapprochée, et en pareil cas il se dressait un certificat en triple exemplaire numéroté; l'un des exemplaires se donnait au cultivateur, un autre était envoyé au département et le troisième gardé par l'inspecteur.

Voici la formule du certificat d'abattage :

EN TRIPLICATA.

(*Pour être envoyé au Département de l'agriculture.*)

DOMINION DU CANADA.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.

Quarantaine des bêtes à cornes de Pictou et comtés adjacents, N.-E.

Je certifie par les présentes que, conformément aux dispositions de l'Acte des maladies contagieuses des animaux, 1879, et de l'arrêté du conseil du 25 mai 1882, j'ai ce jourd'hui fait abattre..... .. vaches,.....taureaux..... . veaux, dont la valeur, estimée par les évaluateurs autorisés, est inscrite et ci-après sous le chef d'*animaux actuellement malades*; de plus, que j'ai ordonné de transporter sur les terrains isolés et réservés pour servir de quarantaine à,..... les animaux suivants : .....vaches, ...taureaux, ... veaux, confisqués comme étant infectés ou soupçonnés d'être infectés par le contact avec les animaux atteints ou pour d'autres causes, et dont la valeur estimée par les évaluateurs autorisés est inscrite ci-après sous le chef d'*animaux infectés ou suspects.*

Le tout appartenant à M..... .....
de.....,lequel, en conséquence, a droit de recevoir $.....du Ministre de l'agriculture à Ottawa.

Les animaux de M..... .....
sont marqués..... .....

....

Inspecteur.

Daté à..... .....

. .....1882.

ANIMAUX MALADES.			ANIMAUX INFECTÉS OU SUSPECTS.		
Nombre et désignation.	Valeur, estimative.	Le tiers à payer de la valeur.	Nombre et désignation.	Valeur, estimative.	Les deux tiers à payer de la valeur.
	$	$		$	$
..... Taureaux.			..... Taureaux.		
... . Vaches.			.... Vaches.		
.....Veaux.			..... . Veaux.		
Total			Total.....		

Ces instructions ont été suivies avec soin par les officiers nommés, qui ont reçu le concours des cultivateurs eux-mêmes. Ceux-ci, animés de dispositions qui leur font honneur, non seulement ne se sont pas opposés aux mesures appliquées, mais ont donné aux officiers toute l'assistance possible, ce qui a eu pour effet de rendre la tâche beaucoup moins désagréable.

Les mesures sanitaires ont été exécutées à toutes les fermes où la maladie était apparue et sur lesquelles il y avait des animaux malades. Dans un grand nombre de cas, les vieilles granges ont été entièrement brûlées et remplacées par des neuves. Soixante-dix-sept fermes et lieux ont été déclarés infectés.

Les opérations actives n'ont pas commencé avant le 15 juillet. Jusqu'à cette date (d'après ce que me dit l'inspecteur), trente-huit animaux, dont vingt-quatre vaches, quatre bouvillons, et dix taures, étaient morts. Durant la période s'étendant du 15 juillet au 28 novembre, on a ordonné l'abattage de quatre-vingt-cinq animaux, dont soixante-six vaches, sept bouvilons et douze taures.

Il a été abattu en quarantaine quatorze animaux souffrant de la maladie; un bouvillon, onze vaches et deux taures; soit, en tout, une perte de 137 animaux par la maladie en 1882.

Les animaux confisqués et placés en quarantaine se répartissent comme suit:

Quarantaine.	Bouvillons.	Taureaux.	Vaches.	Taures.	Veaux.
Pictou.....	8	5	50	23	15
Pine-Tree.....	...	...	16	8	6
Merigomish.....	6	5	38	18	7
Knoydart.....	11	6	13	17	16
	25	16	117	66	44

Total, 268.

Ces derniers animaux ont été tenus dans des pâturages isolés, et, à l'automne, on les a mis à l'abri et nourris avec du son, de la moulée et des tourteaux.

A l'expiration de la quarantaine de quatre-vingt-dix jours, vingt-sept ont été rendus à leurs propriétaires; vingt-sept étaient morts ou avaient été abattus en quarantaine, dont quatorze morts de la maladie, neuf morts par d'autres causes, quatre employés à des expériences; le reste s'est vendu pour la boucherie dans les circonscriptions contaminées.

Le succès des mesures ressort du fait qu'aucun nouveau cas n'a été rapporté depuis le 31 octobre, à l'exception d'un seul, celui d'un animal qu'on a soupçonné d'avoir succombé à la maladie, mais qui, s'étant égaré, avait été trouvé mort quelque temps après, ce qui laisse beaucoup d'incertitude sur la cause de sa mort.

J'ai le plaisir de témoigner ici que le Dr Wm McEachran, inspecteur local, et MM. Geo. Caswell et A. Grant, évaluateur, ont rempli leurs fonctions d'une manière très satisfaisante.

Le premier, conformément à ses instructions, m'a tenu au courant de toutes choses, et a reçu de moi des ordres conformes à vos instructions pour chaque détail, ce qui a nécessité l'échange de soixante-cinq lettres entre nous et d'un pareil nombre entre le département et moi.

Il est agréable de dire que sur les $20,000 votées pour faire disparaître la maladie, il reste une balance non employée d'environ $11,000; de sorte que s'il était nécessaire de continuer la quarantaine l'été prochain, on aurait des fonds suffisants pour ce service.

On ne peut guère compter que la maladie ne reparaîtra point en quelques endroits.

A la fermeture des quarantaines, immédiatement après la vente, et avec votre consentement, je me suis dispensé des services de l'inspecteur et du reste du personnel, ne retenant que M. Geo. Caswell avec un homme pour prendre soin des animaux restés en quarantaine et destinés aux expériences.

M. Caswell a reçu instruction de visiter de temps à autre les fermes déclarées lieux infectés et de faire rapport sur l'état de santé des animaux qui s'y trouvent. Il doit aussi donner avis de tous les nouveaux cas qui pourraient se déclarer et continuer la quarantaine conformément aux ordres qu'il pourra être nécessaire de lui donner.

J'annexe à ce rapport une statistique des quarantaines, telle qu'elle m'a été fournie par l'inspecteur.

Expériences et investigations pour déterminer la nature de la maladie.—Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai décrit minutieusement l'historique de la maladie, les symptômes et les lésions *post-mortem*. J'ai aussi indiqué la manière dont elle semblait se propager, surtout par la négligence qu'on mettait à se débarrasser des cadavres des animaux. J'admettais l'existence probable d'un virus spécifique, la nature contagieuse et incurable de la maladie, mais en l'attribuant en grande partie à l'absence d'albuminoïdes dans la nourriture, et je concluais par les remarques suivantes:

"Jusqu'à ce que nous ayons un bon rapport clinique à la suite d'observations recueillies par un vétérinaire compétent et d'expériences bien faites, en tenant ensemble des animaux sains et des malades, en employant l'inoculation, en mettant des animaux sains dans des lieux soupçonnés d'être infectés, afin d'établir si la maladie est contagieuse ou non, en examinant en outre minutieusement au microscope les fluides et les tissus des animaux atteints; jusqu'à ce que tout cela soit fait, nous resterons dans l'ignorance de la nature véritable de la maladie ainsi que des causes qui la développent."

Malheureusement, on n'a pu consacrer que très peu de temps aux recherches scientifiques, vu que le personnel de la quarantaine a été constamment occupé à éteindre la maladie, à conduire aux quarantaines les animaux infectés, à surveiller l'enfouissement des bêtes mortes et à effectuer la désinfection des locaux. Conformément aux instructions, cependant, quelques expériences ont été faites, et les résultats qu'elles ont donnés sont décrits dans les rapports du professeur Osler et du Dr William McEachran.

Par malheur, on a tellement tardé à nous accorder l'autorisation d'employer le Dr Osler comme auxiliaire à l'enquête, qu'il ne restait plus guère d'animaux malades à examiner ou sur lesquels on pût faire des expériences quand cette autorisation est

venue. Je suis tout à fait de son avis, lorsqu'il dit que " les mesures prises tout en étant admirablement combinées pour l'éradication de la maladie, n'étaient pas favorables aux investigations scientifiques. Il eût été préférable d'établir d'abord une station d'expériences et d'obtenir ces données qu'il faut absolument avoir avant de former une opinion positive sur la nature de n'importe quelle maladie."

En conséquence, c'est avec beaucoup de regret que je le fais connaître, bien que les mesures appliquées aient servi puissamment à débarrasser de la maladie les localités qui en étaient infectées, il m'est impossible de me prononcer sur la véritable pathologie des causes qui la déterminent. Cela étant, je vous prie de nouveau d'autoriser l'établissement d'une station expérimentale, de bonne heure le printemps prochain ou lorsque la maladie sévira le plus fortement, afin d'éclaircir plusieurs points importants dans l'étude scientifique de la maladie.

Je joins à mon présent rapport ceux du professeur Osler et du Dr William McEachran sur les expériences faites, et sur leurs observations générales touchant les caractères cliniques et pathologiques de la maladie.

J'ai le plaisir d'exprimer l'espoir que, dans le cours de l'année prochaine, la maladie aura été complètement extirpée de la Nouvelle-Ecosse.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.

Inspecteur en chef.

A l'honorable Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

OBSERVATIONS SUR LA MALADIE DES BÊTES À CORNES DE PICTOU

(Par le Dr Wm McEachran.)

Pictou, 30 décembre 1882.

Historique de la maladie.

Cette maladie, bien qu'elle n'ait été signalée aux autorités que depuis quatre ans, existe dans le comté de Pictou depuis au moins quarante années. Plusieurs vieillards m'ont assuré qu'ils se rappellent que, lorsqu'ils étaient enfants, la maladie était connue sous le nom de " mal de cornes," nom sous lequel les " cow doctors " du comté la désignent encore aujourd'hui. Le remède populaire pour la maladie consiste à percer les cornes et à fendre la queue de l'animal, en ajoutant à cette torture celle d'introduire du poivre et du sel dans les plaies. D'après ce qu'on raconte, le mal aurait sévi avec beaucoup de violence il y a vingt-cinq ans dans la ville de Pictou et ses environs. Vers le même temps, il se répandit aussi autour de New-Glasgow. Il y a vingt ans, l'attention fut appelée sur le grand nombre d'animaux perdus dans le district de Merigomish, et à la même époque plusieurs animaux moururent à Knoydart, sur les confins du comté d'Antigonish. Depuis lors, la maladie a continué de sévir sous une forme plus ou moins grave dans toutes ces localités.

En 1881, elle fit sa première apparition à Fisher's-Grant, et cette année on a, pour la première fois, constaté sa présence à Churchville. En consultant une carte du comté, l'on verra qu'elle s'est circonscrite dans des régions séparées les unes des autres par de longues distances, dix milles dans un cas, les espaces intermédiaires étant parfaitement exempts de la maladie. Celle-ci semble attaquer les animaux plus particulièrement dans les mois de juin, juillet et août ; l'extrême chaleur favorise son développement et précipite ses ravages. Le froid retarde la marche, favorise un cours plus chronique de la maladie.

Nature du mal..

L'affection paraît être constitutionnelle et se manifeste par un dérangement des fonctions nutritives, d'abord par la constipation, puis par une copieuse diarrhée, qui, dans certains cas, acquiert la liquidité de l'eau. En même temps, la température du

corps s'élève considérablement, et à la suite de cela, dans les cas chroniques, il se produit un amaigrissement plus ou moins rapide, avec perte d'appétit et diminution ou cessation de la sécrétion du lait, qui a pris un goût et exhale une singulière odeur de fumier ; mais ce dernier symptôme ne se rencontre pas toujours ; il arrive parfois que la peau exhale cette odeur désagréable. Ces symptômes sont accompagnés ou suivis d'une effusion plus ou moins copieuse de sérum limpide dans la cavité péritonéale, et une infiltration de sérum dans le tissu connectif sous-péritonéal et mésentérique de l'estomac au rectum, sans qu'il y ait en même temps de lésions inflammatoires dans aucune partie du corps.

Causes.

Pendant les mois d'hiver, j'ai trouvé, règle générale, les étables basses, mal aérées et malpropres au possible. Naturellement, il y a certaines exceptions. Le foin mal séché et la grosse herbe des marais, dont on a coutume de nourrir les bêtes à cornes dans l'hiver, ont, sans aucun doute, pour effet d'affaiblir la constitution des animaux. Tout cela les prédispose à contracter la maladie lorsqu'ils y sont exposés ; et j'ai constaté que la plupart de ceux qui ont été mis à l'herbe le printemps dernier étaient comme à demi-morts de faim.

Que la maladie ait une *cause spécifique*, j'en suis convaincu par le fait que j'ai constaté son apparition chez des animaux bien soignés et chez des animaux mal nourris, chez des animaux de pure race tout comme chez des animaux de race indigène commune, l'affection offrant, dans tous les cas, les mêmes symptômes et les mêmes apparences *post mortem*. J'ai l'honneur de vous soumettre le résultat des expériences faites à ce sujet.

(1) On a inoculé à une génisse du sérum pris dans la cavité péritonéale d'une vache qui avait été atteinte de la maladie et dont l'autopsie avait été faite par le Dr Osler et moi. L'inoculation a été faite par injection hypodermique le 15 septembre. Pendant une journée ou deux, il y a eu élévation considérable de la température du corps, indiquant la fièvre ; l'appétit restait bon et la génisse continuait à ruminer. La température a ensuite diminué. On a eu soin de la constater chaque jour jusqu'au 2 décembre : elle a varié beaucoup, s'élevant quelquefois jusqu'à 104° ; mais aucun symptôme actif ne s'est déclaré, bien que la bête, pourtant copieusement pourvue d'excellente nourriture, n'engraissât point.

Elle a été tuée le 2 décembre, et l'autopsie n'a point découvert de signes morbides soit nécroscopiques soit microscopiques. Je puis en dire autant d'une seconde génisse, à laquelle on avait inoculé du liquide séreux provenant des petits intestins ; on a observé presque les mêmes symptômes, indiquant la fièvre septique. Aucun changement pathologique n'a été observé à l'autopsie.

On a aussi inoculé du fluide intestinal à une brebis, et, à l'exception d'une légère fièvre septique constatée quelques jours après, l'animal a toujours, jusqu'à présent, paru jouir d'une santé parfaite.

Jocobée (Stinking Willie).

La plupart des habitants de ce comté attribuent la maladie au séneçon, dont le nom scientifique est "*Senecio Jacobœa.*" Afin de décider la question, deux animaux de l'année, une taure et un bouvillon, ont été nourris avec cette herbe, donnée d'abord verte, puis sèche. On la leur a donnée à raison d'une demi-livre par jour, hachée menu, en mélange. D'abord, ils ne se souciaient pas de la manger, mais peu à peu ils s'y sont habitués.

Ces animaux n'ont montré aucun symptôme de maladie, la température de leur corps ne s'élevant jamais à plus de 102°. Le 2 décembre, je tuai la taure, et l'autopsie ne révéla aucun changement pathologique, ce qui prouve à l'évidence que cette herbe n'a absolument rien à faire avec la maladie. Les deux autres ont été tués subséquemment et trouvés parfaitement sains.

Ces résultats prouvent qu'avant de pouvoir découvrir la cause réelle de la maladie, il sera nécessaire de faire des observations et des expériences plus complètes que celles faites par moi, qui d'ailleurs avais à m'occuper de la partie administrative du travail aussi bien que de la partie scientifique.

Symptômes.

Cette maladie se présente sous deux formes, la forme aiguë et la forme chronique ou sous-aiguë. Sous la forme aiguë, l'animal peut être attaqué subitement; on constate la constipation, il peut y avoir ou ne pas y avoir de diarrhée. La température du corps s'élève de 103° à 104° ou 105°. Le pouls est faible et rapide, 60 à 80 pulsations à la minute. Le souffle devient court; l'animal se couche ou il se tient debout avec un air stupide, et ses yeux deviennent singulièrement vitreux et brillants. Il allonge la tête machinalement. Dans quelques cas, j'ai remarqué des symptômes de douleurs abdominales, manifestés par l'animal qui s'étirait ou qui tournait la tête pour regarder ses flancs haletants. De pareils cas durent de trois à dix jours. Parfois l'on peut constater le délire, mais cela est relativement rare.

Dans la forme chronique, la maladie dure davantage et les symptômes mettent plus de temps à se développer.

Le mal se manifeste d'abord, dans la plupart des cas, par la constipation, qui au bout de quelques jours est suivie de diarrhée, laquelle devient graduellement copieuse et de la consistance de l'eau. Les déjections ont la couleur brun foncé de la poix, et exhalent une odeur particulière qu'il est facile de distinguer. Outre cela, il y a ordinairement une odeur et un goût de fumier dans le lait, odeur qui s'accentue lorsqu'on ajoute au lait de l'eau bouillante. Lorsque la maladie est avancée, la même odeur s'exhale à travers la peau, et l'animal peut se découvrir ainsi d'une assez grande distance.

L'animal perd graduellement l'appétit; la rumination est interrompue et l'amaigrissement plus ou moins rapide. Le poil devient bourru, la peau semble collée aux muscles. L'animal se tient la tête basse, et son attitude exprime la lourdeur et l'abattement. En même temps les yeux sont luisants et hagards. Quelquefois l'animal est pris de délire, et attaque toute personne ou bête qui se trouve sur son passage, ou bien il s'éloigne dans les bois, et l'on en a vu se jeter à la mer. Ces symptômes s'observent surtout dans les cas où il y a beaucoup d'effusion péritonéale.

Cette maladie, cependant, fait ordinairement des progrès plus graduels. La diarrhée augmente peu à peu jusqu'à ce qu'elle soit aqueuse. L'animal maigrit, devient chaque jour de plus en plus faible, on le voit souvent chanceler dans les champs; il cherche l'isolement et l'abri contre la chaleur, erre dans les bois, où on le trouvera dans un endroit ombragé, couché et la tête étendue. Si on l'approche, il ne se dérange pas. Il va ainsi s'affaiblissant et meurt dans l'étable ou est trouvé mort dans les champs ou dans les bois.

La température est d'abord élevée, mais elle peut redevenir normale dans le cours de la maladie. Dans les premières phases, elle peut être de 103° à 104°; mais après quelques jours, lorsque la diarrhée a commencé, elle retombe à l'état normal, et quelquefois y reste jusque peu avant la mort, alors qu'elle s'élève à 105° ou à 106°. Dans les cas chroniques, le pouls bat 45 à 80 fois à la minute. Il est très faible, et si la maladie est longue, il prend un caractère filiforme. La respiration ne change guère, excepté lorsqu'il y a beaucoup d'effusion péritonéale; alors elle devient plus courte.

Autopsies.

J'ai fait au delà de quarante autopsies d'animaux morts de cette maladie ou abattus parce qu'ils en souffraient. Les mêmes apparences générales se retrouvent toujours. Un cas peut être cité comme exemple. L'autopsie a été faite par le professeur Osler et moi. L'animal, une vache de quatre ans, appartenait à M. Thomas Millar, de la ferme Millbank, près de Pictou; elle avait été examinée avant sa mort et elle offrait les mêmes symptômes généraux décrits précédemment. Elle était tellement faible qu'elle ne pouvait se tenir debout, et qu'il fallut la transporter sur un traîneau au champ où elle fut assommée et saignée. En enlevant la peau on a remarqué quelques légères ecchymoses; le tissu général musculaire était pâle. A l'ouverture de la cavité abdominale, nous avons trouvé plusieurs gallons d'un sérum limpide et couleur de paille ou d'urine, sans odeur, dans la cavité péritonéale. L'épiploon était quelque peu infiltré de sérum. Il y avait beaucoup d'infiltration gélatineuse dans l'épiploon gastrique. Le mésentère était complètement infiltré sur toute la longueur des intestins, et quelque peu ecchymosé.

La *panse* contenait une grande quantité de nourriture non digérée, et dans la membrane muqueuse, à la jonction du réticule, il y avait entre les papilles un nombre considérable de fascioles (*amphistoma conicum.*) La membrane muqueuse paraissait saine d'ailleurs. Le réticule ne montrait aucun changement.

La membrane muqueuse du feuillet était sèche, et la nouriture en masse compacte. Nous n'avons remarqué aucun signe d'inflammation. La caillette contenait un peu de nourriture. Toute la membrane muqueuse présentait des plis irréguliers avec un aspect aqueux et infiltré. Elle était très mince et séparée de l'enveloppe musculeuse par une sous-muqueuse énormément épaissie et infiltrée, ayant une épaisseur de 1¼ pouce, due à l'infiltration du sérum, qu'il était facile de pressurer. La membrane était molle et facile à déchirer. Nulle congestion n'a été observée; les vaisseaux étaient vides; le système musculaire paraissait naturel.

Les *petits intestins* contenaient un fluide brunâtre et séreux; la membrane muqueuse était molle, mais ne montrait aucun autre indice de changement.

Les *gros intestins* contenaient une quantité de matière fécale brun verdâtre et molle, plus épaisse vers le rectum. La membrane muqueuse n'offrait aucun changement. Le mésentère était excessivement épaissi par l'infiltration gélatineuse.

Le *foie* avait une teinte jaune indiquant la *dégénérescence adipeuse.*

La *vésicule du fiel* contenait une quantité moyenne de bile verdâtre. Les conduits étaient nets.

Le *pancréas* était dans son état normal.

La *rate* n'offrait aucune altération.

Les *rognons* paraissaient sains.

L'*uterus* contenait un fœtus de deux mois.

L'*ovaire* contenait un *corpus lentum.*

La *vessie* contenait une petite quantité d'urine d'apparence normale; les parois en étaient saines.

Le *cœur* contenait une petite quantité de sang fluide, et avait une légère ecchymose sous-péricardiale; les valves étaient saines et les parois ne montraient aucun signe de changement.

L'*aorte* était libre.

Les *poumons* étaient à l'état normal, avec de légères étendues d'affaissements naturels, et les bronches étaient libres.

Le conduit thoracique était libre.

Le cerveau n'offrait aucune effusion et paraissait sain.

Examen microscopique.

Le *sérum péritonéal* examiné au microscope renfermait:

(1) Quelques corpuscules rouges;

(2) Des *leucocytes*;

(3) De nombreux corps rétractiles juste au pourtour du champ d'un verre n° 9; ils accusaient des mouvements moléculaires.

Le *sang* offrait les particularités suivantes:

(1) Crénelure des corpuscules de sang rouges;

(2) Un certain nombre de masses granulaires; on n'y observait pas de micro-organismes.

Le *fluide intestinal* des petits intestins, placé dans un verre conique, donnait en déposant un sédiment épais et un liquide brun et trouble qui surnageait; en examinant ce dernier, on a constaté qu'il contenait des formes variées d'organismes, parmi lesquelles on a reconnu:

(1) Des corps ovoïdes isolés ou disposés en chaînons, et ayant en l'une de leurs extrémités un corps proéminent excessivement rétractile.

(2) Des bacilles soit isolés ou liés et ressemblant beaucoup au *bacillus* de l'anthrax ou au *bacillus subtilis* du foin infusé.

(2) Des leucocytes en nombre considérable; aucuns de ces organismes n'étaient doués de mouvement. Le foie n'avait que des altérations adipeuses. Dans la rate nous avons relevé la présence de petits corps ayant l'apparence de *micrococci.* Les corpuscules étaient à l'état normal.

Les glandes mésentériques renfermaient plusieurs petits corps granulaires.

Ces examens ont révélé un état morbide du système, ainsi que la présence dans les fluides de certains corps qui nécessiteront d'autres investigations plus suivies.

Propagation de la maladie.

Il m'a été impossible de faire des observations exactes sur les modes de propagation de la maladie. Mais que, jusqu'à présent, on lui ait donné toute facilité de se propager, cela est suffisamment démontré par la coutume générale de laisser les animaux malades errer dans les bois ou le long des chemins, et d'y laisser leurs cadavres à découvert durant des mois entiers. Au surplus, le comté est mal pourvu de clôtures, et très peu de fermes sont complètement encloses. D'autres n'ont aucunes clôtures à l'exception de celles qui sont nécessaires pour protéger le grain. La conséquence est que les bestiaux de cantons entiers paissent ensemble, et de cette façon, si un animal est atteint, toute une localité en devient infectée. C'est une chose qui devrait être portée à la connaissance des autorités compétentes pour que la loi relative au clôturage soit mise en vigueur.

Consommation du bœuf et du lait.

La consommation de la viande et du lait des animaux souffrant de cette maladie doit être condamnée à l'égal de celle des animaux souffrant de n'importe quelle maladie.

Je dois, cependant, dire que j'ai pris des renseignements dans toutes les parties du comté, et qu'il m'a été impossible de découvrir un seul cas où des personnes aient été malades pour avoir fait usage de bœuf ou de lait provenant d'animaux attaqués de l'épizootie de Pictou, même de lait de vaches qu'on savait être malades depuis longtemps.

Nonobstant le succès complet qui a couronné les mesures prises cette année pour réprimer la maladie, comme l'on peut s'attendre à ce que la maladie se manifeste là où les mesures sanitaires ont été négligées ou imparfaitement mises à exécution, je me permettrai, en terminant mon rapport, d'exprimer l'espoir que, dans l'intérêt tant des cultivateurs du comté de Pictou que du public en général, on y continuera, durant l'hiver prochain, d'appliquer les meilleurs moyens préventifs et aussi, sous une forme modifiée, durant l'été suivant. Je suis d'avis que cette maladie peut être complètement extirpée dans le cours d'une autre saison.

En remplissant les devoirs que vous m'avez confiés, j'ai trouvé de très utiles auxiliaires en MM. John McDougall, M.P., David Matheson, de Pictou, et autres. J'ai pareillement à me féliciter de mes rapports avec les cultivateurs en général, dans l'accomplissement de ces devoirs, pas toujours agréables.

MM. Caswell et Grant se sont acquittés de leur tâche d'évaluateurs d'une façon très satisfaisante, de même que MM. Fraser, McQueen, Grant et McKinnon de leurs fonctions d'officiers de quarantaine.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WILLIAM McEACHRAN,

Inspecteur vétérinaire.

A l'honorable Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

Statistique de la maladie des bêtes à cornes de Pictou, dressée par William McEachran, M.D., M.V., inspecteur, année 1882.

District de quarantaine.	De	À	Animaux morts avant le 1er juillet 1882.					Animaux abattus par ordre de l'inspecteur, comme étant atteints de la maladie.					Animaux confisqués et entrés en quarantaine comme soupçonnés de contact.						Animaux abattus ou qui sont morts en quarantaine de la maladie ou par d'autres causes.					Animaux mis hors de quarantaine pour la boucherie ou pour être rendus à leurs propriétaires comme étant sains.					
			Vaches.	Bouvillons	Taures.	Veaux.	Total.	Vaches.	Bouvillons	Taures.	Veaux.	Total.	Taureaux.	Vaches.	Bouvillons	Taures.	Veaux.	Total.	Taureaux.	Vaches.	Bouvillons	Taures.	Veaux.	Total.	Taureaux.	Vaches.	Bouvillons	Taures.	Veaux.	Total.
Pictou	12 juillet.	28 nov.	8	..	5	..	13	36	....	5	..	41	5	50	8	23	15	101	..	5	1	2	5	13	5	44	6	21	12	88
Pine-Tree	12 do	28 do	4	..	1	..	5	10	4	1	..	15	..	16	..	8	6	30	..	3	..	..	....	3	....	13	....	8	6	27
Merigomish	12 do	28 do	10	..	3	..	13	14	1	5	..	20	5	38	6	18	7	74	..	3	..	..	....	3	5	35	6	18	7	71
Knoydart	12 do	28 do	2	4	1	..	7	6	2	1	..	9	6	13	11	17	16	63	..	....	..	..	8	8	6	13	11	17	8	55
Totaux			24	4	10	..	38	66	7	12	..	85	16	117	25	66	44	268		11	1	2	13	27	16	105	23	64	33	241

Wm McEachran, M.D., M.V.,
Inspecteur.

Interdiction de l'entrée des bêtes à cornes en Angleterre.

COMPTE RENDU DE L'ENQUÊTE SUR LA MALADIE DES BÊTES À CORNES DE PICTOU.

Par le professeur Wm Osler, M.D., M.R.C.P.L.

Collège McGill,
Montréal, 31 décembre 1882.

Monsieur,—Conformément aux instructions reçues du département de l'agriculture, je me suis transporté à Pictou en septembre dernier, et, conjointement avec le Dr William McEachran, l'inspecteur local, je me suis livré sur la maladie aux observations qu'il m'a été possible de faire dans le temps limité qui était à ma disposition. Malheureusement, pour le succès de cette étude, je suis arrivé à une époque où il y avait très peu d'animaux malades; mais nous avons pu entreprendre certaines expériences dont les résultats jettent de la lumière sur quelques points relatifs à la maladie.

Voici le compte rendu de mes recherches et de mes propres expériences.

I. Vache âgée de quatre ans, appartenant à M. Thomas Millar, de la ferme Milbank, Pictou, lequel dit qu'il a perdu un animal le printemps dernier. Il a un troupeau de sept bêtes, qui toutes ont été mises en quarantaine. La vache a vêlé en juin; couverte le 22. Aparu en bonne santé jusqu'au 9 septembre, alors que la maladie s'est déclarée par une copieuse diarrhée, pour laquelle on lui a fait prendre de l'huile de poisson et de la suie. A été vue par le Dr Wm McEachran le 13; température $101\frac{2}{5}°$; était débout. Dévoiement et tous les symptômes les plus accentués de la maladie:—yeux brillants, sortis de l'orbite, poil rude, air souffrant, et goût particulier du lait. Lorsqu'elle a été vue dans l'après-midi, elle accusait une température de 101°, de la lourdeur dans les régions basses de l'abdomen; respiration et pouls légèrement augmentés, ce dernier étant filiforme et donnant 80 pulsations à la minute.

Jeudi, le 15, elle était couchée et si faible qu'elle n'a pu se lever. Il était évident qu'elle baissait rapidement. Respiration, 60.

Tuée par un coup léger sur la tête et par la saignée. Sang d'une bonne couleur, ni noir ni goudronneux. *Peau*: poil rude; dans le tissu sous-cutané, quelques ecchymoses vers la région mammaire. *Abdomen*: plusieurs gallons de fluide brun-jaunâtre se sont échappés; un peu trouble mais sans filandres; surface générale du péritoine, lisse. *Epiploon*; épaissi par l'infiltration du tissu, et dans les environs des vaisseaux se trouvaient de nombreuses petites ecchymoses. En dépouillant cette membrane, les plis et sillons près de l'estomac paraissaient gonflés par l'infiltration gélatineuse. A l'un des bouts du feuillet, il y avait dans le tissu péritonéal un caillot de la grosseur d'un œuf.

La *panse* contenait une grosse masse de nourriture mêlée à beaucoup de liquide. La membrane ne présentait aucun changement spécial; vers le réticule se trouvait une tache à laquelle adhéraient trente ou quarante amphistomes.

Réticule, normal. *Feuillet*, large; les aliments entre les replis étaient secs et compacts, surtout vers la périphérie.

La *caillette* contenait de la nourriture. La muqueuse était soulevée sur toute son étendue et formait des plis irréguliers. En la coupant, on a découvert que cela était dû à l'infiltration uniforme, dans la sous-muqueuse, d'une substance gélatineuse d'un demi-pouce à un pouce et demi d'épaisseur et très claire; les vaisseaux n'étaient pas injectés. La muqueuse elle-même paraissait pâle et dans un état trouble; sa couleur n'était pas normale. Le tissu musculaire n'indiquait aucun changement; le péritoine était lisse, mais très infiltré dans les plis. Après la section, le sérum s'est partiellement écoulé de la sous-muqueuse. Cette condition ne s'appliquait qu'au quatrième estomac et ne s'étendait pas jusqu'au duodénum.

Les *petits intestins* contenaient de la matière fécale liquide d'un brun foncé; la membrane muqueuse était pâle, mais ne présentait aucune altération spéciale. Les tissus musculaires et séreux étaient dans leur état normal.

Les *gros intestins* contenaient une quantité de matière fécale molle, d'un vert brunâtre, qui s'épaississait vers le rectum. Le *mésentère* était partout épaissi et infil-

tré de sérum, mais moins que l'épiploon. Il était congestionné et couvert d'innombrables ecchymoses.

La *rate* était mince et petite ; sectionnée, elle avait son apparence naturelle.

Le *foie*, un peu pâle et évidemment adipeux. La vésicule biliaire contenait une quantité normale de bile. Les vaisseaux et les conduits, ayant été fendus, ont été trouvés sains.

Le *pancréas* paraissait normal.

Les *rognons* étaient d'une bonne couleur et d'une bonne consistance ; aucune congestion. La vessie était pleine d'urine.

L'*utérus* contenait un fœtus de deux mois.

Le *cœur* contenait peu de sang, les valves étaient saines ; nombreuses ecchymoses sous-endocardiales dans le ventricule gauche. La substance musculaire était pâle.

Les *poumons* étaient crépitants et offraient çà et là des affaissements ; les bronches étaient saines.

L'*aorte* et le *conduit thoracique* ont été fendus ; pas de changements.

Le *cerveau* présentait une extravasion sous la pie-mère dans l'hémisphère gauche. La substance célébrale était saine.

L'*examen au microscope* a eu lieu deux heures et demie après l'autopsie.

Le *sang* de l'auricule gauche s'était coagulé ; les corpuscules étaient dentelés, mais d'apparence naturelle, point de micro-organismes.

Le *fluide péritonéal* contenait des leucocytes et des corpuscules rouges, avec quelques petits corps très rétractiles, visibles au microscope n° 9 de Hartnack.

Tissu de la *rate*, normal. Le *mésentère* épaissi avait une plus grande quantité de leucocytes interstitiels et beaucoup de corpuscules fixes paraissaient enflés.

Les *glandes mésentériques* étaient quelque peu enflées ; cellules, normales.

Les cellules du *foie* étaient très adipeuses ; pas d'autre changement.

Estomac. Les glandes de la muqueuse étaient très distinctes, faciles à séparer, et les éléments de l'épithélium très visibles ; protoplasme granulé. L'infiltration sous-muqueuse se composait des fibres du tissu connectif séparées et enflées et de quelques rares leucocytes.

Le *fluide intestinal*, lorsqu'on le laissait reposer dans un verre conique, se divisait en une petite couche de sédiment brun et en un fluide trouble et brunâtre. Une goutte de ce fluide examinée au microscope a révélé l'existence d'un grand nombre de micro-organismes, dont aucun n'était de forme motile ; il y avait (1) des petits corps ronds, et des micrococci ; (2) des bactéries ovoïdes, soit isolées soit en chaînons de deux, trois et quatre ; un très grand nombre de ces derniers contiennent à l'une de leurs extrémités un petit corps brillant très rétractile, (une spore) ; (3) des bacilles, passablement abondants, soit isolés ou doubles, la jointure étant quelque peu pliée. Ils ont une ressemblance frappante avec le *B. subtilis* ou *anthracis*.

Des parcelles de nourriture, etc., s'y trouvaient en abondance, mais il n'y avait rien autre chose qui fût digne de remarque.

II. Animal de quarantaine n° 59. Bouvillon âgé d'environ quinze mois. Appartenait à K. Forbes, de Green-Hill, comté de Pictou. Entré en quarantaine le 21 août, apparemment en bonne santé. Venait d'une ferme sur laquelle sept animaux étaient morts durant l'été de 1881. Au printemps de 1882, M. Forbes en avaient perdu cinq autres, dont une vache, abattue par ordre de l'inspecteur. Cette vache avait été vue par le Dr W. McEachran l'été dernier, et était alors malade. Après avoir paru reprendre du mieux et avoir mis bas, elle était devenue maigre et faible. De là l'ordre de la tuer.

Le 27 août, diarrhée copieuse ; le soir, le jeune bœuf était faible et chancelant ; cas manifeste ; on le mit en traitement et on lui donna les remèdes suivants : *Tr. Ferri Mur.* et *Pot. Iodii* 3*i* ; *Tr. Gent. co.* 3*g.* ; *aqua*, 0g. m. et n.

Pendant les trois ou quatre premiers jours, l'animal baissa rapidement, devint très émacié, ne mangea plus ; sa température, vérifiée tous les jours variait, de 103° à 104. Puis il commença à prendre du mieux, et les intestins s'améliorèrent, bien que la température restât élevée. Le traitement cessa le 9 septembre. Matière fécale épaisse, appétit bon, quoique l'animal parut malade ; poil rude.

A partir du 13, sa température a été comme suit: le 13 au soir, 103⅕°; 14, matin, 102⅞°; soir, 102⅘°; le 15, matin, 102°; soir, 102⅘°; le 16, matin, 102⅖°; soir, 102⅖°; le 17, matin, 102⅖°; soir, 102⅗°.

Le 18, tué par concussion et saignée.

Abdomen. Petite quantité de fluide péritonéal; épiploon, naturel; pas d'effusion sous-péritonéale; pas d'infiltration gélatineuse. Les glandes de la lymphe, en arrière de l'abdomen, profondément injectées.

Estomac.—Le 4e contenait de la nourriture; paraissait normal; la digestion se faisait; membrane nette; aucune infiltration. Le 3e estomac, normal. Le 2e ne présentait aucune altération.

Panse.—Pleine; paraissait très saine; environ deux douzaines d'amphistomes dans la position ordinaire.

Rate.—Ferme et normale.

Les *intestins* ont été ouverts, quelques glandes solitaires paraissent proéminentes; pas d'autres changements.

Dans le *cœcum.*—Une demi-douzaine de vers effilés; matière fécale, à l'état normal.

Rognons.—Sains.

Foie.—Normal, rien dans les vaisseaux de l'orifice ni dans les conduits biliaires; vésicule modérément remplie.

Viscère thoracique, tout à fait normal.

Canal thoracique et aorte, sains.

III. N° 23.—Taure. De bonne race; âgée de quinze mois; venant d'une ferme très infectée; trois animaux perdus pendant la saison actuelle, sa mère étant du nombre. Est entrée en quarantaine le 14 août; vers le 22, ne profite plus; paraît malade; poil rude; devient efflanquée; a les yeux hagards; l'appétit manque; ne rumine pas; diarrhée copieuse, ce qui la rend très faible; pendant une semaine, sa température a été d'environ 104°; *Ferrum et Pot. Todid.*; mise à l'étable de traitement; après la première semaine, température 162°; on cesse de lui faire prendre des remèdes le 9 septembre; matière fécale épaisse, poil rude, peau collée sur les os; (très beau poil avant la maladie). Température depuis le 13: le 13 au soir, 102⅗°; le 14 M., 102⅖°; S., 102⅗°; le 15, M., 102⅖°; S., do; le 16, M., 102⅗°; S., 103°; le 17, M., 103°; S., 103°. Le 18, l'animal a été tué par concussion et saignée; apparence extérieure, normale; dans l'abdomen, aucune infiltration de l'épiploon ni du péritoine; pas de changement dans le viscère abdominal; la panse avait environ une douzaine d'amphistomes; nul changement dans aucun des organes thoraciques.

IV. Animal de quarantaine n° 76.—Vache âgée d'environ sept ans, appartenant à Lauchlin McInnes; il n'y avait jamais eu de maladie sur sa ferme. A été placée le 14 août avec les animaux soupçonnés d'infection (la ferme a été mise en quarantaine); le 20, l'attention du Dr McEachran a été appelée sur le fait qu'elle avait la diarrhée, pas très copieuse; on la laissa libre encore une journée; après quoi, on la crut assez malade pour l'interner; son lait tarit presque complètement; on la traita de la même manière que les autres; son poil était rude et ses yeux brillants; abdomen très gros; température pendant la première semaine, 102° à 104°; les remèdes semblaient lui procurer beaucoup de soulagement; le troisième jour, elle était beaucoup mieux; on cesse les remèdes le 9 septembre; elle paraît aller de mieux en mieux; peau un peu rude; mangeait bien. Tuée le 19; abdomen très distendu; panse très grosse; environ une chopine de fluide péritonéal; panse pleine de grosses masses de nourriture à moitié macérée; membrane normale; pas d'amphistomes; autres viscères à l'état normal; pas de trace de maladie dans les organes abdominaux et thoraciques.

Animal de quarantaine n° 62.—Vache âgée de trois ans venant de la ferme de Hugh Harris, du Town-Gut. Harris avait perdu deux animaux pendant la saison; l'un mort de maladie et l'autre tué par ordre de l'inspecteur. Entrée en quarantaine de la vache, le 27 août; avait vêlé le 22. Le 3 septembre, on s'aperçut qu'elle était souffrante; diarrhée; poil souillé; l'appétit manquait; fut internée à l'hôpital vétérinaire; où on ne lui donna que des épis de blé. Elle sembla prendre du mieux; la diarrhée, pas très mauvaise, avait duré trois jours seulement. Température, 104°

à l'entrée à l'hôpital ; se maintint à ce degré pendant trois jours. Rien de changé dans l'apparence de l'animal, si ce n'est qu'il ne semblait pas être comme à l'ordinaire, ayant le poil plutôt rude et les yeux brillants.

Assommé le 19 septembre.

Panse pleine, épiploon net; pas d'infiltration; pas d'affection de l'estomac ni des intestins, qui étaient parfaitement nets et avaient l'aspect naturel; de nombreux amphistomes au siège ordinaire; une douzaine de sclérostomes dans les petits intestins.

Cœur et *poumons* à l'état normal.

Vache appartenant à William Wylie. Cas bien prononcé; la vache avait été malade dix jours environ. Assommée.

Les lésions *post mortem* étaient identiques à celles du cas n° 1 (vache de Thomas Millar.)

Expérience n° 1. On a inoculé à un veau de quatre mois (n° 74) du fluide péritonéal provenant de la vache de Millar (cas 1). L'inoculation a été faite au moyen d'une incision et de l'introduction du caillot de sérum en dessous de la peau.

Les 16, 17 et 18, pas de changement; pas de fièvre.

Le Dr McEachran rapporte que l'animal a été l'objet d'observations constantes jusqu'au 2 décembre. Il y a eu quelque élévation de la température pendant la première semaine, mais aucun signe de la maladie. Lors de l'autopsie (2 décembre) il n'y avait point de lésions spéciales.

2*e expérience.* 15 septembre. No 75. Injection hypodermique d'un demi-dragme du fluide intestinal de la vache de Millar, sur un veau.

Les 16, 17 et 18, pas de changements particuliers. Pas de fièvre.

Le Dr McEachran dit que l'animal a été l'objet d'observations constantes jusqu'au 2 décembre; température et pulsations relevées soir et matin. Il y a eu un peu de fièvre septique pendant quelques jours, mais elle a disparu et l'animal paraissait jouir de sa santé ordinaire. Aucun changement n'a été constaté à l'autopsie.

3*e expérience.* 15 septembre 1882. Fluide intestinal de la vache de M. Millar inoculé à une brebis.

Les 16, 17 et 18, pas de changement.

Le Dr McEachran rapporte que l'on a enregistré avec soin les observations relatives à la santé de cette bête pendant plus de deux mois et demi, et qu'elle n'a donné aucun signe de maladie, à l'exception de légers dérangements fébriles quelques jours après l'inoculation.

4*e expérience.* 19 septembre 1881. Un bouvillon de deux ans a été nourri de "jacobée" (*Stinking Willie*), environ une demi-livre par jour hachée menu et mêlée avec du son.

5*e expérience.* Une taure de deux ans a été traitée de la même manière. Le Dr McEachran rapporte que l'on a continué à lui en donner jusqu'au 2 décembre. Nulle apparence de la maladie durant cette période, et l'autopsie de la taure à démontré que ses organes étaient parfaitement sains.

6*e expérience.* 20 septembre 1882. Une taure de deux ans a été placée sous un appentis chez M. Thomas Millar, où la vache mentionnée comme cas n° 1 avait été malade pendant quelques jours et avait complètement saturé la paille et la terre de ses excréments. On l'a gardée en cet endroit jusqu'au 6 décembre; est restée en bonne santé jusqu'à cette date, où elle a été envoyée en quarantaine.

Considérations générales.—En dépit des nombreuses observations qui ont été faites, nous ignorons encore quelle est la véritable nature de cette maladie. Pour être juste, cependant, envers ceux qui se sont livrés à ces observations, il faut remarquer que, tandis que les mesures prises étaient admirablement propres à extirper la maladie, elles n'étaient pas des plus favorables aux recherches scientifiques sur la nature du mal. Il eût été préférable d'établir tout d'abord une station d'expériences, et d'obtenir ces données qui sont absolument nécessaires pour pouvoir se former une opinion positive sur la nature d'une maladie.

Il semble passablement certain que la maladie n'est pas due à la présence de substances vénéneuses dans la nourriture ou le breuvage, mais à l'existence de

quelque contagion spéciale, inconnue jusqu'à présent, qui s'est établie dans cette région et y trouve les conditions nécessaires à son entretien et à son développement. Les expériences 4 et 5 font justice du préjugé populaire qui en attribue la cause à la *Senecio Jacobea* ou "jacobée."

Est-elle susceptible d'inoculation? est-elle infectieuse? est-elle contagieuse? A ces questions nous ne pouvons donner que des réponses incomplètes, basées sur des preuves insuffisantes. Les expériences 1 et 2 semblent démontrer que la maladie n'est pas susceptible d'inoculation directe, du moins au moyen du fluide péritonéal ou des substances caractéristiques contenues dans les intestins; mais les animaux dont on s'est servi étaient jeunes, et il peut se faire qu'ils ne fussent pas susceptibles de contracter la maladie, de sorte que ce point ne peut être déterminé qu'au moyen de nouvelles expériences. Sa nature contagieuse ou infectieuse n'a pas été démontrée d'une façon satisfaisante, c'est-à-dire scientifiquement, bien que, pour l'établissement des quarantaines et l'application des mesures prises dans le but de la faire disparaître, on ait avec raison supposé que la maladie avait les deux caractères. Qu'elle soit infectieuse, cela paraît probable par la manière dont elle s'est déclarée pendant des années successives sur certaines fermes sans s'étendre à d'autres, même aux fermes adjacentes, comme si la contamination s'attachait à des localités spéciales. La construction d'abris neufs et la désinfection complète des cours ont fait entièrement disparaître la maladie sur quelques fermes. De pareils faits peuvent être mieux expliqués par la supposition que le poison reste attaché à certains points, autrement dit qu'il infecte les lieux contaminés une fois par des animaux malades, et qu'à l'occasion, dans les conditions favorables, la maladie reparaît. Vraiment, la façon dont la maladie a visité le comté de Pictou, la façon dont les cas sporadiques ou les groupes de cas sporadiques se sont produits par intervalles, et tendent à revenir sur les fermes où la maladie s'est déjà montrée, rappelle forcément l'expérience des régions visitées par le charbon dans certains pays. D'année en année, dans ces régions, il se présente des cas de charbon variant en intensité et par le nombre des animaux atteints. Ils ne sont pas assez répandus pour détruire tout le bétail; mais le mal subsiste et fait continuellement subir de lourdes pertes aux cultivateurs.

L'expérience 6, qui nous a montré une bête saine conservant sa santé pendant plus de deux mois et demi sous un appentis très infecté, semble indiquer que la maladie n'est pas très infectieuse; mais il peut se faire que la période d'incubation dure plusieurs mois, ou que l'animal ne fût pas susceptible d'être affecté par le poison. C'est là une circonstance qu'il faut se rappeler; de pareils cas se sont présentés souvent dans l'histoire de plusieurs maladies très infectieuses. Il est rare, excepté dans les épizooties fort malignes, que tous les animaux d'un troupeau soient atteints; un grand nombre échappent; c'est ainsi que, dans le comté de Pictou, le nombre des animaux susceptibles a toujours été limité. Le professeur McEachran, dans son rapport (1881), dit que pendant la saison 9 seulement des 200 vaches de la ville de Pictou et 2 seulement des 200 animaux de New-Glasgow sont morts de la maladie, et cependant ces animaux se sont mêlés librement et ont fréquenté les mêmes pâturages.

Sa nature contagieuse est encore plus incertaine. Dans la ville, des animaux malades et des animaux sains ont pu se tenir ensemble, et cependant, comme le démontrent les chiffres ci-dessus, le nombre de ceux qui ont contracté la maladie est relativement restreint. Quelques-uns des cultivateurs avec qui j'ai conversé étaient très positifs à l'égard de la nature contagieuse de la maladie; mais les faits relatés dans les rapports précédents témoignent que ce caractère est bien légèrement marqué. La lenteur avec laquelle elle s'est propagée montre aussi qu'elle n'est guère contagieuse.

Je ne connais qu'une seule affection avec laquelle la maladie ait certains points de ressemblance, c'est la forme intestinale de l'anthrax, *mycosis intestinalis*. Dans cette maladie remarquable, le canal digestif est surtout affecté, et il y a des infiltrations œdémateuses, des hémorragies et des effusions péritonéales, tout comme chez les animaux de Pictou; les bacilles caractéristiques se trouvent non seulement dans les intestins, mais encore dans les vaisseaux sanguins du mesentère et dans les glandes.

Chez la vache de Millar (cas n° 1) des bacilles, impossibles à distinguer de ceux de l'anthrax, étaient assez abondants dans le contenu des intestins et dans la muqueuse ; seulement, il n'y en avait point dans les infiltrations sous-muqueuses, dans les vaisseaux sanguins, ni dans les glandes enflées du mésentère. Dans l'autre cas typique (n° 6), l'autopsie a eu lieu le jour de mon départ, et je n'ai pas eu l'occasion d'examiner le contenu des intestins, lors qu'ils étaient encore frais.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM OSLER.

A l'honorable Ministre de l'agriculture, Ottawa.

1883.

RAPPORT SUR LA MALADIE DES BÊTES A CORNES DE PICTOU.

C'est avec beaucoup de plaisir que je rapporte que les mesures adoptées pour la suppression de cette maladie ont parfaitement réussi. Comme on le verra par le rapport ci-joint de M. Caswell, la mortalité a été réduite de 150, qu'elle était en 1882, à 25 en 1883, et le nombre des déclarations d'infection a diminué de 92 en 1882 à 24 en 1883.

Il vaut la peine de noter aussi que, sur les 25 animaux qui sont morts ou ont été abattus, 8, ou un tiers environ, sont morts dans la ville de Pictou, où il est plus difficile d'appliquer les règles prescrites de désinfection et d'isolement, et qu'il y a eu 3 cas à Antigonish, ce qui n'en laisse que 11 pour les districts ci-devant infectés de Pine-Tree, Merigonish et Knoydart, où le règlement quarantenaire a été mis en vigueur.

En conformité de vos instructions, la quarantaine de Pictou a été tenue ouverte, sous la surveillance d'un agent, en cas de besoin; mais, heureusement, il n'y a pas eu lieu de s'en servir, vu que les fermiers ont mieux aimé soumettre leurs fermes à la quarantaine pendant la durée voulue. A cela et aux autres mesures sanitaires et de désinfection, les fermiers se sont très volontiers prêtés; et il en résulte que la maladie est aujourd'hui presque éteinte, et si même elle se produisait encore sur quelques points, le traitement en est si bien compris maintenant qu'il n'y a plus à craindre qu'elle prenne jamais une extension considérable.

J'ai beaucoup de plaisir à faire connaître ici que les fonctions d'officier de quarantaine ont été fort bien remplies par M. George Caswell, qui a fidèlement et judicieusement exécuté ses instructions. Il a fait périodiquement la visite des fermes où la maladie avait sévi et où le règlement de quarantaine avait été appliqué, et il rapporte que " nulle part la maladie n'a reparu." En regarnissant les fermes, on a grand soin de n'acheter que des animaux sains, et jusqu'à présent on y a réussi.

A ce propos, je prends la liberté d'exprimer l'avis que le conseil d'agriculture de la Nouvelle-Ecosse emploie permanemment un vétérinaire compétent, autorisé par lui à mettre en action un système de quarantaine, ou à exercer toutes mesures préventives ou répressives qui pourraient être nécessaires s'il venait à se manifester des cas isolés dans les districts récemment infectés, ce qui n'est nullement improbable, et que les fermiers du district soient requis de l'aviser immédiatement de tous les cas suspects. Comme le dit dans son rapport M. Caswell, les habitants lui ont prêté toute l'aide en leur pouvoir, et c'est en grande mesure à leur bonne volonté qu'il faut attribuer le succès des procédés de quarantaine mis en usage pour déraciner de cette partie du pays un mal qui depuis plus de trente ans était la cause de pertes importantes.

Je suis bien aise de le constater, sur la somme primitivement votée pour l'éradication de cette maladie, il reste non dépensée une balance de près de $6,000, et je recommande de voter de nouveau cette somme en cas que la maladie réapparaisse l'été prochain, encore que cela ne soit guère probable.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. McEACHRAN.

Rapport de M. Caswell.

PICTOU, 17 décembre 1883.

MONSIEUR,—En réponse à cette demande que vous me faites dans votre lettre du 30 novembre, de vous fournir un état détaillé de tous les cas de maladie qui se sont produits depuis le mois de janvier dernier, j'ai l'honneur de vous faire le présent rapport.

Vous trouverez sous ce pli une liste des cas survenus depuis le 1er janvier 1883, avec les noms des propriétaires, et le nombre d'animaux mis en quarantaine sur les fermes.

J'ai fait périodiquement la visite des localités infectés dans le comté de Pictou, et j'ai trouvé que les fermiers exécutaient le règlement sanitaire d'une façon très satisfaisante. Environ les deux tiers d'entre eux ont construit des étables isolées, ou enfermé leurs animaux dans des parties de leurs granges qui n'avaient pas encore été employées à cet usage ; nulle part la maladie n'a reparu sur les fermes où elle existait l'année dernière et où les animaux ont été mis en quarantaine.

A l'égard de la mesure dans laquelle on a regarni de bêtes à cornes les fermes, on en peut compter environ 150 têtes cet hiver, sur les fermes infectées l'année dernière. Je crois que c'est à peu près la moitié du nombre qu'il y avait lorsque la maladie s'est déclarée au printemps.

On a remplacé les animaux perdus par des animaux achetés dans la région ; il n'est pas à ma connaissance qu'il en ait été importés.

Relativement à l'état que je vous envoie, j'ajouterai que le succès qui a couronné les efforts pour déraciner la maladie a gagné l'approbation de tout le monde; les fermiers et les éleveurs sont aujourd'hui disposés et empressés à coopérer avec nous.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEORGE CASWELL.

M. D. MCEACHRAN,
Inspecteur en chef.

EPIZOOTIE DE PICTOU.

Les opérations à cette station ont été très satisfaisantes, et l'on peut considérer l'épizootie comme étant presque entièrement extirpée. En effet, il n'y en a eu que 19 cas pendant l'année, et l'on a mis en quarantaine les endroits, au nombre de 11, où il se sont produits. Nous devons nous féliciter de ce que, sur 115 animaux exposés à la contagion, on n'en compte que 19 d'atteints, et ces derniers ont été abattus ou sont morts. Le tableau suivant indique les résultats des mesures quarantenaires depuis trois ans.

	Déclarations de lieux infectés.	Nombre d'animaux tués ou morts.
1882	92	150
1883	24	25
1884	11	19

Comme on le voit par le rapport ci-annexé de M. Caswell, les cultivateurs et propriétaires de bestiaux continuent à lui donner leur concours, et ils sont si contents de ce qui se fait, qu'en persistant dans les mesures mises en usage d'après le règlement de quarantaine, on peut être sûr maintenant de faire disparaître la maladie. Je suis même d'avis que l'on peut leur en remettre le soin. Le bureau d'agriculture provincial cependant, ferait bien, je crois, de charger son vétérinaire, M. Jakeman, de recourir aux précautions nécessaires quand il se manifestera d'autres cas, ce qui arrivera sans nul doute, pour empêcher qu'ils ne deviennent une nouvelle source d'infection.

Je suis heureux de témoigner que M. George Caswell a rempli d'une manière efficace et tout à fait satisfaisante les fonctions d'agent de quarantaine. Suit son rapport :—

PICTOU, 19 décembre 1884.

Je vous envoie sous ce pli la liste des cas d'épizotie dite de Pictou, qu'il y a eu depuis le mois de janvier 1891; avec les noms des propriétaires et le nombre de bêtes à cornes mises en quarantaine sur leurs fermes.

Je constate avec plaisir que la maladie (sauf dans un cas) n'a point reparu sur les fermes où elle s'est montrée l'an dernier, ni sur celles où elle avait éclaté il y a deux ans.

Vous remarquerez que M. Angus MacDonald a perdu trois animaux cette année. Mais lorsqu'il a donné avis de l'apparition de la maladie parmi ses bestiaux, le premier animal atteint était déjà malade depuis trois ou quatre semaines, et j'attribue à cette négligence la perte des deux autres.

Je ne crois pas qu'il y ait autant de cas d'épizootie l'année prochaine que ces années dernières, attendu que presque tous les endroits contaminés ont été mis en quarantaine et entièrement désinfectés.

Les cultivateurs et les autres intéressés se déclarent très satisfaits du résultat des opérations de l'année dernière, et la plupart paraissent désirer qu'elles se continuent encore quelque temps. Le sentiment à peu près général dans ces campagnes, est que l'on est parvenu à réprimer l'épizootie.

GEO. CASWELL.

1888.

MALADIE DE PICTOU SUR LES BÊTES À CORNES.

Le département ayant reçu avis, en différents temps, que cette maladie existait encore sur plusieurs points dans la Nouvelle-Ecosse, j'ai, conformément à vos instructions qui m'ordonnaient d'établir les mesures de quarantaine nécessaires pour arrêter la maladie, envoyé M. Wm Jakeman M. V. d'Halifax, N.-E., dans les districts infectés, avec mission de visiter toutes les fermes où on disait qu'il y avait de la maladie et de les mettre en quarantaine, de faire tuer et brûler les animaux atteints ou infectés, de faire nettoyer, désinfecter et passer à la chaux les étables et bâtiments, enfin de prendre toutes autres précautions nécessaires pour étouffer la maladie. Toutes ces opérations ont été fidèlement exécutées. M. George Becket, M. V., nommé pour aider M. Jackeman, a continué de revisiter les terres, en suivant les mêmes instructions, et à cette heure la maladie est de nouveau complètement disparue.

Depuis que ces opérations ont été recommencées dans la Nouvelle-Ecosse, 26 animaux ont été tués, et il a été payé moins de $200 à titre d'indemnité, en vertu de l'*Acte concernant les épizooties :* nous avons mis 45 animaux en quarantaine. A ce sujet, je désire faire savoir que si les cultivateurs eux-mêmes ne prennent pas plus de précautions pour empêcher le retour de la maladie, en améliorant le mode d'alimentation et d'entretien de leur bétail, nous serons appelés au moins tous les cinq ans à reprendre la même tâche.

Je désire aussi appeler l'attention sur le fait que les cultivateurs de ces localités ne font eux-mêmes aucun effort pour prévenir la maladie ou y échapper ; que, contrairement aux avis qu'on leur a donnés de brûler ou d'enterrer profondément les animaux morts de la maladie, la plupart les laissent exposés dans les bois, ou les jettent à la mer, facilitant ainsi la diffusion des germes de la maladie.

La maladie se déclare surtout parmi les animaux nourris d'aliments manquant d'albuminoïdes ; je proposerais comme remède d'ajouter à leur nourriture un peu de tourteaux de lin broyés, de pain de graine de coton ou du maïs.

Il serait bon, en conséquence, d'avertir les cultivateurs qu'ils prennent à l'avenir les précautions nécessaires contre la propagation de la maladie, en prévenant tout contact avec les animaux infectés, vivants ou morts, en employant des mesures sanitaires convenables, et surtout en donnant à leur bétail une meilleure nourriture.

(Signé) D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.,
Inspecteur en chef.

1889.

MALADIE DE PICTOU.

Le département ayant eu avis que cette maladie reparaissait à Pictou, il fut décidé de charger M. Jakeman d'aller visiter le district et de faire rapport. Ultérieurement, à la suite de la découverte de quelques animaux atteints, M. Jakeman reçut instruction d'établir une station de quarantaine temporaire, d'acheter quelques animaux en santé et de les enfermer avec les malades, pour s'assurer jusqu'à quel point la maladie pouvait être contagieuse. Mais les cas étaient si rares qu'il dut attendre un mois avant d'avoir les sujets pour tenter l'expérience.

D'après les rapports qu'il a transmis jusqu'à ce jour, la maladie, après trois semaines de contact et après inoculation, ne paraissait pas s'être communiquée.

On n'a eu avis d'aucun autre cas avant le 16 décembre, et que d'un seul jusqu'au 8 janvier.

Je suis heureux de dire que l'inspecteur, M. Jakeman, et le gardien, M. Hyde, se sont acquittés de leurs fonctions d'une manière très satisfaisante.

(Signé) D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.
Inspecteur en chef.

1890.

D'après le rapport de M. Jakeman, les expériences faites par lui, suivant ses instructions spéciales, prouveraient que cette maladie n'est pas contagieuse.

(Signé) D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.,
Inspecteur en chef.

1891.

ÉPIZOOTIE DE PICTOU.

Le département ayant été prévenu que cette maladie reparaissait dans quelques localités de la Nouvelle-Ecosse, M. Jakeman fut chargé de faire rapport en juillet dernier et aussi en novembre; à la suite de quoi, un arrêté en conseil fut adopté le 2 novembre, qui m'autorisait à prendre contre l'épizootie recommençante les mesures indiquées par moi dans un rapport à l'honorable ministre de l'agriculture en date du 18 octobre. Alors, muni d'instructions départementales, je partis en compagnie du Dr Johnston, pathologiste, pour la région infectée, où nous arrivâmes le 4 décembre.

La maladie sévissait sur un grand nombre d'animaux. J'établis une station d'inspection à Stellarton, N.-E., sur une ferme attenante à la ville, et où nous avions trouvé deux animaux atteints; et j'y plaçai le Dr Wyatt Johnston, chargé de faire l'autopsie des cadavres, les examens microscopiques, les cultures de laboratoire, et des expériences par nourriture, cohabitation et inoculation, en vue de déterminer la pathologie d'une affection si particulière et d'arriver à en découvrir la cause, encore obscure, car la maladie ne se rencontre, paraît-il, que dans quelques cantons de la Nouvelle-Ecosse. J'ai aussi établi une station d'alimentation à Maryvale, près du cap George, où tous les animaux à séquestrer pour avoir été en contact, pourront être transportés et nourris. Les mesures qu'on applique sont les suivantes:—Aussitôt après la découverte de l'épizootie sur une ferme, celle-ci est mise temporairement en interdiction; tous les animaux attaqués sont abattus sur place, ainsi que leurs petits, à cause du contact, et parce qu'il n'y aurait pas de profit à les élever. Les individus adultes non attaqués sont transportés à la quarantaine, où on les nourrit, et où ceux sur lesquels la maladie vient à apparaître sont tués aussitôt; les autres sont engraissés pour être vendus, d'après les instructions départementales, comme viande de boucherie abattue à la quarantaine; le prix en sera versé au crédit du receveur général.

On espère ainsi mettre fin à l'épizootie, du moins pour un temps; car elle paraît être de nature endémique, et partant susceptible de revenir.

Je joins au présent rapport celui de M. Jakeman sur les opérations initiales de cette partie de la police sanitaire des animaux.

(Signé) D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.,
Inspecteur en chef.

1892

EPIZOOTIE DE PICTOU.

Les mesures quarantenaires adoptées en novembre 1891, pour arrêter cette maladie locale, ont continué à être mises en pratique autant que possible pendant l'hiver, comme vous le verrez par le rapport ci-joint du Dr Jakeman.

Plusieurs animaux suspects de contact, qu'on avait transportés à la station d'alimentation de Maryvale, y ont hiverné.

Comme la maladie sévissait sur un plus grand nombre de bêtes à cornes et se répandait davantage, on recommença activement les opérations en juin, et le Dr Wyatt Johnston alla reprendre son investigation pathologique, qu'il n'avait pu terminer avant l'hiver.

Le Dr Wm Jakeman, M.V.F., d'Halifax, fit le service d'inspecteur local jusqu'au mois d'août; et le Dr George Townsend, M.V.F., de New-Glasgow, fut alors nommé à sa place.

Les fermes-quarantaines, à Maryvale et à Stellarton, furent converties en dépôts, pour l'isolement des animaux contaminés et pour les études pathologiques du Dr Johnston.

On nomma M. W.-G. Cunningham, d'Antigonish, estimateur, chargé d'assister l'inspecteur dans l'évaluation des animaux qu'il faudrait abattre ou séquestrer.

A Maryvale, il est venu, pendant la saison, cent douze têtes de bétail de tous âges, veaux de lait et d'élève compris, et toutes de qualité inférieure. A Stellarton, il y en a eu vingt-quatre, de qualité inférieure aussi. Sur le nombre total, trois bêtes seulement sont mortes en quarantaine de l'épizootie. Des autres, après un isolement de trois ou six mois, soixante-dix se sont vendues à l'amiable, et le reste aux enchères, où, comme il fallait s'y attendre dans les circonstances, tout s'est vendu à bas prix. Vu alors l'extrême bon marché de la viande de boucherie, la qualité inférieure de ces animaux et leur diversité d'âges, on n'a pas cru à propos d'essayer, en dépensant beaucoup pour leur nourriture, de les engraisser. On les a donc tenus simplement au pâturage, et vendus, l'été fini, aux meilleurs prix offerts, après avoir constaté qu'ils étaient parfaitement exempts de toute atteinte de la maladie.

Je joins à mon rapport celui du Dr Johnston sur ses investigations et expérimentations pathologiques, qui, je suis fâché de le dire, n'ont pas encore amené la découverte de la cause de l'épizootie ni fourni les moyens de prévenir cette maladie, jusqu'à présent inconnue partout ailleurs que dans la Nouvelle-Ecosse.

Mais j'ajoute avec plaisir que les opérations de l'été dernier ont ralenti sensiblement son extension. Il est à espérer que les études commencées se poursuivront jusqu'à ce que sa pathologie et sa cause soient expliquées, et que l'on pourra, ensuite, trouver le moyen préservateur.

Je donne aussi ci-annexés les rapports du Dr Wm Jakeman, M.V.F., et du Dr George Townsend, M.V.F., inspecteurs attachés à ce service.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. McEACHRAN, F.R.C.V.S.,
Inspecteur en chef.

RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LA PATHOLOGIE DE L'ÉPIZOOTIE DE PICTOU.

(M. Wyatt Johnston, M.D.)

Communiqué par le professeur D. McEachran.

Monsieur,—Suivant vos instructions, j'ai préparé un rapport préliminaire sur mes investigations relatives à la pathologie de l'épizootie de Pictou.

Le fait que le travail préliminaire a demandé plus de temps et d'argent qu'on ne l'avait prévu à l'origine, est dû à des circonstances hors de mon contrôle, et plus particulièrement à la difficulté d'avoir des arrangements temporaires à des conditions avantageuses.

Ma conjecture que la nouvelle forme de parasite, découverte chez les animaux malades l'hiver dernier, et qui obstruait les ganglions lymphatiques, pouvait avoir un intime rapport à cause de la maladie, ne s'est pas réalisée.

Pour plus grande concision, j'omettrai les détails autant que possible, et me limiterai à un résumé général. Je publierai plus tard, dans un rapport étendu, les particularités de toutes mes observations et de toutes mes expériences.

Voici mes principales constatations en trente-quatre autopsies que j'ai faites.

Ascite.—Existait dans tous les cas, excepté ceux d'affection chronique et de convalescence. Elle n'apparaissait pas dans les animaux abattus après deux ou trois jours seulement de maladie, mais elle était bien marquée au bout d'une semaine. Les vaisseaux du péritoine n'étaient jamais injectés. Point de signes de péritonite. Le fluide ascitique se coagulait spontanément. A part ce qu'il y en avait de libre dans la cavité péritonéale, il était situé dans le mésentère, le petit épiploon et le tissu périnéphritique. Les ganglions lymphatiques étaient dilatés, et les glandes, étant sectionnés, se trouvèrent pénétrées d'infiltrations d'un sérum limpide. Le canal thoracique et les lymphatiques sur la surface postérieure du diaphragme étaient le plus souvent distendus par un fluide clair. Sous le microscope, ce fluide était exempt d'éléments ou de parasites non ordinaires. Dans la plupart des cas, il y avait une diminution sensible de la graisse que portent l'épiploon et le mésentère; dans quelques autres, la graisse était simplement déplacée et reparut en entier après l'évacuation du fluide. Dans quatre cas, la graisse mésentérique était œdémateuse; et dans deux de ces cas, elle avait une couleur jaune foncé. Examinées au microscope, les cellules de la graisse étaient en état normal et exemptes de produits de dégénération, à l'exception d'un cas, où elles étaient de moitié plus petites qu'à leur volume normal, et d'un jaune vif. Le fluide ascitique dans le mésentère ne contenait aucun élément graisseux.

Estomacs.—Sous la muqueuse du quatrième estomac, près du *fundus*, le tissu sous-muqueux contenait un fluide infiltré, limpide et clair. La muqueuse était pâle, et en plusieurs cas, sa surface était parsemée de nombreux ulcères folliculaires. Dans les cas chroniques, ceux-ci étaient cicatrisés; en cette condition, ils sont très caractéristiques, et aussi très utiles pour les diagnostics *post mortem*.

La panse, dans la moitié des cas examinés en été, contenait des vers de l'espèce *amphistoma conicum* (fluke worm), mais jamais en hiver. La muqueuse du réticulum et de l'omasum était normale; celle des intestins généralement décolorée; quelquefois celle de l'iléon, gris ardoise. J'ai trouvé trois fois de petits nodules gris crétacés, restes de parasites enkystés, dans la paroi tant du gros intestin que de l'intestin grêle. Jamais aucune ulcération intestinale. Le rectum était quelquefois relâché et sa muqueuse rougie.

Le contenu des intestins n'offrait rien de particulièrement digne de remarque. A l'égard des parasites, peu abondants du reste, le *strongylus micrurus* et le *trichocephalus* en étaient les deux formes les plus communes. L'examen microscopique et bactériologique n'a pu révéler la présence d'organismes autres que ceux qui se rencontrent pour l'ordinaire dans les matières intestinales et gastriques. Bactéries rares toujours. En un cas, les excréments contenaient des traces de sang, dues à un accident hémorragique dans le quatrième estomac et l'intestin grêle.

Foie.—Dans les cas de début, le foie était dilaté, le parenchyme gonflé et épaissi. Sous le microscope, les cellules du foie présentaient uniformément une turgescence parenchymateuse et une dégénérescence granulaire marquées. Dans les cas de deux à trois semaines, il y avait dégénérescence graisseuse des cellules. Dans les cas chroniques, il y avait toujours une cirrhose accentuée, le tissu connectif étant principalement situé aux environs des petits conduits biliaires, et grande atrophie des cellules du foie. Aucun changement en la veine-porte ni en l'artère hépatique. Les grands conduits excréteurs étaient quelquefois épaissis, avec une muqueuse molle. Point d'obstruction jamais dans le canal commun, l'hépatique et le cystique. La vésicule biliaire était toujours très élargie dans les cas aigus, très distendue par une bile épaisse et brunâtre ou quelquefois claire et pâle. Dans les cas chroniques, les parois de la vésicule étaient épaisses, et sa membrane muqueuse était enflée et gélatineuse. Je n'ai jamais découvert de jaunisse.

Dans les cas avancés, j'ai constaté par l'observation au microscope une énorme diminution des cellules du foie en tout l'organe; souvent des champs microscopiques tout entiers en offraient à peine quelques-unes, mais étaient remplis de cellules délicates de forme arachéenne et entourant des espaces nus. Nulle apparence de parasites bactériques, protozoïques ou autres. La vésicule biliaire avait des endurcissements de paroi et des atrophies de muqueuse, sous le microscope.

Le pancréas, la rate, le rein et les organes génitaux étaient à l'état normal. L'urine quelquefois contenait une trace d'albumine, mais sans débris de tubes urinifères.

Le poumon n'avait pas de lésions, excepté quelques ecchymoses sous-pleurales, lorsque l'agonie s'était prolongée.

Cœur.—Ecchymoses sous-épicardiales et sous-endocardiales, si l'agonie avait été longue. Cœur ordinairement en bon état. Dans deux cas d'accidents fébriles, l'organe était mou et flasque, avec une apparence opaque et grise. Valvules toujours à l'état normal.

Sang.—Le nombre de corpuscules rouges était légèrement inférieur à la proportion ordinaire dans les cas chroniques; et normal dans les cas aigus. Cellules blanches en nombre et d'apparence ordinaires. Plasma inaltéré. Hœmoglobin présent en quantité normale. Je n'ai pu constater la présence de parasites bactériques ou protozoïques par les méthodes du microscope et de la culture. La pesanteur spécifique du sang de trois animaux malades rentrait dans les limites établies par des observations sur le sang de huit animaux sains, dans les mêmes conditions (1·044 à 1·047), de sorte qu'il n'y a pas là d'hydræmie.

Cerveau.—Accusait dans plusieurs cas un excès de pigment sous-arachnoïdal; du reste rien d'anormal.

La moëlle épinière avait son apparence ordinaire, dans les deux cas où je l'ai examinée.

Les nerfs périphériques et sympathiques, ainsi que les ganglions semi-lunaires étaient dans l'état ordinaire. Les surrénaux aussi. L'œil et le tissu orbitaire, sauf, en certains cas, une exophthalmie sensible, étaient en bon état. Pendant la vie, la tension intraoculaire avait un peu augmenté; mais cela disparut lorsque l'on pratiqua la phlébotomie. La glande thyroïde était, en certains cas, diminuée de volume, mais d'apparence toujours normale, examinée à l'aide du microscope. Glande mammaire en état normal. Muscles généralement bien développés et sains. Les os et les moëlles ne présentaient rien d'anormal à l'œil ni au microscope.

Dans deux cas, de petits vers nématoïdes d'une espèce inconnue obstruaient les lympathiques abdominales en dehors du diaphragme, près du canal thoracique. Celui-ci quelquefois dilaté, toujours exempt d'obstructions, et contenant une lymphe ordinairement claire et transparente.

De tout le résumé ci-dessus des accidents anatomiques, il résulte que les seules lésions morbides constantes étaient les suivantes:—

(1) Altérations du foie et de la vésicule biliaire; (2) plus ou moins d'ascite; et quelquefois (3) ulcération de l'abomasum. (L'œdème sous les plis de la muqueuse du quatrième estomac paraît appartenir à l'ascite.)

Je n'ai trouvé que dans un seul cas (douteux) le foie dans un état parfaitement sain. Dans tous les cas aigus, la vésicule biliaire était très distendue; une contenant jusqu'à cinquante onces de bile. Dans les cas chroniques, les parois de la vésicule étaient beaucoup épaissies.

EXAMEN BACTÉRIOLOGIQUE.

J'ai fait l'examen bactériologique du sang, du fluide ascitique, des ganglions lymphatiques, de l'œdème péritonéal, du foie, de la rate et du rein dans dix cas, et de la bile et du lait dans trois cas; j'ai employé des cultures préparées sur chair, peptone, gélatine, agar, sérum, pomme de terre et bouillon, en tenant la gélatine à la température de chambre et les autres cultures à celle du corps (38° C.). Les résultats ont toujours été négatifs en ce qui est de la découverte d'un microbe caractéristique. J'ai trouvé dans une douzaine de cultures des organismes contaminateurs, en une ou deux colonies isolées. Ils étaient identiques à des organismes obtenus sur des assiettes exposées aux poussières de la chambre où se pratiquaient les autopsies. A ces quelques exceptions près, les cultures sont restées absolument stériles.

Il n'y a donc, présentement, aucune preuve que la maladie soit causée par un parasite.

Le ver nématoïde que j'avais découvert une fois l'hiver dernier, dans les lymphatiques abdominales du diaphragme, et que je n'ai retrouvé qu'une seule fois depuis, n'a apparemment aucun rapport intime à la pathologie de la maladie.

EXPÉRIENCE PAR CONTACT ET COHABITATION.

D'après des expériences antérieures faites par d'autres, la cohabitation d'animaux sains avec des animaux malades n'avait pas eu de résultats sensibles chez les premiers après deux mois et demi (Osler) ni après une année (D. McEachran et W. Jakeman). Sur plusieurs fermes, des animaux appartenant à des troupeaux sains sont en contact journellement, depuis des années, avec des bestiaux de troupeaux atteints, sans qu'il se produise jamais aucun accident contagieux. J'ai tenu deux bêtes malades avec deux saines dans la même stalle durant cinq mois (février-juin 1892), et je n'ai pas découvert alors le moindre signe de contagion. L'été suivant, un des animaux sains jusque-là mourut avec les symptômes aigus de la maladie de Pictou. Comme sur la ferme qui était à ma disposition cet été-là, pour mes expériences, chaque année voyait un quart environ des bêtes à cornes succomber à cette maladie, il était évident qu'en continuant les expériences pendant une durée suffisante pour les rendre décisives, beaucoup d'animaux servant aux expériences pourraient mourrir d'attaques spontanées. Les expériences déjà faites démontraient qu'aucune infection ou contagion ne s'était manifestée dans les premiers mois.

Ayant eu une ferme saine aux environs de Pictou, N.-E., j'ai pu entreprendre des expériences dans des conditions plus favorables, avec des animaux obtenus de fermes où la maladie n'avait jamais existé. Ces expériences, si elles durent assez longtemps, sont de nature à constater définitivement la mesure exacte dans laquelle l'infection ou la contagion est possible par les moyens employés, puisque le danger d'apparitions spontanées de la maladie est écarté.

Toute expérience opérée dans des conditions moins rigoureuses ne peut, ce semble, qu'induire en erreur.

Alimentation.—Voulant déterminer pratiquement jusqu'à quel point le fumier des bêtes malades était une cause de danger pour les bestiaux sains, j'ai fait donner à manger quotidiennement à deux animaux sains de petites quantités de fiente de deux animaux malades, en mélange à l'état froid dans leur nourriture et leur eau d'abreuvement. Ce traitement commencé en février (1892) s'est continué tous les jours jusqu'au 15 mai suivant. A cette dernière date, les deux animaux étaient encore en bonne santé. Un est mort ensuite. L'autre va bien jusqu'à présent (septembre).

Cela démontre qu'il ne se produit point de résultat immédiat lorsque l'animal absorbe des excréments de bêtes attaquées, qui ont survécu aux phases aiguës de la maladie, quand bien même cette absorption se répéterait longtemps. L'expérience

ainsi faite nous a appris aussi qu'il est inutile d'en tenter aucune qui exige une longue période d'observation, sur une ferme où les animaux peuvent prendre la maladie sans être soumis à une infection expérimentale.

Donc la conclusion pratique à tirer de là, c'est, il me semble, qu'il ne faut pas craindre une infection immédiate des animaux sains par les *excreta* des animaux malades.

L'introduction d'un animal infecté sur une ferme saine peut-elle y donner autrement naissance à la maladie ? Je n'ai pas eu l'occasion d'en faire l'expérience. Ce fait, que deux fermes employés en 1882 comme quarantaines de bestiaux n'ont jamais offert depuis aucun cas de la maladie, quoiqu'il y ait toujours eu des bêtes à cornes dans leurs enceintes, paraît rendre improbable la transmission de principes infectieux par les animaux malades ; mais, d'autre part, souvent la première apparition de la maladie sur une ferme saine semble suivre l'importation de bestiaux des cantons infectés.

Inoculation.—Les expériences du Dr Osler, qui a abouti à un résultat négatif deux mois et demi après avoir pratiqué sur des animaux sains une injection hypodermique de sang, de fluide œdémateux et de matière digérée, ont montré (ce qu'il voulait savoir) que la maladie n'était pas le charbon. L'expérience faite ensuite par nous et le Dr Jakeman, en insérant du fluide ascitique d'un animal malade sous la peau d'un animal sain, qui était alors sur une ferme infectée et qui contracta la maladie un peu moins de trois ans après, prouve que notre injection n'avait ni hâté le début de l'affection ni n'en avait garanti.

Ayant été mis récemment en pouvoir de tenir sur une ferme non infectée des bestiaux en observation pendant un temps illimité, j'ai fait quelques expériences qui avec celles ultérieures devraient, il me semble, résoudre la question de la communicabilité de la maladie. Les animaux sont des veaux sains, achetés à des fermes où cette maladie ne s'était jamais déclarée; les matières employés pour les inoculations, le sang, le sérum et le fluide ascitique, fournis par le cas morbide le plus caractérisé dont j'ai eu connaissance jusqu'ici.

(1ère expérience).—Génisse brune.—Injection dans le péritoine de 4 onces de sang défribiné, obtenu du cas n° 33 (13).

(2e expérience).—Génisse brune et blanche.—Injection dans le péritoine de 20 cc. de fluide ascitique meme cas.

(3e expérience).—Génisse rouge et blanche.—Injection de 5 cc. de sérum même cas dans la veine jugulaire.

(4e expérience).—Veau mâle noir et blanc.—Injection 5 cc. de fluide ascitique même cas dans la veine jugulaire.

(5e expérience.)—Veau mâle noir et brun.—Injection de 200 cc. de fluide ascitique et 300 cc. de sérum de sang même cas dans le péritoine.

(6e expérience).—Veau de trois semaines, d'abord placé sur une ferme infectée et nourri trois jours de lait d'une vache en la période initiale de la maladie, lait au goût amer avec une odeur désagréable, puis transporté sur une ferme saine.

J'ai pratiqué toutes ces opérations en ayant la plus sévère attention à la propreté, mais sans jamais employer aucun antiseptique chimique de manière à le mettre en contact avec la substance inoculée. Au moment où j'écris ce rapport les animaux sont tous en bonne santé.

S'ils peuvent être en observation au moins deux ans et qu'ils n'offrent point de signes de la maladie pendant ce temps, on sera fondé à conclure que les substances employées aux inoculations sont incapables de la produire. Toute conclusion tirée plus tôt ne serait pas sûre.

Il faudrait encore, comme expérimentation complémentaire :—

1*a*. Placer quatre veaux sur la ferme, sans les soumettre à aucune inoculation, etc., et en nourrir deux bien, pendant l'hiver et les deux autres avec de la paille principalement.

2*a*. Faire manger à deux veaux des excréments d'un animal malade, en doses répétées, et donner à l'un une nourriture bonne et substantielle, à l'autre rien à peu près que de la paille.

3*a*. Nourrir deux animaux de foin contenant de la jacobée (*ragwort*) et autres mauvaises herbes, pris sur une ferme infectée, l'un bien, et l'autre maigrement.

4*a*. Placer deux veaux dans une étable avec un animal malade, et en nourrir un bien, et l'autre mal.

5*a*. Inoculer aux veaux de grandes quantités de fluide ascitique d'un animal malade, par transfusion dans le péritoine.

Surveiller les animaux, dans toutes ces expériences, durant les deux étés suivants.

Il faudrait aussi, par surcroît, pratiquer les expériences suivantes:

6*a*. Placer quatre animaux en bonne santé sur des fermes infectées, ayant toujours soin d'expérimenter en double, et nourrir une bête bien, et l'autre mal; et le printemps venu, mettre un des deux couples ainsi nourris au pâturage sur une ferme infectée et l'autre couple sur une ferme saine.

7*a*. Mettre à plusieurs reprises sur une ferme saine, des bestiaux atteints de la maladie avec des bestiaux sains, pour voir si elle y peut être introduite de cette manière. Si oui, répéter les opérations dans quelque localité éloignée, en choisissant une petite île pour cela, que l'on soumettrait à un régime sévère de quarantaine.

D'autres expériences peuvent devenir nécessaires; mais celles que j'ai indiquées, convenablement menées, devraient fournir l'information voulue sur l'existence à un degré quelconque d'une infection ou contagion qui en tout cas est très lente à se développer.

CAUSES PRÉDISPOSANTES.

Les conditions dans lesquelles la maladie apparaît sur certaines fermes et les conditions où s'est trouvé le bétail sur celles qui ont cessé d'être infectées, valent la peine d'être étudiées avec plus de soin qu'elles ne l'ont été jusqu'ici. Dans cette affection, comme dans la plupart des maladies, il y a probablement des causes indirectes ou prédisposantes, et une cause directe ou excitante. Jusqu'à présent les recherches ont tendu à découvrir la cause directe; mais il faut se rappeler qu'on aurait plus de bénéfice à bien connaître les causes prédisposantes, puisqu'on pourrait alors prévenir la maladie. Les recherches dans cette dernière direction permettent d'espérer un résultat pratique; de fait, on est à peu près sûr d'arriver à des découvertes profitables en ce qui concerne la condition prédisposante, tandis qu'il est fort douteux que l'on trouve la cause excitante, ou si l'on venait à la trouver, que cela eût des conséquences utiles, dans l'ordre pratique.

La principale cause prédisposante est probablement une mauvaise alimentation durant l'hiver. Les animaux trop mal nourris dans cette saison et les animaux favoris trop poussés de nourriture, paraissent être également sujets à prendre la maladie au printemps ou à l'été. Nous avons vu qu'elle est essentiellement un état pathologique du foie, et tout ce qui tend à troubler les fonctions de cet organe doit aider à la produire.

Il faut admettre, je pense, que la maladie possède un caractère spécifique, et n'est pas une simple manifestation de nutrition altérée, susceptible d'être provoquée artificiellement dans les autres localités. Si les causes prédisposantes sont de nature ordinaire, et les causes immédiates de nature spécifique, ou si la maladie est due à une cause prédisposante spécifique qui détermine un état latent, favorable à l'invasion de la maladie sous l'influence d'une variété de causes excitantes ordinaires, je ne suis pas encore en mesure de le dire.

Cependant, il paraît probable qu'ici l'élément essentiel est quelque substance de la nature d'un poison protoplasmique, soit absorbé par le canal alimentaire ou formé dans le foie et vraisemblablement associé d'abord aux aliments. Que ce soit un parasite, il n'y a apparence. Mais pour acquérir toute certitude que ce n'est point un de ces parasites animaux inférieurement organisés, qui ressemblent aux cellules du corps au point d'être très facilement confondus avec elles, il sera nécessaire de renouveler les observations microscopiques avec de meilleures lentilles que celles que j'ai actuellement à mon usage.

La seconde chose à faire pour s'assurer de la cause de la maladie, c'est de bien étudier, à l'aide de la chimie, les changements produits dans la digestion et l'assimilation, par suite de la maladie, particulièrement les désordres fonctionnels du foie.

L'intervalle entre l'introduction de bestiaux sains sur une ferme infectée et l'apparition sur eux de la maladie, étant rarement de moins de deux ou trois années, il est évident que les expériences, si elles ne sont pas continuées pendant toute cette durée, ne sauraient être concluantes, et ne peuvent guère fournir de lumière sur le mode naturel d'infection.

La facilité d'examiner *post mortem* une partie des animaux soumis au contact, et point malades actuellement dans les quarantaines d'observation, quand on les abattra, devrait donner de précieuses notions, car la présence d'états prédisposants, tels que lésion ou altération du foie, etc., pourra se constater.

En attendant, ce qui est acquis, c'est que l'obscurité de la maladie, l'insuffisance de nos connaissances par rapport à son mode actuel d'invasion, et l'extension qu'elle prend peu à peu, justifient l'adoption de mesures quarantenaires pour le prompt isolement et l'abattage des animaux actuellement atteints. Quant à ceux qui sont seulement entachés de contact, vu l'improbabilité d'une contagion directe, il n'y a pas nécessité d'en faire autant.

L'opinion que la maladie est incurable ne paraît reposer sur aucune preuve bien satisfaisante, et il faudra chercher, en y employant des efforts plus systématiques, des moyens curatifs.

Les recherches déjà opérées pour découvrir la présence, hors du corps, d'un poison particulier au pays suspect, sont importantes; peut-être serait-il bon de faire une analyse biologique des eaux sur les fermes infectées. Mais comme ces analyses exigeraient beaucoup de temps (au moins trois mois) et que nous sommes encore sans fil sûr pour nous guider dans nos recherches, il vaut mieux, je crois, les remettre à plus tard. Un examen biologique que j'ai fait moi-même de l'eau qui servait à abreuver un troupeau malade, ne m'a point révélé la présence de bactéries ou autres organismes non ordinaires.

CONCLUSIONS.

Après une étude de plus de quatre mois, je n'ai pu acquérir la moindre preuve positive que la maladie soit directement contagieuse, ce qui est d'accord avec vos rapports antérieurs. Si la contagion directe d'animal à animal est possible, il lui faut assurément une très longue période d'incubation, qui peut aller à plusieurs mois.

Avant d'affirmer que ce très faible degré de contagion n'existe point, il serait nécessaire de prolonger les observations; mais je puis cependant déclarer ici avec assurance que le danger de contagion, s'il existe, est trop léger pour qu'il y ait avantage pratique à isoler les animaux soumis au contact.

La maladie est-elle indirectement communicable par la contamination des fermes où sont des animaux malades? C'est une question que l'on ne pourra décider qu'en plaçant à plusieurs reprises, sur une ferme saine, des animaux malades et en y observant ensuite tout le bétail pendant plusieurs années. Sans cette expérience, on ne peut avancer qu'une conjecture, variable selon les constatations ultérieures. A présent nous n'avons aucune preuve certaine qu'une ferme ait été infectée par l'introduction d'animaux malades; mais la façon dont la maladie gagne les fermes saines, porte à le penser. Il reste donc à le constater positivement. Mon opinion, jusqu'à plus ample lumière, est que la maladie est indirectement infectieuse, et partant communicable.

Attendu ces incertitudes et le progrès de la maladie dans l'entourage, la prudence demanderait peut-être que l'on avise aux moyens de faire abattre et enfouir les animaux actuellement malades, en payant une indemnité aux propriétaires. On pourrait arrêter par là l'extension de la maladie.

La continuation de l'étude pathologique paraît nécessaire, puisque l'on ne peut compter sur d'heureuses découvertes qu'avec son aide. Si les investigations se reprennent, que ce soit en vue de les poursuivre durant plusieurs années. En agissant ainsi, il est à croire que l'on parviendra bien à trouver quelque moyen de prévenir la maladie, après en avoir constaté les causes directes ou indirectes.

Si l'on continue les études, je conseillerais :

1. De réaliser les expériences (1 à 6), en prolongeant les observations jusqu'à deux ans au moins.

2. D'entreprendre les expériences 1*a* à 7*a* pour la même durée.

Il ne serait pas nécessaire qu'il y eût toujours un pathologiste présent; car l'inspecteur vétérinaire pourrait, d'après les instructions qui lui seraient données, suivre les expériences, s'assurer que les conditions prescrites sont strictement observées, tenir note des faits et pratiquer les autopsies nécessaires.

3. Il faudrait aussi faire une étude chimique minutieuse de la nature des troubles survenus dans la digestion et toute la nutrition, y compris les effets de la fermentation causée par la présence de bactéries dans le canal alimentaire, les modifications des tissus, etc.

4. Etude aussi des causes prédisposantes et des circonstances tendant à rendre la maladie moins fréquente dans telle ou telle localité infectée.

5. Enfin je conseillerais de s'appliquer à découvrir un traitement pour la maladie.

Les dépenses nécessitées par les observations et expériences que j'indique dépendraient du nombre et de la nature des opérations. Il faudrait environ cinquante veaux comme sujets. Ils coûteraient environ $3 chacun, mais comme on aurait à les faire venir de lieux éloignés, ils pourraient revenir à $5, soit en tout $250. La plupart seraient gardés deux ans en moyenne, et le produit de la vente des survivants se déduirait des frais d'entretien; ceux-ci varieraient probablement entre $500 et $1,000 par an; mais, pour avoir une évaluation exacte, il faudrait connaître les dispositions qu'on pourrait prendre pour le logement et l'alimentation des animaux.

J'ai en ma possession un certain nombre d'observations cliniques faites par moi sur les symptômes, etc.; je les donnerai dans mon rapport détaillé.

Je suis fort redevable au principal et aux commissaires de la *Pictou Academy*, de l'obligeance avec laquelle ils ont mis à ma disposition leur excellent laboratoire. J'ai aussi de grandes obligations au Dr J. McMillan, de Pictou, dont les bons offices ont rendu mon travail plus facile.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre humble et obéissant serviteur,

WYATT JOHNSON, M.D.

Professeur D. McEachran, F.R.C.V.S.,
Inspecteur général en chef du bétail.

RAPPORT SUR LA MALADIE DES BÊTES À CORNES DE PICTOU, EN 1892.

(Dr Jakeman, M.V.F.)

Monsieur,—Le 7 janvier, je reçu une lettre de M. Rory McDonald, d'Arisaig, m'informant qu'il avait une bête à cornes attaquée de cette maladie; et une lettre aussi de M. Hugh Smith, de Pleasant-Valley, qui me disait avoir perdu une bête et en avoir une autre de malade.

Je me transportai sans retard sur leurs fermes; et examen fait, je contatai que l'animal appartenant à M. R. McDonald n'offrait pas de signes bien marqués de la maladie, et que celui de Smith était mort d'une toute autre affection.

Je profitai de l'occasion, pour aller visiter Maryvale et Stellarton; tous les animaux qui avaient été contaminés paraissaient être en santé parfaite.

17 janvier.—Reçu une lettre de M. A.-G. McDonald, d'Arisaig, me donnant avis qu'une de ses vaches était attaquée de la maladie. Le 18, je partis pour sa ferme, où je trouvais deux veaux atteints, que j'abattis.

Sur la ferme de M. Dan. C. Campbell, que je visitai ensuite, je fis tuer aussi deux veaux pour la même cause.

24 février.—J'allai à la quarantaine, et j'y fis abattre 50 têtes de bétail; j'en vendis à l'enchère les carcasses et les peaux, et déposai le produit de ces ventes à la banque au crédit du département.

Interdiction de l'entrée des bêtes à cornes en Angleterre.

13 février.—Je reçus une lettre du Dr McEachran, me demandant d'aller visiter la ferme de M. J.-S. Hart à Whycocomagh, Cap-Breton. Je m'y rendis, et en examinant avec soin son bétail, je trouvai qu'il y avait huit vaches attaquées de la tuberculose; pour confirmer mon diagnostic, j'en tuai une; les poumons n'étaient qu'une masse de tubercules. M. Hart me dit qu'il avait perdu quatorze animaux depuis quatre ans. Son troupeau se compose de jerseys de pure race d'une classe supérieure. Je rendis compte de mon examen au Dr McEachran.

29 février.—Je visitai la ferme de M. James R. Porter, à Green-Hill, comté de Pictou; une vache avait contracté la maladie de Pictou. Je l'autopsiai. C'était le cas le plus caractérisé que j'eusse rencontré depuis des années. Je fis mener les animaux entachés de contact à la quarantaine, à Stellarton.

7 mars.—Je visitai la quarantaine, à Stellarton et à Maryvale; les animaux y étaient en bonne santé; cependant, une vache était morte de la maladie, à Maryvale, la veille de mon arrivée.

17 mars.—Reçu un télégramme de M. D.-R. McKay, de Stellarton; un de ses voisins avait une vache malade, à ce que l'on supposait, de l'épizootie. J'allai à sa ferme; ce n'était pas la maladie de Pictou.

18 avril.—Visite aux quarantaines de Stellarton et de Maryvale. Les animaux y étaient en bonne condition.

4 mai.—Le Dr McEachran m'écrit de me transporter à Beaver-Meadow, comté d'Antigonish, sur la ferme de M. Angus McDonald, dont le bétail serait malade, et de lui rendre compte tout de suite du résultat de mon examen. Je fais le voyage. Il n'y a pas de maladie dans le troupeau, à mon arrivée. Mais, d'après ce qu'on me dit, McDonald a perdu des animaux, morts de l'épizootie de Pictou.

15 mai.—Lettre de John McDonald, de Knoydart; il a une vache malade et me demande d'aller la voir. Je m'y rendis aussitôt, la vache était morte la veille. J'en fis l'autopsie et trouvai une impaction du troisième estomac.

24 mai.—Télégramme de Thomas Simpson, de Stellarton. Il avait une vache malade de l'épizootie de Pictou. Je la fis abattre aussitôt et enfouir.

27 mai.—Télégramme de Charles A. Fraser, de Green-Hill; il craignait qu'une de ses vaches, qui était malade, n'eût l'épizootie. Mais, après avoir examiné la bête, je jugeai qu'elle n'avait pas cette maladie. L'année dernière, cinq de ses animaux en sont morts cependant. Je lui indiquai un traitement pour sa vache, et il me promit de m'écrire, au bout d'une semaine, comment elle était.

Même date.—Deux jeunes bœufs, tenus en quarantaine à Stellarton aux fins d'expérience, moururent et furent enfouis.

15 juin.—Télégramme et lettre me priant d'aller visiter à Arisaig le bétail d'Angus McDonald. Je trouvai une vache malade, que je fis tuer. J'en trouvai une attaquée aussi, sur la ferme de Wm Gillis, même endroit, et je l'abattis; une autre, sur la ferme de John R. McDonald, à Knoydart, et une autre, sur la ferme de J. W. McInnes, au Cap-George; je les fis abattre. Le reste des bestiaux de ces cultivateurs fut mené par mes ordres à la quarantaine de Maryvale. A Trenton, où je me rendis ensuite, je trouvai chez M. Fraser une vache qui avait contracté l'épizootie; elle fut abattue.

12 juin.—Télégramme de Wm Copeland, de Merigomish, m'informant qu'une de ses vaches avait, selon toute apparance, la maladie de Pictou.

19 juin.—Je visitai sa ferme; deux de ses vaches avaient la maladie et je les fis abattre.

16, 17, 18 juin.—Lettre de John Grant, Little-Harbour; de Wm. Copeland, Merigomish; de M. P. Olding. Merigomish; de Hugh McGillvray, Maryvale; la maladie était sur leurs fermes et ils me priaient de m'y rendre; j'y allai les 21, 22, 23 et 24; ils avaient en effet des animaux attaqués, que je fis tuer, à l'exception de ceux de John Grant; celui-ci était absent et Mme Grant ne voulut pas qu'on les abattît avant le retour de son mari.

27 juin.—A la suite de lettres et de télégrammes, je visitai le cap George, Egg-Mountain, Knoydart, McArras-Brook, Lismore, Merigomish, Trenton, New-Glasgow et les Landing-Grounds. J'y trouvai des animaux atteints de la maladie et les fis tuer.

11 juillet.—J'ai été visiter de nouveau les localités infectées, faisant partout abattre les animaux attaqués de la maladie et envoyant les animaux entachés de contact aux quarantaines.

Nouvelles visites aux quarantaines le 25 juillet, et les 3, 11, 17 et 27 août.

17 août.—Lettre du Dr McEachran me priant de remettre au Dr Townsend, de New-Glasgow, tous les livres et papiers en ma possession, qui avaient rapport à la maladie des bestiaux de Pictou; ce que j'ai fait à ma dernière visite.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM JAKEMAN,

Halifax, N.-E.

RAPPORT SUR LÉPIZOOTIE DE PICTOU.

(DR TOWNSEND, M.V.F.)

NEW-GLASGOW, 17 décembre 1892.

MONSIEUR,—Lorsque j'ai été nommé inspecteur (août 1892), il y avait 112 bêtes à cornes à la quarantaine de Maryvale, 25 à celle de Stellarton et 7 séquestrées sur la ferme de M, Logan à Trenton.

A Maryvale, après en avoir vendu 77 de gré à gré, on s'est défait des 35 autres à l'enchère.

Il reste les 7 sur la ferme de M. Logan.

Le tableau suivant indique le nombre de bêtes à cornes abattues depuis le 24 août jusqu'au 15 décembre 1892.

Nombre des animaux abattus.

Août	9
Septembre	12
Octobre	8
Novembre	3
Décembre	4
Total	36

Dans les mois d'août, septembre et octobre, alors qu'il y avait le plus d'animaux malades, la maladie était, à peu d'exceptions près, circonscrite aux localités où elle s'est fait plus particulièrement remarquer jusqu'ici, plusieurs cas s'y manifestant presque en même temps, tandis que dans les mois de novembre et décembre, les cas, toujours isolés, se sont produits sur des points où la maladie n'avait pas paru pendant l'été.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEO. TOWNSEND,

Inspecteur.

Interdiction de l'entrée des bêtes à cornes en Angleterre.

MONTRÉAL, 31 octobre 1893.

En se reportant à l'annexe détaillée fournie par le Dr George Townshend, M.V.F., inspecteur à New-Glasgow, N.-B., vous verrez qu'il y a eu 124 cas de cette épizootie entre le 1er janvier et le 1er novembre, à savoir : 11 jeunes bœufs et 114 vaches et génisses ; tous ces animaux ont été abattus, et les indemnités payées aux propriétaires se sont montées à $1,115.33 ; la diminution est donc notable sur les chiffres de l'année précédente, où il avait fallu abattre 363 têtes de bétail et payer $4,429.91.

La cause de cette étrange maladie est toujours mystérieuse. L'épizootie continue à présenter le même caractère saisonnier, reste circonscrite à une certaine région, et se propage fort peu. On a compté en janvier 3 cas ; en février 2 ; en mars 1 ; en avril 5 ; en mai 5 ; en juin 32 ; en juillet 36 ; en août 15 ; en septembre 10 ; en octobre 15. La maladie subit une recrudescence marquée dans les mois de juin et juillet, et disparaît presque complètement en hiver.

Je suggérerais de faire poursuivre par le professeur Adami, l'été prochain, les investigations relatives à la pathologie et aux causes prédisposantes de l'épizootie ; car il sera bien impossible d'y apporter remède tant que la véritable nature de l'affection et ses causes n'auront pas été reconnues.

Je constate avec plaisir que l'inspecteur George Townsend, M.V.F., et l'évaluateur W. G. Cunnigham ont rempli leurs devoirs de la façon la plus satisfaisante.

ANNEXE "H"

CAS DE MALADIES DES ANIMAUX RAPPORTÉS AU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE DEPUIS LA CRÉATION DES QUARANTAINES A BÉTAIL EN 1880 JUSQU'EN JANVIER 1894.

COMPTON, QUÉBEC, octobre 1881.

Le département de l'agriculture est informé qu'une maladie vient d'apparaître parmi des animaux de ferme à Compton.

Enquête faite par l'inspecteur-vétérinaire en chef le Dr McEachran, du département de l'agriculture, il se trouve que la maladie est le piétin.

LYN, ONTARIO, juin 1882.

Avis reçu au département qu'il y avait de la maladie parmi des bêtes à cornes à Lyn, Ontario.

D'après les symptômes décrits par le propriétaire à l'inspecteur-vétérinaire en chef du département, le Dr McEachran, celui-ci a constaté qu'il s'agissait d'un cas de charbon.

MONTRÉAL, QUÉBEC, juin 1882.

Le département est informé qu'il y a de la maladie dans un troupeau de bêtes à cornes au parc de la pointe Saint-Charles, Montréal. Après visite, l'inspecteur-vétérinaire en chef McEachran fait rapport que la maladie n'est autre que le charbon. Tout le troupeau est détenu jusqu'à disparition du mal.

CARP, ONT., juin 1882.

Enquête et rapport par le Dr McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture, dans un cas de maladie d'une bête à cornes à Carp-Village, le 10 juin 1882.

Maladie constatée : charbon.

SHERKSTON, ONT., août 1883.

Avis reçu au département de l'existence d'une maladie parmi des bêtes à cornes dans le voisinage de Sherkston.

A la suite d'une enquête par le professeur Andrew Smith, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture en Ontario, il a été constaté que la maladie signalée était une bronchite.

COMTÉ DE VICTORIA, CAP-BRETON, mars 1884.

Avis d'une maladie s'attaquant à des bêtes à cornes dans le comté de Victoria, Cap-Breton.

Une enquête faite par l'inspecteur-vétérinaire en chef Dr McEachran, du département de l'agriculture, établit que c'est le charbon.

POINTE-LÉVIS, QUÉBEC, 4 mai et 13 juin 1884.

Pour la première fois depuis l'établissement de la quarantaine, avis est donné de cas de fièvre aphteuse, découverts à bord des steamers *Mississipi* et *Oxenholme*.

Le rapport départemental pour 1884 contient, à p. 216, un compte-rendu détaillé de ces différents cas.

Interdiction de l'entrée des bêtes à cornes en Angleterre

Près Hull, Québec, septembre 1884.

Avis au département d'une maladie parmi les bêtes à cornes du township de Hull.

Enquête faite par le Dr A. O. F. Coleman, M.-V., il se trouve que c'était la maladie dite ergotisme.

Bedford, Québec, juin 1885.

Avis reçu par le département qu'il y avait de la maladie sur des fermes près de Bedford, Québec.

M. M.-C. Baker, inspecteur-vétérinaire du département, visita ces fermes et fit rapport qu'il avait reconnu tout de suite les signes diagnostiques du charbon, ce que l'autopsie d'un des animaux malades avait du reste confirmé. Il avait en conséquence donné des instructions pour prévenir toute nouvelle contamination.

Comté d'Argenteuil, Québec, juillet 1885.

Le professeur Andrew Smith, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture en Ontario, fait rapport qu'il a fait une enquête sur un prétendu cas de maladie épizootique dans le township de Chatham, comté d'Argenteuil, Québec, et qu'il n'y avait pas sujet de s'inquiéter.

Port-Hope, Ontario, octobre 1885.

Le département apprend qu'il est bruit que la pleuro-pneumonie s'est déclarée dans un troupeau de bêtes à cornes près de Port-Hope, Ontario.

Le professeur Andrew Smith, inspecteur-vétérinaire-chef en Ontario, se transporte sur les lieux et trouve les animaux en parfaite santé. Pas un des médecins-vétérinaires exerçant à Port-Hope n'avait entendu dire qu'il y eût de la maladie parmi les bestiaux du district.

Il est à remarquer que le bruit venait des Etats-Unis.

Township Thorold, comté de Welland, Ontario, octobre 1885.

Un fermier du township Thorold donne avis au département de l'agriculture qu'il a des animaux souffrant d'une maladie du pied.

M. Charles Elliott, M.-V., chargé par le département de se transporter sur les lieux, fait ce rapport: "Mon opinion est que le mal a été causé par la présence d'une motte de glaise logée, étant humide, dans la fourche du pied et qui déterminait par la pression une inflammation des parties molles."

Watford, Ontario, août 1886.

Bruits sensationnels de maladie à Watford, Ontario. Visité par M. J.-H. Wilson, inspecteur-vétérinaire du département de l'agriculture. Il trouva sept animaux présentant ce qu'il appelle dans son rapport "des symptômes de fièvre pulmonaire," imputable, selon lui, à des causes locales, les animaux ayant été tenus dans un vallon creux, entouré de coteaux boisés, traversé par une toute petite rivière vaseuse; l'eau y est impure et l'air tout à fait renfermé.

Un mois après, M. Wilson revisitant le troupeau a constaté que la fièvre était disparue, et que les animaux paraissaient bien profiter.

Tatamagouche, Nouvelle-Ecosse, novembre 1886.

Découverte de cas de tuberculose à Tatamagouche, N.-E., et enquête faite par M. Wm Jakeman, inspecteur vétérinaire du département de l'agriculture.

Chatsworth, Ontario, avril 1887.

Le département de l'agriculture est prié de faire examiner un cas de maladie à Chatsworth, Ontario.

Chargé de visiter la localité, le professeur Andrew Smith, inspecteur-vétérinaire en chef du département en Ontario, fait rapport que "la maladie est le résultat d'influences locales et ne se propagera point."

QUARANTAINE DU BÉTAIL, LÉVIS, QUÉBEC, septembre 1887.

Certains symptômes suspects ayant été observés chez une bête à cornes importée d'Ecosse et détenue en quarantaine à Lévis, l'animal a été abattu, et à l'autopsie. le professeur D. McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef, a constaté la présence d'une irritation des bronches d'un caractère chronique.

MANSONVILLE, QUÉBEC, février 1888.

Avis qu'il y avait de la tuberculose à Mansonville, Québec; après examen, le professeur D. McEachran, inspecteur vétérinaire en chef du département de l'agriculture, déclare le bruit fondé.

SAINTE-URSULE, QUÉBEC, mars 1888.

On signale un cas de maladie à Sainte-Ursule, Québec. M. M.-C. Baker, inspecteur-vétérinaire du département de l'agriculture, à son arrivée, constate que la bête est atteinte de la gale des moutons.

CYPRESS-HILLS, ASSINIBOÏA, avril 1888.

Le département de l'agriculture reçoit l'avis qu'une maladie de nature inquiétante, dit-on, s'est déclarée dans la montagne du Cyprès. Comme il n'y a pas d'inspecteur-vétérinaire dans ce canton, le département charge M. J.-M. Creamer, M.-V. de Regina, de visiter les lieux signalés, pour déterminer la nature de la maladie. M. Creamer s'y transporte et écrit au département que la maladie n'est autre que la pleuro-pneumonie.

Le professeur D. McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef, reçoit aussitôt l'ordre de se rendre à Cypress-Hills et d'y faire une enquête minutieuse. Il constate que la maladie n'est autre que le charbon.

QUARANTAINE DU BÉTAIL, SAINT-JEAN, N.-B., juin 1888.

M. J.-H. Frink, M. V., en charge de cette quarantaine, donne avis de la mort d'un animal et de l'état évidemment souffrant d'un autre, qu'il détient. L'animal qui a succombé est un veau, et sa mort est attribuée à une mauvaise alimentation. L'autre est examiné par M. M.-C. Baker, inspecteur-vétérinaire du département de l'agriculture, qui déclare que la maladie est due au froid pendant le voyage; l'animal se rétablit bientôt et il sort de la quarantaine cent jours après y être entré.

KINGSTON, NOUVEAU-BRUNSWICK, août 1888.

Le propriétaire d'une vache ayrshire à Kingston, N.-B., informe le département de l'agriculture qu'il la soupçonne d'être atteinte de la tuberculose.

M. J.-H. Frink, inspecteur-vétérinaire du département, se rend sur les lieux; mais avant son arrivée, l'animal avait été abattu; à l'autopsie cependant il peut s'assurer que la bête avait la tuberculose.

TOWNSHIP DE TORONTO, COMTÉ DE PEEL, ONTARIO, août 1888.

M. Wm Cowan, inspecteur-vétérinaire du département de l'agriculture, examine une bête malade dans le township de Toronto, et constate chez elle une tuberculose bien développée.

QUARANTAINE DU BÉTAIL, LÉVIS, QUÉBEC, octobre 1888.

Symptômes suspects chez un taureau importé, détenu en quarantaine à Lévis. Examen fait par le professeur D. McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture, il se trouve que l'animal souffre d'une simple affection de la gorge et qui n'est pas contagieuse.

Comté de Joliette, Québec, octobre 1888.

Le professeur D. McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture, a visité d'après des instructions départementales nombre de fermes du comté de Joliette pour déterminer la cause d'une mortalité survenue parmi les bestiaux du comté.

Le professeur McEachran n'a pu voir d'animaux malades ou morts depuis peu ; mais sur les symptômes décrits par les fermiers, il a jugé que la mortalité avait été causée par un poison végétal, agissant principalement sur les reins et le système nerveux, comme aussi sur le canal intestinal, et produisant le vertige, un battement tumultueux du cœur, une coloration rouge de l'urine, la diarrhée et la mort en moins de trois jours. L'empoisonnement, suivant lui, viendrait de ce que les animaux ont mangé certains champignons qui poussaient en abondance dans leurs pâturages.

Owen-Sound, Ontario, octobre 1888.

Le professeur D. McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture, fait avec le professeur Andrew Smith, inspecteur-vétérinaire en chef en Ontario, une enquête sur une maladie des bêtes à cornes qui s'est déclarée près de Tara, Ontario.

Voici la conclusion de leur rapport :—

" Nous sommes d'avis que la mortalité est due à une affection charbonneuse, qu'elle est locale, étant probablement circonscrite aux champs bas et non drainés ; et que si les animaux sont retirés de là ou mis à l'étable et nourris de foin récolté sur d'autres terrains, il est probable que la mortalité va cesser."

Alberta, automne de 1888.

Le département de l'agriculture apprit dans l'automne de 1888 et l'hiver de 1888-89, qu'il y avait des cas de charbon ou de "jambe noire" dans le bétail des ranches d'Alberta.

Le professeur D. McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département, ayant conseillé de répandre parmi les propriétaires de bétail d'Alberta une circulaire préparée par lui sur les affections charbonneuses, le département la fit imprimer et distribuer. La voici :—

Circulaire adressée aux propriétaires ou régisseurs des ranches de bétail dans les Territoires du Nord-Ouest.

Il a été représenté à ce département, par son inspecteur-vétérinaire en chef M. D. McEachran, F.R.C.V.S., que des cas de charbon sous la forme désignée par le nom de "jambe noire," laquelle se produit de fois à autres parmi les jeunes animaux dans tous les pays du monde, ont été découverts dans la région des ranches du district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest, l'automne dernier.

On croit donc opportun d'expliquer que cette maladie, qui est très souvent fatale, exige la coopération de tous les intéressés pour empêcher qu'elle ne revienne et n'infecte un plus ou moins grand nombre de localités où se pratique l'élevage.

Chaque cadavre d'animal mort de cette maladie devient un foyer d'infection, non seulement pendant les jours qui suivent la mort et dans le voisinage du point où il a été enfoui en terre, mais encore durant des années ensuite et à de longues distances, par les spores ou germes morbides que transportent l'air ou l'eau.

Tout propriétaire ou régisseur de ranche doit en conséquence, dans son propre intérêt, pour la protection tant de ses bestiaux que de ceux de ses voisins, prendre les mesures les plus efficaces en usage pour détruire ces principes contagieux ou empêcher qu'ils ne se disséminent.

Ceux qui ont charge de ranche sont instamment priés de faire avec soin la recherche de tout animal qui viendrait à mourir dans leurs domaines, et d'éloigner le cadavre des sources, courants d'eau, lacs ou mares, et tout en usant des précautions nécessaires pour empêcher le feu de s'étendre sur la prairie, de brûler le cadavre et d'en enterrer les cendres.

Cela peut se faire surtout à l'heure actuelle, où il y a assez de neige sur le sol pour que l'on n'ait pas à craindre des incendies de prairie et avant que les neiges soient assez hautes pour couvrir les cadavres.

On voudra bien remplir la formule ci-jointe et l'envoyer au département de l'agriculture à Ottawa.

Il importe extrêmement d'isoler sans retard et rigoureusement tout animal malade, pour la sauvegarde du troupeau. Il importe aussi d'isoler les animaux qu'on soupçonnera de n'être pas en bonne santé.

Par ordre du Ministre de l'agriculture,

JOHN LOWE,

Député du Ministre de l'agriculture.

Département de l'agriculture,
Ottawa, 24 novembre 1888.

Il parut aussi à propos de faire visiter par le professeur McEachran la région des ranches en décembre 1888, pour constater l'étendue des pertes imputables à cette affection charbonneuse. Dans son rapport au département, le professeur McEachran dit qu'à tout prendre, quoique digne d'une extrême attention, la maladie ne devait point alarmer, car en en comparant les effets aux pertes que le charbon avait causées dans la Grande-Bretagne, la France et la plupart des pays européens, comme dans beaucoup de régions des États-Unis, notamment en Californie, elle pouvait bien paraître sans importance dans Alberta.

BRACEBRIDGE, ONTARIO, février 1889.

Le professeur Andrew Smith, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture en Ontario, qui avait reçu un morceau de poumon d'une vache supposée affectée de maladie contagieuse, l'expédia au Dr John Caven, pathologiste de l'université de Toronto. Celui-ci, après examen, fit ce rapport :—

" A l'œil nu, je n'ai découvert dans la plèvre aucune altération, hormis de la décomposition et de la décoloration. Après section, je trouve une partie du spécimen profondément solidifiée, tandis que dans le reste il y a emphysème. L'épreuve par l'eau confirme le diagnostic : les parties apparemment solidifiées, vont au fond, les autres surnagent.

" L'examen au microscope des portions solidifiées relève une quantité très notable d'exsudation fibrineuse, remplissant les alvéoles. Les préparations microscopiques sur lame de verre montrent parfaitement une particularité caractéristique de l'exsudation fibrineuse contenue dans les poumons, à savoir : une contraction de la masse entière vers le centre de chaque alvéole.

" A l'égard de la cause de l'inflammation, je n'en puis rien dire de positif. Les spécimens n'ayant pas été conservés dans de l'alcool pur, il ne m'a pas été possible de relever les organismes.

" Toutefois, ayant une opinion formée sur ces matières, je n'ai point de doute que l'inflammation n'ait eu pour cause la présence dans le corps de l'animal de micro-organismes, peut-être dans le poumon dès l'origine, mais peut-être aussi que non."

En communiquant le rapport du Dr Caven, le professeur Smith faisait cette remarque : " Je ne suis pas prêt à me prononcer sur la cause de la pneumonie constatée dans ce cas-ci la pneumonie étant une complication possible de tant de maladies différentes. mais je suis sûr cependant que ce n'est point là la pleuro-pneumonie contagieuse, tenant de l'épizootie ; et je ne crois pas qu'il y ait le moindrement lieu de s'alarmer."

CAMDEN-EST, ONTARIO, avril 1889.

Sur l'avis qu'il y avait de la maladie dans un troupeau de bêtes à cornes à Camden-Est, Ontario, M. Wm Cowan, inspecteur-vétérinaire du département de l'agriculture, alla visiter les animaux et en fit abattre un pour l'examiner. Il déclara que la maladie était une actinomykose (sarcome de la mâchoire).

Interdiction de l'entrée des bêtes à cornes en Angleterre.

ILE BOULARDERIE, CAP-BRETON, N.-E., juin 1889.

Le département de l'agriculture est informé qu'un certain nombre d'animaux sont morts dans l'île Boularderie, C.-B.

M. Wm Jakeman, inspecteur-vétérinaire du département, s'y rend, mais ne peut trouver signe de maladie existante. En questionnant plusieurs fermiers qui ont perdu des animaux, il juge, d'après leur description des symptômes, que ces animaux sont morts de l'affection charbonneuse dite "jambe noire."

QUARANTAINE DES BESTIAUX, POINT-EDWARD, ONTARIO, juin 1889.

M. E.-P. Westell, officier-vétérinaire du département de l'agriculture, en charge de la quarantaine à bestiaux de Point-Edward, fait rapport qu'une vache importée, à l'expiration des 90 jours de détention, offre des signes de tuberculose.

Le professeur Andrew Smith, inspecteur-vétérinaire en chef du département en Ontario, va visiter la quarantaine, où il examine la vache en compagnie de M. Westell et d'un autre médecin-vétérinaire, et il rapporte qu'il est bien douteux qu'elle soit réellement affectée de la tuberculose et que l'on pourrait sans crainte permettre qu'elle sorte de la quarantaine.

BRUCE-MINES, ONTARIO, janvier 1890.

Avis de l'apparition d'une maladie dans un troupeau à Bruce-Mines, Ontario.

D'après une description des symptômes, fournie par le propriétaire des animaux, le professeur Andrew Smith, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture en Ontario, diagnostique une actinomycose (sarcome de la mâchoire).

GRENVILE, QUÉBEC, novembre 1889.

Rapport qu'il existe un cas de tuberculose à Grenville, province de Québec.

QUARANTAINE DES BESTIAUX, LÉVIS, QUÉBEC, décembre 1890.

Le professeur D. McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture, fait rapport qu'une vache jersey en détention de la quarantaine de Lévis est affectée de la tuberculose. L'animal est abattu dans l'enceinte de la quarantaine.

CALGARY, ALBERTA, septembre 1889.

Le département de l'agriculture est informé dans l'automne du 1889 qu'une affection charbonneuse, la " jambe noire," s'est déclarée dans le bétail des ranches près de Calgary. On donne aux intéressées des instructions sur le meilleur moyen de prévenir la contagion.

TOWNSHIP DE CAISTOR, COMTÉ DE LINCOLN, ONTARIO, janvier 1890.

Avis de l'existence de cas de tuberculose dans un troupeau de bêtes à cornes du township de Caistor. M. Wm Cowan, inspecteur-vétérinaire du département de l'agriculture, visite le troupeau et confirme le diagnostic.

CALGARY, ALBERTA, janvier 1890.

On informe le département que plusieurs veaux sont morts sur un ranche près de Calgary.

Sur la description des symptômes fournie par le propriétaire des animaux, le professeur D. McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département, juge qu'ils sont morts du charbon.

CUSHINGS, QUÉBEC, février 1890.

Le professeur D. McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture, donne avis de la mort à Cushings d'un bœuf atteint de la tuberculose. En mai, même année, un taureau se trouve affecté de cette maladie sur la même ferme, et le propriétaire est prévenu de ne pas lui faire faire de service.

Université d'Ottawa
DOCUMENTS OFFICIELS
GOVERNMENT PUBLICATIONS
University of Ottawa

THEDFORD, ONTARIO, avril 1890.

Signalé une lettre publiée dans un journal et mentionnant certains cas de maladie parmi les bestiaux près de Thedford, Ontario. Le professeur Andrew Smith, inspecteur-vétérinaire en chef en Ontario, est chargé de s'enquérir des faits.

TORONTO ET ONTARIO OCCIDENTAL EN 1890.

Reçu avis que l'actinomycose régnait à Toronto et dans l'ouest d'Ontario, et qu'on y abattait les animaux des troupeaux atteints pour servir à l'alimentation et qu'on en vendait pour être expédiés dans la Grande-Bretagne.

Le professeur M. C. Baker, inspecteur-vétérinaire du département de l'agriculculture à Montréal, en fut averti et promit au département de ne laisser embarquer aucun animal sérieusement atteint.

Le professeur D. McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef, fit ensuite rapport que cette maladie ne tombait pas sous le contrôle départemental.

MONTRÉAL, QUÉBEC, mars 1890.

Le professeur D. McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture, rapporte qu'il y a deux cas de tuberculose sur une ferme près Montréal.

BATTLEFORD, SASK., mars 1890.

Le département des affaires indiennes donne communication d'un avis, reçu de son agent à Battleford, qu'il y a de la mortalité parmi les bêtes à cornes sur la réserve des Sauvages. D'après les détails ,on diagnostique une maladie charbonneuse, et on envoie à l'agent à Battleford, des instructions fournies par le professeur McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture, et qui indiquent le le traitement à faire et les précautions à observer.

OTTAWA, ONT., juin 1890.

Le professeur M. C. Baker, M.V.F., fait le rapport suivant à la suite d'une enquête sur les causes de la mort de quatre veaux près Ottawa:—"J'ai visité la ferme de M. Holland, qui a perdu quatre veaux de race jersey ces jours derniers. Il y a là encore un animal sous traitement, qui, suivant M. Holland, présente des symptômes semblables à ceux qui se remarquaient chez les animaux qui sont morts. Indices bien marqués d'une maladie cérébrale. Pression sur le cerveau, causée soit par une tumeur soit par quelque congestion des enveloppes. Je n'ai pas été à même de faire l'autopsie, et je le regrette, car j'aurais pu alors former une opinion sur les causes de l'affection. Je ne pense pas, toutefois, qu'elle soit contagieuse."

FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE, OTTAWA, juin 1890.

Le professeur M. C. Baker, M.V.F., adresse au département ce rapport sur la mort de deux bêtes à cornes de la ferme:—

J'ai visité la ferme expérimentale, hier, pour déterminer, si possible, la cause de la mort arrivée dernièrement, de deux bêtes à cornes. La première mourut, il y a deux semaines ou davantage, d'une péritonite, qui n'offrait aucune particularité, aucun symptôme insolite. Le second animal, un jeune veau, est mort très soudainement, ces jours passés. D'après l'historique du cas et ce que l'autopsie a révélé, je suis d'avis que le veau a succombé aux suites d'une maladie cérébrale causée par une indigestion aiguë, ce qui n'avait rien d'extraordinaire chez une bête nerveuse et d'alimentation délicate comme le sont tous ces jerseys.

"Mon opinion est entièrement fondée sur le témoignage d'autrui, n'ayant pas eu, quant à moi, l'occasion de faire l'examen du veau, à la ferme, ni avant ni après sa mort."

QUARANTAINE DE BÉTAIL, SAINT-JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK, juillet 1890.

M. J. H.-Frink, M.V., chargé de la direction de la quarantaine du bétail à Saint-Jean, N.-B., fait rapport que des bêtes à cornes détenues en ce moment à la quaran-

taine souffrent d'une maladie communément appelée " pourriture du pied " (*foot rot*), qu'il ne pense pas qu'il y ait sujet de s'inquiéter, mais que, cependant, il a pris des mesures de précaution

Le professeur D. McEachran, à qui le rapport a été envoyé, conseille, pour établir si la maladie est contagieuse ou non, d'acheter un animal du dehors et de le mettre en étroit contact avec les malades. Son conseil est suivi, et comme il ne se développe point de symptômes morbides chez cet animal, on permet la sortie des suspects à l'expiration de 90 jours. A ce propos, M. Frink écrit :—

"J'ai l'honneur de vous annoncer que toutes les bêtes à cornes de race holstein appartenant à MM. Page, d'Amherst, N.-E., sont sorties de quarantaine en bonne santé. L'affection suspecte qui s'était montrée parmi elles, était d'une nature bénigne, et provenait de causes purement locales, antérieures à l'importation. L'animal acheté du dehors, quoique tenu en contact intime avec les bêtes malades, n'a eu aucun des symptômes de l'affection et est demeuré en excellente santé. Toute trace morbide avait disparue chez les animaux de MM. Page à la sortie de la quarantaine.

Banff, Alberta, août 1890,

M. Johnson Gibbons, du M.R.C.V.G., écrit au département de l'agriculture :

" J'ai eu sous mon observation un cas assez particulier. Samedi dernier, dans la soirée, on me faisait demander pour voir une vache couchée dans la prairie et paraissant dangereusement malade. Je l'examinai; elle offrait les signes diagnostiques d'un empoisonnement.

" Comme de coutume, je pris les précautions nécessaires, mais en déclarant le cas désespéré; mon pronostic se réalisait le lundi suivant.

" Après avoir fait l'autopsie, ma conclusion a été que la mort avait été amenée par l'ingestion d'une substance vénéneuse ; et ensuite j'ai pu découvrir ce que c'était. J'en ai envoyé un spécimen au *Royal Veterinary College* d'Edimbourg. C'est la plante qui porte le nom scientifique d'*Aconitum Napellus*, et qu'on appelle vulgairement en anglais *Monkshood* ou *Wolfsbane* (aconit napel) ; elle contient un poison mortel.

"En tout, j'ai vu là six cas d'empoisonnement, dont deux suivis de mort. J'apprends qu'un animal est mort aussi à Anthracite, et, selon les renseignements fournis, par la même cause."

Dunnville, Ontario, décembre 1890.

Le propriétaire d'un troupeau de bêtes à cornes informe le département de l'agriculture qu'une d'elles vient de mourir de la tuberculose, et qu'il craint que d'autres n'en soient affectées. Après examen, le professeur Andrew Smith fait rapport que deux ou trois animaux présentent des symptômes plus ou moins suspects, et qu'il a conseillé au propriétaire de les tenir isolés du reste du troupeau, en attendant que la maladie s'accentue ; et aussi de prendre plus de soin de son bétail, qui, au moment de sa visite, était mal abrité ; deux taureaux se trouvaient à l'attache dans un simple appentis, exposés aux intempéries de la saison.

Cantley, près Hull, Québec, avril 1891.

Un fermier de Cantley, province de Québec, donne avis au département de l'agriculture, qu'il s'est déclaré une maladie parmi ses bêtes à cornes ; M. A.-O.-F. Coleman, M. V., est chargé d'aller les examiner.

M. Coleman constate que les animaux souffrent de la maladie dite ergotisme, et recommande d'en abattre deux, les plus atteints.

Ils sont abattus.

St-Stephen, N.-B., avril 1891.

On signale à l'attention du département de l'agriculture la mort de quatre bêtes à cornes par maladie près de St-Stephen, N.-B.

M. J.-H. Frink, M.V., inspecteur-vétérinaire du département, visite la place et examine les cadavres, qui avaient été transportés dans la forêt, et étaient dans un état de décomposition trop avancé pour qu'il fût possible de pratiquer l'autopsie; mais, d'après les symptômes décrits par le propriétaire des animaux, il déclare qu'ils sont morts du charbon. M. Frink donne l'ordre de brûler les cadavres et des instructions pour prévenir la contagion.

LYN, ONTARIO, juin 1891.

Trois bêtes à cornes étaient mortes près de Lyn, en Ontario, et l'autopsie avait constaté que la cause de leur mort était le charbon.

Les cadavres furent enterrés profondément, après avoir été recouverts de chaux, et toutes les autres précautions prises pour écarter le danger de contagion.

KEMPTVILLE, ONTARIO, juin 1891.

Le département de l'agriculture est prévenu que des bestiaux, près de Kemptville, sont affectés de la tuberculose; une vache a été tuée par l'ordre des propriétaires, et l'autopsie pratiquée par un vétérinaire de la localité, lequel a rapporté avoir trouvé les poumons, la plèvre, le cœur, le diaphragme, le péritoine, les muscles intercostaux, l'estomac, les intestins, le mésentère, le foie et la rate couverts de dépôts tuberculeux, et qu'ayant fait une section longitudinale des poumons, ils ont présenté une apparence de putréfaction, et étaient remplis de nodules de diverses grosseurs, contenant un pus grisâtre.

Le professeur M.-C. Baker, M. V. F., inspecteur officiel, envoyé pour faire une enquête, a constaté que la vache et un taureau de race jersey avaient été achetés en octobre précédent; que le taureau se trouvait sur la ferme de l'un des propriétaires, à quelques milles de là; que la vache avait passé l'hiver dans une étable avec trois autres animaux, parmi lesquels un veau de la vache morte; et que ce dernier seul n'avait pas l'apparence d'être en bonne santé, bien qu'un examen minutieux n'ait rien révélé de particulier.

Sur la ferme, on comptait une trentaine de vaches et génisses et deux taureaux, l'un de race jersey, comme il a été dit, et l'autre un produit croisé de holstein; tous deux établés ensemble. M. Baker a jugé que le premier était tuberculeux; le second, tout jeune, lui a paru sain; mais le propriétaire a offert de l'abattre pour le soumettre à l'autopsie; abattu, il n'a offert aucun indice de tuberculose. Les vaches, au pâturage, ont été visitées, et quoique quelques-unes toussent un peu, pas une ne manifeste de symptômes certains de la maladie. Le professeur Baker conseillait d'abattre le taureau malade.

M. A.-O.-F. Coleman a eu instruction de se transporter à Kemptville pour faire tuer cet animal. A l'autopsie, il a pu faire les constatations suivantes:—Corps bien en chair; gorge et son contenu parfaitement sains; légère adhérence du poumon droit aux côtes, environ quatre pouces; cavité abdominale tout-à-fait saine et bien remplie d'aliments partiellement digérés; organes nasaux contenant une certaine quantité de matière grise, de la consistance du mastic, exempte d'odeur, qui, évidemment, avait occasionné la gêne de la respiration.

M Coleman a déclaré, après inspection, que tous les autres animaux sont en bonne santé.

WILLOW-BUNCH (100 milles au sud de Regina), juillet 1891.

Le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest télégraphia au ministre de l'agriculture qu'on lui apprenait que l'affection dite "jambe noire" s'était déclarée parmi les bêtes à cornes à Willow-Bunch; en même temps, le département recevait avis que des animaux de cette localité étaient en route pour Montréal, à destination de l'Angleterre. Prévenu, le professeur M. C. Baker, M.V.F., inspecteur-vétérinaire à Montréal, promit de faire attention à cet envoi et qu'aucun animal affecté de la maladie ne passerait à l'inspection.

M. T. A. Wroughton, M.V., inspecteur-vétérinaire du département de l'agriculture, fut envoyé à Willow-Bunch pour y faire une enquête.

Dans son rapport, il dit y avoir visité les colons, et appris d'eux que la maladie avait emporté un certain nombre de jeunes animaux ; que, durant son séjour (quatre jours) il ne s'était point manifesté de nouveaux cas, qu'il ne s'en était pas produit d'ailleurs depuis plus d'un mois ; mais que l'historique de l'affection, avec les symptômes décrits, et la nature des lieux où les morts avaient été le plus nombreuses, tout dénonçait, à coup sûr, le *carbuncula erysipelas* ("jambe noire.")

M. Wroughton laissa au prêtre de la mission des instructions pour le traitement des cas qui pourraient encore se déclarer, et, s'il y avait lieu, pour la destruction des cadavres.

Environ un mois après, on sut qu'un animal, venu de Willow-Bunch ou qui avait été en contact avec des animaux de cette localité, était mort du charbon à la montagne de Bois.

GLANFORD, ONTARIO, juillet 1891.

Sur un avis reçu de Glanford, Ontario, le professeur Andrew Smith, inspecteur-vétérinaire en chef en Ontario, y fut envoyé, qui, après enquête, rapporta qu'un propriétaire de bestiaux avait perdu trois bêtes à cornes en 1890 et autant en 1891, ainsi que deux moutons, dont l'un venait de mourir ; qu'il avait fait l'autopsie de cette dernière bête ; qu'à en juger sur les symptômes décrits par le propriétaire, les morts soudaines des animaux, les lésions observées à l'examen *post mortem* du mouton (observations confirmées par un examen microscopique d'un morceau de la rate), il pensait que la maladie n'était autre que le charbon.

SURREY-CENTRE, C.-B., juillet 1891.

Avis qu'il y avait de la maladie parmi le bétail près de Surrey-Centre, Colombie-Britannique. Des bêtes à cornes, d'ailleurs saines et souvent même grasses, disait-on, avaient des tumeurs variant en grosseur, dont les plus considérables se terminaient comme une soucoupe à leur pourtour. Au toucher, ces tumeurs étaient dures et légèrement mobiles. En crevant, elles rendaient de la matière et du sang ; après quoi, elles s'affaissaient, se resserraient, pour se changer, souvent, en plaies ouvertes et suppurantes. Elles se montraient d'ordinaire sur le cou. Du reste, la bête attaquée paraissait être en bonne santé.

Le professeur M. C. Baker, inspecteur-vétérinaire du département de l'agriculture, chargé de s'enquérir, émit l'opinion, sur la cause des tumeurs, qu'elles pouvaient être occasionnées par les larves de l'œstre du bœuf et suggéra de demander de plus amples détails. Le département écrivit à celui qui lui avait signalé ces cas, mais n'en reçut aucune réponse.

COMTÉ DE PETERBOROUGH, ONTARIO, août 1891.

Lettre du professeur Andrew Smith, inspecteur-vétérinaire en chef en Ontario, informant le département de l'agriculture que, sur l'avis de l'existence d'un ou plusieurs cas supposés de charbon dans les environs de Keen et de Westwood, Ontario, M. Wm Cowan, M.V., avait, en son absence, fait une enquête et rapporté qu'il n'y avait aucunement sujet de s'inquiéter, et que les animaux morts avaient été soit incinérés soit enfouis profondément en terre, et toutes les précautions nécessaires prises.

HAZLEDEAN, ONTARIO, juillet 1891.

Il était mort 6 veaux à Hazledean, Ontario, et très soudainement, disait-on, le premier symptôme étant un dévoiement, qui survenait environ six heures avant la mort. Les propriétaires furent priés, si d'autres animaux venaient à mourir, d'en avertir le département. Point d'avis.

GRANBY, QUÉBEC, octobre 1891.

Le département de l'agriculture est informé de la mort d'un animal à Granby, Québec, par M. J. McGurdy, M.V. :—"J'ai, écrit-il, visité la ferme de M. Bowker, pour

voir un animal qui, à ce que l'on supposait, s'était empoisonné avec du poison à renard; mais, à mon arrivée, voici ce que j'ai constaté: animal mort; écoulement de sang par les naseaux; petite portion d'intestin sortant de l'anus, d'où s'échappe de la matière sanguinolente. En ouvrant le cadavre et enlevant la peau, j'ai découvert des taches de la grandeur d'une pièce de 10 *cents* à celle d'une pièce de 50. Ces taches se retrouvaient sur tout le corps. Poumons congestionnés, contenant un mucus écumeux et sale. Estomac légèrement congestionné; rate très développée; petit intestin congestionné, renfermant quantité de matière sanglante. Sang d'un rouge très foncé, et aqueux. Durée de la maladie, de 8 à 10 heures. Age des animaux, de 6 à 8 ans. Renseignements pris, j'ai su que le même fermier avait, en moins de trente jours, perdu trois vaches, qui toutes avaient eu les mêmes symptômes."

QUARANTAINE DE BÉTAIL D'HALIFAX, décembre 1891.

Des veaux, importés de la Grande-Bretagne, et soumis à la détention quarantenaire à Halifax, ont provoqué des soupçons de maladie par des accès de toux et une température élevée.

Un d'eux a été abattu en la présence du professeur D. McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture, du Dr Wyatt Johnston, professeur de pathologie de l'université McGill, et de M. W. Jakeman, M.V., officier en charge de la quarantaine d'Halifax, et il y a eu autopsie.

Ils ont déclaré que la maladie était une broncho-pneumonie, probablement contractée dans le voyage. Le reste des veaux a été ensuite congédié de la quarantaine.

QUARANTAINE DE LÉVIS, QUÉBEC, décembre 1891.

On a découvert qu'un animal importé d'Angleterre, en quarantaine à Lévis, était affecté d'une maladie qui a été diagnostiquée être une pleuro-pneumonie non contagieuse.

En janvier, M. J.-A. Couture, M.V., chargé de la direction de la quarantaine de Lévis, fit ce rapport:—

"Le taureau s'était rétabli d'une attaque très forte de pleuro-pneumonie non contagieuse, mais quelques jours après il a eu une mauvaise attaque de rhumatisme articulaire; des tumeurs osseuses sont venues sur les jarrets; les deux boulets sont affectés aussi. Il faiblit graduellement et a déjà une apparence misérable. Une des vaches a vêlé, et son veau souffre d'un *arthutis* scrofuleux, et je serais bien surpris qu'il pût vivre. Une chose très curieuse, incompréhensible pour moi, dans le cas du taureau, c'est que celui-ci a un emphysème cutané sur la partie postérieure de la croupe et une partie des épaules."

Très peu de temps après ce rapport, mourut le taureau dans l'enceinte de la quarantaine, et le professeur McEachran, officier-vétérinaire en chef du département de l'agriculture, assisté par le Dr Grenside, représentant le propriétaire de l'animal, et par le Dr Couture, en fit l'autopsie, qui révéla des lésions de pneumonie sporadique, avec pleurésie générale et affection des reins.

RÉSERVE INDIENNE, LAC AUX CANARDS, T. DU N.-O., ET VOISINAGE, décembre 1891.

Le département des affaires indiennes donne avis au département de l'agriculture d'une apparition de maladie, parmi les bêtes à cornes, sur la réserve indienne, au lac aux Canards, et dans les localités environnantes; à cet avis était jointe une lettre de l'agent des Sauvages stationné à la réserve; en voici un passage:—

"C'est une maladie singulière. L'animal a toutes les apparences d'être en parfaite santé, et soudainement il se couche, semble avoir perdu ses forces, gémit et meurt en quelques minutes. A l'autopsie, on trouve les poumons, le cœur, la rate, le cou pleins de caillots de sang; et en arrière des jambes de devant, il y a, logée sous la peau, une certaine quantité de fluide de nature écumeuse et sanglante."

L'agent annonçait qu'il avait écrit aussi à la police à cheval du Nord-Ouest pour lui demander d'envoyer un médecin-vétérinaire.

Ultérieurement, le département des affaires indiennes fit savoir que son agent l'avait informé que la maladie venait de disparaître et que toute mortalité avait cessé.

On suppose que cette maladie était le charbon.

WHYCOCOWAGH, CAP-BRETON, janvier 1892.

Il avait été découvert une affection, supposée être la tuberculose, dans un troupeau de bêtes à cornes à Whycocowagh, C.-B.

M. W. Jakeman, inspecteur vétérinaire du département de l'agriculture, étant allé visiter le troupeau, confirma ce rapport et exprima la crainte que d'autres troupeaux, dans son voisinage, ne fussent pareillement affectés de cette maladie.

SAINTE-THÉRÈSE, QUÉBEC, février 1892.

Le professeur D. McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture, a la visite du propriétaire d'un troupeau de bêtes à cornes, de Sainte-Thérèse, qui lui dit que plusieurs de ses animaux, sinon tous, ont la tuberculose, que trois déjà sont morts, et qu'il en a tué un la veille pour lui en apporter les poumons.

Le professeur McEachran déclare que ces poumons présentent les indices d'une tuberculose avancée.

En avril, nouveau rapport que cette maladie s'était déclarée sur une autre ferme à Sainte-Thérèse.

Le professeur McEachran a été visiter la place, et après avoir examiné les animaux prétendus malades, il déclare que, s'il y a vraiment de la tuberculose chez eux, elle n'est pas encore reconnaissable.

RIVIÈRE AUX ECREVISSES, ALBERTA, avril 1892.

Mortalité sur des vaches à la petite rivière aux Ecrevisses.

Enquête faite par M. T.-A. Wroughton, inspecteur vétérinaire départemental, lequel rapporte que la dernière mort ayant eu lieu quelque temps avant sa visite, il n'a pu pratiquer d'autopsie; mais que d'après les renseignements qu'on lui avait donnés sur les symptômes manifestés par les animaux affectés et sur la condition des cadavres, il pensait que la mort avait eu pour cause "un dérangement gastrique de la caillette," dû à des influences climatériques.

TONWNSHIP DE GLOUCESTER (près Ottawa), avril 1892.

On reçoit avis qu'il y a un animal malade dans le township de Gloucester.

M. A.-O.-F. Coleman, M.V, va le visiter et rapporte qu'il a un écoulement nasal, dépourvu de tout caractère contagieux.

PRINCE-ALBERT, SASKATCHEWAN, juin 1892.

Le département de l'agriculture fut informé qu'un sergent-vétérinaire de la police à cheval du Nord-Ouest avait visité une ferme près de Prince-Albert pour déterminer la cause de la mort de quatre bêtes à cornes, qui y étaient mortes après quelques heures de maladie.

Voici son rapport:—

"PRINCE-ALBERT, 20 juin 1892.

"MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport.

"Le matin du 18, en arrivant chez M. J..W. Jackson, ci-devant du Dakota, qui occupe à présent la ferme Plaxton, environ six milles à l'est de la ville, j'appris que, l'après-midi et la nuit précédente, quatre bêtes à cornes, savoir: un bœuf, deux vaches et un veau nouvellement né de l'une de ces dernières, étaient morts après quelques heures de maladie; ces animaux avaient été amenés du Dakota ce printemps. M. Jackson me dit que, durant la matinée précédente, il avait remarqué qu'il se formait une enflure sous leur gorge, qu'ils étaient agités, etc. J'ai trouvé les cadavres très gonflés et il s'échappait de l'écume de la bouche. Je fis l'autopsie

de l'une des vaches, (les autres cadavres étaient dans un état de décomposition trop avancé) et cette autopsie me permit de constater que la rate, le foie, les poumons et les organes digestifs, à l'exception d'une légère extravasion sanguine, étaient dans un état normal. Le péricarde renfermait une grande quantité de sérosité faiblement colorée, et les deux cavités du cœur, ainsi que les vaisseaux voisins, était remplies de sang coagulé d'une couleur très foncée. En fendant la tumeur susmentionnée, je la trouvai de consistance ferme, avec une apparence gélatineuse, et il en sortit une sérosité de couleur pâle. Dans le reste du troupeau, que j'inspectai, deux autres animaux, un bœuf et une vache, présentaient des symptômes identiques à ceux qui m'avaient été décrits; et lorsque, ce matin, j'ai revisité cette ferme, on m'a dit qu'ils étaient morts dans la nuit; en outre, qu'un autre colon venu du Dakota, se nommant James B. Wascott et qui demeure à quelque trois milles de là a, les deux nuits dernières, perdu deux vaches, qui avaient aussi été amenées du Dakota ce printemps. Toutes les deux ont eu les mêmes symptômes, et presque la même apparence *post mortem*.

" Je ferai remarquer que cette mortalité a exclusivement atteint des bêtes à cornes du Dakota, quoique de très nombreux animaux élevés dans les environs de Prince-Albert aient continuellement pâturé avec elles.

" J'ai l'honneur d'être, etc.,

" W. MITCHELL, M. V., *sergent-vétérinaire.*

" A l'officier commandant
la division F.

" P.S.—Après une enquête aussi minutieuse que les circonstances m'ont permis de la faire, je suis d'avis que ces accidents sont dues à l'introduction dans le système d'un poison anthracoïde contenu soit dans les aliments ou l'eau d'abreuvement, et que l'immunité dont jouissent les animaux indigènes vient de ce qu'ils s'y sont graduellement habitués.

" W. M."

WARWICK, QUÉBEC, juin 1892.

Le département de l'agriculture est informé, par l'intermédiaire du bureau de l'inspecteur du bétail à Montréal, qu'un fermier de Warwick, Québec, a plusieurs bêtes à cornes qu'il dit avoir une maladie du pied. D'après les détails fournis, il n'y aurait là aucune maladie, mais très probablement des conditions particulières de saleté.

COOKSHIRE, QUÉBEC, septembre 1892.

Les fermiers près de Cookshire avaient été mis en alarme par la mort de six bêtes à cornes due à une cause inconnue.

Le professeur D. McEachran, officier-vétérinaire en chef du department de l'agriculture, a visité la localité et fait l'autopsie d'un de ces animaux. Dans son rapport, il attribue la mortalité à quelque poison irritant.

SAINTE-ANNE DE LA PÉRADE, QUÉBEC, octobre 1892.

Il était mort près de Sainte-Anne de la Pérade une vache d'une maladie inconnue.

M. J.-A. Couture, inspecteur-vétérinaire du département, eut ordre de visiter les lieux et de faire rapport.

Ayant pu faire l'autopsie de la vache, il constata qu'elle était morte du charbon.

TORONTO, ONTARIO, décembre 1892.

On informe le département qu'on a découvert des cas de tuburculose dans un troupeau de 14 bêtes à cornes de race jersey à environ 4 milles de Toronto. Les experts constatent la réalité de l'affection.

Interdiction de l'entrée des bêtes à cornes en Angleterre.

PARKHURST, QUÉBEC, janvier 1893.

Une apparition de maladie à Parkhurst, Québec, est signalée à l'attention du département; il y a eu mort de plusieurs animaux.

M. J.-A. Couture, inspecteur-vétérinaire du département, constate que la maladie est le charbon bactéridien (*anthrax fever.*)

L'ASSOMPTION, QUÉBEC, janvier 1893.

Avis qu'il y a de la maladie parmi les bêtes à cornes au collège d'agriculture de l'Assomption.

M. J.-A. Couture, inspecteur-vétérinaire départemental, reçoit instruction de faire enquête et rapport. Il déclare que cette maladie est une tuberculose; qu'un animal seulement en est atteint—une vache de race ayrshire croisée, qu'elle était isolée depuis plus d'un mois lors de sa visite, et que les autres animaux n'avaient point de symptômes morbides.

RANCHE DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON,
DISTRICT DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, 21 février 1893.

M. A.-M. Burgess, député du ministre de l'intérieur, avait donné avis de cas de maladie sur le ranche de la compagnie de la baie d'Hudson, à la rivière de la Paix, et transmis deux lettres de M. Wm Ogilvie, A.F., et un mémoire de M. H.-B. Round, employé de la compagnie, (voir ci-après) portant qu'en 1890 et 1892, plusieurs animaux du ranche susmentionné avaient eu des symptômes d'affection pulmonaire, que quelques-uns étaient morts de la maladie et d'autres avaient été abattus par son ordre; et que l'autopsie, comme les observations antérieures à la mort, indiquaient la présence d'une pleuro-pneumonie.

M. Burgess communiqua aussi un numéro du *Bulletin* d'Edmonton, où il était dit que M. T.-A. Brick, fils du missionnaire anglican du district de la rivière de la Paix, assurait que tout, moins un animal, sur ce ranche, avait succombé à la maladie en 1892.

Les pièces furent renvoyées au professeur D. McEachran, officier-vétérinaire en chef du département, qui, après mûr examen du mémoire de M. Round, fit ce rapport: " L'historique, les symptômes et les lésions *post mortem* décrits par M. Round ne permettent point de douter que ce ne soit la tuberculose bovine." Le professeur McEachran demanda que la compagnie de la baie d'Hudson abattît tous les animaux atteints et tous ceux qui avaient été en contact avec eux.

En février 1892, le département avait été avisé de cas de maladie sur le ranche, que le professeur McEachran, à la suite des rapports reçus, avait déclaré être pareillement des cas de tuberculose.

MÉMOIRE SUR LA MALADIE DES BÊTES A CORNES DU RANCHE APPARTENANT À LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, À LA RIVIÈRE DE LA PAIX, TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Dans l'été de 1890, la vache *Maid of Plenburn*, de race angus sans cornes (achetée à Calgary par l'intermédiaire de MM. Fitzgerald et Ellis), s'était mise à tousser avec des apparences générales d'un mauvais état de santé; la toux empirait toujours lorsque la température était plus chaude. On ne pensa pas qu'il y eût là rien de sérieux, jusqu'à ce que l'animal commença à maigrir rapidement; de ce moment sa respiration devint très difficile; son poil terne et hérissé; il tenait sa tête très bas et allongée en avant. Il avait maintenant le dos courbé. En même temps il jetait par les naseaux d'abondantes mucosités. Evidemment, la vache avait une affection des poumons; mais n'étant pas un expert, je ne pus déterminer la nature précise de cette affection, ni par conséquent indiquer le remède à appliquer. J'adressai mon rapport à qui de droit, c'est-à-dire à l'officier en charge du district. Cet officier (M. P. Macdonald) vint visiter le ranche, avec moi, dans l'automne. On résolut de tuer la vache; mais celle-ci avait gagné les bois et y était morte. Quand le bouvier (James Kirkness) en retrouva le cadavre, la décomposition était trop avancée pour en permettre l'autopsie.

Peu après ces accidents, d'autres animaux donnèrent des signes de maladie; la vache *Bella* notamment, qui tomba dans l'amaigrissement et mourut après avoir offert les mêmes symptômes généraux que *Maid*.

Alors, convaincu que la maladie était plus qu'ordinaire, j'étudiai les maladies des bêtes à cornes dans l'*American Cattle Doctor*, ouvrage du médecin-vétérinaire Dadd, et je redoublai d'attention dans toutes mes observations, retournant au ranche chaque fois que je pouvais le faire.

Il y avait, à cette époque, plusieurs animaux infectés, entre autres le taureau importé *Edward of Eastview*, de race angus sans cornes. Cet animal, cependant, ne toussait que très peu ou point; mais il était devenu maigre, son poil était terne, et fréquemment il avait des ballonnements, durant lesquels il respirait avec difficulté. Il ne tarda pas à mourir. Kirkman le bouvier l'ouvrit, et trouva une grosse tumeur immédiatement entre le lobe droit et le lobe gauche des poumons. Je n'étais pas à cet examen, mais on m'en communiqua à la première occasion le résultat. La tumeur ou masse dure était, paraît-il, plus longue que la main, et pesait deux livres et davantage.

A l'automne de 1891, M. l'inspecteur James McDougall visita Dunvegan et le ranche. Je lui fis part de tous les renseignements que j'avais recueillis, et lui montrai les animaux qui ne paraissaient pas être en bonne santé. Je lui exprimai mes craintes touchant la nature de la maladie, car mon opinion était que les symptômes observés par moi répondaient identiquement à ceux de la pleuro-pneumonie tels que le Dr Dadd les décrivait. D'autres animaux étaient morts, avec, à très peu près, tous les mêmes signes que les premiers. Je suggérai à M. McDougall de faire abattre les bêtes qui pouvaient encore être malades; à quoi il consentit, pourvu que je n'eusse pas de doute sur la maladie. Je ne voulus pas prendre sur moi de rien assurer. Je conseillai aussi de faire venir un médecin-vétérinaire pour examiner tout le troupeau.

Après le départ de M. McDougall, M. Macdonald revint visiter le ranche, et je lui signalai un nouveau développement dans le cas d'un bouvillon d'un an, dont les articulations avaient perdu de leur motilité, et qui commençait à prendre les apparences morbides que j'ai décrites précédemment.

Après un autre court intervalle, j'eus encore la nouvelle qu'une vache était morte. Je l'avais admirée à ma précédente visite, car elle était remarquablement belle de formes, et alors en parfaite santé. Sa mort me détermina cette fois. Il fallait prendre des mesures décisives. J'envoyai aussitôt l'ordre au *stockman* de tuer tous les animaux qui avaient des signes de maladie, et d'en faire l'autopsie avec le plus grand soin, dont il garderait note jusqu'à mon arrivée. Je lui disais aussi de se faire aider par Henry McCorrister, qui avait été boucher toute sa vie et qui n'aurait pas de peine à découvrir ce qu'il pourrait y avoir d'anormal.

A la première occasion, je me rendis moi-même au ranche, et ayant remarqué quelques animaux malades, qu'on n'avait pas encore abattus, j'ordonnai de les tuer et j'assistai à l'autopsie.

Un jeune bœuf, atteint depuis peu et encore en bonne condition, mais respirant difficilement, et rendant par les naseaux des mucosités abondantes et fétides, avait été tué d'un coup de fusil. Je l'ouvris aussitôt. Du côté intérieur des côtes, il y avait de petites tumeurs, de la grosseur d'une fève à celle d'une figue sèche. En incisant la plus volumineuse, je trouvai qu'elle ressemblait à une figue sèche, c'est-à-dire qu'elle était pleine de petits kystes ou tubercules rangés. A l'égard des organes respiratoires, les poumons n'avaient point une coloration unie, mais ils étaient tachetés, avec çà et là des endroits plus foncés que la couleur normale. Les parties pâles étaient plus résistantes au couteau que d'ordinaire. Je découvris, à l'extrémité de la trachée, entre les maxillaires inférieurs, un kyste assez gros pour remplir les deux mains d'un homme. J'aurais voulu le peser, mais il creva au moment où j'en opérais l'extraction; il renfermait comme les autres des petits sacs ou tubercules.

Un autre animal, tué dans le même temps, avait deux tumeurs, de la grosseur et à peu près de la forme d'un rognon d'orignal, situées de chaque côté de la trachée-artère, à sa jonction avec les poumons.

Dans quelques cas, on avait remarqué que le sang était de couleur très foncée, et souvent déjà qu'il y avait des tumeurs semblables à celles que j'ai décrites.

Mes instructions m'enjoignaient d'envoyer tous les jeunes bœufs au Petit lac des Esclaves; mais craignant qu'ils ne répandissent la maladie dans le pays, je pris la détermination de n'en point laisser sortir du ranche. Je refusai aussi de vendre un taurillon à la Mission catholique, de peur d'introduire la contagion à Dunvegan.

En décembre 1891, j'écrivis à M. William Ogilvie une lettre personnelle, lui demandant de s'informer d'un expert "si la chair d'un animal affecté de la pleuro-pneumonie était propre à servir d'aliment." Je le priais de me fournir cette information tant pour moi-même que pour tout le monde autour de moi. On m'avait dit que cette viande était saine, mais, quant à moi, j'étais plutôt d'un avis contraire.

Vers le même temps, j'adressai aussi un compte rendu détaillé et complet des autopsies, etc., à l'officier en charge de mon district, qui, à son tour, j'en étais sûr, le transmettrait au commissaire de la Cie de la baie d'Hudson. A la suite de tout cela, je ne reçus ni instructions ni avis, jusqu'au 6 juin 1892, que l'on m'informa que j'étais libre de me retirer du service de la compagnie de la baie d'Hudson, pour avoir écrit une letre à M. Ogilvie sur les affaires de la compagnie, laquelle letre, disait-on, avait failli paralyser tout le commerce de bétail du Canada."

H. B. ROUND.

Saint-David de l'Auberivière, Québec, février 1893.

M. A.-J. Couture, inspecteur-vétérinaire du département de l'agriculture, reçoit instruction de visiter Saint-David de l'Auberivière, Québec, pour constater la cause de la mort de trois vaches, arrivée en décembre 1892.

M. Couture fait rapport que François Bourrassa, propriétaire des animaux, lui a dit que ses vaches lui avaient paru être en bonne santé le soir, et qu'il les avait trouvées mortes le lendemain matin; qu'il les avait ouvertes et avait remarqué les mêmes lésions chez les trois, à savoir: intestins, foie et rognons noirs; sang aussi; rate d'une couleur très foncée; écoulement de sang (après la mort) par les narines, l'anus et la vulve.

M. Couture en conclut que la mort a été causée par le "charbon bactéridien."

Saltcoats, Assiniboia, mars 1893.

Les officiers de la police à cheval du Nord-Ouest signalent de la mortalité dans le bétail près de Saltcoats, Assiniboia. La correspondance à ce sujet ayant été communiquée au profresseur McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture, il déclare partager l'opinion de l'inspecteur de la police qui a fait rapport, et que la mortalité a eu pour cause le manque d'abri contre l'intempérie de la saison et l'insuffisance de nourriture. Cette opinion a été confirmée un par rapport subséquent de l'inspecteur.

Nouvel avis, cette fois par le haut-commissaire, qui, en juillet 1893, transmet un extrait d'un rapport de M. Borradaile, agent du *Colonization Board* à Winnipeg, dans lequel il est dit que les *crofters* de la colonie de Saltcoats ont perdu plusieurs animaux, morts d'une maladie farcineuse.

Là-dessus, M. F. Torrance, M.V.F., est chargé d'aller faire un enquête sur place. Il rapporte qu'il n'y a plus de maladie, et que la mortalité a été causée par le manque de fourrage, qui était alors d'une rareté exceptionnelle, et qu'aussitôt le printemps arrivé, et quand les animaux ont pu paître, toute mortalité a cessé.

Rapid-City, Manitoba, avril 1893.

L'attention du département de l'agriculture a été appelée sur l'apparition d'une maladie qu'on croyait être le pleuro-pneumonie, par une lettre de M. S.-F. Hampton, rédacteur du *Spectator* de Rapid-City, adressée à l'honorable ministre de l'intérieur, et transmise par ce dernier à l'honorable ministre de l'agriculture.

M. F. Torrance, M.V.F., a reçu l'ordre de se transporter sans retard dans la localité mentionnée, d'abattre des animaux malades, de faire un examen pathologique

minutieux, et d'envoyer des morceaux des poumons de ces mêmes animaux à Ottawa, pour y être examinés aussi par les officiers-vétérinaires du département.

M. Torrance a rempli ses instructions. Dans son rapport il dit qu'après avoir examiné les animaux vivants et autopsié trois d'entre eux, choisis par lui et abattus par son ordre, il n'hésitait point à affirmer que la maladie n'avait rien de contagieux, mais qu'elle était enzootique, et occasionnée par une insuffisance d'eau d'abreuvement et de nourriture. Il a envoyé au département les spécimens demandés, qui ont été remis aussitôt au professeur D. McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département.

Le professeur McEachran, après avoir attentivement examiné les poumons, a fait rapport qu'il n'y avait point sujet de s'inquiéter, que la maladie était due, très probablement, à la rigueur de l'hiver et au manque de nourriture et d'eau, et qu'il avait adressé les spécimens au professeur J. G. Adami, M.A., M.D., avec prière de faire un examen pathologique.

Le professeur Adami, dans son rapport (reproduit ci-dessous) au département, dit que les organes examinés ne présentaient aucune trace des principaux symptômes de la pleuro-pneumonie, et il conclut par ces mots : " Je ne puis attribuer cette mortalité qu'aux rigueurs exceptionnelles de l'hiver et à leurs conséquences ; la disette de fourrage, une mauvaise alimentation."

LABORATOIRE PATHOLOGIQUE,
UNIVERSITÉ McGILL.

Rapport sur des poumons et portions de poumons reçus de Rapid-City (par l'intermédiaire du professeur D. McEachran, F.R.C.V.S.)

Le 1er mai, j'ai reçu du professeur McEachran une boîte contenant la trachée et les poumons d'un veau, avec une bouteille étiquetée " Spécimens de poumons, maladie des bêtes à cornes de Rapid-City". Le spécimen supérieur provient du poumon droit du cas n° 2; le spécimen en dessous est l'*apex* du lobe postérieur du poumon droit du cas n° 1 : le tout conservé dans de l'alcool méthylique. En même temps, le professeur McEachran me transmettait le rapport du Dr Torrance sur ses investigations relativement à la maladie.

Les organes provenant du veau étaient renfermés dans une toile, entièrement couverte de poudre de borax. En ouvrant l'enveloppe, je les ai trouvés frais et en excellente condition. Les morceaux de poumons dans l'alcool étaient bien conservés aussi.

Examen des poumons du veau.

Absence de pleurésie.

L'enveloppe pleurale sur la totalité des poumons était saine, et là où les poumons ne s'étaient pas un peu desséchés à la surface, demeurait encore luisante. Aucune trace d'épaississement ou de couche de lymphe ; aucun signe de pleurésie ancienne ni récente.

Absence de pneumonie interstitielle.

Le tissu pulmonaire, examiné à l'œil nu, soit à la surface soit après section, était de couleur pâle, comme il l'est d'ordinaire chez le veau. Point d'épaississement perceptible du tissu connectif entre les lobules de l'organe.

Les grandes voies aérienues étaient d'une couleur fauve pâle, sans indice de congestion. Les petites bronches terminales renfermaient un mucus clair. Cette mucosité faisait faute ou était à peine perceptible dans les bronches des lobes supérieurs, tandis qu'elle se retrouvait dans celles des lobes inférieurs ; mais même ici elle n'était pas très abondante.

Vers parasites dans les voies aériennes.

Dans le principal *bronchus* du lobe inférieur du poumon droit et ses ramifications, et aussi à un degré moindre, dans deux des branches du principal *bronchus* du lobe inférieur du pommon gauche, il y avait quantité de vers filiformes, longs de trois quarts de pouce à deux pouces et demi. C'étaient des strongles (*strongylus micrurus*) mâles et femelles, ou une espèce très approchante.

Les bords des lobes étaient encore crépitants, contenaient de l'air; le reste du tissu, quoique en apparence parfaitement sain, n'avait point cette crépitation et était affaissé. Les bords des lobes postérieurs, toutefois, étaient peut-être plus crépitants qu'en l'état normal, c'est-à-dire qu'ils étaient légèrement emphysémateux. Les vaisseaux étaient vides, et il n'exsudait aucun fluide des surfaces des sections en comprimant le viscère. Absence d'action ou congestion passive.

Examen microscopique.

Voici les résultats de l'examen au microscope de parcelles excisées des diverses régions des deux poumons.

Poumon gauche, lobe supérieur (antérieur).—Surface pleurale dans l'état normal. Les cloisons (*septa*) fibreuses entre les lobules ne présentent aucune infiltration. Le tissu pulmonaire proprement dit est sain, légèrement déprimé. Nulle exsudation dans les cellules aériennes.

Bronches.—Les grandes sont normales; les terminales présentent quelque prolifération de l'épithélium et des indices de bronchite légère avec infiltration environnante (*peribronchitis*); les *bronchioles* en état normal.

Lobe inférieur (postérieur).—Mêmes caractères, avec, en plus, une légère distension des vésicules aériennes vers le bord de l'organe.

Poumon droit, lobe supérieur.—Bronchite et péribronchite (infiltrations et petites cellules rondes immédiatement autour des bronches) bien marquées dans des bronches terminales. Les autres portions du tissu en état parfaitement normal.

Lobe du milieu.—Le trait le plus notable dans les sections de cette région, était l'affaissement. Cet état, selon toute probabilité, est d'origine *post-mortem*. Péribronchite bien marquée, comme dans les sections précédentes, et comme dans celles-là aussi, aucune infiltration des cloisons interlobulaires, ou de la plèvre; aucune exsudation dans les vésicules aériennes.

Lobe inférieur.—Les sections du milieu de ce lobe n'offrent aucune altération. D'autres obtenues des bords présentent des indices très étendus de *peribronchitis* et de bronchite, avec affaissement de quelques vésicules et emphysème d'autres; mais ici comme ailleurs, il y a absence marquée de toute inflammation affectant la plèvre, les vésicules ou le tissu fibreux entre les lobules.

Il est donc évident, d'après l'examen à l'œil nu et celui fait à l'aide du microscope, que le veau dont provenaient ces poumons ne souffrait d'aucune forme de pleurésie, de pneumonie ou de pleuro-pneumonie. Il n'y avait pas davantage de trace de tuberculose.

Examen du poumon de vache (cas n° 1.)

Ce morceau de tissu pulmonaire, consistant dans le sommet du lobe postérieur, (du poumon gauche, j'imagine, d'après le rapport du Dr Torrance, quoique l'étiquette sur la bouteille porte que c'est du poumon droit) présente une enveloppe pleurale ayant une apparence opaque. L'opacité est due en grande partie au séjour dans l'alcool, car en tranchant le morceau, il n'y a pas d'épaississement anormal. La surface est lisse, et ne porte point de signe d'inflammation récente. Absence de pleurésie récente.

Sectionné, le tissu pulmonaire est d'une couleur pâle; les vésicules aériennes sont, en général, distendues, plus particulièrement vers la surface extrême du sommet. Nul signe d'inflammation sur les vésicules ou la substance interstitielle. Vers le centre du spécimen, les parois bronchiales sont épaissies.

* A demi sorti des bronches, il y avait un strongyld—un des vers que le Dr Torrance signale comme se trouvant dans les bronches du poumon gauche.

A l'examen microscopique, les tissus étaient dans une condition fort semblable à celle du poumon du veau, telle que je l'ai décrite ci-dessus ; seulement, l'emphysème était plus prononcé, et l'infiltration autour des bronches plus abondante. Vers le centre du lobe, cette infiltration de cellules rondes a envahi les vésicules aériennes adjacentes et a une apparence suspecte de tuberculose péribronchiale. J'ai soumis aux réactifs nombre de sections pour y découvrir le bacille du tubercule, et les résultats cependant ont été négatifs.

Examen du poumon du bœuf (cas n° 2).

Absence de pneumonie simple et de pneumonie interstitielle.

L'enveloppe pleurale de ce poumon est dans la même condition que le poumon du cas n° 1. Le tissu pulmonaire même est crépitant et généralement de couleur pâle, quoique çà et là se trouve un lobule d'une teinte plus foncée. L'examen microscopique constate l'absence de toute *peribronchitis* et l'état sain de la plèvre et du tissu connectif interlobulaire. Les cellules aériennes, en majeure partie, n'ont subi aucune altération ; mais il s'en trouve quel- ques groupes qui contiennent des corpuscules de sang extravasés. L'extravasion est minime, et n'est pas accompagnée de proliférations de l'épithélium alvéolaire. Les capillaires des parois alvéolaires sont un peu congestionnés.

En l'absence de tout autre signe qui pourrait être associé à une inflammation, je ne puis expliquer cette extravasion et cette congestion qu'en supposant qu'elles se sont produites au moment de la mort.

Conclusion.

Il est clair, d'après l'étude du tissu pulmonaire de ces trois animaux, que la maladie dont ils sont morts, n'est pas la pleuro-pneumonie. Les organes examinés ne présentent point de trace des signes principaux de cette affection.

Il n'y a aucune inflammation aiguë ou sous-aiguë de la plèvre, aucune du tissu connectif interlobulaire, aucune des parois des cellules aëriennes, pouvant amener la pneumonie alvéolaire. Les légères extravasions ou hémorragies, dans le cas n° 2, sont si insignifiantes qu'elles peuvent être négligées.

La bronchite et la péribronchite, constituant la principale condition pathologique des poumons du veau et de la vache (cas n° 2), sembleraient être associées à la présence de vers parasites dans les bronches. Cette *strongylus bronchitis*, comme on le sait, amène une grande émaciation chez les animaux qu'elle attaque, et elle peut, disent certains observateurs, acquérir un caractère contagieux. Qu'elle pût être contagieuse, c'est très douteux, à en juger d'après l'existence des vers en question. Il est inutile, d'ailleurs, que je fasse plus ici que de signaler cette circonstance ; vu l'état du poumon, à tout prendre, il est évident que l'affection parasitique, dans les cas de la vache et du veau, n'était point assez avancée, à beaucoup près, pour pouvoir occasionner la mort, tandis que, dans le cas du bœuf, elle n'existe à aucun degré.

A en juger donc sur l'état des poumons seuls, et supposant que les autres organes n'eussent pas de plus graves altérations que ces viscères, je ne puis attribuer la mortalité qu'aux rigueurs exceptionnelles de l'hiver et à leurs conséquences: la disette de fourrage, une mauvaise alimentation.

J. GEORGE ADAMI, M. A., M. D.
Professeur de pathologie, université McGill.

5 mai 1893.

Interdiction de l'entrée des bêtes à cornes en Angleterre.

DÉTENTION À SARNIA DE BESTIAUX AMÉRICAINS EN TRANSIT, MAI 1893.

M. E.-P. Westell, inspecteur-vétérinaire du département de l'agriculture à Sarnia, fit rapport qu'il détenait une wagonnée de bêtes à cornes des États-Unis (que l'on transportait en transit à Brooklyn, E.-U.), parce que plusieurs de ces animaux étaient affectés de l'actinomycose (surcome de la mâchoire), et demanda des instructions sur ce qu'il devait en faire.

La question fut renvoyée au professeur McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département, qui déclara que, selon lui, on pouvait, sans exposer la santé du bétail canadien, permettre le passage des animaux atteints de l'actinomycose, d'un point à un autre des Etats-Unis à travers le Canada, dans des wagons de transit fermés.

M. Westell reçut, en conséquence, l'ordre de laisser passer les animaux.

SWEETSBURG, QUÉBEC, mai 1893.

Des bêtes à cornes étaient mortes sur une ferme près de Sweetsburg, Québec.

Le professeur McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture, alla visiter la ferme et fit rapport qu'il n'y avait aucune maladie quelconque dans le troupeau (vaches laitières); mais que les bêtes étaient d'une maigreur affreuse; que la grange où on les avait tenues était extrêmement sale; qu'il était difficile d'imaginer des conditions hygiéniques plus mauvaises; et que les morts devaient être imputées à une débilité excessive jointe aux effets des chaleurs récentes. En conclusion, le professeur faisait la remarque que le cas relevait plutôt de la société protectrice des animaux que du service de la quarantaine.

CASTLEAVERY, MANITOBA, juin 1893.

Des cas de tuberculose chez des bêtes à cornes, dans les environs de Castleavery Manitoba, sont rapportés au département.

COMTÉ DU ROI, ILE DU P.-E., juin 1893.

Mortalité dans un troupeau de bêtes à cornes à East-Point, île du Prince-Edouard.

M. W. Jakeman, inspecteur-vétérinaire du département, visite la ferme où elle s'est produite, et rapporte qu'il y est mort six animaux depuis deux ans, l'un, des suites d'une blessure qu'un autre animal lui avait faite, deux du rhumatisme inflammatoire par suite d'exposition au mauvais temps, et trois de la tuberculose.

MONCTON, N.-B., juillet 1893.

Le département de l'agriculture reçoit des morceaux du poumon et du foie d'une vache morte à Moncton d'une maladie que l'on dit être la pleuro-pneumonie.

Ces spécimens sont envoyés au professeur Wyatt Johnston, pathologiste de l'université McGill.

Le Dr Wyatt Johnston fait rapport que le morceau de poumon était crépitant et renfermait de l'air dans toutes ses parties; qu'il n'y avait aucune consolidation ou pneumonie; que la plèvre ne portait point de trace d'inflammation ou d'épaississement, et qu'un examen au microscope n'avait absolument révélé rien qui pût faire soupçonner l'existence d'une pleuro-pneumonie; enfin que le spécimen ne contenait rien de nature à indiquer la cause de la mort.

CLEARWATER, MANITOBA, juillet 1893.

Il y avait eu de la mortalité sur un grand pâturage près de Clearwater, au Manitoba, et on l'attribuait à une affection charbonneuse. M. M. Young, inspecteur-vétérinaire du département de l'agriculture, eut instruction de visiter la localité.

Il fit rapport qu'il n'avait pu trouver trace d'aucune maladie chez les animaux qu'il avait vus, l'étendue (1,000 à 1,200 acres), et les inégalités, les accidents du terrain n'ayant pas permis de rassembler tout le troupeau pour l'inspecter.

Il n'avait pas découvert de cadavres, et ne pouvait, par conséquent, se prononcer sur la nature de l'affection, s'il y avait eu véritablement maladie.

FERME EXPÉRIMENTALE, OTTAWA, de juillet 1891 à octobre 1893.

Vingt-neuf animaux y sont morts ou y ont été abattus, et tous, un seul excepté, étaient atteints de la tuberculose.

Sur les vingt-neuf, on en a tué vingt-sept; les deux autres sont morts de maladie. En outre douze veaux de ces animaux suspects ou malades ont été tués peu après leur naissance; et l'on n'a pu découvrir chez eux, à l'autopsie, de traces morbides.

Vingt et un animaux, parmi les vingt-sept abattus, ont été tués après des épreuves au moyen de la tuberculine.

Les cadavres ont été enterrés dans des fosses profondes de 6 à 7 pieds, sur une couche épaisse de chaux vive.

HIGH-RIVER, ALBERTA, août 1893.

Le contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest communique au département de l'agriculture un rapport par le sergent-vétérinaire C. H. H. Sweetapple, de la police à cheval du Nord-Ouest, sur une inspection d'un troupeau de bêtes à cornes dans un ranche à High-River.

M. Sweetapple y dit que les animaux sont exempts de maladie; mais qu'ils ont eu beaucoup à souffrir du froid durant l'hiver précédent, comme aussi du manque de nourriture; qu'il est mort alors plusieurs bêtes à cornes, et que, d'après les symptômes qu'on lui a décrits, il croit que la mortalité doit être attribuée à la tuberculose, occasionnée par le manque d'abri et une alimentation insuffisante.

DISTRICT DE MATSQUI, COLOMBIE-BRITANNIQUE, août 1893.

Reçu une communication du conseil municipal de Matsqui, C.-B., informant que la mortalité s'était mise sur les veaux de la région et demandant que l'on fît une enquête sur ses causes.

M. M.-G. Blanchard, inspecteur-vétérinaire du département de l'agriculture, reçut aussitôt l'ordre de se rendre sur les lieux.

Le 25 août, il écrivit qu'il s'y était transporté, qu'il avait rencontré là des membres du conseil municipal; mais qu'il était arrivé trop tard pour faire une enquête décisive, vu que depuis environ trois semaines il n'y avait plus de maladie; que les descriptions qu'on lui faisait des symptômes s'accordaient si peu qu'il était impossible d'en tirer une conclusion certaine; que déjà, en septembre 1891 et en septembre 1892, il y avait eu deux cas de maladie; et qu'il s'était entendu avec le conseil, s'il s'en produisait de nouveaux, pour être averti tout de suite.

Dans les premiers jours de septembre, en effet, M. Blanchard eut avis d'un autre cas et se rendit sur place. Il y avait un veau de trois mois et demi qui était mort depuis huit heures. Son rapport (reproduit ci-dessous), au professeur McEachran, inspecteur en chef, donne les symptômes de la maladie et les résultats de l'autopsie.

Le professeur McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département, déclara qu'il lui était impossible, sur le rapport de M. Blanchard, d'arriver à faire un diagnostic satisfaisant; mais que, cependant, il était d'avis que la maladie était imputable à des causes locales. Quelles étaient-elles? il ne pouvait pas le dire.

" VICTORIA, C.-B., 7 septembre 1893.

" D. MCEACHRAN, Esquire, F.R.C.V.S.

" CHER MONSIEUR,—Ceci est un compterendu du cas de maladie, d'après la description qu'a pu m'en faire le propriétaire de l'animal.

" Les veaux, m'a-t-il dit, étaient dans un pâturage, sur le versant d'un coteau, incendié il y a environ deux ans et encore plein de souches; un ruisseau le traverse, dont l'eau est claire. Le soir, on ramène les animaux dans la cour de la ferme. Le veau était du mois de mai. La première chose que j'ai remarquée, çà été une diarrhée abondante, ce qui m'a donné des craintes, et j'ai séparé alors ce veau de mes autres animaux. Le second jour, il a refusé la nourriture, et sur le soir, j'ai remarqué qu'il avait un naseau enflé et que sa respiration était devenue beaucoup plus

courte; quelque temps après, il a eu un écoulement écumeux par les narines. Il était de plus en plus faible, le dernier jour il n'a pu se lever. La diarrhée a continué jusqu'à sa mort, arrivée le quatrième jour."

L'autopsie, pratiquée huit heures après la mort, a amené les constatations suivantes:—Veau de trois mois et demi, bien soigné et en bonne condition. La narine gauche et la lèvre supérieure étaient très enflées; la narine presque bouchée. En coupant la chair tuméfiée, j'ai trouvé du sang et du sérum par petits amas, tout-à-fait fluides. Il y avait des pétéchies visibles à travers la peau, sur toute la partie de la lèvre dégarnie de poil. La membrane schiderienne tapissant la partie supérieure de la cavité nasale était de couleur pâle, sans la moindre altération. Ayant enlevé la peau, j'ai trouvé que les tissus sous-cutanés étaient sains. Il y avait dans la cavité pleurale, lorsque je l'ai ouverte, une petite quantité de sérum coagulé, très jaune. Le péricarde et le cœur étaient en bon état. Le tissu des poumons sain, à l'exception d'une légère ecchymose de la surface du supérieur; l'inférieur était plus ou moins décoloré par le retrait du sang à la suite de l'autopsie. La membrane muqueuse de la trachée et les bronches étaient pleines de mucosités mousseuses; les parois des bronches quelque peu enflammées. Diaphragme, sain. L'abdomen ne renfermait point de sérosités en quantité anormale. La tunique séreuse des estomacs était couverte de taches hémorragiques, d'environ trois pouces de diamètre; les estomacs étaient pleins; les petits intestins vides, avec une légère inflammation diffuse par places; les gros boyaux sains, ainsi que la rate. Le foie quelque peu décoloré et friable; la vésicule biliaire aux trois quarts pleine. Le rein droit sain; le gauche, d'une couleur beaucoup plus foncée. Il s'était formé des caillots de sang sur la surface convexe des deux, mais beaucoup plus gros sur le rein gauche. La vessie était vide et dans un état normal.

Le propriétaire m'a dit qu'il avait perdu des veaux ces cinq dernières années de la même manière, et deux cet été.

Passé l'âge d'un an, les veaux n'étaient point attaqués par la maladie; août et septembre étaient les mois à redouter. Je ne puis rien découvrir dans mes livres qui ressemble à cette maladie-là. Elle me paraît être une complication de bronchopneumonie et de fièvre pourprée, avec inflammation du foie, des reins et des intestins. Je vous écris donc pour vous demander de la lumière. A l'égard de la cause morbifique, je n'en ai pas d'idée, tant sont diverses les circonstances où se sont produits les cas dont on m'a parlé, bien que les symptômes de la maladie ne varient pas dans leur manifestation.

Bien à vous,

M. G. BLANCHARD,

Inspecteur-vétérinaire.

TORONTO-NORD, ONTARIO, août 1893.

Un à Wm Mole, M. V., écrivit au département de l'agriculture, que la fièvre aphteuse s'était déclarée parmi les vaches laitières de North-Toronto.

Le professeur D. McEachran, inspecteur-vétérinaire en chef du département de l'agriculture, et le professeur A. Smith inspecteur-vétérinaire en chef en Ontario, après enquête faite, rapportèrent qu'il n'y avait point de fièvre aphteuse chez les animaux examinés par eux.

QURRANTAINE DE POINT-EDWARD, août 1893.

On constate que cinq bêtes à cornes, à leur sortie de la quarantaine de Point-Edward, sont affectées de la tuberculose, à sa période initiale, et l'abattage en est autorisé à cause de certaines circonstances.

GRANBY, QUÉBEC, septembre 1893.

Le département de l'agriculture est informé qu'il y a un cas de tuberculose dans le voisinage de Granby, Québec.

PRESCOTT, ONTARIO, octobre 1893.

Le département de l'agriculture est avisé que la maladie s'est déclarée dans un troupeau de bêtes à cornes près de Prescott.

M. Wm Cowan, inspecteur-vétérinaire du département, après avoir visité ces animaux, fait rapport qu'ils sont exempts de toute maladie contagieuse, et qu'il ne s'explique pas l'avis qu'on a donné.

NIAGARA-FALLS, ONTARIO, octobre 1893.

Le département de l'agriculture apprend que l'on dit qu'une maladie sévit sur les bêtes à cornes d'une ferme située à Niagara-Falls.

M. Charles Elliot, M. V., fait une enquête et rapporte que les animaux ne sont atteints d'aucune maladie contagieuse, mais souffrent des attaques des mouches noires, très nombreuses dans la localité.

SARNIA, ONTARIO, octobre 1893.

Il y a eu un cas de tuberculose dans le township de Moore, près Sarnia. L'animal atteint a été abattu sur l'avis de deux vétérinaires de l'endroit.

DISTRICTS D'EDMONTON ET DE SAINT-ALBERT, ALBERTA, novembre 1893.

Le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest et le contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest signalent à l'attention du département de l'agriculture une maladie qui s'est déclarée parmi les bêtes à cornes dans les districts d'Edmonton et de Saint-Albert.

Un sergent vétérinaire de la police à cheval a fait une enquête et rapporté que les animaux étaient morts de l'affection dite "jambe noire" ou charbon; il a recommandé aux colons de brûler les cadavres de ceux qui viendraient à mourir avec les symptômes observés sur les animaux qui avaient déjà succombé.

Le département a transmis une lettre du professeur McEachran sur le charbon au lieutenant-gouverneur des Territoires, avec prière de la publier dans les journaux du pays.

ONTARIO AGRICULTURAL COLLEGE, GUELPH, ONTARIO, décembre 1893.

Le département apprend que l'on a abattu cinq bêtes à cornes, appartenant au gouvernement provincial d'Ontario, sur le soupçon qu'elles étaient affectées de la tuberculose, et que l'on en a mis quinze autres en surveillance au collège d'agriculture d'Ontario à Guelph, Ontario.

GODERICH, ONTARIO, janvier 1894.

Il y avait de la maladie sur des bêtes à cornes à Goderich, Ontario.

Les experts déclarent que c'est la tuberculose, et le département mande au propriétaire des animaux malades de les abattre.

ANNEXE "I."

PLEURO-PNEUMONIE À LA QUARANTAINE DE LÉVIS EN 1886.

Le 24 juin, le paquebot *Hibernian*, de la ligne Allan, arriva dans le port avec cinquante-cinq bêtes à cornes galloways, appartenant à M. T. McCrae, de Guelph, Ontario, deux *red polled* consignés au colonel Blair, de Truro, Nouvelle-Ecosse, et vingt-neuf angus sans cornes consignés à Andrew Allan, écr, de Montréal. Ils furent placés comme toutes les autres bêtes à cornes, dans des enclos et des remises isolées.

Ces animaux furent soigneusement inspectés à leur arrivée et surveillés avec le même soin en quarantaine. Tous paraissaient bien portants, sauf le taureau " Independence," grand et gros animal; la légère roideur de ses mouvements et sa répugnance à marcher étaient, dues à la fatigue, à ce que disait le gardien. Depuis lors jusqu'au 5 août, il ne fut pas annoncé de maladie et il n'en fut pas observé de symptômes appréciables par l'inspecteur en fonction, M. Couture, ni par le contremaître, M. Walsh, quoique les remises fussent visitées tous les jours, et parfois deux fois par jour. A cette date, on s'aperçut que le taureau ne mangeait pas avec appétit et qu'il toussait. En même temps, M. McCrae informa M. Couture que deux de ces bêtes à cornes, outre " Independence," provenaient du troupeau de Chappleton, dans le Kirkcudbrightshire, Ecosse, où la pleuro-pneumonie s'était déclarée depuis leur embarquement, et l'employé de M. McCrae lui remit un numéro du journal de la localité qui annonçait l'invasion de cette maladie à Chappleton. C'est le 6 que je reçus la lettre de M. Couture mentionnant les faits, et la même nuit je partis pour Québec, accompagné de M. Couture; je fis une soigneuse inspection du troupeau, et je n'eus pas de difficulté à diagnostiquer l'existence de la contagion pulmonaire. Je me rendis aussitôt à Ottawa pour faire mon rapport; d'après vos instructions, je retournai à Québec et fis abattre " Independence"; puis, assisté de M. Williamson Bryden, M. V., de Boston, et de M. Couture, l'inspecteur-adjoint, je fis attentivement l'autopsie, qui confirma pleinement mon diagnostic. Sur quoi, il vous plut ordonner l'abattage de tout le troupeau, et la destruction de tout ce qui avait été contaminé par ce bétail, y compris les bâtiments, les clôtures, le fourrage, les sacs et les vêtements des gardiens.

On isola encore davantage et on surveilla particulièrement le troupeau de M. Andrew Allan, venu sur le même vapeur que l'autre. Personne, pas même les propriétaires, ne fut admis à la quarantaine. Tous ceux employés à soigner le bétail furent obligés de changer de vêtements à leur entrée dans l'enclos, et à leur sortie. On tint constamment quelqu'un à faire la garde pour s'assurer qu'il n'y eût aucune communication entre les employés des différents enclos, et on établit la quarantaine la plus rigoureuse possible.

Le 24 août, des symptômes de la contagion apparurent chez les bêtes à cornes de M. Allan, et celles-ci furent aussi, sur vos ordres, abattues et brûlées avec tout ce qui avait pu être contaminé par elles, comme on avait fait pour le troupeau de M. McCrae.

Le 10 octobre, les symptômes de la pleuro-pneumonie se montrèrent dans un troupeau appartenant à M.M. Clark et Norris, au point de nous rendre justifiables d'abattre un de ces animaux pour en faire l'autopsie, laquelle confirma le diagnostic. Dans ce cas, la contagion s'était communiquée par un des taureaux de M. McCrae, qui avait servi à saillir une génisse.

On exerça une surveillance toute particulière sur le troupeau, qu'on examinait attentivement deux fois par jour, et ce ne fut pas avant le 10 octobre que je me crus fondé à le déclarer affecté de la maladie. Et comme preuve du peu de certitude des symptômes, je reçus la déclaration suivante du gardien :—

" Je, William McGubbin, ai la garde des bêtes à cornes de MM. Clark et Norris. Je les ai accompagnées depuis le Dumfrieshire, Ecosse, et j'en ai eu la garde depuis qu'elles sont entrées en quarantaine, le 27 mai dernier. Jusqu'à jeudi, 7 octobre, je

les ai considérées comme étant en parfaite santé ; de fait le mercredi 6 octobre, j'ai écrit au révérend M. Gillespie, Dumfrieshire, qui les avait expédiées, qu'elles étaient très bien. Le jeudi soir, 7 octobre, je remarquai que deux d'entre elles étaient languissantes, qu'elles avaient la respiration fréquente, et qu'une ne mangeait pas avec appétit ; l'autre mangeait comme à l'ordinaire. Quand M. Couture, l'inspecteur, fit sa visite le jeudi, j'appelai sur elles son attention, et il ordonna de les isoler.

" Depuis lors, l'une d'elles, le n° 27, toussa davantage, sa respiration devint plus rapide. Elle continuait de manger assez de foin, mais il n'en était pas ainsi du grain. Je la trouvai constipée, et je pris sur moi de lui donner de l'huile. Je n'avais personnellement aucune expérience de la pleuro-pneumonie, mais j'en avais souvent entendu parler et l'avais entendu décrire par ceux qui la connaissaient, en sorte que je me croyais en état de la découvrir dans le troupeau ; mais je ne pensais pas qu'elle s'y fût introduite. J'ai donc été surpris en voyant le poumon si ferme et qui adhérait aux côtes, et surtout en voyant, quand on l'a eu coupé, qu'il était tacheté et décoloré, tout à fait différent d'un poumon sain. Bien que je n'eusse encore jamais vu couper de poumon affecté de la pleuro-pneumonie, dès que j'eus jeté les yeux sur celui-là, je compris ce qui en était, parce qu'il était précisément comme je l'avais entendu décrire.

" En exceptant ces deux génisses, personne, pas même un inspecteur expérimenté, ne pourrait rien découvrir de semblable pour le moment dans le reste du troupeau. Mais d'après ce que je sais de cette maladie, je ne crois pas qu'aucune de ces bêtes y échappe. Son développement n'est qu'une affaire de temps.

" Wm McGubbin."

Des ordres ayant été donnés pour l'abattage de ce troupeau, il fut abattu et brûlé aussi.

Toute trace de la contagion apportée par les animaux de Chappleton ayant été ainsi détruite, on espéra en avoir fini avec elle.

Le 17 septembre, je vous transmis la déclaration suivante du gardien d'un troupeau de Polled-Angus appartenant à Robert Reid, de l'Iowa :

" Je certifie par les présentes que moi, James Henry, je suis à l'emploi de M. Robert Reid, de l'Iowa. Je suis venu de l'Aberdeenshire, ayant la garde de ses Polled-Angus. Je partis le 28 mai. Le bétail paraissait bien portant. Après un ou deux jours de séjour à bord, je remarquai que la vache " Jemima of Kinecragie " avait la respiration fréquente et ronflait. Elle toussait aussi de temps à autre. J'appelai alors là-dessus l'attention de M. Reid. Il me dit qu'il serait aisé de la guérir quand elle serait rendue dans l'Iowa. Elle a toujours continué depuis de ronfler et de tousser.

" Il s'était introduit un brin de mauvaise herbe dans un de ses trayons le 9 septembre. Elle avait la fièvre et ne mangeait plus. Elle toussait quand elle était saisie ou excitée, mais fort peu quand elle était tranquille. Je lui donnai du sel, qui la purgea. Depuis lors, elle mange davantage et je la crois bien mieux. Je n'ai pas entendu son veaut ousser beaucoup. La vache n'est pas une bonne laitière ; elle n'a pas assez de lait pour nourrir son veau ; il n'a vécu que de ce qu'on lui a donné à manger.

" James Henry."

On fit rapport dans le temps que cette vache était particulièrement soupçonnée d'être atteinte de pleuro-pneumonie ou de tuberculose chronique, sans pouvoir dire laquelle de ces deux maladies ; mais le troupeau fut spécialement isolé et traité comme s'il était malade.

Ce ne fut pourtant que le 16 novembre que nous fûmes en état de le déclarer infecté, et l'autopsie de cette vache montra que c'était là un cas de maladie chronique ou un ancient cas ; la partie du poumon malade était enkystée, tout en conservant, néanmoins, d'une manière sensible, les caractéristiques de la pleuro-pneumonie. Il n'y a pas de doute que cette vache avait apporté d'Ecosse la maladie dans son poumon, qui, étant enkysté, en avait gardé les germes jusqu'à ce qu'une nouvelle inflammation les a fait reparaître, et ensuite la maladie s'est communiquée au reste du troupeau. Je n'hésite pas à affirmer qu'elle eût pu passer pour tuberculeuse, et occasionner ensuite une irruption occulte de pleuro-pneumonie. Il a donc été heureux,

pour le propriétaire du moins, que la maladie se manifestât à la quarantaine ; s'il en eût été autrement, il aurait pu perdre tout le bétail qu'il a chez lui.

Le 17 novembre, tout ce troupeau fut abattu et brûlé, ainsi que tout ce qui avait été contaminé par lui.

A l'apparition de la maladie, on avait mis en quarantaine, par mesure de précaution, tous les terrains contigus aux enclos, sur une étendue d'un demi-mille, et arrêté tout déplacement de bestiaux. Ceux qui se trouvaient dans le voisinage immédiat de la quarantaine furent achetés et abattus ; quant à ceux qui étaient à une distance sûre, il fut permis de les garder en observant le règlement quarantenaire.

Dans tous les cas, il fut payé des indemnités en conformité de la modification à l'Acte concernant les maladies contagieuses des animaux, 1886.

Comme mesure additionnelle de précaution, tout le bétail qui occupait les enclos immédiatement voisins de ceux contaminés fut compris dans un ordre d'abattage ; mais après en avoir abattu quelques petits troupeaux, on constata que la maladie ne s'était pas propagée, et l'ordre ne fut pas exécuté.

Tous les animaux non abattus furent retenus en quarantaine durant trois mois à compter du dernier accident de pleuro-pneumonie, le gouvernement prenant à sa charge les dépenses faites après l'expiration des quatre-vingt-dix jours de quarantaine prescrits par la loi.

Lors de l'abattage des animaux, on prit soigneusement note des révélations de l'autopsie, et ces constatations démontrent la nature insidieuse de la maladie, car les lésions pathologiques étaient beaucoup plus avancées que ne l'aurait fait soupçonner un examen clinique.

C'est ce qui ressort des notes succinctes qui suivent, rédigées sur place par M. Couture :—

" J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'autopsie des bêtes à cornes appartenant à M. McCrae et à M. A. Allan, abattues par ordre du département de l'agriculture à la quarantaine de la Pointe-Lévis, comme étant infectées de pleuro-pneumonie contagieuse. L'abattage du troupeau de M. McCrae a été commencé le 13 août et terminé le 21. Il se composait de 55 galloways, et de deux genisses Red Polled appartenant au colonel Blair, mais celles-ci ont toujours passé pour faire partie de ce qu'on appelait le troupeau de McCrae.

" Dans chaque cas, l'autopsie a été pratiquée presque aussitôt après la mort.

" Le premier animal qu'on a tué est le taureau " Independence," qui avait été le premier du troupeau à attirer mon attention et à me faire craindre l'introduction de la pleuro-pneumonie contagieuse à la quarantaine. Ce taureau a été abattu le 13 du courant par vous-même en ma présence, et l'autopsie a eu lieu immédiatement. Quoique vous soyez au fait des altérations pathologiques que présentait cet animal, je puis peut-être les répéter ici.

" Les deux plèvres costales étaient très enflammées et couvertes d'une grande quantité de dépôts fibrineux. La meilleure partie du grand lobe du poumon gauche était dense et avait cet aspect marbré qui caractérise la pleuro-pneumonie ; la plèvre pulmonaire du poumon droit était épaissie et enflammée. On conserve un morceau du poumon dense dans de l'alcool au bureau de la quarantaine.

" Le même jour, un autre taureau a été abattu. Vivant, il n'offrait guère de symptômes morbides, mais à l'autopsie, on a constaté l'existence de la pleuro-pneumonie dans sa première période. La plèvre costale des deux côtés était enflammée, et présentait, particulièrement sur les côtes, de nombreux dépôts fibrineux. La plèvre pulmonaire était épaissie.

" Le 19, a commencé l'abattage du reste du troupeau. Le taureau " Marcus " est le premier du lot que l'on a tué. Ce taureau, ainsi que quatre autres animaux qui avaient été dans la même étable que le taureau " Independence" et d'autres abattus le 13, n'avait eu aucun symptôme de la maladie jusque vers le 10 août. Ce jour-là il s'était mis à tousser, tout en continuant de se bien porter. La toux n'était pas fréquente, et comme il mangeait aussi bien que de coutume, le gardien n'y fit pas attention. A votre arrivée—le 13—on prit la température de l'animal, elle était à 103½. Tout alla bien en apparence jusqu'au 16, qu'il refusa tout à coup de manger, la toux augmentant beaucoup, au point que, le lendemain, elle était pour ainsi dire conti-

nuelle. Le 16, le thermomètre marquait 106. Le 17, sa température était à 107, et elle y resta jusqu'à ce qu'il fut abattu. Il exhalait de temps à autre le *plaint* pendant l'expiration, mais je dus l'observer dix ou quinze minutes pour m'en assurer.

" Le 19, au matin, en sortant de l'étable, il était si faible, si chancelant, que, si no ne l'avait pas soutenu, il n'aurait pu marcher jusqu'au lieu de son abattage.

" L'autopsie révéla l'existence de la maladie dans sa période la plus avancée.

" La plèvre costale des deux côtés était très enflammée et couverte d'une grande quantité de dépôts fibrineux. Au côté gauche, les deux plèvres étaient adhérentes sur les trois quarts de la surface. Le grand lobe du poumon gauche était dense et marbré, ainsi que la moitié du grand lobe du poumon droit. Il y avait adhérence complète du diaphragme au péritoine—4 et 5. Je dois parler un peu des deux vaches rouges sans cornes (Red-polled): l'une était tranquille et j'ai pu l'examiner attentivement pour m'assurer de l'état de sa santé. Je puis dire ici qu'elles étaient arrivées en triste état à la quarantaine. Elles se remirent bien et rapidement, mangeant avec appétit; elles étaient grasses quand on les a tuées. Elles avaient le poil beau, étaient faciles à soigner, et, aux yeux d'un observateur ordinaire, semblaient être en très bonne santé.

" L'une des deux était fort nerveuse, et, pour moi, je n'ai jamais pu l'approcher, ce qui fait qu'elle n'avait pas été examinée.

" J'appellerai l'une " la tranquille," et l'autre "la nerveuse." La " tranquille " avec une température de 103½; elle n'a toussé que quelques jours, et seulement par intervalles, avant d'être abattue. La percussion révéla qu'une partie de son poumon gauche était entrepris; c'est ce qui causait son " plaint." Je la déclarai atteinte de pleuro-pneumonie à une période avancée. La " nerveuse " ne toussait jamais, et le gardien avait bon espoir qu'au moins celle-ci n'était pas infectée.

" L'autopsie fit voir que toutes deux avaient le poumon gauche en grande partie entrepris et marbré. La plèvre costale était beaucoup enflammée et couverte de dépôts fibrineux. Je ne pourrais jamais décrire quelle fut la stupéfaction du bouvier en observant ces altérations.

" Quatre autres avaient une partie soit du poumon droit ou du poumon gauche solidifiée et marbrée. Ainsi huit animaux en tout présentaient ce trait caractéristique qu'on ne doit pas oublier: altérations pathologiques de la pleuro-pneumonie contagieuse.

" Sur ces huit animaux, cinq avaient les deux plèvres si adhérentes que le poumon dut être arraché des côtes. Quarante-deux autres ont présenté les altérations morbides suivantes: plèvre costale plus ou moins enflammée et couverte de dépôts fibrineux, surtout depuis la sixième ou septième côte. Plèvre pulmonaire épaissie et ayant, dans quelques cas, de nombreux petits dépôts fibrineux sur les grands lobes. Enfin, sept animaux (quatre adultes et trois veaux), ont été trouvés exempts de la maladie."

" *Récapitulation.*

" Sept animaux étaient exempts de maladie. Huit avaient la plèvre costale enflammée et couverte d'une grande quantité de dépôts fibrineux. Une partie des poumons était solide et marbrée. Chez cinq d'entre eux, adhérence complète des deux plèvres. Quarante-deux animaux avaient la plèvre costale plus ou moins enflammée et couverte de dépôts fibrineux, surtout depuis la sixième ou la septième côte. La plèvre pulmonaire était épaissie, enflammée, et présentait, dans quelques cas, de nombreux dépôts fibrineux sur sa surface externe. Total: cinquante-sept bêtes bovines.

" J'ajoute que j'en ai trouvé six souffrant de la tuberculose, quelques-unes à un haut degré.

" *Troupeau de M. A. Allan.*

" Le troupeau de M. A. Allan, qui comptait trente têtes de bétail (une vache française qui nourrissait, et vingt-neuf "polled-angus " importés), ne manifesta aucun symptôme de maladie, pas même de toux, jusque vers le 10 août.

" Quelques-uns des animaux commencèrent alors à tousser, mais très peu. Au nombre de ceux-ci étaient les nos 16, 3, 12, 4 et quatre veaux. Quelques-uns seulement purent être examinés avec soin pour constater leur état sanitaire; la plupart étaient trop nerveux pour qu'un étranger pût les approcher, et même tout ce que nous pûmes faire auprès des plus tranquilles fut de prendre leur température. Aucun d'eux ne nous laissa l'ausculter. Cependant, à diverses reprises, je pris la température des numéros suivants : le taureau, les numéros 16, 3, 30, 4, les quatre veaux et les numéros 7, 40, 13.

" Elle variait de 103 à 103¾, sauf chez le n° 7, dont la température oscillait entre 104¼ et 105½.

" Le n° 4 était le seul de tout le bétail adulte, dont la toux augmenentât. La toux redoubla aussi parmi les veaux, particulièrement parmi les génisses.

" Tout le troupeau s'étaient récupéré considérablement depuis son arrivée à la quarantaine, et il était dans le meilleur état lors de l'abattage.

" Six animaux, à l'autopsie, présentaient, à ne pas s'y tromper, les altérations pathologiques de la pleuro-pneumonie—c'est-à-dire cette densité et cette couleur marbrée d'une partie du poumon. C'étaient les n° 16, 3, 12, 4, la grosse génisse et le veau.

" N° 16.—Plèvre costale enflammée et couverte de dépôts fibrineux, surtout depuis la septième côte, au côté gauche. Poumon gauche—une partie du grand lobe dense et marbrée, et une partie du lobe médium, de la grosseur d'un œuf, dense et aussi marbrée. Poumon droit—plèvre épaissie, mais parenchymes sains.

" N° 3.—Plèvre costale très enflammée et présentant de grands dépôts fibrineux, particulièrement sur les 5e, 6e et 7e côtes des deux côtés. Une partie du grand lobe du poumon gauche était dense et marbrée.

" N° 13.—Comme chez le n° 3, une partie du grand lobe du poumon gauche marbrée. On trouva douze tubercules dans les poumons droit et gauche et dans les lobes.

" La grosse génisse.—Plèvre costale légèrement enflammée des deux côtés depuis la 7e côte. Partie du grand lobe du poumon droit dense et marbrée.

" Le veau.—Plèvre costale enflammée des deux côtés depuis la 7e côte. Partie du grand lobe du poumon droit dense et marbrée.

" N° 4.—Plèvre costale très inflammée des deux côtés (particulièrement sur les 5e, 6e et 7e côtes du côté droit). Dépôts considérables de fibrine. Poumon droit—grand lobe en partie rempli de tubercules, en partie marbré, environ un tiers sain. Poumon gauche—le plus petit lobe tuberculeux. La plèvre du grand lobe était épaissie.

" Dans les vingt-quatre animaux les altérations morbides étaient peu différentes. Tous avaient la plèvre costale enflammée et couverte de dépôts fibrineux. Les pires cas étaient ceux du n° 20, du taureau, des nos 30, 10, 13, 7, dont la plèvre costale était très enflammée sur toute la surface, et les dépôts fibrineux considérables.

" Puis venaient un animal sans numéro et le n° 15, dont la plèvre costale était particulièrement enflammée et couverte d'une grande quantité de dépôts depuis la 5e côte.

" Ensuite venaient les nos 40, 29, 2, 11, 17, 52, 26, 22, 51, la vache nourricière, et une génisse dont la plèvre costale était extrêmement enflammée et couverte de dépôts fibrineux depuis la 7e ou 8e côte.

" Un autre sans numéro et le n° 5 avaient la plèvre enflammée et des dépôts surtout sur les quatre dernières côtes.

" Les trois autres, le n° 14, une génisse et un ne portant pas de numéro n'avaient que de légers dépôts, et la plèvre était bien moins enflammée que dans les animaux ci-dessus mentionnés.

" Les nos 12, 13, 4 et un autre sans numéro étaient tuberculeux.

" J. A. COUTURE,

" *Inspecteur-adjoint de la quarantaine.*"

LISTE des animaux importés qui ont été abattus sur le soupçon d'être infectés de pleuro-pneumonie.

Propriétaires.	Nos	Races.	Dates.
Thos McCrae	55	Galloways	21 août.
Colonel Blair	2	Red-Polls	21 do
Andrew Allan	29	P. Angus	26 do
do	1	Canadiens	26 do
Clark et Norris	55	Galloways	10, 13, 14, 15 octobre.
R. Y. Attril	1	Sussex	16 octobre.
do	2	Vache et veau Red-Polled	20 novembre.
Reid frères	2	Polled-Angus	31 octobre.
do	16	do	18 novembre.
Hon. J. Mulock	13	do	20 do
J. J. Hill	1	do	4 do
John Stewart	15	do	22 do
do	1	Ayreshire	22 do
Thos Brown	3	do	22 do
Wm Stephen	4	3 adultes et un veau Highland	22 do
Total	200		

En outre, 37 bêtes à cornes, appartenant à des cultivateurs voisins des terrains de la quarantaine, ont été abattues par mesure de précaution, avec le consentement des propriétaires, qui ont été indemnisés suivant les dispositions de l'Acte, et 189 autres ont été soumises au règlement quarantenaire.

L'abattage de tant d'animaux de prix est à regretter, mais il était inévitable à cause de la nature insidieuse de la maladie et des immenses intérêts en jeu. Tout le bétail du Canada était menacé par l'introduction de cette épidémie, et vos inspecteurs ont cru qu'il ne fallait courir aucun risque de voir la maladie se propager à la quarantaine ou au dehors. En conséquence, les mesures extrêmes furent mises en vigueur, et on doit se féliciter qu'elles aient été couronnées de succès, que la pleuro-pneumonie ait été extirpée dans l'enceinte de la quarantaine et anéantie dans le four crématoire, et cela, moyennant des frais qui sont de peu d'importance si on les compare à ce que vaut pour le pays la répression de cette maladie et aux pertes énormes que lui causeraient les embargos qui suivraient immédiatement l'invasion de cette contagion en Canada.

J'ai l'honneur de faire rapport qu'aussitôt après avoir découvert la maladie, en recevant vos instructions, je communiquai les faits au vétérinaire-consultant des Etats-Unis à Washington, avec prière de venir visiter la quarantaine ou d'envoyer un remplaçant pour tenir son gouvernement au courant des mesures prises pour l'extirpation de cette maladie, afin de prévenir tout embarras relativement à nos règlements internationaux de quarantaine. Cela pourtant n'a pas été jugé nécessaire, car on était convaincu que tout ce qu'il faudrait faire serait fait.

Observations sur les caractères particuliers de la pleuro-pneumonie.

On peut fixer avec sûreté à trois mois sa période d'incubation ; mais ses symptômes sont si mal déterminés que, des semaines après, même un bouvier expérimenté, comme ceux que nous voyons d'ordinaire chargés du soin des troupeaux en quarantaine, peut non seulement ne pas les observer, mais souvent même ne pourra se convaincre de leur existence : c'est ce qui est arrivé aux employés de McCrae, d'Allan, de Clark et Norris et de Reid. Chacun d'eux protesta contre l'abattage de ses bêtes, et l'un d'eux, l'employé de Clark et Norris, refusa formellement de permettre à M. Couture d'abattre ses animaux après avoir reçu ordre de le faire, soutenant hautement qu'ils étaient bien portants. Cependant, à sa grande surprise, on constata, à l'autopsie, que tous sans exception étaient dans une période plus ou moins avancée de la maladie.

Les symptômes ne sont pas toujours bien déterminés ; tel était, par exemple, l'état des bêtes à cornes d'Allan, que leur pelage d'un noir brillant, leurs côtes dispa-

raissant sous la graisse, et l'absence presque complète de toux faisaient qu'il était très difficile de convaincre les non initiés qu'elles étaient atteintes du terrible fléau. Seul le thermomètre, avec l'auscultation et la percussion, pouvait permettre à un inspecteur de diagnostiquer la maladie, et encore ne pouvait-il en être certain qu'après l'autopsie. Ceci, je le sais, est bien différent des idées préconçues qu'on se forme sur cette maladie par les livres, et constitue un de ses plus grands dangers, car elle peut exister dans un troupeau des semaines avant que le propriétaire s'en aperçoive. Qui plus est, les animaux malades peuvent être vendus et transportés à des centaines de milles quand ils souffrent de la maladie sous une forme bénigne, disséminant la contagion partout où ils vont.

Beaucoup d'animaux ont cette maladie sous une forme bénigne, guérissent, mais jamais tout à fait, la partie carnifiée du poumon devenant enkystée; et l'animal recouvre assez de santé pour être conservé et transporté à quelque distance que ce soit. Un semblable état est presque impossible à distinguer de la tuberculose. De fait, cette distinction ne peut se faire sûrement qu'en pratiquant l'autopsie. Ces cas de maladie chronique, les prétendus cas de rétablissement, sont une cause sérieuse de danger pour l'importateur, qui peut acheter l'animal de bonne foi, et ne découvre les choses que quand son propre troupeau est infecté. Car l'animal qui a la pleuro-pneumonie enkystée dans le poumon, expectorera très certainement les germes morbifiques et répandra l'épidémie partout où il ira. Ces faits provoquent la question: peut-on même compter absolument sur trois mois de quarantaine pour empêcher l'importation de la pleuro-pneumonie dans un pays non infecté?

Je suis dernièrement revenu d'un voyage dans la Grande-Bretagne, où je me suis mis en communication avec les officiers du conseil privé à Londres et avec les autorités locales d'Edimbourg et de Glasgow, qui m'ont appris, autant qu'ils en étaient informés eux-mêmes, quelle était l'étendue du fléau, et m'ont donné à son sujet beaucoup de renseignements précieux.

La liste suivante, qui est officielle, indique les comtés infectés en Angleterre et en Ecosse, dans la semaine expirée le 4 décembre 1886.

Angleterre.

Cumberland,	Salop,
Essex,	Stafford,
Huntingdon,	Sussex (division ouest),
Kent (ex-métropole),	Warwick,
Lancaster,	Worcester,
Leicester,	York (*riding* ouest),
Middlesex (ex-métropole),	La métropole.

Ecosse.

Aberdeen,	Forfar,
Dunbarton,	Lanark,
Edimbourg,	Perth,
Fife,	Roxburgh.

Avec un nombre total de soixante-huit bêtes à cornes attaquées, dont trente-huit l'avaient été durant la semaine, et deux nouvelles invasions du fléau.

A Edimbourg, je visitai quelques-unes des vacheries où avait été pratiquée l'inoculation. J'eus le plaisir d'être accompagné dans cette visite par le professeur McCall de Glasgow, et le professeur Walley, d'Edimbourg. Or, justement comme je m'y attendais, dans une vacherie d'environ dix-huit vaches—qui toutes avaient été inoculées et déclarées hors de danger—nous n'en trouvâmes pas moins de deux souffrant de cas chroniques, toutes deux ayant le poumon enkysté; les symptômes étaient tellement manifestes que nous fûmes étonnés qu'on permît au troupeau de vivre un seul jour de plus, car ce ne pouvait être autre chose qu'un foyer de contagion. Cependant, nous entendîmes le propriétaire demander à grands cris qu'elles fussent libérées de la quarantaine, la période étant expirée et l'inoculateur ayant dit qu'elles étaient sauvées de la maladie.

Dans une autre vacherie, je trouvai un cas bien évident de pneumonie chronique, et un autre où l'inoculation avait produit la nécrose de la queue; cette nécrose s'était étendue jusqu'aux lombes.

Sans parler du danger de propager la maladie, l'humanité commandait certainement en pareil cas l'abattage. Pourtant, chose étrange, on laissait vivre ces animaux et on permettait à leurs propriétaires et à leurs gardiens d'aller et venir sans restriction. Si ces vacheries sont un exemple assez exact de la manière dont on traite la maladie à Edimbourg, on voit aisément pourquoi la pleuro-pneumonie y règne en permanence.

J'ai aussi visité Perth et Glasgow. A Perth, l'opinion dominante était que les nouvelles et nombreuses invasions de l'épidémie devaient être attribuées directement au bétail irlandais ; on se plaignait que le mouvement, sans restriction, d'importation et d'exportation du bétail en Irlande était la cause des attaques répétées de la maladie en Ecosse, car chaque semaine des animaux d'engraissement sont exportés d'Irlande à Glasgow et expédiés dans le nord et l'est.

A Glasgow, j'ai eu le plaisir de visiter les nouveaux parcs, récemment complétés à très grands frais, un pour les provenances des Etats-Unis, à York-Hill (il peut recevoir environ 2,000 bêtes à cornes), et un pour le bétail canadien à Shield-Hall, du côté de Goran, qui peut en recevoir à peu près autant. Les arrangements faits ici pour le commerce du bétail sont, je crois, les meilleurs qui existent, et sont sous la surintendance spéciale du professeur James McCall, qui est inspecteur-vétérinaire de la cité de Glasgow, et l'officier résident du conseil privé.

Il n'y a eu qu'une invasion de pleuro-pneumonie à Glasgow dans le mois de décembre, et elle a été promptement et efficacement réprimée par M. McCall, qui n'a pas foi dans la pratique dangereuse et décevante de l'inoculation.

J'ai aussi visité, en compagnie du professeur Duguid, du personnel vétérinaire du conseil privé, les marchés et les débarcadères de Deptford, où les installations pour le bétail sont également excellentes.

J'ai aussi visité les parcs de Liverpool, accompagné par M. John Dyke, l'agent du gouvernement canadien, et par M. Roddick, un des plus grands marchands de bestiaux de la Grande-Bretagne. Les excellents services que, de temps à autre, M. Dyke a rendus au département et au commerce du bétail, en veillant aux intérêts du Canada quand ce pays était menacé d'embargo, ne sauraient être trop hautement appréciés.

Le résultat des nombreuses conversations que j'ai eues avec ces spécialistes et ces hommes d'affaires, qui sont les plus grandes autorités en matière de pleuro-pneumonie, fut de me convaincre que cette maladie est fort répandue en Irlande, qu'elle est constamment apportée de là en Ecosse et dans le nord de l'Angleterre, et que, soit que les officiers du conseil privé manquent des pouvoirs nécessaires, ou que l'administration du système de quarantaine soit conduite mollement, il n'en est pas moins évident que l'épidémie ne diminue point; au contraire, elle gagne du terrain.

Afin de me mettre mieux en état de suggérer au département les mesures nécessaires pour empêcher que le fléau ne s'introduise en Canada, j'ai obtenu les réponses suivantes à des lettres de consultation adressées au sommités de l'art vétérinaire en Ecosse et à l'inspecteur en chef du conseil privé à Londres :—

(*Lettre de consultation.*)

" LONDRES, ANGLETERRE, 20 décembre 1886.

" CHER MONSIEUR,—A propos de notre conversation de ce jour sur les questions de quarantaine des bestiaux en Canada, voici quels sont les points sur lesquels j'aimerais particulièrement à avoir votre avis :—

" (*a*) Vu que la pleuro-pneumonie règne dans le Royaume-Uni, qu'elle ne diminue pas dans la zone où elle s'est développée, et que le Canada est entièrement exempt de maladie contagieuse, pensez-vous que, comme inspecteur en chef du gouvernement fédéral, je puisse recommander que l'on prohibe l'importation du bétail, disons durant une année (la période d'interdiction devant être prolongée s'il en était besoin), de tous les pays infectés y compris la Grande-Bretagne, et serait-il possible,

selon vous, de se prémunir complètement contre la pleuro-pneumonie par une quarantaine rigoureusement appliquée, de trois mois, par exemple ?

" (*b*) Croyez-vous qu'il serait sans danger pour le Canada de permettre l'importation dans le pays d'animaux auxquels a été inoculé le virus pleuro-pneumonique ?

" (*c*) Etant notoire que la pleuro-pneumonie est très répandue à Chicago et dans ses alentours, et que la zone de son développement dans l'ouest n'est pas déterminée, approuveriez-vous que l'on continue à permettre le transport du bétail américain, en transit sur territoire canadien, par exemple de Chicago à Portland, en le soumettant à de rigoureux règlements de quarantaine ?

" (*d*) Approuveriez-vous le transport du bétail des ranches américains du Montana en le soumettant à de stricts règlements de quarantaine, par exemple de Medicine-Hat ou de Maple-Creek (Alberta, Territoires du Nord-Ouest), par Winnipeg (Manitoba), à Saint-Paul ou à Chicago (Etats-Unis) ? Si non, est-ce que la continuation de cette pratique pourrait mettre quelque obstacle à l'admission, actuellement sans restriction aucune, du bétail canadien sur les marchés britanniques ?

" Le commerce du bétail, en Canada, étant devenu l'une de nos plus importantes industries, le gouvernement et la population tiennent extrêmement à ce que le pays continue d'être exempt de l'épizootie et des embargos qui en résulteraient ; or, comme je suis chargé de la responsabilité de conseiller le gouvernement sur ces importantes questions, j'apprécierais hautement votre avis sur les points ci-dessus.

" Je suis monsieur,

" Votre bien dévoué,

" D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.

" Au professeur BROWN,
" Département vétérinaire du conseil privé,
" Londres."

" LONDRES, 6 janvier 1887.

" MON CHER MONSIEUR,—Je réponds à vos questions que, dans les circonstances mentionnées par vous, vous seriez justifiable, selon moi, de faire la recommandation. Il n'est pas possible de se garantir absolument contre la pleuro-pneumonie par la quarantaine.

" Le fait qu'un animal a été inoculé, suggère l'idée qu'il peut avoir formé partie d'un troupeau infecté, et, quoique en apparence bien portant, il est possible que la pleuro-pneumonie couve en quelque point de son poumon. Je refuserais sans hésitation de l'admettre. De fait, à mon point de vue, inoculé et suspect sont des termes convertibles en matière sanitaire.

" Etant donnée l'existence de la pleuro-pneumonie à Chicago et dans l'Ouest, je ne conseillerais pas de permettre la circulation des bestiaux sur territoire canadien par n'importe quel moyen de transport ou sous n'importe quel système de restrictions.

" Les remarques qui précèdent s'appliquent aussi à votre dernière question, mais je ne puis dire jusqu'à quel point la continuation des transports pourrait préjudicier au Canada en tant que pays dont les animaux peuvent se débarquer dans la Grande-Bretagne sans être abattus ni mis en quarantaine ; car cela dépendrait entièrement de l'opinion que le conseil privé se formerait alors de la portée de ces mots : " garantie raisonnable contre l'importation d'animaux malades provenant de ce pays." Je suis parfaitement certain, toutefois, que le système ne pourvoit pas à une quarantie absolue.

Bien à vous,

G. T. BROWN.

" Au professeur D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.

" Collège vétérinaire royale de Dick,
" Rue Clyde (en face du Square Saint-André),
" Edimbourg, 4 janvier 1887.

" Mon cher McEachran,—En réponse à votre lettre du 1er du courant, j'ai à dire; premièrement, qu'à moins qu'elle ne soit universellement pratiquée sur le bétail jeune et vieux également, l'inoculation est impuissante à abolir la pleuro-pneumonie; secondement, que je ne considère pas sûre une quarantaine de trois mois, et ne conseillerais pas d'autoriser l'importation du bétail de ce pays en Canada dans les circonstances actuelles, à moins qu'elle ne s'opère de régions où la pleuro-pneumonie n'existe pas depuis un an ou deux, et à condition encore que ce fait puisse bien se constater.

" Bien à vous,
" Thomas Walley.

" Nouveau collège vétérinaire,
" Edimbourg, 28 décembre 1886.

" Mon cher monsieur,—En réponse à vos questions au sujet de la pleuro-pneumonie, je puis hautement vous dire que vous êtes justifiable de recommander les mesures les plus extrêmes pour en empêcher l'introduction en Canada.

" Je ne crois pas que la quarantaine suffise dans le cas de la pleuro-pneumonie, car cette maladie est propagée par des animaux qui en ont eu des attaques bénignes mais dont ils ont gardé des reliquats—ces reliquats étant capables, à mon avis, de la propager pendant une période indéfinie, peut-être pendant toute la vie de l'animal.

" L'inoculation a beaucoup fait pour l'extirpation de la maladie dans des troupeaux particuliers, mais je ne suis pas prêt à formuler une opinion sur sa valeur comme mesure générale. Pour moi, il est évident qu'il n'y a pas à présent d'animaux inoculés, à moins d'être venus en contact avec des animaux malades; et en attendant qu'on produise de nouvelles preuves à ce sujet, je serais le dernier à encourager l'introduction de ces animaux dans un pays non infecté.

" Les observations qui précèdent sont applicables, je pense, au bétail américain qui se transporte sur les chemins de fer canadiens.

" Bien à vous,
" W. Williams."

---

83 et 85, rue Buccleuch,
Glasgow, 5 janvier 1887.

Cher professeur McEachran,—J'ai reçu votre lettre, et je vais brièvement répondre à vos questions telles que vous les avez posées.

" (*a*) Approuvez-vous l'inoculation comme moyen d'extirper la pleuro-pneumonie?—Non; par la simple raison que l'inoculation n'a pas le pouvoir d'arrêter la maladie, si celle-ci a été contractée naturellement; et parce qu'aucun vétérinaire ne peut dire, avant au moins un mois du jour où l'animal a contracté la maladie, s'il a ou s'il n'a pas cette maladie.

" (*b*) Le Canada (comme pays entièrement exempt de maladie contagieuse) serait-il justifiable de prohiber, par exemple pour la durée d'une année, les importations d'animaux pour l'élevage, vu l'existence de la pleuro-pneumonie dans la Grande Bretagne?—Non, je ne le crois pas, parce qu'il n'est pas vraisemblable que vous importiez la maladie si vous imposez des conditions rigoureuses par rapport au choix des animaux, etc., etc; si vous exigez que l'éleveur d'ici puisse attester (par l'entremise de l'inspecteur du district et du président du conseil local) que la pleuro-pneumonie n'a pas existé chez lui depuis au moins deux ans; que l'animal, s'il n'a pas été élevé sur la ferme, y est demeuré pendant les douze derniers mois; qu'il n'y a pas de pleuro-pneumonie dans le district, ni d'animal inoculé, etc., etc.

" Je demeure, bien à vous,
" James McCall."

On voit ainsi que, quoique la pratique de l'inoculation ait quelques défenseurs, ils ne se trouvent que parmi ceux ayant intérêt à l'encourager, et non parmi ceux dont le rang dans l'art vétérinaire les place au-dessus du soupçon de profit pécuniaire ni parmi les éleveurs les plus intelligents. Leur industrie et leur fortune sont mises en péril par l'inévitable résultat de l'inoculation telle qu'elle se pratique actuellement dans le Royaume-Uni, c'est-à-dire l'inoculation des troupeaux dans lesquels s'est déclarée la maladie, et la livraison sans entrave de ces animaux à un public trop confiant, pour être transportés sur les fermes de l'intérieur, ou bien sur les fermes ou ranches transatlantiques, d'où, par suite d'une nouvelle irritation du virus latent dans le poumon enkysté, ils peuvent répandre le redoutable fléau partout où on les mène. Cela devra sans doute avoir pour effet de faire perdre à leur bétail le marché étranger. A l'égard des éleveurs étrangers et des éleveurs des colonies, ils ne peuvent courir le risque d'introduire la maladie dans leurs troupeaux ou de perdre leur clientèle, laquelle assurément ne continuerait pas d'acheter d'un importateur qui assumerait ces risques vraiment très sérieux lorsque, comme aujourd'hui, la contagion règne dans la Grande-Bretagne.

Après une étude approfondie de toute la question, et sur l'avis de ceux qui font le plus autorité sur ce sujet dans la Grande-Bretagne, je sens qu'il est de mon devoir de déclarer qu'en l'état de choses actuel, tant que la maladie sera aussi répandue qu'elle l'est là-bas, et tant que les troupeaux inoculés n'y seront pas soumis à des mesures de restriction, ou que l'opération ne sera pas pratiquée seulement sur des animaux tenus en quarantaine et n'en sortant que pour être conduits à l'abattoir, la quarantaine même la plus rigoureuse peut ne pas réussir à empêcher l'introduction de la pleuro-pneumonie.

ANNEXE "J."

RAPPORT DU PROFESSEUR McEACHRAN SUR LES ANIMAUX REJETÉS A L'INSPECTION.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES BESTIAUX,
MONTRÉAL, 8 janvier 1894.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 6, me demandant un état détaillé des animaux dont l'embarquement a été empêché et des causes pour lesquelles ils ont été détenus, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'avant le 1er août dernier, on ne tenait point note de leur nombre, et qu'à l'égard des motifs de rejet ou de détention, c'étaient les mêmes que depuis lors.

Depuis le 1er août dernier, on a détenu quarante-quatre (44) animaux, pour les causes suivantes :—

Actinomycose	23
Blessures reçues en cours de transport en wagons	9
Tuberculose	6
Gale	3
Age trop avancé, maigreur, mauvaise disposition pour la traversée	3
Total	44

Les animaux rejetés, qui n'étaient pas dits malades, étaient parfaitement exempts de toute maladie reconnaissable; mais trop vieux, devenus maigres faute de dents, ou tels, qu'ils auraient été très susceptibles de prendre la pneumonie dans la traversée.

Pas un seul de tous ceux qu'on a retenus, n'a été rejeté pour cause de maladie contagieuse autre que la tuberculose, ou pour cause de soupçon de maladie contagieuse. Pour peu qu'un animal dans la charge entière d'un train eût été entaché d'un pareil soupçon, on l'eût tué; tous les autres animaux auraient été détenus. Mais, je le répète, on n'a pas eu une seule fois l'occasion de recourir à ces mesures. Parmi les animaux retenus, plusieurs l'ont été seulement parce qu'ils souffraient, soit de meurtrissures ou d'indigestion, etc.; quelques jours après, étant guéris ou remis, on les expédiait.

Le *Board of Agriculture* semble mettre en oubli que la répression des maladies et leur découverte, s'il venait à s'en produire, sont choses dix mille fois plus importantes pour le Canada que ne peut l'être la libre admission au marché anglais.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. McEACHRAN,
Inspecteur en chef, etc.

Monsieur JOHN LOWE,
Député du Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

ANNEXE "K."

ENQUÊTE FAITE SUR L'ÉTAT SANITAIRE DU BÉTAIL DANS LE NORD-OUEST, PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA DIVISION DU COMMISSAIRE DES TERRES AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

TÉMOIGNAGE DE M. KOBOULD, DE WINNIPEG, BOUCHER.

1. Depuis combien de temps exercez-vous votre état de boucher à Winnipeg ?—Depuis treize ans.
2. Avez-vous acheté des bêtes à cornes venant de Pilot-Mound et de son voisinage ?—Oui.
3. Pouvez-vous dire, approximativement, combien de têtes depuis trois ou quatre ans ?—Depuis quatre ans, plus de quatre mille têtes.
4. Avez-vous jamais remarqué de signes de pleuro-pneumonie dans quelque animal provenant soit de là ou d'ailleurs, après l'avoir abattu ?—Non.
5. Jamais de poumons attaqués ?—Non.
6. Y a-t-il eu, à votre connaissance personnelle, quelque cas de pleuro-pneumonie dans ce pays, soit au Manitoba ou dans les Territoires ?—Non.

(Signé) KOBOULD & CIE.

WINNIPEG, 28 septembre 1893.

TÉMOIGNAGE DE M. JOSEPH COBBE, DE BALDUR, MANITOBA.

1. Depuis combien de temps habitez-vous près de Baldur ?—Depuis dix ans environ.
2. Quand avez-vous commencé à tenir boucherie ?—En mars 1893.
3. Avez-vous jamais découvert de signes de pleuro-pneumonie dans quelque animal abattu ?—Non.
4. Si oui, quand ?—
5. Avez-vous acheté des bêtes à cornes destinées à la boucherie pour des bouchers de Winnipeg ?—Oui.
6. Si oui, pour qui et combien de têtes ?—Une wagonnée pour Kobould & Cie.
7. Avez-vous jamais vu de signes de pleuro-pneumonie dans quelqu'un de ces animaux, ou quelque part dans la district ?—Non.
8. Avez-vous jamais entendu dire que cette maladie se soit montrée dans le district ?—Jamais.
9. En avez-vous jamais vu de cas soit en Canada ou ailleurs, de manière que vous puissiez reconnaître l'affection, si elle se présentait à vos yeux ? Si oui, où avez-vous vu ces cas ?—Non, il n'y a pas eu de maladie dans ce district.
10. Veuillez marquer sur la carte ci-jointe les régions que vous visitez pour faire vos achats d'animaux.

(Signé) JOSEPH COBBE.

BALDUR, 25 septembre 1893.

CITÉ DE WINNIPEG, MAN., 3 octobre 1893.

Je, Howard Benallack, fais déclaration solennelle que j'ai exercé la profession de boucher en gros, en la cité de Winnipeg, sans interruption, depuis l'année 1882 inclusivement jusqu'à ce jour, le nombre de bêtes à cornes abattues et vendues variant par année de un mille à deux mille cinq cents; je déclare de plus que, dans le cours

des mêmes années, j'ai acheté les animaux abattus chez moi principalement dans les districts contigus au chemin de fer canadien du Pacifique, entre Winnipeg et Deloraine, les dits districts comprenant le pays qui entoure les emplacements des villes projetées de Morris, Gretna, Morden, Thornhill, Manitou, Pilot-Mound, Crystal-City, Clearwater, Cartwright et Deloraine; mais que j'ai aussi quelquefois acheté des bêtes à cornes des districts autour de Glenboro, sur le chemin de fer dit embranchement sud-occidental du C.P.R., ainsi que du district contigu à la voie principale du C.P.R.; les districts en dernier lieu mentionnés comprenant le Portage-la-Prairie, Carberry et Moosomine, et même les localités de l'ouest jusqu'à Calgary; et je déclare ici que, parmi toutes les bêtes à cornes que j'ai abattues et vendues entre l'année 1882 inclusivement et ce jour, je n'ai point eu connaissance d'un seul cas de pleuro-pneumonie, et que je n'ai jamais entendu dire qu'aucun autre boucher ou commerçant du Manitoba ait découvert un seul cas de cette maladie; et que, quant à moi, je ne crois pas que l'on n'en ait jamais eu aucun parmi le bétail élevé jusqu'à présent soit dans le Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

(Signé) HOWARD BENALLACK.

CITÉ DE WINNIPEG, 2 octobre 1893.

Je, George E. Brown, boucher, fais déclaration solennelle que j'achète, vends et abats des animaux, comme boucher en gros et en détail, à Winnipeg, depuis l'année 1879 inclusivement; que j'ai tiré jusqu'à présent des bêtes à cornes des localités situées vers l'ouest, entre Winnipeg et Moosomine, et, plus à proximité de Winnipeg, du pays qui entoure Morris, Morden, Thornhill, Manitou, Pilot-Mound, Crystal-City et Deloraine; et je déclare que, durant mes quatorze années d'expérience dans le métier, au Manitoba, je n'ai pas rencontré un seul cas de pleuro-pneumonie, et n'ai entendu dire par aucun éleveur ou commerçant (soit boucher ou acheteur) que l'on ait jamais vu de cas de cette maladie dans les dits districts et localités; et que quant à moi, je ne crois pas qu'aucun animal ait jamais eu, au Manitoba, de symptômes de l'affection.

(Signé) GEORGE E. BROWN.

CITÉ DE WINNIPEG, MAN., 2 octobre 1893.

Nous, soussignés, déclarons que nous achetons, vendons et abattons du bétail, à Winnipeg, comme bouchers en gros et en détail, depuis treize ans, le nombre de bêtes à cornes tuées ou vendues par nous, de l'année 1880 inclusivement à ce jour, ayant été en moyenne d'environ deux mille par année, à l'exception de l'année de la "rébellion," 1885, où nous en avions abattu environ quatre mille.

Nous déclarons en outre qu'en raison de cette grande quantité d'animaux gras qu'il nous faut acheter, nous avons dû faire nos achats dans un rayon très étendu du pays environnant, à savoir: dans la région comprenant, à l'est de Winnipeg, la municipalité de Springfield, celle de Sainte-Anne et le township de La Broquerie; à l'ouest, le pays qui entoure Morden, Thornhill, Manitou, Pilot-Mound et Deloraine; ainsi que les localités autour de Gladstone, Portage-la-Prairie, Austin, Carberry et Moosomine; et nous faisons respectivement déclaration solennelle que nous n'avons jamais rencontré de cas de pleuro-pneumonie parmi toutes les bêtes à cornes que nous avons abattues pendant les dites treize années, ni n'avons jamais entendu dire qu'il s'en fût produit dans la région susmentionnée, pas plus que dans les autres régions du Manitoba; et que nous ne croyons pas qu'il y ait jamais eu de pleuro-pneumonie parmi les bestiaux du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

(Signé) P. GALLAGHER ET FILS

Interdiction de l'entrée des bêtes à cornes en Angleterre

CITÉ DE WINNIPEG, MAN., 20 octobre 1893.

Je, Maxime Rocan, boucher, de la cité de Winnipeg, Manitoba, fais déclaration solennelle que j'achète, vends et abats des animaux, à Winnipeg, depuis l'année 1872 inclusivement; que durant cette période j'ai exercé mon industrie comme commerçant en gros et en détail, achetant et abattant en certaines années jusqu'à mille bêtes à cornes; et que, ne pouvant me procurer dans la même localité tous les animaux de première qualité qu'il me fallait pour le marché, j'ai dû toujours faire des achats dans une région très étendue, comprenant à l'est de Winnipeg, Springfield, Plympton et Sainte-Anne; au sud, le pays autour de Morris; à l'ouest, les localités autour de Morden, Thornhill, Manitou, Pilot-Mound, Crystal-City et Deloraine; ainsi que les campagnes autour de Gladstone, Portage-la-Prairie, Austin, Carberry et Moosomine; je déclare aussi que, depuis l'année 1872 inclusivement jusqu'à ce jour, je n'ai jamais rencontré de cas de pleuro-pneumonie parmi les animaux que j'ai vendus et abattus, ni entendu dire qu'il s'en soit produit dans les troupeaux de la région susmentionnée, non plus que dans les autres régions du Manitoba; et je ne crois pas que la maladie se soit jamais montrée parmi les bêtes à cornes de cette province et des Territoires du Nord-Ouest.

(Signé) MAXIME ROCAN.

DELORAINE, MAN., 12 octobre 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre circulaire du 5 (se réf. au n° 271,326), et en réponse de vous dire que j'exerce les fonctions d'inspecteur des homesteads depuis cinq ans, principalement dans les districts de Deloraine et du Coteau, lesquels s'étendent du rang 18, ouest du premier méridien principal, vers l'est, jusqu'à Estevan (terrains houillers de Souris) vers l'ouest, distance d'environ cent cinquante milles, sur une profondeur de trente milles à partir de la frontière entre les Etats-Unis et le Canada. Durant un hiver, j'ai eu à faire les mêmes fonctions dans le district de la petite Saskatchewan, qui embrasse une vaste superficie au nord de ma présente circonscription.

Bien que toutes mes opérations se fassent avec les cultivateurs, qu'elles consistent notamment à inspecter leurs bestiaux et leurs étables, et que j'aie très souvent l'occasion de rencontrer des médecins vétérinaires dans les villes, je n'ai encore jamais entendu rien dire qui indiquât même quelque soupçon de l'existence d'une affection telle que la pleuro-pneumonie parmi le bétail des districts que j'ai ainsi l'habitude de parcourir. Au contraire, l'absence générale de toute espèce de maladie est un fait remarquable, et je suis porté à en conclure que l'herbe et l'air des Prairies sont éminemment sains, et que partant ces régions fournissent aux marchés auxquels s'adressent les produits de leur nourrissage un excellent article de consommation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. H. ALLISON,

Inspecteur des homesteads.

Au commissaire des terres fédérales,
Winnipeg, Manitoba.

PILOT-MOUND, 13 octobre 1893.

MONSIEUR,—En réponse à votre circulaire (se réf. au n° 271,326) du 5, j'ai l'honneur de vous informer que je suis inspecteur des homesteads, et que j'ai parcouru à ce titre presque tout le Manitoba et diverses régions des Territoires du Nord-Ouest depuis le mois de juillet 1883. Pendant ce temps, j'ai été à peu près journellement en contact avec les cultivateurs et les marchands de bestiaux; jamais je n'ai vu ni entendu parler de cas de pleuro-pneumonie ou autre affection pulmonaire dans cette province et le Nord-Ouest. De fait, on regarde ce pays comme l'un des centres d'élevage les plus sains du monde. J'ajoute que, s'il s'était produit quelque maladie, j'en aurais

assurément eu connaissance. En 1884 et 1885, il y eut parmi les animaux du *settlement* mennonite, à l'est de la rivière Rouge, une prétendue épizootie, qui fut appelée *pourriture du pied* et *pied noir :* mais, enquête faite, il se trouva que les bêtes malades avaient eu les pieds gelés, faute de protection et de soin. Je suis bien convaincu que si de nos bêtes à cornes, à leur arrivée en Angleterre, sont condamnées comme atteintes de pleuro-pneumonie, il faut qu'elles deviennent malades sur le navire par l'effet d'un mauvais aménagement, car cette maladie n'existe pas ici.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

T. H. AIKMAN,

Inspecteur des homesteads.

M. H.-H. Smith,
Commissaire des terres fédérales,
Winnipeg, Manitoba.

Prince-Albert, 8 octobre 1893.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 (se réf. au nº 271,326), par laquelle vous me demandez de vous faire rapport sur l'existence d'une prétendue affection de pleuro-pneumonie parmi les bêtes à cornes canadiennes. En réponse, j'ai à vous dire que j'ai été employé en qualité d'inspecteur des homesteads dans le district de Prince-Albert durant les périodes de temps suivantes: du mois d'avril 1887 à juillet 1889 : et depuis avril 1890 jusqu'à ce jour. En 1889, j'ai, du mois d'août au mois de décembre, voyagé dans toute la région ouest, en *buckboard*, entre Moose-Jaw et Calgary ; en 1890, j'ai passé les mois de janvier et février dans le district de Brandon, et le mois de mars dans le district de Birtle ; en avril, je me suis transporté de Birtle à Prince-Albert, en passant par Qu'Appelle; or, dans toutes ces courses, quoique continuellement en rapport avec la classe agricole, je n'ai pas eu connaissance d'un seul cas de pleuro-pneumonie. Cette maladie n'existe certainement pas dans le district, autrement je le saurais. Je puis encore vous dire que, de 1880 à 1887, j'ai sans cesse voyagé dans le Manitoba et le Nord-Ouest; que j'ai été attaché quatre ans au service des terres du chemin de fer canadien du Pacifique ; que j'ai visité une grande partie des terres de la compagnie le long de sa ligne principale et toute sa concession dans le sud du Manitoba ; que j'ai fait pour elle quantité d'inspections de récoltes, et que s'il y avait eu de la pleuro-pneumonie dans les fermes, je n'aurais pu manquer de l'apprendre.

Le bétail de cette région-ci est sain et en excellente condition.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. S. Cook,

Inspecteur des homesteads.

M. H.-H. Smith,
Commissaire des terres fédérales,
Winnipeg.

Brandon, Man., 9 octobre 1893.

Monsieur,—Relativement à l'existence prétendue de cas de pleuro-pneumonie parmi les bêtes à cornes dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, j'ai à vous informer qu'étant inspecteur des homesteads depuis le 1er mai 1884, j'ai presque continuellement voyagé au milieu des colons depuis cette date jusqu'au 1er juin 1887, et que je n'ai jamais, dans cet intervalle, eu connaissance d'un seul cas de l'affection. Et depuis je n'ai non plus jamais entendu dire qu'elle se soit montrée. Dans mes courses, j'ai visité une grande étendue de pays, la plus grande partie de l'ouest et de l'est de l'Assiniboïa, depuis le rang 30 ouest, jusqu'aux rangs 11 et 12 ouest du 2e méridien, et depuis la frontière américaine jusqu'à la limite septentrionale des établissements. J'ai aussi visité le district du Prince-Albert jusqu'au

township 50 nord, rangs 26, 27 et 28 ouest du 2e méridien, y compris le fort à LaCorne, etc.; ainsi que le nord et le sud du Manitoba.

Depuis le 1er juin 1887, j'ai parcouru les localités situées entre la limite occidentale du Manitoba et le rang 7 ouest, et aussi les sections nord et sud des lignes principales du chemin de fer canadien du Pacifique et du Pacifique-Nord, où le pays s'est partout bien colonisé depuis 1882 et 1884. Dans toutes ces localités, je n'ai vu ni ouï-dire qu'on eût vu de trace de pleuro-pneumonie. La seule maladie contagieuse dont on m'ait une fois parlé, est celle que l'on appelle anthrax ou jambe-noire. Un individu, établi au sud de McGregor, dans le rang 10, perdit la plupart de ses bêtes à cornes; les autres furent sauvées par un traitement médical convenable. L'affection demeura circonscrite à son bétail.

C'est le seul cas de maladie contagieuse dont j'aie eu connaissance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN J. ARSENAULT,

Inspecteur des homesteads.

Au Commissaire des terres fédérales,
Winnipeg.

MINNEDOSA, 10 octobre 1893.

MONSIEUR,—En réponse à votre circulaire (se réf. au n° 271,326), du 5 octobre 1893, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis employé comme inspecteur des homesteads, dans le district de Birtle et Minnedosa, y compris le lac Dauphin, depuis trois ans et neuf mois; que je parcours ce pays deux ou trois fois par année, et que je n'ai jamais vu ni entendu dire qu'il y ait eu un seul cas de pleuro pneumonie ou d'autre maladie contagieuse. J'ai rencontré des cas de tumeur de la mâchoire mais en très petit nombre; rien d'autre. L'hiver dernier, il y eut de la mortalité; étant allé aux informations, je constatai qu'elle était due à la disette de fourrage et au manque de protection contre les intempéries de l'hiver, qui a été très rigoureux; des incendies de prairie avaient détruit le foin. Il serait impossible de trouver un pays où le bétail soit plus sain et meilleur qu'au Manitoba.

Votre obéissant serviteur,

WM D. DEBALINHARD,

Inspecteur des homesteads.

Au Commissaire des terres fédérales,
Winnipeg.

BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE,
CALGARY, 16 octobre 1893,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à votre lettre du 5 (se réf. au n° 271,326) que je suis inspecteur des homesteads et garde-forestier depuis le 1er mai 1888, et que je visite habituellement tous les grands ranches à bétail et la plupart des petites fermes du sud d'Alberta, au moins une fois par année, Jamais je n'ai vu ni entendu parler de cas de pleuro-pneumonie parmi les bêtes à cornes dans ce vaste pays de pâturage, que je parcours depuis le sommet des montagnes Rocheuses, à l'ouest, jusqu'à Swift-Current à l'est, et depuis le township 49 au nord jusqu'à la frontière américaine au sud. D'après mon expérience des choses, je puis dire que le bétail du district d'Alberta est dans un excellent état sanitaire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. R. THOMPSON.

Inspecteur des homesteads.

Au commissaire des terres fédérales,
Winnipeg Man.

CARTWRIGHT, MANITOBA, 20 octobre 1893.

MONSIEUR,—En réponse à vos questions concernant les bêtes à cornes atteintes de maladie, j'ai l'honneur de vous dire que, depuis dix ans que je demeure dans le Manitoba, dont huit ici même, j'ai fait de grandes opérations d'achat et de vente d'animaux, soit avec les commerçants du pays, soit pour les expéditions en Europe; et que je n'ai jamais eu connaissance d'un seul cas de pleuro-pneumonie ou d'autre affection pulmonaire parmi le bétail.

Je ne puis dire combien j'ai acheté et vendu ainsi de bêtes à cornes; plusieurs centaines, assurément. Du reste, dans mes courses à travers le pays, s'il y avait eu de la maladie, je l'aurais su. Il n'y a point à l'heure présente et il n'y a jamais eu ni pleuro-pneumonie, ni affection pulmonaire, ni aucune autre affection parmi les bêtes à cornes dans la province du Manitoba, à ma connaissance du moins.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN WALLACE.

Au Commissaire des terres fédérales,
Winnipeg, Man.

PILOT-MOUND, 17 octobre 1893.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre question, je dois vous dire que j'habite ici depuis sept ans, et que, pendant ce temps, j'ai été employé par le chemin de fer canadien du Pacifique à titre d'agent, et, en outre, que je suis propriétaire d'une ferme mixte, ou, comme on pourrait dire, d'un ranche, sur lequel je n'ai jamais eu moins de cent bêtes à cornes. Je n'ai jamais perdu un seul animal par maladie et je n'ai jamais eu de maladie d'aucune sorte dans mon troupeau.

Comme agent du chemin de fer canadien du Pacifique, j'ai expédié des milliers d'animaux, et jamais de maladie parmi eux. Il y avait eu des expéditions à destination de Winnipeg, de Montréal, d'Angleterre, avant mon arrivée ici. J'avais été agent du chemin de fer canadien du Pacifique à Elkhorn, où j'avais aussi une ferme. Jamais je n'ai ouï parler d'une apparition de maladie quelconque parmi le bétail de ces localités.

Votre respectueux serviteur,

D. C. BURNS,

Agent du C. P. R. à Pilot-Mound.

Pembina-Ranche,
Pilot-Mound, Man.

BUREAU DU SURINTENDANT DES MINES,
CALGARY, 21 octobre 1893.

MONSIEUR,—En réponse à votre honorée lettre du 13 (se réf. au n° 271,326), sur les occasions que j'ai eues d'observer l'état sanitaire du bétail dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, à différentes époques, je vais vous dire brièvement quel a été mon champ d'opérations depuis bien des années.

En 1874 et 1876, j'ai été occupé à des rectifications d'arpentage dans la zone d'établissement du Manitoba; et j'ai eu alors, bien probablement, l'occasion de voir au moins la moitié des animaux des *settlements*. En 1877-78, on m'a employé à faire l'acquisition du droit de passage pour le chemin de fer canadien du Pacifique dans le Manitoba, et j'ai eu, en ce temps-là, toute facilité de voir le bétail. En 1879-80 et 1881, j'ai fait des arpentages de lignes extérieures de blocs, surtout en avant de la région colonisée; mais au moins deux fois pendant chaque campagne, j'avais à traverser les établissements, en allant au théâtre de mes travaux et en revenant; et à cette époque-là on ne voyageait encore qu'en chariot.

Depuis 1882 jusqu'aujourd'hui, mon travail, comme vous le savez, s'est fait presque exclusivement dans la région des ranches et les *settlements* répandus dans le pays; et comme membre du bureau des terres fédérales, il m'a fallu visiter tous

les anciens établissements, c'est-à-dire ceux antérieurs aux arpentages, entre la rivière Rouge, à l'est, et les montagnes Rocheuses, à l'ouest, et entre la frontière internationale, au sud, et le lac la Biche, au nord ; ce dernier point se trouve près de la limite septentrionale du district d'Alberta. Le seul établissement que je n'ai pas visité dans l'enceinte que je viens de désigner, est un petit établissement de métis, composé de dix ou douze familles, à la montagne de Bois ; mais j'ai même été dans son voisinage.

Depuis 1883, j'ai, au moins deux fois par année et le plus souvent quatre ou cinq fois, traversé en voiture la région des ranches proprement dite des Territoires du Nord-Ouest ; et comme j'ai eu, dès mon enfance, quelque habitude des opérations de ferme, j'ai toujours pris un grand plaisir à m'enquérir de l'état du bétail ; ces choses m'intéressent beaucoup. Et je puis maintenant dire que, selon ma longue expérience comme habitant tour à tour du Nord-Ouest et du Manitoba, il n'y a jamais eu, que je sache, de pleuro-pneumonie dans ces pays.

A la fin de l'hiver, je pense, ou au printemps de 1888, je ne suis pas sûr de l'année, il se manifesta une maladie parmi des bêtes à cornes qui se trouvaient à environ trente milles sud-ouest de la station de la rivière aux Erables, sur le chemin de fer du Pacifique, et qui appartenaient à d'anciens hommes de la police à cheval, ainsi qu'à Mme McIllrea, femme du surintendant de ce temps-là. Plusieurs animaux moururent subitement ; du moins il parut à ceux qui en avaient soin que la maladie avait été très courte. Le vétérinaire alors attaché à la police à cheval stationnée à Regina, je pense que c'était M. Creamer, se transporta à la rivière aux Erables, pour examiner les bêtes à cornes, et fit rapport que la maladie n'était autre que la pleuro-pneumonie ; ce rapport, tout naturellement, alarma les autres éleveurs de la localité, et l'un d'eux, M. D.-W. Walsh, de Calgary, qui avait un intérêt important dans le troupeau de la rivière aux Erables, vint alors me voir et me lut des lettres qu'il avait reçues de ses associés, apparemment très inquiets. Je télégraphiai, si je ne me trompe, au ministre de l'agriculture, alors l'honorable M. Carling, et le Dr McEachran fut envoyé aussitôt au foyer de la maladie. Il constata que ce n'était pas la pneumonie. Je n'ai pas lu son rapport, mais on m'a dit que la maladie, suivant lui, était due à ce que les bêtes avaient enduré de trop grandes privations.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

WM PEARCE,
Surintendant.

Au Commissaire des terres fédérales,
Winnipeg, Man.

PILOT-MOUND, MAN., 13 octobre 1893.

CHER MONSIEUR,—Nous sommes établis ici depuis treize ans comme marchands de denrées et de bétail.

Nous avons acheté environ quatre mille têtes, que nous avons expédiées à Winnipeg, à Montréal et en Angleterre. Nous n'avons jamais vu de signe de pleuro-pneumonie, nous n'avons jamais eu d'animaux malades. Nous n'avons non plus jamais vu de poumons qui nous aient paru atteints de quelque affection.

BAIRD FRÈRES.

WHITEWOOD, 13 octobre 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre circulaire (se réf. au n° 271,326), écrite suivant le désir de sir Charles Tupper, qui voudrait obtenir des informations pour réfuter l'opinion que la pleuro-pneumonie existerait en Canada, et par laquelle aussi vous me demandez combien il y a d'années que je suis inspecteur des homesteads dans le Manitoba et le Nord-Ouest.

Voilà dix ans que je suis employé à ce titre par le département de l'intérieur : j'en ai passé cinq au Manitoba et le reste dans les Territoires. Je puis dire que j'ai voyagé dans toutes les localités colonisées du Manitoba ; pendant mes voyages, et

mes cinq années de résidence dans les districts de homesteads de la province, je n'ai vu et je n'ai jamais ouï dire qu'il y ait eu de cas de pleuro-pneumonie. S'il s'en était produit quelqu'un, je l'aurais certainement su.

Je suis maintenant dans les Territoires du Nord-Ouest depuis tout près de six ans. J'en ai parcouru toutes les parties colonisées, de Moose-Jaw vers l'est à la limite du Manitoba, et de Prince-Albert à la frontière internationale vers le sud, et jusqu'à Fort-Pelly vers le nord-est; et dans aucun endroit que j'y ai visité, il n'y a eu, à ma connaissance, de pleuro-pneumonie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur.
R. S. PARK.
Inspecteur des homesteads.

Au Commissaire des terres fédérales,
Winnipeg.

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.
QUARTIER GÉNÉRAL, REGINA, 25 octobre 1893.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre où vous me demandez s'il y a de la maladie, et particulièrement de la pleuro-pneumonie, parmi le bétail dans les Territoires du Nord-Ouest et le Manitoba, je vous dirai que, depuis sept ans que je commande la police à cheval du Nord-Ouest, mon service m'a obligé à voyager continuellement à travers les Territoires, et que ces années dernières, c'est-à-dire depuis que la police fait service dans le sud du Manitoba, j'ai fréquemment aussi visité cette autre région. Toutes ces courses m'ont fait connaître, non seulement quelles espèces d'animaux conviennent le mieux au pays, mais aussi comment il faut en avoir soin et quelles sont leurs maladies.

Durant ces années, les seules maladies qui se soient manifestées parmi les bêtes à cornes, à ma connaissance, sont la fièvre charbonneuse, la " grosse mâchoire," (sarcome de la mâchoire) et la tuberculose. La fièvre charbonneuse se montre de fois à autres dans les différents districts, presque toujours parmi les jeunes animaux, et on en assigne généralement la cause à une végétation trop succulente. Les colons emploient le séton comme moyen préventif, et avec un bon résultat selon toute apparence. Le sarcome de la mâchoire (actinomikose) est rare, et se montre d'ordinaire sur de vieux animaux, soit qu'ils aient eu auparavant quelque blessure à la mâchoire ou aient une dent cariée; et quoique l'on s'empresse toujours d'abattre la bête atteinte, il est douteux cependant que la maladie soit généralement contagieuse, encore qu'elle puisse l'être dans quelques cas; pour ma part, j'ai eu connaissance dans Ontario d'une vache qui en avait été attaquée durant trois ans, et pas un autre animal, dans la même cour de ferme, n'avait pris l'affection.

Je n'ai eu avis, pendant ma résidence, que de deux manifestations de tuberculose: en 1886, chez une vache importée du Nouveau-Brunswick; et l'été dernier, dans un troupeau de bêtes à cornes appartenant à un nommé Finley, sur la petite rivière à l'Arc; plusieurs animaux en étaient morts dès le commencement du printemps. A la première nouvelle, j'envoyai un médecin vétérinaire, qui après avoir examiné avec soin les animaux, me fit rapport qu'à ce moment ils étaient tous en parfait état de santé; mais que ce fermier avait perdu un grand nombre de bêtes l'hiver dernier, faute de leur avoir donné des abris suffisants, une nourriture convenable et assez de soin; d'après les symptômes décrits, la tuberculose avait bien pu se produire chez quelques-unes, peu avant la mort. (Le troupeau sera inspecté de nouveau à l'automne par un vétérinaire compétent de la police.) A ce propos, j'ajouterai qu'un très grand nombre de bêtes à cornes sont mortes l'hiver dernier dans la région où je suis, la plupart appartenant à des petits ranchers, nouvellement venus dans le pays; elles avaient enduré trop de privations pendant un hiver extrêmement froid, qui avait été précédé d'un hiver très doux. On s'était peu approvisionné de foin, quoiqu'il eût été abondant, et encore une bonne partie des meules, insuffisamment protégées, avaient-elles été détruites par les feux de prairies. L'hiver ayant commencé beaucoup plus tôt que de coutume, impossible au printemps de se procurer du foin; de là

disette extrême. Naturellement, les propriétaires prétendirent qu'une maladie décimait leurs troupeaux; mais, enquête faite, il se trouva que les intempéries de l'air auxquelles ceux-ci avaient été exposés, une alimentation insuffisante, et en plusieurs cas, le manque d'eau (les colons ne s'étant pas donné la peine de creuser des puits et n'ayant pas le soin de faire fondre de la neige en quantité suffisante pour abreuver leurs animaux) avaient été invariablement les causes de la mortalité.

Pour le service policier, le pays est divisé en neuf districts, dans chacun desquels est stationnée une division, composée de 60 à 150 hommes, sous un surintendant et des officiers subalternes. Dans chaque district, de petits détachements sont placés à des points convenables, chacun immédiatement sous un officier non commissionné ou constable-chef. Ces détachements vont continuellement en patrouille, et ont des feuilles dites de patrouille avec colonnes de remarques, que signent tous les colons visités; et toutes les semaines, chaque détachement m'envoie la feuille accompagnée d'un rapport sur l'état du pays, les récoltes, les infractions, les arrivées de colons et le bétail amené par eux, les maladies, s'il s'en déclare, parmi les animaux, les rencontres de Sauvages, etc., etc., et je lis toutes ces feuilles et tous ces rapports. En outre, les détachements sont continuellement visités par des sous-officiers, qui en chemin questionnent les colons sur la condition du pays et les opérations de la police au cours de ses patrouilles; et à leur retour, les sous-officiers aussi m'adressent des rapports. Chaque division a son vétérinaire, lequel, au premier avis de l'apparition d'une maladie, se livre à des investigations; il m'en communique le résultat, et s'il y a lieu, j'avise par la voie télégraphique le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du département auquel je suis attaché, et aussi, mais directement, le gouvernement local; là-dessus, celui-ci prend les mesures nécessaires, lorsqu'il s'agit d'un cas de morve; et le gouvernement fédéral fait de même dans les cas de maladies des bêtes à cornes ou des moutons.

Après ces explications, vous demeurerez convaincu, je pense, qu'il est impossible, pratiquement, que la pleuro-pneumonie ou quelque autre maladie contagieuse existe ou se montre dans ma circonscriptiou, sans que le gouvernement en soit promptement informé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
L. W. HERCHMER.
Commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest.

Monsieur H. H. Smith,
Commissaire des terres fédérales,
Winnipeg.

Battleford, 10 novembre 1893.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 30 du mois dernier (n° 277,365 se référant au n° 271,326), me demandant si, au cours de mon service officiel sous le gouvernement, il m'est jamais arrivé de rencontrer des cas de pleuro-pneumonie dans le district où je voyageais ou que je visitais.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai été nommé agent du service des renseignements en mai 1883, à Moosomine, dans le district d'Assiniboïa, Territoires du Nord-Ouest, et que j'y ai rempli cette fonction jusqu'en novembre 1891, alors que l'on m'a transféré à Battleford, dans le district de Saskatchewan, où je suis agent des terres fédérales et inspecteur. Je suis donc au service du gouvernement depuis dix ans.

Lorsque j'étais au bureau des renseignements, je devais me tenir très exactement au fait de tout ce qui avait rapport au placement des nouveaux colons et au bien-être général de ceux déjà établis dans le district d'Assiniboïa; j'avais donc à voyager, à diverses époques, dans les localités orientales du district, et à visiter les colons sur leurs homesteads pour prendre note de toutes les améliorations.

Aujourd'hui mon agence comprend une superficie d'environ 31,200 milles carrés, dont la portion colonisée est habitée principalement par des gens qui font la culture mixte; et le reste par des éleveurs de bêtes à cornes et des ranchers.

Ma fonction me met en fréquent contact avec les fermiers et les ranchers, par des visites personnelles et l'inspection des lots qu'ils occupent, et dans mes tournées le bétail n'échappe pas à mon attention.

Or, depuis que je suis employé ainsi, et dans toutes les localités que j'ai visitées, pas un seul cas de pleuro-pneumonie n'est jamais venu à ma connaissance; jamais personne n'a porté plainte à ce sujet devant moi en ma qualité de juge de paix, sous l'ordonnance territoriale sur la matière.

Si la chose n'est pas hors de propos, j'ajouterai, pour votre information, que je réside depuis trente-cinq ans en Canada, dont vingt-deux au Manitoba, dans le Nord-Ouest; et que tout ce temps j'ai été plus ou moins en contact avec les cultivateurs et les éleveurs, tant à cause de ma résidence parmi eux que parce que je suis un des premiers qui aient publié un journal dans le Manitoba. Et je ne me rappelle pas que l'on m'ait jamais donné avis d'aucune apparition de la maladie parmi les bêtes à cornes.

La vérité est, c'est ma conviction, que le Canada—les régions de l'ouest notamment—est très remarquablement exempt de toute affection de cette nature. Et voici qui fortifie encore ce sentiment: l'hiver dernier, un des plus rigoureux dont j'aie souvenir, la mortalité parmi les animaux qui n'étaient point établés ni même abrités, n'a pas atteint le chiffre de cent dans mon district.

Ces pertes, du reste, étaient dues à ce que des colons imprévoyants n'avaient pas eu soin de faire provision de fourrage naturel; leurs animaux ont succombé aux privations, non à la maladie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
E. BROKOVSKI,
Arpenteur fédéral.

Au Commissaire des terres fédérales,
Winnipeg, Man.

Edmonton, Alb., 30 octobre 1893.

Monsieur,—A l'égard de la pleuro-pneumonie parmi le bétail canadien, je n'en ai jamais vu de cas, et je n'ai jamais non plus entendu dire qu'il y en ait eu, excepté ce que les journaux ont raconté; et je suis employé comme inspecteur de homesteads, à Edmonton, depuis le mois de mai 1892.

J'ai toujours résidé soit au Manitoba soit dans les Territoires du Nord-Ouest depuis 1873; j'ai fait ainsi de courts séjours dans presque tous les districts. Je suis venu m'établir ici en 1877, et voilà maintenant quatorze ans que j'y cultive et que je fais des transports entre Fort-Macleod et Athabaska-Landing. J'ai amené dans le nord d'Alberta quantité de bêtes à cornes pour les colons et la compagnie de la baie d'Hudson. Pas un seul de ces animaux, que je sache, n'a jamais eu la moindre atteinte d'aucune maladie ayant quelque analogie avec la pleuro-pneumonie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOHN COLEMAN,
Garde forestier et inspecteur des homesteads.

Au Commissaire des terres fédérales,
Winnipeg, Man.

Regina, 1er novembre 1893.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre circulaire du 5 (n° 271,326) et en réponse de vous informer que je suis inspecteur des homesteads depuis plus de dix ans, pendant lesquels j'ai parcouru une grande partie du Manitoba et des Territoires, ayant voyagé pendant environ quatre ans dans les districts de Winnipeg, Souris, Birtle et de la Petite-Saskatchewan, et, depuis 1887, dans ceux de Qu'Appelle, Touchwood et Swift-Current. Jamais dans mes courses je n'ai vu de cas de pleuro-pneumonie.

Interdiction de l'entrée des bêtes à cornes en Angleterre.

J'ai rencontré un très grand nombre de cultivateurs ayant des bêtes à cornes et pratiquant l'élevage sur des ranches. Jamais je n'ai entendu parler de cas de pleuro-pneumonie.

Aussitôt après avoir reçu votre circulaire, j'ai pris des renseignements ; je vous envoie sous ce pli le certificat d'un vétérinaire qui demeure à Moose-Jaw.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN ROGERS,

Inspecteur des homesteads.

Au Commissaire des terres fédérales,
Winnipeg, Man.

Certificat.

Je, Benjamin Fletcher, de la ville de Moose-Jaw, dans le district d'Assiniboïa et les Territoires du Nord-Ouest du Canada, médecin vétérinaire des dits Territoires, certifie par les présentes—

Que je réside et exerce ma profession en cette ville depuis trois ans;

Que je connais bien l'état sanitaire du bétail dans tout le district de Moose-Jaw, et que je n'ai ni vu ni ouï parler de signes quelconques de maladie contagieuse dans cette partie des dits Territoires, à l'exception d'une légère manifestation, il y a eu un an environ, de ce que l'on appelle "quarter evil" ; et qu'il n'y a eu, à aucune époque, d'affections ressemblant à la pleuro-pneumonie.

Je suis heureux de donner ce certificat sur l'état sanitaire des bêtes à cornes du district de Moose-Jaw, en réponse à la question qui m'a été faite par M. l'inspecteur Rogers.

Daté de la dite ville de Moose-Jaw ce 11 octobre 1893.

BENJ. FLETCHER, *M.-V.*

WINNIPEG, MAN., 2 octobre 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai, du mois de juin 1886 au mois de juin 1887, occupé l'emploi d'inspecteur des homesteads dans le district situé entre le *townsite* de Cartwright à l'est et le présent *townsite* d'Estevan à l'ouest, et que depuis le mois de juin 1887 jusqu'à ce jour j'ai fait la même fonction dans le district qui s'étend entre Cartwright à l'ouest et la cité de Winnipeg à l'est; ce dernier district comprend les townships de Deloraine, Boissevain, Killarnay, Homefield, Cartwright, Clearwater, Crystal-City, Pilot-Mound, Manitou, Thornhill, Morden, Gretna et Morris.

A l'égard des fonctions de l'inspecteur des homesteads, permettez-moi de dire qu'il est strictement tenu de faire personnellement l'inspection des bâtiments, cultures et bestiaux de chaque homestead, et, en outre, de s'assurer à de bonnes sources de la durée de résidence accomplie par le homesteader sur son établissement; pour s'acquitter de ces obligations, l'inspecteur doit nécessairement être toujours en tournée, allant d'une ferme à l'autre, pour se procurer les renseignements voulus, ses courses n'étant guère interrompues que par la nuit; et comme alors il lui faut s'arrêter forcément où la nuit le surprend, je puis bien dire que les inspecteurs des homesteads en savent autant sur les affaires générales de la population agricole que les colons eux-mêmes.

Dans mes relations et mes entretiens avec eux, j'ai maintes et maintes fois questionné les colons, dans les diverses localités de mon très vaste district, sur les possibilités d'élevage et de nourrissage du pays en vue de l'exportation, et invariablement on me répondait: "Le pays est propice, mais les prix ne sont pas assez rémunérateurs." On ajoutait que grâce au climat du pays, à la richesse et à la variété des herbages naturels où les animaux pâturent tout l'été, ils sont sains, robustes et gras, et si l'on a le soin de les nourrir au grain moulu pendant quelques mois avant la vente, ils se trouvent en parfaite condition pour être expédiés au dehors.

Quant à la nouvelle que l'on avait découvert un cas de pleuro-pneumonie chez un animal expédié de Pilot-Mound et abattu en Angleterre, je puis vraiment dire en conscience que, dans les quatre tournées que je fais tous les ans à travers les nombreuses localités de ma vaste circonscription officielle, et pendant lesquelles je suis sans cesse en rapport avec les colons, m'arrêtant chez eux pour la nuit, m'entretenant avec eux amicalement sur leur situation, je n'ai jamais entendu faire la plus légère allusion à aucune manifestation de la maladie; et comme la prospérité du colon dépend en grande partie de la vente de son bétail, s'il s'était produit quelque maladie attaquant les animaux, et notamment cette pleuro-pneumonie redoutée, c'eût été tout un événement sensationnel; impossible de tenir la chose secrète. Aussi, pour ma part, je ne crois pas du tout qu'il y ait eu jamais de pleuro-pneumonie dans le Manitoba ou le Nord-Ouest. A ce propos encore, je vous dirai qu'avant de venir au Manitoba, j'avais déjà eu dans la Nouvelle-Ecosse quelque expérience personnelle des expéditions d'animaux en Angleterre; et que jamais non plus, je n'avais eu connaissance d'apparition de la maladie parmi le bétail canadien, quoique la pleuro-pneumonie, cependant, fût commune alors parmi les animaux des Etats-Unis qui se débarquaient en Angleterre; si bien que les bêtes à cornes de cette provenance ne tardèrent pas à y être exclues des marchés d'animaux sur pied, et qu'il fallut ordonner de les abattre à leur arrivée à Deptford.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN ALLISON,

Inspecteur des homesteads.

Au Commissaire des terres fédérales.
Winnipeg, Man.

ANNEXE "L."

CAS DE DÉTENTION DE BESTIAUX CANADIENS DANS DES PORTS BRITANNIQUES SUR LE SOUPÇON DE MALADIE, DEPUIS L'ANNÉE 1882 JUSQU'À LA MISE EN INTERDIT DU CANADA EN 1892.

A Liverpool en 1883.

En août 1883, trois cargaisons de bêtes à cornes, de Québec, sur les steamers *Oregon, Nepigon et Auger Head*, furent arrêtées à Liverpool par l'inspecteur officiel du conseil privé, sur le soupçon d'être infectées, à ce qu'il fut dit d'abord, par une fièvre splénique; mais ensuite l'expert prétendit que les animaux souffraient de la fièvre texienne. Toutefois, après un soigneux examen de plusieurs animaux qui furent abattus, on déclara que tous étaient exempts de maladie.

A Bristol en 1883.

En août 1883, on rapporta qu'il avait été découvert des cas de fièvre aphteuse parmi des bestiaux canadiens arrivés à Bristol.

Enquête faite, on constata que ces animaux avaient été admis à passer à Liverpool comme étant en bon état; qu'à leur arrivée à Bristol, ils avaient été conduits dans une cour où avaient séjourné auparavant des animaux venus d'Irlande, et que c'était là qu'ils avaient pris la contagion.

Découverte de cas de fièvre aphteuse chez des bestiaux canadiens débarqués à Liverpool en février 1884.

Le 22 février 1884, le steamer *Ontario* arriva à Liverpool de Portland, Maine, avec un chargement de bêtes à cornes et de moutons, dont une petite partie provenaient du Canada. Ils étaient infectés de la fièvre aphteuse, et les autorités les firent aussitôt abattre.

Il paraît que l'*Ontario*, à son précédent voyage, avait amené d'Angleterre à Portland une quarantaine de têtes de bétail pour l'élevage. Ces animaux, durant leur quarantaine à Portland, se trouvèrent affectés de la fièvre aphteuse; mais l'*Ontario* était déjà reparti pour Liverpool avec le chargement susmentionné, qui avait été atteint de la contagion en raison de l'état infecté du bâtiment.

A Liverpool en 1884.

Le 16 juin 1884, arrivait à Liverpool le steamer *Mississippi*, chargé de bétail canadien. Vingt-quatre animaux, paraît-il, étaient morts dans la traversée, et les consignataires en firent abattre quatre autres à l'arrivée, qui donnaient des signes de fatigue. L'inspecteur du conseil privé, toutefois, avait trouvé que ces derniers offraient des symptômes pouvant se rapporter à une fièvre aphteuse, et l'on retint toute la cargaison.

Après un examen des pieds et de la tête des animaux abattus et des vivants, par un inspecteur officiel envoyé exprès à Liverpool, le troupeau fut déclaré sain et relâché.

A Dundee en 1890.

En septembre 1890, l'inspecteur du conseil privé à Dundee retint un chargement de bétail débarqué du *Norse King*, à cause de symptômes suspects manifestés par un des animaux.

L'animal fut tué, et les poumons furent envoyés à Londres pour y être examinés.

Les experts ne découvrirent aucun indice de la pleuro-pneumonie que l'on soupçonnait, et le reste du bétail fut aussitôt relâché.

A Dundee en 1890.

Un taureau que l'on supposait être débarqué du steamer *City of Lincoln*, quoiqu'il n'y en eût pas de preuve positive, mourut quelques jours après le débarquement du bétail chargé sur le navire.

Le professeur Brown et d'autres experts, en ayant examiné les poumons, furent d'avis qu'ils présentaient des signes de pleuro-pneumonie.

On signala alors au *Board of Agriculture* d'autres cas suspects d'animaux que l'on disait être venus du même steamer, bien qu'il y eût quelque doute à ce sujet.

Huit cents des animaux amenés par le *City of Lincoln* purent être retrouvés, et sur ce nombre, huit furent abattus; mais l'autopsie constata qu'ils n'avaient aucune marque de la pleuro-pneumonie soupçonnée.

A Newcastle en 1890.

Le 13 novembre 1890, le *Linda* arriva avec une cargaison de bétail canadien, qui, au débarquement, fut retenu par l'inspecteur officiel, en raison de symptômes suspects présentés par quelques animaux.

Tous furent relâchés le lendemain.

Il paraît que le *Linda* avait eu une traversée exceptionnellement dure, et avait perdu environ 400 têtes de bétail en cours de son voyage. Le reste était arrivé en fort mauvais état.

A Liverpool en 1890.

Le 5 décembre 1890, le *Corean* déchargea une cargaison de bétail canadien qui fut retenu par l'inspecteur officiel à cause de symptômes suspects observés chez une vache laitière.

La vache fut abattue et ses poumons furent envoyés à Londres le même jour; on les trouva affectés de la tuberculose. Le bétail fut relâché le 7 décembre.

A Liverpool en 1891.

Le 24 mai 1891, le *Lake Huron* déchargea du bétail canadien, qui fut retenu par l'inspecteur officiel, à cause de la condition d'une des bêtes. Elle fut abattue et ses poumons envoyés à Londres.

L'examen ne découvrit aucune trace de pleuro-pneumonie.

Il paraît que l'animal en question souffrait des suites d'une ancienne attaque de tuberculose, qui avec le temps s'était enkystée, et qu'il avait pris un catarrhe des bronches et aussi la fièvre.

ANNEXE AU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE POUR 1893

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES AUX

FABRICANTS D'INSTRUMENTS ARATOIRES

A CHICAGO EN 1893

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE EXÉCUTIF

OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE
1894

[N° 8E—1894.] *Prix* : 5 *centins.*

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,
OTTAWA, 17 avril 1894.

A l'honorable A. R. ANGERS,
Ministre de l'agriculture,
Ottawa, Canada.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur la manière dont certains Canadiens, exposants d'instruments aratoires à l'Exposition colombienne universelle, ont été traités par le comité exécutif des récompenses.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. S. LARKE,
Commissaire exécutif.

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE EXÉCUTIF

SUR LES

ADJUDICATIONS DE RÉCOMPENSES AUX FABRICANTS D'INSTRUMENTS ARATOIRES.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,
OTTAWA, 17 avril 1894.

En s'adressant au comité pour obtenir de l'espace à l'Exposition colombienne, les fabricants canadiens d'instruments aratoires voulurent s'assurer du mode d'examen que l'on se proposait d'adopter pour juger de leurs produits, et savoir si l'on ferait l'essai des machines sur champs. M'en étant informé auprès de M. Buchanan, le chef du département où se trouvaient ces instruments, il me déclara plus d'une fois que l'on n'en ferait pas Voici ce qu'il dit dans une de ses lettres :

" La question d'essayer les instruments aratoires sur champs a été discutée par ce département, le directeur général et le comité alors en exercice, il y a plus d'un an et antérieurement à la préparation du budget destiné à couvrir les dépenses ce département pendant la durée de l'exposition. Le sujet fut étudié à fond par ceux qui avaient l'intention d'exposer, par les commissaires étrangers intéressés et par d'autres personnes, et après avoir considéré avec soin tous les côtés de la question, on en vint à la conclusion que ces essais seraient impraticables, vu l'impossibilité de faire les préparatifs nécessaires suffisants; qu'outre les difficultés que l'on rencontrerait, le résultat que l'on pourrait obtenir ne justifierait pas les dépenses qu'il faudrait faire; et que, dans tous les cas, ce résultat ne pourrait être d'aucune valeur ni importance pour les compétiteurs. Le directeur général, à qui j'exposai ma manière de voir verbalement et par écrit, se rangea à mon avis. Le budget du département fut voté sans affectation d'argent pour ces examens. Après cette décision, je crus pouvoir déclarer aux représentants étrangers et aux exposants américains que les instruments ne seraient pas essayés dans les champs."

Je fis la même déclaration à nos exposants et ils envoyèrent en conséquence leurs machines sans les avoir préparées pour une expérience de cette nature.

Au commencement de juillet, je fus surpris d'entendre dire que le comité des récompenses, qui était seul chargé de décerner les prix, était à considérer la question d'essayer sur champs les instruments aratoires. Au nom des exposants canadiens, je protestai aussitôt contre ce mode d'examen comme étant une violation directe des engagements en vertu desquels ils avaient envoyé leurs instruments à l'exposition. Je déclarai que dans des conditions équitables ils seraient prêts à se soumettre à toute épreuve de cette nature, mais qu'il leur était impossible de s'y préparer dans un si court délai et qu'ils regarderaient l'application de cette nouvelle condition comme étant de nature à les mettre dans une position désavantageuse vis-à-vis de ceux à qui on avait donné un avis assez long pour leur permettre de se bien préparer.

Le 13 juillet, pendant que je visitais le département canadien, je fus très étonné de voir, affiché à une colonne de l'établissement, un petit avis en caractères imprimés disant que les essais des machines sur champs commenceraient le 17 du même mois. En ma qualité de représentant des exposants canadiens, on ne m'avait donné aucun avis de la chose. Je télégraphiai aussitôt aux exposants canadiens et tous, sauf une seule exception, refusèrent de soumettre leurs instruments à cette épreuve

pour les motifs allégués dans ma protestation. La plupart des manufacturiers des Etats-Unis en firent autant, bien qu'ils eussent reçu un plus long avis. En conséquence de cette protestation et de la demande que les engagements pris vis-à-vis de nos exposants fussent observés et que l'examen des instruments pour l'adjudication des prix se fit de la manière promise, une décision fut prise, le 14 août, exemptant les instruments étrangers des essais dans les champs, et permettant qu'ils fussent examinés dans l'espace qui leur était réservé dans l'enceinte de l'Exposition. Conformément à cette décision et aux règlements de l'exposition, on nomma un jury départemental, composé du professeur Robert Thurston et de MM. Praether, Woodside, Young et Wheeler pour les Etats-Unis; du professeur E. Gieslier, pour l'Allemagne, et de M. E. Mitschelich pour la Russie. Il est à remarquer que le Canada n'était pas représenté dans ce comité. Le jury fut régulièrement constitué et les machines, sauf trois, furent examinées. Il y eut d'abord un rapport fait par un seul juré et le comité départemental des jurés au complet rendit finalement sa sentence conformément aux règlements établis. Le tout fut ensuite régulièrement transmis au comité exécutif des récompenses.

A la clôture de l'Exposition, un certain nombre de décisions furent proclamées par le comité exécutif, d'autres furent suspendues. Parmi ces dernières, se trouvent celles recommandant d'accorder une récompense à la "*Massey-Harris Company*" et à la "*John Abell Engine Works Company*," de Toronto; à la "*Sawyer-Massey Company*," de Hamilton, et à *Van Tuyl and Kleinsteiver*, de Petrolia.

De concert avec les représentants de ces exposants, je fis tout en mon pouvoir pour obtenir du comité des récompenses qu'il proclamât les recommandations du jury; mais tout fut inutile. Il restait, comme dernier recours, l'appel à la commission nationale, l'autorité suprême. Le 3 novembre, on en appela à cette commission qui soumit aussitôt notre demande à son *comité des griefs*. Ce comité ne fit rapport que le 14 novembre. Il représenta alors qu'il n'était pas compétent pour connaître d'une affaire de cette nature, et recommanda que le comité exécutif des récompenses instituât une cour d'appel pour l'entendre régulièrement et la juger. Le comité national adopta le rapport, donnant ainsi au comité des récompenses, le défendeur dans la cause, le pouvoir de choisir les juges qui devaient décider entre nous.

Malgré des efforts réitérés, on ne put obtenir que cette cour siégeât avant le 14 décembre. Dans l'intervalle, les dossiers du comité des récompenses, qui étaient des pièces essentielles, avaient été transférés à Washington et la cour s'ajourna, pour se réunir en cette ville le 8 janvier.

La cour ne se réunit que le 10. On demanda alors au comité des récompenses de produire les *cartes*—c'est le nom technique que l'on donnait aux rapports faits par les jurés individuellement—ainsi que les rapports et le registre des procès-verbaux du jury départemental ayant trait à la cause. Les cartes furent produites; mais on ne put obtenir ni les rapports ni le registre des procès-verbaux du jury départemental; il fut constaté qu'ils avaient été enlevés ou détruits.

Il fut démontré que les experts avaient recommandé cinq récompenses à la "*Massey-Harris Company*" pour leurs lieuses-automatiques, leurs moissonneuses leurs faucheuses, leurs semoirs et leurs rateaux à cheval; une à la "*John Abell Engine Company*" pour leur séparateur; deux à la "*Sawyer-Massey Company*" pour un séparateur et une machine de traction, et une à "*Van Tuyl and Kleinsteiver*" pour un séparateur. La preuve démontra encore que la machine à traction *coumpound* de la "*John Abell Engine Company*", la seule du genre qu'il y eût à l'Exposition, avait été trouvée indigne de récompense par un juge américain qui ne l'avait pas vue; que l'exhibit de "*John Grout and Company*" n'avait été examiné qu'en partie, et qu'on avait omis de mentionner dans la liste des instruments soumis à l'examen des jurés l'exhibit de la "*Cockshutt Plow Company.*" Je demandais dans mon appel que les rapports régulièrement faits et recommandant des récompenses fussent confirmés, et que les exhibits qui avaient été omis fussent examinés par des juges compétents. Le comité exécutif des récompenses résista à ma demande, en donnant pour motif que l'on s'était opposé à ce que ces récompenses fussent données; qu'un nouveau jury avait en conséquence été nommé, lequel avait réexaminé les machines, et avait fait rapport qu'il n'y avait pas lieu d'accorder de récompenses

Il est en preuve que quelques-unes de ces recommandations pour récompenses, après avoir été régulièrement soumises à la décision du comité des récompenses, furent remises entre les mains d'un M. A-S. Praether, l'un des jurés des Etats-Unis, qui, hors la connaissance des autres jurés, altéra délibérément et falsifia le rapport original. Ainsi, il avait originairement examiné la faucheuse de la "*Massey-Harris Company*" comme juré-expert et fait le rapport suivant:

"Carte n° 4974.

"Exposant:—"*Massey-Harris Company*," Toronto, Canada.

"*Exhibit:—Faucheuse.*

"Cette faucheuse se distingue par son excellence dans plusieurs détails de "construction et de forme. Les roues ont un nombre plus considérable de dents et "le mode d'attache et de traction est réglé par une barre d'équilibre (*evener*) "améliorée. La matière dont la machine est faite et le fini de la main-d'œuvre lui "donnent droit, à mon avis, à une récompense.

"A. S. PRAETHER, *Juge*."

Ce rapport avait été unanimement approuvé par le comité des jurés au complet. On avait dressé à cet effet une déclaration, signée ensuite par le professeur Thurston comme président et par Praether comme secrétaire, et qui fut adressée au comité exécutif des récompenses pour être proclamée. M. Praether réussit à se faire remettre la *carte*, biffa les mots "*lui donnent droit*" et inséra entre les lignes les mots "*ne lui donnent pas droit*", changeant ainsi complètement le sens du rapport qui se lit maintenant comme suit:

Cette machine se distingue par son excellence dans plusieurs détails de construc- "tion et de forme. Les roues ont un nombre plus considérable de dents et le mode "d'attache et de traction est réglé par une barre d'équilibre (*evener*) améliorée. La "matière dont la machine est faite et le fini de la main-d'œuvre ne lui donnent pas "droit, à mon avis, à une récompense."

La même maison exposait une moissonneuse. M. Praether, en faisant son second examen, dénatura de propos délibéré l'opinion écrite de M. Mitschelich, le juré russe, qui avait fait le rapport suivant:

"Cet exhibit, quoique ressemblant beaucoup, par son apparence générale, aux "machines d'un fabricant américain bien connu, se distingue cependant par plusieurs "améliorations dans la disposition des parties qui le composent. L'innovation des "deux leviers qui permettent au conducteur de la machine, sans quitter son siège, "de lever et baisser les deux côtés du tablier, est avantageuse; l'action de la pédale "est puissante; le système de gonds attachant le tablier au bâti est nouveau et très "solide. Je considère donc que cette machine mérite une récompense pour le per- "fectionnement de la forme, la solidité de la construction et le fini du travail."

Praether, après avoir examiné lamachine de nouveau, s'exprime ainsi dans son rapport:

"Je partage l'opinion émise par M. Mitschelich dans son rapport que "cet exhi- "bit, étant une copie de machines américaines, n'a pas droit à une récompense."

Mitschelich, loin de trouver que la machine canadienne était une copie des machines fabriquées aux Etats-Unis, disait dans son rapport qu'elle était leur égale par sa construction, qu'elle leur ressemblait dans leur apparence générale et qu'elle se distinguait en outre par "une innovation avantageuse."

Les règlements de l'exposition stipulaient qu'il pourrait y avoir un second examen des exhibits dans deux circonstances: 1° lorsque le rapport fait par les jurés individuellement ne serait pas accepté par le comité des jurés; 2° quand il serait établi que la récompense avait été obtenue irrégulièrement ou par fraude. Ceci ressort du rapport fait par le comité exécutif des récompenses à la commission nationale, lequel expose comme suit le système adopté:

"D'après ce règlement, on avait donné à chacun des treize départements de l'Exposition un jury d'experts. Le nombre des membres composant ce jury variait

suivant l'importance du département. Ces jurys avaient le contrôle de leur propre organisation, choisissaient leurs officiers respectifs et faisaient tous les arrangements de détail nécessaires à l'exécution de leur travail. Chaque jour, l'un des membres était chargé d'examiner avec soin un exhibit déterminé et de faire rapport. Cet examinateur était choisi à raison de ses capacités et de son aptitude spéciale à agir comme expert dans l'examen qui lui était confié. Il devait ensuite soumettre à son jury départemental un rapport écrit rendant compte de son examen et spécifiant, dans chaque cas, les points de supériorité qui le déterminaient à recommander l'octroi d'une récompense.

" Ces rapports écrits étaient ensuite examinés avec soin par le jury départemental. Pour faire ce travail, le jury se divisait en autant de comités qu'il jugeait nécessaire, la décision collective de ces comités constituant finalement son jugement. Si le jury jugeait ces rapports inexacts, insuffisants au autrement défectueux, il ordonnait une nouvelle expertise par un ou plusieurs de ses membres et se faisait faire un nouveau rapport, ou une série de rapports, jusqu'à ce qu'il se considérât comme suffisamment renseigné. Lorsqu'il était enfin convaincu qu'il avait devant lui tous les faits nécessaires pour baser un jugement, le jury agissait en corps et décidait la question de récompense à la majorité des voix.

" Il n'y avait pas d'appel de cette décision quant au mérite du jugement; mais si un exposant se plaignait d'avoir souffert quelque injustice pour ses exhibits par fraude irrégularité ou erreur cléricale, il pouvait en appeler au comité exécutif des récompenses, qui devait alors établir une cour d'appel indépendante pour l'entendre et juger de ses griefs."

Dans l'espèce il n'y avait pas lieu à un nouvel examen en vertu de la première clause de ce règlement, parce que, dans chaque cas, le comité des jurés avait unanimement recommandé les récompenses.

Avant qu'un autre examen pût avoir lieu en vertu de la seconde clause du règlement, il était nécessaire de prouver qu'il y avait eu fraude ou irrégularité, après un essai régulier des machines. Cet essai n'a jamais eu lieu. Pas un seul des exposants canadiens, ni leur agent, n'a jamais reçu avis que l'on projetait un pareil examen. Un seul juge fut accusé d'irrégularité dans sa manière d'agir, et ce fut M. Praether; un seul juge fut accusé de conduite frauduleuse, et ce fut encore M. Praether, que les exposants des Etats-Unis dénoncèrent publiquement pour avoir demandé des récompenses en échange de jugements favorables. Chose singulière, ce fut ce même homme qui fut choisi par le comité exécutif des récompenses pour réexaminer les instruments canadiens, et ce fut sur son verdict de "*pas de récompenses*" que le comité exécutif refusa celles recommandées par les experts des Etats-Unis, de l'Allemagne et de la Russie. M. Praether avait dû se déjuger pour ne pas dire plus, puisque, dans chaque cas, d'accord avec les autres jurés, il avait recommandé des récompenses pour les instruments en question, et cela à la connaissance du comité exécutif!

Le procédé était si odieux que, pour dissimuler ce refus de récompenses, on fit faire, après la clôture de l'Exposition, un second ré-examen par un comité de trois. M. Whitney, de l'Illinois, qui faisait partie de ce comité, paraissait seul être un expert. Aucun avis n'en fut donné aux exposants canadiens. Il n'apparaît pas qu'il ait été fait un examen régulier; mais on accepta l'opinion de M. Whitney, qui basa en grande partie son jugement sur ce qu'il avait vu des exhibits avant d'avoir été nommé juré pour ce dernier examen. M. Whitney recommanda que l'on n'accordât pas de récompenses parce que ces machines étaient des copies d'inventions américaines. M. Whitney étant titulaire de brevets d'invention pour des instruments qui ne paraissent pas avoir trouvé en Canada des acheteurs empressés, il est permis de douter de son impartialité. Il a complètement oublié que les récompenses n'étaient pas accordées pour des inventions, mais bien pour la supériorité et l'amélioration des machines, sans égard au lieu où l'invention avait été perfectionnée. Comme question de fait, bien peu des manufacturiers qui ont obtenu des récompenses étaient les inventeurs des machines exposées, mais ils en avaient acquis les perfectionnements de ceux qui en étaient les auteurs. Les manufacturiers canadiens sont devenus possesseurs de ces inventions de la même manière. Plusieurs des améliorations aux

machines étaient cependant d'invention canadienne; et même, comme telles, elles avaient mérité récompense; c'est ce que démontre le rapport du premier jury régulier.

Il est évident que ce second ré-examen ne fut pas la cause du refus des récompenses: car c'est le 3 novembre, après trois semaines d'inutiles efforts faits pour en obtenir la proclamation, que je portai appel à la commission nationale de la décision du comité exécutif, et M. Whitney a déclaré qu'il n'avait pas fait rapport sur les instruments avant le 4 novembre.

Il était aussi fait mention dans l'appel de trois autres exposants canadiens qui n'avaient pas reçu de récompenses; mais il fut constaté par les dossiers que leurs instruments avaient été régulièrement examinés par le comité de jurés compétents. Ces cas durent être abandonnés, bien que les jugements du comité parussent bien sévères.

Le 15 février, la cour rendit le jugement suivant, renvoyant mon appel.

" Les faits démontrent que les exhibits en question ont été examinés, mais qu'un second examen fut ordonné par le comité exécutif des récompenses. L'appelant appuie sur le fait que le comité des récompenses n'avait le droit d'ordonner nouvel examen que dans les cas prévus par article VI des règlements relatifs aux récompenses, approuvés le 8 juin 1893, et que ce nouvel examen n'a pas été fait conformément au dit article; qu'il est en conséquence irrégulier et que l'appelant a droit à la réparation qu'il demande.

" Cette prétention de l'appelant aurait eu sa raison d'être, n'étaient les pouvoirs dont est investi le comité exécutif par l'article II de ces mêmes règlements, lequel se lit comme suit :—

" Article II.—Ce bureau des juges, lesquels seront des experts autant que possible, sera divisé en treize comités, dont un sera assigné à chacun des treize grands départements de l'exposition reconnus dans la classification adoptée par la commission colombienne universelle; pourvu, cependant que les comités assignés aux départements du bétail, de l'agriculture et de l'horticulture soient subdivisés en tels sous-comités qu'il sera jugé à propos par le comité exécutif des récompenses, chaque sous-comité devant remplir les devoirs qui lui seront indiqués par le dit comité exécutif des récompenses. Le nombre des juges devant composer ce bureau et chacun de ses comités sera déterminé ci-après. Il y aura une ou plusieurs femmes-juges dans tous les comités chargés d'accorder des prix pour les exhibits qui seront, en tout ou en partie, des ouvrages féminins; le nombre de femmes devant faire partie de tels comités sera déterminé ci-après, conformément au mode suivi jusqu'ici par la dite commission, après entente avec le président du bureau des dames directrices et le comité des récompenses dépendant de ce bureau."

" On remarquera qu'en vertu de cet article le comité des récompenses a le pouvoir de nommer des *sous-comités et de leur assigner certains devoirs.* Ce pouvoir ne s'applique qu'à *trois* des treize grands départements de l'exposition, et son application est *générale* et ne peut être limitée ni restreinte. Cette règle étant la seule exception à tous les autres règlements, ce comité d'appel en conclut que l'on a voulu ainsi donner au comité exécutif des récompenses le pouvoir absolu et l'entière discrétion d'ordonner les examens, de régler la manière dont ils doivent être faits et la procédure générale à suivre dans les départements auxquels cette règle s'applique. Les exhibits dont il est question dans l'appel qui nous est soumis se trouvaient dans le département de l'agriculture et tombaient sous l'application de l'article II plus haut cité, et ce comité d'appel est d'opinion qu'en vertu de cet article, le comité des récompenses avait le droit d'ordonner un second examen de tous les exhibits auxquels se rapporte se règlement.

" La preuve démontre clairement que ce dernier examen fut ordonné par le comité exécutif des récompenses, par l'entremise de son président, et qu'à cette fin les *cartes* en question furent soumises à un sous-comité ou comité spécial, ce que le comité exécutif des récompenses avait le droit de faire en vertu de l'article II des règlements. Cette cour ne peut pas en conséquence déclarer que le comité exécutif des récompenses s'est rendu coupable de fraude et d'irrégularité en ordonnant cet examen.

" Sur le second point de l'appel, savoir: s'il y a eu fraude ou irrégularité dans le ré-examen, le témoignage non contredit de M. Katherens et de M. Whitney, démontre que non.—Katherens déclare qu'il remit les *cartes* au comité spécial dont Whitney faisait partie; que ces *cartes* n'ont été ni altérées ni changées, sauf qu'on y a ajouté le rapport des juges qui ont fait le ré-examen; qu'elles sont maintenant dans le même état et contiennent le même exposé de faits que lorsqu'elles furent remises au comité spécial des juges chargés de faire ce ré-examen. Whitney, que l'on n'a pas contredit, déclare de son côté que le ré-examen a été fait d'une manière impartiale, que les juges ont examiné les exhibits en question; que le bureau au complet des juges spéciaux en a discuté pleinement et avec soin les mérites et les désavantages, et que, bien que les *cartes* n'aient pas été signées par tous les juges, ceux-ci les ont examinées, discutées et comprises, ont acquiescé au jugement *que l'on ne devait pas accorder de récompenses pour les dits exhibits*, et lui ont donné instruction de signer le rapport, ce qu'il a fait.

" Ce comité étant d'opinion que le ré-examen a été fait sous l'autorité de l'article II des règlements, où il n'est pourvu à aucun mode spécial suivant lequel les juges nommés en vertu de cet article devront faire rapport de leur travail, et le dit comité des récompenses ayant *accepté* les cartes dans l'état où les dits juges spéciaux les leur ont remises, ainsi qu'on pourra s'en convaincre par un examen attentif, il faut en présumer que le dit comité exécutif des récompenses a trouvé que les dits juges spéciaux avaient agi régulièrement dans l'espèce, et, en l'absence d'une preuve contraire positive, ce comité est tenu de déclarer que l'action du comité exécutif des récompenses était régulière.

" Cette cour d'appel est donc d'opinion que les allégations contenues dans la plainte en date du 3 novembre 1893 ne sont pas supportées par la preuve et en ordonne le renvoi.

" La cour ordonne de plus que copie de ce jugement soit signifiée au sécrétaire de la commision colombienne universelle.

" (Signé): " Thos. C. Kurtz,
" Chas. K. Holiday fils,
" James D. Butt,
" Adlai T. Ewing,
" *Comité des appels.*

" Daté de Washington,
" 15 février 1894."

L'un des quatre juges composant la cour d'appel n'a pas entendu toute la preuve; un deuxième n'a pas entendu la plaidoirie; mais, plutôt que de retarder la cause, il fut convenu de procéder en leur absence et de leur soumettre ensuite copie de la preuve et des plaidoyers. Il fut convenu qu'une semblable copie me serait expédiée par la poste avant le 20 janvier, afin qu'il me fût possible de produire une contestation, s'il y avait lieu. Il fut de plus convenu qu'avis me serait donné du jour où la cour rendrait son jugement, afin de me permettre d'en exciper immédiatement si je le jugeais à propos. Je ne reçus les copies que quatre jours après le jugement, et ne reçus point d'avis que la cour devait se réunir dans ce but.

Sur réception de copie du jugement, j'expédiai par la poste à la commission nationale la protestation suivante:

" Ottawa, 22 février 1894.

" Honorable John T. Dickinson,
" Secrétaire de la Commi-sion colombienne universelle,
" Chicago, Ill.

" Cher monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 20 courant, contenant une copie officielle du jugement rendu par la cour d'appel sur la plainte que j'ai portée contre la décision du comité exécutif refusant des récompenses certains exposants d'instruments aratoires canadiens. Je suis reconnaissant à la

cour de la manière courtoise dont j'ai été traité pendant ses séances, mais je regrette de ne pouvoir partager son sentiment. La cour base son jugement sur l'opinion qu'elle entretient qu'en vertu de l'article II des réglements concernant les récompenses, le comité exécutif des récompenses avait le pouvoir absolu de former des sous-comités dans trois départements, celui de l'agriculture étant l'un d'eux. Le pouvoir du comité exécutif à ce sujet est indiscutable; on ne peut nier non plus qu'il ait formé un sous-comité, qui a examiné les instruments en question. Ce comité était celui qui avait le professeur Thurston pour président et M. Praether pour secrétaire, et qui fit un rapport favorable sur certains exhibits, ainsi qu'il appert par le témoignage de M. Katherens. Il ne pouvait y avoir appel de ce rapport, excepté s'il eût d'abord été prouvé que quelque injustice avait été commise par fraude ou irrégularité. Voici ce que dit là-dessus M. Thacher dans son rapport à la commission nationale.

"' Il n'y avait pas d'appel de cette décision quant au mérite du jugement; mais si un exposant se plaignait d'avoir souffert quelque injustice pour ses exhibits par fraude, irrégularité ou erreur cléricale, il pouvait en appeler au comité exécutif des récompenses, qui devait alors établir une cour d'appel indépendante pour l'entendre et juger de ses griefs.'"

" Je ne nie pas que le sous-comité du professeur Thurston ne fut le comité régulièrement nommé pour examiner les instruments aratoires et que ce comité ait recommandé des récompenses; néanmoins, un second comité, dont M. Whitney faisait partie, fut nommé pour réexaminer ces instruments sans qu'il fût allégué que le travail du premier comité était entaché de fraude ou d'irrégularité. La cour paraît avoir oublié ce fait.

" La cour n'a pas non plus pris en considération le fait que le comité de M. Whitney n'a présenté son rapport sur les instruments en question que le ou après le 4 novembre, et que c'est en octobre que le comité exécutif des récompenses a refusé de proclamer les récompenses régulièrement accordées, avant même la formation du comité Whitney; le rapport de ce dernier comité ne pouvait donc être la raison d'agir du comité des récompenses.

" La cour semble aussi avoir oublié les graves irrégularités commises au sujet des *cartes*, la preuve faite qu'après avoir été remis au département des récompenses, les rapports avaient été altérés par quelqu'un qui en changea les termes pour dire que les instrument ne méritaient pas de récompenses, au contraire de ce qu'ils comportaient auparavant; et aussi le fait que le rapport du jury départemental approuvant l'octroi de ces récompenses avait été détruit après avoir été en la possession du comité.

" La cour a complètement négligé de s'occuper des cas où il s'agissait d'instruments qui n'avaient pas été régulièrement examinés par les jurés, ou jugés par un comité de jurés.

" Enfin, je regrette que, malgré la promesse qui m'en avait été faite, on ne m'ait pas donné copie de la preuve et des plaidoyers soumis à la cour avant que le jugement ne fût rendu. Comme l'un des juges n'avait pas entendu toute la preuve et qu'un autre n'avait pas entendu la plaidoirie, il n'était que juste que l'on me donnât l'occasion de prendre connaissance des copies des pièces soumises.

" Pour ces motifs, je ne puis partager l'opinion de la cour, et je proteste respectueusement contre l'acceptation de cette opinion par la commission nationale comme son jugement. Je suis forcé d'agir ainsi parce que je n'ai pas reçu en temps utile, ainsi qu'on me l'avait promis, avis du jour où la cour devait se réunir pour rendre sa décision. Eussé-je reçu tel avis, j'aurais pu aussitôt exciper du jugement.

" Bien sincèrement à vous,

" J. S. LARKE.
" *Commissaire exécutif.*

J'ai reçu avis du secrétaire que la commission nationale avait ajourné ses séances pour ne se réunir de nouveau qu'en octobre prochain.

Ci-suivent les rapports du jury régulièrement nommé, recommandant de donner des récompenses qui furent ensuite refusées par le comité exécutif:—

Carte n° 4973.
Exposant: Massey, Harris Co., Toronto, Canada.
Exhibit: *moissonneuse ouverte.*

Cette machine a plusieurs points de supériorité.
1° Extrémité ouverte;
2° Bande supérieure flottante en toile;
3° Action facile;
4° Rouleaux élévateurs portant le grain à la table de la lieuse;
5° Coussinets à permutation, assurant un alignement parfait;
6° Arrangement ingénieux liant à toute longueur;
7° Disposition de la machine à nouer le lien, et spécialement l'appareil à couper, et l'anneau ouvert qui tient la corde;
8° Le garde-grain en avant du guide-toile du tablier;
10° Le diviseur et les sous-diviseurs;
11° L'application facile du chariot de transport:
A ces différents points de vue cette lieuse automatique mérite une récompense.

D. E. Geisler, *juge.*
A. H. Thurston, *président.*
A. S. Praether, *secrétaire.*

Chicago, 8 août, 1893.

Carte n° 4977.
Exposant: Massey, Harris Co., Toronto, Canada.
Exhibit: *Semoir à la volée et herse (cultivateur) à dents articulées.*

Qualités et avantages:
1° Possibilité d'imprimer une pression sur les dents de la machine;
2° Niveleur (*shoe*) ajustable;
3° Machine divisée en quatre sections;
4° Bon mode d'attache pour les dents;
5° Axe distributeur à ressort;
Bonne machine et mérite récompense.

D. Geisler, *juge.*

Carte n° 4976.
Exposant: Massey, Harris Co., Toronto, Canada.
Exhibit: *Semoir rayonneur.*

Cet exhibit se compose d'un semoir à la volée et d'un semoir rayonneur combinés de Wisner et d'un semoir rayonneur-niveleur de Massey-Harris. Ces deux machines se distinguent par la solidité de leur construction et l'amélioration de la forme, la seconde surtout est remarquable par sa charpente faite d'une seule barre d'acier angulaire. La pointe du niveleur est d'une forme particulière. Par un arrangement simple et ingénieux on peut avec le même levier alterner la pression sur les rouleaux, les enfoncer plus ou moins dans la terre sans gêner la machine dans son action. Je considère que ces semoirs méritent une récompense pour l'amélioration de la forme, la supériorité de la main-d'œuvre et la solidité de construction.

E. Mitschelich, *juge.*
R. A. Thurston, *président.*
A. S. Praether, *secrétaire.*

Carte n° 4975.
Exposant: Massey, Harris Co., Toronto, Canada.
Exhibit: Moissonneuse.

Quoique ressemblant beaucoup, dans son apparence générale, aux machines d'un fabricant américain bien connu, cet exhibit se distingue cependant par plusieurs

améliorations dans la disposition des parties qui le composent. L'innovation des deux leviers qui permettent au conducteur de la machine, sans quitter son siège, de lever et baisser les deux côtés du tablier est avantageuse ; l'action de la pédale est très puissante. Le système de gonds attachant le tablier au bâti est nouveau et très solide. Je considère donc que cette moissonneuse mérite une récompense pour l'amélioration de la forme, la solidité et le fini de la main-d'œuvre.

E. MITSCHELICH, *juge.*

Carte n° 4972.
Exposant : Massey, Harris Co., Toronto, Canada.
Exhibit : *Rateaux.*

Comprenant un rateau *Ithaca*, ayant un essieu séparé, en fer, pour supporter les dents, et un rateau à foin et paille de "Sharp." Ces instruments, surtout le dernier ont plusieurs points de supériorité. Le plus important est l'action simple et solide du levier automatique ; au moyen de bandes pressant sur le moyeu des roues, le rateau, en se déchargeant, agit comme un frein et dispense ainsi des roues dentées, d'alluchons, etc., dont sont pourvus les autres rateaux. Le nettoyeur séparé est aussi très avantageux. Je considère que ces rateaux méritent une récompense pour leur forme améliorée, la solidité et la simplicité de leur construction.

E. MITSCHELICH, *juge.*
R. B. THURSTON, *président.*
A. S. PRAETHER, *secrétaire.*

Carte n° 4981.
Exposants : Sawyer, Massey Co., Hamilton, Canada.
Exhibit : *Machine de traction.*

C'est une très belle machine dans tous ses détails. Elle est fait avec les meilleurs matériaux et finie avec art. On se convaincra en l'essayant que cette machine peut donner d'excellents résultats. Recommandée.

A. S. PRAETHER, *juge.*

Carte n° 4982.
Exposants : Sawyer, Massey Co., Hamilton, Canada.
Exhibit : *Séparateur.*

Ce séparateur compte plusieurs améliorations nouvelles. Cette machine a une action double au moyen de secoueurs rotatifs unis par une tige coudée. Les matéraiux qui entrent dans sa construction sont de première qualité et la main-d'œuvre est supérieure sous tous rapports. Un essai démontrera l'utilité de cette machine. Je recommande une récompense.

A. S. PREATHER, *juge.*

Carte n° 4984.
Exposants : John Abell Engine and Machine Co., Toronto, Canada.
Exhibit : *Séparateur.*

Cette machine consiste en un moulin à battre à vapeur et portatif du type américain ordinaire. Elle est munie d'un tambour ou cylindre très fortement construit, constituant un secoueur puissant. Je considère que cette machine mériteune récompense pour sa main-d'œuvre solide et bien faite.

M. MITSCHELICH, *juge.*

Ré-examiné par moi ce 23e jour de septembre 1893. Suis du même avis que Mitschelich, et j'approuve son rapport.

A. S. PRAETHER.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

Carte n° 4953.
Exposants: Van Tuyl & Kleinsteiver, Petrolia, Ontario.
Exhibit: *Moulin à battre breveté.*

Cette machine est curieuse dans les détails de sa construction; elle est évidemment le fruit de grandes et intelligentes recherches.

Le cylindre est mû par un bras, au lieu de l'être par une courroie. L'action du cylindre, la disposition du coupe-lien: la possibilité d'alimenter la machine par les deux côtés; le mouvement de va et vient imprimé à la table à paille au moyen de roues excentriques, tous ces points sont autant d'améliorations nouvelles et avantageuses. Je considère donc que ce moulin à battre mérite une récompense pour l'originalité dans la forme et les améliorations dans les détails de sa construction.

A. S. PRAETHER, *juge.*

L'action du comité des récompenses en cette matière semble être une violation de la bonne foi et de l'équité, et ne peut s'expliquer que par le fait que certains fabricants des Etats-Unis s'étaient plaints que ce serait faire un dommage sérieux au commerce étranger des exposants américains, que d'accorder une récompense à la Massey-Harris Company, si eux-mêmes n'en recevaient pas. M. Thacher, le président du comité exécutif, examiné sur ce point devant la commission nationale, en septembre, répondit comme suit aux questions qui lui furent faites:

"Si je suis bien informé, les étrangers n'ont exposé que trois exhibits de la catégorie de ceux qui furent soumis à une épreuve sur champs. Ces exhibits furent examinés; mais, comme je l'ai déclaré dans le rapport que j'ai en mains, ils n'ont pas reçu de récompense. C'est là un renseignement que je ne devrais peut-être pas donner.

Q. Cela veut-il dire que, définitivement, il ne leur sera pas accordé de récompense?—R. Oui, monsieur.

Q. Alors, les exposants américains n'auront pas à craindre l'examen des exhibits étrangers qui aura lieu dans les bâtiments de l'exposition, ni qu'ils puissent nuire de quelque manière aux exposants du pays?—R. Non, monsieur.

La conduite du comité fut l'objet de commentaires très sévères de la part des représentants des nations étrangères, et ils expriment leur opinion dans le document suivant:

CHICAGO, 7 décembre 1893.

Après avoir examiné le rapport des jurés, rapport approuvé par les divers comités de jurés nommés pour examiner les instruments aratoires canadiens, exposés à l'exposition colombienne universelle et d'après lequel il appert qu'il fut accordé des récompenses que le comité de récompenses refusa ensuite de proclamer: nous croyons que le gouvernement canadien aurait le droit d'accorder lui-même des récompenses à ces exposants, lesquelles auraient la même valeur que celles décernées par la commission nationale de l'Exposition colombienne universelle.

ARTHUR LEFFER, Commissaire royal suédois,
Secrétaire des assemblées des commissaires étrangers.

Après en avoir appelé à la commission nationale, je reçus la lettre suivante de M. Thacher, le président du comité exécutif des récompenses:

ADMINISTRATION BUILDING, JACKSON PARK,
CHICAGO, 28 novembre 1893.

Honorable J. S. Larke,
Commissaire général pour le Canada,
Jackson Park.

CHER MONSIEUR,—Au moment où nous allons clore nos travaux à Chicago, je désire vous dire combien j'apprécie la courtoisie que vous avez montrée dans toutes les occasions où nous nous sommes rencontrés et dans la correspondance que nous

avons eue ensemble. Je dois aussi féliciter le peuple canadien, les exposants du Canada et vos commettants en général de la manière toujours aimable, mais persévérante, dont vous avez veillé à leurs intérêts. Nul commissaire général n'a défendu les intérêts de ses exposants avec plus de soin que vous, et je ne puis que regretter qu'il n'ait pas été en mon pouvoir de répondre favorablement à toutes vos demandes.

"Quant à l'insuccès de quelques-uns de vos exposants à s'assurer les honneurs auxquels ils croyaient avoir droit, je ne puis que vous dire que le meilleur recours que vous ayiez maintenant serait de vous adresser au jury spécial nommé par la commission colombienne universelle et qui a pour président l'honorable George R. Davis, directeur général. Ce comité a le privilège d'accorder des récompenses aux manufacturiers qui ont fait preuve d'un progrès spécial dans leur industrie. Je suis informé par le directeur général que ce jury n'entendra pas de causes maintenant, mais qu'il se réunira probablement au commencement de l'hiver, peut-être en décembre, pour prendre en considération les causes de sa compétence qui lui seront soumises.

"Vous souhaitant prospérité et succès et remerciant votre gouvernement, au nom du comité des récompenses, pour le grand intérêt qu'il a pris à cette Exposition.

"Je demeure votre serviteur,

"JOHN BOYD THACHER,

"*Président du comité exécutif des récompenses.*"

Le comité auquel on nous conseillait d'avoir recours ne se réunit pas en décembre, de sorte que nos exposants lésés ne purent profiter de ce remède.

Ce n'est que rendre justice aux exposants canadiens qui ont fait tant de dépenses et dont les machines sont déjà fort appréciées sur plusieurs marchés étrangers, que de faire connaître la raison pour laquelle ils n'ont pas reçu de récompenses.

L'on m'a donné à entendre que les rivaux de ces exposants canadiens—qui ont été privés de leurs récompenses par des moyens détournés—avaient voulu de cette manière nuire à la concurrence faite par le commerce canadien d'instruments aratoires au commerce américain. Mais lorsque les faits seront connus, ce refus de récompenses leur sera plus avantageux que nuisible. Le public en conclura que les machines canadiennes ont atteint un bien haut degré de supériorité, puisque, pour les priver des honneurs qui leur étaient légitimement dus, on a eu recours à des procédés aussi peu justifiables et prêtant autant à la critique.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. S. LARKE,

Commissaire exécutif.

APPENDIX

TO THE REPORT OF THE MINISTER OF AGRICULTURE FOR THE YEAR 1893.

CRIMINAL STATISTICS

FOR THE

YEAR ENDED 30TH SEPTEMBER, 1893.

PRINTED BY ORDER OF PARLIAMENT.

ANNEXE

AU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE POUR L'ANNÉE 1893.

STATISTIQUE CRIMINELLE

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 SEPTEMBRE 1893.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.

OTTAWA

PRINTED BY S. E. DAWSON, PRINTER TO THE QUEEN'S MOST EXCELLENT MAJESTY

1894

[No. 8*f*—1894.] *Price* 15 *cents*

TABLE OF SUBJECTS

	Introduction	Page	IV.		
TABLE	I.—Indictable offences	"	2 and following to		133
	CLASS I.—Offences against the person.	"	2	"	57
	CLASS II.—Offences against property with violence	"	58	"	69
	CLASS III.—Offences against property without violence	"	70	"	101
	CLASS IV.—Malicious offences against property	"	98	"	109
	CLASS V.—Forgery and offences against the currency	"	106	"	113
	CLASS VI.—Other offences not included in the foregoing	"	110	"	133
TABLE	II.—Summary by classes and provinces, with totals of each province and Canada	"	136	"	143
TABLE	III.—Summary convictions	"	146	"	199
TABLE	IV.—Summary convictions and indictable offences	"	202	"	207
TABLE	V.—Pardons and commutations	"	210	"	217
	Index—Indictable offences	"	218 and 219		
	Index of Districts—Summary convictions	"	220 and 221		

TABLE DES MATIÈRES

	Introduction	Page	V.		
TABLEAU	I.—Délits sujets à poursuite	"	2 et suivantes à		133
	CLASSE I.—Outrages contre la personne.	"	2	"	57
	CLASSE II.—Délits avec violence contre la propriété	"	58	"	69
	CLASSE III.—Délits sans violence contre la propriété	"	70	"	101
	CLASSE IV.—Dommages malicieux à la propriété	"	98	"	109
	CLASSE V.—Faux et délits par rapport à la monnaie	"	106	"	113
	CLASSE VI.—Autres délits non compris dans les classes précédentes	"	110	"	133
TABLEAU	II.—Récapitulation par classes et par provinces, avec totaux de chaque province et du Canada	"	136	"	143
TABLEAU	III.—Condamnations sommaires	"	146	"	199
TABLEAU	IV.—Condamnations sommaires et délits sujets à poursuite	"	202	"	207
TABLEAU	V.—Pardons et commutations	"	210	"	217
	Index—Délits sujets à poursuite	"	218 et 219		
	Index des districts—Condamnations sommaires	"	220 et 221		

REPORT OF CRIMINAL STATISTICS

FOR THE YEAR ENDED 30TH SEPTEMBER, 1893.

These Statistics are collected and compiled under authority of the Criminal Statistics Act, Revised Statutes of Canada, Chapter 60.

The present report is composed of "Indictable Offences" and "Summary Convictions," the indictable offences including all cases tried by competent magistrates with the consent of the accused, in accordance with the Acts respecting "Speedy Trials," "Summary Trials by Consent," and Juvenile Offenders," Chapters 175, 176 and 177, Revised Statutes of Canada.

The indictable offences are divided into six classes:—1st, offences against the person; 2nd, offences against property with violence; 3rd, offences against property without violence; 4th, malicious offences against property; 5th, forgery and other offences against currency; 6th, other offences not included in the foregoing classes.

During the year 1893, there were 6,766 charges for indictable offences in the several courts of Canada, against 6,002 during the year previous, or an increase of 764 over 1892. Of the above number of charges in 1893, there were 2,053 acquittals, 9 detained for lunacy, and 74 receiving no sentence for several causes, such as "*Nolle prosequi*," "jury disagreed," "bail forfeited," &c., as compared with 1,906 acquittals, 9 detained for lunacy and 63 receiving no sentences in 1892.

This leaves the number of convictions for indictable offences, during the year 1893 at 4,630, or 9·36 per 10,000 inhabitants, as against 4,040, or 8·23 per 10,000 inhabitants in 1892, divided by provinces, as follows:—

INDICTABLE OFFENCES.

PROVINCES.	Number of convictions.		Number of convictions per 10,000 inhabitants.	
	1892.	1893.	1892.	1893.
Prince Edward Island	31	24	2·84	2·20
New Brunswick	93	121	2·89	3·76
Nova Scotia	150	199	3·32	4·40
Quebec	1,338	1,374	8·90	9·06
Manitoba	82	168	4·97	9·18
Ontario	2,064	2,315	9·66	10·75
The Territories	*95	135	11·96	12·64
British Columbia	187	294	17·34	26·11
Canada	4,040	4,630	8·23	9·36

*10 added from the North-west Mounted Police returns.

RAPPORT DE LA STATISTIQUE CRIMINELLE

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 SEPTEMBRE 1893.

Cette statistique est recueillie et compilée en vertu de l'Acte de la Statistique Criminelle, Statuts Revisés du Canada, chapitre 60.

Le présent rapport se compose de "délits sujets à poursuite," et de "condamnations sommaires." Les causes sujettes à poursuite comprennent tous les cas expédiés sommairement par des magistrats compétents, avec le consentement des personnes accusées, conformément aux Actes concernant les "procès expéditifs," les "procès sommaires" et les "jeunes délinquants," chapitres 175, 176 et 177, Statuts Revisés du Canada.

Les délits sujets à poursuite sont divisés en six classes, dans l'ordre suivant: 1, outrages contre la personne; 2, délits avec violence contre la propriété; 3, délits sans violence contre la propriété; 4, offenses malicieuses contre la propriété; 5, faux et délits par rapport à la monnaie; 6, autres délits non compris dans les classes précédentes.

Durant l'année 1893, il y a eu 6,766 accusations pour offenses sujettes à poursuite dans les différentes cours du Canada, contre 6,002 durant l'année précédente, ou une augmentation de 764 sur 1892. Sur ces 6,766 accusations en 1893, il y a eu 2,053 acquittements, 9 cas d'emprisonnement pour cause de folie, et 74 cas dans lesquels la sentence n'a pas été donnée, pour différentes causes, telles que "*Nolle prosequi*," "le juré ne s'est pas accordé," "Cautionnement confisqué," etc., contre 1,906 acquittements, 9 cas d'emprisonnement pour cause de folie et 63 cas n'ayant reçu aucune sentence en 1892. Le nombre des condamnations pour offenses sujettes à poursuite en 1893 s'élève par conséquent à 4,630, ou 9·36 par 10,000 habitants, contre 4,040, ou 8·23 par 10,000 habitants en 1892, divisées par provinces dans l'ordre suivant:

DÉLITS SUJETS À POURSUITE.

PROVINCES.	Nombre de condamnations.		Nombre de condamnations par 10,000 habitants.	
	1892.	1893.	1892.	1893.
Ile du Prince-Edouard	31	24	2·84	2·20
Nouveau-Brunswick	93	121	2·89	3·76
Nouvelle-Ecosse	150	199	3·32	4·40
Québec	1,338	1,374	8·90	9·06
Manitoba	82	168	4·97	9·18
Ontario	2,064	2,315	9·66	10·75
Les Territoires	*95	135	11·96	12·64
Colombie-Britannique	187	294	17·34	26·11
Canada	4,040	4,630	8·23	9·36

* 10 ajoutées du rapport du commissaire de la police du Nord-Ouest.

The large increase in the number of convictions for indictable offences, during the year 1893, may be explained by the fact that in previous reports all cases of duplication of charges were struck off the original returns, excepting, however, those cases where a person was charged for different offences on the same day. For instance: if a person was charged of "Larceny" and "Assault," and tried on these two charges, these were given as two different cases in the report; but if another person was charged two, three or more times of "Larceny" alone, only one of these charges was then left in the report, and all the others struck off. In the present report the number of charges are given as returned by the several justice officers, no matter how many times the same person may have been charged for the one offence on the same day. This has been done in order to give a faithful report of all cases in which criminal proceedings have been taken by the several courts of justice.

For the guidance of persons desiring to make comparisons with previous reports, the following table will show the number of duplicated cases, which, according to the old style of compiling the returns of Criminal Statistics, should have been left out of the said returns, but which according to the new system are given in the present report:

PROVINCES.	Number of Charges.	Number of Acquittals.	Number of Convictions.
Prince Edward Island	2	.....	2
Nova Scotia	12	4	8
New Brunswick	4	.....	4
Quebec	114	48	66
Ontario	294	107	187
Manitoba	16	1	15
British Columbia	6	2	4
North-West Territories	5	1	4
Canada	453	163	290

Divided by sexes, the convictions stand thus: 343 females, or 7·4 per cent of the total convictions, in 1893; as against 289, or 7·2 per cent in 1892. By ages, 14·4 per cent of the total convictions belong to the young offenders, under 16 years in 1893; against 17·7 in 1892. The following figures show the educational status of the convicted: 18·9 per cent being unable to read or write in 1893, against 20·3 in 1892; 71·2 per cent having an elementary education, in 1893, against 74·3 in 1892; 1·9 per cent having a superior edueation, in 1893, against 2·3 in 1892. According to the returns of 1893, there were 2,521 moderate and 1,738 immoderate drinkers of the 4,630 convictions for indictable offences; against 2,151 moderate and 1,740 immoderate drinkers in 1892. 75·5 per cent of the total convictions have been furnished by the cities and towns, and 24·5 by the rural districts in 1893, against 79·4 and 20·6 respectively in 1892.

Statistique Criminelle.

L'augmentation considérable dans le nombre des condamnations pour délits sujets à poursuite, durant l'année 1893, s'explique par le fait que dans les rapports précédents tous les cas de duplication dans lesquels une même personne se trouvait accusée deux ou trois fois, le même jour, pour une même offense, étaient rayés du rapport original, à l'exception, cependant, des cas où une même personne était accusée de différentes offenses le même jour. Par exemple, si une personne était accusée de "larcin" et "d'assaut" et jugée pour ces deux offenses, rien n'était changé au rapport original et ces offenses commises le même jour par une seule et même personne étaient données comme deux cas différents. Si, au contraire, une autre personne était accusée plusieurs fois de "larcin" on ne tenait compte que d'une seule accusation et toutes les autres étaient rayées. Dans le présent rapport on n'a tenu aucun compte des cas de duplication et rien n'a été changé aux rapports tels que préparés par les officiers de justice. Ceci a été fait dans le but de donner un rapport aussi complet et fidèle que possible de tous les cas dans lesquels des procédés criminels ont été pris par les différentes cours de justice du Canada.

Afin d'aider aux personnes qui désireraient faire des comparaisons avec les rapports précédents, le tableau suivant indique le nombre de cas de duplication qui, d'après l'ancienne manière de compiler les rapports des statistiques criminelles, auraient dû être retranchés ; mais qui, d'après le nouveau système adopté, sont inclus dans le présent rapport.

PROVINCES.	Nombre d'accusations.	Nombre d'acquittements.	Nombre de condamnations.
Ile du Prince-Edouard	2	.....	2
Nouvelle-Ecosse	12	4	8
Nouveau-Brunswick	4	.....	4
Québec	114	48	66
Ontario	294	107	187
Manitoba	16	1	15
Colombie-Britannique	6	2	4
Les Territoires	5	1	4
Canada	453	163	290

Divisées par sexes, le nombre des condamnations appartenant au sexe féminin s'élevait à 343, soit 7·4 pour 100 du total des condamnations en 1893, contre 289 ou 7·2 en 1892. Divisées par âges, 14·4 pour 100 du total des condamnations appartenaient aux jeunes délinquants au-dessous de 16 ans, en 1893, contre 17·7 en 1892. L'état suivant montre le degré d'instruction des condamnés : 18·9 pour 100 étaient incapables de lire ou d'écrire en 1893, contre 20·3 en 1892 ; 71·2 pour 100 possédaient une instruction élémentaire en 1893, contre 74·3 en 1892 ; 1·9 pour 100 possédaient une instruction supérieure en 1893, contre 2·3 en 1892. D'après les rapports de 1893 pour les délits sujets à poursuite, il y avait 2,521 personnes faisant un usage modéré de boissons enivrantes et 1,738, un usage immodéré, contre 2,151 buveurs modérés et 1,740 immodérés en 1892. 75·5 pour 100 du total des condamnations ont été fournies par les villes, et 24·5 pour 100 par les districts ruraux en 1893 ; contre 79·4 et 20·6 respectivement en 1892.

Of the 4,630 convictions for indictable offences, 3,828 relate to persons convicted for the first time, 465 to persons convicted for the second time, and 337 to persons convicted three times and over.

The sentences are as follows:—

	1892.	1893.
Sentenced to option of a fine	646	817
" to jail for less than one year	1,889	2,114
" " one year and less than two	203	234
" to penitentiary for two years and under five	249	274
" " for five years and over	111	137
" " for life	4	1
" to reformatories	187	168
" to death	5	6
Other sentences, such as bound to keep the peace, sentence deferred, &c	746	879
Totals	4,040	4,630

INDICTABLE OFFENCES DIVIDED BY CLASSES.

The number of convictions in the higher crimes, such as murder, manslaughter, assaults, &c., included in Class I., "Offences against the person," have increased from 1,030 in 1892 to 1,128 in 1893; the number of duplication of charges in this class being 21, it leaves a net increase of 77.

In Class II., "Offences against property with violence," including burglary, housebreaking, &c., the number of convictions has increased from 251 in 1892 to 362 in 1893; the number of duplications in this class is 43, leaving a net increase of 68.

Class III., "Offences against property without violence," in which are included larceny, horse, cattle and sheep stealing, embezzlement, fraud and false pretences, &c., also shows an increase of 355 in the number of convictions, the figures being 2,801 in 1893 and 2,446 in 1892; but as the number of duplications in this class is 211, it reduces the increase to 144.

In Class IV., "Malicious offences against property," the number of convictions stands thus: 68 in 1893 and 50 in 1892. There are only two duplications in this class.

Class V., "Forgery and offences against the currency," shows an increase of 5 in the number of convictions over 1892, but as there are six duplications in this class, the apparent increase of 5 is actually changed into a decrease of 1.

In Class VI., "Other offences not included in the foregoing classes," the number of convictions was 225 in 1893 against 212 in 1892. There are 7 duplications of charges in this class, leaving an increase of 6 in favour of 1893.

Since the last report was published it has been discovered that the returns received by the Department from the Territories did not include the cases tried in the North-west by the Mounted Police authorities, except in cases of appeal. On this discovery being made, the staff undertook the task of examining all the Mounted Police returns from 1883. This work, involving a large amount of labour, has been

Des 4,630 condamnations pour délits sujets à poursuite, 3,828 représentaient des personnes condamnées pour la première fois ; 465 des personnes condamnées pour la deuxième fois, et 337 des personnes condamnées trois fois et plus.

Les sentences sont dans l'ordre suivant :

	1892.	1893.
Condamnés à l'option entre la prison ou l'amende...	646	817
" à la prison pour moins d'un an.....	1,889	2,114
" " un an et moins de deux.	203	234
" au pénitencier pour deux ans et moins de cinq....	249	274
" " cinq ans et au-dessus.....	111	137
" " la vie.....	4	1
" aux écoles de réforme.....	187	168
" à mort.....	5	6
Autres sentences, telles que "tenus de garder la paix," "sentences remises," etc., etc.....	746	879
Total.....	4,040	4,630

DÉLITS SUJETS À POURSUITE DIVISÉS PAR CLASSES.

Le nombre de condamnations pour les plus hautes offenses criminelles, telles que meurtre, homicide, assauts, etc., comprises dans la classe I, "Outrage contre la personne," a augmenté de 1,030 en 1892 à 1,128 en 1893. Le nombre de cas de duplication appartenant à cette classe étant de 21, l'augmentation réelle n'est que de 77.

Dans la classe II : "Délits avec violence contre la propriété," comprenant le vol avec effraction, bris de maisons et de magasins, etc., le nombre de condamnations a augmenté de 251 en 1892 à 362 en 1893 ; mais comme les cas de duplications dans cette classe s'élèvent à 43, l'augmentation réelle se trouve réduite à 68.

Dans la classe III : "Délits contre la propriété sans violence," comprenant les cas de larcin, vol de chevaux, bétail et moutons, détournement, fraude et faux prétextes, etc., il y a aussi une augmentation de 355 dans le nombre de condamnations, les chiffres s'élevant à 2,801 en 1893 contre 2,446 en 1892 ; cette augmentation se trouve réduite à 144, cependant, vu qu'il y a 211 cas de duplication dans cette classe.

Le nombre de condamnations appartenant à la classe IV : "Offences malicieuses contre la propriété," était de 68 en 1893 contre 50 en 1892. Il n'y a que deux cas de duplication dans cette classe.

Dans la classe V : "Faux et délits par rapport à la monnaie," il y a une faible augmentation de 5, dans le nombre de condamnations en 1893 ; mais cette augmentation apparente est convertie en une diminution de 1, vu qu'il y a 6 cas de duplication dans cette classe.

La classe VI : "Autres délits non compris dans les classes précédentes," montre aussi une légère augmentation dans le nombre de condamnations ; les chiffres s'élevaient à 225 en 1893 et à 212 en 1892. Il y a 7 cas de duplication dans cette classe.

On a découvert depuis la publication du dernier rapport, que les relevés des statistiques criminelles des Territoires reçues par le département, ne contenaient pas les cas

completed, and the following table has been prepared, giving the number of cases which should have been included in the reports published since 1883 :

Years.	Indictable Offences.			Summary Convictions.	Total Convictions.
	Number of Charges.	Acquittals.	Convictions.		
1883	29	10	19	165	184
1884	58	36	22	235	257
1885	92	75	17	156	173
1886	56	39	17	314	331
1887	45	28	17	173	190
1888	29	25	4	139	143
1889	32	27	5	172	177
1890	47	36	11	154	165
1891	42	32	10	192	202
1892	77	67	10	286	296

The number of summary convictions for Canada has only increased by 56 during the year, from 30,967 in 1892 to 31,023 in 1893.

The following table represents the total number of convictions "Indictable" and "Summary," by provinces, together with a ratio of the number of inhabitants for each conviction :

PROVINCES.	Total Convictions.		Number of inhabitants for each Conviction.	
	1892.	1893.	1892.	1893.
Prince Edward Island	576	359	189	304
Nova Scotia	1,619	1,954	278	231
Quebec	10,493	9,762	143	155
The Territories	412	749	172	142
Manitoba	1,228	1,300	134	134
New Brunswick	2,267	2,423	141	133
Ontario	17,081	17,362	125	124
British Columbia	1,321	1,744	81	65
Canada	34,997	35,653	140	139

expédiés par la police du Nord-Ouest, à l'exception des causes en appel. Aussitôt que la chose a été découverte le personnel du bureau s'est mis à l'œuvre pour examiner les rapports publiés par le commissaire de la police du Nord-Ouest depuis 1883, et bien que le travail ait été considérable, on a pu préparer le tableau suivant représentant le nombre de cas qui auraient dû être inclus dans les différents rapports qui ont été publiés depuis 1883 :

Années.	Délits sujets à poursuite.			Condamnations sommaires.	Total des condamnations.
	Nombre d'accusations.	Acquittements.	Condamnations.		
1883	29	10	19	165	184
1884	58	36	22	235	257
1885	92	75	17	156	173
1886	56	39	17	314	331
1887	45	28	17	173	190
1888	29	25	4	139	143
1889	32	27	5	172	177
1890	47	36	11	154	165
1891	42	32	10	192	202
1892	77	67	10	286	296

Le nombre de condamnations sommaires pour toutes les provinces du Canada n'a augmenté que de 56, durant l'année, de 30,967 en 1892 à 31,023 en 1893.

Le tableau suivant représente le total des condamnations par provinces, pour "délits sujets à poursuite" et "délits expédiés sommairement" durant les années 1892 et 1893 ; ainsi que la proportion du nombre d'habitants pour chaque condamnation :

PROVINCES.	Total des condamnations.		Nombre d'habitants pour chaque condamnation.	
	1892.	1893.	1892.	1893.
Ile du Prince-Edouard	576	359	189	304
Nouvelle-Ecosse	1,619	1,954	278	231
Québec	10,493	9,762	143	155
Les Territoires	412	749	172	142
Manitoba	1,228	1,300	134	134
Nouveau-Brunswick	2,267	2,423	141	133
Ontario	17,081	17,362	125	124
Colombie-Britannique	1,321	1,744	81	65
Canada	34,997	35,653	140	139

It will be seen by the above table that the number of convictions has decreased during the year 1893 in only two provinces: Prince Edward Island and Quebec; while it has remained about stationary in Manitoba and Ontario. The larger increases were in the following provinces in the order of criminality: British Columbia, Nova Scotia and New Brunswick. As for the Territories, if we add to the number of convictions given in the above table for 1892, the 296 convictions taken from the Mounted Police returns, as given in the preceding table, we have a figure of 708 for 1892, against 749 in 1893, or an increase of 41 during the year.

As shown by Table IV. of the present report—in which is to be found a summary of all cases disposed of by the several courts of justice—the sexes are given in that table for the first time since these statistics have been published. As there is no column for sexes in the schedule for Summary Conviction, the 31,023 names, as returned in that schedule by the several Clerks of the Peace, had to be carefully examined, in order to obtain this important information. The result of this work shows that the proportion of female offenders is somewhat larger in the smaller offences, than in the higher crimes, as seen by the following figures:—Out of a total of 31,023 summary convictions, in 1893, there were 3,156 females, or 10·17 per cent of the whole; while, out of a total of 4,630 convictions for indictable offences, there were but 343 females, or 7·40 per cent of the whole.

The number of cases tried by jury during the year 1893 was 943, against 938 in 1892.

The number of cases in which the prerogative of mercy has been exercised, during the year 1893, was 109, including one death sentence commuted for life, against 194 in 1892, including five death sentences commuted for life.

On verra par le tableau précédent que le nombre de condamnations n'a diminué que dans deux provinces en 1893 : l'Ile du Prince-Edouard et Québec ; tandis qu'il est resté presque stationnaire dans Manitoba et Ontario. Les plus grandes augmentations se trouvent dans les provinces suivantes, dans l'ordre de criminalité : La Colombie-Britannique, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Si l'on ajoute aux 412 condamnations des Territoires, telles que données dans le rapport pour l'année 1892, les 296 autres condamnations prises dans le rapport du commissaire de police du Nord-Ouest, telles que données dans le tableau précédent, on obtient un chiffre de 708, pour 1892, contre 749 en 1893, soit une augmentation de 41.

On verra par le Tableau IV du présent rapport, dans lequel se trouve un résumé de tous les cas expédiés par les différentes cours de justice, que les sexes y sont donnés pour la première fois depuis la publication de la statistique criminelle. Comme il n'y a pas de colonne pour les sexes dans la formule de rapport destinée aux condamnations sommaires, il a fallu examiner soigneusement chacun des 31,023 noms dont il a été fait rapport dans cette formule, afin d'obtenir ce renseignement si important. Cet examen, nous montre que la proportion des personnes du sexe féminin est beaucoup plus élevée dans les petits débits qu'elle ne l'est dans les hautes offenses criminelles, tel que démontré par les chiffres suivants :—Sur 31,023 "condamnations sommaires," en 1893, il y avait 3,156 personnes du sexe féminin, soit 10·17 pour 100 du total ; tandis que pour les "délits sujet à poursuite," sur 4,630 condamnations, il n'y avait que 343 personnes du sexe féminin, soit une proportion de 7·40 pour 100 du total des condamnations.

Le nombre de cas jugés par un jury durant l'année 1893 s'élevait à 943 contre 938 en 1892.

Le nombre de cas dans lesquels le droit de grâce a été exercé durant l'année 1893, y compris 1 sentence de mort commuée, s'élevait à 109, contre 194 en 1892, y compris 5 sentences de mort commuées.

TABLE I.

INDICTABLE OFFENCES.

TABLEAU I.

DÉLITS SUJETS À POURSUITE.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
MURDER.										
Lunenburg, N.S	1	1								
Terrebonne, Que	4	4								
Elgin, Ont	*a*1									
Essex, Ont	1			1	1					
Hastings, Ont	1	1								
Lambton, Ont	1		1							
Leeds and Grenville, Ont	2	1		1	1					
Simcoe, Ont	2	2								
Stormont, D'das & Glengarry, O.	1			1	1					
York, Ont	1	1								
Totals of Ontario	*a*10	5	1	3	3					
Manitoba, Western	2	1		1	1					
Victoria, B.C	*a*3			2	2					
Alberta, Southern, N.W.T.	2	2								
Totals of Canada	22	13	1	6	6					
ACCESSORY AND ATTEMPT TO MURDER.										
Halifax, N.S	1			1		1				
Joliette, Que	1			1	1					
Montreal, Que	*b*3	1		1			1			
Totals of Quebec	4	1		2	1		1			
Leeds and Grenville, Ont	3	3								
New Westminster, B.C	2	1		1	1					
Totals of Canada	*b*10	5		4	2	1	1			
MANSLAUGHTER.										
Lunenburg, N.S	1			1	1					
Shelburne, N.S	1	1								
Totals of Nova Scotia	2	1		1	1					
Westmoreland, N.B	1	1								
York, N.B	2			2	2					
Totals of New Brunswick	3	1		2	2					

a. 1 Jury disagreed—1 le juré ne s'est pas accordé. *b*. 1 absconded—1 a laissé le pays.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie.	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
MEURTRE.														
			1					1					1	
			1			1								1
			1						1					1
			3			1		1	1				1	2
			1			1								1
			2						1		1	1		1
			6			2		1	2		1	1	1	4
COMPLICE ET TENTATIVE DE MEURTRE.														
1											1	1		
	1										1			1
1											1	1		
1	1										2	1		1
1														
3	1										3	2		1
HOMICIDE NON PRÉMÉDITÉ.														
	1					1								1
	1					1								1
2								1			1		1	1
2								1			1		1	1

8F—1½

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
MURDER.															
Lunenburg, N.-E.															
Terrebonne, Qué.															
Elgin, Ont															
Essex, Ont		1								1				1	
Hastings, Ont															
Lambton, Ont															
Leeds et Grenville, Ont		1						1						1	
Simcoe, Ont															
Storm't, D'das et Gleng'ry, O		1						1							1
York, Ont															
Totaux d'Ontario		3						2		1				2	1
Manitoba, Ouest	1			1										1	
Victoria, Col.-B.	2							1		1				2	
Alberta, Sud, T. du N.O.															
Totaux du Canada	3	3		1				3		2				5	1
ACCESSORY AND ATTEMPT TO MURDER.															
Halifax, N.-E.	1							1						1	
Joliette, Qué.		1						1						1	
Montréal, Qué.		1						1							1
Totaux de Québec.		2						2						1	1
Leeds et Grenville, Ont.															
New Westminster, Col.-B.												1			
Totaux du Canada	1	2						3				1		2	1
MANSLAUGHTER.															
Lunenburg, N.-E		1						1							1
Shelburne, N.-E.															
Totaux de la N.-Ecosse.		1						1							1
Westmoreland, N.-B.															
York, N.-B.	1	1				1				1				2	
Totaux du N.-Brunswick.	1	1				1				1				2	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants.	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.													
MEURTRE.															
				1						1				1	
			1								1				1
	1							1						1	
	1		1	1				1		1	1			2	1
			1							1					1
					2			1					1		2
	1		2	1	2			2		2	1		1	2	4
COMPLICE ET TENTATIVE DE MEURTRE.															
			1					1						1	
			1					1							1
			1					1						1	
			2					2						1	1
															1
			3					3						2	2
HOMICIDE NON PRÉMÉDITÉ.															
			1								1				1
			1								1				1
			2							2					2
			2							2					2

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
MANSLAUGHTER—*Concluded.*										
Bedford, Que	1			1	1					
Montreal, Que	4	4								
Quebec, Que	1			1	1					
Saguenay, Que.	1	1								
Totals of Quebec	7	5		2	2					
Elgin, Ont	1			1	1					
Essex, Ont	1			1	1					
Lambton, Ont	2	2								
Leeds and Grenville, Ont	1			1	1					
Middlesex, Ont	2			2	2					
Ontario, Ont	3	3								
Renfrew, Ont	1	1								
Thunder Bay, Ont	1			1	1					
Welland, Ont	1			1	1				1	
York, Ont	4	2		2	2				1	
Totals of Ontario	17	8		9	9				2	
Manitoba, Eastern	1	1								
Manitoba, Western	*a*1									
Totals of Manitoba	*a*2	1								
Victoria, B.C	1			1	1					
Alberta, Northern, N.W.T.	1	1								
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	1			1	1				1	
Totals of the N.W.T.	2	1		1	1				1	
Totals of Canada	34	17		16	16				3	
RAPE.										
Kamouraska, Que	1			1	1					
Montreal, Que	1			1	1					
Ottawa, Que	1			1	1					
Rimouski, Que	1	1								
Totals of Quebec	4	1		3	3					
Hastings, Ont	6	6								
Huron, Ont	1	1								
Middlesex, Ont	3	1		2	2					
Oxford, Ont	1			1	1					
Perth, Ont	3	3								
Renfrew, Ont	1	1								
Stormont, D'das & Glengarry, O.	1			1		1				1
York, Ont	3	2		1	1					
Totals of Ontario	19	14		5	4	1				1

a. *Nolle prosequi.*

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
HOMICIDE NON PRÉMÉDITÉ—*Fin.*														
.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	2	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	1
3	3	.....	.....	.....	*a*1	2	1	.....	**2**	.....	4	2	1	6
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
5	6	1	.....	.....	*a*1	5	2	1	3	.....	5	5	2	9
VIOL.														
.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	3	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	1	.....	.....	2	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	2
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	4	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	2	.....	2	.....	.....	5

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
MANSLAUGHTER—*Concluded.*															
Bedford, Qué		1								1					1
Montréal, Qué															
Québec, Qué		1								1					1
Saguenay, Qué															
Totaux de Québec		2								2					2
Elgin, Ont	1									1				1	
Essex, Ont		1						1						1	
Lambton, Ont															
Leeds et Grenville, Ont	1									1				1	
Middlesex, Ont		2						1		1					2
Ontario, Ont															
Renfrew, Ont															
Thunder Bay, Ont		1						1							1
Welland, Ont		1										1		1	
York, Ont	1	1						2						2	
Totaux d'Ontario	3	6						5		3		1		6	3
Manitoba, Est															
Manitoba, Ouest															
Totaux de Manitoba															
Victoria, Col.-B		1								1				1	
Alberta, Nord, T. du N.-O															
Assiniboia, Est, T. du N.-O												1			
Totaux des T. du N.-O												1			
Totaux du Canada	4	11				1		6		7		2		9	6
RAPE.															
Kamouraska, Qué	1							1						1	
Montréal Qué		1								1				1	
Ottawa, Qué	1									1					1
Rimouski, Qué															
Totaux de Québec	2	1						1		2				2	1
Hastings, Ont															
Huron, Ont															
Middlesex, Ont		2						2						1	1
Oxford, Ont		1								1				1	
Perth, Ont															
Renfrew, Ont															
Storm't, D'das et Glengarry, O		1						1							1
York, Ont		1						1						1	
Totaux d'Ontario		5						4		1				3	2

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.													
HOMICIDE NON PRÉMÉDITÉ—*Fin.*															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2
2	2	.....	4	1	.....	.....	.....	3	2	3	1	.....	.....	5	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
2	2	.....	9	2	.....	.....	.....	5	3	5	2	.....	.....	6	10
VIOL.															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	1	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	2	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	1	.....	4	.....	.....	.....	.....	4	.....	1	.....	.....	.....	4	1

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
RAPE—*Concluded.*										
Alberta, Southern, N.W.T.	a3	1		1		1				
Totals of Canada	26	16		9	7	2				1
ATTEMPT AT RAPE.										
Halifax, N.S.	1			1	1					1
Montreal, Que.	1	1								
Quebec, Que.	1			1		1				
Totals of Quebec	2	1		1		1				
Middlesex, Ont.	2			2	2					
Renfrew, Ont	1	1								
Totals of Ontario	3	1		2	2					
Clinton, B.C	1			1			1		1	
Saskatchewan, N.W.T	1	1								
Totals of Canada	8	3		5	3	1	1		1	1
ATTEMPT AND CARNALLY KNOWING A GIRL OF TENDER YEARS.										
Beauce, Que.	1			1	1					1
Montreal, Que.	4	3		1	1					
Totals of Quebec	5	3		2	2					1
Bruce, Ont.	1	1								
Elgin, Ont.	1			1		1				
Haldimand, Ont	1	1								
Kent, Ont.	1			1		1				
Lanark, Ont.	1	1								
Ontario, Ont.	2			2	2					
Wellington, Ont.	1			1	1					
Totals of Ontario	8	3		5	3	2				
Alberta, Southern, N.W.T.	2	1		1	1					
Totals of Canada	15	7		8	6	2				1
INDECENT ASSAULT.										
Halifax, N.S.	1			1		1			1	

a. 1 *nolle prosequi.*

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort.	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
VIOL—*Fin.*														
.....	1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
....	8	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	3	.....	2	3	.....	6
TENTATIVE DE VIOL.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	3	1	.....	4
TENTATIVE ET COMMERCE CHARNEL AVEC UNE FILLE EN BAS AGE.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	1	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	1
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
2	1	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	2	.....	3
....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
2	3	.....	.....	2	.....	1	.....	.....	1	.....	5	3	1	4
ATTENTAT À LA PUDEUR.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
RAPE—*Concluded.*															
Alberta, Sud, T. du N.-O.	1							1						1	
Totaux du Canada	3	6						6		3				6	3
ATTEMPT AT RAPE.															
Halifax, N.-E.		1								1				1	
Montréal, Qué.															
Québec, Qué.		1						1							1
Totaux de Québec		1						1							1
Middlesex, Ont.		2				2								2	
Renfrew, Ont.															
Totaux d'Ontario		2				2								2	
Clinton, Col.-B.	1							1							1
Saskatchewan, T. du N.-O.															
Totaux du Canada	1	4				2		2		1				3	2
ATTEMPT AND CARNALLY KNOWING A GIRL OF TENDER YEARS.															
Beauce, Qué.	1									1				1	
Montréal, Qué.		1						1						1	
Totaux de Québec	1	1						1		1				2	
Bruce, Ont.															
Elgin, Ont.		1				1								1	
Haldimand, Ont.															
Kent, Ont.	1							1						1	
Lanark, Ont															
Ontario, Ont.		2		1						1				2	
Wellington, Ont.		1						1						1	
Totaux d'Ontario	1	4		1		1		2		1				5	
Alberta, Sud, T. du N.-O.	1							1						1	
Totaux du Canada	3	5		1		1		4		2				8	
INDECENT ASSAULT.															
Halifax, N.-E		1								1				1	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.													
VIOL—*Fin.*															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
.....	1	.....	8	.....	....	.....	.....	7	.....	1	.....	.....	1	5	4
TENTATIVE DE VIOL.															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	1	2	2	.....	.....	.....	.....	5	.....
TENTATIVE ET COMMERCE CHARNEL AVEC UNE FILLE EN BAS AGE.															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
...	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	2	..	.....	.....	.....	....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
1	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	1	.....	4	.....	.....	.....	2	3
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
1	.....	.....	6	.....	1	.....	.....	3	.....	4	.....	.....	1	3	5
ATTENTAT À LA PUDEUR.															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	NO OPTION. — SANS OPTION Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
INDECENT ASSAULT—*Concluded.*										
Yarmouth, N.S.	1	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	1	.....
Totals of Nova Scotia	2	.....	.....	2	.....	2	.....	.....	2	.....
Victoria, N.B.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	*a*1	.....
Bedford, Que.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Joliette, Que.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Montreal, Que.	10	6	2	2	2	.....	.....	1	.....	1
Quebec, Que.	3	.....	.....	3	3	.....	.....	.....	2	.....
St. Francis, Que.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....
Terrebonne, Que.	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Totals of Quebec	18	8	2	8	8	.....	.....	2	3	1
Algoma, Ont.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Bruce, Ont.	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Carleton, N.B.	3	1	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	1
Elgin, Ont.	6	5	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Grey, Ont.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hastings, Ont.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....
Huron, Ont.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Kent, Ont.	2	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	*b*2	.....
Lennox and Addington, Ont.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Lincoln, Ont.	3	.....	.....	3	2	.....	1	1	.....	1
Middlesex, Ont.	6	4	.....	2	2	.....	.....	.....	1	.....
Norfolk, Ont.	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Northumberland & Durham, O.	2	.....	.....	2	1	1	.....	.....	2	.....
Ontario, Ont.	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Peel, Ont.	2	.....	.....	2	1	1	.....	.....	2	.....
Perth, Ont.	2	1	.....	1	.....	1	.....	1	.....	.....
Simcoe, Ont.	4	1	.....	3	3	.....	.....	1	*c*2	.....
Thunder Bay, Ont.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Victoria, Ont.	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Welland, Ont.	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Wellington, Ont.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	1
York, Ont.	13	9	.....	4	3	1	.....	.....	3	*d*1
Totals of Ontario	60	33	.....	27	22	4	1	4	13	4
Manitoba, Central.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Manitoba, Eastern.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Manitoba	2	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	1	.....
New Westminster, B.C.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....
Victoria, B.C.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	*e*1	.....
Totals of British Columbia.	2	.....	.....	2	2	.....	.....	1	1	.....
Alberta, Southern N.-W.T.	3	*f*2	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	1
Totals of Canada	88	43	2	43	36	6	1	7	21	6

a. Both jail and fine—La prison et l'amende. *b*. And 15 lashes—Et 15 coups de fouet. *c*. And 16 lashes fouet. *f*. 1 acquitted in Alberta, North—1 d'acquitté dans Alberta nord.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ETATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
ATTENTAT À LA PUDEUR—*Fin.*														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	1	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	2	.....	.....
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	2	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	1	1	4	5	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	1	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	1	.....	.....	1	1	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	2	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	3	1	.....	3
2	.....	.....	.....	1	*a*3	3	3	1	3	.....	13	6	3	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	1	.....	1	2	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
2	.....	.....	.....	3	*a*4	4	3	2	6	1	19	14	3	22

—Et 16 coups de fouet. *d*. And 30 lashes—Et 30 coups de fouet. *e*. And 12 lashes—Et 12 coups de
a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F — F	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F — F		
INDECENT ASSAULT—*Concluded.*															
Yarmouth, N.-E.		1						1							1
Totaux de la N.-Ecosse.		2						1		1				1	1
Victoria, N.-B.	1							1							
Bedford, Qué															
Joliette, Qué		1		1										1	
Montréal, Qué		2						1		1				2	
Québec, Qué	2	1		1				2						2	1
St. François, Qué		1								1					1
Terrebonne, Qué										1					
Totaux de Québec	2	5		2				3		3				5	2
Algoma, Ont		1								1					1
Bruce, Ont															
Carleton, Ont		2								2				1	1
Elgin, Ont	1			1										1	
Grey, Ont															
Hastings, Ont												1			
Huron, Ont															
Kent, Ont		2				2								2	
Lennox et Addington, Ont.		1				1								1	
Lincoln, Ont	1	1								2		1		1	1
Middlesex, Ont		2		1						1				2	
Norfolk, Ont															
Northumberl'd et Durham, O.		2						1		1				2	
Ontario, Ont		1				1								1	
Peel, Ont		2				2								2	
Perth, Ont		1						1						1	
Simcoe, Ont		3						1		2				1	2
Thunder Bay, Ont															
Victoria, Ont															
Welland, Ont															
Wellington, Ont		1								1				1	
York, Ont	1	3						4						1	3
Totaux d'Ontario	3	22		2		6		7		10		2		17	8
Manitoba, Centre	1									1					1
Manitoba, Est		1								1					1
Totaux de Manitoba	1	1								2					2
New Westminster, Col.-B.								1							
Victoria, Col.-B.	1			1										1	
Totaux de la Col.-Britann.	1			1				1						1	
Alberta, Sud, T. du N.-O.		1						1						1	
Totaux du Canada	8	31		5		6		14		16		2		25	13

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE 1.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns — Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
ATTENTAT À LA PUDEUR—*Fin.*															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	.....	....	.....	1	.....	2	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	6	.....	1	.....	1	.....	6	2
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	1
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1
.....	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	.....	1	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	2	1	1	.....	.....	1	2	1	.....	.....	.....	3	1
3	4	.....	16	1	1	.....	1	6	5	6	4	2	.....	16	9
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
4	5	.....	29	1	2	.....	2	16	5	7	4	4	1	27	14

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	NO OPTION. — SANS OPTION. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ENDANGERING SAFETY OF PASSENGERS ON RAILWAYS.										
Cape Breton, N.S.	2			2	2				2	
Westmoreland, N.B.	1			1	1					
Three Rivers, Que	1			1	1				1	
Dufferin, Ont	1			1	1					
Essex, Ont	1			1	1					1
Kent, Ont	1	1								
Lincoln, Ont	1			1	1					
Middlesex, Ont	4	2		2	2				1	
Totals of Ontario	8	3		5	5				1	1
Manitoba, Western	1	1								
Totals of Canada	13	4		9	9				4	1
ABORTION AND ATTEMPT TO PROCURE.										
Queen's, P.E.I	1	1								
Victoria, Ont	1	1								
York, Ont	2	2								
Totals of Ontario	3	3								
Totals of Canada	4	4								
SODOMY AND BESTIALITY.										
Queen's, P.E.I	1			1	1				1	
Montreal, Que	1			1	1					1
Halton, Ont	1	1								
Peterborough, Ont	1			1	1				1	
Totals of Ontario	2	1		1	1				1	
Victoria, B.C	1			1	1					
Totals of Canada	5	1		4	4				2	1
BIGAMY.										
Cumberland, N.S.	1	1								

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
EXPOSANT AU PÉRIL LES PASSAGERS SUR LES CHEMINS DE FER.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	1	.....	.....	1	*a*1	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	2	.....	.....	1	*a*1	.....	.....	1	.....	.....	5	2	.....	7
AVORTEMENT ET TENTATIVE D'AVORTEMENT.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
SODOMIE ET BESTIALITÉ.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	2	.....	1	1	.....	3
BIGAMIE.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
ENDANGERING SAFETY OF PASSENGERS ON RAILWAYS.															
Cap-Breton, N.-E.		2		1		1								2	
Westmoreland, N.-B.		1								1				1	
Trois-Rivières, Qué.	1			1										1	
Dufferin, Ont.		1		1										1	
Essex, Ont.	1							1							1
Kent, Ont															
Lincoln, Ont.		1				1								1	
Middlesex, Ont.		2		2										2	
Totaux d'Ontario	1	4		3		1		1						4	1
Manitoba, Ouest															
Totaux du Canada	2	7		5		2		1		1				8	1
ABORTION AND ATTEMPT TO PROCURE.															
Queen's, I. du P.-E.															
Victoria, Ont.															
York, Ont.															
Totaux d'Ontario.															
Totaux du Canada.															
SODOMY AND BESTIALITY.															
Queen's, I. du P.-E.		1								1					1
Montréal, Qué.		1				1								1	
Halton, Ont.															
Peterborough, Ont		1								1				1	
Totaux d'Ontario.		1								1				1	
Victoria, Col.-B.	1							1						1	
Totaux du Canada.	1	3				1		1		2				3	1
BIGAMY.															
Cumberland, N.-E.															

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Methodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
EXPOSANT AU PÉRIL LES PASSAGERS SUR LES CHEMINS DE FER.															
			2					2							2
			1				1							1	
			1					1							1
			1								1				1
					1					1					1
			1							1					1
			2									2			2
			4		1					2	1	2			5
			8		1		1	3		2	1	2		1	8
AVORTEMENT ET TENTATIVE D'AVORTEMENT.															
SODOMIE ET BESTIALITÉ.															
			1									1		1	
			1					1						1	
			1							1				1	
			1							1				1	
					1								1		1
			3		1			1		1		1	1	3	1
BIGAMIE.															

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
BIGAMY—*Concluded.*										
Halifax, N.S.	3	1		2	2				2	
Totals of Nova Scotia	4	2		2	2				2	
Montreal, Que	1			1	1					
Ottawa, Que	1			1	1					
Totals of Quebec	2			2	2					
Bruce, Ont	1			1	1				1	
Essex, Ont	1			1	1				1	
Hastings, Ont	2	1		1	1				1	
Prescott and Russell, Ont	1	1								
Renfrew, Ont	2			2	2				1	1
Simcoe, Ont	1			1	1					
Victoria, Ont	1			1	1					
Waterloo, Ont	1	1								
Wentworth, Ont	2	1		1	1					1
York, Ont	*a*2			1	1					
Totals of Ontario	14	4		9	9				5	2
Alberta, Northern, N.W.T.	1			1		1			1	
Totals of Canada	21	6		14	13	1			8	2
INCEST.										
Kent, Ont	2	2								
Lambton, Ont	1			1	1					
Stormont, D'das & Glengarry, O.	2			2	1	1				
Totals of Ontario	5	2		3	2	1				
Totals of Canada	5	2		3	2	1				
CONCEALING THE BIRTH OF INFANTS.										
Queen's, P.E.I.	1			1	1					1
Peterborough, Ont	1			1	1				1	
Renfrew, Ont	1			1	1				1	
Totals of Ontario	2			2	2				2	
Totals of Canada	3			3	3				2	1
LIBEL.										
Alberta, Northern, N.W.T.	1	1								

a. 1 case reserved—1 cas réservé.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
BIGAMIE—*Fin.*														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	2	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	2	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	2	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
1	1	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	2	.....	3	9	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
2	2	.....	.....	.....	.....	1	2	.....	2	.....	7	14	.....	.....
INCESTE.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	2	.....
1	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	2	.....	3	.....
1	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	2	.....	3	.....
SUPPRESSION D'ENFANTS.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	2
LIBELLE.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTE COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
BIGAMY—*Concluded.*															
Halifax, N.-E.		2						1	1					2	
Totaux de la N.-Ecosse		2						1	1					2	
Montréal, Qué		1						1							1
Ottawa, Qué	1									1				1	
Totaux de Québec	1	1						1		1				1	1
Bruce, Ont	1									1				1	
Essex, Ont		1						1						1	
Hastings, Ont												1			
Prescott et Russell, Ont															
Renfrew, Ont	2							1	1						2
Simcoe, Ont		1						1							1
Victoria, Ont		1						1						1	
Waterloo, Ont															
Wentworth, Ont		1						1						1	
York, Ont		1						1						1	
Totaux d'Ontario	3	5						6	1	1		1		5	3
Alberta, Nord, T. du N.-O.		1						1						1	
Totaux du Canada	4	9						9	2	2		1		9	4
INCEST.															
Kent, Ont															
Lambton, Ont		1								1					1
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.	2									2				2	
Totaux d'Ontario	2	1								3				2	1
Totaux du Canada	2	1								3				2	1
CONCEALING THE BIRTH OF INFANTS.															
Queen's, I. du P.-E.		1							1					1	
Peterborough, Ont		1							1					1	
Renfrew, Ont	1						1							1	
Totaux d'Ontario	1	1					1		1					2	
Totaux du Canada	1	2					1		2					3	
LIBEL.															
Alberta, Nord, T. du N.-O.															

TABLEAU 1. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.													
BIGAMIE—*Fin.*															
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	1	.....	7	.....	.....	.....	.....	2	2	3	.....	.....	1	6	2
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	1	.....	11	.....	1	.....	.....	4	5	3	.....	.....	1	8	5
INCESTE.															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2
.....	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3
.....	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3
SUPPRESSION D'ENFANTS.															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	1	1
1	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	1	2	1
LIBELLE.															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détennes pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Gaol — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option One year and over. — Un an et plus.
SHOOTING, STABBING, WOUNDING.										
Cumberland, N.S.	1			1		1				
Halifax, N.S.	1			1	1					
King's, N.S.	1			1	1					
Totals of Nova Scotia	3			3	2	1				
King's, N.B.	1			1		1				
St. John, N.B.	1			1	1					1
Totals of New Brunswick	2			2	1	1				1
Montreal, Que.	19	8		11	10		1		3	2
Ottawa, Que.	2	1		1	1					1
Quebec, Que.	1		1							
Richelieu, Que.	1	1								
St. Francis, Que.	1			1	1			1		
Three Rivers, Que.	1	1								
Totals of Quebec	25	11	1	13	12		1	1	3	3
Bruce, Ont.	1			1	1				1	
Carleton, Ont.	1	1								
Elgin, Ont.	a3	1		1	1				1	
Frontenac, Ont.	1			1	1					1
Grey, Ont.	2	1		1	1					1
Haldimand, Ont.	2	1		1		1			1	
Huron, Ont.	2	2								
Lambton, Ont.	3			3	3				1	1
Lanark, Ont.	1	1								
Middlesex, Ont.	1			1		1			1	
Northumberland & Durham, O.	1			1	1					
Oxford, Ont.	1	1								
Peel, Ont.	1			1	1				1	
Perth, Ont.	5	2		3	3			3		
Renfrew, Ont.	1	1								
Simcoe, Ont.	1	1								
Stormont, D'das & Glengarry, O	2	1		1	1					
Wellington, Ont.	2			2	2			2		
Wentworth, Ont.	2	1		1	1			1		
York, Ont.	47	22		25	24	1			22	
Totals of Ontario	80	36		43	40	3		6	28	3
Manitoba, Central	5	5								
Manitoba, Eastern	2	2								
Manitoba, Western	2	1		1	1				1	
Totals of Manitoba	9	8		1	1				1	
Clinton, B.C.	1			1	1					
New Westminster, B.C.	1			1	1					
Victoria, B.C.	2			2	1	1				
Totals of British Columbia	4			4	3	1				

a. 1 jury disagreed—1 le jure ne s'est pas accordé.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION.														
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	2	.....	1
.....	1	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	2
4	2	.....	.....	.....	.....	1	1	1	1	.....	6	4	1	6
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
4	2	.....	.....	.....	.....	2	1	1	1	.....	7	5	1	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	1	.....	.....	.....	2	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	*a*2	.....	1	2	1	.....	17	8	.....	17
2	.....	.....	.....	1	*a*3	4	4	3	2	.....	24	16	.....	27
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2
2	1	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	3

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F — F	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F — F		
SHOOTING, STABBING, WOUNDING.															
Cumberland, N.-E		1								1				1	
Halifax, N.-E	1									1				1	
King's, N.-E		1										1			1
Totaux de la N.-Ecosse	1	2								2		1		2	1
King's, N.-B		1								1				1	
St. Jean, N.-B		1				1									1
Totaux du N.-Brunswick		2				1				1				1	1
Montréal, Qué	7	4				2		8	1					4	7
Ottawa, Qué	1									1					1
Québec, Qué															
Richelieu, Qué															
St. François, Qué		1						1							
Trois-Rivières, Qué															
Totaux de Québec	8	5				2		9	1	1				4	8
Bruce, Ont		1			1									1	
Carleton, Ont															
Elgin	1									1				1	
Frontenac, Ont			1							1					1
Grey, Ont		1								1				1	
Haldimand, Ont	1							1							1
Huron, Ont															
Lambton, Ont		3				2		1						1	2
Lanark, Ont															
Middlesex, Ont		1				1								1	
Northumberl'd et Durham, O.	1								1					1	
Oxford, Ont															
Peel, Ont		1						1							1
Perth, Ont		3		1				1		1				3	
Renfrew															
Simcoe, Ont															
Storm't, D'ndas et Gleng'ry, O	1									1					1
Wellington, Ont		2						1				1		2	
Wentworth, Ont		1						1						1	
York, Ont	2	23		3		8		7	2	5		1		11	14
Totaux d'Ontario	6	36	1	4	1	11		13	3	10		1		23	20
Manitoba, Centre															
Manitoba, Est															
Manitoba, Ouest		1				1								1	
Totaux de Manitoba		1				1								1	
Clinton, Col.-B	1							1						1	
New-Westminster, Col.-B		1										1			
Victoria, Col.-B	2			1				1						1	
Totaux de la Col.-Britann	3	1		1				2				1		2	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION.															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....	2	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
1	.....	.....	6	1	3	.....	.....	9	1	1	.....	.....	.....	5	6
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	8	1	3	.....	.....	10	1	1	.....	1	.....	5	8
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	2	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	2	.....	1	.....	.....	1	.....	2	.....	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	2
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
2	4	3	15	1	.....	.....	1	9	8	2	5	.....	.....	25	.....
3	7	3	28	1	1	.....	1	14	13	6	7	2	.....	36	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	1
.....	.....	.....	1	.....	2	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	1	3

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
SHOOTING, STABBING, WOUNDING—*Concluded.*										
Alberta, Southern, N.W.T.	*a*3	2								
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	2			2	2				1	
Assiniboia, Western, N.W.T.	1			1	1				*b*1	
Totals of the N.W.T.	6	2		3	3				2	
Totals of Canada	129	57	1	69	62	6	1	7	34	7
REFUSING TO PROVIDE FOR FAMILY.										
Bedford, Que	2	2								
Montreal, Que	*c*80	24		43	38	2	3		10	2
St. Francis, Que	1			1	1				1	
Three Rivers, Que	1			1	1					
Totals of Quebec	84	26		45	40	2	3		11	2
Essex, Ont	1	1								
Grey, Ont	2			2	1		1		1	
Hastings, Ont	2			2	2				1	1
Lambton, Ont	2			2	1	1			2	
Lanark, Ont	1			1	1					
Leeds and Grenville, Ont.	1			1	1					
Lincoln, Ont	2	1		1	1					
Middlesex, Ont	*d*5			4	4					
Ontario, Ont.	2			2	2					
Oxford, Ont.	1			1	1					
Peel, Ont	1	1								
Welland, Ont.	3	3								
Wellington, Ont	1			1	1					
Wentworth, Ont.	9	8		1			1		1	
York, Ont.	42	38		4	4				1	
Totals of Ontario.	75	52		22	19	1	2		6	1
Manitoba, Eastern	1	1								
Alberta, Northern, N.W.T.	1	1								
Totals of Canada	161	80		67	59	3	5		17	3
DESERTING CHILD.										
Montreal, Que.	1			1	1					1
Brant, Ont.	1			1	1					
Elgin, Ont.	1			1	1					
Northumberland & Durham, O.	2	2								
Totals of Ontario.	4	2		2	2					
Totals of Canada.	5	2		3	3					1

a. 1 *nolle prosequi*. *b*. Both jail and fine—La prison et l'amende. *c*. 13 *nolle prosequi*. *d*. 1 failed to

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie												
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION—*Fin.*														
1						2								2
1						2								2
9	7			1	*a*4	9	5	4	5		36	23	1	43
REFUS DE POURVOIR AUX BESOINS DE LA FAMILLE.														
					*a*31	1	9	2	22		8	42		1
											1	1		
					*a*1						1	1		
					*a*32	1	9	2	22		10	44		1
					*a*1						2	2		
											2	2		
											2	2		
					*a*1				1			1		
					*a*1				1			1		
					*a*1						1	1		
					*a*4	1			1		2	4		
					*a*2						2	2		
					*a*1				1			1		
					*a*1						1	1		
											1	1		
					*a*3		1		1		2	4		
					*a*15	1	1		5		15	22		
					*a*47	2	10	2	27		25	66		1
DÉSERTION D'ENFANTS.														
													1	
				1				1						1
				1				1						1
				2				2						2
				2				2					1	2

appear on his recognizance—N'a pas comparu sur son cautionnement. *a* Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
SHOOTING, STABBING, WOUNDING—*Concluded.*															
Alberta, Sud, T. du N.-O.															
Assiniboia, Est, T. du N.-O.												2			
Assiniboia Ouest, T. du N.-O												1			
Totaux des T. du N.-O.												3			
Totaux du Canada	18	47	1	5	1	15		24	4	14		6		33	30
REFUSING TO PROVIDE FOR FAMILY.															
Bedford, Qué															
Montréal, Qué	19	24						28	1	14				1	42
St. François, Qué	1							1							
Trois-Rivières, Qué								1							
Totaux de Québec	20	24						30	1	14				1	42
Essex, Ont															
Grey, Ont		2				1				1					2
Hastings, Ont		2						2							2
Lambton, Ont		2								2					2
Lanark, Ont		1						1							1
Leeds et Grenville, Ont		1								1					1
Lincoln, Ont		1						1							1
Middlesex, Ont	1	3						3		1				3	1
Ontario, Ont	1	1						2						1	1
Oxford, Ont			1					1							1
Peel, Ont															
Welland, Ont															
Wellingston, Ont		1						1							1
Wentworth, Ont		1						1							1
York, Ont		4				1		3						4	
Totaux d'Ontario	2	19	1			2		15		5				8	14
Manitoba, Est															
Alberta, Nord, T. du N.-O.															
Totaux du Canada	22	43	1			2		45	1	19				9	56
DESERTING CHILD.															
Montréal, Qué		1									1			1	
Brant, Ont		1							1					1	
Elgin, Ont		1							1					1	
Northumberl'd et Durham, O.															
Totaux d'Ontario		2							2					2	
Totaux du Canada		3							2		1			3	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns Villes.	Rural Districts Districts ruraux.
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION—*Fin.*															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
4	7	3	43	2	6	.....	3	26	15	8	7	4	1	45	23
REFUS DE POURVOIR AUX BESOINS DE LA FAMILLE.															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	3	2	35	.....	1	.....	.....	34	5	1	2	.....	1	40	3
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
2	3	2	37	.....	1	.....	.....	36	5	1	2	.....	1	40	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	1	2	.....	1	.....	4	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	2
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
1	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	.....	.....	1	4	.....
2	.....	.....	16	3	1	.....	1	5	4	8	2	1	1	19	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
4	3	2	53	3	2	.....	1	41	9	9	4	1	2	59	8
DÉSERTION D'ENFANTS.															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	.....	.....	.....	2	1

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — SANS OPTION Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ABDUCTION AND ATTEMPT AT.										
Montreal, Que.	2	2								
St. Francis, Que.	2			2	2			2		
Totals of Quebec.	4	2		2	2			2		
Huron, Ont.	2	2								
Kent, Ont.	1			1	1					
Wentworth, Ont.	1	1								
Totals of Ontario.	4	3		1	1					
Victoria, B.C.	a7	1		4	4					2
Totals of Canada.	15	6		7	7			2		2
SEDUCTION.										
Colchester, N.S.	1			1	1					1
Brant, Ont.	1	1								
Elgin, Ont.	1	1								
Essex, Ont.	1	1								
Lennox and Addington, Ont.	1	1								
Middlesex, Ont.	2	2								
Northumberland & Durham, O.	1			1	1				1	
Ontario, Ont.	1			1	1					
Victoria, Ont.	1			1	1					1
Waterloo, Ont.	1			1	1				1	
York, Ont.	1	1								
Totals of Ontario.	11	7		4	4				2	1
Manitoba, Central.	2	2								
Alberta, Northern, N.W.T.	b1									
Alberta, Southern, N.W.T.	2			2	2					
Totals of the N.W.T.	3			2	2					
Totals of Canada.	17	9		7	7				2	2
ASSAULT ON FEMALES.										
Queen's, P.E.I.	4			4	3		1		4	
Northumberland, N.B.	1			1	1				1	
Westmoreland, N.B.	1			1	1				1	
Totals of New Brunswick.	2			2	2				2	

a. 2 *nolle prosequi.* *b.* Jury disagreed—Le juré ne s'est pas accordé.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie.	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
ENLÈVEMENT ET TENTATIVE D'ENLÈVEMENT.														
						2						2		
						2						2		
1											1	1		
1											1	1		
2							4					1		3
3						2	4				1	4		3
SÉDUCTION.														
											1			
											1	1		1
						1								1
							1				1	1		
					a1	1	1				2	2		2
					a2				1			1		
					a2				1			1		
					a3	1	1		1		3	3		2
VOIES DE FAIT SUR FEMMES.														
									1		3	3		1
												1		
												1		
												2		

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F — F	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F — F
ABDUCTION AND ATTEMPT AT.															
Montréal, Qué															
St. François, Qué		2						1		1				2	
Totaux de Québec		2						1		1				2	
Huron, Ont															
Kent, Ont	1							1						1	
Wentworth, Ont															
Totaux d'Ontario	1							1						1	
Victoria, Col.-B		4						3		1				4	
Totaux du Canada	1	6						5		2				7	
SEDUCTION.															
Colchester, N.-E		1								1				1	
Brant, Ont															
Elgin, Ont															
Essex, Ont															
Lennox et Addington, Ont															
Middlesex, Ont															
Northumberl'd et Durham, O		1						1						1	
Ontario, Ont		1				1								1	
Victoria, Ont	1							1							1
Waterloo, Ont		1						1						1	
York, Ont															
Totaux d'Ontario	1	3				1		3						3	1
Manitoba, Centre															
Alberta, Nord, T. du N.-O															
Alberta, Sud, T. du N.-O		1						1				1		1	
Totaux des T. du N.-O		1						1				1		1	
Totaux du Canada	1	5				1		4		1		1		5	1
ASSAULT ON FEMALES.															
Queen's, I. du P.-E		3	1					3		1					4
Northumberland, N.-B												1			
Westmoreland, N.-B												1			
Totaux du N.-Brunswick												2			

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
ENLÈVEMENT ET TENTATIVE D'ENLÈVEMENT.															
			2									2			2
			2									2			2
			1							1				1	
			1							1				1	
	1	1	1		1				2		1		1	4	
	1	1	4		1				2	1	1	2	1	5	2
SÉDUCTION.															
			1								1			1	
			1						1						1
			1							1					1
			1					1						1	
			1							1				1	
			4					1	1	2				2	2
			1									1		1	
			1									1		1	
			6					1	1	2	1	1		4	2
VOIES DE FAIT SUR FEMMES.															
			4					3			1			4	
														1	
														1	

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
ASSAULT ON FEMALES—*Concluded.*										
Montreal, Que	*a*31	6	.....	19	16	3	.....	12	2	.....
Carleton, Ont	4	1	.....	3	3	.....	.....	2	.....	.....
Halton, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....
Hastings, Ont	2	....	.....	2	2	.....	.....	1	1	.....
Ontario, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Waterloo, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Wentworth, Ont	3	1	.....	2	2	.....	.....	1	.....	.....
Totals of Ontario	12	2	.. ..	10	10	.. ..	.....	5	2	.....
New Westminster, B.C	1	.....	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....
Alberta, N'th and S'th, N.W.T.	2	.....	.....	2	2	.....	.....	*d*1	1	.....
Totals of Canada	52	8	.....	38	34	3	1	19	11	.....
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLICTING BODILY HARM.										
Queen's, P.E.I	3	.....	.....	3	3	.....	.....	.. ...	3	.....
Cape Breton, N.S	1	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....
Guysborough, N.S	1	.....	.....	1	1	.....	.....	. ..	1	.....
Halifax, N.S	4	....	....	4	4	... ..	.....	.....	1	.....
Yarmouth, N.S	1	.....	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....
Totals of Nova Scotia	7	.....	.....	7	6	.....	1	1	2	.....
Gloucester, N.B	1	....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Northumberland, N.B	3	2	.....	1	.....	.....	1	.....	1	.....
St. John, N.B	6	1	.....	5	5	.....	.....	5	.....	.....
Victoria, N.B	2	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	1	1
Westmoreland, N.B	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	....
Totals of New Brunswick	13	3	.....	10	9	.....	1	5	3	1
Bedford, Que	2	.....	.....	2	2	.....	.....	2	.....	.....
Iberville, Que	3	1	.....	2	1	1	.....	.....	2	.....
Montreal, Que	*b*96	27	.....	66	57	3	6	47	*c*10	2
Ottawa, Que	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Quebec, Que	5	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Richelieu, Que	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St. Francis, Que	6	2	.....	4	4	.....	.....	4	.....	.....
Terrebonne, Que	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Three Rivers, Que	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Quebec	116	38	.....	75	65	4	6	53	13	2
Brant, Ont	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	1	. ..
Essex, Ont	3	.....	. ..	3	2	1	.....	1	.....	1
Frontenac, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	1

a. 6 *nolle prosequi*. *b*. 2 *nolle prosequi*. 1 absconded—1 a laissé le pays. *c*. 2, both jail and fine—2 la prison et l'amende. *d*. In Alberta, Northern—Dans Alberta, Nord.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ETATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
VOIES DE FAIT SUR FEMMES—*Fin.*														
					*a*5			1	12		4	10	2	7
					*a*1						3	1		2
							1	1				2		
						1						1		
					*a*1						1	1		
					*b*1				1		1	1		1
					*a*2, 1*b*	1	1	1	1		5	6		3
														1
					*a*7, *b*1	1	1	2	14		12	21	2	12
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES.														
											3			3
1											1			1
									1					1
3											4	1		3
										1		1		
4									1	1	5	2		5
					*a*1									
											1			1
							3	1			1			5
						1			1			1		1
					*a*1	1	3	1	1		2	1		7
						2						2		
									2					2
					*a*6, *b*1		19	1	18		23	35	2	29
											1	1		
							1				2	1		3
					*a*6, *b*1	2	20	1	20		26	39	2	34
											1	1		
					*a*1		2				1	2		1
											1	1		

a. Sentence deferred—Sentence remise. *b*. Bound to keep the peace—Tenus de garder la paix.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
ASSAULT ON FEMALES—*Concluded.*															
Montréal, Qué	12	7	.....	1	1	1	....	9	....	7	....	....	..	8	11
Carleton, Ont	.....	3	.....	....	..	1	....	2	....	....	....	....	..	2	1
Halton, Ont	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Hastings, Ont	.....	2	.....	....	..	....	....	1	....	1	....	....	..	....	2
Ontario, Ont	.....	1	.....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	....	1
Waterloo, Ont	.....	1	.....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	....	1
Wentworth, Ont	.....	2	.....	....	..	....	....	1	....	1	....	....	..	1	1
Totaux d'Ontario	.....	9	.....	....	..	1	....	4	....	4	....	1	..	3	6
New-Westminster, Col.-B.	.....	1	.....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Alberta, N. et S., T. du N.-O.	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....
Totaux du Canada	12	20	1	1	1	2	....	17	....	12	....	5	..	12	21
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLICTING BODILY HARM.															
Queen's, I. du P.-E	.....	3	.....	....	..	....	....	3	....	....	....	....	..	1	2
Cap-Breton, N.-E	1	.....	.....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Guysborough, N.-E	1	.....	.....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Halifax, N.-E	.....	4	.....	....	..	....	....	1	....	3	....	....	..	4	....
Yarmouth, N.-E	.....	.....	1	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Totaux de la N.-Ecosse	2	4	1	....	..	....	....	4	....	3	....	....	..	5	2
Gloucester, N.-B	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Northumberland, N.-B	.....	1	.....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
St. Jean, N.-B	2	3	.....	....	..	....	....	3	....	1	1	....	..	2	3
Victoria, N.-B	.....	1	.....	....	..	1	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Westmoreland, N.-B	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Totaux du N.-Brunswick	2	5	.....	..	..	1	....	5	....	1	1	2	..	2	5
Bedford, Qué	2	.....	.....	....	..	....	....	2	....	....	....	....	..	....	2
Iberville, Qué	2	.....	.....	....	..	2	....	....	....	....	....	....	..	....	2
Montréal, Qué	15	50	1	....	..	5	....	48	4	9	....	....	..	7	59
Ottawa, Qué	1	.....	.....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Québec, Qué	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Richelieu, Qué	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
St. François, Qué	1	3	.....	1	..	1	....	2	....	....	....	....	..	4	....
Terrebonne, Qué	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Trois-Rivières, Qué	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Totaux de Québec	21	53	1	1	..	8	....	52	4	10	....	....	..	12	63
Brant, Ont	1	.....	.....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Essex, Ont	2	1	.....	....	..	....	....	3	....	....	....	....	..	1	2
Frontenac, Ont	.....	1	.....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.													
VOIES DE FAIT SUR FEMMES—*Fin.*															
.....	1	...	17	.....	1	.....	.....	18	.....	.....	.....	1	.....	18	1
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	1	.....	2	.....	.....	.....	2	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....
.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	...	2	.....
.....	.....	1	7	.....	1	.....	.....	2	.....	4	2	.....	1	6	3
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	1	29	..	2	.....	.....	23	.....	4	3	2	1	30	4
VOIES DE FAIT GRAVES ET LESIONS CORPORELLES.															
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	1	.....	.....	4	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	4	1	1	1	.....	.....	6	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....
.....	.....	.....	4	.....	.....	1	.....	2	.....	2	1	.....	.....	5	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....	.....	.....	7	.....	.....	1	.....	3	.....	2	1	2	.....	7	1
.....	.....	.....	2	...	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....
1	3	.....	59	1	2	.....	.....	59	5	.....	1	1	.....	62	4
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	3	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	3	.....	1	3
.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	3	.....	67	1	3	.....	.....	65	5	.....	1	4	.....	65	10
1	.....	.....	.. ..	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option: Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option: One year and over. — Un an et plus.
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLICTING BODILY HARM—*Concluded.*										
Grey, Ont.	1	1								
Haldimand, Ont.	1			1	1				1	
Hastings, Ont.	1			1	1				1	
Huron, Ont.	1			1	1				1	
Kent, Ont.	4	1		3	3				1	
Lambton, Ont.	1			1	1					1
Lanark, Ont.	3	2		1		1				
Lincoln, Ont.	3	3								
Middlesex, Ont.	7	3		4	3		1	1	2	1
Northumberland & Durham, O.	3	2		1	1			1		
Ontario, Ont.	*a*3			2	2			1		
Oxford, Ont.	1	1								
Perth, Ont.	2	1		1	1					
Peterborough, Ont.	1	1								
Renfrew, Ont.	1			1			1		*b*1	
Stormont, D'das & Glengarry, O.	2	1		1	1					1
Thunder Bay, Ont.	2			2	2				1	1
Victoria, Ont.	9	5		4	4			4		
Welland, Ont.	2	2								
Wellington, Ont.	1			1	1					
Wentworth, Ont.	18	10		8	8			8		
York, Ont.	87	39		48	48			24	17	
Totals of Ontario.	160	73		86	82	2	2	40	26	6
Manitoba, Eastern.	5			5	5			1	2	
Cariboo, B.C.	1			1			1			1
New Westminster, B.C.	5		1	4	4			1	2	
Victoria, B.C.	10			10	10			1	*c*8	
Totals of British Columbia.	16		1	15	14		1	2	10	1
Alberta, Northern, N.W.T.	3			3	3				2	
Alberta, Southern, N.W.T.	1			1		1				
Totals of Canada.	324	114	1	205	187	7	11	102	61	10
ASSAULT AND OBSTRUCTING PEACE OFFICER.										
Queen's, P.E.I.	1			1	1				1	
Antigonish, N.S.	*a*3			2	1	1			2	
Digby, N.S.	1			1		1				
Guysborough, N.S.	1	1								
Hants, N.S.	3			3	3			3		
Halifax, N.S.	26			26	26			20	6	
Lunenburg, N.S.	3	3								
Totals of Nova Scotia.	37	4		32	30	2		23	8	
Northumberland, N.B.	3	2		1	1			1		

a. 1 jury disagreed—1 le juré ne s'est pas accordé. *b*. Both jail and fine—La prison et l'amende. *c*. 2, both jail and fine—2 la prison et l'amende.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort.	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES—*Fin.*														
									1			1		
												1		
									1			1		
					*a*2	3						3		
											1	1		
					*a*1				1			1		
						1	1				1	2		2
								1				1		
					*a*1				1	1		1		1
					*a*1	1						1		
											1			1
											1	1		
									1		1			2
						3					1			4
					*a*1		1							1
							1		1		4	3		3
					*a*7		1				44	13		35
					*a*14	8	6	1	6	1	57	34		50
2											4	1		4
											1	1		
	1							1						3
1							1	2	4		2	2		8
1	1						1	3	4		3	3		11
					*a*1									
1												1		
8	1				*a*22, *b*1	11	30	6	32	2	100	81	2	114
VOIES DE FAIT ET FAISANT OBSTACLE À UN OFFICIER DE LA PAIX.														
											1			1
											2	1		1
1											1			1
						2					2	2		2
1						2					5	3		4

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLICTING BODILY HARM—*Concluded.*															
Grey, Ont															
Haldimand, Ont		1								1				1	
Hastings, Ont		1								1					1
Huron, Ont		1						1							1
Kent, Ont	1	2						2		1				3	
Lambton, Ont		1								1					1
Lanark, Ont		1						1							1
Lincoln, Ont															
Middlesex, Ont	1	2	1					3		1				2	2
Northumberl'd et Durham, O.		1								1				1	
Ontario		1	1					2						2	
Oxford, Ont															
Perth, Ont		1								1					1
Peterborough, Ont															
Renfrew, Ont	1							1							1
Storm't, D'das et Gleng'ry, O	1							1							1
Thunder Bay, Ont		1	1					1		1				2	
Victoria, Ont		4						4						4	
Welland, Ont															
Wellington, Ont		1				1								1	
Wentworth, Ont		6						4		2		2		1	5
York, Ont	7	41		1		4		32	2	9				22	26
Totaux d'Ontario	14	67	3	1		5		57	2	19		2		42	42
Manitoba, Est	2	3				1		3	1					2	3
Cariboo, Col.-B	1							1							1
New Westminster, Col.-B.	1	2						2				2		3	
Victoria, Col.-B	1	7	2					7	1	2				5	4
Totaux de la Col.-Britann.	3	9	2					10	1	2		2		8	5
Alberta, Nord, T. du N.-O												3			
Alberta, Sud, T. du N.-O	1							1						1	
Totaux du Canada	45	144	7	2		15		135	8	35	1	9		73	122
ASSAULT AND OBSTRUCTING PEACE OFFICER.															
Queen's, I. du P.-E.		1						1							1
Antigonish, N.-E		2				1				1					2
Digby, N.-E		1						1							1
Guysborough, N.-E															
Hants, N.-E												3			
Halifax, N.-E	3	1						2		2		22			
Lunenburg, N.-E															
Totaux de la N.-Ecosse	3	4				1		3		3		25			3
Northumberland, N.-B												1			

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.													
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES—*Fin.*															
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	3	....	....	....	....	....	....	3	....	....	....	....	3
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	3	1	....	....	....	2	....	1	1	....	....	2	2
....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	....	1	1	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	1	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	1	....	....	....	....	....	1	....	1	2	....
....	....	....	4	....	....	....	....	....	....	....	....	4	....	....	4
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
1	1	....	4	....	....	....	....	2	1	2	1	....	....	5	1
3	10	.....	29	4	2	.....	2	21	17	6	2	.....	.....	48	.....
6	13	1	56	5	3	.....	2	34	20	14	8	4	2	65	19
1	.....	.....	3	.....	1	.....	....	2	1	.....	1	.....	1	5	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	2	1
2	1	.....	2	2	2	1	.....	3	.....	1	.....	4	2	10	.....
2	1	.....	3	2	5	1	....	6	.....	1	.....	4	3	12	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....e	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
10	17	1	147	8	12	2	2	117	27	18	12	14	7	163	34
VOIES DE FAIT ET FAISANT OBSTACLE À UN OFFICIER DE LA PAIX.															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	....	5	5
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ASSAULT AND OBSTRUCTING PEACE OFFICER—*Concluded.*										
St. John, N.B.	18			18	18			18		
Westmoreland, N.B.	4			4	4			3	1	
York, N.B.	3			3	3			3		
Totals of New Brunswick	28	2		26	26			25	1	
Joliette, Que.	1	1								
Montreal, Que.	*a*237	17		219	210	7	2	197	*d*7	
Ottawa, Que.	3			3	2	1		3		
Quebec, Que.	53			53	50	3		50	2	
Richelieu, Que	1			1	1			1		
St. Francis, Que	2			2	2			2		
Totals of Quebec	297	18		278	265	11	2	253	9	
Algoma, Ont.	1			1		1			1	
Dufferin, Ont.	2			2	2					
Essex, Ont.	1			1	1				1	
Grey, Ont.	2			2	2				1	1
Halton, Ont.	1			1	1				1	
Hastings, Ont.	5			5	5			1	3	
Kent, Ont.	5	1		4	3		1	2		1
Lambton, Ont.	2	2								
Leeds and Grenville Ont.	2	2								
Middlesex, Ont.	*b*4	1		2	2			1		
Northumberland & Durham, Ont	1			1			1		1	
Peterborough, Ont.	1			1		1			1	
Waterloo, Ont.	2			2	2			2		
Welland, Ont.	1			1			1	1		
Wellington, Ont.	2			2	2			2		
Wentworth, Ont.	13	2		11	11			10	1	
York, Ont.	*c*55	19		34	32	2		24	7	
Totals of Ontario	100	27		70	63	4	3	43	17	2
Manitoba, Eastern	3	1		2	2				2	
Clinton, B.C.	1			1	1				1	
New Westminster, B.C.	4			4	4			2	2	
Victoria, B.C.	6			6	6			2	*d*4	
Totals of British Columbia	11			11	11			4	7	
Alberta, Northern, N.W.T.	2	1		1	1			1		
Alberta, Southern, N.W.T.	1			1	1					
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	2			2	1	1			2	
Assiniboia, Western, N.W.T.	1			1	1			1		
Totals of the N.W.T.	6	1		5	4	1		2	2	
Totals of Canada	483	53		425	402	18	5	350	47	2

a. 1 *nolle prosequi*. *b*. 1 failed to appear on his recognizance—N'a pas comparu sur son cautionnement. fine—2 la prison et l'amende.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

Sentence. Penitentiary—Pénitencier. Two years and under five.—Deux ans et m'ns de cinq.	Sentence. Penitentiary—Pénitencier. Five years and over.—Cinq ans et plus.	Sentence. Penitentiary—Pénitencier. Life.—A vie	D'th.—De mort	Committed to Reformatories.—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	Occupations. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Professional—Professions libérales.	Laborers—Journaliers.	Civil Conditions—États Civils. Married.—Mariés.	Widowed—En veuvage.	Single—Célibataires.
VOIES DE FAIT ET FAISANT OBSTACLE A UN OFFICIER DE LA PAIX—*Fin.*														
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	*a*15	....	47	8	54	1	103	77	7	135
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	1	....	2	....	....	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	....	1
....	....	....	....	....	*a*16	....	47	8	55	1	107	78	7	139
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	*a*2	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	2
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1
1	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	2	1	....	4
....	....	....	....	....	*a*1	1	....	....	....	....	1	....	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	1	1	1	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	9	3	....	8
....	....	....	....	1	*a*2	....	1	....	1	....	28	8	....	26
1	....	....	....	1	*a*6	4	2	1	7	1	46	17	1	47
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	1	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	1	....	2	....	3	....	....	6
....	....	....	....	....	....	....	1	....	2	....	3	....	....	7
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	1	....	....	1	....	....	2	....	....
2	....	....	....	1	*a*23	8	50	9	65	2	163	101	8	199

c. 1 jury disagreed—1 le juré ne s'est pas accordé ; and 1 case reserved—et 1 cas réservé. *d*. 2, both jail and

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
ASSAULT AND OBSTRUCTING PEACE OFFICER—*Concluded.*															
St. Jean, N.-B												18			
Westmoreland, N.-B												4			
York, N.-B												3			
Totaux du N.-Brunswick												26			
Joliette, Qué															
Montréal, Qué	28	191		1		26	1	163	10	16	2			20	199
Ottawa, Qué												3			
Québec, Qué	1	2						3				50		3	
Richelieu, Qué												1			
St. François, Qué		2				1				1				1	1
Totaux de Québec	29	195		1		27	1	166	10	17	2	54		24	200
Algoma, Ont	1							1							1
Dufferin, Ont		1								1		1			1
Essex, Ont		1						1							1
Grey, Ont		2				1		1						1	1
Halton, Ont		1				1								1	
Hastings, Ont	1	4						3		2					5
Kent, Ont	1	1						2				2		2	
Lambton, Ont															
Leeds et Grenville, Ont															
Middlesex, Ont		1	1					1		1				1	1
Northumberl'd et Durham, O.		1								1				1	
Peterborough, Ont		1						1						1	
Waterloo, Ont												1	1		
Welland, Ont		1								1				1	
Wellington, Ont		2						1		1				2	
Wentworth, Ont		11				2		8		1				5	6
York, Ont	4	30				6		21	3	4				21	13
Totaux d'Ontario	7	57	1			10		40	3	12		4	1	36	29
Manitoba, Est		2						1		1				1	1
Clinton, Col.-B												1			
New-Westminster, Col.-B.		1						1				2	1	1	
Victoria, Col.-B		6						5		1				3	3
Totaux de la Col.-Britann.		7						6		1		3	1	4	3
Alberta, Nord, T. du N.O.								1				1			
Alberta, Sud, T. du N.-O.		1												1	
Assiniboia, Est, T. du N.-O.												2			
Assiniboia, Ouest, T. du N.-O.												1			
Totaux des T. du N.-O.		1						1				4		1	
Totaux du Canada	39	267	1	1		38	1	218	13	34	2	116	2	66	237

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Methodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.													
VOIES DE FAIT ET FAISANT OBSTACLE À UN OFFICIER DE LA PAIX—*Fin.*															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
9	19	3	175	5	7	1	.....	187	2	.....	.....	28	2	211	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....
2	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	2	.....	3	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....
11	19	3	178	5	7	1	....	190	2	.....	.....	30	2	220	8
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	1	.....	3	.....	.....	1	.....	4	.....	1	.....	.....	.....	3	2
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	2	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
2	1	.....	7	1	.....	.....	.....	9	1	.....	1	.....	.....	10	1
5	3	.....	25	1	.....	.....	1	18	12	1	2	.....	.....	34	.....
8	6	.....	46	3	1	1	2	36	15	7	4	1	.....	53	12
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	2
2	2	1	.....	.....	1	.....	.....	3	.....	.....	1	2	.....	6	.....
2	2	1	.....	.....	2	.....	.....	4	.....	.....	1	2	.....	7	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1
21	27	4	235	8	10	2	2	234	18	8	5	34	2	289	29

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ASSAULT AND BATTERY.										
Antigonish, N.S	3	3								
Cape Breton, N.S	5			5	3		2		4	
Colchester, N.S	1			1	1			1		
Cumberland, N.S	3			3	3				1	
Halifax, N.S	4			4	2	2			4	
Lunenberg, N.S	2			2	2			2		
Totals of Nova Scotia	18	3		15	11	2	2	3	9	
Carleton, N.B	1			1	1			1		
Madawaska, N.B	1			1	1				1	
Northumberland, N.B	7			7	6	1		6	1	
Westmoreland, N.B	5	4		1	1				1	
Totals of New Brunswick	14	4		10	9	1		7	3	
Beauharnois, Que	4	2		2	2			2		
Montreal, Que	7	2		5	4		1	2	1	
Richelieu, Que	2			2	2			2		
Rimouski, Que	3	1	1	1	1				1	
Saguenay, Que	1			1	1				1	
St. Hyacinthe, Que	5			5	5			5		
Terrebonne, Que	2	1		1	1				1	
Totals of Quebec	24	6	1	17	16		1	11	4	
Algoma, Ont	1			1	1			1		
Bruce, Ont	3			3	3					
Carleton, Ont	1	1								
Dufferin, Ont	1			1	1			1		
Frontenac, Ont	2			2	1	1			2	
Grey, Ont	8	1		7	7			1	1	
Hastings, Ont	3			3	2	1		2		
Huron, Ont	8	2		6	2	2	2	6		
Kent, Ont	5	1		4	4			2		
Lambton, Ont	2			2	2					
Lanark, Ont	1			1	1				1	
Lennox and Addington, Ont	1			1	1					
Lincoln, Ont	1			1		1		1		
Middlesex, Ont	37	13		24	21		3	16	1	
Norfolk, Ont	3	1		2	2				2	
Northumberland & Durham, O	9			9	8	1		5	3	
Ontario, Ont	1			1	1					
Peel, Ont	1			1	1			1		
Perth, Ont	1			1		1				
Prescott and Russell, Ont	1			1	1			1		
Simcoe, Ont	1	1								
Stormont, D'das & Glengarry, O	1	1								
Victoria, Ont	5	1		4	4			1	1	
Waterloo, Ont	1			1		1			1	
Welland, Ont	2			2	2			2		
Wellington, Ont	4			4	3	1		3		

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT.														
					*a*1				2		2	1		4
						1						1		
										1	2	2		1
											3	4		
					*b*2									2
					*a*1, *b*2	1			2	1	7	8		7
						1								1
														1
						1		1	2		3	3		4
						2		1	2		3	3		6
						2								2
					*a*2			1	1		2	2		3
									1		1	1		1
						1								1
									1			1		
							1		2		2	4		1
											1			1
					*a*2	3	1	1	5		6	8		9
							1							1
					*a*3	3						1		2
							1					1		
											1	1		1
					*a*5				1		5	2		5
					*a*1		1				2	1		2
							3	2			1	4		2
					*a*2	1			1	1	1	2		2
					*a*2								1	1
											1			1
					*a*1	1								1
						1						1		
					*a*5, *b*2		4	4	7	1	7	17	1	6
							1					2		
					*b*1	2	1		1	1	4	4		5
					*a*1		1							1
							1					1		
					*a*1						1	1		
									1			1		
					*a*2	2					2	2		2
											1	1		
											2			2
					*a*1	2			1		1	2		2

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
ASSAULT AND BATTERY.															
Antigonish, N.-E.															
Cap Breton, N.-E.		5				1		3			1			1	4
Colchester, N.-E		1								1				1	
Cumberland, N.-E.		2	1									3		3	
Halifax, N.-E	2	2						3	1					4	
Lunenburg, N.-E.		2							2					2	
Totaux de la N.-Ecosse.	2	12	1			1		6	3	1	1	3		11	4
Carleton, N.-B.		1						1						1	
Madawaska, N.-B		1		1										1	
Northumberland, N.-B.		7				2		3	1	1				7	
Westmoreland, N.-B.												1			
Totaux du N.-Brunswick.		9		1		2		4	1	1		1		9	
Beauharnois, Qué.		2										2		2	
Montréal Qué	2	3		1				3		1				1	4
Richelieu, Qué.	1							2							2
Rimouski, Qué	1					1								1	
Saguenay, Qué.								1							
St. Hyacinthe, Qué.	5							1		4				2	3
Terrebonne, Qué.								1							
Totaux de Québec.	9	5		1		1		8		5		2		6	9
Algoma, Ont.		1						1						1	
Bruce, Ont.	1	2						2		1				3	
Carleton, Ont															
Dufferin, Ont.		1						1						1	
Frontenac, Ont.	1	1						1			1			1	
Grey, Ont.		7				1	1	4	1					5	2
Hastings, Ont.		3						2		1				3	
Huron, Ont.		6						6						6	
Kent, Ont.	1	3						4						3	1
Lambton, Ont.		2									2			2	
Lanark, Ont	1									1				1	
Lennox et Addington, Ont.	1							1							1
Lincoln, Ont.		1								1				1	
Middlesex, Ont.	1	21	2	1		2		15	1	5				18	6
Norfolk, Ont		2							1	1				1	1
Northumberl'd et Durham, O.		8	1					8		1				7	2
Ontario, Ont.		1						1						1	
Peel, Ont.		1								1				1	
Perth, Ont.		1						1						1	
Prescott et Russell, Ont.		1								1				1	
Simcoe, Ont.															
Storm't, D'das et Gleng'ry, O															
Victoria, Ont.		4						3		1				3	1
Waterloo, Ont.		1						1							1
Welland, Ont		2						2						1	1
Wellington, Ont.		4						2		2				4	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.													
AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT.															
			5					1		2	2			4	1
			1								1				1
			3							1	1				3
			4				2	1	1					4	
			2								2				2
			15				2	2	1	5	4			8	7
			1							1				1	
			1					1							1
	1		6					5			2			4	3
	1		8					6		1		2		5	4
			2					2							2
1			4					4		1				4	1
			2					2							2
			1					1							1
			1					1							1
			5					5						4	1
			1					1							1
1			16					16		1				8	9
			1								1				1
			3						1		2				3
	1								1					1	
			2							2					2
		1	6					1	1	1	4			4	3
			3						1		2			3	
			6							6				6	
			3	1				2			1		1	2	2
1				1				1	1						2
			1					1						1	
			1					1							1
			1							1					1
4	2		17	1			2	7	6	4	2	2	1	21	3
	1		1				1						1	2	
1	1		7					2	6	1				4	5
			1							1					1
			1								1				1
			1							1				1	
			1					1						1	
	1		3					1	1			1	1	1	3
			1					1						1	
			1	1				1		1				2	
			4					1			2	1		1	3

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON—*Concluded.* CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ASSAULT AND BATTERY—*Concluded.*										
Wentworth, Ont	13	11		2	2			1		
York, Ont	17	1		16	16			14		
Totals of Ontario	134	34		100	86	9	5	58	12	
Manitoba, Central	5	4		1	1			1		
Manitoba, Western	5	4		1	1				1	
Totals of Manitoba	10	8		2	2			1	1	
New Westminster, B.C	1			1	1					
Victoria, B.C	2			2	2			1	1	
Totals of British Columbia	3			3	3			1	1	
Alberta, Northern, N.W.T	3	2		1	1				1	
Alberta, Southern, N.W.T	1			1	1				1	
Assiniboia, Eastern, N.W.T	1			1	1				1	
Assiniboia, Western, N.W.T	2			2	2			1		
Totals of the N.W.T	7	2		5	5			1	3	
Totals of Canada	210	57	1	152	132	12	8	82	33	
VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST THE PERSON.										
King's, N.S	1	1								
Montreal, Que	3	2		1	1				1	
Saguenay, Que	1	1								
Totals of Quebec	4	3		1	1				1	
Hastings, Ont	2	2								
Huron, Ont	1	1								
Kent, Ont	1			1		1				1
Ontario, Ont	1	1								
Oxford, Ont	1	1								
Wentworth, Ont	25	4		21	21					
York, Ont	10	4		6	6			3	2	1
Totals of Ontario	41	13		28	27	1		3	2	2
New Westminster, B.C	1			1	1					
Alberta, Northern, N.W.T	1	1								
Alberta, Southern N.-W.T	1			1	1					
Totals of the N.W.T	2	1		1	1					
Totals of Canada	49	18		31	30	1		3	3	2

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE—*Fin.* CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT—*Fin.*														
					*a*1									
					*a*1, *b*1	2		1	2		11	8		8
					*a*26, *b*4	14	14	7	14	3	40	52	2	44
						1							1	
						1						1		
						2						1	1	
					*a*1									
								1	1			1		1
					*a*1			1	1			1		1
						1						1		
										1		1		
						1						1		
					*a*1									
					*a*1	2				1		3		
					31*a*, *b*6	24	15	10	24	5	56	76	3	67
DIVERS AUTRES OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.														
							1					1		
							1					1		
											1			1
					*b*21		5	4	3		8	13		8
											5	2		4
					*b*21		5	4	3		14	15		13
					*b*1									
					*b*1						1	1		
					*b*1						1	1		
					*b*23		6	4	3		15	17		13

a. Sentence deferred—Sentence remise. *b*. Bound to keep the peace—Tenus de garder le paix

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON—*Concluded.* CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
ASSAULT AND BATTERY—*Concluded.*															
Wentworth, Ont												2			
York, Ont	3	13				2		8	1	4	1			11	5
Totaux d'Ontario	9	86	3	1		5	1	63	4	20	4	2		76	21
Manitoba, Centre		1								1				1	
Manitoba, Ouest		1						1						1	
Totaux de Manitoba		2						1		1				2	
New Westminster, Col.-B		1										1			
Victoria, Col.-B	1	1				1		1						1	1
Totaux de la Col.-Britann.	1	2				1		1				1		1	1
Alberta, Nord, T. du N.-O	1							1						1	
Alberta, Sud, T. du N.-O		1						1						1	
Assiniboia, Est, T. du N.-O												1			
Assiniboia Ouest, T. du N.-O												2			
Totaux des T. du N.-O	1	1						2				3		2	
Totaux du Canada	22	117	4	3		10	1	85	8	28	5	12		107	35
VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST THE PERSON.															
King's, N.-E															
Montréal, Qué		1						1							1
Saguenay, Qué															
Totaux de Québec		1						1							1
Hastings, Ont															
Huron, Ont															
Kent, Ont		1						1						1	
Ontario, Ont															
Oxford, Ont															
Wentworth, Ont	1	20		1		1		8	3	8				7	14
York, Ont		6		1		1		2		2				6	
Totaux d'Ontario	1	27		2		2		11	3	10				14	14
New-Westminster, Col.-B												1			
Alberta, Nord, T. du N.-O															
Alberta, Sud, T. du N.-O		1						1						1	
Totaux des T. du N.-O		1						1						1	
Totaux du Canada	1	29		2		2		13	3	10		1		15	15

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE—*Fin.* CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.													
AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT—*Fin.*															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	5	1	7	1	.....	.....	2	6	4	1	3	.....	.....	14	2
8	11	2	72	5	.....	.....	5	26	22	19	18	4	4	65	33
.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	1
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	1	2
9	12	3	116	5	.....	.....	7	51	24	26	23	7	5	90	57
DIVERS AUTRES OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	2	1	16	.....	.....	.....	.....	11	4	4	2	.....	.....	18	3
1	1	.....	4	.....	.....	.....	.....	1	5	.....	.....	.....	.....	6	.....
3	4	1	20	.....	.....	.....	.....	12	9	4	2	.....	1	25	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
3	4	1	22	.....	.....	.....	.....	14	9	4	2	.....	1	27	4

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — SANS OPTION. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
BURGLARY AND HAVING BURGLARS' TOOLS.										
Annapolis, N.S.	1			1	1					
Digby, N.S.	1			1	1					
Halifax, N.S.	5	3		2	2				1	
Lunenburg, N.S	1			1	1					
Shelburne, N.S.	1	1								
Totals of Nova Scotia.	9	4		5	5				1	
Montreal, Que.	7	2		5	1		4		1	
Richelieu, Que.	1			1		1				
Rimouski, Que.	1	1								
Saguenay, Que.	1			1	1				1	
St. Francis, Que.	2			2	2					
St. Hyacinthe, Que.	2	1		1	1					
Totals of Quebec.	14	4		10	5	1	4		2	
Bruce, Ont.	4			4	2	2				
Carleton, Ont.	1	1								
Essex, Ont.	1	1								
Hastings, Ont.	4	1		3	2	1				2
Huron, Ont.	4	1		3	2		1			1
Kent, Ont.	3			3	2		1		1	2
Middlesex, Ont.	1			1	1				1	
Oxford, Ont.	1			1	1				1	
Perth, Ont.	1			1	1					
Peterborough, Ont.	5	2		3	2	1			2	1
Simcoe, Ont.	5			5	4		1		3	
Waterloo, Ont.	1			1	1					
Welland, Ont.	1			1	1					
Wellington, Ont.	3			3	2		1			1
Wentworth, Ont.	4	2		2	1	1				
York, Ont.	12	3		9	6	1	2		4	1
Totals of Ontario.	51	11		40	28	6	6		12	8
Manitoba, Eastern	2			2	2				1	
Cariboo, B.C.	1			1	1					1
New Westminster, B.C.	6			6	6				1	
Victoria, B.C.	3			3	3				1	1
Totals of British Columbia.	10			10	10				2	2
Totals of Canada.	86	19		67	50	7	10		18	19
HOUSE AND SHOPBREAKING.										
Cape Breton, N.S.	2			2	2					
Cumberland, N.S.	1			1	1					
Guysborough, N.S.	1			1	1					

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie												
VOL AVEC EFFRACTION ET AYANT EN POSSESSION DES OUTILS DE VOLEUR.														
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	2
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	2	.....	2	.....	.....	5
.....	2	.....	.....	.....	*a*2	.....	.....	.....	5	.....	.....	2	.....	3
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
3	2	.....	.....	1	*a*2	.....	.....	.....	5	.....	4	3	.....	7
.....	.....	.....	.....	.....	*a*4	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	1	3	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	1	.....	2	1	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	2	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	*a*2	.....	.....	.....	.....	.....	5	1	.....	4
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	1	.....	.....	.....	2	.....	.....	3
.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2
4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	6	1	.....	8
7	5	.....	.....	.....	*a*8	5	1	2	5	1	25	7	1	32
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
2	.....	.....	.....	.....	*a*3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	3
2	.....	.....	.....	.....	*a*4	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	3
15	9	.....	.....	1	*a*14	6	1	3	12	1	34	11	1	49
BRIS DE MAISONS ET DE MAGASINS.														
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	1	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
BURGLARY AND HAVING BURGLARS' TOOLS.															
Annapolis, N.-E.			1					1							1
Digby, N.-E.		1						1							1
Halifax, N.-E.		2						2						2	
Lunenburg, N.-E.		1				1								1	
Shelburne, N.-E.															
Totaux de la N.-Ecosse.		4	1			1		4						3	2
Montréal, Qué		5						5							5
Richelieu, Qué.	1							1							1
Rimouski, Qué.															
Saguenay, Qué.								1							
St. François, Qué.		2						1		1					
St. Hyacinthe, Qué		1		1										1	
Totaux de Québec.	1	8		1				8		1				1	6
Bruce, Ont.		4				2		2							4
Carleton, Ont.															
Essex, Ont.															
Hastings, Ont.		3						2		1				2	1
Huron, Ont.		3		1		1				1				1	2
Kent, Ont	1	2						3						1	2
Middlesex, Ont.			1					1							1
Oxford, Ont.		1				1								1	
Perth, Ont.		1						1						1	
Peterborough, Ont.		3				3								2	1
Simcoe, Ont.	1	4				4		1							5
Waterloo, Ont.		1						1							1
Welland, Ont.		1						1						1	
Wellington, Ont.		3				2				1				2	1
Wentworth, Ont.		2				1		1						2	
York, Ont.		9		1		1		6		1				7	2
Totaux d'Ontario.	2	37	1	2		15		19		4				20	20
Manitoba, Est.		2						2						1	1
Caribou, Col.-B.	1							1							1
New-Westminster, Col.-B.	1	1				1						6			
Victoria, Col.-B.	1	2		2				1						3	
Totaux de la Col.-Britann.	3	3		2				2				6		3	1
Totaux du Canada	6	54	2	5		16		35		5		6		28	30
HOUSE AND SHOPBREAKING.															
Cap-Breton, N.-E.		2						2							2
Cumberland, N.-E.		1										1		1	
Guysborough, N.-E.		1							1					1	

TABLEAU I. DELITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
VOL AVEC EFFRACTION ET AYANT EN POSSESSION DES OUTILS DE VOLEUR.															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	1	1	1	2	3
.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
2	.....	.....	8	.....	.....	.....	.....	8	.....	.....	.....	2	.....	6	4
.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	.....	.....	.....	2	1
2	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	1	2
.....	.....	.....	2	1	.....	.....	1	.....	.....	2	.....	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	2	1
.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	2	.....	3	.....	.....	.....	4	1
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	1	3	.....
.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	2	.....
.....	1	.....	7	.....	1	.....	.....	5	2	1	.....	.....	1	9	.....
3	1	2	29	3	2	.....	1	11	7	15	1	1	4	29	11
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....
1	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	2	3	.....
1	.....	.....	2	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	2	6	1
7	1	2	45	3	3	.....	2	22	8	15	3	4	7	45	19
BRIS DE MAISONS ET DE MAGASINS.															
.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1

BIBLIOTECA

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
HOUSE AND SHOPBREAKING—*Concluded.*										
Halifax, N.S.	20	.....	.....	20	12	7	1	.....	2	2
Totals of Nova Scotia	24	.....	.....	24	16	7	1	.....	2	2
Madawaska, N.B.	2	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....
St. John, N.B.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Westmoreland, N.B.	*a*3	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of New Brunswick	6	2	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....
Bedford, Que	2	.....	.....	2	1	1	.....	.....	1	.....
Montreal, Que	67	17	.....	50	27	5	18	4	16	5
Quebec, Que	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
St. Francis, Que	6	.....	.....	6	6	.....	.....	.....	4	.....
Totals of Quebec	76	17	.....	59	35	6	18	4	21	5
Carleton, Ont	2	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	2	.....
Elgin, Ont	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Frontenac, Ont	3	.....	.....	3	2	1	.....	.....	.....	.....
Hastings, Ont	2	1	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....
Huron, Ont	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lambton, Ont	3	.....	.....	3	2	1	.....	.....	2	.....
Lanark, Ont	3	.....	.....	3	1	1	1	.....	.....	.....
Lincoln, Ont	4	2	.....	2	.....	1	1	.....	.....	.....
Middlesex, Ont	15	2	.....	13	6	1	6	.....	2	.....
Norfolk, Ont	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Ontario, Ont	4	.....	.....	4	1	.....	3	.....	1	.....
Peterborough, Ont	8	3	.....	5	4	1	.....	.....	2	.....
Renfrew, Ont	3	.....	.....	3	3	.....	.....	.....	.....	.....
Simcoe, Ont	2	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	1	.....
Stormont, D'das & Glengarry, O	3	1	.....	2	1	1	.....	.....	.....	1
Thunder Bay, Ont	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Waterloo, Ont	3	.....	.....	3	2	1	.....	.....	1	.....
Welland, Ont	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Wellington, Ont	1	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	1	.....
Wentworth, Ont	5	4	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....
York, Ont	103	43	.....	60	44	10	6	.....	29	9
Totals of Ontario	172	62	.....	110	73	20	17	1	41	10
Manitoba, Eastern	10	1	.....	9	7	1	1	.....	1	4
Cariboo, B.C.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Clinton, B.C.	4	.....	.....	4	3	.....	1	.....	1	3
New Westminster, B.C.	2	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	1	.....
Victoria, B.C	8	.....	.....	8	3	2	3	.....	2	2
Totals of British Columbia	15	.....	.....	15	9	2	4	.....	5	5
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Canada	404	82	.....	220	143	36	41	5	70	26

a. 2 escaped before trial—2 se sont évadés avant leur procès.

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
BRIS DE MAISONS ET DE MAGASINS—*Fin.*														
2	.....	.....	.....	14	.....	.....	.....	.....	.....	2	4	.....	.....	20
5	1	.....	.....	14	.....	1	.....	.....	1	2	6	1	.....	23
1	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
5	11	.....	.....	.....	*a*9	.....	1	.....	26	.....	23	17	1	32
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	4	4	.....	2
7	12	.....	.....	1	*a*9	2	1	.....	27	.....	27	21	1	37
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	3
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	3
3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	8	.....	.....	.....	*a*3	.....	.....	.....	8	.....	3	8	.....	5
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	*a*3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
.....	.....	.....	.....	.....	*a*3	.....	.....	.....	3	.....	1	1	.....	4
.....	.....	.....	.....	2	*a*1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	3
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
4	1	.....	.....	9	*a*8	.....	2	1	1	.....	32	8	.....	52
8	13	.....	.....	17	*a*20	.....	3	1	16	3	44	21	.....	87
1	3	....	.....	.....	.....	.....	.....	2	4	.....	3	1	.....	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	2	1	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	4	.....	.....	8
3	1	.....	.....	.....	*a*1	1	.....	1	1	.....	6	1	.....	11
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
26	31	.....	.....	32	*a*30	6	4	4	49	5	86	46	2	167

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTE COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
HOUSE AND SHOPBREAKING—*Concluded.*															
Halifax, N.-E.	1	19		14		2		4						19	1
Totaux de la N.-Ecosse.	1	23		14		2		6	1			1		21	3
Madawaska, N.-B.	1	1		1						1					
St. Jean, N.-B.															
Westmoreland, N.-B.															
Totaux du N.-Brunswick.	1	1		1						1					
Bedford, Qué.	2			2										2	
Montréal, Qué.	25	25		4		15		30		1				10	40
Québec, Qué.		1				1									1
St. François, Qué.	2	4						5		1				5	1
Totaux de Québec.	29	30		6		16		35		2				17	42
Carleton, Ont.		2		1				1						1	1
Elgin, Ont.															
Frontenac, Ont.	3							3						3	
Hastings, Ont		1				1								1	
Huron, Ont.															
Lambton, Ont.		3		1				2						3	
Lanark, Ont.		3				3								3	
Lincoln, Ont		2		2										2	
Middlesex, Ont.		13		2		2		9						11	2
Norfolk, Ont.		1		1										1	
Ontario, Ont.	2	2				1		3						1	3
Peterborough, Ont.	1	4		3		1				1				4	1
Renfrew, Ont.		3		3										3	
Simcoe, Ont.												2			
Storm't, D'ndas et Gleng'ry, O	2					2								2	
Thunder Bay, Ont															
Waterloo, Ont		3		2						1				2	1
Welland, Ont.		1						1						1	
Wellington, Ont.		1								1					1
Wentworth, Ont.		1								1				1	
York, Ont.	6	53	1	16		19		23		2				46	14
Totaux d'Ontario.	14	93	1	31		29		42		6		2		85	23
Manitoba, Est.	1	8						8		1				5	4
Cariboo, Col.-B.		1						1							1
Clinton, Col.-B.	1	2						2		1		1		2	1
New Westminster, Col.-B.		2										2			
Victoria, Col.-B.	7	1		1		3		3		1				7	1
Totaux de la Col.-Britann.	8	6		1		3		6		2		3		9	3
Assiniboia, Est, T. du N.-O.												1			
Totaux du Canada	54	161	1	53		50		97	1	12		7		137	75

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
BRIS DE MAISONS ET DE MAGASINS—*Fin.*															
2	.....	.....	18	.....	.....	.....	.....	13	7	.....	.....	.....	.....	20	.....
2	1	.....	21	.....	.....	.....	1	15	7	1	.....	.....	.....	21	3
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	1	47	2	.....	.....	.....	46	3	.....	.....	.....	1	44	6
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	.....	2	4
1	.....	1	55	2	.....	.....	.....	55	3	.....	.....	.....	1	49	10
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	.....	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	1	1	1	.....	.....	1	2
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	3	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	2	.....
.....	.....	.....	11	2	.....	.....	8	2	.....	2	.....	1	.....	11	2
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	3	.....	.....	1	3
.....	.....	1	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	2	.....	1	1	4
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	1	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	2	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
7	10	.....	41	1	1	.....	1	19	27	3	10	.....	.....	59	1
9	11	1	81	5	1	.....	11	29	31	11	18	2	6	92	16
4	.....	.....	2	1	2	.....	.....	1	3	.....	2	.....	3	9	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	2	1	.....	.....	.....	1	.....	2	.....	.....	.....	2	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1
3	.....	1	3	.....	1	.....	.....	1	5	1	.....	.....	1	4	4
3	.....	1	6	1	1	.....	.....	3	5	3	.....	.....	1	7	7
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
19	12	3	167	9	4	.....	12	105	49	15	20	2	11	178	39

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — SANS OPTION Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
WAREHOUSE AND FREIGHT CAR BREAKING.										
Bedford, Que	1			1	1					1
Iberville, Que	1			1	1					
Montreal, Que	2			2	2				2	
Totals of Quebec	4			4	4				2	1
Algoma, Ont	4	2		2	2				2	
Stormont, D'das & Glengarry, O.	1			1	1				1	
Waterloo, Ont	3			3	3				3	
Wellington, Ont	2			2	2					2
Totals of Ontario	10	2		8	8				6	2
Totals of Canada	14	2		12	12				8	3
ROBBERY AND DEMANDING WITH MENACES.										
Northumberland, N.B.	1			1	1				1	
Iberville, Que	3			3	1	1	1		2	
Montreal, Que	2	2								
Richelieu, Que	3			3		3				
Rimouski, Que	1			1	1					
St. Francis, Que	1			1	1				1	
Totals of Quebec	10	2		8	3	4	1		3	
Algoma, Ont	1			1	1				1	
Carleton, Ont	1			1	1					
Essex, Ont	1			1	1				1	
Haldimand, Ont	1			1	1					1
Hastings, Ont	1			1	1				1	
Kent, Ont	1	1								
Middlesex, Ont	1			1	1				1	
Ontario, Ont	3			3		2	1			
Renfrew, Ont	2	2								
Wellington, Ont	1			1	1					
Wentworth, Ont	14	6		8	8			2	4	
York, Ont	47	19		28	23	5			10	10
Totals of Ontario	74	28		46	38	7	1	2	18	11
Cariboo, B.C	3			3	2	1				1
New Westminster, B.C	1	1								
Victoria, B.C	8	3		5	3	1	1		3	
Totals of British Columbia	12	4		8	5	2	1		3	1
Totals of Canada	97	34		63	47	13	3	2	25	12

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort.	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
BRIS D'ENTREPOTS ET DE WAGONS DE FRET														
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	.....	.....	1
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	.....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	.....	.....	2
1	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	1	.....	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	.....	.....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	.....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.. ..	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	.....	.....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	.....	3	.. ..	.....	5
1	....	....	....	....	....	....	....	....	3	.....	5	1	.....	8
VOL ET DEMANDES AVEC MENACES.														
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	.....	.....	1
1	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	...	3	.....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	.....	....
3	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	.....	.....	3
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	.....	.....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	.....	.....	1
5	....	....	....	....	....	....	....	....	4	....	3	3	.....	5
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	.....	.....	1
....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	.....	.....	1
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	.....	.....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	.....	.....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	.....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	.....	....
3	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	.....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	.....	.....	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	.....	....
....	....	....	....	....	a1	....	1	....	....	....	....	.....	.....	1
....	1	....	....	....	a1	....	....	....	1	....	5	3	1	4
2	4	....	....	1	a1	....	....	....	2	....	23	7	.....	20
5	6	....	....	1	a3	....	2	1	4	....	34	12	1	32
2	....	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	.....	.....	3
....	2	....	....	....	....	....	....	....	2	....	3	.....	.....	5
2	2	....	....	....	....	3	....	....	2	....	3	.. ..	.....	8
12	8	....	....	1	a3	3	2	1	10	....	41	15	1	46

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
WAREHOUSE AND FREIGHT CAR BREAKING.															
Bedford, Qué		1						1							1
Iberville, Qué		1						1							1
Montréal, Qué		2						2							2
Totaux de Québec		4						4							4
Algoma, Ont		2						2						2	
Storm't, D'das et Glengarry, O	1			1										1	
Waterloo, Ont												3			
Wellington, Ont		2						2						2	
Totaux d'Ontario	1	4		1				4				3		5	
Totaux du Canada	1	8		1				8				3		5	4
ROBBERY AND DEMANDING WITH MENACES.															
Northumberland, N.B.		1				1									1
Iberville, Qué		3						3							3
Montréal, Qué															
Richelieu, Qué	1					2		1							3
Rimouski, Qué		1				1								1	
St. François, Qué		1						1						1	
Totaux de Québec	1	5				3		5						2	6
Algoma, Ont	1							1							1
Carleton, Ont		1						1						1	
Essex, Ont		1						1							1
Haldimand, Ont		1								1					1
Hastings, Ont		1							1					1	
Kent, Ont															
Middlesex, Ont	1							1						1	
Ontario, Ont	2	1						3							3
Renfrew, Ont															
Wellington, Ont		1						1						1	
Wentworth, Ont		8		2		2		1		3				4	4
York, Ont	5	23		2		6		18	1	1				19	9
Totaux d'Ontario	9	37		4		8		27	2	5				27	19
Cariboo, Col.-B		3				2		1							3
New Westminster, Col.-B															
Victoria, Col.-B		5				1		4						5	
Totaux de la Col.-Britann.		8				3		5						5	3
Totaux du Canada	10	51		4		15		37	2	5				34	29

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's posses sions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.													
BRIS D'ENTREPOTS ET DE WAGONS DE FRET.															
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....
2	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	2	2
.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	4	.....	1	.....	.....	4	1	.....	.....	.....	.....	4	1
2	1	.....	5	.....	1	.....	.....	6	3	.....	.....	.....	.....	6	3
VOL ET DEMANDES AVEC MENACES.															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	8	.....	.....	.....	.....	8	.....	.....	.....	.....	.....	7	1
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
1	1	2	3	1	.....	.....	.....	2	2	1	2	.....	1	8	.....
2	.....	1	25	.....	.....	.....	.....	14	6	6	2	.....	.....	28	.....
4	3	3	34	2	.....	.....	.....	20	9	8	7	1	1	40	6
.....	.....	.....	2	1	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	2	2	.....	.....	.....	2	.....	2	1	.....	.....	2	3
...	1	.....	4	3	.....	.....	.....	5	.....	2	1	.....	.....	2	6
4	4	3	47	5	.....	.....	.....	34	9	10	8	1	1	50	13

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
HORSE, CATTLE AND SHEEP STEALING.										
Hants, N.S.	1			1	1					
Madawaska, N.B.	1			1	1					
Bedford, Que.	3			3	2	1			2	
Kamouraska, Que.	1			1	1				1	
Montreal, Que.	1	1								
Quebec, Que.	2			2	1	1				
Richelieu, Que.	2			2		1	1			
Terrebonne, Que.	1			1	1					
Totals of Quebec.	10	1		9	5	3	1		3	
Brant, Ont.	1	1								
Bruce, Ont.	1	1								
Elgin, Ont.	4	2		2	2					
Essex, Ont.	3	1		2	2					2
Grey, Ont.	1	...		1	1				1	
Hastings, Ont.	3			3	3				1	
Kent, Ont.	3	2		1		1			1	
Lanark, Ont.	1	1								
Lennox and Addington, Ont.	1			1	1					
Middlesex, Ont.	3	1		2	2					2
Oxford, Ont.	1			1	1					
Peterborough, Ont.	1	1								
Stormont, D'das & Glengarry, O.	3			3	1	2				1
Welland, Ont.	1	1								
Wellington, Ont.	3			3	3					1
Wentworth, Ont.	1	1								
York, Ont.	*a*21	6		13	8	2	3		4	1
Totals of Ontario.	52	18		32	24	5	3		7	7
Cariboo, B.C.	2			2	1	1				
Clinton, B.C.	1			1	1					
Totals of British Columbia.	3			3	2	1				
Alberta, Northern, N.W.T.	3	3								
Alberta, Southern, N.W.T.	14	10		4	3	1			1	
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	5	4		1	1					
Saskatchewan, N.W.T.	3	3								
Totals of the N.W.T.	25	20		5	4	1			1	
Totals of Canada.	92	39		51	37	10	4		11	7
LARCENY FROM DWELLING HOUSES.										
Iberville, Que.	2	2								
Renfrew, Ont.	3			3	3				1	
New Westminster, B.C.	1			1	1					
Totals of Canada.	6	2		4	4				1	

a. 2 cases reserved—2 cas réservés.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ETATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
VOL DE CHEVAUX, BÉTAIL ET MOUTONS.														
1						1								1
1						1								1
1											3	1		2
											1			1
1					*a*1						2	2		
2											1			2
1											1			1
5					*a*1						8	3		6
	1				*a*1						2	1		1
								1	1					2
														1
2								1	1					2
											1	1		
1														1
						1	1					1		1
					*a*1							1		
1					*a*1				1		1	1		2
					*a*2		2		1					3
4	2				*a*2		3		5		4	4		9
8	3				*a*7	1	6	2	9		8	9		22
2									2			2		
	1					1						1		
2	1					1			2			3		
3									2			1		3
					*a*1									
3					*a*1				2			1		3
20	4				*a*9	4	6	2	13		16	16		33
VOL DANS DES MAISONS HABITÉES.														
					*a*2									3
1														
1					*a*2									3

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
HORSE, CATTLE AND SHEEP STEALING.															
Hants, N.-E.		1		1										1	
Madawaska, N.B.	1							1						1	
Bedford, Qué.		3				1		2						1	2
Kamouraska, Qué.		1				1								1	
Montréal, Qué															
Québec, Qué.	2							2						2	
Richelieu, Qué.	1							2							2
Terrebonne, Qué.						1									
Totaux de Québec.	3	4				3		6						4	4
Brant, Ont.															
Bruce, Ont.															
Elgin, Ont	2					1				1				1	1
Essex, Ont.		2				1		1						1	1
Grey, Ont.				1										1	
Hastings, Ont.		2				1		1				1			2
Kent, Ont.		1								1				1	
Lanark, Ont.															
Lennox et Addington, Ont.								1							
Middlesex, Ont.	1	1						2						2	
Oxford, Ont.		1											1	1	
Peterborough, Ont															
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.	1	2		1				1		1				3	
Welland, Ont.															
Wellington, Ont.		3				1		2						3	
Wentworth, Ont.															
York, Ont.		12	1	1		3		8		1				9	4
Totaux d'Ontario.	4	24	1	3		7		16		4		1	1	22	8
Cariboo, Col.-B.	2							2							2
Clinton, Col.-B.		1						1						1	
Totaux de la Col.-Britann.	2	1						3						1	2
Alberta, Nord, T. du N.-O.															
Alberta, Sud, T. du N.-O.	2	2						3		1				4	2
Assiniboia, Est, T. du N.-O.												1			
Saskatchewan, T. du N.-O.															
Totaux des Ter. du N.-O.	2	2						3		1				4	
Totaux du Canada.	12	32	1	4		10		29		5		2	1	33	14
LARCENY FROM DWELLING HOUSES.															
Iberville, Qué.															
Renfrew, Ont.		3		3										3	
New-Westminster, Col.-B.												1			
Totaux du Canada.		3		3								1		3	

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
VOL DE CHEVAUX, BÉTAIL ET MOUTONS.															
			1								1				1
			1					1							1
			3					1					2		3
			1					1							1
			2					2						2	
			2					2							2
1								1							1
1			8					7					2	2	7
			2								2			2	2
			1	1						1	1			2	
			1												1
			2				1			1				1	1
			1							1				1	
1				1								2		1	1
			1								1			1	
			3					1			1		1	1	2
			3					1	1	1				2	1
1			7	5				2	6		5			13	
2			21	7			1	4	7	4	10	2	1	22	8
			2								2				2
			1								1				1
			3								3				3
			2		2							2	2		4
			2		2							2	2		4
3			36	7	2		1	12	7	4	14	4	5	24	24
VOL DANS DES MAISONS HABITÉES.															
			3					1				2		3	
															1
			3					1				2		3	1

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
BRINGING STOLEN PROPERTY INTO CANADA.										
Montreal, Que	a1									
Brant, Ont	1			1	1				1	
Lambton, Ont	2			2	2				1	
Totals of Ontario	3			3	3				2	
Totals of Canada	4			3	3				2	
LARCENY FROM THE PERSON.										
Montreal, Que	19	6		13	5	4	4	1	4	2
Three Rivers, Que	1			1		1			1	
Totals of Quebec	20	6		14	5	5	4	1	5	2
Kent, Ont	4			4	3	1				1
Lincoln, Ont	4			4	3	1			1	2
Ontario, Ont	2	1		1	1					
Renfrew, Ont	1			1			1			
Simcoe, Ont	1			1	1					1
Wellington, Ont	1			1	1					1
York, Ont	2			2	2				1	
Totals of Ontario	15	1		14	11	2	1		2	5
Manitoba, Eastern	6	2		4	3	1			3	
Victoria, B.C	1	1								
Alberta, Southern, N.W.T	1			1	1					1
Totals of Canada	43	10		33	20	8	5	1	10	8
LARCENY.										
Prince, P.E.I	3			3	3				3	
Queen's, P.E.I	14	4		10	10				10	
Totals of P. E. Island	17	4		13	13				13	
Annapolis, N.S	4	1		3	2	1			2	
Cape Breton, N.S	6			6	6				6	
Cumberland, N.S	13	8		5	5				1	1
Digby, N.S	2			2	2				1	
Guysborough, N.S	1			1	1				1	
Hants, N.S	2			2	2					
Halifax, N.S	63	10		53	45	5	3	10	17	1

a. Nolle prosequi.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie.	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
EFFETS VOLÉS APPORTÉS EN CANADA.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	1	.....	1	.....	.....	1	1	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	1	.....	1	.....	.....	1	1	1	1
VOL SUR LA PERSONNE.														
4	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	5	.....	6	2	1	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
4	2	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	5	.....	6	2	1	11
2	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	2	1	.....	1	3	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	1	.....	.....	4
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	2
5	.....	.....	.....	1	*a*1	.....	.....	3	7	.....	4	3	1	10
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	2	.....	1	3	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
10	2	.....	.....	1	*a*1	1	3	3	14	.....	12	8	2	23
LARCIN.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	5	1	.....	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	5	1	.....	8
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	5
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2
12	.....	.....	.....	13	.....	.....	5	4	5	3	15	5	1	45

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
				H.	F	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F		
BRINGING STOLEN PROPERTY INTO CANADA.															
Montréal, Qué															
Brant, Ont		1						1						1	
Lambton, Ont		2				1		1						2	
Totaux d'Ontario		3				1		2						3	
Totaux du Canada		3				1		2						3	
LARCENY FROM THE PERSON.															
Montréal, Qué	7	6				1		11		1					13
Trois-Rivières, Qué		1						1							1
Totaux de Québec	7	7				1		12		1					14
Kent, Ont		4				1		3						4	
Lincoln, Ont		4						4						3	1
Ontario, Ont			1					1							1
Renfrew, Ont	1							1							1
Simcoe, Ont		1				1								1	
Wellington, Ont		1						1							1
York, Ont		2		1				1						1	1
Totaux d'Ontario	1	12	1	1		2		11						9	5
Manitoba, Est		4						1	2	1				2	2
Victoria, Col-B															
Alberta, Sud, T. du N.-O		1						1						1	
Totaux du Canada	8	24	1	1		3		25	2	2				12	21
LARCENY.															
Prince, I. du P.-E.												3			
Queen's, I. du P.-E.	4	4	1	2		3		3		1		1		5	4
Totaux de l'Ile du P.-E.	4	4	1	2		3		3		1		4		5	4
Annapolis, N.-E		1				1							2	1	
Cap-Breton, N.-E		4		3		1						2		4	
Cumberland, N.-E	1	4								2		3		3	2
Digby, N.-E		2				1		1							2
Guysborough, N.-E		1						1						1	
Hants, N.-E		2						2							2
Halifax, N.-E	16	33		9		14	3	21	1	2	1	2		49	2

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.													
EFFETS VOLÉS APPORTÉS EN CANADA.															
....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	....	.....	3	.....	.....	.....	1	1	1	.....	.....	.....	2	1
.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	1	1	1	.....	.....	.....	2	1
VOL SUR LA PERSONNE.															
1	1	....	10	1	.....	.....	.....	10	1	1	1	.. .	.....	12	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
1	1	.....	11	1	....	.....	. .	11	1	1	1	.....	.....	13	1
...	.....	.....	4	... .	.....	....	..	2	.....	1	.....	....	1	4	... .
.....	.....	.....	4	.....	....	..	.....	2	.....	2	... ..	.....	.....	4	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.. ..	.....	. .	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
... ..	. ...	.....	.....	1	...	...	.....	1	.....	.....	.....	.....	. .	.....	1
.....	.....	.....	1	....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	....	1	.....	.....	1	.....	.....	2	.....
1	.....	.....	12	1	.....	.....	.....	9	.....	3	1	.....	1	13	1
.....	.....	1	2	.....	1	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	1	3	1
.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.. ..	.....	..	.....	.....	..	.....
.....	.....	.....	...	1	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	1	.....	1	.....
2	1	1	25	3	1	.....	.....	20	1	6	3	1	2	30	3
LARCIN.															
.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	. .	. .	.....	.....	... ..	.....	..	.....	.....
.....	.....	.....	9	.. ..	.....	... ..	.....	9	.....	.....	.....	.....	.....	9	1
.....	.....	.....	9	.....	.....	.....	.....	9	.....	.....	.....	.....	....	9	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	2	.....	.....	2	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	6	.....
.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	.. ..	.....	.....	1	4
.....	.....	.....	2	... ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2
7	1	.....	35	.....	2	4	3	30	12	2	2	.....	.....	45	6

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
LARCENY—*Continued.*										
King's, N.S.	4	3		1	1					
Lunenburg, N.S.	5	2		3	1	2				
Pictou, N.S.	2			2	2				1	
Totals of Nova Scotia	102	24		78	67	8	3	10	29	2
Carleton, N.B.	4			4	2		2		4	
Charlotte, N.B.	6			6	2	2	2			
Kent, N.B.	1	1								
Northumberland, N.B.	2	1		1	1				1	
St. John, N.B.	40	14		26	19	1	6	3	11	
Victoria, N.B.	1			1	1				1	
Westmoreland, N.B	13	8		5	5				5	
York, N.B.	6			6	5	1			4	
Totals of New Brunswick	73	24		49	35	4	10	3	26	
Arthabaska, Que	10	3		7	7				7	
Beauce, Que	1			1	1					
Beauharnois, Que	5			5	5				4	
Bedford, Que	18	4		14	14				13	
Gaspé, Que	2			2	2				2	
Iberville, Que	5	1		4	4				1	
Joliette, Que	3	2		1	1					
Kamouraska, Que	6			6	5	1			6	
Montmagny, Que	1			1	1					
Montreal, Que	*a*650	108	2	538	399	55	84	46	322	7
Ottawa, Que	1			1	1			1		
Quebec, Que	50	3	1	46	41	2	3		12	1
Richelieu, Que	21	2		19	18	1		3	15	
Rimouski, Que	5	3		2	2				1	
St. Francis, Que	28	4		24	22	1	1		20	1
St. Hyacinthe, Que	4			4	3	1		2	2	
Three Rivers, Que	*b*13	1		8	6	1	1		5	
Totals of Quebec	823	131	3	683	533	62	89	52	410	9
Algoma, Ont.	25			25	22	2	1		11	2
Brant, Ont.	78	22		56	48	5	3	6	43	
Bruce, Ont.	9	2		7	7				5	
Carleton, Ont.	93	26		67	50	9	8		59	
Dufferin, Ont.	3			3	3				2	
Elgin, Ont.	47	4		43	36	5	2		7	7
Essex, Ont.	47	3		44	41	3			26	5
Frontenac, Ont.	*c*47	2		44	39	4	1	3	19	1
Grey, Ont.	29	8		21	16	4	1		10	1
Haldimand, Ont.	21	10		11	7	3	1		10	
Halton, Ont.	4	1		3	3				1	
Hastings, Ont.	41	10		31	27	2	2	3	6	
Huron, Ont.	14	6		8	5	2	1		5	1
Kent, Ont.	48	18		30	24	5	1		14	8
Lambton, Ont.	16	5		11	9	1	1		5	1
Lanark, Ont.	4			4	4				2	

a. 1 absconded—1 a laissé le pays, and 1 *nolle prosequi.* *b.* 4 *nolle prosequi.* *c.* 1 Jury disagreed—1 le juré ne s'est pas accordé.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
LARCIN—*Suite.*														
1								1			1			1
1				2										3
1									2					2
22				15		1	5	5	8	3	25	5	1	66
6											2			4
											6	6		
											1			1
1				1	*c*10		1	3	2		4	1		25
						1								1
							1				2			4
2								2	1	1	3	1		5
9				1	*c*10	1	2	5	3	1	18	8		40
						1		1			5		1	6
				1										1
					*a*1						3	1		4
1						1			1		11	3	1	10
								1	1			1		1
1				1	*c*1					1	1	1		3
				1							1			1
						1	1				1	2		4
	1										1			1
21	11			12	*a*111, *c*8	8	84	24	126	4	126	128	50	360
4				7	*a*22	1	8	3	4		12	16		30
				1		1	1	1			13	8		11
					*a*1	2								2
					*a*3	1			1	3	17	8		16
									1		3	2		2
					*a*3			2	2		1	3		2
27	12			23	*a*141, *c*9	16	94	32	136	8	195	173	52	454
3					*a*9	4		2	1		18	3		22
					*a*7	3	2		8		35	16	1	39
					*a*2			1	1		5	5		2
6	1			1			2	10	21		19	24	1	42
					*a*1		3						1	
8				9	*a*12		4	2	4		20	4		39
					*a*13	2	6	1	12		16	8	1	35
1	1			4	*a*15	1	6	3	7		20	6	2	36
1				4	*a*5	3	1	5	1		4	5		16
					*a*1	4			3		4	5		6
					*a*2						1	2		1
5	1			2	*a*7, *c*7		3	1	1		9	3		10
	1				*a*1	1			3		4	3		5
1	1			1	*a*5	3	3	1	10		11	10	2	18
					*a*5	1	1				8	2	2	7
					*a*2		1		1		2	1		3

a. Sentence deferred—Sentence remise. *c*. Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
LARCENY—*Continued.*															
King's, N.-E.		1											1	1	
Lunenburg, N.-E.		3		2		1								3	
Pictou, N.-E.		2				1						1		1	1
Totaux de la N.-Ecosse.	17	53		14		19	3	25	1	4	1	8	3	63	9
Carleton, N.-B.	4			2				2						2	2
Charlotte, N,-B.		6						6						6	
Kent, N.-B.															
Northumberland, N.-B.		1				1								1	
St. Jean, N.-B.	3	23		16		1		4	1	1	3			17	9
Victoria, N.-B.		1						1							
Westmoreland, N.-B.	2	2				1		3				1		4	
York, N.-B.		6				1		3	2					3	3
Totaux du N.-Brunswick.	9	39		18		4		19	3	1	3	1		33	14
Arthabaska, Qué.	1	6										5	2	6	1
Beauce, Qué.		1		1										1	
Beauharnois, Qué.		1		1								4		1	
Bedford, Qué.	6	8		4	1	3		3		3				12	2
Gaspé, Qué.	1	1						2						2	
Iberville, Qué.		3	1	1		2		1						3	1
Joliette, Qué.		1		1										1	
Kamouraska, Qué.	6			2		1		3						6	
Montmagny, Qué.		1				1								1	
Montréal, Qué.	172	365	1	98	17	83	10	269	14	32	15			192	346
Ottawa, Qué.												1			
Québec, Qué.	21	26		13	1	10		18	1	2	1			34	12
Richelieu, Qué.	5			4	1	4		6		4				13	6
Rimouski, Qué.	2			2										2	
St. François, Qué.	7	17		1		8		9		4	2			21	3
St. Hyacinthe, Qué.	1	3				1		1		1		1		3	1
Trois-Rivières, Qué.	2	6		1		1		1		5				3	5
Totaux de Québec.	224	439	2	129	20	114	10	313	15	51	18	11	2	301	377
Algoma, Ont.	3	22		3	1	5		13	1	2				20	5
Brant, Ont.	8	43		4		11		25		11		5		22	29
Bruce, Ont.		7		1				4	1	1				5	2
Carleton, Ont.	15	52		14		7	2	16	8	20				46	21
Dufferin, Ont.		3		1						2				1	2
Elgin, Ont.	9	34		17		5		20	1					30	13
Essex, Ont.	7	37		7	1	8	1	21		6				23	21
Frontenac, Ont.	8	36		6	1	11		17	2	7				19	25
Grey, Ont.	11	10		9	1	2		6		3				16	5
Haldimand, Ont.	3	8						6		5					11
Halton, Ont.		3					2			1				2	1
Hastings, Ont.	10	20		14		3		11		1	1	1		24	6
Huron, Ont.	1	7		1		2		4		1				3	5
Kent, Ont.		28	2	1	1	4		13		11				18	12
Lambton, Ont.	1	9	1	2		4		3		2				10	1
Lanark, Ont.		4				3				1				3	1

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Methodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
LARCIN—*Suite.*															
.....	.....	.....	1	.. ..	.....	.	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	3	...	.....	....	.....	3	. . .	.....	.....	...	.....	.....	3
.....	.....	.....	1	1	.....	.. ..	1	1	..	.....	.....	.....	.....	.....	2
7	1	.....	53	1	2	6	7	38	14	5	2	2	.....	52	22
.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....
.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	26	.....	.....	.....	1	9	5	8	3	.....	.....	25	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	3	1
.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	3	.....	3	.....	.....	.....	.....	5	1
.. ..	.....	.....	48	...	.....	.....	14	14	8	8	3	....	.....	38	10
.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	2	.....	.....	7
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....
1	2	.....	11	....	.....	.....	.....	5	4	.....	.....	4	1	5	9
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	2
.....	.....	.....	3	.....	1	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....
.. ..	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	.....	2	4
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....
27	13	2	475	11	10	.. ..	9	430	51	24	13	1	10	514	24
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
1	2	.....	43	.....	.....	.....	.....	43	.....	.....	.....	3	.....	40	6
.....	.....	...	18	1	.....	.....	.....	19	.....	.....	.....	.....	.....	12	7
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
6	2	.....	11	5	.....	.....	.....	11	.....	.....	.....	13	.....	14	10
.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	2	2
.....	.....	.....	8	.....	.....	.....	.....	8	.....	.....	.....	.....	.....	4	4
35	19	2	598	17	12	.....	9	546	55	24	13	24	12	605	78
1	1	.....	22	1	. ....	.....	.....	17	4	4	.....	.....	.....	5	20
2	3	5	41	2	1	.....	2	20	10	8	4	.....	9	50	6
2	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	1	1	3	1	.....	1	2	5
8	2	... .	51	.....	6	.....	.....	43	3	.....	.....	19	2	66	1
1	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	...	2	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	37	6	... .	. .	1	8	5	21	5	.....	3	33	10
2	.....	.....	35	6	1	.....	3	17	7	13	4	.....	.....	34	10
5	4	.....	27	8	.....	.....	.....	25	3	.....	.....	16	.....	40	4
2	.....	...	17	1	1	.....	8	4	3	4	.....	.....	2	14	7
.....	.....	.....	10	1	.....	... .	4	3	1	.....	2	.....	1	.....	11
.....	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	2	.....	.....	2	1
.....	2	.....	27	.....	.....	.....	1	6	2	12	.....	9	.....	29	2
2	.....	.....	4	2	.....	.....	.....	2	3	.....	.....	.....	3	1	7
3	3	2	17	5	.....	.....	1	3	10	5	3	.....	8	25	5
1	.....	.....	5	5	.....	.....	.....	1	4	4	2	.....	.....	10	1
.....	.....	.....	3	.....	1	.....	.....	1	.....	1	1	.....	1	3	1

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
LARCENY—*Concluded.*										
Leeds and Grenville, Ont	28	5	.....	23	20	3	.....	.....	6	2
Lennox and Addington, Ont	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	1
Lincoln, Ont	37	11	.....	26	17	3	6	.....	9	1
Middlesex, Ont	62	19	.....	43	26	8	9	.....	29	1
Norfolk, Ont	12	1	.....	11	8	2	1	.....	2	.....
Northumberland & Durham, Ont	22	7	.....	15	9	6	.....	.....	8	1
Ontario, Ont	9	1	.....	8	5	2	1	.....	4	.....
Oxford, Ont	16	4	.....	12	10	1	1	.....	5	1
Peel, Ont	6	1	.....	5	3	1	1	.....	4	.....
Perth, Ont	62	22	.....	40	28	10	2	.....	9	1
Peterborough, Ont	21	2	.....	19	19	.....	.....	1	9	.....
Prescott and Russell, Ont	3	2	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....
Prince Edward, Ont	7	.....	.....	7	6	.....	1	.....	5	.....
Renfrew, Ont	7	1	.....	6	5	1	.....	.....	4	1
Simcoe, Ont	33	6	.....	27	23	2	2	2	19	2
Stormont, D'das & Glengarry, O.	*a*14	3	.....	10	9	1	.....	.....	3	1
Thunder Bay, Ont	21	13	.....	8	7	1	.....	.....	7	.....
Victoria, Ont	20	6	.....	14	12	1	1	.....	5	1
Waterloo, Ont	27	5	.....	22	21	1	.....	9	4	1
Welland, Ont	40	17	.....	23	18	4	1	2	14	.....
Wellington, Ont	31	16	.....	15	13	2	.....	.....	4	4
Wentworth, Ont	195	79	.....	116	82	10	24	20	49	4
York, Ont	*b*833	321	.....	510	452	39	19	.....	335	19
Totals of Ontario	2034	660	.....	1370	1135	144	91	46	759	67
Manitoba, Central	15	4	.....	11	11	.....	.....	3	8	.....
Manitoba, Eastern	99	17	.....	82	58	12	12	.....	65	7
Manitoba, Western	*c*27	3	.....	23	19	4	.....	.....	16	1
Totals of Manitoba	141	24	.....	116	88	16	12	3	89	8
Cariboo, B.C	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Clinton, B.C	10	.....	.....	10	10	.....	.....	.....	8	2
New Westminster, B.C	55	2	.....	53	52	.....	1	.....	45	1
Victoria, B.C	*d*55	3	.....	51	44	3	4	.....	41	3
Totals of British Columbia	121	5	.....	115	107	3	5	.....	95	6
Alberta, Northern, N.W.T	37	10	.....	27	24	1	2	.....	21	2
Alberta, Southern, N.W.T	*c*36	14	.....	22	20	2	.....	.....	14	4
Assiniboia, Eastern, N.W.T	21	9	.....	12	12	.....	.....	.....	11	.....
Assiniboia, Western, N.W.T	13	5	.....	8	8	.....	.....	.....	6	.....
Saskatchewan, N.W.T	9	3	.....	6	6	.....	.....	.....	6	.....
Totals of the N.W.T	116	41	.....	75	70	3	2	.....	58	6
Totals of Canada	3427	913	3	2499	2047	240	212	114	1479	98
FELONIOUSLY RECEIVING.										
Montreal, Que	18	15	.....	3	3	.....	.....	.....	3	.....

a. 1 left the country—1 a laissé le pays. *b*. 1 jury disagreed —1 le juré ne s'est pas accordé ; and 1 case reserved—et 1 cas réservé. *c*. 2 *nolle prosequi*. *d*. Jury disagreed—Le juré ne s'est pas accordé.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
LARCIN—*Fin.*														
....	....	.....	.....	.....	*a*15	.....	.....	1	4	.....	6	5	....	18
....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	....	1	....	.....
4	....	.....	.....	3	*a*9	1	.....	1	2	.....	12	8	.....	18
.....	3	.....	.....	2	*a*8	1	1	3	14	1	16	12	.....	31
....	....	.....	.....	.....	*a*9	.....	.....	3	.....	.....	2	1	.....	7
1	....	.....	.....	.....	*a*5	.....	.....	.....	2	.....	11	5	.....	10
....	....	.....	.....	.....	*a*4	2	1	.....	.....	.....	4	1	.....	7
1	....	.....	.....	1	*a*4	1	1	.....	3	.....	6	5	....	7
....	....	.....	.....	.....	*a*1	.....	1	1	.....	.....	3	2	.....	3
2	2	.....	.....	2	*a*24	.....	3	2	1	.....	23	2	1	36
....	....	.....	.....	.....	*a*7, *c*2	1	.....	2	2	.....	7	1	1	16
1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	...
1	....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	1	.....	.....	3	2	...	5
....	....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	4	3	.....	3
....	....	.....	.....	.....	*a*4	2	1	1	1	.....	12	6	1	15
1	1	.....	.....	3	*a*1	.....	.....	.....	1	.....	6	3	.....	7
....	....	.....	.....	.....	*a*1	.....	1	.....	2	.....	4	3	.....	5
....	....	.....	.....	.....	*a*8	1	1	1	1	.....	6	3	2	6
2	....	.....	.....	.....	*a*6	.....	.....	.....	4	.....	7	2	.....	16
2	1	.....	.....	.....	*a*3, *d*1	1	2	1	5	.....	7	4	.....	18
....	....	.....	.....	.....	*a*7	....	.....	1	2	.....	8	4	.....	9
4	1	.....	.....	11	*a*27	2	1	7	9	1	36	21	.....	94
4	4	....	....	15	*a*133	5	16	43	14	12	221	81	1	428
48	17	.....	.....	59	*a*364, *c*9, *d*1	39	61	94	143	14	580	273	16	1040
....	....	.....	.....	.....	.....	3	1	....	.....	.....	7	5	.....	6
2	3	.....	.....	....	*a*5	1	10	3	26	5	36	14	.....	68
2	1	.....	.....	...	*a*3	2	.	1	1	.....	14	3	.....	15
4	4	.....	.....	.....	*a*8	6	11	4	27	5	57	22	.....	89
....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	2
2	1	.....	.....	1	*a*3	.....	.....	3	.....	.....	1	.....	.....	15
4	....	.....	.....	3	.....	1	11	5	10	.....	11	5	.....	45
6	1	.....	....	4	*a*3	1	11	9	10	.....	14	6	. .	62
2	....	.....	.....	.....	*a*1, *c*1	1	.....	.....	.....	.....	7	1	.....	7
1	....	.....	.....	.....	*a*3	.....	.....	.....	.....	.....	9	2	.....	11
....	....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
....	....	.....	.....	.....	*a*2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
....	....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	1
3	....	.....	.....	.....	*a*7, *c*1	2	.....	.....	1	.....	16	4	.....	20
119	35	.....	.....	102	*a*523, *c*29 *d*1	66	184	149	330	31	910	492	69	1779
RECEL.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	1	.....	. .	2	.....	1

a. Sentence deferred—Sentence réservée. *c*. Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite. *d*. The authorities of the McPherson's Home undertake to send this boy back to England—Les autorités de la maison de refuge McPherson ont pris les moyens de renvoyer ce garçon en Angleterre.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F — F	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F — F		
LARCENY—*Concluded.*															
Leeds et Grenville, Ont	3	20		10		2		7		3	1			18	5
Lennox et Addington, Ont.		1						1						1	
Lincoln, Ont	5	20	1	10		3	1	11		1				17	9
Middlesex, Ont	1	39	2	3		10	1	23	2	3		1		33	10
Norfolk, Ont		8		3		1	3			1		3		8	
Northumberl'd et Durham, O.	1	14		1		2		9	1	2				10	5
Ontario	2	6		1		1		5		1				4	4
Oxford, Ont	2	10		1		4		3	1	3				7	5
Peel, Ont		5			1	1		2		1				1	4
Perth, Ont	1	38		12		14		10		2	1	1		27	12
Peterborough, Ont	3	15		7	1	2	1	5		1	1	1		14	4
Prescott et Russell, Ont		1								1				1	
Prince-Edouard, Ont	1	6		3		1		3						6	1
Renfrew, Ont	3	3			1	1		2		2				2	4
Simcoe, Ont	3	17	1	7		6		5		6		3		9	14
Storm't, D'das et Gleng'ry, O	7	3		3				6	1					4	6
Thunder Bay, Ont	3	4	1			1		3		4				2	6
Victoria, Ont		11		1		1		5	1	3		3		7	4
Waterloo, Ont		13		7		6		2		3		4		13	5
Welland, Ont	1	21		4		9		9				1		18	4
Wellington, Ont	2	11		2		2		6		3		2		7	6
Wentworth, Ont	5	110		37	4	35	1	23	2	9	4	1		94	21
York, Ont	93	395	22	138	1	100	15	142	24	70	20			382	128
Totaux d'Ontario	212	1094	30	330	13	267	27	441	45	193	28	26		927	417
Manitoba, Centre	1	10				1		8		2				10	1
Manitoba, Est	6	75	1	2		8		60		12				43	39
Manitoba, Ouest	3	15		2		5		11				5		15	3
Totaux de Manitoba	10	100	1	4		14		79		14		5		68	43
Cariboo, Col.-B	1									1					1
Clinton, Col.-B		2				1		1				8		1	1
New-Westminster, Col.-B.	6	17		2		6		12		1		32		19	
Victoria, Col.-B	17	33		4		1	1	40		3		2		55	15
Totaux de la Col.-Britann.	24	52		6		8	1	53		5		42		55	17
Alberta, Nord, T. du N.O.		8				1		6		8	2	10		3	5
Alberta, Sud, T. du N.-O.	3	10						8		5		8	1	12	1
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.												12			
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O.												8			
Saskatchewan, T. du N.-O.		2						2				4		1	1
Totaux des T. du N.-O.	3	20				1		16		13	2	42	1	16	7
Totaux du Canada	503	1801	34	503	33	430	41	949	64	282	52	139	6	1468	883
FELONIOUSLY RECEIVING.															
Montréal, Qué	1	2						3							3

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
LARCIN—*Fin.*															
3	.....	.....	19	1	.....	.....	...	4	6	2	7	3	1	18	5
... ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	2	.....	23	1	.....	.....	1	9	4	5	3	1	3	20	6
4	4	1	28	5	1	.....	1	13	1	11	.....	16	1	34	9
.....	.....	.....	8	.....	.....	.....	5	.....	.....	3	.....	.....	.....	4	4
3	.....	.....	12	.....	.....	.....	.....	5	3	4	1	.....	2	11	4
.....	.....	.....	8	.....	.....	.....	.....	.....	4	3	1	.....	.....	4	4
3	1	... ..	8	.....	.....	.....	1	2	4	5	... .	.....	.....	10	2
....	1	.....	4	.....	.....	.....	1	1	.....	2	1	.....	.....	1	4
12	.....	2	18	6	1	.....	1	5	12	9	8	.....	4	18	21
2	1	1	14	.....	.....	.....	.....	3	3	7	3	.....	2	10	8
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	...	2	1	4	.....	.....	.....	6	1
.....	.....	.....	5	1	.....	.....	.....	4	1	1	.....	.....	.....	6	.....
3	.....	1	17	.....	.....	.....	.....	5	8	2	1	3	2	11	13
.....	1	.....	9	.....	.....	.....	.....	7	.....	3	.....	.....	.....	3	7
2	.....	1	4	.....	1	.....	.....	3	2	.....	1	.....	2	6	2
1	1	.....	9	.....	...	...	.....	3	.....	1	.....	7	.....	6	5
2	.....	1	9	.....	1	.....	1	3	2	3	.....	.....	4	10	8
2	.....	.....	10	9	1	.....	.....	13	4	2	1	1	1	17	5
3	.....	1	9	.....	.....	...	....	2	5	4	1	.....	1	11	2
14	6	2	86	2	5	.....	5	20	43	15	27	.....	5	109	6
61	60	13	346	17	13	.....	9	178	227	34	45	.....	17	500	10
145	93	31	957	79	33	.....	45	433	389	195	126	75	75	1133	218
..	2	.....	8	.....	1	.....	..	3	.....	.....	.....	8	...	6	5
22	18	5	24	3	10	.....	1	29	16	18	9	.....	9	66	16
6	4	1	6	.....	1	.....	....	6	5	2	3	.. .	2	8	10
28	24	6	38	3	12	.....	1	38	21	20	12	8	11	80	31
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	2	..	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	1
.....	2	... ..	6	6	10	.....	.....	6	.....	.....	.....	8	9	22	6
9	1	2	17	4	17	.....	.....	9	5	2	3	16	16	44	6
9	3	2	26	10	27	.....	... ..	18	5	2	3	24	25	67	14
.....	.....	.....	5	.....	3	.....	.....	1	3	1	2	.....	1	6	2
2	3	.....	3	5	.....	.....	.. ...	4	1	.....	..	5	3	10	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	2
3	3	.....	9	5	3	.....	.....	4	5	1	2	6	4	16	8
227	143	41	1738	115	89	6	76	1101	497	255	161	139	127	2000	382
RECEL.															
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....	...	.....	.....	.....	2	1

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
FELONIOUSLY RECEIVING—*Concluded.*										
Ottawa, Que	2			2	2				2	
Quebec, Que	6			6	6				2	
Rimouski, Que	2			2	2				2	
Three Rivers, Que	1	1								
Totals of Quebec	29	16		13	13				9	
Carleton, Ont	6	3		3	2	1			3	
Elgin, Ont	1			1	1					
Grey, Ont	1			1	1					
Kent, Ont	1	1								
Lincoln, Ont	3	1		2	1	1				
Peterborough, Ont	3			3	3					
Prescott and Russell, Ont	1	1								
Simcoe, Ont	1	1								
Stormont, D'das & Glengarry, O.	2			2		1	1		1	
Welland, Ont	1			1	1					
Wellington, Ont	6			6	3	3		2		
Wentworth, Ont	1			1	1					
York, Ont	28	13		15	15				11	
Totals of Ontario	55	20		35	38	6	1	2	15	
Manitoba, Western	2	1		1	1				1	
New Westminster, B.C	3			3	2	1			3	
Victoria, B.C	11	5		6	6				5	1
Totals of British Columbia	14	5		9	8	1			8	1
Totals of Canada	100	42		58	50	7	1	2	33	1
EMBEZZLEMENT.										
Kamouraska, Que	1	1								
Montreal, Que	37	21		16	15	1			8	1
Quebec, Que	2	1		1	1				1	
Richelieu, Que	1	1								
St. Francis, Que	2	2								
St. Hyacinthe, Que	2			2	2				2	
Three Rivers, Que	1	1								
Totals of Quebec	46	27		19	18	1			11	1
Essex, Ont	1	1								
Haldimand, Ont	1	1								
Huron, Ont	1	1								
Lincoln, Ont	2	1		1	1				1	
Northumberland & Durham, O.	1	1								
Ontario, Ont		1								
Peterborough, Ont	2			1	1			1		

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
RECEL—*Fin.*														
											2	1		1
				1	*a*3				1		2	1		5
									2			2		
				1	*a*3	1	1		4		4	6		7
							1		2			2		1
					*a*1			1				1		
					*a*1	1						1		
				2										2
					*a*2, *b*1				1			1		2
					*a*1						2			2
					*a*1		1							1
					*a*4				6			2		4
					*a*1			1				1		
					*a*4	2	7		1		2	7		8
				2	*a*15, *b*1	3	9	2	10	..	4	15		20
							1							1
									1		1			2
							1		3		2			6
							1		4		3			8
				3	*a*18, *b*1	4	12	2	18		11	21		36
DÉTOURNEMENT.														
	1				*a*6		12	3		1		2		14
							1							1
									1		1			2
	1				*a*6		13	3	1	1	1	2		17
							1					1		
											1			1

b. Sentence deferred—Sentence remise. *b*. Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
FELONIOUSLY RECEIVING—*Concluded.*															
Ottawa, Qué	1	1						2							2
Québec, Qué		6		3		1		1		1				6	
Rimouski	1	1								2				2	
Trois-Rivières, Qué															
Totaux de Québec	3	10		3		1		6		3				8	5
Carleton, Ont	2	1						2		1				2	1
Elgin, Ont	1										1			1	
Grey, Ont		1						1							1
Kent, Ont															
Lincoln, Ont		2		2										2	
Peterborough, Ont		3		2						1				3	
Prescott et Russell, Ont															
Simcoe, Ont															
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.		2						2						2	
Welland, Ont		1				1								1	
Wellington, Ont		6				4		2						6	
Wentworth, Ont		1									1			1	
York, Ont		12	3			3	1	5	1	5				13	2
Totaux d'Ontario	3	29	3	4		8	1	12	1	7	2			31	4
Manitoba, Ouest		1						1						1	
New-Westminster, Col.-B.		2						1				2		2	
Victoria, Col.-B	1	5				1		4				1		4	2
Totaux de la Col.-Britann.	1	7				1		5				3		6	2
Totaux du Canada	7	47	3	7		10	1	24	1	10	2	3		46	11
EMBEZZLEMENT.															
Kamouraska, Qué															
Montréal, Qué	1	15		1		10		4		1				10	6
Québec, Qué		1				1								1	
Richelieu, Qué															
St. François, Qué															
St. Hyacinthe, Qué		2				2								2	
Trois-Rivières, Qué															
Totaux de Québec	1	18		1		13		4		1				13	6
Essex, Ont															
Haldimand, Ont															
Huron, Ont															
Lincoln, Ont			1					1						1	
Northumberl'd et Durham, O.															
Ontario, Ont															
Peterborough, Ont		1						1							1

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
RECEL—*Fin.*															
.....	...	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	1	.....	6	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	12	.....	.....	.....	.....	12	.....	.....	.....	1	.....	10	3
.....	.....	.....	2	1	.....	.....	.....	2	1	.....	.....	.....	.....	3	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	1	2
.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	2
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	...	.....	6	.....	.....	...	.....	2	2	.....	2	.....	.....	6	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
2	.....	1	11	.....	1	....	1	4	6	2	1	.....	1	13	2
3	1	1	28	1	1	.....	3	9	13	3	3	.....	4	27	8
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	2
2	... ..	1	2	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	3	2	1	6	.....
2	.....	1	3	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	3	3	2	6	2
6	1	2	44	2	2	....	3	21	14	3	6	4	6	44	13
DÉTOURNEMENT.															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	.....	1	13	..	.....	.....	.. ..	11	3	1	1	.....	...	15	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	.. .	1	16	.. ..	.....	.....	....	14	3	1	1	.....	.....	18	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
EMBEZZLEMENT—*Concluded.*										
Prescott and Russell, Ont	1			1	1					
Simcoe, Ont	1			1	1					
Wellington, Ont	1			1	1					1
Wentworth, Ont	2	1		1			1		1	
York, Ont	21	7		14	11	2	1		13	
Totals of Ontario	34	14		20	16	2	2	1	15	1
Manitoba, Central	1	1								
Manitoba, Eastern	1			1	1				1	
Manitoba, Western	1	1								
Totals of Manitoba	3	2		1	1				1	
New Westminster, B.C	2			2	2					
Assiniboia, Eastern, N.W.T	4	4								
Assiniboia, Western, N.W.T	1			1	1				1	
Totals of the N.W.T	5	4		1	1				1	
Totals of Canada	90	47		43	38	3	2	1	28	2
FRAUD.										
Iberville, Que	2			2	1	1			2	
Montreal, Que	8	4		4	4			1	1	
Three Rivers, Que	a1									
Totals of Quebec	11	4		6	5	1		1	3	
Brant, Ont	14	13		1	1				1	
Bruce, Ont	1	1								
Essex, Ont	2			2	2			2		
Hastings, Ont	5			5	5			4	1	
Kent, Ont	1			1	1				1	
Lincoln, Ont	1	1								
Middlesex, Ont	2	2								
Norfolk, Ont	2			2	2					
Northumberland & Durham, O.	1	1								
Ontario, Ont	3	2		1	1			1		
Oxford, Ont	1			1	1					
Renfrew, Ont	6	6								
Simcoe, Ont	1			1	1					
Wentworth, Ont	12	7		5	3	1	1		1	1
York, Ont	56	44		12	10	1	1		5	
Totals of Ontario	108	77		31	27	2	2	7	9	1
Manitoba, Eastern	4	1		3	3				3	
Alberta, Northern, N.W.T	2	2								
Assiniboia, Eastern, N.W.T	1	1								
Saskatchewan, N.-W.T	2			2	2				1	1

a. *Nolle prosequi.*

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
DÉTOURNEMENT—*Fin.*														
					*a*1		1							1
					*a*1									
							1					1		
											1			1
					*a*1		14					1		13
					*a*3		17				2	3		16
									1					1
									1					1
2														
2	1				*a*9		30	3	2	1	3	5		34
FRAUDE.														
							2					2		
							1		1	1		1		3
					*a*2		3		1	1		3		3
											1	1		
							2							2
								1	1			2		
											1		1	
				2										2
							1							1
					*a*1		1					1		
					*a*1						1	1		
				2	*a*1	1	3				1	1		4
					*a*7		9		1			3		9
				4	*a*10	1	16	1	2		4	9	1	18
							1				2	2		1
								2						2

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
EMBEZZLEMENT—*Concluded.*															
Prescott et Russell, Ont		1				1						1		1	
Simcoe, Ont															
Wellington, Ont		1								1					1
Wentworth, Ont		1				1									1
York, Ont		6	8	1		7		6						12	2
Totaux d'Ontario		10	9	1		9		8		1		1		14	5
Manitoba, Centre															
Manitoba, Est		1						1						1	
Manitoba, Ouest															
Totaux de Manitoba		1						1						1	
New Westminster, Col.-B.			2									2			
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.															
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O.												1			
Totaux des T. du N.-O												1			
Totaux du Canada	1	29	11	2		22		13		2		4		28	11
FRAUD.															
Iberville, Qué		2								2					2
Montréal, Qué		3	1	1		1		1		1				4	
Trois-Rivières, Qué															
Totaux de Québec		5	1	1		1		1		3				4	2
Brant, Ont		1						1						1	
Bruce, Ont															
Essex, Ont		2						2						2	
Hastings, Ont		2						1		1		3		2	
Kent, Ont		1						1							1
Lincoln, Ont															
Middlesex, Ont															
Norfolk, Ont		2		2										2	
Northumberl'd et Durham, O.															
Ontario, Ont		1								1				1	
Oxford, Ont			1					1						1	
Renfrew, Ont															
Simcoe, Ont	1							1						1	
Wentworth, Ont		5					2	3						4	1
York, Ont		3	9	1		4		5		2				12	
Totaux d'Ontario	1	17	10	3		4	2	15		4		3		26	2
Manitoba, Est		3						3						3	
Alberta, Nord, T. du N.-O.															
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.															
Saskatchewan, T. du N.-O.		2				1				1				2	

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — États-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
DETOURNEMENT—*Fin.*															
			1					1						1	
		1									1			1	
			1					1						1	
2			12					1	9	1	3			14	
3		1	15					3	9	1	6			19	
	1							1						1	
	1							1						1	
														2	
5	1	2	31					18	12	2	7			40	1
FRAUDE.															
			2					2							2
			4					4						4	
			6					6						4	2
			1										1	1	
			2							1	1				2
			2							2				1	1
			1						1					1	
			2					1	1					2	
			1							1				1	
		1									1			1	
			1						1						1
1			3		1				4				1	4	1
3	1		6	2				2	10					12	
4	1	1	19	2	1			3	17	4	2		2	23	5
	1	1			1			2			1			2	1
			2					1	1					2	

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option: Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option: One year and over. — Un an et plus.
FRAUD—*Concluded.*										
Totals of the N.W.T.	5	3		2	2				1	1
Totals of Canada	128	85		42	37	3	2	8	16	2
FALSE PRETENSES.										
Halifax, N.S.	1			1	1				1	
Queen's, N.S.	1			1	1				1	
Totals of Nova Scotia	2			2	2				2	
St. John, N.B.	1	1								
Westmoreland, N.B.	1	1								
Totals of New Brunswick	2	2								
Iberville, Que	1			1	1				1	
Joliette, Que	1	1								
Montreal, Que	a18	5		12	9	3			8	
Quebec, Que	2			2	2				2	
St. Francis, Que	2			2	2				2	
Three Rivers, Que	a3	1		1	1					
Totals of Quebec	27	7		18	15	3			13	
Algoma, Ont	3			3	3				1	
Brant, Ont	5	3		2	2				2	
Carleton, Ont	5	4		1	1				1	
Elgin, Ont	3			3	2	1			3	
Grey, Ont	1	1								
Halton, Ont	1	1								
Hastings, Ont	1			1	1			1		
Huron, Ont	1	1								
Kent, Ont	9	8		1	1					1
Lambton, Ont	1	1								
Lanark, Ont	1	1								
Leeds and Grenville Ont	2			2	2					
Lincoln, Ont	1	1								
Middlesex, Ont	1	1								
Norfolk, Ont	1	1								
Northumberland & Durham, O	1	1								
Ontario, Ont	1	1								
Oxford, Ont	2			2	2				1	
Peel, Ont	2	2								
Perth, Ont	7	1		6	5		1		2	
Peterborough, Ont	2			2	2					
Victoria, Ont	2			2	2				1	
Waterloo, Ont	3	1		2	1	1			2	
Welland, Ont	4	2		2	2			1	1	

a. Nolle prosequi.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
FRAUDE—*Fin.*														
.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	....	....	.....	4	*a*12	1	20	3	3	1	6	14	1	24
FAUX PRÉTEXTES.														
.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*4	.....	9	.....	.....	.....	3	2	.....	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*5	.....	11	.....	.....	.....	5	3	1	14
.....	.....	.....	.....	.....	*a*2	2	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	2	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	1	*a*1	.....	1	.....	.....	.....	1	1	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*4	.....	1	.....	.....	.....	4	1	.....	4
.....	.....	.....	.....	.....	*a*2	.....	.....	.....	1	.....	1	1	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	2

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F — F	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F — F		
FRAUD—*Concluded.*															
Totaux des Ter. du N.-O.		2				1				1				2	
Totaux du Canada	1	27	11	4		6	2	19		8		3		35	4
FALSE PRETENSES.															
Halifax, N.-E.												1			
Queen's, N.-E.		1						1						1	
Totaux de la N.-Ecosse.		1						1				1		1	
St. Jean, N.-B.															
Westmoreland, N.-B.															
Totaux du N.-Brunswick.															
Iberville, Qué.		1						1						1	
Joliette, Qué.															
Montréal, Qué.		12				5		7						5	7
Québec, Qué.	2							1		1				1	1
St. François, Qué.		2				2									2
Trois-Rivières, Qué.		1						1						1	
Totaux de Québec.	2	16				7		10		1				8	10
Algoma, Ont.	2	1						3						1	2
Brant, Ont.		2						2							2
Carleton, Ont.		1						1						1	
Elgin, Ont.		3				1		2						3	
Grey, Ont.															
Halton, Ont.															
Hastings, Ont.												1			
Huron, Ont.															
Kent, Ont.	1							1						1	
Lambton, Ont.															
Lanark, Ont.															
Leeds et Grenville, Ont.	1	1		1				1						2	
Lincoln, Ont.															
Middlesex, Ont.															
Norfolk, Ont.															
Northumberl'd et Durham, O.															
Ontario, Ont.															
Oxford, Ont.		2				1	1							2	
Peel, Ont.															
Perth, Ont.		5				1		2		2			1	1	4
Peterborough, Ont.		2						2							2
Victoria, Ont.		2						2						2	
Waterloo, Ont.	2							2							2
Welland, Ont.		2						2						1	1

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.													
FRAUDE—*Fin.*															
...	...	...	2	...	...	...	...	1	1	...	...	...	...	2	...
4	2	2	27	2	2	...	...	12	18	4	3	...	2	31	8
FAUX PRÉTEXTES.															
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	1	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	11	1	...	...	...	9	1	2	...	...	...	12	...
...	...	...	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	1	1
...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	2
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	14	3	1	...	...	13	1	2	...	2	...	15	3
...	...	...	3	...	...	...	...	1	1	...	1	...	...	...	3
...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	1	1
1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	...
...	...	...	3	...	...	...	...	...	...	2	1	...	...	3	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	2	...	...	...	...	1	1	...	...	...	...	2	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	2	...	...	...	...	...	1	1	...	...	...	2	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	...	4	...	...	...	...	3	1	...	1	...	...	1	4
...	1	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1	2	...
...	...	...	2	...	...	...	...	1	...	1	...	...	...	2	...
...	...	...	2	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	2
...	...	...	2	...	...	...	...	...	1	...	1	...	...	2	...

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
FALSE PRETENSES—*Concluded.*										
Wentworth, Ont.	3	2	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	1
York, Ont.	*a*8	5	.....	2	1	1	.....	.....	.....	1
Totals of Ontario.	71	38	.....	32	28	3	1	2	14	3
Manitoba, Central.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Manitoba, Eastern.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Manitoba, Western	3	1	.....	2	2	.....	.....	.....	2	.....
Totals of Manitoba.	5	2	.....	3	3	.....	.....	.....	3	.....
Cariboo, B.C	*b*1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
New Westminster, B.C.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Victoria, B.C	4	.....	.....	4	4	.....	.....	.....	4	.....
Totals of British Columbia.	6	.....	.....	5	5	.....	.....	.....	4	.....
Alberta, Northern, N.W.T.	8	3	.....	5	1	1	3	.....	5	.....
Alberta, Southern, N.W.T.	3	.....	.....	3	2	1	.....	.....	1	2
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of the N.W.T.	13	5	.....	8	3	2	3	.....	6	2
Totals of Canada	126	54	.....	68	56	8	4	2	42	5
MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY. CLASS IV.										
ARSON.										
Queen's, P.E.I.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Cumberland, N.S.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Halifax, N.S.	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Nova Scotia.	3	1	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....
Westmoreland, N.B.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
York, N.B.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of New Brunswick.	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Kamouraska, Que.	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Montreal, Que.	6	4	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....
Richelieu, Que.	5	1	.....	4	4	.....	.....	.....	4	.....
St. Francis, Que.	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Terrebonne, Que.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Quebec.	16	9	.....	7	7	.....	.....	.....	5	.....
Bruce, Ont.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

a. 1 jury disagreed—1 le juré ne s'est pas accordé. *b*. *Nolle prosequi*.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ETATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
FAUX PRÉTEXTES—*Fin.*														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	2	*a*11	5	5	.....	4	1	14	5	.....	25
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	.....	1	.....	.....	4
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	.....	1	.....	.....	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	2	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	2	.....	.....	3
1	.....	.....	.....	2	*a*16	5	19	1	4	1	24	9	1	48
DOMMAGES MALICIEUX À LA PROPRIÉTÉ. CLASSE IV.														
INCENDIE PAR MALVEILLANCE.														
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	1	3	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	1	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	2	3	2	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS.	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
FALSE PRETENSES—*Concluded.*															
Wentworth, Ont.		1								1					1
York, Ont		2						1		1				3	
Totaux d'Ontario	6	24		1		3	1	21		4		1	1	16	14
Manitoba, Centre		1						1						1	
Manitoba, Est															
Manitoba, Ouest		1						1				1		1	
Totaux de Manitoba		2						1				1		2	
Cariboo, Col.-B															
New Westminster, Col.-B												1			
Victoria, Col.-B	2	2						4						1	3
Totaux de la Col.-Brit.	2	2						4				1		1	3
Alberta, Nord, T. du N.-O												5			
Alberta, Sud, T. du N.-O		3						2		1				3	
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.															
Totaux des Ter. du N.-O.		3						2		1		5		3	
Totaux du Canada	10	48		1		10	1	40		6		9	1	31	27
MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY. CLASS IV.															
ARSON.															
Queen's, I. du P.-E.		1								1					1
Cumberland, N.-E	1			1										1	
Halifax, N.-E.	1									1				1	
Totaux de la N.-Ecosse	2			1						1				2	
Westmoreland, N.-B.															
York, N.-B.		1								1				1	
Totaux du N.-Brunswick		1								1				1	
Kamouraska, Qué		1								1				1	
Montréal, Qué	1	1							1	1					2
Richelieu, Qué	2							2		2				3	1
St. François, Qué.															
Terrebonne, Qué															
Totaux de Québec	3	2						2	1	4				4	3
Bruce, Ont															

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
FAUX PRÉTEXTES—*Fin.*															
1									1					1	
		1	1						1		1			1	1
2	3	1	24				2	6	7	5	6	2	2	18	12
			1									1			1
			1								1				1
			2								1	1			2
4								2				2		4	
4								2				2		4	
1					2							3		3	
1					2							3		3	
7	3	1	41	3	3		2	22	8	7	7	10	2	40	18
DOMMAGES MALICIEUX À LA PROPRIÉTÉ. CLASSE IV.															
INCENDIE PAR MALVEILLANCE.															
			1									1			1
			1										1		1
			1						1						1
			2						1				1		2
			1							1					1
			1							1					1
			1					1							1
1			1					1	1					1	1
			4					4							4
1			6					6	1					1	6

TABLE I. MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY. CLASS IV.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — SANS OPTION Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ARSON—*Concluded.*										
Carleton, Ont	1			1	1				1	
Haldimand, Ont	1			1	1				1	
Hastings, Ont	7	5		2	2					
Lambton, Ont	1	1								
Northumberland & Durham, O.	6	6								
Simcoe, Ont	3			3	3				1	1
Waterloo, Ont	3			3	1	1	1			
Welland, Ont	1	1								
York, Ont	9	3		6	6				2	
Totals of Ontario	33	17		16	14	1	1		5	1
Manitoba, Eastern	1			1	1					
Manitoba, Western	3	2		1	1					
Totals of Manitoba	4	2		2	2					
New Westminster, B.C	1	1								
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	1			1	1					
Totals of Canada	61	31		30	28	1	1		10	1
MALICIOUS INJURY TO HORSES, CATTLE AND OTHER PROPERTY.										
Halifax, N.S	3			3	2	1			1	
Lunenburg, N.S	1	1								
Totals of Nova Scotia	4	1		3	2	1			1	
Beauce, Que	1			1	1				1	
Beauharnois, Que	1	1								
Montreal, Que	4	3		1	1				1	
Richelieu, Que	2	1		1		1		1		
Rimouski, Que	a1									
Totals of Quebec	9	5		3	2	1		1	2	
Carleton, Ont	4			4	4				4	
Elgin, Ont	1			1	1					
Haldimand, Ont	1	1								
Kent, Ont	1	1								
Middlesex, Ont	10	1		9	9			8		
Oxford, Ont	2	1		1	1					
Simcoe, Ont	1	1								
Thunder Bay, Ont	5	5								
Victoria, Ont	2	2								
Waterloo, Ont	1	1								
Welland, Ont	4	2		2	2			1	1	

a. Nolle prosequi.

TABLEAU I. DOMMAGES MALICIEUX À LA PROPRIÉTÉ. CLASSE IV.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie												
INCENDIE PAR MALVEILLANCE—*Fin.*														
														1
									1					1
	2										2			2
				1				1			2			3
3											3			3
				1	*a*3									6
3	2			2	*a*3			1	1		7			16
1						1						1		
	1										1			1
1	1					1					1	1		1
	1											1		
7	6			3	*a*3	6		1	2		10	7	2	21
DOMMAGES MALICIEUX AUX CHEVAUX, BESTIAUX ET AUTRES PROPRIÉTÉS.														
	1			1			2					1		2
	1			1			2					1		2
						1						1		
											1			1
											1	1		
						1					2	2		1
											4			4
					*a*1	1								1
					*a*1	2	6				1	6		3
					*a*1						1			1
									1		1	1		1

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY. CLASS IV.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F — F	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F — F
ARSON—*Concluded.*															
Carleton, Ont		1		1										1	
Haldimand, Ont		1						1							1
Hastings, Ont	1	1				1		1						1	1
Lambton, Ont															
Northumberl'd et Durham, O.															
Simcoe, Ont		3			1			2						1	2
Waterloo, Ont		3				3								3	
Welland, Ont															
York, Ont		6		5		1								6	
Totaux d'Ontario	1	15		6	1	5		4						12	4
Manitoba, Est		1						1						1	
Manitoba, Ouest		1						1						1	
Totaux de Manitoba		2						2						2	
New-Westminster, Col.-B.															
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.													1		
Totaux du Canada	6	21		7	1	5		8	1	7			1	21	8
MALICIOUS INJURY TO HORSES, CATTLE AND OTHER PROPERTY.															
Halifax, N.-E		3		1		1		1						3	
Lunenburg, N.-E															
Totaux de la N.-Ecosse		3		1		1		1						3	
Beauce, Qué	1									1				1	
Beauharnois, Qué															
Montréal, Qué		1				1								1	
Richelieu, Qué	1							1						1	
Rimouski, Qué															
Totaux de Québec	2	1				1		1		1				3	
Carleton, Ont	4					2		2						4	
Elgin, Ont		1						1						1	
Haldimand, Ont															
Kent, Ont															
Middlesex, Ont		9				1		5		3				8	1
Oxford, Ont		1										1		1	
Simcoe, Ont															
Thunder Bay, Ont															
Victoria, Ont															
Waterloo, Ont															
Welland, Ont		2						1		1				2	

TABLEAU I. DOMMAGES MALICIEUX À LA PROPRIÉTÉ. CLASSE IV.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants.	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.													
INCENDIE PAR MALVEILLANCE—*Fin.*															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	6	.....
2	.....	.....	13	1	.....	.....	1	.....	9	2	.....	1	3	13	3
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
4	.....	.....	24	1	.....	.....	1	6	13	3	.....	2	4	15	15
DOMMAGES MALICIEUX AUX CHEVAUX, BESTIAUX ET AUTRES PROPRIÉTÉS.															
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	.....	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	.....	.....	.....	3	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	1	2
.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	5	.....	3	.....	.....	3	2	1	.....	.....	3	7	2
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	1	1

TABLE I. MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY—*Concluded.* CLASS IV.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option: Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option: One year and over. — Un an et plus.
MALICIOUS INJURY TO HORSES, CATTLE AND OTHER PROPERTY—*Concluded.*										
York, Ont.	3	2	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Totals of Ontario	35	17	.....	18	18	.....	.....	9	6	.....
Manitoba, Central	2	1	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....
Manitoba, Western	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Manitoba	3	1	.....	2	2	.....	.....	1	.....	.....
New Westminster, B.C.	5	.....	.....	5	5	.....	.....	2	2	.....
Victoria, B.C	1	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	1	.....
Totals of British Columbia.	6	.....	.....	6	5	1	.....	2	3	.....
Alberta, Northern, N.W.T.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Alberta, Southern, N.W.T.	6	1	.....	5	4	1	.....	.....	1	2
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Assiniboia, Western, N.W.T.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Totals of the N.W.T.	9	3	.....	6	5	1	.....	.....	2	2
Totals of Canada	66	27	.....	38	34	4	.....	13	14	2
FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY. CLASS V.										
Antigonish, N.S.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Cumberland, N.S.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Halifax, N.S.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Hants, N.S.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Lunenberg, N.S.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Nova Scotia.	5	.....	.....	5	5	.....	.....	.....	3	.....
Victoria, N.B.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Westmoreland, N.B.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of New Brunswick.	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Joliette, Que.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	1
Kamouraska, Que.	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Montreal, Que.	4	1	.....	3	2	1	.....	.....	1	.....
Quebec, Que	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Rimouski, Que	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Terrebonne, Que.	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Quebec.	12	7	.....	5	4	1	.....	.....	2	1
Algoma, Ont.	2	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	2	.....
Brant, Ont.	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bruce, Ont.	3	.....	.....	3	2	1	.....	.....	2	.....
Essex, Ont	4	1	.....	3	3	.....	.....	.....	1	2

TABLEAU I. DOMMAGES MALICIEUX À LA PROPRIÉTÉ—*Fin.* CLASSE IV.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort.	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
DOMMAGES MALICIEUX AUX CHEVAUX, BESTIAUX ET AUTRES PROPRIÉTÉS—*Fin.*														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	*a*3	3	6	....	1	.....	8	7	....	11
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	....	4
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	2
4	1	.....	.....	1	*a*3	6	9	.....	1	.....	10	14	.....	21
FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE. CLASSE V.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	1	.....	1	1	.....	4
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	3	.....	.....	.....	.....	1	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	3	.....	.....	1	1	3	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	1	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	1	.....	.....	.....	2	1	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	2	1	.....	2

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY—*Concluded.* CLASS IV.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.		
MALICIOUS INJURY TO HORSES, CATTLE AND OTHER PROPERTY—*Concluded.*															
York, Ont		1								1					1
Totaux d'Ontario	4	14				3		9		5		1		16	2
Manitoba, Centre		1								1					1
Manitoba, Ouest	1					1								1	
Totaux de Manitoba	1	1				1				1				1	1
New-Westminster, Col.-B	1	3						2				3		2	
Victoria, Col.-B		1						1							1
Totaux de la Col.-Britann.	1	4						3				3		2	1
Alberta, Nord, T. du N.-O															
Alberta, Sud, T. du N.-O	5							4		1				5	
Assiniboïa, Est, T. du N.-O															
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O												1			
Totaux des T. du N.-O	5							4		1		1		5	
Totaux du Canada	13	23		1		6		18		8		5		30	4
FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY. CLASS V.															
Antigonish, N.-E		1				1								1	
Cumberland, N.-E		1						1						1	
Halifax, N.-E		1				1								1	
Hants, N.-E		1						1						1	
Lunenburg, N.-E		1				1								1	
Totaux de la N.-Ecosse		5				3		2						5	
Victoria, N.-B			1							1				1	
Westmoreland, N.-B															
Totaux du N.-Brunswick			1							1				1	
Joliette, Qué			1							1				1	
Kamouraska, Qué															
Montréal, Qué		3				2		1						1	2
Québec, Qué		1								1				1	
Rimouski, Qué															
Terrebonne, Qué															
Totaux de Québec		4		1		2		1		2				3	2
Algoma, Ont		2				1		1						2	
Brant, Ont															
Bruce, Ont	2	1				2		1						3	
Essex, Ont	1	2				1		2							3

TABLEAU I. DOMMAGES MALICIEUX À LA PROPRIÉTÉ—*Fin.* CLASSE IV.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns — Villes.	Rural Districts — Districts ruraux.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.													
DOMMAGES MALICIEUX AUX CHEVAUX, BESTIAUX ET AUTRES PROPRIÉTÉS—*Fin.*															
1									1					1	
2	1	1	11		3			7	4	2	2		3	13	5
			1									1			1
			1							1					1
			2							1		1			2
			2		1			2					1	3	2
1									1					1	
1			2		1			2	1				1	4	2
			5										5		5
			5										5		5
4	2	1	24		4			14	6	3	2	1	9	21	16
FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE. CLASSE V.															
			1					1							1
				1			1							1	
			1						1						1
			1							1					1
			1				1								1
			4	1			2	1	1	1				1	4
					1							1			1
					1							1			1
			1					1							1
			3					3						3	
			1					1							1
			5					5						3	2
			2					2							2
			3					3							3
			1	2			1	2						2	1

TABLE I. FORGERY AND OFFENCES AGAINST CURRENCY—*Concluded.* CLASS V.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY—*Concluded.*										
Halton, Ont	5	2		3	1	1	1			
Kent, Ont	2	1		1	1				1	
Lambton, Ont	1			1	1				1	
Leeds and Grenville, Ont.	1	1								
Northumberland & Durham, O.	1	1								
Ontario, Ont	1			1	1					
Perth, Ont	3			3	1	1	1			
Peterborough, Ont	1	1								
Renfrew, Ont	1	1								
Simcoe, Ont	1			1	1				1	
Thunder Bay, Ont	1			1	1				1	
Waterloo, Ont	1			1	1					
Welland, Ont	1	1								
Wellington, Ont	1			1	1			1		
York, Ont	10	6		4	4				2	
Totals of Ontario	42	17		25	20	3	2	1	11	2
Manitoba, Eastern	3			3	3				2	
Manitoba, Western	1			1	1				1	
Totals of Manitoba	4			4	4				3	
New Westminster, B.C.	1	1								
Victoria, B.C	5	1		4	3	1				1
Totals of British Columbia.	6	2		4	3	1				1
Alberta, Northern, N.W.T.	1			1	1				1	
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	1			1	1				1	
Totals of the N.W.T.	2			2	2				2	
Totals of Canada	73	27		46	39	5	2	1	21	4
OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.										
HIGHWAY OBSTRUCTING.										
Brant, Ont	2	2								
Totals of Canada	2	2								
OFFENCES AGAINST GAMBLING ACTS.										
Montreal, Que	3			3		3		3		
Wentworth, Ont	5	5								
Totals of Canada	8	5		3		3		3		

TABLEAU I. FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE—*Fin.* CLASSE V.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie.												
FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE—*Fin.*														
.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*2	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
.....	6	.....	.....	.....	*a*5	3	8	.....	2	...	10	12	2	11
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	1	2	.....	.....	1	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	1	2	.....	1	1	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	1	.....	1	2	.....	2
3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	1	.....	1	2	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
7	6	.....	.....	.....	*a*7	6	12	3	6	1	15	21	2	22
AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.														
OBSTRUANT LA VOIE PUBLIQUE.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
INFRACTIONS AUX LOIS DÉFENDANT LE JEU.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	...	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. FORGERY AND OFFENCES AGAINST CURRENCY—*Concluded.* CLASS V.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F		
FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY—*Concluded.*															
Halton, Ont			3					3							
Kent, Ont		1								1				1	
Lambton, Ont			1							1				1	
Leeds et Grenville, Ont															
Northumberl'd et Durham, O.															
Ontario, Ont		1						1							1
Perth, Ont		3								3				3	
Peterborough, Ont															
Renfrew, Ont															
Simcoe, Ont		1				1									1
Thunder Bay, Ont		1						1							1
Waterloo, Ont		1						1						1	
Welland, Ont															
Wellington, Ont		1								1				1	
York, Ont	1	3		1		1		2						4	
Totaux d'Ontario	4	17	4	1		6		12		6				16	6
Manitoba, Est		3						2		1				2	1
Manitoba, Ouest		1						1							1
Totaux de Manitoba		4						3		1				2	2
New-Westminster, Col.-B															
Victoria, Col.-B		4						3		1				3	1
Totaux de la Col.-Britann		4						3		1				3	1
Alberta, Nord, T. du N.-O.		1								1					1
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.												1			
Totaux des T. du N.-O		1								1		1			1
Totaux du Canada	4	35	6	1		11		21		12				30	12
OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.															
HIGHWAY OBSTRUCTING.															
Brant, Ont															
Totaux du Canada															
OFFENCES AGAINST GAMBLING ACTS.															
Montréal, Qué		3						3						2	1
Wentworth, Ont															
Totaux du Canada		3						3						2	1

TABLEAU I. FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE—*Fin.* CLASSE V.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Methodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE—*Fin.*															
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....
.....	1	.....	1	1	1	.....	.....	2	1	.....	.....	.....	1	4	.....
1	1	1	17	4	1	.....	1	10	2	5	5	.....	2	18	7
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	1	.....	.....	3	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
1	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	1	.....	.....	4	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	2	.....	.....	4	.....
2	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	2	.....	.....	4	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
4	2	2	30	5	2	.....	3	17	7	7	8	1	2	31	14
AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.															
OBSTRUANT LA VOIE PUBLIQUE.															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
INFRACTIONS AUX LOIS DÉFENDANT LE JEU.															
.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	1	.....	.....	2	.....	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	1	.....	.....	2	.....	.....	.....	3	.....

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
KEEPING AND FREQUENTING DISORDERLY HOUSES.										
Carleton, N.B.	2	.....	.....	2	.....	1	1	.....	2	.....
St. John, N.B.	7	.....	.....	7	4	.....	3	7	.....	.....
Totals of New Brunswick.	9	.....	.....	9	4	1	4	7	2	.....
Bedford, Que	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	c1	.....
Montreal, Que	a1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Quebec	3	1	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Brant, Ont.	1	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	1	.....
Carleton, Ont.	11	3	.....	8	8	.....	.....	.....	c7	.....
Peterborough, Ont.	4	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Renfrew, Ont.	5	.....	.....	5	5	.....	.....	.....	3	.....
Victoria, Ont.	4	.....	.....	4	4	.....	.....	.....	1	.....
York, Ont.	5	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Ontario.	30	12	.....	18	17	.....	1	.....	12	.....
New Westminster, B.C.	57	.....	.....	57	54	2	1	57	.....	.....
Totals of Canada	99	13	.....	85	76	3	6	64	15	.....
ATTEMPT TO COMMIT SUICIDE.										
Montreal, Que.	4	.....	.....	4	3	1	.....	.....	3	.....
Ottawa, Que.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....
Totals of Quebec.	5	.....	.....	5	4	.....	.....	1	3	.....
Huron, Ont.	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Lambton, Ont	2	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Ontario.	3	.....	.....	3	3	.....	.....	.....	1	.....
Totals of Canada.	8	.....	.....	8	7	1	.....	1	4	.....
FORCIBLE ENTRY.										
Three Rivers, Que	b1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Brant, Ont.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Middlesex, Ont	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Peterborough, Ont.	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Wellington, Ont	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Ontario.	5	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Canada	6	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

a. 1 absconded—1 a laissé le pays. *b. Nolle prosequi.* *c.* Both jail and fine—La prison et l'amende.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
TENANT ET FRÉQUENTANT DES MAISONS DE DÉSORDRE.														
												1		1
											2	4		3
											2	5		4
												1		
												1		
														1
				1							2	7		1
				1	*a*1						1	3		2
				3				1					1	3
				5	*a*1			1			3	10	1	7
														12
				5	*a*1			1			5	16	1	23
TENTATIVE DE SUICIDE.														
					*a*1		1		2		1	2		2
					*a*1		1		2		1	2		2
					*a*2						2	2		
					*a*2						2	2		
					*a*3		1		2		3	4		2
ENTRÉE FORCÉE.														

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
KEEPING AND FREQUENTING DISORDERLY HOUSES.															
Carleton, N.-B.	2							1		1				1	1
St.-Jean, N.-B	4	3				1		1	2	3					7
Totaux du N.-Brunswick	6	3				1		2	2	4				1	8
Bedford, Qué		1						1							1
Montréal Qué															
Totaux de Québec		1						1							1
Brant, Ont	1							1							1
Carleton, Ont	1	7				1	1	4				1	1	6	
Peterborough, Ont															
Renfrew, Ont	5				1	1	1	2						2	3
Victoria, Ont		4				1		2		1					4
York, Ont															
Totaux d'Ontario	7	11			1	3	2	9		1	1	1		8	8
New Westminster, Col.-B.	6	51				1	3	11	40	1	1			61	1
Totaux du Canada	19	66			1	1	7	13	52	3	6	1	1	70	18
ATTEMPT TO COMMIT SUICIDE.															
Montréal, Qué	1	3						4							4
Ottawa, Qué													1		
Totaux de Québec	1	3						4					1		4
Huron, Ont												1			
Lambton, Ont	1	1								2					2
Totaux d'Ontario	1	1								2		1			2
Totaux du Canada	2	4						4		2		1	1		6
FORCIBLE ENTRY.															
Trois-Rivières, Qué															
Brant, Ont															
Middlesex, Ont															
Peterborough, Ont															
Wellington, Ont															
Totaux d'Ontario															
Totaux du Canada															

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
TENANT ET FRÉQUENTANT DES MAISONS DE DÉSORDRE.															
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	2	.....
.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	5	2	.....	.....	.....	.....	.....	7	.....
.....	.....	.....	9	.....	.....	.....	5	2	.....	.....	.....	.....	2	9	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	8	.....	.....	.....	.....	.....	8	.....	.....	.....	.....	8	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	2	.....	.....	2	3
1	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	4	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	17	.....	.....	.....	.....	.....	9	3	2	.....	4	14	4
3	1	1	16	30	5	1	.....	24	.....	.....	.....	30	3	57	.....
4	1	1	43	30	5	1	5	35	4	2	.....	34	5	80	5
TENTATIVE DE SUICIDE.															
.....	.....	.....	3	.....	1	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	4	.....	1	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	2	.....
.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	2	.....
.....	1	.....	5	.....	1	.....	.....	6	.....	1	.....	.....	.....	7	.....
ENTRÉE FORCÉE.															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
PERJURY AND SUBORNATION OF PERJURY.										
Queen's, P.E.I.	1	1								
Iberville, Que.	1	1								
Montreal, Que	5	4		1	1					1
Rimouski, Que.	3	3								
Terrebonne, Que.	1	1								
Three Rivers, Que.	a2									
Totals of Quebec.	12	9		1	1					1
Brant, Ont	7	6		1	1					
Frontenac, Ont.	1			1	1					
Huron, Ont.	2			2	1	1				
Kent, Ont.	1			1	1					
Middlesex, Ont.	1	1								
Norfolk, Ont.	2	2								
Ontario, Ont.	1	1								
Peterborough, Ont.	2	2								
Renfrew, Ont.	1	1								
Wentworth, Ont.	2	2								
York, Ont.	7	5		2	2				2	
Totals of Ontario.	27	20		7	6	1			2	
Manitoba, Eastern	2	2								
New Westminster, B.C.	1	1								
Victoria, B.C	1			1	1					
Totals of British Columbia.	2	1		1	1				2	1
Alberta, Northern, N.W.T.	1			1	1				1	
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	1	1								
Totals of the N.W.T.	2	1		1	1				1	
Totals of Canada	46	34		10	9	1			3	1
VIOLATION OF THE ELECTION ACT.										
Montreal, Que.	2	2								
Quebec, Que.	2	2								
Totals of Quebec.	4	4								
Haldimand, Ont.	3	3								
Totals of Canada	7	7								
RIOT AND ASSAULT.										
Carleton, Ont.	3	2		1	1			1		
Totals of Canada	3	2		1	1			1		

a. Nolle prosequi.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
PARJURE ET SUBORNATION DE PARJURE.														
											1			1
1											1			1
					*a*1	1						1		1
					*a*1						1	1		
					*a*2	2						2		
					*a*1	1						1		
									1		1	1		1
					*a*5	4			1		2	6		1
	1							1				1		
	1							1				1		
											1			1
											1			1
	1				*a*5	4		1	1		4	7		3
INFRACTIONS À LA LOI ÉLECTORALE.														
ÉMEUTES ET VOIES DE FAIT														
						1						1		
						1						1		

a. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
PERJURY AND SUBORNATION OF PERJURY.															
Queen's, I. du P.-E.															
Iberville, Qué.															
Montréal, Qué.	1							1							1
Rimouski, Qué.															
Terrebonne, Qué.															
Trois-Rivières, Qué.															
Totaux de Québec.	1							1							1
Brant, Ont.												1			
Frontenac, Ont.		1						1						1	
Huron, Ont.		2								2				2	
Kent, Ont.		1								1				1	
Middlesex, Ont.															
Norfolk, Ont.															
Ontario, Ont.															
Peterborough, Ont.															
Renfrew, Ont.															
Wentworth, Ont.															
York, Ont.	1	1						2						2	
Totaux d'Ontario	1	5						3		3		1		6	
Manitoba, Est															
New-Westminster, Col.-B.															
Victoria, Col-B.	1							1						1	
Totaux de la Col.-Britann.	1							1						1	
Alberta, Nord, T. du N.-O.		1						1						1	
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.															
Totaux des Ter. du N.-O.		1						1						1	
Totaux du Canada.	3	6						6		3		1		8	1
VIOLATION OF THE ELECTION ACT.															
Montréal, Qué.															
Québec, Qué.															
Totaux de Québec.															
Haldimand, Ont.															
Totaux du Canada.															
RIOT AND ASSAULT.															
Carleton, Ont.		1						1						1	
Totaux du Canada.		1						1						1	

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
PARJURE ET SUBORNATION DE PARJURE.															
			1					1						1	
			1					1						1	
			1						1						1
	2		1					1			2			2	1
1			1					1	1					2	
1	2		3					2	2		2			4	3
					1								1	1	
					1								1	1	
			1							1					1
			1							1					1
1	2		5		1			3	2	1	2		1	6	4
INFRACTIONS À LA LOI ÉLECTORALE.															
ÉMEUTES ET VOIES DE FAIT.															
			1							1					1
			1							1					1

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
STEALING REGISTERED LETTERS AND OTHER MAIL MATTERS.										
Hants, N.S.	1			1	1					
Ottawa, Que.	1	1								
Lincoln, Ont.	1			1	1					
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	1	1								
Saskatchewan, N.W.T	1			1	1				1	
Totals of the Territories	2	1		1	1				1	
Totals of Canada	4	1		3	3				1	
CARRYING UNLAWFUL WEAPONS.										
Montreal, Que	2			1	1			1		
Lennox and Addington, Ont.	1			1	1					1
Middlesex, Ont.	1			1		1		1		
Norfolk, Ont.	1			1	1					1
Peterborough, Ont.	1			1	1				1	
Prescott and Russell, Ont	1	1								
Victoria, Ont.	1			1			1		1	
Welland, Ont.	2	1		1	1					
Wellington, Ont.	1			1	1			1		
Wentworth, Ont.	2	1		1	1			1		
York, Ont.	2	1		1	1			1		
Totals of Ontario	13	4		9	7	1	1	4	2	2
Manitoba, Eastern	1			1	1				1	
Totals of Canada	16	5		11	9	1	1	5	3	2
INDECENT EXPOSURE AND OTHER OFFENCES AGAINST PUBLIC MORALS.										
Halifax, N.S.	2			2	1		1		a2	
Westmoreland, N.B.	1	1								
Montreal, Que	10	3		7	7			3	1	1
Carleton, Ont.	1	1								
Essex, Ont.	1	1								
Lambton, Ont.	1	1								
York, Ont.	9	2		7	7			1	4	b1
Totals of Ontario	12	5		7	7			1	4	1
New Westminster, B.C	3			3	3			2	1	
Assiniboïa, Eastern, N.W.T.	1			1	1				1	
Totals of Canada	29	9		20	19		1	6	9	2

a. Both jail and fine—La prison et l'amende. *b*. And 10 lashes—Et 10 coups de fouet.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
VOL DE LETTRES CHARGÉES ET AUTRES MATIÈRES POSTALES.														
1									1					1
1							1							1
											1			1
											1			1
2							1		1		1			3
PORT D'ARMES ILLÉGAL.														
											1			1
											1			1
							1							1
											1			1
									1					1
					e1				1					1
						1						1		
									1					1
											1			1
					e1	1	1		3		3	1		8
											1	1		
					e1	1	1		3		5	2		9
EXPOSITION INDÉCENTE ET AUTRES DÉLITS CONTRE LA MORALE PUBLIQUE.														
											2	1		1
2									3		2	2	2	3
a1										2	5			7
1										2	5			7
														1
3									3	2	9	3	2	12

a. And 20 lashes—Et 20 coups de fouet. *e.* Revolver confiscated—Revolver confisqué.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. H.	F.	M. H.	F.	M. H.	F.	M. H.	F.	M. H.	F.		
STEALING REGISTERED LETTERS AND OTHER MAIL MATTERS.															
Hants, N.-E		1				1								1	
Ottawa, Qué															
Lincoln, Ont		1				1									1
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.															
Saskatchewan, T. du N.-O.	1					1								1	
Totaux du T. du N.-O.	1					1								1	
Totaux du Canada	1	2				3								2	1
CARRYING UNLAWFUL WEAPONS.															
Montréal, Qué		1						1						1	
Lennox et Addington, Ont.		1								1					1
Middlesex, Ont			1					1							1
Norfolk, Ont	1			1										1	
Peterborough, Ont		1						1						1	
Prescott et Russell, Ont.															
Victoria, Ont		1						1						1	
Welland, Ont		1						1						1	
Wellington, Ont		1								1					1
Wentworth, Ont		1						1						1	
York, Ont		1						1						1	
Totaux d'Ontario	1	7	1	1				6		2				6	3
Manitoba, Est		1						1						1	
Totaux du Canada	1	9	1	1				8		2				8	3
INDECENT EXPOSURE AND OTHER OFFENCES AGAINST PUBLIC MORALS.															
Halifax, N.-E	2							2						2	
Westmoreland, N.-B															
Montréal, Qué	3	4				1		2	2	2				3	4
Carleton, Ont															
Essex, Ont															
Lambton, Ont															
York, Ont	1	5	1					4		3				2	5
Totaux d'Ontario	1	5	1					4		3				2	5
New-Westminster, Col.-B.		3				1		2						3	
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.															
Totaux du Canada	6	12	1			2		10	2	5				10	9

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
VOL DE LETTRES CHARGÉES ET AUTRES MATIÈRES POSTALES.															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	...	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	2	.....	.....	1	.....	1	.....	1	1	.....	.....	1	2
PORT D'ARMES ILLEGAL.															
.....	.....	.....	1	...	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	... ...	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	...	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
1	1	....	6	1	.....	.....	.....	2	2	2	.....	2	... ..	6	3
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
2	1	.....	7	1	.....	.....	.....	3	3	2	.....	2	.....	8	3
EXPOSITION INDÉCENTE ET AUTRES DÉLITS CONTRE LA MORALE PUBLIQUE.															
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	1	.....	5	.....	...	.....	. .	5	2	.....	.....	.....	.....	4	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	1	4	1	.....	.....	1	2	.....	2	2	.....	.....	7	.....
.....	1	1	4	1	.....	.....	1	2	.....	2	2	.....	.....	7	.....
1	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	2	3	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	2	1	11	1	2	.....	1	8	3	2	2	1	2	16	3

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
OFFENCES AGAINST REVENUE LAWS.										
Bedford, Que	8			8	8			6	*a*2	
Montmagny, Que	2			2	2				*a*2	
Montreal, Que	*b*6	5								
Totals of Quebec	16	5		10	10			6	4	
York, Ont	4			4	2	1	1	2		
Alberta, Northern, N.W.T.	1	1								
Totals of Canada	21	6		14	12	1	1	8	4	
PRISON BREACH, ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON.										
Digby, N.S	1			1			1			
Halifax, N.S	6			6		6			6	
Lunenburg, N.S	2			2		2				
Totals of Nova Scotia	9			9		8	1		6	
Westmoreland, N.B	3			3		3			3	
Bedford, Que	1			1		1			1	
Joliette, Que	1			1		1				
Kamouraska, Que	2			2		2			1	
Montreal, Que	*a*2			1		1			1	
Totals of Quebec	6			5		5			3	
Algoma, Ont	3			3		3			3	
Frontenac, Ont	4	1		3		3			3	
Norfolk, Ont	1			1		1				
Ontario, Ont	1			1			1		1	
Oxford, Ont	1			1		1				1
Perth, Ont	1			1		1			1	
Waterloo, Ont	1			1		1			1	
Totals of Ontario	12	1		11		10	1		9	1
Manitoba, Eastern	7			7		7			7	
Clinton, B.C	1			1		1			1	
New Westminster, B.C	3			3		3				2
Victoria, B.C	2			2		2			2	
Totals of British Columbia	6			6		6			3	2
Alberta, Southern, N.W.T.	2			2		2			1	
Assiniboïa, Western, N.W.T.	1			1		1			1	

a. Both jail and fine—La prison et l'amende. *b*. 1 absconded—A laissé le pays

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
DÉLITS CONTRE LE REVENU DE L'ÉTAT.														
						2	5				1	7		1
						2								2
						4	5				1	7		3
2							1		3				3	1
2						4	6		3		1	7	3	4
BRIS DE PRISON, ÉVASION ET TENTATIVE D'ÉVASION.														
1											1			1
														1
				2										2
1				2							1			4
									1					3
											1			1
1											1			1
					*a*1	1					1			2
											1			1
1					*a*1						4			5
											3			3
											2	3		
					*a*1						1			1
						1								1
											1			1
											1	1		
								1						1
					*a*1	1		1			8	4		7
							2				4	1		6
									1			1		
1														
											2	1		1
1									1		2	2		1
					*a*1						2			2

v. Sentence deferred—Sentence remise.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
OFFENCES AGAINST REVENUE LAWS.															
Bedford, Qué	1	7						3		4		1		8	
Montmagny, Qué		2				2								2	
Montréal, Qué															
Totaux de Québec	1	9				2		3		4		1		10	
York, Ont		3	1					1		3				4	
Alberta, Nord, T. du N.-O.															
Totaux du Canada	1	12	1			2		4		7		1		14	
PRISON BREACH, ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON.															
Digby, N.-E		1						1							1
Halifax, N.-E		1		2								4		1	
Lunenburg, N.-E		2		1		1								2	
Totaux de la N.-Ecosse		4		3		1		1				4		3	1
Westmoreland, N.-B	1	2				2		1						3	
Bedford, Qué	1					1								1	
Joliette, Qué		1						1						1	
Kamouraska, Qué	2							2						2	
Montréal, Qué	1							1							1
Totaux de Québec	4	1				1		4						4	1
Algoma, Ont		3						2		1				1	2
Frontenac, Ont	1	2						2		1				2	1
Norfolk, Ont		1		1										1	
Ontario, Ont		1						1						1	
Oxford, Ont		1						1							1
Perth, Ont		1								1					1
Waterloo, Ont		1				1									1
Totaux d'Ontario	1	10		1		1		6		3				5	6
Manitoba, Est		5	2			1		6						6	1
Clinton, Col.-B		1								1				1	
New-Westminster, Col.-B.												3			
Victoria, Col.-B	2					1		1						2	
Totaux de la Col.-Britann.	2	1				1		1		1		3		3	
Alberta, Sud, T. du N.-O.		2						2						2	
Assiniboia, Ouest, T. du N.-O.												1			

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's posses sions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
DÉLITS CONTRE LE REVENU DE L'ÉTAT.															
.....	.....	.....	7	1	.....	.....	.....	4	1	.....	.....	3	.....	1	7
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	9	1	.....	.....	.....	6	1	.....	.....	3	.....	1	9
.....	.....	3	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	3	.....	.....	4	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	3	10	1	.....	.....	.....	6	2	.....	3	3	.....	5	9
BRIS DE PRISON, ÉVASION ET TENTATIVE D'ÉVASION.															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	1	1	.....	2	2
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	1	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	1	1	1	.....	.....	.....	.....	3
2	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....
4	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	1	5	4	1	.....	.....	7	4
1	1	1	3	1	.....	.....	.....	2	2	1	2	.....	.....	4	3
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	2	1	.....	.....	.....	1	.....	2	.....	.....	.....	1	5
.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	1

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASS VI. CLASSES.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
PRISON BREACH, ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON.										
Totals of the N.W.T.	3			3		3			2	
Totals of Canada	46	1		44		42	2		33	3
CONSPIRACY.										
Montreal, Que	*a*10			9	3	3	3	3		
Quebec, Que	2	2								
Totals of Quebec	12	2		9	3	3	3	3		
Bruce, Ont	2	2								
Hastings, Ont	1	1								
Totals of Ontario	3	3								
Manitoba, Eastern	2	2								
New Westminster, B.C	*a*3			2	2					2
Totals of Canada	20	7		11	5	3	3	3		2
VARIOUS OTHER MISDEMEANOURS.										
Beauharnois, Que	4	4								
Richelieu, Que	1	1								
St. Francis, Que	1			1	1				*b*1	
Totals of Quebec	6	5		1	1				1	
Brant, Ont	1	1								
Grey, Ont	1	1								
Haldimand, Ont	1			1			1		1	
Hastings, Ont	1			1	1			1		
Huron, Ont	3	2		1	1			1		
Kent, Ont	2	1		1	1			1		
Lambton, Ont	3	1		2	2					
Northumberland & Durham, O.	2	1		1			1		1	
Ontario, Ont	1	1								
Perth, Ont	2	1		1		1				
Simcoe, Ont	1			1	1					
Stormont, D'das & Glengarry, O.	1	1								
Wellington, Ont	1			1	1				1	
Wentworth, Ont	1	1								
York, Ont	4			4	4			2	1	
Totals of Ontario	25	11		14	11	1	2	5	4	
Totals of Canada	31	16		15	12	1	2	5	5	

a. Nolle prosequi. *b.* Both jail and fine—La prison et l'amende.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie.	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
BRIS DE PRISON, ÉVASION ET TENTATIVE D'ÉVASION.														
					*a*1						2			2
3				2	*a*3	2	2	1	2		21	7		28
CONSPIRATION.														
					*a*6		9					6		3
					*a*6		9					6		3
DIVERS AUTRES DÉLITS.														
											1			1
											1			1
											1			1
								1						1
											1	1		
						1						1		
				1	*a*1									2
											1			1
					*a*1						1	1		
					*b*1			1						1
														1
					*a*1							1		3
				1	*a*3, *b*1	1		2			4	4		10
				1	*a*3, *b*1	1		2			5	4		11

a. Sentence deferred—Sentence remise. *b*. Given in charge of aunt—Mis sous les soins de sa tante.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F.	M. — H.	F		
PRISON BREACH, ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON—*Concluded.*															
Totaux des T. du N.-O.	.....	2	.....	....	..	....	....	2	....	....	....	1	..	2	....
Totaux du Canada	8	25	2	4	..	7	....	21	....	4	....	8	..	26	9
CONSPIRACY.															
Montréal, Qué.	.....	9	.....	....	..	....	....	6	....	3	....	....	..	9	....
Québec, Qué.	....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Totaux de Québec	.....	9	.....	..	..	....	....	6	....	3	....	....	.	9	....
Bruce, Ont.	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Hastings, Ont.	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Totaux d'Ontario	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Manitoba, Est	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
New-Westminster, Col.-B.	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....
Totaux du Canada	...	9	.....	....	..	....	....	6	...	3	....	2	..	9	....
VARIOUS OTHER MISDEMEANOURS.															
Beauharnois, Qué.	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Richelieu, Qué.	.....	...	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
St. François, Qué.	.....	1	.....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Totaux de Québec	.....	1	.....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Brant, Ont.	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Grey, Ont.	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Haldimand, Ont.	.....	1	.....	...	..	...	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Hastings, Ont.	.....	1	.....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Huron, Ont.	.....	1	.....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Kent, Ont.	....	1	.....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Lambton, Ont.	1	1	.....	2	..	....	....	....	....	....	....	....	..	2	....
Northumberl'd et Durham, O.	.....	1	.....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Ontario, Ont.	.....	.....	...	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Perth, Ont.	.....	1	.....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Simcoe, Ont.	.....	1	....	....	..	....	1	....	....	....	....	....	..	1	....
Stormn't, D'das et Gleng'ry, O.	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Wellington, Ont.	.....	1	....	.....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	1	....
Wentworth, Ont.	...	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
York, Ont.	1	3	.....	1	..	2	....	....	....	1	....	....	..	4	....
Totaux d'Ontario	2	12	.....	3	..	3	1	5	....	2	....	....	..	12	2
Totaux du Canada	2	13	.....	3	..	3	1	6	....	2	....	....	..	13	2

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.			Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.													
BRIS DE PRISON, ÉVASION ET TENTATIVE D'ÉVASION—*Fin.*															
.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	1
5	1	1	25	3	.....	.....	1	10	8	8	5	3	.....	18	20
CONSPIRATION.															
.....	.....	.....	.....	9	.....	.....	.....	.....	6	.....	3	.....	.....	9	.....
.....	.....	.....	.....	9	.....	.....	.....	.....	6	.....	3	.....	.....	9	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	9	.....	.....	.....	.....	6	.....	3	.....	.....	9	.....
DIVERS AUTRES DÉLITS.															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	2	.....
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	1	3	.....	.....	.....	.....	3	1
2	1	.....	9	2	.....	.....	1	4	6	3	.....	.....	.....	7	7
2	1	.....	10	2	.....	.....	1	5	6	3	.....	.....	.....	7	8

TABLE II.

SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES, WITH TOTALS OF EACH PROVINCE AND OF CANADA.

TABLEAU II.

RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PAR PROVINCES, AVEC TOTAUX DE CHAQUE PROVINCE ET DU CANADA.

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	Persons charged. — Personnes accusées	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option: Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option: One year and over. — Un an et plus.
CLASS I.—OFFENCES AGAINST THE PERSON.										
Prince Edward Island	11	1	.....	10	9	.....	1	.....	9	1
Nova Scotia	80	12	.....	67	56	8	3	27	25	2
New Brunswick	65	11	.....	54	51	2	1	37	10	2
Quebec	634	133	4	473	438	21	14	334	47	11
Ontario	775	329	1	437	396	28	13	159	119	23
Manitoba	37	23	.....	13	13	.....	.....	2	7	.....
British Columbia	53	2	1	47	44	1	2	9	20	3
The Territories	46	6	.....	27	23	4	.....	4	12	1
Totals of Canada	1701	526	6	1128	1030	64	34	572	249	43
CLASS II.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE.										
Prince Edward Island	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Nova Scotia	33	4	.....	29	21	7	1	.....	3	2
New Brunswick	7	2	.....	3	3	.....	.....	.....	1	.....
Quebec	104	23	.....	81	47	11	23	4	28	6
Ontario	307	103	.....	204	147	33	24	3	77	31
Manitoba	12	1	.....	11	9	1	1	.....	2	4
British Columbia	37	4	.....	33	24	4	5	.....	10	8
The Territories	1	1	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Canada	501	137	.....	362	252	56	54	7	121	51
CLASS III.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE.										
Prince Edward Island	17	4	.....	13	13	.....	.....	.....	13	.....
Nova Scotia	105	24	.....	81	70	8	3	10	31	2
New Brunswick	75	25	....	50	36	4	10	3	26	.....
Quebec	969	194	3	762	593	75	94	54	454	12
Ontario	2375	828	.....	1540	1275	164	101	58	824	84
Manitoba	161	32	.....	128	99	17	12	3	100	8
British Columbia	148	11	.....	135	125	5	5	..	107	7
The Territories	167	73	....	92	81	6	5	.. .	67	10
Totals of Canada	4017	1191	3	2801	2292	279	230	128	1622	123
CLASS IV.—MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY.										
Prince Edward Island	1	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Nova Scotia	7	2	.....	5	4	1	.....	.....	1	.....
New Brunswick	2	1	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Quebec	25	14	.....	10	9	1	.....	1	7	....
Ontario	68	34	.....	34	32	1	1	9	11	1
Manitoba	7	3	.....	4	4	.....	.....	1	.....	.....
British Columbia	7	1	.....	6	5	1	.....	2	3	.....
The Territories	10	3	.....	7	6	1	.....	.....	2	2
Totals of Canada	127	58	.....	68	62	5	1	13	24	3

TABLEAU II. RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ETATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
CLASSE I.—OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	2	.. .	7	3	.....	7
6	4	.....	.....	.....	3	4	1	.....	6	2	24	20	.....	21
2	2	.....	.....	.....	1	4	3	3	4	.....	8	7	1	17
6	11	.....	.....	2	62	14	80	16	119	2	169	200	14	205
14	13	.....	3	8	98	42	40	22	49	5	236	187	11	225
2	.....	.....	1	.....	1	5	.....	.....	1	.....	6	5	1	7
7	2	1	2	.....	3	.....	6	4	9	.....	12	6	.....	32
2	2	.....	.....	.....	6	6	.....	.....	2	1	2	11	.....	4
39	34	1	6	10	174	75	130	46	192	10	464	439	27	518
CLASSE II.—DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
7	3	.....	.....	14	.....	2	....	.....	3	2	8	1	.....	28
1	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	2
16	14	.....	.....	2	11	2	1	.....	38	.....	36	28	1	52
20	24	.....	.....	18	31	5	6	4	26	4	106	40	2	156
2	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	4	.....	4	1	.....	10
7	3	.....	.....	.....	5	4	.....	1	3	.....	11	2	.....	22
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	....	.....	.....	1	.....	.....
54	48	.....	.....	34	47	15	7	8	74	6	166	73	4	270
CLASSE III.—DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.														
.....	.....	.. ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	5	1	.....	8
23	.....	.....	.....	15	.....	2	5	5	8	3	25	6	1	67
10	.....	.....	.....	1	10	2	2	5	3	1	18	8	.....	41
36	15	.....	.....	24	167	17	125	35	147	10	219	192	54	512
61	20	.....	.....	68	425	50	114	103	175	15	617	318	19	1155
5	4	.....	.....	.....	8	7	13	4	30	5	62	27	.....	95
12	2	.....	.....	4	3	2	14	10	16	.....	18	9	.....	74
6	.....	.....	.....	. ...	9	2	1	2	3	.....	19	5	.....	29
153	41	.....	.....	112	622	82	274	164	384	34	983	566	74	1981
CLASSE IV.—DOMMAGES MALICIEUX CONTRE LA PROPRIÉTE.														
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	1	.....	.....	2	.....	.....	2	.....	1	.....	.....	2	.....	3
.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
1	1	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	4	5	2	3
3	2	.....	.....	2	6	3	6	1	2	.....	15	7	.....	27
2	1	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	1	2	.....	2
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
2	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	2
11	7	.....	.....	4	6	12	9	1	3	.....	20	21	2	42

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. H.	F	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. H.	F	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. H.	F	40 years and over. — 40 ans et plus. M. H.	F	Not given. — Non-donné. M. H.	F	Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
CLASS I.—OFFENCES AGAINST THE PERSON.															
Ile du Prince-Edouard	.....	9	1	....	..	....	....	7	1	2	....	.....	..	2	8
Nouvelle-Ecosse	9	31	2	1	..	3	....	17	4	12	1	29	..	26	12
Nouveau-Brunswick	4	18	.....	1	..	5	....	10	1	5	1	31	..	15	6
Québec	106	307	1	7	1	40	1	285	16	64	3	56	..	71	342
Ontario	55	361	9	14	1	48	2	233	19	101	4	14	1	258	166
Manitoba	4	9	.....	1	..	2	....	5	1	4	....	.....	..	7	6
Colombie-Britannique	12	25	2	2	..	1	....	27	1	6	....	9	1	25	10
Les Territoires	4	6	.....	....	..	....	....	10	....	....	....	17	..	10	....
Totaux du Canada	194	766	15	26	2	99	3	594	43	194	9	156	2	414	550
CLASS II.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE.															
Ile du Prince-Edouard	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	.....	..	....	....
Nouvelle-Ecosse	1	27	1	14	..	3	....	10	1	....	....	1	..	24	5
Nouveau-Brunswick	1	2	.....	1	..	1	....	....	....	1	....	.....	..	....	1
Québec	31	47	.....	7	..	19	....	52	....	3	....	.....	..	20	58
Ontario	26	171	2	38	..	52	....	92	2	15	....	5	..	137	62
Manitoba	1	10	.....	....	..	....	....	10	....	1	....	.....	..	6	5
Colombie-Britannique	11	17	.....	3	..	6	....	13	....	2	....	9	..	17	7
Les Territoires	.....	.....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Totaux du Canada	71	274	3	63	..	81	....	177	3	22	....	16	..	204	138
CLASS III.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE.															
Ile du Prince-Edouard	4	4	1	2	..	3	....	3	....	1	....	4	..	5	4
Nouvelle-Ecosse	17	55	.....	15	..	19	3	26	1	4	1	9	3	65	9
Nouveau-Brunswick	10	39	.....	18	..	4	....	20	3	1	3	1	..	34	14
Québec	240	499	3	134	20	140	10	352	15	60	18	11	2	338	418
Ontario	227	1216	54	346	13	301	31	526	46	213	30	32	2	1051	455
Manitoba	10	111	1	4	..	14	....	87	2	15	....	6	..	77	45
Colombie-Britannique	29	62	2	6	..	9	1	65	....	5	....	49	..	63	24
Les Territoires	5	28	.....	....	..	2	....	22	....	16	2	49	1	26	7
Totaux du Canada	542	2014	61	525	33	492	45	1101	67	315	54	161	8	1659	976
CLASS IV.—MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY.															
Ile du Prince-Edouard	.....	1	.....	....	..	....	....	....	....	1	....	.....	..	....	1
Nouvelle-Ecosse	2	3	.....	2	..	1	....	1	....	1	....	.....	..	5	....
Nouveau-Brunswick	.....	1	.....	....	..	....	....	....	....	1	....	.....	..	1	....
Québec	5	3	.....	....	..	1	....	3	1	5	....	.....	..	7	3
Ontario	5	29	.....	6	1	8	....	13	....	5	....	1	..	28	6
Manitoba	1	3	....	....	..	1	....	2	....	1	....	.....	..	3	1
Colombie-Britannique	1	4	.....	....	..	....	....	3	....	....	...	3	..	2	1
Les Territoires	5	.....	.....	....	..	....	....	4	....	1	....	1	1	5	....
Totaux du Canada	19	44	.....	8	1	11	....	26	1	15	....	5	1	51	12

TABLEAU II. RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
CLASSE I.—OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.															
.....	.....	.....	10	.....	.....	.....	.....	7	.....	.....	1	2	.....	10	.....
.....	.....	.....	42	.. ..	.....	.....	5	12	4	6	7	3	.....	28	17
.....	1	.....	21	.....	.....	1	2	10	1	5	1	4	.....	16	9
17	25	5	346	7	17	1	.....	356	14	4	3	39	3	370	53
37	51	8	299	20	9	1	13	148	96	90	50	16	11	313	112
1	1	1	9	.. ..	1	.....	.....	4	2	3	2	.....	2	8	5
4	4	2	10	3	14	1	.....	15	2	1	2	8	7	29	15
.....	.....	.....	10	.....	.....	.....	.....	3	2	.....	.....	1	4	5	10
59	83	16	747	30	41	4	20	555	121	109	66	73	27	779	221
CLASSE II.—DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	1	.....	26	.....	.....	.....	2	16	7	1	1	1	1	23	6
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	1	2
5	1	1	72	2	.....	.....	.....	73	5	.....	.....	2	1	64	17
16	15	6	148	10	4	.....	12	64	48	34	26	4	11	165	34
5	.....	.....	3	1	2	.....	.....	2	4	.....	2	.....	3	11	.....
4	1	1	12	4	2	.....	.....	9	5	5	2	.....	3	15	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
32	18	8	264	17	8	.....	14	167	69	40	31	7	19	279	74
CLASSE III.—DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.															
.....	.....	.....	9	.....	.....	.....	.....	9	.....	.....	.....	.....	.....	9	1
7	1	.....	55	1	2	6	7	39	14	5	3	2	.....	52	24
.....	.....	.....	49	.....	.....	.....	14	15	8	8	3	.....	.....	38	11
40	20	3	665	21	13	.....	9	609	60	28	15	27	14	667	95
160	98	35	1079	93	35	.....	51	469	443	216	154	81	85	1260	253
28	26	8	43	3	14	.....	1	41	22	22	15	9	12	87	35
15	3	3	32	11	28	.....	.....	20	5	2	9	29	27	79	20
4	3	.....	13	6	7	.....	.....	6	6	1	2	12	6	22	12
254	151	49	1945	135	99	6	82	1208	558	282	201	160	144	2214	451
CLASSE IV.—DOMMAGES MALICIEUX CONTRE LA PROPRIÉTÉ.															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	1	3	2
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
2	1	.....	7	.....	.....	.....	.....	9	1	.....	.....	.....	.....	2	8
4	1	1	24	1	3	.....	1	7	13	4	2	1	6	26	8
1	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	1	.....	.....	4
1	.....	.....	2	.....	1	.....	....	2	1	.....	...	.....	1	4	2
.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	1	5
8	2	1	48	1	4	.....	1	20	19	6	2	3	13	36	31

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	Persons charged — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquittés.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No OPTION. — SANS OPTION Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
CLASS V.—FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY.										
Prince Edward Island										
Nova Scotia	5			5	5				3	
New Brunswick	2	1		1	1					
Quebec	12	7		5	4	1			2	1
Ontario	42	17		25	20	3	2	1	11	2
Manitoba	4			4	4				3	
British Columbia	6	2		4	3	1				1
The Territories	2			2	2				2	
Totals of Canada	73	27		46	39	5	2	1	21	4
CLASS VI.—OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES.										
Prince Edward Island	1	1								
Nova Scotia	12			12	2	8	2		8	
New Brunswick	13	1		12	4	4	4	7	5	
Québec	81	31		43	28	12	3	17	13	2
Ontario	148	73		75	55	14	6	13	34	4
Manitoba	12	4		8	1	7			8	
British Columbia	71	1		69	60	8	1	59	4	4
The Territories	9	3		6	3	3			5	
Totals of Canada	347	114		225	153	56	16	96	77	10
GRAND TOTALS BY PROVINCES.										
Prince Edward Island	30	6		24	23		1		22	1
Nova Scotia	242	42		199	158	32	9	37	71	6
New Brunswick	164	41		121	96	10	15	47	42	2
Quebec	1825	402	7	1374	1119	121	134	410	551	32
Ontario	3715	1384	1	2315	1925	243	147	243	1076	145
Manitoba	233	63		168	130	25	13	6	120	12
British Columbia	322	21	1	294	261	20	13	70	144	23
The Territories	235	94		135	116	14	5	4	88	13
Grand Totals of Canada	*a*6766	2053	9	4630	3828	465	337	817	2114	234

a. 48 *nolle prosequi*. 10 jury disagreed—10 le juré ne s'est pas accordé. 11 absconded—11 ont laisse le pays. 5 cases reserved—5 cas réservés.

TABLEAU II. RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort.	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Labourers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
CLASSE V.—FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE.														
2						2		1	1		1	1		4
1						1						1		
1					1		3			1	1	3		2
	6				5	3	8		2		10	12	2	11
					1			1	2		1	1		3
3							1	1	1		1	2		2
											1	1		
7	6				7	6	12	3	6	1	15	21	2	22
CLASSE VI.—AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES.														
2				2					1		3	1		6
									1		2	5		7
3					8	5	18		5		11	18	2	22
4				6	14	8	3	4	7	2	27	28	4	42
							2				5	2		6
1	1							1	1		2	3		14
					1						4			4
10	1			8	23	13	23	5	15	2	54	57	6	101
GRANDS TOTAUX PAR PROVINCES.														
1						1		1	4		12	4		16
41	8			33	3	10	8	6	20	7	61	31	1	129
14	4			1	11	9	5	8	8	1	29	22	2	67
63	41			28	249	42	227	51	309	13	440	446	73	796
102	65		3	102	579	111	177	134	261	26	1011	592	38	1616
11	8		1		10	15	15	8	37	5	79	38	1	123
31	8	1	2	4	11	6	22	17	30		44	22		148
11	3				16	9	1	2	5	1	26	22		39
274	137	1	6	168	879	203	455	227	674	53	1702	1177	115	2934

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F	Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
CLASS V.—FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY.															
Ile du Prince-Edouard	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	..
Nouvelle-Ecosse	....	5	....	....	..	3	....	2	....	....	....	....	..	5	....
Nouveau-Brunswick	....	....	1	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Québec	....	4	1	....	..	2	....	1	....	2	....	....	..	3	2
Ontario	4	17	4	1	..	6	....	12	....	6	....	....	..	16	6
Manitoba	....	4	....	....	..	....	....	3	....	1	....	....	..	2	2
Colombie-Britannique	....	4	....	....	..	....	....	3	....	1	....	....	..	3	1
Les Territoires	....	1	....	....	..	....	....	....	....	1	....	1	..	....	1
Totaux du Canada	4	35	6	1	..	11	....	21	....	12	....	1	..	30	12
CLASS VI.—OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES.															
Ile du Prince-Edouard	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Nouvelle-Ecosse	2	5	....	3	..	2	....	3	....	....	....	4	..	6	1
Nouveau-Brunswick	7	5	....	....	..	2	1	1	2	2	4	....	..	4	8
Québec	10	32	....	....	..	4	....	25	3	9	....	1	1	30	12
Ontario	14	56	3	5	1	5	4	28	9	18	1	3	1	44	27
Manitoba	....	6	2	....	..	1	....	7	....	....	....	....	..	7	1
Colombie-Britannique	9	55	....	....	..	3	3	15	40	2	1	5	..	68	1
Les Territoires	1	3	....	....	..	1	....	3	....	....	..	2	..	4	....
Totaux du Canada	43	162	5	8	1	18	8	82	54	31	6	15	2	163	50
GRAND TOTALS BY PROVINCES.															
Ile du Prince-Edouard	4	14	2	2	..	3	....	10	1	4	....	4	..	7	13
Nouvelle-Ecosse	31	126	3	35	..	31	5	59	6	17	2	43	3	131	27
Nouveau-Brunswick	22	65	1	20	..	12	1	31	6	11	8	32	..	55	29
Québec	392	892	5	148	21	206	11	718	35	143	21	68	3	469	835
Ontario	331	1850	72	410	16	420	37	904	76	358	35	55	4	1534	722
Manitoba	16	143	3	5	..	18	....	114	3	22	....	6	..	102	60
Colombie-Britannique	62	167	4	11	..	19	4	126	41	16	1	75	1	178	44
Les Territoires	15	38	....	....	..	3	....	39	....	18	2	71	2	45	8
Grands totaux du Canada	873	3295	90	631	37	712	56	2001	168	589	69	354	13	2521	1738

TABLEAU II. RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
CLASSE V.—FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE.															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	4	1	.....	.....	2	1	1	1	.....	.....	.....	1	4
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	3	2
1	1	1	17	4	1	.....	1	10	2	5	5	.....	2	18	7
1	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	1	.....	.....	4	.....
2	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	2	.....	.....	4	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
4	2	2	30	5	2	.....	3	17	7	7	8	1	2	31	14
CLASSE VI.—AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES.															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	6	.....	.....	1	.....	1	2	2	1	1	.....	4	3
.....	.....	.....	12	.....	.....	.....	6	3	.....	.....	1	.....	2	12	.....
1	1	.....	27	13	1	.....	1	24	10	2	3	3	.....	24	19
9	6	4	50	4	.....	.....	2	21	19	15	9	6	.....	52	22
2	1	1	3	1	.....	.....	.....	2	3	1	2	.....	.....	5	3
4	1	1	18	31	8	1	.....	25	.....	2	.....	31	6	62	5
.....	.....	.....	3	1	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	2	.....	1	3
16	9	6	119	50	9	2	9	77	34	23	16	43	8	160	55
GRANDS TOTAUX PAR PROVINCES.															
....	.....	.....	20	.....	.....	.....	.....	16	.....	.....	1	3	.....	19	2
9	2	.....	138	2	2	7	16	71	30	15	12	7	2	111	56
.....	1	.....	86	.....	1	1	22	31	9	14	5	5	2	67	24
65	49	9	1122	43	31	1	10	1076	90	34	21	71	18	1130	194
227	172	55	1617	132	52	1	80	719	621	364	246	108	115	1834	436
38	28	10	64	5	17	....	1	49	35	28	22	10	17	115	47
30	9	8	75	49	53	2	.....	71	15	10	15	68	44	193	56
4	4	....	31	7	7	.....	.....	11	8	2	2	15	15	30	31
373	265	82	3153	238	163	12	129	2044	808	467	324	287	213	3499	846

TABLE III.

SUMMARY CONVICTIONS.

TABLEAU III.

CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Prince Edward Island.							
	King's.				Prince.			
	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	1	1						
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c.	1	1						
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act	9	9			9	9		
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license								
Malicious injury to property								
Other damage to property	1	1						
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of								
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against					1	1		
Highways, offences relating to					3	3		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass								
Vagrancy								
Drunkenness	1	1			22	22		
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.								
Loose, idle, disorderly					4	4		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	13	13			39	39		

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province de l'Ile du Prince-Edouard.								
Queen's.				Totals of P.E. Island. — Totaux de l'Ile du P.-E.				
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsification de substances alimentaires.
20	20	.....	.....	21	21	.....	.....	Voies de fait.
3	3	.....	....	3	3	.....	.....	Troubler la paix.
1	1	.....	. ..	1	1	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	... ..	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	... ..	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
...	.....	.....	... ..	1	1	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
19	19	.....	.....	37	37	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	.....	.. ...	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
. ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.. ...	" sans licence.
7	7	.....	...	7	7	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
1	1	.....	.....	2	2	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.. .	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
...	.....	.....	.....	... ..	... .	.....	....	" de la milice.
.....	.....	.....	....	...	.....	.....	.....	Divers petits délits.
4	4	.....	.....	4	4	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
1	1	.....	.....	1	1	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
6	6	.....	.....	7	7	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
3	3	.....	.....	6	6	.....	....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
1	1	.....	.....	1	1	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	... .	.....	... ...	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	... ..	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	. ...	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	....	Menaces et langage injurieux.
.....	... ..	.....	.....	.....	... ..	.....	.....	Empiètement.
4	.....	4	. ..	4	...	4	.....	Vagabondage.
210	210	.....	. ...	233	233	.....	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Exposition indécente.
3	3	.....	....	3	3	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	.....	. ..	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.. ...	.....	.....	.... .	4	4	.....	.....	Conduite déréglée.
....	. . .	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
283	279	4	.....	335	331	4	.....	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Nova Scotia.							
	Annapolis.				Antigonish.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	2	2			1	1		
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license					13	13		
Malicious injury to property					1	1		
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	1	1			1	1		
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to					2	2		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	1	1						
Trespass								
Vagrancy								
Drunkenness	8	8			11	11		
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.								
Loose, idle, disorderly	3	3			1	1		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	15	15			30	30		

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province de la Nouvelle-Ecosse.								
Cape Breton.				Colchester.				
Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
9	5	4	..	.....	.....	.....	.....	Voies de fait.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
.....	.....	.....	.....	9	9	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
.....	..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
6	4	2	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiètement.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vagabondage.
40	40	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
60	54	6	.....	9	9	.....	.....	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NOVA SCOTIA—*Continued.*							
	CUMBERLAND.				DIGBY.			
	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults					9	9		
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons					1	1		
Contempt of court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c.					1	1		
Liquor License Acts, offences against					7	7		
Breach of Canada Temperance Act					12	12		
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license								
Malicious injury to property								
Other damage to property					4	4		
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences	1			1				
Municipal Acts and By-laws, breaches of	1	1			1	1		
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against					1	1		
Highways, offences relating to	1	1						
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language					2	2		
Trespass								
Vagrancy								
Drunkenness	53	38	12	3	28	28		
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language	1		1		1	1		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.								
Loose, idle, disorderly	4	1	2	1	1	1		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	61	41	15	5	68	68		

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

GUYSBOROUGH.				HALIFAX.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsification de substances alimentaires.
4	4	.....	.....	85	62	1	22	Voies de fait.
.....	.....	.....	.....	45	45	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	6	6	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
.....	.....	.....	.....	44	43	.....	1	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures defendues
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	" sans licence.
1	1	.....	.....	11	11	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
.....	.....	.....	.....	71	71	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	5	5	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	14	14	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	27	27	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	5	5	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois de chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	20	2	10	8	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
.....	.....	.....	.....	38	23	2	13	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Empiètement.
.....	.....	.....	.....	47	.....	47	.....	Vagabondage.
.....	.....	.....	.....	684	642	39	3	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	9	8	1	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	12	8	4	.....	Tenat, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	56	44	12	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infraction aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
5	5	.....	.....	1191	1028	116	47	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NOVA SCOTIA—*Continued.*							
	HANTS.				KING'S.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option Emprisonnés sans option.	Deferre &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	1	1						
Breach of peace	14	14						
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings	3	3						
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act	12	12						
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license								
Malicious injury to property								
Other damage to property	1	1						
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	1	1						
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to					2	2		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language					1	1		
Trespass								
Vagrancy								
Drunkenness	10	10			43	34		9
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language					1	1		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.								
Loose, idle, disorderly					1			1
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	42	42			48	38		10

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

LUNENBURG.				PICTOU.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
12	8	3	1	15	15	.....	.....	Voies de fait.
4	2	.....	2	9	9	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
23	17	6	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	8	6	2	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
15	15	.....	.....	11	11	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
4	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiètement.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vagabondage.
4	3	.....	1	35	33	2	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	10	10	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
71	57	10	4	90	85	4	1	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NOVA SCOTIA—*Concluded.* / PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Fin.*							
	SHELBURNE.				YARMOUTH.			
	Convictions Total / Condamnations.	Sentence. Option of a fine. / Sur option	Committed without option. / Emprisonnés sans option.	Deferred &c. / Remise, etc.	Convictions Total / Condamnations.	Sentence. Option of a fine. / Sur option	Committed without option. / Emprisonnés sans option.	Deferred &c. / Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults					4	3	1	
Breach of peace					6	5	1	
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against					18	18		
Breach of Canada Temperance Act	4	3	1					
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license					1		1	
Malicious injury to property	1	1						
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of								
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "					1		1	
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass								
Vagrancy					2		2	
Drunkenness					22	21	1	
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof					6	4	2	
Loose, idle, disorderly								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	5	4	1		60	51	9	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province of New Brunswick — Province du Nouveau-Brunswick.								OFFENSES.
Carleton.				Charlotte.				
Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
5	5	.....	.....	2	2	.....	.....	Voies de fait.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
77	72	5	.....	49	46	3	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiètement.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vagabondage.
35	33	2	.....	37	37	.....	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
119	112	7	.....	92	89	3	.....	..... Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of New Brunswick—*Continued.*							
	Gloucester.				Kent.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	1	1			7	7		
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "	1	1						
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license								
Malicious injury to property								
Other damage to property					3	3		
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of								
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass								
Vagrancy								
Drunkenness								
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language	1	1						
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.								
Loose, idle, disorderly								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	3	3			10	10		

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

KING'S.				NORTHUMBERLAND.				OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
2	2	.....	.....	10	9	1	.....	Voies de fait.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	50	49	1	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
.....	.....	.....	.....	4	4	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	8	.....	8	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiètement.
.....	.....	.....	.....	2	.....	2	.....	Vagabondage.
.....	.....	.....	.....	71	69	2	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	9	9	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
2	2	.....	.....	157	142	15	.....	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of New Brunswick—*Continued.*							
	St. John.				Victoria.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	97	94	1	2				
Breach of peace	42	42						
Carrying fire-arms and unlawful weapons	2	2						
Contempt of court								
Cruelty to animals	3	3						
Disturbing religious and like meetings	5	5						
Fishery Acts, offences against	14	14			8	8		
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against	117	117						
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	31	31						
" to Indians								
" without license	3	3						
Malicious injury to property	12	12						
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences	1	1						
Municipal Acts and By-laws, breaches of	29	29						
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to	1	1						
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against	18	18						
Revenue Laws "								
Seamen Acts "	16		6	10				
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	24	24						
Trespass	1	1						
Vagrancy	11	8	3					
Drunkenness	924	924			1	1		
Indecent exposure	1	1						
Insulting, obscene and profane language	23	23						
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.								
Loose, idle, disorderly	7	7						
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	1382	1360	10	12	9	9		

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—*Fin.*

WESTMORELAND.				YORK.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
....	....	....	....	....	....	....	....	Falsifications de substances alimentaires.
9	9	....	....	32	32	....	....	Voies de fait.
2	1	1	....	2	2	....	....	Troubler la paix.
....	....	....	....	2	2	....	....	Port d'armes illegal.
....	....	....	....	....	....	....	....	Mépris de cour.
....	....	....	....	3	3	....	....	Cruauté envers les animaux.
....	....	....	....	....	....	....	....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois des pêcheries.
....	....	....	....	....	....	....	....	" défendant le jeu.
....	....	....	....	....	....	....	....	" de chasse.
....	....	....	....	....	....	....	....	Larcin.
....	....	....	....	....	....	....	....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
....	....	....	....	....	....	....	....	" bois, arbres, fruits, etc.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois des licences de boissons.
58	58	....	....	58	58	....	....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
....	....	....	....	....	....	....	....	Vente de boissons durant les heures défendues.
....	....	....	....	1	1	....	....	" aux Sauvages.
....	....	....	....	....	....	....	....	" sans licence.
13	2	11	....	1	1	....	....	Dommages malicieux à la propriété.
....	....	....	....	....	....	....	....	Autres dommages à la propriété.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois concernant la médecine.
....	....	....	....	....	....	....	....	" de la milice.
....	....	....	....	....	....	....	....	Divers petits délits.
2	2	....	....	9	9	....	....	Contraventions aux lois municipales.
....	....	....	....	2	2	....	....	Pratiquant divers états sans licence.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
2	2	....	....	7	7	....	....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
....	....	....	....	....	....	....	....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
....	....	....	....	....	....	....	....	Profanation du dimanche.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois des chemins de fer.
....	....	....	....	....	....	....	....	Délits contre le revenu de l'Etat.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois maritimes.
....	....	....	....	....	....	....	....	Délits ayant rapport à la corvée.
2	2	....	....	10	10	....	....	Menaces et langage injurieux.
....	....	....	....	....	....	....	....	Empiètement.
9	1	4	4	4	....	2	2	Vagabondage.
146	120	23	3	151	151	....	....	Ivresse.
....	....	....	....	....	....	....	....	Exposition indécente.
1	1	....	....	....	....	....	....	Langage insultant, obscène, profane.
1	....	....	1	1	1	....	....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
....	....	....	....	....	....	....	....	Conduite déréglée.
....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois des poids et mesures.
....	....	....	....	....	....	....	....	Aliénation mentale.
245	198	39	8	283	279	2	2	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Quebec.							
	Arthabaska.				Beauce.			
	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	6	6			1	1		
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against	9	9						
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license					16	16		
Malicious injury to property	1	1						
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against					1	1		
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	2	2						
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "	1	1						
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass								
Vagrancy	2	2						
Drunkenness								
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	21	21			18	18		

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE QUÉBEC.								
BEAUHARNOIS.				BEDFORD.				
Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
2	2	.....	.....	5	5	.....	.....	Voies de fait.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	10	10	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiètement.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vagabondage.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
2	2	.....	.....	20	20	.....	.....	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Quebec—*Continued.*							
	Chicoutimi.				Gaspé.			
	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	1	1						
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license								
Malicious injury to property								
Other damage to property					3	3		
Master's and Servant's Acts, offences against					4	3	1	
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of								
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass								
Vagrancy					3	3		
Drunkenness								
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.								
Loose, idle, disorderly					4	2	2	
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	1	1			14	11	3	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE OF QUEBEC—*Suite.*								
JOLIETTE.				KAMOURASKA.				
Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	OFFENSES.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Voies de fait.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiètement.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Vagabondage.
7	6	.....	1	.....	.....	.....	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
8	7	.....	1	6	6	.....	.....	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF QUEBEC—*Continued.*							
	MONTMAGNY.				MONTREAL.			
	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option — Emprisonnés sans option.	Deferre &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults					598	497	46	55
Breach of peace					7	7		
Carrying fire-arms and unlawful weapons					16	3		13
Contempt of court					1	1		
Cruelty to animals					63	54		9
Disturbing religious and like meetings					11	11		
Fishery Acts, offences against					1	1		
Gambling Acts "					1	1		
Game Laws "					4	4		
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against					58	58		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours					58	58		
" to Indians								
" without license					111	109		2
Malicious injury to property					18	18		
Other damage to property					174	170		4
Master's and Servant's Acts, offences against					1	1		
Medical Acts, offences against					2	2		
Militia Acts "					5	4		1
Miscellaneous minor offences					2	2		
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	1	1			2	2		
Exercising various callings without license					22	22		
Health By-laws, offences against					3	3		
Highways, offences relating to					1	1		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against					7	7		
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against					38	20	17	1
Revenue Laws "					10	6		4
Seamen Acts "					20	2	16	2
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language					70	40	11	19
Trespass								
Vagrancy	1		1		1557	1129	183	245
Drunkenness					3307	2451	184	672
Indecent exposure					1	1		
Insulting, obscene and profane language					2	2		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.					271	160	34	77
Loose, idle, disorderly					50	27	18	5
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	2	1	1		6492	4874	509	1109

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE QUÉBEC—*Suite.*

OTTAWA.				QUÉBEC.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsification de substances alimentaires.
25	25	.....	.....	62	50	4	8	Voies de fait.
5	5	.....	.....	104	104	.....	.....	Troubler la paix.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Mépris de cour.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	11	11	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
.....	.....	.....	.....	36	36	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	8	8	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
1	1	.....	.....	4	4	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
29	29	.....	.....	311	311	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	107	107	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
1	1	.....	.....	25	25	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
2	2	.....	.....	56	56	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	2	.....	2	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
7	7	.....	.....	9	1	.....	8	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiètement.
11	8	3	.....	65	64	1	.....	Vagabondage.
79	74	5	.....	344	344	.....	.....	Ivresse.
1	1	.....	.....	4	4	.....	.....	Exposition indécente.
2	2	.....	.....	42	42	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	8	8	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
6	6	.....	.....	66	66	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
175	167	8	.	1276	1253	7	16	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Quebec—*Continued.*							
	Richelieu.				Rimouski.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	6	6						
Breach of peace	28	25	2	1				
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals	1	1						
Disturbing religious and like meetings	3	3						
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	5	5						
" to Indians								
" without license	10	10			2	2		
Malicious injury to property	4	4						
Other damage to property	1	1						
Master's and Servant's Acts, offences against	6	6						
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	8	8						
Exercising various callings without license					1	1		
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "	2	2						
Seamen Acts "					2		2	
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass								
Vagrancy	34	30	4		3	1		2
Drunkenness					4	3		1
Indecent exposure	1	1						
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	2	2						
Loose, idle, disorderly	7	7						
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	118	111	6	1	12	7	2	3

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE QUÉBEC—*Suite.*

ST. FRANCIS.				ST. HYACINTHE.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
11	11	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Voies de fait.
3	3	.....	.....	3	3	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
2	2	.....	.....	1	1	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
9	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
11	11	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
29	29	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
4	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
4	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
10	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
3	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiètement.
3	1	2	.....	10	10	.....	.....	Vagabondage.
3	3	.....	.....	16	16	.....	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Exposition indécente.
1	1	.....	.....	1	1	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
2	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
98	93	2	3	32	32	.....	.....	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Quebec—*Concluded.* — Province de Québec—*Fin.*							
	Terrebonne.				Three Rivers. — Trois-Rivières.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence.			Convictions Total Condamnations.	Sentence.		
		Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.		Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise. etc.
Adulteration of food								
Assaults	2	2			4	4		
Breach of peace					10		9	1
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings					1	1		
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "								
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against					3	3		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians								
" without license					10	10		
Malicious injury to property								
Other damage to property	2	2						
Master's and Servant's Acts, offences against					14	14		
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of					2	2		
Exercising various callings without license					2	2		
Health By-laws, offences against					1	1		
Highways, offences relating to					3	3		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "					1	1		
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass								
Vagrancy					17		17	
Drunkenness					18	18		
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly					3	3		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	4	4			89	62	26	1

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province of Ontario.								
Algoma.				Brant.				
Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
57	57	.....	.....	47	46	.....	1	Voies de fait.
1	1	.....	.....	4	4	.....	.....	Troubler la paix.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illegal.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	20	20	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
41	41	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
4	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
1	1	.....	.....	1	1	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
9	9	.....	.....	57	57	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
9	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
8	7	1	.....	1	1	.....	.....	" aux Sauvages.
13	13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	14	14	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
14	14	.....	.....	5	5	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
9	9	.....	.....	186	186	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
8	7	.....	1	12	12	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
5	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
6	6	.....	.....	3	.....	.....	3	Menaces et langage injurieux.
2	2	.....	.....	16	14	.....	2	Empiètement.
10	4	5	1	15	15	.....	.....	Vagabondage.
154	151	2	1	175	175	.....	.....	Ivresse.
7	7	.....	.....	3	3	.....	.....	Exposition indécente.
8	8	.....	.....	20	20	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
2	2	.....	.....	4	4	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
1	1	.....	.....	31	31	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
375	363	8	4	621	615	.....	6	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—*Continued.*							
	BRUCE.				CARLETON.			
	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	37	37			163	163		
Breach of peace	1		1		22	22		
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals	2	2			5	5		
Disturbing religious and like meetings	1	1			1	1		
Fishery Acts, offences against	2	2						
Gambling Acts "					1	1		
Game Laws "	2	2						
Larceny	3	3						
" of dogs, birds, &c	1	1						
" of timber, trees, fruits, &c	3	3						
Liquor License Acts, offences against	46	46			50	50		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours					3	3		
" to Indians								
" without license	1	1						
Malicious injury to property	12	12			2	2		
Other damage to property	3	3			6	6		
Master's and Servant's Acts, offences against	5	5						
Medical Acts, offences against	5	5						
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	43	43			65	65		
Exercising various callings without license	4	4			2	2		
Health By-laws, offences against	3	3			8	8		
Highways, offences relating to	5	5			24	24		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	4	4						
Railway Acts, offences against	14	14						
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	3	3			5	5		
Trespass	9	9			3	3		
Vagrancy	17		17		4		4	
Drunkenness	23	22		1	160	160		
Indecent exposure	1	1			2		2	
Insulting, obscene and profane language	43	43			47	47		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof					1	1		
Loose, idle, disorderly	89	89			72	72		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity					1			1
Totals	382	363	18	1	647	640	6	1

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

DUFFERIN.				ELGIN.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
13	13	.....	.....	35	32	1	2	Voies de fait.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
1	1	.....	.....	3	3	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	14	14	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
15	15	.....	.....	8	8	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	.....	.....	.....	5	1	4	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
1	1	.....	.....	7	7	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
3	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
7	7	.....	.....	39	39	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	23	23	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
1	1	.....	.....	9	9	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
2	2	.....	.....	2	2	.....	.....	Empiètement.
29	...	29	.....	6	1	5	.....	Vagabondage.
.....	.....	.....	.....	51	50	1	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Exposition indécente.
2	2	.....	.....	2	2	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
8	8	.....	.....	18	17	1	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
85	55	29	1	229	214	13	2	..... Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Ontario—*Continued.*							
	Essex.				Frontenac.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of food					8	8		
Assaults	63	63			17	15	2	
Breach of peace	3	3						
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals	6	6			1	1		
Disturbing religious and like meetings	6	6			5	5		
Fishery Acts, offences against					37	37		
Gambling Acts "								
Game Laws "	13	13			4	4		
Larceny	3	3						
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c.	6	6			5	5		
Liquor License Acts, offences against	29	29			21	21		
Breach of Canada Temperance Act	6	6						
Selling liquor during prohibited hours	1	1			4	4		
" to Indians								
" without license	7	7			1	1		
Malicious injury to property	7	7			2	2		
Other damage to property	5	5			1	1		
Master's and Servant's Acts, offences against	3	3			1	1		
Medical Acts, offences against					1	1		
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences					1	1		
Municipal Acts and By-laws, breaches of	15	15			7	7		
Exercising various callings without license	1	1						
Health By-laws, offences against	6	6						
Highways, offences relating to	5	5			13	13		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	5	5			4	4		
Railway Acts, offences against	11	11			2	2		
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass	4	4			3	3		
Vagrancy	17	7	10		16	13	3	
Drunkenness	118	118			214	212	2	
Indecent exposure	3	3			1		1	
Insulting, obscene and profane language	12	12			3	3		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	9	7	2					
Loose, idle, disorderly	18	18			9	9		
Weights and Measures Acts, offences against	1	1						
Insanity					1			1
Totals	383	371	12		382	373	8	1

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

GREY.				HALDIMAND.				OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
4	4							Falsifications de substances alimentaires.
37	35		2	18	16	2		Voies de fait.
2	2							Troubler la paix.
								Port d'armes illégal.
				1		1		Mépris de cour.
8	8							Cruauté envers les animaux.
4	4							Perturbation de réunions religieuses et autres.
4	4							Infractions aux lois des pêcheries.
								" défendant le jeu.
1	1			1	1			" de chasse.
3	3							Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
8	8							" bois, arbres, fruits, etc.
8	8			1	1			Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
4	4			5	5			Vente de boissons durant les heures défendues
				3	3			" aux Sauvages.
				2	2			" sans licence.
1	1							Dommages malicieux à la propriété.
2	1		1					Autres dommages à la propriété.
6	6			1	1			Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
2	2							Infractions aux lois concernant la médecine.
								" de la milice.
1	1							Divers petits délits.
4	4			2	2			Contraventions aux lois municipales.
2	2							Pratiquant divers états sans licence.
2	2							Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
3	3							Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
								Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
4	4			3	3			Profanation du dimanche.
1	1			7	7			Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
								Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
7	7							Menaces et langage injurieux.
1	1			7	7			Empiètement.
40		40		6	1	5		Vagabondage.
23	23			8	8			Ivresse.
1	1							Exposition indécente.
9	9			5	5			Langage insultant, obscène, profane.
								Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
5	4	1		3	3			Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
								Aliénation mentale.
197	153	41	3	73	65	8		Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Ontario—*Continued.*							
	Halton.				Hastings.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of food					2	2		
Assaults	15	13		2	85	83	1	1
Breach of peace	2	2			4	4		
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals	1	1			9	9		
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against	1	1						
Gambling Acts "								
Game Laws "					5	5		
Larceny					1	1		
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c.					3	3		
Liquor License Acts, offences against					29	29		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours					4	4		
" to Indians					3	2		1
" without license					1	1		
Malicious injury to property	1	1			19	16		3
Other damage to property	2	2			2	2		
Master's and Servant's Acts, offences against	1	1			26	26		
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences					1	1		
Municipal Acts and By-laws, breaches of	6	5		1	58	54		4
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against	2	2			5	4		1
Highways, offences relating to					12	9		3
Neglecting to support family					1			1
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against	5	5			2	1		1
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to					1	1		
Threats and abusive language	2	1	1		37	37		
Trespass	1	1			16	13		3
Vagrancy	10	5	5		22	1	21	
Drunkenness	9	9			116	112	1	3
Indecent exposure					1	1		
Insulting, obscene and profane language	1	1			1	1		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.					17	6	8	3
Loose, idle, disorderly	10	10			26	21		5
Weights and Measures Acts, offences against					1	1		
Insanity					7			7
Totals	69	60	6	3	517	450	31	36

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

HURON.				KENT.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsification de substances alimentaires.
30	29	1	.....	32	29	1	2	Voies de fait.
.....	.....	.....	.....	11	10	.....	1	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	2	.....	2	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
2	2	.....	.....	1	1	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
1	1	.....	.....	3	3	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	34	31	.....	3	" défendant le jeu.
3	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
1	1	.....	.....	1	1	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
16	16	.....	.....	16	16	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
17	17	.....	.....	4	4	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
4	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
1	1	.....	.....	3	3	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
3	3	.....	.....	6	6	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
4	4	.....	.....	3	3	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
8	8	.....	.....	8	8	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
2	2	.....	.....	1	1	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
1	1	.....	.....	2	2	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	7	7	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
3	3	.....	.....	3	2	1	.....	Infractions aux lois de chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
6	1	.....	5	5	4	.....	1	Menaces et langage injurieux.
6	6	.....	.....	7	1	.....	6	Empiètement.
18	5	13	.....	10	.....	10	.....	Vagabondage.
11	11	.....	.....	80	80	.....	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Exposition indécente.
5	5	.....	.....	19	19	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
2	.....	2	.....	4	.....	4	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
3	3	.....	.....	2	2	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infraction aux lois des poids et mesures.
2	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
152	129	16	7	268	237	18	13	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—*Continued.*							
	LAMBTON.				LANARK.			
	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	28	27		1	58	58		
Breach of peace	6	5	1		4	3		1
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1	1			1	1		
Contempt of court								
Cruelty to animals	1	1			1	1		
Disturbing religious and like meetings	5	5			7	7		
Fishery Acts, offences against	1	1						
Gambling Acts "					3	3		
Game Laws "					4	4		
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c	2	2						
Liquor License Acts, offences against	20	20			13	13		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	14	14			10	10		
" to Indians								
" without license	4	4			1	1		
Malicious injury to property	3	2	1		5	5		
Other damage to property	1	1			3	3		
Master's and Servant's Acts, offences against	3	3			2	2		
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	7	7			22	22		
Exercising various callings without license					1	1		
Health By-laws, offences against	6	6			2	2		
Highways, offences relating to	1	1			4	4		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	2	2						
Railway Acts, offences against	4	4						
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to	1	1			1	1		
Threats and abusive language					4	4		
Trespass					3	3		
Vagrancy	33	32	1		32		32	
Drunkenness	87	81	6		47	47		
Indecent exposure	2	2						
Insulting, obscene and profane language	12	12			10	10		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.					2	2		
Loose, idle, disorderly	10	9	1		37	37		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity	1			1	5			5
Totals	255	243	10	2	282	244	32	6

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province d'Ontario.								
Leeds and Grenville.				Lennox and Addington.				
Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
1	1	.....	.....	28	28	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
34	29	4	1	14	14	.....	.....	Voies de fait.
9	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Troubler la paix.
....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
12	12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
6	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
1	1	.....	.....	14	14	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
2	2	.....	.....	1	1	.....	.....	" défendant le jeu.
13	13	.....	.....	8	8	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
3	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
22	22	.....	.....	20	20	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
3	3	.....	.....	1	1	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
1	1	.....	.....	2	2	.....	.....	" sans licence.
5	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
5	5	.....	.....	1	1	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
17	17	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
31	31	.....	.....	5	5	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
...	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
9	9	.....	.....	1	1	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	...	...	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
5	5	.....	.....	2	2	.....	.....	Profanation du dimanche.
3	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
....	..	.....	.....	.....	...	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
12	12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiétement.
26	13	13	.....	19	18	1	.....	Vagabondage.
189	183	6	.....	28	28	.....	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Exposition indécente.
29	29	.....	.....	15	15	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
6	2	4	.....	.....	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
47	46	1	.....	1	1	.....	.....	Conduite déréglée.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
495	465	29	1	164	163	1	.....	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Ontario—*Continued.*							
	Lincoln.				Middlesex.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise. etc.
Adulteration of food					7	7		
Assaults	20	19		1	32	29		3
Breach of peace	11	6		5	22	22		
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1	1			4	2	2	
Contempt of court								
Cruelty to animals	40	40			2	2		
Disturbing religious and like meetings	1	1			3	3		
Fishery Acts, offences against					1	1		
Gambling Acts "	8	8			2	2		
Game Laws "					4	4		
Larceny					1	1		
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against	26	26			58	57		1
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	1	1			2	1		1
" to Indians					7	6	1	
" without license	1	1			8	8		
Malicious injury to property					9	9		
Other damage to property	3	3			7	7		
Master's and Servant's Acts, offences against	4	4			4	4		
Medical Acts, offences against					1	1		
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	26	22		4	94	77		17
Exercising various callings without license	3	3						
Health By-laws, offences against					2	2		
Highways, offences relating to	5	5			22	22		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	3	3			8	6		2
Railway Acts, offences against					3	3		
Revenue Laws "	2	2			1	1		
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	4	4			16	15		1
Trespass	3	3			13	12		1
Vagrancy	4		4		65	6	48	11
Drunkenness	68	60	3	5	216	190	15	11
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language	2	2			6	5		1
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof					6		1	5
Loose, idle, disorderly	13	12		1	42	39		3
Weights and Measures Acts, offences against	1	1			3	3		
Insanity	3			3				
Totals	253	227	7	19	671	547	67	57

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

NORFOLK.				NORTHUMBERLAND AND DURHAM.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
15	15	.....	.....	9	9	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
40	38	1	1	28	28	.....	.....	Voies de fait.
2	2	.....	.....	13	11	2	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
1	1	.....	.....	1	1	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
5	5	.....	.....	6	5	.....	1	Perturbation de réunions religieuses et autres.
3	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
13	13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
10	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
1	1	.....	.....	1	1	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
3	3	.....	.....	21	20	.....	1	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
5	5	.....	.....	4	4	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
1	1	.....	.....	8	8	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
1	1	.....	.....	1	.....	.....	1	Autres dommages à la propriété.
2	2	.....	.....	13	13	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
3	3	.....	.....	37	37	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
1	1	.....	.....	3	3	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
5	5	.....	.....	5	5	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
7	1	6	.....	7	7	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
3	.....	1	2	6	6	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
7	7	.....	.....	9	5	.....	4	Empiétement.
4	.....	4	.....	12	4	8	.....	Vagabondage.
16	16	.....	.....	68	60	6	2	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	3	2	1	.....	Exposition indécente.
12	12	.....	.....	23	23	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
1	1	.....	.....	12	12	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	Aliénation mentale.
162	147	12	3	*297	269	17	11	.....Totaux.

*This return not complete, fire destroyed all police court papers of the town of Port Hope previous to 20th January, 1893—Ce rapport n'est pas complet, le feu ayant détruit tous les papiers de la cour de police de Port Hope, pour la periode précédant le 20 janvier 1893.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Ontario—*Continued.*							
	Ontario.				Oxford.			
	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	22	22			48	45	1	2
Breach of peace	14	14			21	20		1
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1	1						
Contempt of court					1		1	
Cruelty to animals	3	1		2	2	2		
Disturbing religious and like meetings	2	2			2	2		
Fishery Acts, offences against	6	6						
Gambling Acts "								
Game Laws "	3	3			1	1		
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against	20	20			46	46		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	2	2			1	1		
" to Indians								
" without license	1	1			5	5		
Malicious injury to property	1	1			3	2	1	
Other damage to property	3	3			1	1		
Master's and Servant's Acts, offences against	10	9		1	11	11		
Medical Acts, offences against	1	1			1	1		
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	22	21		1	45	44		1
Exercising various callings without license					4	4		
Health By-laws, offences against	1			1	4	4		
Highways, offences relating to	4	3		1	10	10		
Neglecting to support family					2			2
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	4	4						
Railway Acts, offences against	4		4		1	1		
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	3	3			3	3		
Trespass	8	8			1	1		
Vagrancy	10	3	7		70	59	11	
Drunkenness	9	9			94	93		1
Indecent exposure	1	1			2	1		1
Insulting, obscene and profane language	9	9			13	13		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof					8	5	3	
Loose, idle, disorderly	15	13	2		27	26	1	
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity					1			1
Totals	179	160	13	6	428	401	18	9

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

PEEL.				PERTH.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
13	12	1	.....	27	27	.....	.....	Voies de fait.
.....	.....	.....	.....	6	6	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
1	1	.....	.....	2	2	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
..	.....	.....	...	...	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
20	20	.....	.....	7	7	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
4	4	.....	.....	4	4	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	....	2	2	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	5	5	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
1	1	.....	..	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
1	1	.....	.....	2	2	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
10	10	.....	.....	34	34	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	..	.....	.....	.....	....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	...	.....	.....	.....	..	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
8	8	.....	....	1	1	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
1	1	.....	.....	1	1	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
2	2	.....	....	17	17	.....	.....	Empiétement.
9	1	8	.....	49	4	45	.....	Vagabondage.
3	2	1	.....	38	38	.....	....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Exposition indécente.
5	5	.....	.....	3	3	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
....	...	.....	....	.....	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
30	29	1	.....	15	15	.....	....	Conduite déréglée.
1	1	.....	....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	Aliénation mentale.
109	98	11	.....	219	174	45	.....	..... Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—*Continued.*							
	PETERBOROUGH.				PRESCOTT AND RUSSELL.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of food	1	1			4	4		
Assaults	25	24	1		24	24		
Breach of peace	6	5	1		6	6		
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals	1	1						
Disturbing religious and like meetings					1	1		
Fishery Acts, offences against	1	1						
Gambling Acts "								
Game Laws "	7	7			1	1		
Larceny	1	1			1	1		
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c	2	2						
Liquor License Acts, offences against	27	27			5	5		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours					3	3		
" to Indians								
" without license					1	1		
Malicious injury to property	5	5			1	1		
Other damage to property	1	1			2	2		
Master's and Servant's Acts, offences against	6	6			7	7		
Medical Acts, offences against					1	1		
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	22	22			2	2		
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against	3	3						
Highways, offences relating to	6	6			1	1		
Neglecting to support family	1		1					
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	5	5						
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	3	1		2	15	14		1
Trespass	1	1			6	6		
Vagrancy	27	1	26		1		1	
Drunkenness	41	37	4		7	6		1
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language	6	6			1	1		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.								
Loose, idle, disorderly	16	15	1					
Weights and Measures Acts, offences against	4	4						
Insanity	5			5				
Totals	223	182	34	7	90	87	1	2

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

PRINCE EDWARD.				RENFREW.				OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsification de substances alimentaires.
12	6	2	4	63	62	1	.....	Voies de fait.
6	6	.....	.....	8	8	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
2	2	.....	.....	5	5	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
2	2	.....	.....	24	24	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	.....	12	12	.....	.....	" sans licence.
1	1	.....	.....	4	4	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Divers petits délits.
1	1	.....	.....	5	5	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	12	12	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
3	3	.....	.....	5	4	1	.....	Menaces et langage injurieux.
1	1	.....	.....	22	22	.....	.....	Empiétement.
.....	.....	.....	.....	13	4	9	.....	Vagabondage.
14	14	.....	.....	42	40	2	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	26	26	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
2	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
44	36	2	6	263	250	13	.....	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—*Continued.*							
	SIMCOE.				STORMONT, DUNDAS AND GLENGARRY.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option Emprisonnés sans option.	Deferre &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	67	63	2	2	34	34		
Breach of peace	12	12			5	5		
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1			1	3	3		
Contempt of court	1	1						
Cruelty to animals	1	1						
Disturbing religious and like meetings	8	5		3				
Fishery Acts, offences against	10	10			1	1		
Gambling Acts "	2	2			2	2		
Game Laws "	1	1						
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c	2	2						
Liquor License Acts, offences against	20	19		1	18	18		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	25	25			7	7		
" to Indians								
" without license	13	13			1	1		
Malicious injury to property	1	1			3	3		
Other damage to property	7	6		1				
Master's and Servant's Acts, offences against	10	10						
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	54	52		2	25	25		
Exercising various callings without license	7	7			4	4		
Health By-laws, offences against	3	3						
Highways, offences relating to	1	1			8	8		
Neglecting to support family	3	3			2		1	1
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	10	10			11	11		
Railway Acts, offences against	10	10						
Revenue Laws "	2	2			1	1		
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	15	14	1		6	6		
Trespass	27	24		3	1	1		
Vagrancy	42	29	12	1	11		11	
Drunkenness	55	51	1	3	42	41		1
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language	11	10		1	16	16		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	2	1		1	1		1	
Loose, idle, disorderly	8	7	1		11	10		1
Weights and Measures Acts, offences against					1	1		
Insanity	1			1				
Totals	432	395	38	20	214	198	13	3

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

THUNDER BAY.				VICTORIA.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total Condamnations.	Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsification de substances alimentaires.
7	6	1	.....	41	39	1	1	Voies de fait.
.....	.....	.....	.....	6	4	.....	2	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	6	6	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	5	5	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
1	1	.....	.....	7	7	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
1	1	.....	.....	2	2	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues
5	4	1	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	4	4	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	5	5	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
1	1	.....	.....	25	23	.....	2	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
1	1	.....	.....	6	6	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois de chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
1	1	.....	.....	5	4	.....	1	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Empiétement.
36	4	32	.....	26	.....	26	.....	Vagabondage.
84	77	4	3	41	39	.....	2	Ivresse.
1	.....	.....	1	2	2	.....	.....	Exposition indécente.
1	1	.....	.....	8	8	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
4	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	28	28	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infraction aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	7	.....	.....	7	Aliénation mentale.
146	104	38	4	235	193	27	15	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—*Continued.*							
	WATERLOO.				WELLAND.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	59	58		1	43	40	3	
Breach of peace	2	2			2	1		1
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals	5	5						
Disturbing religious and like meetings	6	6						
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "	4	4			1	1		
Game Laws "	6	6			6	6		
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against	12	12			17	17		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	28	28			1	1		
" to Indians								
" without license					1	1		
Malicious injury to property	4	4			7	7		
Other damage to property	5	5			1	1		
Master's and Servant's Acts, offences against	1	1			5	5		
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	19	19			35	30		5
Exercising various callings without license	1	1			2	2		
Health By-laws, offences against	1	1			2	2		
Highways, offences relating to	9	9						
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against					6	6		
Profanation of the Lord's Day					4	4		
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	4	2	2		9	8		1
Trespass	4	4			5	5		
Vagrancy	10	8	2		89	5	84	
Drunkenness	9	9			25	22	3	
Indecent exposure	1	1			1		1	
Insulting, obscene and profane language	15	15			1	1		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.								
Loose, idle, disorderly	34	34			8	6	2	
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	239	234	4	1	271	171	93	7

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

WELLINGTON.				WENTWORTH.				OFFENSES.
Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	Falsifications de substances alimentaires.
33	33	.....	.....	148	148	.....	....	Voies de fait.
6	6	.....	....	40	40	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	. ..	1	1	.....	.....	Port d'armes illégal.
..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
4	4	.....	.....	104	104	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
5	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
...	.....	.....	... .	6	6	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	" de chasse.
1	1	.....	..	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
49	49	.....	.....	44	44	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
5	5	.....	.....	.....	.. .	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
.....	.....	.....	...	7	7	.....	.....	" sans licence.
2	2	.....	... .	33	33	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
7	7	.....	.....	1	1	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
1	1	.....	.....	2	2	... ...	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	...	Infractions aux lois concernant la médecine.
.. .	...	.....	...	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
...	.....	.....	.....	1	1	.....	....	Divers petits délits.
22	22	.....	.....	179	179	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
6	6	.....	....	...	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
2	2	.....	.....	2	2	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
4	4	.....	.....	1	1	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
... .	.....	.....	.....	.....	. ..	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
. ..	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
....	.....	.....	.....	7	7	.....	....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	. ..	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	. ..	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	... .	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	...	4	4	... ...	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
4	3	.....	1	3	2	1	.....	Menaces et langage injurieux.
7	7	.....	.....	48	48	.....	.....	Empiétement.
6	.....	6	. ..	47	38	9	.....	Vagabondage.
16	16	.....	.....	261	259	2	....	Ivresse.
5	5	.....	....	6	6	.....	... .	Exposition indécente.
8	8	.....	....	32	31	1	....	Langage insultant, obscène, profane.
2	2	.....	.....	23	21	2	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
32	32	.....	.....	66	66	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
...	.....	.....	....	1	.....	.....	1	Aliénation mentale.
229	222	6	1	1070	1054	15	1	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Ontario—*Concluded.* — Province d'Ontario—*Fin.*							
	York.				Totals of Ontario. — Totaux d'Ontario.			
	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food					81	81		
Assaults	174	170	2	2	1743	1686	28	29
Breach of peace	1	1			259	243	5	11
Carrying fire-arms and unlawful weapons	5	5			26	20	5	1
Contempt of court					4	2	2	
Cruelty to animals	69	69			308	306		2
Disturbing religious and like meetings	8	8			93	89		4
Fishery Acts, offences against					125	125		
Gambling Acts "					97	94		3
Game Laws "	12	12			116	116		
Larceny	5	5			30	30		
" of dogs, birds, &c					4	4		
" of timber, trees, fruits, &c.	5	5			40	40		
Liquor License Acts, offences against	226	226			1014	1011		3
Breach of Canada Temperance Act					6	6		
Selling liquor during prohibited hours					200	199		1
" to Indians					35	27	7	1
" without license	1	1			92	92		
Malicious injury to property	32	32			202	197	2	3
Other damage to property	1	1			89	86		3
Master's and Servant's Acts, offences against	86	86			249	248		1
Medical Acts, offences against	9	9			43	43		
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences					9	9		
Municipal Acts and By-laws, breaches of	959	958		1	2142	2104		38
Exercising various callings without license	4	4			56	56		
Health By-laws, offences against	2	2			91	87		4
Highways, offences relating to	10	10			198	194		4
Neglecting to support family					11	4	3	4
Pharmacy Acts, offences against					2	2		
Profanation of the Lord's Day	26	26			117	115		2
Railway Acts, offences against	23	23			138	126	11	1
Revenue Laws "	12	12			20	20		
Seamen Acts "	1	1			1	1		
Statute Labour, offences relating to	1	1			12	12		
Threats and abusive language	13	3		10	213	178	7	28
Trespass	141	130	7	4	420	390	7	23
Vagrancy	114	105	9		975	386	576	13
Drunkenness	1145	1144	1		3787	3693	60	34
Indecent exposure	3	3			52	45	5	2
Insulting, obscene and profane language	11	11			452	449	1	2
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	104	85	15	4	198	143	42	13
Loose, idle, disorderly	491	405	80	6	1239	1131	92	16
Weights and Measures Acts, offences against	1	1			16	16		
Insanity	2			2	42			42
Totals	3697	3554	114	29	15047	13906	853	288

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province of Manitoba. / Province de Manitoba. — Centre.				Province of Manitoba. / Province de Manitoba. — Est.				OFFENSES.
Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
13	13	.....	.....	36	36	.....	.....	Voies de fait.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	6	6	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
4	4	.....	.....	43	43	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
1	.....	1	.....	9	6	3	.....	" aux Sauvages.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	19	19	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
13	13	.....	.....	82	82	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Divers petits délits.
.....	.....	.....	.....	29	26	.....	3	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	11	11	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	75	72	.....	3	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	25	23	.....	2	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	5	4	.....	1	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	11	11	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
.....	.....	.....	.....	5	5	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiétement.
.....	.....	.....	.....	54	.....	24	30	Vagabondage.
.....	.....	.....	.....	592	555	6	31	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	37	37	9	1	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	29	26	.....	3	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
33	32	1	.....	1082	965	43	74	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Manitoba—*Concluded.* — Province de Manitoba—*Fin.* Western—Ouest.				Totals of Manitoba. — Totaux de Manitoba.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Empri-sonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	7	7			56	56		
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court					1		1	
Cruelty to animals					2	2		
Disturbing religious and like meetings					2	2		
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "					2	2		
Game Laws "					6	6		
Larceny								
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against					1	1		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours					47	47		
" to Indians					10	6	4	
" without license					2	2		
Malicious injury to property					19	19		
Other damage to property					3	3		
Master's and Servant's Acts, offences against					95	95		
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences					1	1		
Municipal Acts and By-Laws, breaches of					29	26		3
Exercising various callings without license					11	11		
Health By-laws, offences against					75	72		3
Highways, offences relating to					25	23		2
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day					5	4		1
Railway Acts, offences against					11	11		
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language					5	5		
Trespass								
Vagrancy	9		9		63		33	30
Drunkenness					592	555	6	31
Indecent exposure	1		1		3	2	1	
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.					37	27	9	1
Loose, idle, disorderly					29	26		3
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	17	7	10		1132	1004	54	74

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

CLINTON.				NEW WESTMINSTER.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
11	5	6	.....	56	53	3	.....	Voies de fait.
.....	.....	.....	.....	8	8	.....	.....	Troubler la paix.
1	.....	1	.....	1	1	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Mépris de cour.
2	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
.....	.....	.....	.....	17	17	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues
34	6	28	.....	50	29	21	.....	" aux Sauvages.
3	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	7	7	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
5	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	21	6	15	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
2	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiétement.
11	2	9	.....	74	8	43	23	Vagabondage.
49	29	20	.....	245	245	7	3	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	6	5	.....	1	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	30	30	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
119	50	69	.....	537	421	89	27	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA—*Concluded.* / PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Fin.*							
	VICTORIA.				Totals of British Columbia. / Totaux de la C.-Britannique.			
	Convictions Total / Condamnations.	Sentence. Option of a fine. / Sur option	Committed without option. / Emprisonnés sans option.	Deferred &c. / Remise, etc.	Convictions Total / Condamnations.	Sentence. Option of a fine. / Sur option	Committed without option. / Emprisonnés sans option.	Deferred &c. / Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	25	18	7		92	76	16	
Breach of peace	9	8	1		17	16	1	
Carrying fire-arms and unlawful weapons	4	2	1	1	6	3	2	1
Contempt of court					1	1		
Cruelty to animals	2	2			4	3	1	
Disturbing religious and like meetings					2	2		
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "	10	10			12	12		
Game Laws "								
Larceny					2	2		
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against	64	64			81	81		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours					1	1		
" to Indians	20	16	4		104	51	53	
" without license					3	1	2	
Malicious injury to property	6	6			13	13		
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against	2	2			2	2		
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "	2	2			2	2		
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	22	22			22	22		
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against	80	79	1		80	79	1	
Highways, offences relating to	36	34		2	41	39		2
Neglecting to support family					1		1	
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws "	30	30			33	33		
Seamen Acts "					21	6	15	
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	14	3	1	10	16	4	2	10
Trespass								
Vagrancy	9	2	7		94	12	59	23
Drunkenness	421	272		149	725	546	27	152
Indecent exposure	11	9	2		12	10	2	
Insulting, obscene and profane language	5	5			11	10		1
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	22	19	1	2	52	49	1	2
Loose, idle, disorderly								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	794	605	25	164	1450	1076	183	191

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

The Territories. — Les Territoires.								
Alberta, Northern—Nord.				Alberta, Southern—Sud.				
Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	OFFENSES.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
20	16	3	1	27	20	6	1	Voies de fait.
6	5	.....	1	22	20	2	.....	Troubler la paix.
2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	Mépris de cour.
3	3	.....	.....	1	1	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
13	13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
.....	.....	.....	.....	2	1	1	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
11	1	10	.....	11	3	*8	.....	" aux Sauvages.
8	8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" sans licence.
2	2	.....	.....	4	4	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
1	1	.....	.....	1	1	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
2	1	.....	1	2	2	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
21	21	.....	.....	8	8	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
4	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
2	1	.....	1	1	1	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Empiétement.
19	1	15	3	16	2	8	6	Vagabondage.
64	44	20	.....	126	88	33	5	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	11	5	3	3	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
3	.....	.....	3	4	.....	.....	4	Aliénation mentale.
182	124	48	10	244	161	63	20	.....Totaux.

*Both jail and fine.—La prison et l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	THE TERRITORIES—*Continued.* — LES TERRITOIRES—*Suite.*							
	Assiniboia, Eastern—Est.				Assiniboia, Western—Ouest.			
	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	19	17		2	11	10	1	
Breach of peace	3	3			5	3	2	
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals	1	1			2	2		
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "								
Game Laws "	2	2						
Larceny	2	2			1	1		
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c.					2	2		
Liquor License Acts, offences against					2		2	
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
" to Indians	1	1			6	3	2	1
" without license	2	2						
Malicious injury to property					1		1	
Other damage to property	1	1						
Master's and Servant's Acts, offences against	8	5	3		1	1		
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	10	10			2	2		
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against	1			1	1	1		
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	1	1						
Railway Acts, offences against	1	1						
Revenue Laws "								
Seamen Acts "								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	4	3		1				
Trespass					6	6		
Vagrancy	6		4	2	2		2	
Drunkenness	27	25	1	1	5	5		
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language	1	1						
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly	2	2			2	2		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity	2			2	4			4
Totals	94	77	8	9	53	38	10	5

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

THE TERRITORIES—*Concl'd.* / LES TERRITOIRES—*Fin.* — SASKATCHEWAN.				GRAND TOTALS. / GRANDS TOTAUX. — PRINCE EDWARD ISLAND. / ILE DU PRINCE-EDOUARD.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
17	12	3	2	21	21	.....	.....	Voies de fait.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Troubler la paix.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	...	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
3	2	1	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	37	37	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
4	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	" aux Sauvages.
...	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	" sans licence.
.....	.....	.....	.....	7	7	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	Autres dommages à la propriété.
3	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	....	. .	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	" de la milice.
.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	Divers petits délits.
.....	.....	.....	.....	4	4	.....	.....	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
.....	.....	.....	.....	7	7	.....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	6	6	.....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	. ...	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	. .	Empiétement.
.....	.....	.....	.....	4	.....	4	.....	Vagabondage.
11	5	6	.....	233	233	.....	.....	Ivresse.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Exposition indécente.
.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
.....	.....	.....	.....	4	4	.....	.....	Conduite déréglée.
.....	.. .	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
41	23	16	2	335	331	4	.....	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

GRAND TOTALS—*Continued.*

OFFENCES.	Nova Scotia. — Nouvelle-Ecosse.				New Brunswick. — Nouveau-Brunswick.			
	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	142	110	9	23	165	161	2	2
Breach of peace	78	75	1	2	49	48	1	
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1	1			4	4		
Contempt of court	2	2						
Cruelty to animals	6	6			6	6		
Disturbing religious and like meetings	27	21	6		5	5		
Fishery Acts, offences against	2	2			22	22		
Gambling Acts "								
Game Laws "					1	1		
Larceny	8	6	2					
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c	3	3						
Liquor License Acts, offences against	104	103		1	117	117		
Breach of Canada Temperance Act	28	27	1		292	283	9	
Selling liquor during prohibited hours	2	2			31	31		
" to Indians					1	1		
" without license	20	19	1		3	3		
Malicious injury to property	15	15			28	16	12	
Other damage to property	7	7			3	3		
Master's and Servant's Acts, offences against	1			1				
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "	1	1						
Miscellaneous minor offences	1			1	1	1		
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	76	76			44	44		
Exercising various callings without license	5	5			3	3		
Health By-laws, offences against	15	15						
Highways, offences relating to	33	33			10	10		
Neglecting to support family	1	1						
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	6	5	1					
Railway Acts, offences against	2	2			18	18		
Revenue Laws "	2	2						
Seamen Acts "	27	6	13	8	24		14	10
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	42	27	2	13	37	37		
Trespass	1	1			1	1		
Vagrancy	49		49		26	9	11	6
Drunkenness	938	868	54	16	1365	1335	27	3
Indecent exposure	1	1			1	1		
Insulting, obscene and profane language	12	10	2		27	27		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	19	13	6		2	1		1
Loose, idle, disorderly	78	62	14	2	16	16		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	1755	1527	161	67	2302	2204	76	22

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

GRANDS TOTAUX—*Suite.*

Quebec.				Ontario.				OFFENSES.
Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. Sur option	Committed without option. Emprisonnés sans option.	Deferred &c. Remise, etc.	
2	2	.....	.....	81	81	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
725	612	50	63	1743	1686	28	29	Voies de fait.
162	149	11	2	259	243	5	11	Troubler la paix.
17	4	.....	13	26	20	5	1	Port d'armes illégal.
2	2	.....	.....	4	2	2	....	Mépris de cour.
69	60	.....	9	308	306	.....	2	Cruauté envers les animaux.
26	26	.....	.....	93	89	.....	4	Perturbation de réunions religieuses et autres.
1	1	.....	.....	125	125	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
2	2	.....	.....	97	94	.....	3	" défendant le jeu.
4	4	.....	.....	116	116	.....	.....	" de chasse.
.....	.....	.....	.....	30	30	.....	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	4	4	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	40	40	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
80	80	.....	.....	1014	1011	.....	3	Infractions aux lois des licences de boissons.
46	46	.....	.....	6	6	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
82	82	.....	.....	200	199	.....	1	Vente de boissons durant les heures défendues
.....	.....	.....	.....	35	27	7	1	" aux Sauvages.
179	177	.....	2	92	92	.....	.....	" sans licence.
27	27	.....	.....	202	197	2	3	Dommages malicieux à la propriété.
183	179	.....	4	89	86	.....	3	Autres dommages à la propriété.
33	32	1	.....	249	248	.....	1	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
2	2	.....	.....	43	43	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
5	4	.....	1	...	.....	.....	.....	" de la milice.
2	2	.....	.....	9	9	.....	.....	Divers petits délits.
359	359	.....	.....	2142	2104	.....	38	Contraventions aux lois municipales.
137	137	.....	.....	56	56	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
31	31	.....	.....	91	87	.....	4	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
63	63	.....	.....	198	194	.....	4	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	11	4	3	4	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
7	7	.....	.....	2	2	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
1	1	.....	....	117	115	.....	2	Profanation du dimanche.
38	20	17	1	138	126	11	1	Infractions aux lois des chemins de fer.
29	25	.....	4	20	20	.....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
24	2	20	2	1	1	.....	.....	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	12	12	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
89	49	11	29	213	178	7	28	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	420	390	7	23	Empiétement.
1707	1249	211	247	975	386	576	13	Vagabondage.
3778	2915	189	674	3787	3693	60	34	Ivresse.
7	7	.....	.....	52	45	5	2	Exposition indécente.
48	48	.....	.....	452	449	1	2	Langage insultant, obscène, profane.
281	170	34	77	198	143	42	13	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
138	112	20	6	1239	1131	92	16	Conduite déréglée.
2	2	.....	.....	16	16	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	42	.....	.....	42	Aliénation mentale.
8388	6690	564	1134	15047	13906	853	288	.....Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

GRAND TOTALS—*Concluded.*

OFFENCES.	Manitoba.				British Columbia. — Colombie-Britannique.			
	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total Condamnations.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food								
Assaults	56	56			92	76	16	
Breach of peace					17	16	1	
Carrying fire-arms and unlawful weapons					6	3	2	1
Contempt of court	1		1		1	1		
Cruelty to animals	2	2			4	3	1	
Disturbing religious and like meetings	2	2			2	2		
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts "	2	2			12	12		
Game Laws "	6	6						
Larceny					2	2		
" of dogs, birds, &c								
" of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against	1	1			81	81		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	47	47			1	1		
" to Indians	10	6	4		104	51	53	
" without license	2	2			3	1	2	
Malicious injury to property	19	19			13	13		
Other damage to property	3	3						
Master's and Servant's Acts, offences against	95	95			2	2		
Medical Acts, offences against								
Militia Acts "					2	2		
Miscellaneous minor offences	1	1						
Municipal Acts and By-laws, breaches of	29	26		3	22	22		
Exercising various callings without license	11	11						
Health By-laws, offences against	75	72		3	80	79	1	
Highways, offences relating to	25	23		2	41	39		2
Neglecting to support family					1		1	
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	5	4		1				
Railway Acts, offences against	11	11						
Revenue Laws "					33	33		
Seamen Acts "					21	6	15	
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	5	5			16	4	2	10
Trespass								
Vagrancy	63		33	30	94	12	59	23
Drunkenness	592	555	6	31	725	546	27	152
Indecent exposure	3	2	1		12	10	2	
Insulting, obscene and profane language					11	10		1
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	37	27	9	1	52	49	1	2
Loose, idle, disorderly	29	26		3				
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	1132	1004	54	74	1450	1076	183	191

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

GRANDS TOTAUX—*Fin.*

The Territories. — Les Territoires				Canada.				OFFENSES.
	Sentence.				Sentence.			
Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
.....	.....	.....	.....	83	83	.....	.....	Falsifications de substances alimentaires.
94	75	13	6	3038	2797	118	123	Voies de fait.
36	31	4	1	604	565	23	16	Troubler la paix.
2	2	.....	.....	57	35	7	15	Port d'armes illégal.
1	.....	1	.....	11	7	4	.....	Mépris de cour.
7	7	.....	.....	402	390	1	11	Cruauté envers les animaux.
.....	.....	.....	.....	155	145	6	4	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	150	150	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
13	13	.....	.....	126	123	.....	3	" défendant le jeu.
3	3	.....	.....	130	130	.....	.....	" de chasse.
4	4	.....	.....	44	42	2	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	4	4	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
2	2	.....	.....	46	46	.....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
7	3	4	.....	1404	1396	4	4	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	409	399	10	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
1	1	.....	.....	364	363	.....	1	Vente de boissons durant les heures défendues.
33	8	24	1	175	93	81	1	" aux Sauvages.
10	10	.....	.....	317	304	10	3	" sans licence.
7	6	1	.....	318	300	15	3	Dommages malicieux à la propriété.
3	3	.....	.....	290	283	.....	7	Autres dommages à la propriété.
16	10	5	1	396	387	6	3	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
1	1	.....	.....	46	46	.....	.....	Infractions aux lois concernant la médecine.
.....	.....	.....	.....	8	7	.....	1	" de la milice.
1	1	.....	.....	15	14	.....	1	Divers petits délits.
43	43	.....	.....	2719	2678	.....	41	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	.....	.....	213	213	.....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
6	5	.....	1	305	296	1	8	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
.....	.....	.....	.....	376	368	.....	8	Délits ayant rapport aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	14	6	4	4	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	9	9	.....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
1	1	.....	.....	130	126	1	3	Profanation du dimanche.
2	1	.....	1	209	178	28	3	Infractions aux lois des chemins de fer.
1	.....	1	.....	85	80	1	4	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	97	15	62	20	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	12	12	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
7	5	.....	2	409	305	22	82	Menaces et langage injurieux.
6	6	.....	...	428	398	7	23	Empiétement.
43	3	29	11	2961	1659	972	330	Vagabondage.
233	167	60	6	11651	10312	423	916	Ivresse.
1	1	.....	....	77	67	8	2	Exposition indécente.
2	2	.....	....	555	549	3	3	Langage insultant, obscène, profane.
11	5	3	3	600	408	95	97	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
4	4	.....	.....	1508	1355	126	27	Conduite déréglée.
.....	.....	.....	.....	18	18	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
13	.....	.....	13	55	.....	.....	55	Aliénation mentale.
614	423	145	46	31023	27161	2040	1822	..... Totaux.

TABLE IV.

SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO BE TRIED BY JURY.

TABLEAU IV.

CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURY.

TABLE IV.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY.

JUDICIAL DISTRICTS. — DISTRICTS JUDICIAIRES.	Summary Convictions. — Condamnations sommaires.			CASES SUBJECT TO BE TRIED BY JURY BUT TRIED SUMMARILY BY CONSENT. — CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURY MAIS JUGÉES SOMMAIREMENT DE CONSENTEMENT. — By Police or other Magistrate. — Par un Magistrat de Police ou autre.						Under the Speedy Trials Act. — En vertu de l'Acte des procès expéditifs.					
				Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux	
	M.	F.	Totals. — Totaux.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.
King's, P.E.I.—I. du P.-E.	11	2	13	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Prince, P.E.I.—I. du P.-E.	38	1	39	3	....	....	....	3	....	....	....	....	....	....	....
Queen's, P.E.I.—I. du P.-E	272	11	283	18	....	3	....	21	....	....	....	....	....	....	....
Totals of P.E. Island.. / Totaux de l'I. du P.-E.	321	14	335	21	....	3	....	24	....	....	....	....	....	....	....
PROVINCE OF ONTARIO.															
Algoma	368	7	375	25	1	....	....	25	1	8	1	2	....	10	1
Brant	587	34	621	50	2	31	3	81	5	11	....	9	....	20	....
Bruce	368	14	382	....	....	....	....	....	....	17	2	6	....	23	2
Carleton	604	43	647	65	16	22	7	87	23	5	....	5	....	10	....
Dufferin	83	2	85	6	....	....	....	6	....	....	....	....	....	....	....
Elgin	223	6	229	28	2	1	1	29	3	17	1	9	....	26	1
Essex	356	27	383	39	2	....	....	39	2	8	....	3	....	11	....
Frontenac	367	15	382	35	3	....	....	35	3	9	1	2	....	11	1
Grey	192	5	197	18	3	5	3	23	6	9	....	2	....	11	....
Haldimand	67	6	73	3	....	3	....	6	....	13	....	10	1	23	1
Halton	67	2	69	....	....	....	....	....	....	5	2	3	....	8	2
Hastings	462	55	517	52	2	8	1	60	3	4	....	2	....	6	....
Huron	144	8	152	1	....	9	....	10	....	12	....	9	....	21	....
Kent	250	18	268	22	1	17	1	39	2	22	....	9	1	31	1
Lambton	248	7	255	....	....	....	....	....	....	28	2	7	1	35	3
Lanark	265	17	282	....	....	....	....	....	....	10	....	6	....	16	....
Leeds and Grenville	469	26	495	12	1	2	....	14	1	13	....	6	....	19	....
Lennox and Addington	158	6	164	4	....	....	....	4	....	....	....	....	....	....	....
Lincoln	237	16	253	26	1	10	....	36	1	14	....	6	....	20	....
Middlesex	633	38	671	71	3	23	2	94	5	29	1	22	1	51	2
Norfolk	152	10	162	4	....	1	....	5	....	9	4	5	....	14	4
Northumberland & Durham	285	12	297	13	1	8	1	21	2	6	1	4	1	10	2
Ontario	171	8	179	5	....	6	....	11	....	20	....	2	....	22	....
Oxford	409	19	428	7	3	1	....	8	3	9	....	2	....	11	....
Peel	105	4	109	....	....	....	....	....	....	7	1	3	....	10	1
Perth	208	11	219	52	2	29	....	81	2	3	....	....	....	3	....
Peterborough	212	11	223	30	3	7	....	37	3	1	....	....	....	1	....
Prescott and Russell	88	2	90	....	....	....	....	....	....	2	....	2	....	4	....
Prince Edward	41	3	44	4	....	....	....	4	....	3	....	....	....	3	....
Renfrew	234	29	263	8	....	2	....	10	....	6	7	....	....	6	7
Simcoe	410	22	432	17	1	2	....	19	1	25	1	5	....	30	1
Storm't, D'das and Gleng'ry	208	6	214	8	....	....	....	8	....	10	....	3	....	13	....
Thunder Bay	137	9	146	10	....	16	3	26	3	....	....	....	....	....	....
Victoria	233	2	235	21	5	10	....	31	5	1	....	1	....	2	....
Waterloo	226	13	239	13	1	....	....	13	1	27	....	6	....	33	....
Welland	260	11	271	31	....	27	2	58	2	3	....	2	1	5	1
Wellington	211	18	229	6	....	8	....	14	....	36	....	1	2	37	2
Wentworth	980	90	1070	149	15	112	17	261	32	15	....	13	....	28	....
York	2953	744	3697	684	65	490	68	1174	133	16	2	1	....	17	2
Totals of Ontario.... / Totaux d'Ontario....	13671	1376	15047	1519	133	850	109	2369	242	433	26	168	8	601	34

TABLEAU IV.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURY.

CASES TRIED BY JURY. — CAUSES JUGÉES PAR JURÉS.						TOTALS OF INDICTABLE OFFENCES. — TOTAUX DES DÉLITS SUJETS A POURSUITE.						GRAND TOTALS OF INDICTABLE OFFENCES AND SUMMARY CONVICTIONS. — GRAND TOTAUX DES DÉLITS SUJETS A POURSUITE ET DES CONDAMNATIONS SOMMAIRES.						Grand Totals of all offences. — Grands Totaux de toutes les offences.
Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		
M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	11	2	....	....	11	2	13
....	....	....	....	....	....	3	....	....	....	3	....	41	1	....	....	41	1	42
2	1	3	....	5	1	20	1	6	....	26	1	292	12	6	....	298	12	310
2	1	3	....	5	1	23	1	6	....	29	1	344	15	6	....	350	15	365
PROVINCE D'ONTARIO.																		
4	....	....	....	4	....	37	2	2	....	39	2	405	9	2	....	407	9	416
1	....	9	1	10	1	62	2	49	4	111	6	649	36	49	4	698	40	738
....	....	4	....	4	....	17	2	10	....	27	2	385	16	10	....	395	16	411
7	....	10	....	17	....	77	16	37	7	114	23	681	59	37	7	718	66	784
1	....	....	....	1	....	7	....	....	....	7	....	90	2	....	....	90	2	92
7	....	2	1	9	1	52	3	12	2	64	5	275	9	12	2	287	11	298
11	....	7	....	18	....	58	2	10	....	68	2	414	29	10	....	424	29	453
7	....	1	....	8	....	51	4	3	....	54	4	418	19	3	....	421	19	440
5	....	4	....	9	....	32	3	11	3	43	6	224	8	11	3	235	11	246
....	....	3	....	3	....	16	....	16	1	32	1	83	6	16	1	99	7	106
1	....	2	....	3	....	6	2	5	....	11	2	73	4	5	....	78	4	82
5	....	15	2	20	2	61	2	25	3	86	5	523	57	25	3	548	60	608
9	....	4	....	13	....	22	....	22	....	44	....	166	8	22	....	188	8	196
14	....	11	....	25	....	58	1	37	2	95	3	308	19	37	2	345	21	366
....	....	5	....	5	....	28	2	12	1	40	3	276	9	12	1	288	10	298
....	....	....	....	....	....	10	....	6	....	16	....	275	17	6	....	281	17	298
2	....	3	1	5	1	27	1	11	1	38	2	496	27	11	1	507	28	535
1	....	2	....	3	....	5	....	2	....	7	....	163	6	2	....	165	6	171
1	....	5	....	6	....	41	1	21	....	62	1	278	17	21	....	299	17	316
11	....	6	1	17	1	111	4	51	4	162	8	744	42	51	4	795	46	841
1	....	2	....	3	....	14	4	8	....	22	4	166	14	8	....	174	14	188
10	....	8	....	18	....	29	2	20	2	49	4	314	14	20	2	334	16	350
4	....	5	1	9	1	29	....	13	1	42	1	200	8	13	1	213	9	222
2	....	4	1	6	1	18	3	7	1	25	4	427	22	7	1	434	23	457
1	....	1	....	2	....	8	1	4	....	12	1	113	5	4	....	117	5	122
1	....	2	....	3	....	56	2	31	....	87	2	264	13	31	....	295	13	308
2	1	7	3	9	4	33	4	14	3	47	7	245	15	14	3	259	18	277
1	....	3	....	4	....	3	....	5	....	8	....	91	2	5	....	96	2	98
....	....	....	....	....	....	7	....	....	....	7	....	48	3	....	....	48	3	51
1	....	13	....	14	....	15	7	15	....	30	7	249	36	15	....	264	36	300
2	....	4	2	6	2	44	2	11	2	55	4	454	24	11	2	465	26	491
5	1	5	....	10	1	23	1	8	....	31	1	231	7	8	....	239	7	246
2	....	2	....	4	....	12	....	18	3	30	3	149	9	18	3	167	12	179
4	....	6	....	10	....	26	5	17	....	43	5	259	7	17	....	276	7	283
....	....	2	....	2	....	40	1	8	....	48	1	266	14	8	....	274	14	288
1	....	....	....	1	....	35	....	29	3	64	3	295	11	29	3	324	14	338
6	....	6	....	12	....	48	....	15	2	63	2	259	18	15	2	274	20	294
2	2	4	1	6	3	166	17	129	18	295	35	1146	107	129	18	1275	125	1400
63	5	62	6	125	11	763	72	553	74	1316	146	3716	816	553	74	4269	890	5159
195	9	229	20	424	29	2147	168	1247	137	3394	305	15818	1544	1247	137	17065	1681	18746

TABLE IV.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY.

JUDICIAL DISTRICTS. — DISTRICTS JUDICIAIRES.	Summary Convictions. — Condamnations sommaires.			CASES SUBJECT TO BE TRIED BY JURY BUT TRIED SUMMARILY BY CONSENT. — CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURY MAIS JUGÉES SOMMAIREMENT DE CONSENTEMENT.											
				By Police or other Magistrate. — Par un Magistrat de Police ou autre.						Under the Speedy Trials Act. — En vertu de l'Acte des procès expéditifs.					
				Convictions — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.	
	M.	F.	Totals. — Totaux.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.
PROVINCE OF QUEBEC.															
Arthabaska	21		21							5	2	3		8	2
Beauce	16	2	18							1				1	
Beauharnois	2		2							7		7		14	
Bedford	20		20							28	2	3	1	31	3
Chicoutimi	1		1												
Gaspé	14		14							2				2	
Iberville				4			1	4	1	6				6	
Joliette	8		8							2				2	
Kamouraska	6		6							3				3	
Montmagny	1	1	2							3				3	
Montreal	5471	1021	6492	751	70	129	8	880	78	166	9	42	3	208	12
Ottawa	160	15	175	4	1			4	1	3				3	
Quebec	1245	31	1276	101	3	2		103	3	10				10	
Richelieu	104	14	118							12		2		14	
Rimouski	12		12	5		2	1	7	1						
Saguenay															
St. Francis	94	4	98	22	1	7		29	1	23	1	2	1	25	2
St. Hyacinthe	30	2	32	7				7		5		1		6	
Terrebonne	3	1	4												
Three Rivers	83	6	89	8		5		13		3				3	
Totals of Quebec / Totaux de Québec	7291	1097	8388	902	75	145	10	1047	85	279	14	60	5	339	19
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK.															
Albert															
Carleton	117	2	119	4	2			4	2						
Charlotte	92		92												
Gloucester	2	1	3												
Kent	10		10			1		1							
King's	2		2												
Madawaska										2				2	
Northumberland	136	21	157	10	1	2	1	12	2			1	1	1	1
Queen's															
Restigouche															
St. John	1203	179	1382	45	10	16	1	61	11						
Sunbury															
Victoria	9		9							5				5	
Westmoreland	224	21	245	8		12		20		4		5	1	9	1
York	264	19	283	7	2			7	2	1				1	
Totals of New Brunswick / Totaux du N.-Brunswick	2059	243	2302	74	15	31	2	105	17	12		6	2	18	2

TABLEAU IV.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURY.

CASES TRIED BY JURY. — CAUSES JUGÉES PAR JURÉS.						TOTALS OF INDICTABLE OFFENCES. — TOTAUX DES DÉLITS SUJETS À POURSUITE.						GRAND TOTALS OF INDICTABLE OFFENCES AND SUMMARY CONVICTIONS. — GRAND TOTAUX DES DELITS SUJETS À POURSUITE ET DES CONDAMNATIONS SOMMAIRES.						Grand Totals of all offences. — Grands Totaux de toutes les offences.
Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		
M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	
PROVINCE DE QUÉBEC.																		
...	....	....	....	....	....	5	2	3	.....	8	2	26	2	3	....	29	2	31
2	....	....	....	2	....	3	....	...	.....	3	....	19	2	.....	....	19	2	21
...	....	....	....	....	....	7	....	7	...	14	....	9	....	7	...	16	....	16
3	....	4	....	7	....	31	2	7	1	38	3	51	2	7	1	58	3	61
...	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	....	1	....	.....	....	1	....	1
...	....	....	....	....	....	2	....	....	.....	2	....	16	....	.....	....	16	....	16
3	....	4	....	7	....	13	....	4	1	17	1	13	....	4	1	17	1	18
3	....	4	....	7	....	5	....	4	....	9	....	13	....	4	....	17	....	17
8	....	4	....	12	....	11	....	4	.....	15	....	17	....	4	....	21	....	21
...	....	....	....	....	....	3	....	....	.....	3	....	4	1	.....	....	4	1	5
50	1	117	8	167	9	967	80	288	19	1255	99	6438	1101	288	19	6726	1120	7846
3	....	2	....	5	....	10	1	2	.....	12	1	170	16	2	....	172	16	188
3	....	11	1	14	1	114	3	13	1	127	4	1359	34	13	1	1372	35	1407
20	1	2	4	22	5	32	1	4	4	36	5	136	15	4	4	140	19	159
1	....	7	....	8	....	6	....	9	1	15	1	18	....	9	1	27	1	28
2	....	2	....	4	....	2	....	2	.....	4	....	2	....	2	....	4	....	4
...	....	....	....	....	....	45	2	9	1	54	3	139	6	9	1	148	7	155
...	....	....	....	....	....	12	....	1	.....	13	....	42	2	1	....	43	2	45
3	....	9	2	12	2	3	....	9	2	12	2	6	1	9	2	15	3	18
1	....	1	....	2	....	12	....	6	.....	18	....	95	6	6	....	101	6	107
102	2	167	15	269	17	1283	91	372	30	1655	121	8574	1188	372	30	8946	1218	10164
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.																		
...	....	....	....	....	....	...	....	....	.....	...	....	...	....	.....	....	...	....	...
1	....	....	....	1	....	5	2	....	.....	5	2	122	4	...	....	122	4	126
6	....	....	....	6	....	6	....	....	.....	6	....	98	....	....	....	98	....	98
1	....	....	....	1	....	1	....	....	.....	1	....	3	1	.....	....	3	1	4
...	....	....	....	....	....	....	....	1	.....	1	....	10	....	1	....	11	....	11
1	....	....	....	1	....	1	....	....	.....	1	....	3	....	.....	....	3	....	3
2	....	....	....	2	....	4	....	....	.....	4	....	4	....	.....	....	4	....	4
1	....	....	....	1	....	11	1	3	2	14	3	147	22	3	2	150	24	174
...	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
...	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	....	....	....	2	....	47	10	16	1	63	11	1250	189	16	1	1266	190	1456
...	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
...	....	....	....	....	....	5	....	....	.....	5	....	14	....	.....	....	14	....	14
4	....	....	....	4	....	16	....	17	1	33	1	240	21	17	1	257	22	279
2	....	....	....	2	....	10	2	....	.....	10	2	274	21	....	....	274	21	295
20	....	....	....	20	....	106	15	37	4	143	19	2165	258	37	4	2202	262	2464

TABLE IV.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY.

JUDICIAL DISTRICTS. — DISTRICTS JUDICIAIRES.	Summary Convictions. — Condamnations sommaires.			CASES SUBJECT TO BE TRIED BY JURY BUT TRIED SUMMARILY BY CONSENT. — CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURY MAIS JUGÉES SOMMAIREMENT DE CONSENTEMENT.											
				By Police or other Magistrate. — Par un Magistrat de Police ou autre.						Under the Speedy Trials Act. — En vertu de l'Acte des procès expéditifs.					
				Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.	
	M.	F.	Totals. — Totaux.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.
PROVINCE OF NOVA SCOTIA.															
Annapolis	15		15		2				2	2		1		3	
Antigonish	28	2	30			3		3		1				1	
Cape Breton	60		60	6				6		7				7	
Colchester	7	2	9												
Cumberland	56	5	61							12		9		21	
Digby	68		68							5				5	
Guysborough	5		5							1				1	
Halifax	1041	150	1191	90	5			90	5	24	2	8	5	32	7
Hants	42		42	3				3		3				3	
Inverness															
King's	48		48			4		4							
Lunenberg	70	1	71	2		7		9		5				5	
Pictou	87	3	90							1				1	
Queen's										1				1	
Richmond															
Shelburne	5		5												
Victoria															
Yarmouth	54	6	60	2				2							
Totals of Nova Scotia.. / Totaux de la N.-Ecosse	1586	169	1755	103	7	14		117	7	62	2	18	5	80	7
Central Manitoba—Centre..	32	1	33	9		16		25		5		1		6	
Eastern Manitoba—Est	972	110	1082	71	1	21		92	1	41	1	4		45	1
Western Manitoba—Ouest..	17		17	6				6		24		14		38	
Totals of Manitoba / Totaux de Manitoba	1021	111	1132	86	1	37		123	1	70	1	19		89	1
Cariboo, B.C.—C.-B.										9				9	
Clinton, B.C.—C.-B.	106	13	119	10				10		8				8	
N. Westminster, B.C—C.-B	479	58	537	79	45			79	45	21		5		26	
Victoria, B.C.—C.-B	750	44	794	62	2			62	2	31		10		41	
Totals of B. Columbia. / Totaux de la Col.-Brit.	1335	115	1450	151	47			151	47	69		15		84	
Alberta N.—N., N.W.T.	169	13	182	26	3	17		43	3						
Alberta S.—Sud, N.W.T.	228	16	244	8	3	18		26	3						
Assiniboia E.—E., N.W.T.	92	2	94	14	1	22		36	1						
Assiniboia W.—O., N.W.T.	53		53	4		5		9							
Saskatchewan, N.W.T.	41		41	4		6		10							
Totals of the Territories / Totaux des Territoires..	583	31	614	56	7	68		124	7						
Totals of Canada / Totaux du Canada	27867	3156	31023	2912	285	1148	121	4060	406	925	43	286	20	1211	63

TABLEAU IV.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURY.

CASES TRIED BY JURY. — CAUSES JUGÉES PAR JURÉS.						TOTALS OF INDICTABLE OFFENCES. — TOTAUX DES DÉLITS SUJETS À POURSUITE.						GRAND TOTALS OF INDICTABLE OFFENCES AND SUMMARY CONVICTIONS. — GRANDS TOTAUX DES DÉLITS SUJETS À POURSUITE ET DES CONDAMNATIONS SOMMAIRES.						Grand Totals of all offences. — Grands Totaux de toutes les offences.
Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		
M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	
PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.																		
....	....	....	....	....	....	2	2	1	.....	3	2	17	2	1	....	18	2	20
2	....	....	....	2	....	3	....	3	.....	6	....	31	2	3	....	34	2	36
2	1	....	....	2	1	15	1	....	.....	15	1	75	1	. .	....	75	1	76
2	....	....	....	2	....	2	....	....	.....	2	....	9	2	.....	....	9	2	11
....	....	....	....	....	....	12	....	9	.....	21	....	68	5	9	....	77	5	82
....	....	....	....	....	....	5	....	....	.....	5	....	73	....	.....	....	73	....	73
1	1	1	....	2	1	2	1	1	.....	3	1	7	1	1	....	8	1	9
8	....	....	2	8	2	122	7	8	7	130	14	1163	157	8	7	1171	164	1335
2	....	....	....	2	....	8	....	....	.....	8	....	50	....	. .	....	50	....	50
....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	1	....	....	1	1	1	1	4	.....	5	1	49	1	4	....	53	1	54
1	2	....	....	1	2	8	2	7	.....	15	2	78	3	7	....	85	3	88
1	....	....	....	1	....	2	....	....	.....	2	....	89	3	.....	....	89	3	92
....	....	....	....	....	....	1	....	....	.....	1	....	1	....	.....	....	1	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	1	1	1	1	....	....	1	1	1	1	5	....	1	1	6	1	7
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	2	....	....	.....	2	....	56	6	.....	....	56	6	62
20	5	2	3	22	8	185	14	34	8	219	22	1771	183	34	8	1805	191	1996
1	....	....	....	1	....	15	....	17	....	32	....	47	1	17	....	64	1	65
6	1	6	....	12	1	118	3	31	.....	149	3	1090	113	31	....	1121	113	1234
2	....	1	....	3	....	32	....	15	.....	47	....	49	....	15	....	64	....	64
9	1	7	....	16	1	165	3	63	.....	228	3	1186	114	63	....	1249	114	1363
....	....	....	....	....	....	9	....	....	.....	9	....	9	....	.....	....	9	....	9
1	....	....	....	1	....	19	....	....	.....	19	....	125	13	....	....	125	13	138
7	....	2	....	9	....	107	45	7	.....	114	45	586	103	7	....	593	103	696
19	....	4	....	23	....	112	2	14	.....	126	2	862	46	14	....	876	46	922
27	....	6	....	33	....	247	47	21	.....	268	47	1582	162	21	....	1603	162	1765
12	....	10	1	22	1	38	3	27	1	65	4	207	16	27	1	234	17	251
36	....	13	....	49	....	44	3	31	.....	75	3	272	19	31	....	303	19	322
8	....	1	....	9	....	22	1	23	.	45	1	114	3	23	....	137	3	140
11	....	....	....	11	....	15	....	5	.....	20	....	68	....	5	....	73	....	73
5	....	1	....	6	....	9	....	7	.....	16	....	50	....	7	....	57	....	57
72	....	25	1	97	1	128	7	93	1	221	8	711	38	93	1	804	39	843
447	18	439	39	886	57	4284	346	1873	180	6157	526	32151	3502	1873	180	34024	3682	37706

TABLE V.

PARDONS AND COMMUTATIONS.

TABLEAU V.

PARDONS ET COMMUTATIONS.

TABLE V—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1893, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(*Province of Ontario.*) PROVINCIAL PENITENTIARY—KINGSTON.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex M	Age and Sex F	By what Court tried.
Manslaughter	10 yrs.	Oct. 9,'89	May 18,'93	*	32		Assizes, Windsor, Ont.
Bigamy	2 "	May 3,'92	Sept 11,'93	*	53		Police, "
Arson	3 "	May 11,'91	Apr. 18,'93	*	76		Assizes, Orangeville.
"	6 "	Oct. 23,'90	July 5,'93	Insane. Removed to Rockwood Asylum.		28	" Cobourg.
Highway robbery	5 "	Apr. 17,'89	Apr. 20,'93	*	25		County, Sault Ste. Marie.
Burglary	3 "	Sept. 3,'90	Jan. 21,'93	*	20		" St. Catharines.
"	5 "	Oct. 3,'89	May 8,'93	*	28		Police, Toronto.
"	5 "	Oct. 30,'89	June 2,'93	*	26		" "
Housebreaking, larceny and wounding.	11 "	June 22,'89	Feb. 4,'93	*	23		County, Brampton.
Forgery	2 "	Sept 18,'91	May 8,'93	*	20		Assizes, Ottawa.
Larceny of money letter	5 "	May 23,'92	Sept 13,'93	*	25		Sessions, Toronto.
Larceny	6 "	July 18,'90	Aug. 19,'93	*	35		County, Berlin.
"	3 "	Dec. 19,'90	June 21,'93	*	24		" St. Thomas.
"	2 "	Aug. 15,'92	Mar. 18,'93	*	45		Police, Perth.

(*Province of Ontario.*) PROVINCIAL REFORMATORY—PENETANGUISHENE.

Housebreaking and larceny	4 yrs.	Oct. 27,'91	Jan. 27,'93	*	16		County, Sarnia.
" "	4 "	Oct. 6,'90	May 18,'93	*	17		Police, Toronto.
Shopbreaking	*a* 2 "	July 14,'91	Oct. 23,'92	*	23		" St. Catharines.
Larceny from dwelling house and from the person	4 "	Oct. 10,'91	June 24,'93	*	24		County, Pembroke.
Larceny from dwelling house	3 "	Oct. 10,'91	June 24,'93	*	24		" "
Larceny	*a* 1 "	Mar. 7,'89	Oct. 31,'92	*	19		Police, St. Thomas.
"	*b*	Nov. 30,'88	Oct. 31,'92	*	18		" Lindsay.
"	*c* 1 "	Sept. 5,'91	Nov. 23,'92	*	15		" Whitby.
"	4 "	June 16,'91	Dec. 14,'92	When he shall have served 2 years	17		" St. Thomas.
"	*c* 3 m's	Feb. 13,'91	Feb. 4,'93	*	17		" Windsor.
"	*a* 2 yrs.	Oct. 19,'92	Feb. 16,'93	*	15		" London.
"	5 "	July 31,'90	May 27,'93	*	14		" Owen Sound.
"	3 "	Aug. 20,'90	June 24,'93	*	19		County, London.
"	*e*	July 18,'92	Sept. 4,'93	*	18		Police, St. Thomas.

(*Province of Ontario.*) MERCER REFORMATORY—TORONTO.

Vagrancy	*d*	July 26,'92	May 18,'93	*		15	Police, Hamilton.
"	*e*	May 27,'92	May 27,'93	*		17	" London.

ONTARIO BOYS' REFORMATORY.

Vagrancy	*a* 6 m's	Aug. 7,'88	Mar. 7,'93	*	17		Police, Kingston.

a And an indefinite period not to exceed five years.
b An " "
c " " " " three years.
d Two years less one day.
e One year and 11 months.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU V—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1893, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(*Province d'Ontario.*) PÉNITENCIER PROVINCIAL—KINGSTON.

CRIME.	Sentence.	Date de Sentence ou emprisonnement.	Date de Pardon ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe H	Age et sexe F	Par quelle cour mis en jugement.
Homicide non prém.	10 ans	9 oct. '89	18 mai '93	*	32		Assises, Windsor, Ont.
Bigamie	2 "	3 mai '92	11 sept. '93	*	53		Police, "
Incendie	3 "	11 mai '91	18 avril '93	*	76		Assises, Orangeville, Ont.
"	6 "	23 oct. '90	5 juill. '93	Aliéné. Transferée à l'Asile de Rockwood		28	" Cobourg.
Vol de grand chemin	5 "	17 avril '89	20 avril '93	*	25		Comté, Sault Ste. Marie.
Vol avec effraction	3 "	3 sept. '90	21 janv. '93	*	20		" Sainte-Catherine.
" "	5 "	3 oct. '89	8 mai '93	*	28		Police, Toronto.
" "	5 "	30 oct. '89	2 juin '93	*	26		" "
Bris de maison, vol et blessures corporelles.	11 "	22 juin '89	4 fév. '93	*	23		Comté, Brampton.
Faux	2 "	18 sept. '91	8 mai '93	*	20		Assises, Ottawa.
Vol d'une lettre chargée	5 "	23 mai '92	13 sept. '93	*	25		Sessions, Toronto.
Larcin	6 "	18 juill. '90	19 août '93	*	35		Comté, Berlin.
"	3 "	19 déc. '90	21 juin '93	*	24		" St. Thomas.
"	2 "	15 août '92	18 mars '93	*	44		Police, Perth.

(*Province d'Ontario.*) ÉCOLE DE RÉFORME—PÉNÉTANGUISHENE.

Bris de maison et vol.	4 ans	27 oct. '91	27 janv. '93	*	16		Comté, Sarnia.
" "	4 "	6 oct. '90	18 mai '93	*	17		Police, Toronto.
Bris de magasin	*a*2	14 juill. '91	23 oct. '92	*	23		" Sainte-Catherine.
Vol dans une maison habitée et sur la personne	4 "	10 oct. '91	24 juin '93	*	24		Comté, Pembroke.
Vol dans une maison habitée	3 "	10 oct. '91	24 juin '93	*	24		" "
Larcin	*a*1 "	7 mars '89	31 oct. '92	*	19		Police, St-Thomas.
"	*b*	30 nov. '88	31 oct. '92	*	18		" Lindsay.
"	*c*1 "	5 sept. '91	23 nov. '92	*	15		" Whitby.
"	4 "	16 juin '91	14 déc. '92	A être libéré après avoir servi 2 ans	17		" St-Thomas.
"	*c*3 m's	13 fév. '91	4 fév. '93	*	17		" Windsor.
"	*a*2 ans	19 oct. '92	16 fév. '93	*	15		" London.
"	5 "	31 juill. '90	27 mai '93	*	14		" Owen Sound.
"	3 "	20 août '90	24 juin '93	*	19		Comté, London.
"	*c*	18 juill. '92	4 sept. '93	*	18		Police, St-Thomas.

(*Province d'Ontario.*) MAISON DE RÉFORME MERCER—TORONTO.

Vagabondage	*d*	26 juill. '92	18 mai '93	*		15	Police, Hamilton.
"	*e*	27 mai '92	27 mai '93	*		17	" London.

MAISON DE RÉFORME D'ONTARIO POUR LES GARÇONS.

Vagabondage	*a*6 m's	7 août '88	7 mars '93	*	17		Police, Kingston.

a Et une période indéfinie ne devant pas excéder cinq ans.
b Une " "
c " " " " trois ans.
d Deux ans moins un jour.
e Un an et 11 mois.
* Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

TABLE V—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1893, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(*Province of Ontario.*) CENTRAL PRISON—TORONTO.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M	Age and Sex. F	By what Court tried.
Placing obstruction on railway track	6 m's.	Apr. 10,'93	June 7,'93	*	14	..	County, London.
Larceny	6 "	Dec. 30,'92	May 1,'93	*	24	..	Police, Toronto.
Obtaining money under false pretenses	12 "	" 28,'92	Aug. 17,'93	When he shall have served 9 months	45	..	General Sessions, Toronto

(*Province of Ontario.*) COMMON JAILS.

Assault	1 yr.	Aug. 25,'92	Mar. 30,'93	*	47	..	County, Guelph.
Malfeasance in office	*a*.. ..	Mar. 16,'93	Aug. 22,'93	*	55	..	Assizes, Ottawa.
Larceny	6 m's.	Jan. 11,'93	Apr. 15,'93	*	36	..	County, Bracebridge.
Vagrancy	3 "	Dec. 15,'92	Jan. 19,'93	*	27	..	Police, Peterborough.
"	6 "	Oct. 8,'92	" 27,'93	*	8	..	Mag., Carleton Place.
"	6 "	July 29,'93	Aug. 19,'93	*	..	77	J. P., Perth.

(*Province of Ontario.*) NOT IMPRISONED.

Using cancelled postage stamps	*b*.....	Dec. 28,'92	Apr. 15,'93	Free pardon	M	..	J. P., Niagara.
Removing hay from Indian Reserve.	$20 & costs	" 22,'91	Dec. 24,'93	Free pardon under warrant of Gov. General.	M	..	Police, Belleville.
		" 22,'91	" 24,'93		M	..	" "
		" 22,'91	" 24,'93		M	..	" "
		" 22,'91	" 24,'93		M	..	" "
		" 22,'91	" 24,'93		M	..	" "

(*Province of Ontario.*) PROVINCIAL PENITENTIARY—ST. VINCENT DE PAUL.

Rape	14 yrs.	Sept 24,'89	June 23,'93	*	..	..	Queen's B., Montreal.
"	14 "	June 21,'89	" 23,'93	*	..	..	" "
Indecent assault	5 "	Dec. 10,'91	May 29,'93	When he shall have served 2 years and 6 months	68	..	Sessions, "
Indecency	*c*3 "	Jan. 8,'91	June 24,'93	Lashes remitted	59	..	" "
Stealing from the person and burglary	7 "	" 27,'88	May 10,'93	*	41	..	Queen's B., Joliette.
Stealing money out of post letter	5 "	Nov. 5,'89	Dec. 7,'92	*	21	..	Sessions, Quebec.
Larceny	3 "	" 20,'90	" 7,'92	*	6	..	" Montreal.
Receiving stolen goods	3 "	Sept 16,'92	July 21,'93	*	38	..	Queen's B. "

(*Province of Quebec.*) REFORMATORY SCHOOL—SHERBROOKE.

Stealing from a post letter	5 yrs.	Oct. 10,'91	Feb. 21,'93	*	17	..	Sessions, Quebec.

a. 6 months and a fine of $1,000.
b. $25 and costs.
c. And to receive 58 lashes in two instalments.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU V—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1893, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(*Province d'Ontario.*) PRISON CENTRALE—TORONTO.

CRIME.	Sentence.	Date de Sentence ou emprisonnement.	Date de Pardon ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe. H	Age et sexe. F	Par quelle cour mis en jugement.
Placant un obstacle sur la voie ferrée	6 mos	10 avril '93	7 juin '93	*	14		Comté, London.
Larcin	6 "	30 déc. '92	1 mai '93	*	24		Policé, Toronto.
Obtention d'argent sur faux prétextes	12 "	28 " '92	17 août '93	A être libéré après avoir servi 9 mois.	45		Sessions "

(*Province d'Ontario.*) PRISONS COMMUNES.

Voies de fait	1 an.	25 août '92	30 mars '93	*	47		Comté, Guelph.
Malfeasance in office	*a*	16 mars '93	22 août '93	*	55		Assises, Ottawa.
Larcin	6 mos	11 jan. '93	15 avril '93	*	36		Comté, Bracebridge.
Vagabondage	3 "	15 déc. '92	19 janv. '93	*	27		Police, Peterborough.
"	6 "	8 oct. '92	27 " '93	*	8		Mag., Carleton Place.
"	6 "	29 juil. '93	19 août '93	*		77	J. de P., Perth.

(*Province d'Ontario.*) NON EMPRISONNÉS.

Circulation de timbres cancellés	*b*	28 déc. '92	15 avril '93	Pardonné	H		J. de P., Niagara.
Enlèvement de foin d'une réserve Indienne.	$20 et les frais	22 " '91	24 déc. '93	Pardonnés par un mandat du Gouverneur Général	H		Police, Belleville.
		22 " '91	24 " '93		H		" "
		22 " '91	24 " '93		H		" "
		22 " '91	24 " '93		H		" "
		22 " '91	24 " '93		H		" "

(*Province de Québec.*) PÉNITENCIER PROVINCIAL—ST. VINCENT DE PAUL.

Viol	14 ans.	24 sept. '89	23 juin '93	*			Banc Reine, Montréal.
"	14 "	21 juin '89	23 " '93	*			" "
Attentat à la pudeur	5 "	10 déc. '91	29 mai '93	A être libéré après avoir servi 2 ans et 6 mois.	68		Sessions "
Indécence	*c* 3 "	8 jan. '91	24 juin '93	Supplice du fouet remis	59		" "
Vol sur la personne et effraction	7 "	27 " '88	10 mai '93	*	41		Banc Reine, Joliette.
Vol d'argent contenu dans une lettre	5 "	5 nov. '89	7 déc. '92	*	21		Sessions, Québec.
Larcin	3 "	20 " '90	7 " '92	*	26		" Montréal.
Recel	3 "	16 sept. '92	21 juil. '93	*	38		Banc Reine "

(*Province de Québec.*) ÉCOLE DE RÉFORME—SHERBROOKE.

Vol d'une lettre chargée	5 ans.	10 oct. '91	21 fév. '93	*	17		Sessions, Québec.

a. 6 mois et une amende de $1,000.
b. $25 et les frais.
c. Et a recevoir 58 coups de fouet en deux fois.
* Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

TABLE V—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1893, in favour of Prisons committed to the following Prisons.

(*Province of Quebec.*) COMMON JAILS.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M	Age and Sex. F	By what Court tried.
Indecent assault	*a*	Mar. 23,'91	Jan. 21,'93	25 lashes remitted	51		Queen's Bench, Montreal.
" "	*a*	" 23''91	" 21,'93	" "	35		" " "
Assault	4 m's	Aug. 30,'92	Nov. 21,'92	*	22		Dist. Mag., Magpie, Que.
"	3 "	" 30,'92	" 21,'92	*	19		" " "
"	3 "	" 30,'92	" 21,'92	*	18		" " "
Arson	23 "	May 31,'92	Oct. 8,'92	*		23	Sessions, Montreal.
Forging notarial deed.	1 yr.	Dec. 31,'92	Jan. 26,'93	When he shall have served 1 month	76		Queen's Bench, Joliette.
Conspiring to defraud	1 "	Apr. 22,'92	Dec. 14,'92	When he shall have served 9 months	56		" " Quebec.
Larceny	1 "	Mar. 5,'92	" 7,'92	*	33		Dist. Mag., St. Johns, Q.
"	4 m's	Jan. 21,'93	Apr. 22,'93	*	30		J. P., Montreal.
"	1 "	Apr. 6,'93	" 29,'93	*	55		Police "
"	6 "	" 12,'93	May 29,'93	Sentence reduced to 2 months	18		" "
"	18 "	Oct. 1,'92	Sept. 4,'93	*	34		" "
Obtaining goods under false pretenses	6 "	July 10,'93	Aug. 19,'93	*	21		" "
Having an illicit still in his possession	*b*	Apr. 5,'93	May 29,'93	*	32		" "
" "	*c*	May 6,'93	June 1,'93	*	38		Sheriff, Montmagny.
" "	*d*	Feb. 18,'93	" 2,'93	*	42		Djst. Mag., Sorel.
Illicit sale of liquor	*e*	June 8,'93	Aug. 4,'93	*	54		Circuit, Montmagny.
Vagrancy	*f*	Dec. 30,'92	Mar. 7,'93	*		80	Recorder, Montreal.
"	3 m's	Aug. 24,'93	Sept 29,'93	*	23		Police "
Drunkenness	3 "	July 29,'93	" 14,'93	*	66		Recorder "

(*Province of Nova Scotia.*) PROVINCIAL PENITENTIARY—DORCHESTER.

Manslaughter	3 yrs.	Oct. 3,'91	Mar. 2,'93	*	30		Supreme, Inverness, N.S.
Attempted rape	2 "	Sept 25,'91	Dec. 7,'92	*	21		County, Amherst, N.S.
Obstructing railway	4 "	July 27,'91	Mar. 2,'93	*	15		" Sydney, N.S.
Forgery	6 "	" 26,'90	Sept. 4,'93	*	23		" Windsor, N.S.
Burglary	3 "	" 30,'91	Dec. 17,'92	*	21		" Truro, N.S
Larceny	4 "	Dec. 5,'90	Oct. 31,'92	*	33		" Halifax, N.S.
"	3 "	Aug. 19,'91	Mar. 13,'93	*	24		" " "
"	3 "	" 19,'91	" 13,'93	*	24		" " "
"	9 "	Sept 19,'89	Sept. 4,'93	*	28		Supreme, Windsor, N.S.
Receiving stolen goods	2 yrs. & 6m's	Apr. 8,'92	" 16,'93	When he shall have served 2 years with remission	18		County, Sydney, N.S.

a 23 months and 50 lashes.
b One month and a fine of $200 or one month more.
c " " $100 " "
d " " $100 or six months more.
e $120 fine and costs or three months in jail.
f Six months, $1 fine or three other months.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU V—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1893, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(*Province de Québec.*) PRISONS COMMUNES.

CRIME.	Sentence.	Date de Sentence ou emprisonnement.	Date de Pardon ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe. H	F	Par quelle cour mis en jugement.
Attentat à la pudeur..	*a*....	23 mars '91	21 janv. '93	25 coups de fouet rem.	51	..	Banc Reine, Montréal.
" " ..	*a*....	25 " '91	21 " '93	" " "	35	..	" "
Voies de fait	4 mos	30 août '92	21 nov. '92	*	22	..	Mag. du Dist. Magpie, Q.
" "	3 "	30 " '92	21 " '92	*	19	..	" "
" "	3 "	30 " '92	21 " '92	*	18	..	" "
Incendie	23 "	31 mai '92	8 oct. '92	*	..	23	Sessions, Montréal.
Faux d'un contrat notarié	1 an	31 déc. '92	26 janv. '93	A être libéré après avoir servi 1 mois..	76	..	Banc Reine, Joliette.
Conspiration pour frauder..	1 "	22 avril '92	14 déc. '92	A être libéré après avoir servi 9 mois.	56	..	" Québec.
Larcin	1 "	5 mars '92	7 " '92	*	33	..	Mag. du Dist. St. Jean, Q.
"	4 mos	21 janv. '93	22 avril '93	*	30	..	J. de P., Montréal.
"	1 "	6 avril '93	29 " '93	*	55	..	Police "
"	6 "	12 " '93	29 mai '93	Sentence réduite à deux mois	18	..	" "
"	18 "	1 oct. '92	4 sept. '93	*	34	..	" "
Obtention d'effets sous faux prétextes	6 "	10 juill. '93	19 août '93	*	21	..	" "
En possession d'un alambic	*b*....	5 avril '93	29 mai '93	*	32	..	" "
" " ..	*c*....	6 mai '93	1 juin '93	*	38	..	Shérif, Montmagny.
" " ..	*d*....	18 fév. '93	2 " '93	*	42	..	Mag. du Dist. Sorel.
Vente illégale de liqueurs	*e*....	8 juin '93	4 août '93	*	54	..	Circuit, Montmagny.
Vagabondage..	*f*...	30 déc. '92	7 mars '93	*	..	80	Recorder, Montréal.
"	3 mos	24 août '93	29 sept. '93	*	23	..	Police "
Ivresse	3 "	29 juill. '93	14 " '93	*	66	..	Recorder "

(*Province de la Nouv.-Ecosse.*) PÉNITENCIER PROVINCIAL—DORCHESTER.

Homicide non prém..	3 ans	3 oct. '91	2 mars '93	*	30	..	Suprême, Inverness, N.-E.
Tentative de viol.....	2 "	25 sept. '91	7 déc. '92	*	21	..	Comté, Amherst, N.-E.
Obstruant le voie ferrée	4 "	27 juill. '91	2 mars '93	*	15	..	" Sydney, N.-E.
Faux.....	6 "	26 " '90	4 sept. '93	*	23	..	" Windsor, N.-E.
Vol avec effraction...	3 "	30 " '91	17 déc. '92	*	21	..	" Truro, N.-E.
Larcin	4 "	5 déc. '90	31 oct. '92	*	33	..	" Halifax, N.-E.
"	3 "	19 août '91	13 mars '93	*	24	..	" "
"	3 "	19 " '91	13 " '93	*	24	..	" "
"	9 "	19 sept. '89	4 sept. '93	*	28	..	Suprême, Windsor, N.-E.
Real	2 ans et 6 m's	8 avril '92	16 " '93	A être libéré après avoir servi 2 ans avec remission....	18	..	Comté, Sydney, N.-E.

a 23 mois et 50 coups de fouet.
b Un mois et une amende de $200 ou un autre mois.
c " " $100 " "
d " " $100 ou six autres mois.
e $120 d'amende et les frais ou trois mois de prison.
f Six mois et $1 d'amende ou trois autres mois.
* Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

TABLE V—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the Year ended the 30th September, 1893, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M	Age and Sex. F	By what Court tried.
(Nova Scotia and New Brunswick.) COMMON JAILS.							
Assault	9 mos	Apr. 28, '93	Aug. 7, '93	*	22	..	County, Andover, N.B.
Larceny	12 "	Aug. 22, '92	June 13, '93	*	18	..	" St. John, N.B.
"	12 "	" 22, '92	" 13, '93	*	18	..	" "
Obtaining money under false pretenses	12 "	Mar. 18, '92	Dec. 13, '92	*	46	..	Supreme, Halifax, N.S.
Having illicit still	4 "	July 28, '92	Nov. 4, '92	*	67	..	Stp. Mag., Westville, N.S.
Having cigars in his possession contrary to Inland Revenue Act	$50 & costs.	Apr. 29, '93	June 27, '93	*	54	..	Admiralty, Halifax.
(Province of Manitoba.) PROVINCIAL PENITENTIARY.							
Carnally knowing a girl under 14 years	a 5 yrs.	July 8, '92	June 13, '93	Flogging remitted.			
" "	5 "	" 8, '92	July 7, '93		26	..	Supreme, Regina, N.W.T
Indecent assault	b 2 "	Nov. 3, '91	May 2, '93	Flogging remitted	45	..	Assize, Winnipeg, Man.
Malicious and unlawful wounding	3 "	Mar. 23, '92	Mar. 24, '93	One month remission	31	..	Sup., Moosomin, N.W.T.
Arson	5 "	Aug. 2, '90	" 24, '93	" "	20	..	" "
Shopbreaking and larceny	5 "	Mar. 16, '92	" 24, '93	" "	19	..	Assize, Winnipeg, Man.
Larceny	3 "	Oct. 18, '90	June 24, '93	*	24	..	County "
"	2 "	Apr. 12, '92	Nov. 4, '92	To be released in 3 weeks from date of pardon	..	16	Sup., Calgary, N.W.T.
Killing cattle with intent to steal	2 "	June 25, '91	Mar. 24, '93	One month remission	24	..	" Edmonton "
Killing cattle	2 "	Apr. 21, '93	Sept. 4, '93	*	28	..	" Ft. McLeod "
(Province of Manitoba.) COMMON JAILS.							
Larceny	6 mos	Apr. 19, '93	Aug. 4, '93	*	52	..	County, Winnipeg, Man.
Vagrancy	3 "	Oct. 25, '92	Dec. 5, '92	*	52	..	Police, Brandon, Man.
(Province of British Columia.) NEW WESTMINSTER PENITENTIARY.							
Shooting with intent to commit murder	7 yrs.	Oct. 3, '92	Aug. 17, '93	*	22	..	County, Kamloops, B.C.
Shooting with intent to do grievous bodily harm	12 "	Nov. 10, '86	Feb. 4, '93	*	48	..	Assizes, New Westminster, B.C.
Assault occasioning actual bodily harm	2 " & 3 m.	Nov. 10, '91	Dec. 9, '92	*	46	..	" "
REGINA JAIL, N.W.T.							
Embezzlement	23 mos	Oct. 8, '92	Feb. 16, '93	*	62	..	Supreme, Calgary, NWT
DEATH SENTENCE COMMUTED DURING THE YEAR ENDED 30TH SEPTEMBER, 1893.							
Murder	Death	Apr. 13, '93	May 13, '93	Life, Kingston Pen.	47	..	Assize, Essex, Ont.

a. And 20 lashes. *b.* And 25 lashes. *No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU V—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1893, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

CRIME.	Sentence.	Date de Sentence ou emprisonnement.	Date de Pardon ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe. H	F	Par quelle cour mis en jugement.
(Nouvelle-Ecosse et Nouv.-Brunswick.)		PRISONS COMMUNES.					
Voies de fait	9 mos	28 avril '93	7 août '93	*	22	..	Comté, Andover, N.-B.
Larcin	12 "	22 août '92	13 juin '93	*	18	..	" St. Jean, N.-B.
"	12 "	22 " '92	13 " '93	*	18	..	" "
Obtention d'argent sous faux prétextes	12 "	18 mars '92	13 déc. '92	*	46	..	Sup., Halifax, N.-E.
Possession illegale d'un alambic	4 "	28 juil. '92	4 nov. '92	*	67	..	Mag. Stip., Westville, N.-E.
Poss. de cigares contrairement à l'Acte du revenu de l'Interiéur.	$56 et l. frais	29 avril '93	27 juin '93	*	54	..	Amirauté, Halifax, N.-E.
(Province de Manitoba.)		PÉNITENCIER PROVINCIAL.					
Com. charnel avec une fille au-dess. de 14 ans	*a* 5 ans	8 juil. '92	13 juin '93	Supp. du fouet remis			
" "	5 "	8 " '92	7 juil. '93	*	26	..	Sup., Regina, T. du N.-O.
Attentat à la pudeur	*b* 2 "	3 nov. '91	2 mai '93	Supp. du fouet remis	45	..	Assises, Winnipeg.
Blessures corporelles infligées malicieusem.	3 "	23 mars '92	24 mars '93	Remission d'un mois	31	..	Sup., Moosomin, T.N.-O.
Incendie	5 "	2 août '90	24 " '93	" "	20	.	" "
Bris magasin et larcin	5 "	16 mars '92	24 " '93	" "	19	..	Assises, Winnipeg.
Larcin	3 "	18 oct. '90	24 juin '93	*	24	..	Comté "
"	2 "	12 avril '92	4 nov. '92	A être mis en liberté 3 semaines après la date du pardon	..	16	Sup., Calgary, T.N.-O.
Abattage de bétail avec intention de voler	2 "	25 juin '91	24 mars '93	Remission d'un mois.	24	..	" Edmonton "
Abattage de bétail	2 "	21 avril '93	4 sept. '93	*	28	..	" Ft. McLeod "
(Province de Manitoba.)		PRISONS COMMUNES					
Larcin	6 mos	19 avril '93	4 août '93	*	52	..	Comté, Winnipeg.
Vagabondage	3 "	25 oct. '92	5 déc. '92	*	52	..	Police, Brandon.
(Prov. de la Col.-Britannique.)		PÉNITENCIER DE NEW-WESTMINSTER.					
Usage d'arme à feu avec intention de meurtre	7 ans	3 oct. '92	17 août '93	*	22	..	Comté, Kamloops, C.-B.
Usage d'arme à feu avec intention d'infliger des bless. corp. graves	12 "	10 nov. '86	4 fév. '93	*	48	..	Assises, N.-Westminster.
Voies de fait occasionant des bless. corp. graves	2 " et 3 m	10 " '91	9 déc. '92	*	46	..	" "
		PRISON DE REGINA, T. DU N.-O.					
Détournement	23 mos	8 oct. '92	16 fév. '93	*	62	..	Suprême, Calgary.
SENTENCES DE MORT COMMUÉES DURANT L'ANNÉE FINISSANT LE 30 SEPT. 1893.							
Meurtre	Mort.	13 avril '93	13 mai '93	A vie, pén. de Kingston.	47	..	Assises, Essex, Ont.

a. Et 20 coups de fouet. *b*. Et 25 coups de fouet. *Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

INDICTABLE OFFENCES.

Abduction	Pages	34	and following to	37
Abortion and attempt to procure	"	18	"	21
Arson	"	98	"	105
Assaults, aggravated	"	38	"	45
" and battery	"	50	"	57
" and obstructing peace officer	"	42	"	49
" indecent	"	10	"	17
" on females	"	34	"	41
Attempt and accessory to murder	"	2	"	5
" and carnally knowing a girl of tender years	"	10	"	13
" at rape	"	10	"	13
" to commit suicide	"	114	"	117
Bigamy	"	18	"	25
Bringing stolen goods into Canada	"	74	"	77
Burglary and having burglars' tools	"	58	"	61
Carrying unlawful weapons	"	122	"	125
Concealing birth of infants	"	22	"	25
Conspiracy	"	130	"	133
Deserting child	"	30	"	33
Election Act, violation of	"	118	"	121
Embezzlement	"	86	"	93
Endangering safety of passengers on railways	"	18	"	21
Escape and attempt to escape from prison	"	126	"	135
False pretenses	"	94	"	101
Feloniously receiving	"	82	"	89
Forcible entry	"	114	"	117
Forgery and offences against the currency	"	106	"	113
Fraud	"	90	"	97
Gambling, offences against	"	110	"	113
Highway obstructing	"	110	"	113
Horse, cattle and sheep stealing	"	70	"	73
House and shop breaking	"	58	"	65
Incest	"	22	"	25
Indecent exposure and other offences against public morals	"	122	"	125
Keeping and frequenting disorderly houses	"	114	"	117
Larceny	"	74	"	85
" from dwelling houses	"	70	"	73
" from the person	"	74	"	77
Libel	"	22	"	25
Malicious injury to horses, cattle and other property	"	102	"	109
Manslaughter	"	2	"	9
Murder	"	2	"	5
Perjury and subornation of perjury	"	118	"	121
Rape	"	6	"	13
Refusing to provide for family	"	30	"	33
Revenue laws, offences against	"	126	"	129
Riot and assault	"	118	"	121
Robbery and demanding with menaces	"	66	"	69
Seduction	"	34	"	37
Shooting, stabbing, wounding	"	26	"	33
Sodomy and bestiality	"	18	"	21
Stealing registered letters and other mail matter	"	122	"	125
Various offences against the person	"	54	"	57
" other misdemeanours	"	130	"	133
Warehouse and freight car breaking	"	66	"	69

DÉLITS SUJETS À POURSUITE.

Agression avec voies de fait	Pages	50	et suivantes à	57
Attentat à la pudeur	"	10	"	17
Avortement et tentative d'avortement	"	18	"	21
Bigamie	"	18	"	25
Bris de maisons et de magasins	"	58	"	65
Bris d'entrepôts et de wagons de fret	"	66	"	69
Conspiration	"	130	"	133
Délits contre le revenu de l'Etat	"	126	"	129
Désertions d'enfants	"	30	"	33
Détournement	"	86	"	93
Divers autres délits	"	130	"	133
Dommages malicieux aux chevaux, bestiaux, etc	"	102	"	109
Effets volés apportés au Canada	"	74	"	77
Emeute et voies de fait	"	118	"	121
Enlèvement	"	34	"	37
Entrée forcée	"	114	"	117
Evasion, tentative d'évasion et bris de prison	"	126	"	135
Exposant au péril les passagers sur les chemins de fer	"	18	"	21
Exposition indécente et autres délits contre la morale publique	"	122	"	125
Faux et délits par rapport à la monnaie	"	106	"	113
Faux prétextes	"	94	"	101
Fraude	"	90	"	97
Homicide non prémédité	"	2	"	9
Incendie par malveillance	"	98	"	105
Inceste	"	22	"	25
Infractions à la loi électorale	"	118	"	121
" aux lois défendant le jeu	"	110	"	113
Larcin	"	74	"	85
Libelle	"	22	"	25
Meurtre	"	2	"	5
Obstruant la voie publique	"	110	"	113
Outrages divers contre la personne	"	54	"	57
Parjure et subornation de parjure	"	118	"	121
Port d'armes illégal	"	122	"	125
Recel	"	82	"	89
Refus de pourvoir aux besoins de la famille	"	30	"	33
Séduction	"	34	"	37
Sodomie et bestialité	"	18	"	21
Suppression d'enfants	"	22	"	25
Tenant et fréquentant des maisons de désordre	"	114	"	117
Tentative de meurtre	"	2	"	5
" de suicide	"	114	"	117
" de viol	"	10	"	13
" et commerce charnel avec une fille en bas âge	"	10	"	13
Usage d'armes avec intention	"	26	"	33
Viol	"	6	"	13
Voies de fait et faisant obstacle à un officier de la paix	"	42	"	49
" graves et lésions corporelles	"	38	"	45
" sur femmes	"	34	"	41
Vol avec effraction et ayant en possession des outils de voleur	"	58	"	61
" dans des maisons habitées	"	70	"	73
" de chevaux, bétail et moutons	"	70	"	73
" de lettres chargées et autres matières postales	"	122	"	125
" et demandes avec menaces	"	66	"	69
" sur la personne	"	74	"	77

SUMMARY CONVICTIONS.

Alberta, Northern, N.W.T.—Nord, T. du N.-O.	Pages	193
" Southern " Sud "	"	193
Assiniboia, Eastern " Est "	"	194
" Western " Ouest "	"	194
Algoma, Ont.	"	169
Annapolis, N.S.—N.-E.	"	148
Antigonish " "	"	148
Arthabaska, Que.	"	160
Beauce, Que.	"	160
Beauharnois, Que.	"	161
Bedford, Que.	"	161
Brant, Ont.	"	169
British Columbia—Colombie-Britannique (Province)	"	191, 192 and 198
Bruce, Ont.	"	170
Canada, Grand Totals—Grands Totaux	"	199
Cape Breton, N.S.—N.-E.	"	149
Carleton, N.B.	"	155
" Ont.	"	170
Charlotte, N.B.	"	155
Chicoutimi, Que.	"	162
Clinton, B.C.—Col.-B.	"	191
Colchester, N.S.—N.-E.	"	149
Cumberland " "	"	150
Digby " "	"	150
Dufferin, Ont.	"	171
Elgin, Ont.	"	171
Essex, Ont.	"	172
Frontenac, Ont.	"	172
Gaspé, Que.	"	162
Gloucester, N.B.	"	156
Grey, Ont.	"	173
Guysborough, N.S.—N.-E.	"	151
Haldimand, Ont.	"	173
Halifax, N.S.—N.-E.	"	151
Halton, Ont.	"	174
Hants, N.S.—N.-E.	"	152
Hastings, Ont.	"	174
Huron, Ont.	"	175
Joliette, Que.	"	163
Kamouraska, Que.	"	163
Kent, N.B.	"	156
" Ont.	"	175
King's, N.B.	"	157
" N.S.—N.-E.	"	152
" P.E.I.—I. du P.-E.	"	146
Lambton, Ont.	"	176
Lanark, Ont.	"	176
Leeds and Grenville, Ont.	"	177
Lennox and Addington, Ont.	"	177
Lincoln, Ont.	"	178
Lunenburg, N.S.—N.-E.	"	153

CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

Manitoba, Central—Centre	Pages	189
" Eastern—Est	"	189
" Western—Ouest	"	190
" Province	"	189, 190 and 198
Middlesex, Ont	"	178
Montmagny, Que	"	164
Montreal, Que	"	164
New Brunswick—Nouveau-Brunswick (Province)	"	155 to—à 159 and 196
New Westminster, B.C.—Col.-B	"	191
Norfolk, Ont	"	179
Northumberland, N.B	"	157
Northumberland and Durham, O	"	179
Nova Scotia—Nouvelle-Ecosse (Province)	"	148 to—à 154 and 196
Ontario, Ont	"	180
" (Province)	"	169 to—à 188 and 197
Ottawa, Que	"	165
Oxford, Ont	"	180
Peel, Ont	"	181
Perth, Ont	"	181
Peterborough, Ont	"	182
Pictou, N.S.—N.E	"	15[illegible]
Prescott and Russell, Ont	"	182
Prince Edward Island—Ile du Prince-Edouard (Province)	"	146, 147 and 195
Prince Edward, Ont	"	183
Prince, P.E.I.—I. du P.E	"	146
Quebec (Province)	"	160 to—à 168 and 197
" Que	"	165
Queen's, P.E.I.—I. du P.E	"	147
Renfrew, Ont	"	183
Richelieu, Que	"	166
Rimouski, Que	"	166
St. François, Que	"	167
St. Hyacinthe, Que	"	167
St. John, N.B	"	158
Saskatchewan, N.W.T.—T. du N.-O	"	195
Shelburne, N.S.—N.-E	"	154
Simcoe, Ont	"	184
Stormont, Dundas and Glengarry, Ont	"	184
Terrebonne, Que	"	168
Territories—Territoires	"	193, 194, 195 and 199
Three Rivers, Que	"	168
Thunder Bay, Ont	"	185
Victoria, B.C.—Col.-B	"	192
" N.B	"	158
" Ont	"	185
Waterloo, Ont	"	186
Welland, Ont	"	186
Wellington, Ont	"	187
Wentworth, Ont	"	187
Westmoreland, N.B	"	159
Yarmouth, N.S.—N.-E	"	154
York, N.B	"	159
" Ont	"	188

Exposition Universelle Colombienne.

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE EXÉCUTIF DU CANADA

À

L'EXPOSITION UNIVERSELLE COLOMBIENNE

QUI S'EST

TENUE À CHICAGO

EN 1893

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

OTTAWA
IMPRIME PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE
1894

[N° 8*g*—1895. *Prix : 5 centins.*]

COMMISSAIRES

J. S. LARKE - - - - - - -	Commissaire exécutif.
Hon. JOSEPH TASSÉ - - - - -	Commissaire.
G. R. COCKBURN, M.P. - - . -	Commissaire.
W. D. DIMOCK - - - - - -	Secrétaire.

COMMISSAIRES PROVINCIAUX.

ONTARIO - - - - - -	N. AWREY, M.P.P.
QUÉBEC - - - - - -	Hon. JOHN MACINTOSH, M.P.P.
COLOMBIE-BRITANNIQUE - -	CHARLES LAW.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST -	Hon. W. D. PERLEY.
NOUVELLE-ECOSSE - - - -	ROBERT B. BOAK.

Exposition Universelle Colombienne.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,
3 juillet 1894.

A l'honorable A. R. ANGERS,
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa, Canada.

MONSIEUR,—Suivant vos instructions, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur l'Exposition universelle colombienne.

J'ai l'honneur d'être, monsieur.

Votre obéissant serviteur,

J. S. LARKE,
Commissaire exécutif.

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE EXÉCUTIF

À

L'EXPOSITION UNIVERSELLE COLOMBIENNE

Le succès de la *Centennial Exhibition* à Philadelphie, en 1876, avait donné l'idée aux Américains de célébrer aussi le quatre centième anniversaire du débarquement de Christophe Colomb par une grande exposition internationale. En 1889, l'idée prit forme; c'est alors qu'il fut décidé que l'on aurait une exposition universelle colombienne, et après une vive contestation entre les villes de Chicago, de New-York, de Saint-Louis, de Washington, le congrès des Etats-Unis choisit la première pour en être le théâtre. L'année suivante, le congrès vota un bill intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb par une exposition internationale des arts, industries, manufactures et produits du sol, des mines et de la mer, dans la ville de Chicago, Etat d'Illinois." Approuvé par le président, ce bill devint loi le 25 avril 1890. Il fut aussitôt institué un corps sous le nom de Commission de l'Exposition universelle colombienne, chargé d'arrêter les plans d'ensemble, de répartir l'espace entre les pays, de dresser la classification des objets, de nommer les jurys et de se mettre en rapport avec les exposants et les représentants des nations exposantes. Ce corps eut pour président l'honorable Thomas W. Palmer, pour secrétaire M. John T. Dickinson, et l'honorable George R. Davis pour son officier exécutif avec titre de directeur général.

L'Acte autorisait le président des Etats-Unis à convier, par proclamation, les nations du monde à la solennité, lorsqu'il aurait la certitude que la ville de Chicago procurerait les terrains et les bâtiments nécessaires pour la tenue de l'exposition. Avant l'adoption de cet Acte, une organisation s'était déjà formée et constituée en corporation d'après la législation de l'Etat d'Illinois, sous le nom de "Commission de l'Exposition universelle colombienne," et elle entreprit cette partie de l'œuvre. Plus de dix millions de dollars furent garantis, la motié par la municipalité de la ville et le reste au moyen des souscriptions des actionnaires composant la corporation de l'exposition; et l'on mit à ce début une telle ardeur que, dès le 24 décembre 1890, le président put faire sa proclamation.

Le 23 juin 1891, le consul général des Etats-Unis, en résidence à Ottawa, adressait au gouvernement canadien copie de la proclamation, avec des lettres du secrécrétaire d'Etat par intérim des Etats-Unis, invitant le Dominion du Canada à prendre part à cette foire du monde, en nommant des commissaires pour l'y représenter et en y envoyant les spécimens les plus propres à faire connaître ses richesses, ses industries, ses progrès en civilisation.

L'invitation fut acceptée, et, le 11 janvier 1892, un arrêté en conseil nomma le directeur des fermes expérimentales, M. Saunders, commissaire exécutif du Canada. M. Saunders avait déjà visité Chicago pour prendre certains renseignements, et aussitôt nommé, il se mit avec autant d'énergie que de tact à remplir la tâche qui lui était confiée. Il fit la demande de 110,000 pieds carrés en superficie totale dans les

principaux édifices alors en construction, et aussi une place suffisante, dans la section des animaux domestiques vivants, afin que nos éleveurs pussent faire une exposition "impressive" de spécimens caractéristiques de nos animaux de pure race: chevaux, bêtes à cornes, moutons et cochons, ainsi que de belles exhibitions de volailles, etc. Le directeur général ne put pas donner tout l'espace ainsi demandé; mais alors sir Henry Wood, officier exécutif de la commission britannique, voulut bien céder, dans trois édifices, une partie de celui qui était attribué à la Grande-Bretagne; par là le Canada eut à sa disposition 108,429 pieds carrés, chiffre brut, l'espace se mesurant en général du milieu des ailes. Dans la section des animaux vivants, le Canada obtint toute la place dont il avait besoin. Sur le conseil de sir Henry Wood, on pria les autorités de l'exposition de vouloir bien, en assignant les surfaces, placer ce pays à côté de l'Angleterre. Elles le firent dans la plupart des cas, ce qui devait assurer aux exposants canadiens, dans les grandes ailes, des positions avantageuses, propres à arrêter l'attention des visiteurs.

Il fallut encore demander un supplément d'espace quelque temps après et on l'obtint, grâce surtout à la complaisance de sir Henry Wood, à même les emplacements de l'Angleterre. Voici l'espace que nous occupions dans les différents édifices:

	Pieds.	
Arts libéraux	9,112	
Pêches	9,688	
Moyens de transport	13,160	
Horticulture	8,624	
Manufactures	15,468	
Mines et leur exploitation	8,312	
Exploitations forestières	3,020	
Ethnologie	1,075	
Machines	8,140	
Agriculture	18,860	
Animaux vivants	.....	
Produits de laiterie	576	
Beaux-arts	4,500	(surface murale)
	100,535	

Cette quantité ne comprend pas la moitié des allées bornant les emplacements; autrement, l'espace total serait de 125,000 pieds, c'est-à-dire triple de celui que le Canada occupait à la "Centennial Exhibition." La superficie totale attribuée à la Grande-Bretagne et à ses colonies était de 500,074 pieds, dont près d'un quart a été rempli par l'exposition canadienne.

Le Canada était installé dans tous les principaux édifices, à l'exception de ceux de l'électricité et des travaux de la femme. Faute de place sur le principal étage, au palais de l'électricité, nos fabricants n'y ont rien envoyé; et quand la demande d'espace dans le palais des femmes a été faite, les dames directrices ont répondu qu'il était impossible alors d'accorder au Canada un emplacement séparé; mais comme il était à propos, cependant, d'exposer ensemble tous les ouvrages envoyés par les Canadiennes, on les a mis en un lieu apparent de l'emplacement que le Canada occupait dans le bâtiment des manufactures. Le Hellmuth-College, de London, qui avait demandé une place de bonne heure, a fait une montre fort remarquable d'objets au palais des femmes.

ARRANGEMENTS PRÉLIMINAIRES.

Dans un rapport en date du 17 décembre 1892, M. Saunders rend compte des dispositions prises pour la réunion et la sélection des objets à exposer.

"Le 1er avril 1892, dit-il, il fut pris un arrêté en conseil, portant d'inviter les gouvernements provinciaux à prêter leur concours au commissaire exécutif, en vue de rendre la représentation de chaque province aussi complète et satisfaisante que possible, pour tout ce qui relevait des seules autorités provinciales et dans les sections

spéciales où la province voudrait figurer. Le 26 avril, par annonce insérée dans la plupart des principaux journaux canadiens, nos producteurs et manufacturiers en tous genres: agriculture, horticulture, exploitation forestière, pêche, industrie minière, machinerie, arts industriels, etc., ont été conviés à former une exposition de nos produits naturels et industriels qui soit de nature à faire honneur au pays.

"Par l'ordre du ministre de l'agriculture, j'ai visité les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard, du Nouveau-Brunswick, de Québec, d'Ontario, du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest, de la Colombie-Britannique, et j'ai fait avec eux des conventions qui ont reçu l'approbation ministérielle et dont les provinces ont été satisfaites.

"Dans l'arrêté en conseil du 11 janvier 1892, annonçant l'acceptation par le gouvernement canadien de l'invitation que les Etats-Unis faisaient au Canada de prendre part à l'Exposition universelle colombienne, il est dit que ce gouvernement se chargerait des frais de transport, aller et retour, des objets exposés. L'installation des objets et les salaires de ceux qui en auront le soin et la surveillance seront aussi à sa charge. C'est surtout là-dessus qu'ont roulé les négociations avec les provinces.

"A part le Nouveau-Brunswick, toutes les provinces et les Territoires ont répondu à l'appel du gouvernement fédéral, nommé des commissaires, avec, pour les assister, des bureaux consultants, honoraires ou actifs, et pourvu aux dépenses. Les conventions conclues entre le représentant du Canada et ceux des provinces, approuvées ensuite par les gouvernements respectifs de ces dernières et sanctionnées par l'honorable ministre de l'agriculture, sont rédigées en forme de mémorandums.

"Le gouvernement fédéral est convenu de prendre à sa charge les frais de transport jusqu'à Chicago de tous les objets destinés à l'exposition et les frais de retour, "à condition que ces mêmes objets seront aux risques de leurs propriétaires respectifs, pour ce qui est de l'usure, ainsi que du dommage causé par intempérie, casse, accident d'emballage et de transport, ou toute autre cause." Il a été aussi entendu que le Canada se chargerait des dépenses relatives à la mise en place des marchandises dans les différentes sections (y compris la confection d'installations, etc., convenables), et paierait les salaires de ceux qui seront employés à tenir les objets en bon état de propreté pendant la durée de l'exposition. A l'égard des frais que les provinces feront pour rendre les objets à des points de rassemblement, d'où ils puissent être transportés plus économiquement par wagons complets à Chicago, ils leur seront remboursés par la commission canadienne.

"En ce qui concerne les produits vivants, la commission fédérale s'est engagée à payer leur nourriture à l'exposition; les provinces étant convenues de prendre à leur charge la sélection à faire des animaux dignes d'y figurer, et de fournir à leurs frais les hommes qui les accompagneront et en prendront soin. Cela s'applique aux chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs et volailles. L'exposition canine est confiée au *Dominion Kennel Club*, aidé de la commission canadienne. S'il était nécessaire de faire faire la quarantaine à des animaux au retour de Chicago, les frais en seraient supportés par le Canada.

"Provinces et Territoires se sont obligés à avoir des collections bien faites des produits énumérés ci-dessous, dont on composera des groupes.

ONTARIO.

"Minéraux, bois, fruits, légumes et miel. La province s'est obligée aussi à préparer, de concert avec la commission canadienne, une exposition de ses produits agricoles. Elle fournira les flacons et bocaux nécessaires pour les conserves de fruits; et le Canada ceux dont on aura besoin pour les grains et le miel. Cette province est convenue de préparer une exposition scolaire et une exposition d'animaux domestiques vivants.

QUÉBEC.

"Minéraux, bois, fruits, légumes et miel. La province préparera, de concert avec la commission canadienne, une exposition agricole; la commission ayant à fournir les bocaux et flacons destinés à contenir les conserves de fruits, les grains et le miel. La province aura une exposition scolaire, et une exposition d'animaux domestiques.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

" Est convenue d'avoir des spécimens de ses minéraux et de ses fruits, et de préparer, de concert avec la commission canadienne, une exposition de ses produits agricoles. Le Canada fournira les flacons et bocaux nécessaires pour les fruits et les grains. La province n'exposera pas de bétail vivant, mais elle a promis d'avoir une exposition scolaire, et d'aider au département de la marine et des pêcheries à préparer une représentation complète des poissons alimentaires de la Nouvelle-Ecosse.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

" Le gouvernement provincial préparera une collection des produits agricoles et des fruits de l'île, le gouvernement fédéral s'engageant à fournir les flacons et bocaux pour les échantillons. L'île préparera aussi une exposition figurative de son système d'instruction publique, enverra des spécimens de ses produits manufacturiers, et fera une sélection de ses chevaux.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

" Après une longue discussion avec moi, les membres de son gouvernement ont refusé de participer en rien à l'Exposition universelle colombienne. A un second voyage que j'ai fait plus tard, cependant, le premier ministre a promis de coopérer, autant qu'il était possible alors, à la préparation d'une exposition des grains céréales et autres produits agricoles de la province; et je crois que M. Julius Inches, secrétaire provincial de l'agriculture, s'est en effet procuré un certain nombre d'échantillons.

MANITOBA.

" Cette province s'est chargée d'avoir une exposition de ses produits agricoles, de ses légumes, et de ses fruits cultivés et sauvages, le gouvernement fédéral devant lui fournir les vases de verre à mettre les échantillons de grains et de fruits. La province préparera aussi une collection de ses bois, minéraux, gibier, gros et menu, et quelque représentation de ses produits manufacturiers, de son système scolaire, ainsi qu'une exposition des véhicules en usage primitivement dans le pays, tels que traîneaux à chiens, charrettes de la rivière Rouge, etc. On aura un choix d'animaux domestiques pour faire connaître le bétail élevé dans la province.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

" Les Territoires ont promis de préparer une exposition de leurs produits agricoles, légumes, fruits naturels et cultivés, avec l'entente que les vases de verre pour les grains et les fruits leur seront fournis par le Canada. Ils forment aussi des collections de minéraux, de bois et de poissons, et préparent une exposition scolaire; mais ils n'ont promis aucun envoi d'animaux domestiques.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

" Elle exposera des minéraux, bois, fruits, légumes et produits agricoles. L'Association fructicole provinciale avait déjà reçu, à l'époque de mon voyage, des bocaux de verre pour les conserves de fruits; mais il a été convenu que le Canada en fournirait d'autres, si c'était nécessaire, ainsi que les récipients dont on aurait besoin pour les grains céréales. La Colombie-Britannique prépare en outre une collection de ses poissons, et compte envoyer de très beaux spécimens de ses oiseaux et quadrupèdes sauvages. Elle aura aussi son exposition scolaire.

" Il a été formellement entendu, dans toutes ces conventions, que les dispositions arrêtées avec les provinces n'apportaient aucune restriction à l'autorité du commissaire exécutif, lequel aura charge de tous les objets destinés à l'exposition et fera la répartition des espaces affectés au Canada.

" La commission canadienne s'est chargée de réunir les objets d'un caractère plus général, aux sections des produits manufacturés, machines, moyens de transport, électricité, beaux-arts, etc."

A la suite de cet accord avec les gouvernements provinciaux, on décida qu'un édifice qui porterait le nom de " Pavillon Canadien " serait élevé sur le terrain assigné au Canada dans Jackson-Park par la Compagnie de l'Exposition. On y installerait des bureaux pour les commissaires du Dominion et ceux des provinces, ainsi que des salles pour la commodité de nos nationaux en visite à l'exposition. Les provinces s'engagèrent à contribuer aux dépenses de construction pour les sommes suivantes: Ontario, $3,000; Québec et Manitoba, $2,000 chacun; Nouvelle-Ecosse et Colombie-Britannique, $1,000 chacune; et en retour Ontario, Québec et Manitoba devaient avoir chacun deux pièces; la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique une pièce, à l'usage de leurs commissaires. La construction se fit sur les plans et sous la direction du ministère des travaux publics.

Les provinces d'Ontario, de Québec, de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Ecosse s'empressèrent de nommer leurs commissaires, et ceux-ci se mirent activement en devoir de faire les collections d'objets ou produits à présenter. Alors le Manitoba se retira de la convention, aimant mieux avoir une représentation collective de ses richesses naturelles et des produits de ses industries en dehors de l'emplacement de l'exposition colombienne. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest reçut du parlement fédéral un secours d'argent pour faire comme les provinces; et la pièce dans le pavillon qui avait été destinée au Manitoba fut donnée au commissaire territorial.

L'Ile du Prince-Edouard aussi nomma un agent, qui aida les fonctionnaires fédéraux à réunir les éléments d'une exposition passable, consistant surtout en produits agricoles de la province.

On assigna à diverses branches de l'administration fédérale des tâches rentrant dans l'exercice de leur besogne propre. Ainsi le département de la marine et des pêcheries fut chargé de la représentation des industries maritimes, fluviales et des lacs du Canada; le département des Sauvages de montrer les progrès en civilisation de ces pupilles de la nation; le service géologique, le département des travaux publics et celui des chemins de fer et canaux, s'engagèrent à fournir des cartes et des photographies de nature à faire connaître les édifices et ouvrages publics du gouvernement tandis que les fermes expérimentales devaient aider à préparer un exposition des produits des champs et de la laiterie qui fût digne de toute attention.

On espéra, au commencement, qu'il suffirait, pour faire remplir l'espace attribué à nos manufactures, de porter à la connaissance des manufacturiers, par voie d'annonces insérées dans les journaux et de lettres circulaires, les conditions auxquelles ils seraient admis à exposer. Mais il vint fort peu de demandes de places après ces premiers avis; et il fallut charger des agents d'aller solliciter le concours des fabriques. Ils eurent beaucoup de peine à l'obtenir. On alléguait le tarif McKinley, qui laissait si peu de chances d'une augmentation d'affaires par l'exposition, pour refuser de participer à cette dernière. Que de visites souvent pour amener à y consentir quelqu'un de ces manufacturiers dont les produits, justement, devaient représenter dans sa perfection le travail de nos industries et faire paraître toute son habileté! Tel était l'éloignement du public pour l'œuvre, que, tandis que nombre de nos grands manufacturiers refusaient d'exposer, d'autres, après avoir d'abord cédé aux sollicitations, revenaient ensuite sur leur promesse. En novembre, le commissaire avait demandé le double de l'espace déjà obtenu pour les installations d'objets manufacturés; mais les désistements devinrent si nombreux qu'en janvier les deux tiers à peu près de l'emplacement dans le palais des machines et une grande partie des espaces dans les autres locaux se trouvèrent abandonnés. De là nécessité de redoubler les instances; de là des frais imprévus.

En octobre 1892, au milieu des opérations, M. Saunders se vit forcé de donner sa démission comme commissaire exécutif, pour motif de santé. Je fus alors appelé à continuer son travail, ce que je fis en restant dans les lignes déjà établies.

SERVICE DU TRANSPORT.

Des traités furent passés avec les chemins de fer canadiens et leurs correspondances des Etats-Unis, pour le transport des objets envoyés à Chicago avec retour moyennant le prix d'un trajet simple, lorsqu'il n'y aurait pas eu de changement de

propriétaires. Cette convention n'était pas applicable à ce que l'on appelait les prix d'aiguillement sur les embranchements allant des voies principales aux terrains, ni au prix dit terminal, pour le passage sur les lignes dans l'enceinte de Jackson-Park et le déchargement et le rechargement des colis. Il fallait payer ces frais, aller et retour, ce qui augmentait sensiblement le coût du transport. Comme il était très à désirer qu'il y eût constamment en montre de nos fruits et légumes à l'état frais, on s'assura les moyens de les renouveler pendant toute la saison par un service d'express. La majeure partie des envois devait venir d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba. Cela encore était coûteux, mais les résultats obtenus ont justifié nos dépenses.

JOURS SPÉCIAUX.

Le président des Etats-Unis ouvrit solennellement l'Exposition le 1er mai 1893. L'honorable M. Bowell, qui faisait alors les fonctions de premier ministre du Dominion, et l'honorable M. Angers, ministre de l'agriculture, tous deux spécialement invités, étaient présents. L'exposition s'est fermée sans cérémonie particulière le 31 octobre. Le nombre total des entrées payantes s'est élevé à 21,477,212, sans atteindre cependant les prévisions originaires. La plus grande partie des visiteurs venaient de localités comprises dans un rayon de 300 milles autour de Chicago. Il m'est impossible de dire le nombre exact des visiteurs canadiens, parce que je n'ai pas reçu les états demandés par moi aux compagnies de transport. Mais ce nombre a dû être toujours très considérable, à en juger par l'assistance des réunions spéciales. La première de celles-ci eut lieu le 24 mai, anniversaire de la naissance de Sa Majesté; il y eut pour le célébrer assemblée tenue au Pavillon Canadien, et discours prononcés par des membres des commissions représentant la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Galles du Sud, la colonie du Cap, la Jamaïque, Ceylan, la Guyane anglaise et l'Inde, ainsi que par les commissaires du Canada. Le soir les commissaires britanniques et coloniaux donnèrent un dîner. La fête de la Confédération fut dûment célébrée aussi par une très nombreuse assemblée de Canadiens dans le Festival-Hall, que la Compagnie de l'Exposition mit ce jour-là à notre disposition. Il y vint beaucoup de Canadiens qui demeuraient dans les Etats-Unis. Le 18 août avait été fixé pour la fête de l'Empire britannique. Par suite d'un malentendu, la commission britannique ne se chargea point des préparatifs. Ce soin fut dévolu aux présidents britanniques à Chicago et aux colonies britanniques, qui pensèrent que c'était là une occasion heureuse de montrer quelle est l'unité de l'Empire. La commission britannique se joignit à eux ensuite, et la fête eut un succès complet. Après un défilé dans la ville, la journée finit par une réunion publique au Festival-Hall dans le Parc, où des commissaires britanniques et coloniaux prononcèrent des discours.

LE PAVILLON CANADIEN.

L'emplacement obtenu pour cette construction formait angle à l'intersection de la grande avenue partant de la 59e rue et du cours ou promenade du Lake-Shore. Il était situé tout près, d'un côté, de la *Victoria House*, siège principal de la commission britannique, et de l'autre de l'*Australia House*, appartenant à la commission de la Nouvelle-Galles du Sud, tandis qu'en arrière se dressaient les magnifiques édifices de l'Espagne et de l'Allemagne. Les plans de notre Pavillon avaient été tracés au département des travaux publics, et furent exécutés sous sa surveillance. Ils étaient faits de façon que l'édifice pût offrir des bureaux aux commissions du Dominion et des provinces, ainsi qu'une salle confortable de réunion à l'usage des visiteurs canadiens, et servir en même temps à mettre en belle exposition les bois de notre pays. C'est ainsi que les plafonds, les lambris et les parquets furent tous faits de nos bois indigènes. Les murs, à l'extérieur, furent recouverts de staffe, un enduit très employé dans les constructions du parc.

Comme ces bois spéciaux devaient évidemment coûter cher à réunir et que le prix de la main-d'œuvre serait très élevé, il fallait, si on voulait maintenir la dépense dans des limites raisonnables, adopter une architecture simple. Dimensions de la construction : 70 pieds sur 40, avec, sur la façade et sur le derrière, une saillie demi-

circulaire de 20 pieds. L'édifice était à deux étages, que surmontait une tourelle ronde.

Au rez-de-chaussée, il y avait à gauche, en entrant, un bureau de poste et un comptoir de renseignements, et sur le devant et à droite, la grande salle publique, où étaient les journaux canadiens et chicagoains et la table des registres dans lesquels s'inscrivaient les noms des visiteurs. Au rez-de-chaussée aussi se trouvaient les bureaux des commissaires du Dominion, d'Ontario et de Québec.

A l'étage au-dessus, il y avait le grand salon, un petit salon pour les dames et des bureaux. Les lambris, les plafonds, les parquets étaient en bois choisis, polis avec soin et dont se voyait le grain naturel. Chaque province avait à meubler les pièces affectées à ses commissaires, et cette dépense était imputable sur sa contribution.

On garnit les chambres largement de tapis, de carpettes et de meubles apportés du Canada, lesquels après la clôture de l'exposition, se sont bien vendus à l'enchère à Toronto. Sur le premier palier, il y avait un bel orgue genre cabinet avec tuyaux en tête, prêté par la *Dominion Organ Company*, de Bowmanville, et le salon des dames était pourvu d'un piano, gratuitement fourni par MM. O. Newcombe et compagnie de Toronto.

Un grand nombre d'éditeurs canadiens ont eu aussi la générosité de fournir gratis leurs journaux et leurs revues pendant toute la durée de l'exposition. Journaux et revues ont été extrêmement appréciés par nos visiteurs canadiens et étrangers.

Le pavillon était dans une situation des plus attrayantes. Sa tourelle dominait les terrains en bordure sur le lac, et le regard embrassait un spectacle tel qu'il est rare assurément d'en voir un pareil.

L'approvisionnement des matériaux de construction ayant été lent, l'édifice ne put se terminer avant l'arrivée des objets envoyés à l'exposition, suivant l'intention première. La main-d'œuvre était rare, les salaires élevés, et il fallait procéder à l'installation des objets. On en fut quitte par presser davantage les travaux du pavillon; si bien qu'il se trouva prêt quand les visiteurs commencèrent à venir en grand nombre, et ensuite il y eut toujours foule, soit citoyens des Etats-Unis soit Canadiens. Ceux-ci apprécièrent toujours beaucoup la salle de lecture, le bureau de poste et les registres qui leur ont souvent servi à retrouver parmi les visiteurs dans la ville des amis qu'ils n'avaient pas revus depuis des années.

Les salons n'étaient peut-être pas assez grands, parce qu'ils n'avaient pas été compris dans le plan originaire. Tels qu'ils étaient, néanmoins, on en a tiré tout le parti possible; ils ont permis de recevoir leurs Excellences le Gouverneur général et lady Aberdeen avec leur suite, les lieutenants-gouverneurs d'Ontario et de Québec, plusieurs ministres fédéraux et provinciaux, des membres de notre parlement et de nos législatures, des fonctionnaires de l'Exposition, des représentants de l'Angleterre, de ses colonies, des Etats-Unis et pays étrangers, des jurés de l'Exposition, etc. Autant que possible, on ne faisait usage aux réceptions que de produits canadiens, et ce fut une magnifique façon d'attirer l'attention sur ce pays et ses richesses. L'extrême courtoisie de l'honorable M. Tassé et de M. Cockburn a été hautement appréciée de tout le monde.

Après la fin de l'Exposition, le Canada a été prié de faire enlever la maison et remettre le terrain en son premier état. On n'a pu trouver acheteur à Chicago et il a fallu charger des entrepreneurs de la démolir. Les bois de prix employés pour les revêtements à l'intérieur ont été apportés à Ottawa, où ils ont été achetés par le département des travaux publics.

INSTALLATION.

Comme le but d'une exposition est d'attirer les regards, il était nécessaire de donner, dans cette occasion-ci, une part d'attention plus qu'ordinaire à la disposition intérieure de nos emplacements. Les constructions et leurs alentours avaient un caractère de magnificence, que les déploiements d'objets dans leurs enceintes devaient jusqu'à un certain degré s'y harmoniser. Les grandes nations européennes, et plusieurs Etats de l'Union avec lesquels le Canada allait entrer plus particulièrement en concurrence, étaient résolus à effacer tout ce qui s'était encore fait jusque-là

en ce genre par l'éclat de leurs installations. Quoique incapable de dépenser autant, par exemple, que l'Allemagne et la France, pour la partie décorative, le Canada, cependant, ne pouvait point ne pas suivre leur exemple d'une manière raisonnable.

En horticulture, industrie extractive, éducation et agriculture, les provinces expédiaient déjà leurs rapports. La division des emplacements attribués au Canada dans ces sections, fut arrêtée de gré à gré à une réunion des commissaires du Dominion et des provinces, de telle façon que, tout en laissant chaque province faire son exposition propre, et s'assurer ainsi le mérite de son ouvrage, elles se trouveraient groupées dans les différentes sections, pour offrir aux regards un ensemble des produits canadiens.

La main-d'œuvre et les matériaux coûtaient alors extrêmement cher ; et on prit la détermination que les sections de l'agriculture et des manufactures, où les autres nations rivalisaient de magnificence, recevraient des boiseries dispendieuses, et qu'ailleurs les enceintes seraient d'une forme simple ; ce qui fut exécuté par les soins du ministère des travaux publics.

Le ministère de la marine et des pêcheries s'était chargé de l'installation des produits, etc., de la pêche.

BEAUX-ARTS.

Deux emplacements, à droite de l'entrée sud de la galerie principale du grand palais consacré aux beaux-arts, avaient été assignés au Canada. Ils n'étaient pas tout à fait aussi bien éclairés que d'autres ; mais ce désavantage était compensé par leur situation apparente sur les allées mêmes que suivait le public en se rendant de la galerie du centre à la splendide exposition de peintures de la Grande-Bretagne. Le commissaire exécutif avait demandé 4,000 pieds de surfaces murales, mais n'en put obtenir que 2,895. Pendant que M. Saunders faisait encore cette fonction, des dispositions avaient été prises entre lui et les associations canadiennes des beaux-arts pour le choix des tableaux et la mise en place des œuvres exposées.

Moyennant le don de $2,000, sur le crédit ouvert par le gouvernement du Dominion pour l'Exposition, au secrétaire-trésorier de l'Académie royale canadienne, les artistes s'engagèrent à payer la sélection et l'emballage des peintures, les dépenses du comité de la mise en place, avec ses frais de déballage et de placement, à pourvoir au gardiennage de la section et à payer au gardien ses dépenses pendant toute la durée de l'exposition, à faire à leurs frais dépendre les tableaux au mois de novembre, et à les remballer et expédier aux propriétaires ; en un mot, ils se chargèrent de tout le travail comme de toutes les dépenses, hormis celle du transport des objets à Chicago et de leur renvoi. A l'égard de cette dernière dépense, la commission canadienne convint de la prendre à sa charge.

Le choix des œuvres se fit, à des expositions des associations à Toronto et à Montréal, par un comité de six membres : MM. Robert Harris, F. M. Bell, Smith, Homer Watson, G. A. Reid, F. Brownell et Wm Brymner, représentant l'Académie royale des arts, la Société des artistes d'Ontario et l'Association des beaux-arts d'Ottawa. Ce comité crut qu'il convenait de se borner aux peintures. Les autres pays formaient une collection des œuvres d'art les plus importantes qui se fussent produites depuis l'exposition de 1876 ; mais le comité crut que cela serait difficile en Canada, et n'envoya que des toiles ayant figuré aux expositions annuelles ordinaires de Toronto et de Montréal. Par là le Canada avait quelque désavantage près des autres pays. Le comité choisit 117 peintures à l'huile, œuvres de cinquante-six artistes, et 78 aquarelles, de vingt-deux artistes. Huit peintres exposèrent en même temps des aquarelles et des toiles. Cet ensemble composait la plus belle collection d'œuvres d'artistes canadiens que l'on ait encore vue hors du Canada. Les peintures furent mises en place sous la surveillance de MM. Robert Harris, James Smith et R. F. Gagen ; et M. Beck, surintendant de la section britannique, prit les dispositions voulues pour leur garde durant l'exhibition. Il a été décerné des médailles à cinq artistes qui exposaient vingt peintures à l'huile et onze aquarelles. Mieux encore, l'exposition attira l'attention très générale, et provoqua les éloges, hautement exprimés, d'artistes européens et américains, par l'esprit indépendant et hardi qui se manifestait dans l'ensemble des œuvres. Les artistes canadiens, disaient-ils, ne suivent point

d'école servilement, mais sont en train d'en former une qui promet d'être excellente tôt ou tard. Le malaise financier et des droits fiscaux excessifs ont été cause que la vente des peintures a été pour les exposants de tous les pays un grand désappointement. Malgré de nombreuses demandes d'informations, il n'a été vendu que deux ou trois toiles canadiennes. Il est juste de reconnaître ici les services rendus par le comité chargé de choisir les tableaux, et par les trois gentlemen qui en avaient surveillé la mise en place, notamment M. James Smith, secrétaire de l'Académie royale canadienne des beaux-arts; grâce à leurs efforts, nous avons eu une exposition d'œuvres dignes du Canada.

EXPOSITION DES PÊCHES.

Le département de la marine et des pêcheries avait entrepris en grande partie de préparer la représentation des pêches canadiennes; et on lui doit d'avoir eu la plus remarquable installation dans le palais affecté à cette industrie. Elle occupait presque tout le quartier sud-ouest du palais, et la section correspondante de la galerie au-dessus. L'emplacement, au rez-de-chaussée, était fermé au moyen de cordes recouvertes en peluche, ayant pour supports des ancres en cuivre, et de la galerie pendaient des festons formés de filets. Dans le coin principal, s'élevait un trophée; à sa base il y avait du poisson marchand conservé dans la saumure; au-dessus, se voyaient des poissons empaillés, des spécimens semblables conservés dans l'alcool, des photographies de phares; et le tout était surmonté par une figure représentant le personnage typique d'un pêcheur. La principale entrée de notre emplacement consistait dans une jolie arcade en boîtes de conserves de poisson. A gauche du trophée, étaient placés un phare, pareil à ceux du fleuve et du golfe, et des canots et ustensiles de pêche dont se servent les Sauvages dans l'Est et dans l'Ouest. Les conserves et salaisons de poissons étaient exposées dans les emballages ordinaires; on n'avait point voulu prendre la peine de préparer avec plus de soin les barils ou les boîtes. La plus importante partie des installations se composait d'empaillages de poissons, d'oiseaux et quadrupèdes piscivores; et d'instruments de pêche usités dans ce pays, fournis par le muséum des pêcheries, ainsi que des spécimens spécialement préparés par les soins du département et par ceux du gouvernement de la Colombie-Britannique. Tout cela attira les visiteurs en foule. Le jury déclara que c'était la collection la plus complète de ce genre qu'il y eût dans le Parc. Le poisson conservé montra l'excellence des méthodes adoptées par nos pêcheurs. Après avoir été six mois soumis à l'action de la lumière comme de la température chaude qui a régné durant l'Exposition, il était encore en bonne condition marchande, si bien qu'à la clôture une maison de Chicago l'a acheté.

HORTICULTURE.

Cette section avait quatre grandes subdivisions dans l'énorme palais: la pomologie, étalée sous l'arrière-velum des deux côtés du dôme; les légumes et les produits en conserves dans le pavillon nord; la viticulture dans le pavillon sud; les fleurs tropicales et les arbustes sur le devant. Le Canada occupait des places à toutes ces subdivisions. Son exposition de pomologie se trouvait à l'extrémité sud de l'espace affecté à cette industrie. Notre richesse horticole était représentée par plus de 800 variétés de fruits et 500 variétés de légumes, dont une proportion considérable venait des fermes expérimentales du gouvernement fédéral, et était placée sous la surveillance de M. Woolverton, B. A., secrétaire de la *Fruit Grower Association* d'Ontario, et rédacteur du *Canadian Horticulturalist*. A l'automne de 1892, de nombreuses collections de fruits et légumes, faites dans les différentes provinces, avaient été expédiées à Chicago, pour y être conservées dans une température froide. Le bâtiment frigorifique du parc n'était pas encore prêt pour les recevoir et elles furent déposées dans un magasin de la ville, où il fallut les examiner et emballer à nouveau. Après l'ouverture de l'exposition, on les transporta au bâtiment d'emmagasinage froid sur le terrain, d'où l'on tirait à mesure les fruits et légumes frais dont on avait besoin pour les tables-montres. Malheureusement, un incendie réduisit en cendres le bâtiment en juillet, et le Canada perdit tout ce qu'il y avait de fruits et de légumes,

ainsi que de grandes quantités de fromage et d'ale qui y étaient emmagasinées. Nos tables, ensuite, se trouvèrent bien dégarnies jusqu'à l'arrivée par express d'autres envois fournis par la nouvelle récolte. Comme, en général, les meilleurs échantillons étaient ceux qui se gardaient le plus facilement, on les tenait dans le magasin ; en sorte que les produits supérieurs périrent. L'exposition de nos légumes a été tout à fait remarquable, je puis dire qu'elle n'a pas été égalée. De toutes les expositions canadiennes, il n'y en a pas eu qui ait attiré plus l'attention que notre exposition horticole, et aucune probablement n'était plus propre à dissiper les fausses idées que l'on se forme sur le climat de notre pays, à augmenter de plus en plus l'intérêt que les particuliers prennent au développement d'une industrie si importante. J'ai demandé à M. Woolverton un rapport spécial sur notre exposition horticole, qu'en sa qualité de "pomologiste" et fructiculteur praticien, il avait toute qualité pour bien faire. On trouvera ce rapport à l'appendice.

AGRICULTURE.

L'espace obtenu dans le bâtiment de l'agriculture était amplement suffisant pour y faire une magnifique exposition des grains céréales et produits agricoles alimentaires du Dominion. Il était divisé en deux sections, une grande pour les grains, une moindre pour les produits alimentaires. Dans la première, le succès des installations dépendait beaucoup de la forme sous laquelle les grains se présentaient. Notre emplacement, situé dans la grande galerie latérale et vis-à-vis ceux de New-York et de l'Ohio, était voisin de l'Angleterre et de la France, qui se donnaient beaucoup de peine pour avoir des expositions imposantes. Il était nécessaire de maintenir la réputation du Dominion, la dépense avec un pareil voisinage dût-elle excéder les prévisions primitives. L'espace était entouré d'une boiserie élancée, hardie et assez ouverte pour que l'on pût voir parfaitement à l'intérieur dans toutes les allées environnantes. L'entrée principale avait la forme d'une tour carrée, et dessus il y avait un magnifique cerf wapiti du Nord-Ouest. La boiserie et la tour étaient décorées avec des régimes de maïs, des grains céréales en paille, et des festons de graminées. Les angles, aux points de rapprochement des arcades, étaient ornés de têtes de bison, wapiti, caribou, orignal, mouflon et chèvre des montagnes. On avait utilisé les côtés de la tour, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour y étaler les magnifiques échantillons de plantes céréales et fourragères envoyés par les fermes expérimentales. Sur le parquet l'espace avait été subdivisé entre les provinces exposantes. Ontario et Québec occupaient la gauche ; les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, la droite. On leur avait préparé de beaux aménagements pour la montre de leur produits, et celle de photographies représentant des fermes ou des institutions enseignantes relatives à l'agriculture. Ontario et le Nord-Ouest l'emportèrent par la collection de grains qu'ils y déployèrent ; Québec par ses collections de tabacs et de sucres d'érable ; tandis que la Colombie-Britannique ajoutait encore à ce lieu une attraction particulière par sa brillante collection de spécimens de gibier à plume, qui apprenait aux visiteurs quels plaisirs la province offre au sportman.

Devant l'entrée principale, était suspendue une grande carte du Canada. Le Département de l'intérieur a su profiter de l'intérêt éveillé par tout ce spectacle pour éclairer l'émigration ; il a toujours eu là un personnel activement occupé à donner des informations sur le Canada et ses avantages comme demeure ou home, au point de vue du colon. Les céréales du Nord-Ouest ont été particulièrement admirées et de toutes parts les fermiers des Etats-Unis en ont demandé, qui voulaient en faire semaille. Cette installation était assurément l'une des plus belles du palais de l'agriculture ; et faisait d'autant plus d'honneur au Canada que toute la partie décorative extérieure et la plupart des trophées placés à l'intérieur étaient l'ouvrage de mains canadiennes. La plus grande partie du *screen* (boiserie) extérieur avait été faite sous la direction de M. Hay, de la ferme expérimentale centrale.

Dans l'emplacement contigu, moins spacieux, étaient installés les produits alimentaires et les boissons. C'est là que se trouvait le fromage colossal, le *Mammoth cheese*, construit par les soins de M. Robertson, commissaire fédéral de la laiterie. A proprement parler, il devait figurer parmi les laitages exhibés au *Dairy Building ;* mais sa grosseur l'eût empêché de passer dans la porte de ce palais, c'est pourquoi

on l'avait mis dans un autre endroit, en bien meilleure situation peut-être. Les "gros objets" ont tous été des centres d'attraction à cette Exposition de Chicago, et à ce titre, un fromage de 22,000 livres avait, certes, de quoi fixer les regards. Ce fut un excellent mode d'annonce pour notre pays, et il nous valut bien des fois ce qu'il avait coûté.

Il n'était pas seulement le plus gros fromage qui se fût encore fabriqué; aux essais encore on le trouva d'une qualité excellente. Il avait supporté durant l'Exposition sans en être altéré une haute température; le thermomètre a quelquefois marqué plus de cent degrés.

Les autres "exhibits" consistaient en ales, whiskys, eaux gazeuses, biscuits, farines, conserves de viande et en fromages de choix. Presque tous ces produits étaient groupés en forme de trophées préparés par les exposants eux-mêmes.

MIEL.

Il y avait, dans la galerie orientale du palais de l'agriculture, une grande vitrine-montre contenant les miels. La province Ontario seule y exposait; mais ses produits égalaient, si toutefois ils ne leur étaient supérieurs, ceux de tout autre pays.

PRODUITS DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

Un bâtiment était spécialement attribué à l'exposition des beurres et des fromages. Pour ces derniers, le Canada a remporté la plus haute distinction. A commencer de juin, il y eut concours de mois en mois; mais M. Robertson, chargé de l'exposition des laitages, crut bon de limiter celle des produits canadiens aux mois de juin et d'octobre. Les fromages étaient soumis aux examens les plus minutieux avant d'être expédiés à Chicago; aussi, bien petite a été la proportion de ceux qui là-bas n'ont pas eu la qualité nécessaire pour assurer les récompenses. M. Robertson a fait un rapport spécial sur cette partie de l'exposition.

MINES ET LEUR EXPLOITATION.

Pour la première fois, dans les annales des expositions, on avait consacré tout un bâtiment à l'exposition des produits et du matériel d'exploitation des mines. Le Canada y obtint deux emplacements, dans le quartier nord-ouest. Le plus petit, situé du côté ouest, fut donné au service géologique, qui y mit une collection classifiée des minéraux et fossiles canadiens. Les murailles étaient ornées de cartes, dessins et photographies, indiquant les formations géologiques et la distribution des minéraux dans tout le Dominion.

Le grand emplacement était en forme d'L, avec le côté étroit sur l'allée principale; cette façade avait, d'un commun accord, été attribuée à Ontario, tandis que les autres provinces se plaçaient sur l'arrière-galerie. On avait ménagé des ouvertures dans leurs sections pour que le regard pût saisir l'ensemble de l'exposition canadienne d'un point donné. Mais la forme irrégulière de l'emplacement et son sectionnement ne permirent point ce groupement des objets qui a rendu si importante l'installation voisine, celle de la Nouvelle-Galles-du-Sud. Cette disposition, néanmoins, avait un avantage, celui de permettre aux visiteurs de localiser les minéraux examinés. La province d'Ontario, en possession de toute la façade sur l'allée principale, s'était fait une entrée qui attirait beaucoup les regards et avait enclos le reste de son emplacement avec une grille en fer cuivré. Elle avait des spécimens remarquables, notamment de cuivre, du nickel et d'huiles minérales. Il fallait aussi admirer, dans l'exposition de Québec, les amiantes, micas, phosphates et plombagine; dans celle de la Nouvelle-Ecosse, ses cuivres, houilles et échantillons d'or; dans la section du Nouveau-Brunswick, ses gypses et ses granits; dans la section du Nord-Ouest, ses échantillons de houille et de pierre à bâtir; sans être en place aussi apparente, les autres minéraux susceptibles d'exploitation de ces provinces étaient cependant bien à la portée des regards.

PRODUITS FORESTIERS.

Le Canada était dans le centre de ce bâtiment, où il avait pour voisins la France, la Russie, l'Australie, la Virginie-Occidentale et le Michigan. Sa collection des bois du pays était très intéressante et très représentative. Le service géologique exposait toute une série de photographies de nos arbres indigènes, de sections d'arbre, où se voit la tranche polie et non polie, et de l'écorce ; chaque photographie était dans un cadre en bois de l'arbre.

La Colombie-Britannique, Ontario, Québec et le Nord-Ouest ont exposé des planches planées ou brutes, des bardeaux et autres façons de bois, avec des sections de troncs d'arbres. Québec avait en montre aussi des échantillons de pulpe et de produits de pulpe. L'emplacement occupé était garni d'une clôture (lisses et montants) en longs bois sans nœuds de la Colombie-Britannique. Le palais des produits forestiers était entouré d'une large véranda, supportée par des troncs d'arbres ayant encore leur écorce, qui avaient été fournis par les pays étrangers et les Etats-Unis. Le Canada en avait fourni six.

ETHNOLOGIE.

A l'ouest du palais des bois et tout près s'élevait le bâtiment consacré à l'ethnologie, à l'histoire naturelle et à la science hygiénique. Le Canada y occupait trois sections ; Ontario a exposé, dans l'une, une excellente collection archéologique ; dans une autre, une belle collection de la faune provinciale, et dans la troisième, ont figuré le ministère des travaux publics et le *Provincial Board of Health* d'Ontario. Vu la discussion sur les systèmes quarantenaires nord-américains, qu'avait provoquée la possibilité d'une invasion cholérique, nous avions un plan de la station de la Grosse Ile, et un appareil désinfecteur sur le modèle de celui qui y est en usage. La construction en a été faite par le ministère des travaux publics. Des médecins, des hygiénistes, après un examen minutieux, ont exprimé sur son efficacité l'opinion la plus favorable. Le bureau de santé d'Ontario a exposé une série de plans et de tableaux, qui non seulement constituaient une démonstration frappante des utiles travaux de ce corps, mais témoignaient aussi de la salubrité du climat canadien.

ARTS LIBÉRAUX.

Cette section comprenait une grande variété d'objets, dont les principaux se rapportaient à l'éducation et à l'enseignement. Ces derniers avaient été fournis par Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nord-Ouest. Le rapport du surintendant de cette exposition en contient une description sommaire très intéressante. Il se trouve aux annexes.

Comme l'espace donné ici au Canada, situé dans une galerie, était trop resserré, et d'ailleurs mal approprié pour cet usage, il a fallu exposer les instruments de musique canadiens au rez-de-chaussée du palais des manufactures. Aux arts libéraux on a exposé, avec les collections scolaires, des photographies, dont une partie représentaient certains paysages canadiens ; des livres (impressions et gravures) ; des dessins de ponts, des vues d'édifices publics, d'écluses de canaux et autres constructions civiles exécutés par le ministère des travaux publics, ainsi qu'une collection d'objets d'équipement, de registres et d'uniformes formée par l'administration postale du Canada.

MANUFACTURES.

Malgré toute la difficulté qu'on avait eue au début à décider beaucoup de nos manufacturiers à exposer, un nombre suffisant de nos principaux industriels finirent cependant par envoyer de leurs produits, et se piquèrent même, en se distinguant, de faire honneur à leur pays. Ils se présentèrent sans y être animés par les motifs particuliers qui les avaient portés à prendre part aux foires internationales précédentes. Rien ne leur était acheté. Les manufacturiers devaient se pourvoir de vitrines-montres, le gouvernement prenant à sa charge de leur fournir le verre et les estrades, et en cas que l'exposant n'eût aucun agent sur place, de prendre livraison

de ce qu'il enverrait, d'installer les objets, de les tenir en état de propreté et de les lui renvoyer après l'exposition. Beaucoup de manufacturiers ont eu des agents pendant toute sa durée; quelques-uns pendant un temps plus court. Le Canada est la seule colonie qui ait voulu exposer comme pays manufacturier, et qui, pour la première fois, dans une certaine mesure, ait voulu aussi employer ce moyen pour s'assurer des commandes de l'étranger. Il avait ses produits manufacturés surtout dans quatre bâtiments: le palais des moyens de transport, celui des machines, l'annexe du palais de l'agriculture et le palais des manufactures.

MOYENS DE TRANSPORT.

Dans ce palais, le Canada était placé à droite de la Grande-Bretagne, dans toute la largeur du corps principal et de l'annexe. Celle-ci, sur plus de 400 pieds, était occupée par tout un train du chemin de fer canadien du Pacifique: locomotive, wagon à bagage, wagnon de 1ère et de 2e, voiture-restaurant, wagon de colons et sleeping. C'était le seul complet à l'exposition. Rien n'a frappé davantage les visiteurs. A plus d'un ce train, avec, à la suite, le modèle d'un de nos steamers sur l'océan Pacifique, a fait connaître que le Canada s'étend d'une mer à l'autre et qu'il possède ce qu'il faut pour un grand mouvement de voyageurs à travers le continent. Ce matériel roulant, construit totalement en Canada, montrait combien y est avancé l'art mécanique; et quoique dépourvu de l'ornementation brillante prodiguée sur certaines constructions exposées dans le bâtiment, son confort, son élégance, son ensemble si complet, tout témoignait que nous ne le cédions à aucun pays en moyens rapides, sûrs et agréables de transport. Ce qui restait de l'emplacement et l'espace obtenu dans la galerie, avaient reçu les roues de wagons et les équipements de chemin de fer, les canots et bateaux de sport, les voitures, traîneaux, ferrures et pièces détachées pour carrosserie, les bicycles, des vues photographiques de paysages qui se rencontrent sur le parcours de nos chemins de fer, quatre belles cartes faites au ministère des travaux publics, à celui des chemins de fer et canaux et aux bureaux des commissaires du havre de Montréal, montrant les travaux exécutés sur les canaux du Saint-Laurent et de Welland, le creusement du fleuve et les améliorations accomplies dans le port de Montréal. L'exposition de voitures, tout en faisant honneur à l'industrie canadienne, n'était pas cependant ce qu'elle eût pu être. Quelques voitures à roues et traîneaux (*sleighs*) se sont vendus malgré le droit élevé dont ils étaient frappés. L'exposition de canots a été fort belle, et l'intérêt qu'elle a excité devra occasionner des ventes.

MACHINES.

Ici encore le Canada a eu en partage une place très favorable en face de l'entrée centrale principale, côté est. Elle avait été d'abord destinée pour la Belgique, et ce ne fut pas sans beaucoup d'hésitation que le chef de cette section consentit à nous l'attribuer. Il a dit de fort bonne grâce ensuite, après l'installation faite, qu'il ne regrettait point sa décision. Quoiqu'il n'y eût pas dans ce palais autant de choses nouvelles que dans le palais de l'électricité, on ne pouvait s'empêcher de remarquer un progrès réel en tout depuis l'exposition du Centenaire. Les installations de la Grande-Bretagne étaient relativement peu considérables, mais dignes d'attention. L'Allemagne, comme dans un ou deux autres palais, avait fait un effort suprême. La France aussi faisait là grande figure; et les Etats-Unis y étalaient leurs meilleurs produits. Qu'un jeune pays comme le nôtre ait pu attirer l'attention en pareille compagnie, c'est assurément la preuve que ses manufacturiers ne sont pas peu entreprenants ni ses ouvriers peu habiles. Cette section est celle qui a eu le plus à souffrir de la décision que des exposants avaient prise, dans le commencement, de se retirer du concours; cela même était allé si loin qu'en janvier, alors que les marchandises auraient dû être prêtes à expédier, le tiers même de l'espace qui nous avait été attribué n'était pas encore retenu. M. James Clarke, ancien surintendant de l'exhibition de machines à l'Exposition coloniale de Londres, où il avait su pleinement satisfaire les exposants par son attention aux machines confiées à ses soins, fut nommé à la surintendance des envois canadiens, et il n'en fallut pas davantage pour faire revenir sur leur déter-

mination plusieurs de ceux qui s'étaient retirés; leurs marchandises, il est vrai, arrivèrent un peu tard; mais à la fin ils eurent, comme a dit l'*Engineering* de Londres, une exposition tout à fait remarquable. Elle consistait en machines stationnaires, portatives, à marche rapide, soit de marine ou de traction, chaudières, turbines, outils à fer et à bois, pompes à vapeur à incendie, appareils à faire les briques, matériel de plomberie à vapeur, en cuivre et en fer, martinets, matériel de meunerie, etc. Une machine nouvelle pour la composition typographique était exposée dans un autre endroit, éloigné de l'emplacement canadien, afin qu'on la vît auprès de machines semblables venues d'ailleurs. C'est l'invention d'un citoyen des Etats-Unis, mais la machine avait été exécutée dans les ateliers de la *Linotype Company* de Montréal, qui possède les moyens de faire un travail d'un fini achevé.

Les machines à vapeur n'étaient pas très puissantes; seulement, l'aisance de leur jeu et la nouveauté de leurs formes ont mérité les louanges des écrivains spécialistes; tandis que les exposants de machinerie à travailler le fer et le bois ont reçu de nombreuses demandes de dessins, catalogues et listes de prix de personnes qui emploient ces outillages en Angleterre et aux Etats-Unis. On devait mettre les machines en mouvement. La force motrice a été fournie gratuitement par l'exposition; mais il n'en a pas moins fallu établir de coûteuses transmissions et exercer une plus grande surveillance qu'il n'eût été nécessaire autrement. Sans cette dépense, les produits canadiens auraient formé un fâcheux contraste avec ceux des autres pays.

ANNEXE DU PALAIS DE L'AGRICULTURE.

Les instruments agricoles étaient exposés dans une annexe du palais de l'agriculture. Il avait été concédé en premier lieu au Canada 5,000 pieds, immédiatement à droite du grand passage venant du corps du bâtiment principal. Mais la compagnie Massey-Harris, résolue à faire une exposition complète, eut besoin d'au moins 5,000 pieds. Comme il aurait été impossible de les lui donner, on réussit, après quelques pourparlers, à obtenir des commissaires britanniques près de 2,000 pieds supplémentaires, en sorte qu'elle eut l'espace qu'il lui fallait pour y placer ses machines avec celles des compagnies qui s'étaient unies à elle. Ici il n'y eut de concurrence qu'entre les Etats-Unis et le Canada, et le Canada a lieu de se féliciter du résultat de ses efforts. En tout ce qui est des instruments les plus considérables qu'exige l'agriculture chez nous pour semer, moissonner et préparer le grain pour le marché, les fabricants canadiens se sont mis au premier rang. Nombre d'appareils servant au nourrissage des animaux, et d'autres ustensiles secondaires ont obtenu des récompenses; mais quant aux machines plus importantes qui sont déjà ou qui pourraient être l'objet d'un commerce avec l'étranger, elles ont été passées sous silence par les jurys. Cette flagrante injustice est exposée dans un rapport spécial. Nulle part le nom canadien n'avait été mieux soutenu. Les machines, presque sans exception, outre une parfaite efficacité d'action, offraient le plus admirable fini.

PRODUITS MANUFACTURÉS.

Le Canada pouvait s'attendre à souffrir de la comparaison avec ses concurrents dans l'immense édifice, couvrant trente et un acres, qui était consacré aux produits manufacturés, plus particulièrement à ceux de types supérieurs. Sa position était bien propre aussi à accentuer la différence. Placées sur la grande allée latérale appelée Columbia-Avenue, ayant à gauche les objets exposés par les Iles-Britanniques et tout en face ceux de la France et de la Belgique, disposés avec un art tel qu'on en a jamais vu de comparable, ses jeunes manufacturiers voyaient leurs productions immédiatement juxtaposées aux œuvres de céramique, aux soieries et velours, aux articles d'or et d'argent, aux tapis, aux confections, aux meubles de luxe, fruit d'une merveilleuse main-d'œuvre acquise après des siècles de préparation, que présentaient des maisons extrêmement riches, n'ayant épargné aucune dépense pour leur donner toute l'installation convenable. Le Canada ne pouvait penser à lutter contre tant d'art et de richesse. Ce pays n'est pas encore en état de fabriquer de telles marchandises ni même de les acheter. Il ne lui restait donc qu'à montrer ses progrès

dans l'industrie manufacturière en général, et qu'il exécute bien ce qu'il entreprend de faire : que sa production répond aux besoins de ses populations ; que, s'il n'est pas capable de confectionner ces articles de luxe que se plaisent à exposer les nations plus anciennes, il n'est pas surpassé par elles dans les choses qui contribuent au confort de ses habitants ; en quoi on a reconnu qu'il réussissait bien. Une part considérable de ses envois consistait en objets tirés des stocks existants, sans nulle préparation spéciale ; ils n'indiquaient pas, assurément, tout ce qu'il est possible à nos manufacturiers de faire ; mais tels quels ils étaient peut-être plus propres à témoigner de l'excellence générale de notre production, que s'ils avaient été spécialement fabriqués pour l'occasion.

La collection se composait principalement de tissus soie, coton et laine ; de vêtements confectionnés et de chaussures ; de fournaises, balances, scies, pelles, vis et patins ; de vaisselle de porcelaine, d'appareils d'hygiène et articles de plomberie ; d'ouvrages de reliure, papiers, caractères d'imprimerie ; de pianos, orgues et violons. Ces derniers objets, avec la très belle collection des spécimens du travail féminin, avaient été placés là faute d'espace dans les sections où, d'après la classification adoptée, ils auraient dû se mettre. Le département des affaires indiennes exposait une collection d'ouvrages exécutés par les enfants indiens dans les écoles industrielles que le gouvernement a créées pour eux. Les objets en fer, en bois et en cuir faits par les jeunes garçons, les ouvrages de couture, de tricot, de tissage des filles révélaient un avancement très sensible dans les arts de la civilisation.

Les progrès de notre industrie manufacturière se manifestaient tant par la variété que par la qualité de ses produits. Parmi ceux d'entre eux qui se présentaient pour la première fois à un concours international, je mentionnerai les tissus de soie, des mécanismes d'action de piano, les tapis, les terres cuites, les papiers fins, les cotonnades de couleur, les lainages, les imitations de fourrures, les jouets en fer, les appareils calorifères à eau chaude, etc. Tandis que nombre d'exposants s'étaient mis en grands frais pour disposer dans un bel ordre leurs marchandises, d'autres avaient cru que les résultats à attendre d'une pareille dépense ne pouvaient point les justifier de la faire. Afin qu'il y eût plus d'unité d'ensemble et que l'installation offrît un aspect plus artistique, on avait entouré l'emplacement d'une boiserie décorative, formée de colonnes reliées par des arceaux. L'entrée principale était ménagée dans une tour avec tourelle au sommet. Le tout peint en couleur crême pâle et or, orné d'écussons et pavoisé de pavillons du Dominion. C'était une construction légère, bien ouverte, très attractive.

ANIMAUX DOMESTIQUES VIVANTS.

Cette exposition s'est faite dans des conditions particulières. Seule elle devait obtenir d'autres récompenses que des médailles de bronze. Environ 150,000 dollars se distribueraient en prix, outre quantité de médailles d'or et d'argent. Il y avait de quoi stimuler les éleveurs, aux Etats-Unis surtout, où l'élevage se pratique à présent beaucoup plus en grand que les années passées. Les éleveurs américains, du reste, s'étaient procuré les meilleurs animaux qu'ils avaient pu acheter en Angleterre et en Canada. Aussi les nôtres, dans ce concours, ont retrouvé plus d'une fois, devant eux de leurs propres élèves. Si leur succès n'a pas toujours égalé les espérances de tels ou tels Canadiens, peut-être trop enthousiastes, il n'en a pas moins été extrêmement honorable. Dans la section chevaline, nos exposants sont venus après leurs concurrents pour les grands chevaux de trait, et dans la section bovine, pour les courtes-cornes ; mais, à l'égard des vaches à lait et des moutons longue-laine, le Canada a maintenu toute sa supériorité. Il a eu aussi une large part des prix du groupe de la volaille. Avant que tous les rapports fussent bien complétés, les autorités de l'exposition ont annoncé qu'elles avaient réparti 120,000 dollars en prix, dont un sixième allait au Canada, une petite portion à l'Allemagne et à la Russie pour leurs chevaux, et le reste aux Etats-Unis. Comme on était très impatient chez nous de connaître les récompenses remportées par le Canada et par les Etats-Unis, M. Lloyd Jones, surintendant de l'exposition canadienne d'animaux vivants, a dressé, à ma demande, un état aussi complet qu'il pouvait être alors du nombre et de la valeur des prix décernés aux Canadiens. Voir à l'appendice. Les ventes ont fort désappointé

nos exposants. Une grande partie des animaux vendus par eux ont été achetés pour être expédiés à Costa-Rica, où le gouvernement s'efforce d'améliorer les troupeaux.

JURÉS.

Comme à toutes les expositions internationales, les pays étrangers qui ont pris part à l'Exposition colombienne ont été admis à se faire représenter dans les jurys. En janvier 1893, le gouvernement du Dominion fut invité à nommer des personnes compétentes aux importantes fonctions dévolues à ces commissions. Les gouvernements provinciaux étant, en certaines branches, chargés du gros de la besogne, il parut juste de leur abandonner les nominations pour ces branches. Ils n'en firent rien, cependant, avant l'expiration du temps donné par les autorités de l'Exposition ; et le gouvernement du Dominion eut à choisir lui-même les experts. A mon arrivée à Chicago, m'étant abouché avec le comité exécutif des récompenses, je vis que l'on n'avait pas donné suite à nos désignations, et que sur 250 jurés attribués aux nations étrangères, on se proposait d'en donner seulement quatre au Canada. Un pareil nombre était bien disproportionné à l'importance des envois canadiens à l'Exposition, surtout quand, dans des sections telles que celles des laitages et des animaux domestiques, le Canada était à peu près le seul exposant étranger. Aussi je crus être excusable de rejeter toute responsabilité par rapport à la nomination de nos jurés si l'on ne nous faisait une part plus juste. A la fin, le Canada eut vingt-sept jurés en tout. En outre, M. Adam Brown, d'Hamilton, et M. Frank T. Shutt, chimiste canadien, furent mis au nombre des jurés de la Grande-Bretagne, par la complaisance de sir Henry Wood. S'ils eussent pu accepter, sir William Dawson, pour la partie de l'éducation et de l'enseignement, M. Bennett Rosamond, M.P., pour les manufactures, et MM. R. Pope, M.P., James Cochrane et C. R. Bouthelier, pour la section des animaux domestiques vivants, eussent été nommés.

Voici quels ont été les jurés canadiens.—

Pêches et leurs produits:—M. L.-Z. Joncas, M.P., président du jury pour ce groupe.

Horticulture:—MM. B. Starratt et L. Woolverton.

Mines et leur exploitation:—Dr A. R. C. Selwyn, C.M.G., etc.

Machines:—M. Thomas Cowan.

Agriculture:—MM. L.-E. Morin et R. S. Hodgins.

Produits de laiterie:—MM. James W. Robertson, président, A. F. MacLaren, A. Ayer, John Pearce et Mme Jones.

Animaux domestiques vivants:—MM. E. W. Charlton, de Duncrief, Ontario, Robert Graham, de Claremont, O., George Buchanan et Dr McEachran, de Montréal, Québec, pour les chevaux; MM. J.-T. Gibson, de Dunfield, O., J.-C. Snell, d'Edmonton, O., David McCrae, de Guelph, O., George Buchanan, de Montréal, Q., pour les bêtes à cornes; MM. Charles Fairbairn, M.P., de Bobcaygeon, O., Richard Gibson, de Delaware, O., Robert Milier, de Brougham, O., et J. Brown, de Galt, O., pour l'exposition ovine et porcine; MM. Sharpe Butterfield, de Windsor, O., et L. J. Jarvis, de London, O., pour la volaille.

RENVOI DES OBJETS AUX EXPOSANTS.

Les caisses d'emballage dans lesquelles étaient venus les objets destinés à l'exposition avaient été remises à la Compagnie de l'Exposition, qui s'était chargée de les garder dans un bâtiment construit à cet usage. Il avait été annoncé que le prix perçu pour tenir en magasin et rendre les boîtes serait probablement de 2 *cents* par pied cube. Mais ensuite, on crut que cette somme ne couvrirait point les frais, et l'on porta la magasinage à 4½ cents par pied. Nous le payâmes sous protêt. Le mode de manipulation employé était défectueux, car dans bien des cas les emballages se trouvèrent très endommagés ; d'autres furent perdus. Il en résulta que nous eûmes à subir des retards pour le renvoi des objets. Ainsi, non seulement il fallut payer un magasinage plus élevé, mais encore faire confectionner des caisses neuves en remplacement de celles perdues ou brisées et détruites par l'emploi d'un mauvais mode de manipulation, etc. La dépense de ce chef s'est élevée à $773.90. Le magasinage

avait coûté $1,632.53. Je suis heureux d'ajouter que les autorités de l'Exposition, auxquelles nous avions demandé le remboursement du supplément de prix payé pour le magasinage, ont consenti à nous remettre la somme de $853.28.

Les retards apportés par de continuels pourparlers sur les formalités douanières ont été une autre cause de dépense, quand il s'est agi de renvoyer les objets. A leur arrivée, dans la hâte où les exposants étaient de les faire rendre sur place, les fonctionnaires de la douane n'avaient pas toujours pu avoir les copies de factures qui doivent leur être adressées pour obtenir d'eux l'entreposage, et en cas pareil il nous avait fallu livrer les originaux que nous retenions pour vérifier le contenu des colis et en opérer ultérieurement le renvoi. Pendant les deux mois qui ont précédé la clôture de l'exposition, nos commis ont été occupés à se procurer copie des factures d'expédition et des feuilles de voiture des chemins de fer. Les règles régissant la sortie d'entrepôt des objets, leur réexpédition, leur retour gratuit, nous furent communiquées tardivement, quand déjà le renvoi aurait dû être commencé. Ce n'est qu'après avoir payé le magasinage, que nous pouvions demander la remise des boîtes gardées au magasin. A l'exception de ceux d'un groupe, nous ne reçumes les comptes de magasinage qu'au moment où l'exposition allait finir ; ayant été, par conséquent, obligés d'attendre jusque-là pour redemander les emballages, dont la livraison, à pareille époque, devait nécessairement être lente et incertaine. En outre, les prescriptions douanières étaient compliquées, confuses, ce qui, dans une certaine mesure, pouvait paraître inévitable, et elles étaient appliquées par des agents, tout disposés à se montrer obligeants, mais bien souvent aussi tout neufs à la besogne ; de là des erreurs. Il était donc impossible que le remballage et le renvoi des objets se fissent aussi promptement qu'ils auraient pu se faire dans d'autres circonstances. Je suis heureux de dire que presque tous les objets sont revenus sans avarie aux propriétaires, et après tout le temps où ils étaient demeurés en montre, qu'ils se trouvaient en excellente condition. Quelques articles, heureusement ils n'avaient pas une grande valeur, ont été volés là-bas, et dans l'incendie qu'il y a eu au bâtiment des manufactures, en janvier, les objets envoyés par l'*American Felt Hat Company* ont été détruits et deux autres installations endommagées par l'eau. Jusqu'ici, un ou deux exposants ont présenté des demandes en dommages-intérêts et pour de petites sommes. Mais il n'a pas été établi que les pertes étaient imputables aux agents du Dominion, et conséquemment les demandes n'ont pas été admises.

La valeur d'après les factures des objets ou produits réexpédiés de Jackson-Park, autant que j'ai pu le constater, se totalise comme suit, par groupes :—

Produits manufacturés	$ 57,795 34
Moyens de transport	67,775 37
Machinerie	25,158 23
Machines agricoles	10,663 05
Produits agricoles alimentaires	12,574 48
Arts libéraux	21,802 27
Beaux-arts	39,820 00
Animaux domestiques vivants	109,629 00
Pêches et leurs produits	20,599 00
Produits forestiers	2,376 59
Mines et minéraux	23,628 16
Ethnologie	11,378 00
Horticulture	Je n'en ai pas le chiffre.

Vu qu'il a fallu souvent livrer aux autorités douanières les copies des factures d'expédition accompagnant les objets envoyés, il n'a pas été possible de constater la valeur des produits horticoles d'une façon complète et exacte. Dans l'installation du service géologique, toute la portion stratographique était évaluée à plus de $30,000. La valeur exprimée par les factures n'atteignait pas le tiers de la valeur réelle. Dans certaines sections des produits manufacturés, on avait donné les prix ordinaires sans tenir compte de la main-d'œuvre spéciale que les objets avaient reçue pour l'exposition ; tandis que, dans quelques cas, on avait attaché aux objets une valeur imaginaire. Pour tous les groupes, il y a eu des omissions par rapport aux produits vendus ou expédiés ailleurs qu'au Canada, aux emballages, et aussi aux spécimens de

bois, etc., mis en œuvre dans le pavillon canadien. La valeur totale de nos "exhibits," extraite des registres de la douane américaine, atteint $763,510; c'est plus de 4 pour 100 de la valeur totale des "exhibits" étrangers. Les ventes de produits canadiens, dont il a été pris livraison à l'enceinte de l'Exposition, ont été d'environ $46,000. Ce chiffre ne comprend point les commandes reçues à Jackson-Park, pas plus que les marchandises expédiées ensuite du Canada.

COMMISSION CANADIENNE.

La situation de la commission canadienne à l'ouverture de l'Exposition, était mal réglée. Au dîner officiel donné par le *National Commission*, le commissaire de tout pays ayant son pavillon propre devait, disait-on, être invité; le Canada cependant ne reçut pas d'invitation. Les commissaires étrangers tinrent plusieurs réunions pour débattre entre eux les questions d'intérêt commun; ni les représentants canadiens ni ceux des autres colonies britanniques n'y furent appelés. Il paraît que cela était attribuable, en partie, aux représentants d'une grande Puissance européenne, qui ne visaient pas directement le Canada, mais un petit Etat continental d'Europe, et qui, pour atteindre leur but, cherchaient à faire adopter une règle par laquelle seraient exclus les colonies et les Etats dépendants. Que ce fût leur intention ou non, il y avait là un manque d'égard dont il ne convenait pas que le Canada pût souffrir, encore que l'on prétendît que telle avait toujours été la position faite à ce pays aux précédentes expositions internationales. Le grief, pour être sentimental jusqu'à un certain degré, n'intéressait pas moins nos relations avec les autorités de l'Exposition; et en le laissant subsister, n'aurait-il pas une fâcheuse influence sur le traitement que nos exposants recevraient d'elles? A leur arrivée, MM. James Dredge et W. H. Harris, deux commissaires britanniques, furent mis au fait et approuvèrent ma réclamation. Grâce à leurs efforts, je fus invité à une réunion des commissaires étrangers, afin d'y exposer les raisons pour lesquelles le Canada devait participer à leurs délibérations autrement que par l'intermédiaire de la commission britannique. Je leur dis que celle-ci ne représentait pas à l'Exposition l'Empire britannique, mais seulement le royaume de la Grande-Bretagne et d'Irlande; que le Canada avait été convié directement à la solennité par le gouvernement des Etats-Unis, tout comme la France ou l'Allemagne ou la Russie; que nos représentants étaient accrédités sans plus de dépendance que la commission britannique elle-même; que le gouvernement des Etats-Unis, à son titre d'hôte, avait par son invitation fixé notre situation, et qu'il n'appartenait guère peut-être aux autres invités de la changer. Ces raisons furent appuyées par les commissaires de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne, puis admises par la réunion, et à leur tour par les fonctionnaires de l'Exposition; en sorte que le Canada se trouva sur le même pied que les autres pays, de l'aveu à la fois des commissaires étrangers et des autorités de l'Exposition.

Avant cette décision, les commissaires étrangers étaient fortement opposés au système de récompenses qu'avait adopté la Commission Nationale en son comité dit des récompenses; et, n'ayant pu le faire modifier, ils avaient pris la détermination de retirer du concours pour les prix tous les objets de leurs exposants. Quoique le système me parût comme à eux sujet à objection, je ne crus pas cependant qu'au point de vue de l'intérêt du Canada et de nos exposants, il fût opportun de les imiter; dès lors ne pouvant agir en cela de concert avec les autres commissaires étrangers, je n'usai plus de mon droit d'assister à leurs réunions, comme je l'eusse fait sans cet empêchement. Au reste, la position était gagnée, et elle a eu son utilité dans la pratique. Je conseillerais de s'y bien maintenir, si le Canada voulait participer aux expositions futures.

QUARANTAINE.

En février 1893, le gouvernement américain avait pris un arrêté portant de soumettre les bestiaux canadiens à une quarantaine à leur entrée sur les territoires des Etats-Unis. L'honorable J. Rusk, secrétaire de l'Agriculture à Washington, écrivit que cette prescription s'appliquerait aussi aux animaux envoyés à Chicago pour le concours. Comme elle aurait pu empêcher nos éleveurs d'exposer, on se mit en cor-

respondance à ce propos avec les autorités de l'Exposition, et grâce surtout aux efforts énergiques de M. J. W. Buchanan, chef de la section de l'agriculture, l'arrêté fut suspendu en ce qui avait trait aux animaux destinés à l'Exposition.

Nos éleveurs firent des efforts très réitirés pour obtenir aussi en Canada la suspension des règlements concernant la quarantaine. L'honorable ministre de l'agriculture, tout en ayant le plus vif désir d'aider dans la mesure du possible au succès de notre exposition d'animaux vivants, déclara que la chose n'était point faisable, à cause notamment de la correspondance qui s'échangeait alors avec le gouvernement impérial pour l'amener à lever l'interdiction dont il frappe l'entrée de notre gros bétail dans les ports d'Angleterre. En permettant aux animaux, à leur retour de Chicago, de revenir dans le pays sans les soumettre à la quarantaine, on ne pourrait plus certifier que le règlement quarantenaire s'était strictement appliqué chez nous durant toute l'année. Mais le gouvernement du Dominion se chargea des frais de leur séquestration. Heureusement, les bêtes à cornes n'avaient pas pris d'affection contagieuse dans leur séjour à Chicago; pour les porcs, il n'en était pas de même; car il se produisit parmi eux comme une épidémie cholérique peu après leur mise en quarantaine; quatorze animaux de prix en moururent. La prudence du ministre de l'agriculture, que les exposants avaient qualifiée d'excessive, s'est donc trouvée justifiée par ces accidents d'une maladie contagieuse, dont toutes les précautions employées à Chicago et en cours de route n'avaient pu préserver ces animaux. Voir aux annexes le rapport du surintendant, M. E. P. Westell, sur les opérations de quarantaine au retour de l'Exposition.

RÉCOMPENSES.

C'est le système dit d'un seul juré qu'avait adopté la commission nationale. Toute l'exposition était divisée en treize sections; exceptionnellement, les sections agricole et horticole étaient subdivisées. A chaque section on avait attribué le nombre jugé nécessaire de jurés experts, et chaque juré avait sa part d'objets à examiner; il adressait son rapport par écrit au jury sectionnel, et si ce dernier l'approuvait, le rapport se transmettait ensuite au comité exécutif des récompenses. Presque tous les commissaires représentant les nations étrangères avaient opposé de fortes difficultés à ce système, à la suite de quoi, voyant que l'on n'en tenait pas compte, ils avaient retiré, comme je l'ai déjà dit, les objets exposés par leurs nationaux du concours pour les prix ou récompenses. Je trouvais bien aussi le système défectueux, mais je n'ai pas cru cependant que je pouvais prendre le même parti. Autant qu'il m'était possible de m'en assurer, nos exposants étaient fort disposés à concourir sous ce système, si on voulait l'appliquer d'une façon juste. Toutes les nations, hormis la France, revinrent sur leur première décision et soumirent leurs produits à l'épreuve commune. On mit beaucoup de lenteur à nommer les jurés et à leur assigner leur rôle. Pour plaire à des pays tels que l'Allemagne, la Grande-Bretagne, etc., on voulut leur attribuer un plus grand nombre de jurés; les autres nations de moindre importance durent se prêter à un traitement moins favorable. Bien que le Canada eût finalement obtenu six fois autant de jurés qu'on lui en avait donné en premier lieu, toujours est-il que, pour des sections considérables comme celles des produits manufacturés, des arts libéraux, des instruments agricoles, des moyens de transport, il est resté sans représentants dans les jurys. Néanmoins, sauf à l'égard des instruments agricoles, nos exposants ont été traités assez équitablement. Ça et là certains objets n'avaient pas été remarqués comme ils devaient l'être et même, dans deux ou trois cas, il y avait eu injustice évidente: à l'exception des instruments agricoles, cette injustice a été réparée après un appel au comité exécutif des récompenses. Les erreurs sont attribuables à la hâte avec laquelle les jurés exécutaient leur tâche. Il y a telles sections où cette besogne, qu'il eût fallu accomplir en juin, n'a été entamée qu'au mois d'août.

PROGRÈS DU CANADA.

Le but, en grande partie, de l'Exposition colombienne était de marquer l'avancement chez les nations de la culture intellectuelle et des arts de la civilisation depuis l'Exposition du Centenaire tenue en 1876. Les statistiques officielles, indiquant le nombre des objets et les récompenses décernées, n'ont pas encore paru. Nous n'avons

même pas reçu encore la liste finale des récompenses canadiennes ; mais celles qui nous ont été adressées peuvent être regardées, pour les détails qu'elles contiennent, comme exactes. Donc nous ne possédons pas, à l'heure qu'il est, ces éléments d'une étude comparative complète : une pareille étude serait infiniment instructive puisqu'elle montrerait les progrès du Canada au regard des autres nations ; à son défaut, un coup d'œil jeté ici sur les choses connues ne sera peut-être pas sans intérêt.

Beaux-arts.—Au "Centennial," le Canada avait présenté quarante-deux peintures à l'huile; aucune récompense. A l'Exposition colombienne, il a eu cinq récompenses, ayant envoyé au concours cent dix-sept tableaux. Ce nombre de cinq récompenses n'est pas, certes, à dédaigner, quand l'on voit les Etats-Unis en remporter 56 seulement pour 1,007 peintures ; le Danemark 12 ; la Suède, 12; la Hollande, 17 ; l'Italie, 16; la Pologne, 8; tous pays qui cultivent les arts depuis de longs siècles et qui, du reste, avaient là chacun plus de tableaux que le Canada. Quoique, comme l'on devait s'y attendre, nos artistes n'aient pas recueilli autant de récompenses, à porportion du nombre d'exposants ou d'œuvres, que les artistes des anciens pays d'Europe, il n'en est pas moins clair que le Canada a fait de grands progrès dans les beaux-arts, et que les ouvrages de ses peintres particulièrement méritent qu'on les apprécie beaucoup plus qu'on ne le fait généralement chez nous.

Travail féminin.— L'exposition faite par les femmes du Canada a témoigné excellemment de leur habileté et de leur goût. En dehors des beaux-arts, on avait compté à Philadelphie 68 exposantes de spécimens du travail féminin, et elles reçurent 15 récompenses en tout. A Chicago, il y a eu 97 exposantes, et 58 récompensées. L'ensemble des travaux a été fort loué par les experts, et en effet, la marque caractéristique de progrès visible dans toutes les autres sections canadiennes se retrouvait bien apparente aussi dans celle-là.

Horticulture.—A Philadelphie 14 récompenses ; 45 à Chicago. A Philadelphie, elles avaient été obtenues pour les spécimens de pommes. A Chicago, elles l'ont été pour les baies et autres petits fruits, les cerises, les prunes, les poires, les coings et les pêches. A l'exposition de Philadelphie, toutes les récompenses s'étaient données à Ontario. A Chicago, Québec, la Nouvelle-Ecosse, la Colombie-Britannique, l'Ile du Prince-Edouard, ont eu part aux honneurs. Outre les récompenses pour les fruits, nos horticulteurs en ont rapporté 12 pour les légumes, en quoi le Canada n'a pas été surpassé. Dans les seize ans qui se sont écoulés depuis le Centenaire, aucun pays n'a fait apparemment plus de progrès dans la culture des fruits que le Canada.

Agriculture.—En céréales et en herbes fourragères, le progrès a été plus particulièrement remarquable dans les produits du Nord-Ouest. Jusqu'à ce que l'on publie les analyses officielles des grains, il n'est pas possible de dire avec précision quelle est la valeur relative de nos céréales. Une nouveauté de notre exposition agricole, ça été le miel d'Ontario; les autres provinces n'ayant pas exposé dans cette partie comme elles l'eussent pu faire. Nos miels n'ont pas été égalés pour la variété des sortes, ni pour les récompenses.

Produits de laiterie.—A Philadelphie, le Canada avait reçu 49 récompenses pour le fromage sur 195 "entrées" ; et les Etats-Unis 45 récompenses sur 151 "entrées." A Chicago, le Canada, avec 849 spécimens présentés au concours, a remporté 736 récompenses, tandis que les Etats-Unis ont reçu * * récompenses, avec * * "entrées." A Philadelphie, les fromages canadiens étaient de qualité très inégale : les uns ayant obtenu quatre points de plus que les meilleurs produits des Etats-Unis tandis que d'autres étaient véritablement très inférieurs. A Chicago, toute notre exposition fromagère a été d'une excellence telle que la qualité-type qu'elle a imposée a pour ainsi dire privé le produit américain de toutes chances de récompense. A l'égard du beurre, le Canada n'a pas été aussi heureux. A Philadelphie, nous avions eu 5 médailles sur 16 "exhibits," quand les Etats-Unis n'en avaient reçu que 22 sur 123 "exhibits." Nos exposants l'avaient donc emporté sur les leurs. A Chicago, nous avons obtenu 40 médailles sur 207 "exhibits" et les Etats-Unis, avec * * spécimens, en ont eu * * . Et en ce qui est de la qualité des envois, la comparaison nous est encore plus défavorable. Rien ne saurait mieux démontrer combien l'aide des gouvernements du Dominion et des provinces a été utile à cet heureux développement de l'industrie du fromage chez nous, et combien aussi elle est devenue nécessaire pour l'amélioration de notre production beurrière.

Animaux domestiques vivants.—La différence des récompenses et du système d'après lequel elles étaient décernées ne permet guère d'établir de comparaisons exactes entre les deux Expositions. Mais autant du moins que la comparaison est possible, je dois dire qu'elle nous est désavantageuse. Voici la liste des animaux présentés au concours et des récompenses. Il est bon de remarquer que l'on n'a donné que des médailles à Philadelphie, et qu'à Chicago les prix consistaient en sommes d'argent, avec quelques médailles.

	PHILADELPHIE.				CHICAGO.			
	CANADA.		ETATS-UNIS.		CANADA.		ETATS-UNIS.	
	Admission au concours	Médailles.	Admission au concours	Médailles.	Admission au concours	Récompenses.	Admission au concours	Récompenses.
						$		$
Chevaux	64	32	129	40	96	3,935	532	27,086
Bêtes à cornes	57	11	349	39	184	6,100	446	24,166
Moutons	60	6	346	27	332	7,503	478	7,826
Porcs	26	4	154	9	68	1,290	96	2,692
Volailles	477	20	2,587	157	1,147	2,633	2,453	3,286
Totaux	684	73	3,565	272	1,827	21,461	4,005	65,050

CHICAGO.

Animaux.	Nombre d'animaux exposés.	Nombre de récompenses.	Total des prix obtenus en argent.	Moyenne des prix en argent par animal.
			$	$ cts.
Chevaux—				
Canada	96	44	3,935	40 98
Etats-Unis	446	257	27,080	60 71
Bai, race Cleveland—				
Canada	3	1	50	17 33
Etats-Unis	43	36	2,925	68 02
Clydesdales—				
Canada	48	6	615	12 81
Etats-Unis	96	52	8,250	85 93
Bêtes à cornes—				
Canada	184	104	6,100	33 15
Etats-Unis	532	306	24,166	45 41
Moutons—				
Canada	352	250	7,503	21 31
Etats-Unis	478	193	7,826	16 37
Cochons—				
Canada	68	64	1,290	18 97
Etats-Unis	96	67	2,692	28 04
Tous autres quadrupèdes—				
Canada	700	462	18,828	26 89
Etats-Unis	1,552	823	61,764	39 79
Vollailles—				
Canada	1,147	501	2,633	2 29
Etats-Unis	2,453	607	3,286	1 34

Ceci ne comprend pas divers prix décernés aux exposants des Etats-Unis, à Chicago, dans des classes où ne concourait point le Canada, et desquels, d'ailleurs, la liste me manque. Sans parler de la volaille, le Canada, à Philadelphie, avec 18 pour 100 des animaux présentés, avait obtenu 31 pour 100 des récompenses, tandis qu'à Chicago, avec une exposition représentant 31 pour 100 des animaux, il n'a eu que 23 pour 100 des récompenses. Comme je l'ai dit précédemment, cet insuccès relatif est dû, non pas à une diminution des qualités de notre bétail, mais à l'attention particulière que les exposants américains ont apportée au choix de leurs animaux et au progrès rapide qui s'est accompli chez eux, dans l'industrie de l'élevage, depuis seize ans.

Pêches.—La partie saillante ici était l'exposition faite par le gouvernement, qui attestait tout l'intérêt qu'il porte à l'étude scientifique de nos pêcheries, à leur conservation et à la pisciculture. Le côté commercial aurait pu être mieux représenté; néanmoins, on voyait que nos pêcheurs s'appliquent davantage à tirer de leurs prises les produits qui en dérivent, tels que les huiles, les colles et d'utiles engrais.

Education et enseignement.—Ontario s'était mis au premier rang à Philadelphie par l'exposition du système qu'il a adopté et de ses résultats. Il s'y est maintenu à Chicago. On ne lui a pas ménagé les éloges et avec raison: plusieurs Etats avaient bien là de magnifiques expositions, mais Ontario seul en avait une tout à fait complète, depuis la *Kindergarten* jusqu'à l'université. A Chicago, Québec, la Nouvelle-Ecosse et les Territoires du Nord-Ouest, qui n'avaient point exposé à Philadelphie, ont partagé avec Ontario l'honneur des récompenses. Le système, l'œuvre scolaire des Territoires, complète et effective déjà en un pays si nouvellement colonisé, a été un sujet de vive surprise. Mais l'exposition qui marquait le plus étonnant progrès, est sans nul doute celle des écoles indiennes, préparée par le département des affaires des sauvages. Tous les visiteurs ont admiré les ouvrages en menuiserie, en métal, en cuir, les travaux d'aiguille exécutés par les mains indiennes; et rien vraiment n'était plus propre à donner une idée juste des progrès de nos Indiens vers la civilisation. M. Hayter Read, sous-surintendant des affaires indiennes, par les soins duquel cette collection avait été formée, n'a pas peu servi le pays en corrigeant ainsi les impressions trop erronées que l'on gardait à l'étranger des races indigènes du Canada.

Manufactures.—Les produits canadiens étaient moins nombreux qu'à Philadelphie; mais ils occupaient plus de place et étaient plus importants. A prendre tout ce qui peut proprement se dénommer produits manufacturés, tels que le matériel de transport, les machines de toute sorte, les produits alimentaires autres que ceux de laiterie, les tissus, le vêtement, la quincaillerie, les instruments de musique, il y avait 505 exposants à Philadelphie, qui obtinrent 178 récompenses. A Chicago, dans les mêmes classes, on n'a compté que 177 exposants canadiens, à qui il a été décerné 154 récompenses. A Philadelphie, donc, 35 pour 100 seulement des nôtres avaient eu du succès, tandis qu'à Chicago, la proportion de nos exposants heureux s'élève à 87 pour 100. Autre particularité qui rend encore plus frappante cette comparaison: à Philadelphie, 42 pour 100 du nombre total des exposants reçurent des récompenses, et à Chicago la proportion des récompensés pour tous les groupes, n'a été que de 36 pour 100. A Philadelphie, la part de récompenses des manufacturiers canadiens resta au-dessous de la moyenne normale; à Chicago elle l'a excédée de près de deux fois et demie. Il y avait là, assurément, de quoi attirer l'attention des experts. Le professeur Thurston, de l'université-Cornell, président du jury de la machinerie agricole, ancien fonctionnaire du Centenaire, a déclaré qu'il avait examiné avec un très grand soin les machines agricoles et autres machines canadiennes, tout comme autrefois à Philadelphie; que, sous le triple rapport de la forme, de l'exécution, et de l'aisance de leur jeu, il les jugeait comparables aux plus parfaites présentées au dernier concours; et qu'à ses yeux le Canada avait plus progressé dans la machinerie, depuis seize ans, que toute autre nation.

M. Latzko, un juré de la section des tissus, exprime une opinion semblable sur nos industries de tissage dans la lettre suivante:—

BRUNN, AUTRICHE, 20 décembre 1893.

J'ai examiné très attentivement l'exposition canadienne de tissus, et j'ai vivement admiré tous ces beaux spécimens, qui témoignent des grands succès de l'art du tissage en Canada. Cotonnades, lainages et soieries sont au même degré dignes de tout éloge. Les progrès de ce pays dans les seize années qui se sont écoulées depuis l'Exposition du Centenaire sont merveilleux, et je l'avoue candidement, ils n'ont été égalés par aucune autre nation exposante à Chicago.

(Signé) HENRY LATZKO,

Président des jurés de la délégation royale-impériale d'Autriche et membre de la commissson royale-impériale autrichienne.

L'*American Machinist* classe l'exposition canadienne d'outils à fer et à bois immédiatement après celle des Etats-Unis.

L'*Engineering* de Londres, que rédige M. James Dredge, l'un des commissaires britanniques, a publié des gravures représentant nos principales installations, avec un article où il est dit que l'exposition canadienne avait été tout à fait remarquable. " Dans le palais des manufactures, l'espace, entièrement utilisé, en arrière d'une belle boiserie décorative en façade sur la grande allée, était rempli d'objets attestant la puissance manufacturière du Dominion; dans le *hall* des machines, la section canadienne faisait grandement honneur à ses exposants; dans le bâtiment des moyens de transport, la section canadienne encore était exceptionnellement intéressante; l'industrie des pêches était bien représentée; l'horticulture étalait des produits d'une rare beauté; les collections minérales étaient dignes de toute attention; et le palais des bois montrait combien sont considérables les richesses forestières du Canada." L'article se terminait par ces lignes: " L'Exposition universelle colombienne de 1893 a abondé en merveilles, triomphes de la science, de l'art et de l'industrie dans toutes ses formes; on avait là une vue ravissante du legs que l'énergie, l'habileté, la civilisation du siècle expirant vont laisser à celui qui viendra après. Mais il est certain que de toutes les démonstrations matérielles de progrès groupées dans l'enceinte de Jackson-Park, il n'en était point de supérieures à celles fournies par les colonies de ce pays, dont les enfants ainsi ont noblement soutenu le nom."

L'évidence des succès du Canada est admise universellement. Dans son rapport officiel au gouvernement impérial, le colonel Haynes Sadler, consul britannique à Chicago, s'exprime ainsi:

" Les colonies britanniques ont su bien se mettre en vue, et se sont attiré la louange et l'admiration de tout le monde, non seulement par le nombre mais aussi par la qualité des objets qu'elles ont présentés aux regards. L'exposition de la Nouvelle-Galles du Sud et celle du Canada ont émerveillé le public. La disposition des produits coloniaux était excellente, et pour les faire bien ressortir, il y avait des enceintes décoratives, toutes simples et propres à attirer les yeux cependant."

Et encore:

" Le Canada a figuré là d'une telle façon qu'il peut être assuré de bénéficier désormais de ses efforts pour y bien paraître."

Ceux qui étaient à même de faire la comparaison, ont très généralement reconnu que ce pays n'a été dépassé en progrès, depuis le Centenaire, par aucune autre nation exposante, et que seuls le Japon et la Nouvelle-Galles du Sud l'ont égalé peut-être.

CE QUE LE CANADA A GAGNÉ.

On peut fort bien se demander: qu'est-ce que le pays a reçu ou peut espérer de recevoir en retour de la dépense très considérable que gouvernements et particuliers ont faite pour cette exposition? L'avantage pécuniaire dépendra en grande partie de la manière dont nos industries utiliseront les impressions produites à Chicago; il est donc impossible à l'heure qu'il est de dire ce qu'il sera en réalité. Mais il y a d'autres avantages qui se dessinent déjà nettement.

L'Exposition a été un moyen inappréciable d'instruction. La plupart des hommes, le voudraient-ils, ne peuvent point faire le tour du monde; et là ce que le monde a de meilleur s'est mis sous les yeux. Quoique nous ayons bien sujet de nous féliciter de nos succès, il nous reste toujours beaucoup à apprendre et beaucoup à faire. L'examen des produits étrangers ne peut avoir d'autre effet, que de stimuler l'esprit d'entreprise et de perfectionner le goût dans notre pays; en un mot, d'y augmenter davantage encore l'ambition de produire du mieux qu'il est possible.

L'Exposition aussi aidera à dissiper les préventions répandues au loin touchant le Canada. Les ignorances des étrangers à notre égard sont inconcevables; mais les Canadiens eux-mêmes sont responsables de cela en partie. Quelqu'un d'Europe me le faisait entendre de cette façon: " Le Canada a déjà exposé à d'autres expositions internationales; seulement, ce qu'il avait là de surtout saillant, c'était toujours quelque riche collection de pelleteries ou fourrures, entremêlées d'empaillages de grands loups, de chats sauvages et d'ours; ce que voyant, je me disais: Voilà assurément un bon pays où aller faire la chasse durant l'été, mais qui ne doit guère être tenable quand l'hiver est venu. Au reste, je ne suis pas chasseur. Toutes ces bêtes sauvages empaillées m'avaient médiocrement intéressé. Mais ici je n'en vois point; ce ne sont que fruits, grains céréales, animaux domestiques, produits manufacturés,

qui m'annoncent un climat tempéré et un peuple en possession d'un confortable peu ordinaire. "La diffusion de notions plus justes sur notre climat, sur notre pays, si on la poursuit, ne peut donc manquer d'influencer les émigrations étrangères. Plusieurs gouvernements européens avaient des spécialistes sur place, chargés de leur faire des rapports sur les choses exposées. Un grand nombre, après avoir visité attentivement la section canadienne, ont voulu voir aussi le Canada, et plus particulièrement le Nord-Ouest. Déjà plusieurs de leurs rapports sont publiés, et ceux que j'en ai lus sont tous à la louange de ce pays.

Nos envois à Chicago ont montré l'excellence de nos produits naturels et autres; et si nous avons profiter de la faveur qu'ils y ont acquise, nous pouvons compter sur un vaste marché extérieur de plus en plus large. Peu après l'ouverture de l'Exposition, on lisait déjà par la ville, çà et là, sur les enseignes: "Pommes du Canada," "Fromages canadiens", ou bien encore ces mots: "On vend ici de la bière canadienne, du whisky canadien." L'examen de nos grains, de ceux du Nord-Ouest principalement, avait tellement pénétré les cultivateurs des Etats avoisinant notre pays, de leur valeur pour l'emblavage, qu'ils ont prié le Congrès de rendre une loi qui permît l'entrée en franchise de ces grains destinés à être employés en semence; il a été même déposé un bill à cet effet, mais, devant la législation sur le tarif qui alors est intervenue, on n'y a pas donné suite. Les éleveurs de l'Amérique méridionale ont acheté de nos animaux à titre d'essai. Des experts du gouvernement allemand ont visité Sudbury pour y arrêter avec les exploitants de nos mines de nickel des marchés de fournitures de ce métal. On nous a très fréquemment demandé des adresses de producteurs d'amiante et de mica, ainsi que de commerçants en sciages. La *John Abell Engine Co.* et d'autres maisons ont eu à Chicago des commandes de machines et outillages pour l'Asie-Mineure, et d'autres fabriques ont pris des dispositions pour envoyer leurs marchandises au dehors, notamment en Australie. Une maison sud-américaine, après avoir examiné la machine de traction exposée par la *Sawyer-Massey Co.*, avait entamé la négociation d'une première commande de cent machines de ce modèle, et le traité était sur le point de ce conclure, quand on a découvert qu'un traité récent accordait aux produits des Etats-Unis des taux "préférentiels" de douane tels, que les machines canadiennes se trouvaient par là-même exclues du marché. En résumé, les impressions produites par le Canada à Chicago, si on sait en tirer parti, auront ces heureux effets, d'augmenter notre commerce et de faire monter nos marchandises.

Suit une liste des récompenses décernées aux exposants canadiens à l'Exposition universelle colombienne:—

Groupes	Sections.	Nombre.	Total.
	Section A.—Agriculture.		
1	Céréales et graminées	146	
2	Biscuits	1	
3	Sucres, sirops et produits de la confiserie	27	
5	Sorgho, légumes farineux	16	
6	Conserves de viande	1	
7	Produits de laiterie	424	
8	Tabacs	1	
9	Laines et fibres végétales	3	
10	Eaux minérales et artificielles	4	
11	Whiskys	1	
12	Boissons d'orge brassées	9	
14	Fermes et bâtiments de ferme	2	
16	Matériels d'exploitations agricoles	11	
17	Produits animaux	1	
18	Légumes racines	1	
19	Produits forestiers	10	
			658
	Section B.—Horticulture.		
21	Pomologie	25	
22	Floriculture	2	
23	Légumes verts à cuire	12	

Exposition Universelle Colombienne.

Liste des récompenses—*Suite.*

Groupes	Sections.	Nombre.	Total.
	Section C.—Animaux domestiques vivants.		
27	Chevaux	44	
28	Bêtes à cornes	104	
29	Moutons	250	
31	Cochons	64	
34	Volailles	501	
			963
	Section D.—Pêche.		
37	Poisson	1	
38	Pêche maritime	5	
40	Produits de pêche	17	
41	Pisciculture	1	
			24
	Section E.—Mines et leur exploitation.		
42	Minéraux et minerais	19	
43	Houilles et pétroles	6	
44	Pierre à bâtir	9	
46	Plombagine et amiante	15	
47	Calcaires, ciments	4	
48	Sel	6	
51	Cuivre	1	
53	Nickel	1	
67	Littérature des industries minières	4	
			65
	Section F.—Machinerie.		
69	Machines motrices, chaudières et turbines	9	
70	Pompes à incendie	1	
71	Outils à travailler le fer	3	
72	Métiers et mécaniques pour la fabrication des tissus	2	
73	Machines à travailler le bois	2	
74	Machine pour la composition typographique	1	
77	Machines diverses	3	
79	Machines à préparer certains aliments	2	
			23
	Section G.—Moyens de transport.		
80	Chemins de fer	2	
83	Véhicules	11	
85	Navires et embarcations	15	
			28
	Section H.—Produits manufacturés.		
87	Produits pharmaceutiques	3	
88	Peintures et couleurs	3	
89	Caractères à imprimerie, papiers et registres blancs	7	
90	Meubles	2	
91	Produits de céramique	3	
92	Monuments funéraires	3	
95	Verres de couleur	2	
96	Ouvrages sculptés en bois	1	
98	Bijouterie	2	
100	Tissus de soie	2	
102	Articles de coton	3	
103	Lainages	6	
104	Vêtements confectionnés	7	
105	Fourrures	1	
106	Ouvrages de broderie, etc.	54	
107	Articles en cheveux	2	
111	Cuir	3	
112	Balances	1	
113	Poêles et fournaises	6	
116	Articles en métal	1	
118	Ouvrages en fer forgé	1	
119	Taillanderie	3	
120	Appareils et objets d'hygiène	1	
121	Divers	4	
			121

LISTE des récompenses—*Fin.*

Groupes	Sections.	Nombre.	Total.
	Section K.—Beaux-arts.		
140	Peintures à l'huile	5	5
	Section L.—Arts libéraux.		
147	Développement physique	6	
148	Instruments à l'usage des médecins	1	
149	Education	156	
150	Littérature, cartes	7	
151	Photographie	10	
152	Génie civil	1	
153	Gouvernement	5	
154	Commerce	1	
155	Institutions pour le développement des sciences	1	
158	Instruments de musique	4	192
	Section M.—Ethnologie.		
159	176	8	8
	Nombre total des récompenses décernées à des Canadiens		2,126

N. B.—Il est possible que les chiffres ci-dessus ne soient pas parfaitement conformes, dans toutes les subdivisions, à ceux de la liste des récompenses que nous attendons encore de Washington, et que je joindrai aux annexes. Le comité des récompenses peut avoir à faire des changements et la liste aux annexes portera ses rectifications.

CONCLUSION.

L'Exposition colombienne, par bien des côtés, a surpassé toutes les expositions internationales antérieures. L'honneur d'un tel succès revient principalement à l'*Exposition Company*, composée de citoyens de Chicago, au directeur général, au directeur des travaux, aux chefs de sections et à leurs aides. La commission canadienne n'a eu qu'à se louer de leurs bons offices, de leurs attentions pour elle. S'il y a eu des manquements, ce n'est à aucune insuffisance d'efforts de leur part qu'il les faudrait imputer.

Je suis heureux de le dire ici, tout le personnel canadien s'est employé à sa tâche avec un grand zèle. Les édifices s'ouvraient à huit heures du matin et se fermaient à six heures du soir, certains jours de la semaine, à dix les autres jours. Veiller à la sûreté de tous les objets confiés à leurs soins, tenir les emplacements en état convenable, fournir des renseignements sur les diverses espèces de produits aux jurés et aux visiteurs, et répondre d'une manière satisfaisante aux continuelles questions touchant le Canada qui étaient faites par les passants que nos expositions intéressaient, tout cela exigeait beaucoup d'intelligence, de tact et de travail. Le personnel canadien a su bien contenter tout le monde dans l'accomplissement de tant de besognes, et si diverses.

DEPENSES DU CHEF DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE COLOMBIENNE.

——	Dépenses.	Sommes remboursées ou reversées.	Coût effectif.
	$	$	$
Exposition des beaux-arts : crédit voté	2,000 00		2,000 00
Pavillon canadien et son ameublement	29,417 97		
A déduire les sommes payées par les provinces suivantes—			
Ontario		3,000 00	
Québec		2,000 00	
Colombie-Britannique		1,000 00	
Nouvelle-Ecosse		240 08	
Produits de la vente des meubles, etc		2,884 84	20,293 05
Exposition des industries laitières	26,119 26		
Ventes de beurres et fromages		18,374 19	7,745 07
Frais de représentation	4,074 21		
Par reversement		288 40	3,785 81
Service géologique : somme affectée à ses dépenses	4,000 00		4,000 00
Département des affaires indiennes	6,362 01		
Ventes de matériaux		353 47	6,008 54
Installation, démontage, gardiennage	61,034 54		
Ventes de matériaux, remboursements de droits de magasinage		2,160 45	58,874 09
Animaux vivants, nourriture à Chicago et frais de quarantaine	12,535 73		12,535 73
Exposition de la marine et des pêcheries	8,198 77		
Ventes d'objets exposés		826 79	7,371 98
Crédit affecté aux Territoires du Nord-Ouest	2,706 97		
Deniers reversés		1 30	2,705 67
Frais de bureaux, télégrammes et ports de lettres	1,009 36		1,009 36
Impressions, papeterie et annonces	3,961 99		3,961 99
Préparation des "exhibits" de grains et de fruits	5,877 36		5,877 36
Traitements, salaires et frais de voyage	72,830 62		
Reversements		246 72	72,583 90
Transport des objets envoyés à l'Exposition	28,608 54		
Reversement		206 91	28,401 63
	268,737 33	31,583 15	237,154 18

Ce chiffre global de la dépense comprend des comptes avec Ontario, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Ecosse qui ne sont pas encore formellement clôturés.

NOTE.—En outre des articles vendus et dont on a reversé le prix, il a été rapporté de Chicago, et déposé en magasin, aux ministères de l'agriculture et des travaux publics, 296 pieds de vitrines, 4,569 bocaux et flacons de verre, 2 machines à écrire avec leurs boîtes, 314 petits pavillons, 79 pavillons de sept pieds, 40 écussons, lettres, enseignes et ornements ; ces objets qui peuvent être employés soit à l'usage du gouvernement, soit à des expositions ultérieures, ont coûté $6,000.

Il a été aussi renvoyé au service géologique des vitrines-montres, des animaux et têtes empaillés et des objets exposés qui avaient coûté $2,065.21 ; au département des affaires indiennes des "exhibts" évalués $2,724.64 ; et au ministère des postes des objets exposés aussi, qu'ont évalue à $182.40. La vente de tout cela, si l'on voulait s'en défaire, produirait une somme considérable, en diminution de la dépense.

RAPPORT.

SUR LES

PRODUITS D'HORTICULTURE ENVOYÉS À L'EXPOSITION UNIVERSELLE COLOMBIENNE PAR LE CANADA ET PAR SES PROVINCES.

A M.-J.-S. Larke,
Commissaire exécutif du Canada.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter sous forme de tableau un état soigneusement préparé des produits exhibés dans ma section du 1er mai au 30 octobre 1893. Ils ont dû être renouvelés à plusieurs reprises, à cause de leur nature périssable et pour mettre en montre consécutivement les fruits des diverses saisons.

Je ne crains pas d'affirmer, d'après les conversations constantes que j'ai eues avec les visiteurs, que notre installation de fruits et de légumes a eu plus d'effet que tout le reste contre les préjugés enracinés qui existent à l'endroit du climat de notre pays. Nos proches voisins des Etats-Unis eux-mêmes ignorent singulièrement nos conditions climatériques, et cela vient de ce que le Canada occupe peu de place dans leurs livres d'école et que d'ordinaire son nom est associé à ceux des animaux à fourrure et aux icebergs; ainsi la jeunesse s'habitue à regarder notre pays comme "le nord glacial" et notre population à peu près sous le même jour que nous voyons les Esquimaux. Les milliers de visiteurs américains qui ont passé dans ma section n'ont cesser d'exprimer leur surprise de ce que de si beaux fruits se cultivaient en plein air au Canada. Les visiteurs d'outre-mer partageaient ce sentiment de surprise, mais paraissaient moins préjugés et mieux disposés que nos voisins à croire à l'excellence de notre sol et de notre climat.

Une chose certaine c'est que des discours et des volumes n'auraient jamais pu convaincre les étrangers de la fertilité de notre sol et de la salubrité de notre climat comme l'ont fait nos fruits exposés à la vue de la multitude de visiteurs qui, chaque jour, pendant six mois, ont défilé dans le palais de l'agriculture. Des fruits de ces couleurs et de ces grosseurs, des pommes magnifiques mûrissant juste assez tard pour se conserver tout l'hiver et jusqu'à la récolte suivante, doivent venir dans des conditions climatériques meilleures, sous bien des rapports, que celles où la maturité étant trop hâtive, les fruits, pendant la dernière partie de la saison chaude, deviennent trop mûrs et, comme conséquence, se détériorent en peu de temps.

Ce n'était donc pas sans une bonne raison que nous avions placé sur le mur au-dessus de notre étalage, cette inscription en grosses lettres d'or: "The Appel Belt of North America" (la zone à pommes de l'Amérique du Nord) et que nous donnions aussi une liste des nombreuses espèces de fruits qui conviennent à notre climat. On avait sagement agi en se procurant d'avance une grande collection de fruits de la récolte de 1892. Cela nous a permis de produire dès le commencement une très bonne impression. La presse américaine n'a pu s'empêcher de parler en termes flatteurs de la magnifique installation de fruits et de légumes de toutes espèces, en flacons et à l'état frais, que le Canada a présentée depuis le jour de l'ouverture (1er mai) jusqu'à l'incendie désastreux de l'entrepôt frigorifique, qui eut lieu le 10 juillet et qui détruisit notre approvisionnement de réserve.

A cause des difficultés imprévues de l'aménagement du local, nous n'avons pu qu'avec beaucoup de difficulté mettre nos produits en évidence dès le jour de l'ouverture, et malgré un travail de nuit assidu, ils n'ont été finalement disposés que dans le cours du premier mois. La plupart des autres pays se sont trouvés dans la même situation.

L'emmagasinage frigorifique et l'installation ont occasionné beaucoup de frais, mais cette dépense était nécessaire pour signaler nos produits à l'attention des étrangers.

En faisant le tableau des articles de ma section, je donnerai d'abord sous forme de résumé ceux provenant de la récolte de 1892 et ensuite ceux de la récolte de 1893. Pour la liste détaillée des exposants et de leurs envois, je renvoie au catalogue officiel.

FRUITS DE 1892.

Nombre de variétés exhibées par le Canada et ses provinces à l'Exposition universelle colombienne.

—	Ontario.	Québec.	Nouvelle-Écosse	Colombie-Britannique.	Ile du Prince-Edouard.	Territoires du Nord-Ouest.	Ferme expérimentale centrale d'Ottawa.	Ferme expérimentale de Nappan.	Ferme expérimentale d'Indian-Head.	Ferme expérimentale de Brandon.	Totaux du Canada.
Pommes	111	140	86	27	27	.....	.....	.....	.....	.....	292
Poires, dans des fluides conservatifs	59	12	13	.....	2	.....	.....	.....	..	..	73
Pêches do	19	.....	1	..	.....	.....	..	.....	.....	.....	19
Prunes do	51	14	7	20	12	.....	22	.....	1	.....	86
Cerises do	16	3	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	39
Raisins do	53	30	10	.....	.....	.....	111	.....	.....	.....	139
Fraises do	59	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	1	61
Gadelles do	16	3	4	.....	1	8	.....	.....	5	9	25
Groseilles do	19	.....	7	.....	3	...	13	1	1	1	37
Framboises do	13	....	1	.....	.....	.....	13	.....	5	3	32
Mûres do	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
Fruits sauvages do	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13	3	16
Nombre de variétés	420	202	139	47	49	8	159	1	25	17	822

Ce tableau comprend les échantillons à l'état frais et ceux dans des solutions.

La dernière colonne ne représente pas le nombre total des échantillons venus des différentes provinces et fermes expérimentales, car plusieurs échantillons semblables ont été reçus de chacune des provinces ; ces totaux indiquent seulement par unités les variétés exposées.

On n'a eu de succès complet avec aucun des liquides employés ; ils sont devenus troubles ou ont pris la teinte du jus du fruit de manière à voiler celui-ci ; il a fallu les renouveler de temps en temps et le fruit a subi une décoloration plus ou moins forte à leur contact.

Les préparations employées ont été l'acide salicylique, l'acide boracique, le chlorure de zinc et l'acide sulfureux en différentes proportions. Le chlorure de zinc et l'acide salicylique avec addition de glycérine pour accroître la gravité spécifique du liquide ont donné des résultats assez satisfaisants. C'est l'acide sulfureux qui a le mieux gardé sa transparence, mais il a décoloré le fruit plus que les autres préparations. Peut-être qu'en proportion moindre il agirait suffisamment comme conservatif, sans nuire beaucoup à la couleur ; dans ce cas, il serait d'une grande utilité pour cet objet. Dans les variétés de fruits, notre pays, grâce surtout aux nombreux envois d'Ontario, l'a emporté sur tous les exposants. Les pommes d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse, les prunes de la Colombie-Britannique, les pêches, les cerises et les petits fruits d'Ontario ont été spécialement des objets d'admiration. Ontario avait aussi de beaux échantillons de raisins, mais la collection présentée par la ferme expérimentale d'Ottawa a surpassé toutes celles qu'on a vues dans la première partie de la saison : le fruit était remarquablement bien conservé, à ce point qu'on en distinguait la fraîcheur dans le liquide.

Ontario a exposé également des fraises magnifiques ; elle a eu la palme pour la cerise bigarreau, tandis que la ferme expérimentale l'a emporté pour les morelles,

vu le grand nombre de ses variétés russes en montre. Le plus bel échantillon de framboises était un flacon de framboises jaunes Anvers, venant de Fort-William, Nouvelle-Ecosse. De belles groseilles avaient été envoyées par l'île du Prince-Edouard.

La province d'Ontario mérite ici une mention spéciale, parce que la moitié au moins des conserves de fruits exposées par le Canada venaient de cette province. Le surintendant, M. A.-H. Petit, s'est employé pendant l'année qui a précédé l'exposition à recueillir les fruits et à les préparer; c'est à lui qu'est dû le beau succès remporté par sa province. Le gouvernement provincial n'a pas épargné la dépense pour figurer avec avantage; il a fait en grande partie les frais d'installation et d'entretien et a fourni les beaux flacons qui contenaient les fruits.

Les pommes de la Colombie-Britannique, tenues en entrepôt frais pendant l'hiver, étaient d'une grosseur énorme. Les juges ont à peine reconnu les variétés Spys et Pearmains, tant elles ont pris de développement par la culture pratiquée sur la côte du Pacifique. L'étalage était réduit cependant, beaucoup de ces pommes ayant souffert de la gelée dans le transit à Chicago. Le même accident s'est produit, quoiqu'à un moindre degré, pour les pommes de la Nouvelle-Ecosse; à quoi il faut ajouter que les employés de l'entrepôt frigorifique ont mis de la négligence dans les précautions qu'exigeait la manutention. Malgré ce contretemps, les pommes de la Nouvelle-Ecosse exposées en mai et en juin, ont été un sujet d'intérêt, particulièrement pour ceux qui font de l'agriculture une étude scientifique, à cause du nombre de leurs variétés. La Nouvelle-Ecosse toutefois a été dépassée par Québec qui a montré 140 variétés, formant la plus nombreuse collection de pommes de 1892 à la Foire du Monde. Ontario tenait le second rang avec 111 variétés; mais les deux tiers de celles-ci étaient en conserves; l'Etat de New-York avait 102 variétés, dont aucune n'étaient en conserve. L'île du Prince-Edouard figuraient pour 27 variétés, dont quelques-unes très appréciables, si l'on tient compte des conditions climatériques de cette île.

L'exposition de fruits sauvages des Territoires du Nord-Ouest était importante en ce qu'elle a fait voir la possibilité d'améliorer les espèces par l'hybridation, et d'obtenir par des procédés appropriés de culture des fruits d'excellente qualité et assez vigoureux en même temps pour le climat de ces régions. L'expérience actuelle semble nous indiquer que nous devons chercher le succès dans l'amélioration de nos espèces indigènes plutôt que dans l'importation d'espèces exotiques.

FRUITS DE 1893.

NOMBRE de variétés exhibées par le Canada et ses provinces à l'Exposition universelle colombienne.

—	Ontario.	Québec.	Nouvelle-Ecosse.	Colombie-Britannique.	Ile du Prince-Edouard.	Ferme expérimentale centrale d'Ottawa.	Ferme expérimentale d'Indian-Head.	Totaux du Canada.
Pommes	145	119	144	51	30	.. ...	.....	280
Poires	71	2	23	.....	.....	.....	.....	84
Prunes	75	.....	10	17	.....	.....	.....	98
Pêches	42	.....	.....	.....	.....	. ....	.....	42
Cerises	24	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24
Raisins	79	7	.....	.....	.....	131	.....	189
Fraises	40	.....	.....	.....	.....	.....	1	41
Gadelles	10	.....	.....	.. ..	.....	9	... ..	12
Groseilles	24	9	.....	.....	.....	2	.....	30
Framboises	7	5	.....	.....	.. ...	5	.....	13
Mûres	5	....	.....	.....	.....	... ..	.....	5
Coings	3	.....	.....	.....	... ..	.....	.....	3
Figues	1	.....	.....	.....	.....	. ....	.....	1
Nombre de variétés	526	142	177	68	30	147	1	822

On voit par le tableau qui précède que les fruits frais de 1893 sont venus en grande partie de la province d'Ontario. On peut se former une idée de son bel étalage par le fait qu'elle a non seulement rempli le local de deux mille pieds carrés qui lui avait été assigné et qui formait la moitié de toute la section canadienne, mais qu'elle a encore dû demander un espace additionnel pour ses envois du dernier mois de l'exposition.

Pendant tout l'été, Ontario, étant à proximité, a pu expédier presque chaque jour un approvisionnement de petits fruits, ce qui n'a pas été possible aux autres provinces à cause de la distance. Ainsi, les provinces éloignées n'ont pas eu beaucoup à exhiber, depuis l'incendie désastreux de l'entrepôt frigorifique jusqu'à l'époque de la maturité des pommes de 1893, mais à partir de cette époque, les vides ont été avantageusement comblés. M. Bigelow, le représentant de la Nouvelle-Ecosse, est arrivé au commencement d'octobre, apportant deux ou trois barils de ces pommes Gravenstein qui ne viennent nulle part ailleurs que dans la vallée d'Annapolis, et la section de la Nouvelle-Ecosse est alors devenue un centre d'attraction et le sujet de l'admiration générale. Une variété de cette pomme fameuse a aussi figuré sous le nom de Bank's Red Gravenstein ; moins grosse que la première espèce, elle est plus colorée et supérieure même en qualité.

La Colombie-Britannique a aussi en ce temps-là fait des envois de pommes magnifiques, dont la liste se trouve au catalogue. Les journaux les ont signalées à l'attention et de nombreux visiteurs sont venus voir les grosses pommes de la Colombie-Britannique. Cette province étalait de superbes échantillons de l'Esopus Spitzenburg, cette pomme savoureuse de premier choix qui ne réussit plus aussi bien en Ontario. Je puis en dire autant de la Fameuse, sans égale comme pomme de dessert, tandis que les Ribstons et les Bellefleurs ne laissaient point de place à la critique. A la Colombie-Britannique revient aussi l'honneur d'avoir produit les plus belles pommes qui ont été vues à la Foire du Monde. L'Orégon la suivait de très près et c'est cet Etat qui a exhibé la plus grosse pomme. Les envois arrivés à la fin de septembre étaient très beaux ; malheureusement, après un long trajet, ils n'ont pu se conserver que peu de temps.

LÉGUMES DE 1892.

NOMBRE de variétés exhibées par le Canada et ses provinces à l'Exposition universelle colombienne.

	Ontario.	Québec.	Nouvelle-Écosse.	Ile du Prince-Edouard.	Fermiers du Nouveau-Brunswick.	Ferme expérimentale centrale d'Ottawa.	Ferme expérimentale d'Indian Head.	Ferme expérimentale de Brandon.	Totaux du Canada.
Pommes de terre	111	4	19	8	28	17	27	22	200
Navets	6	2	3	4	5		2	1	14
Carottes	6	3	3	6	8	7	3	5	22
Betteraves fourragères	3		1		1	1	2	3	5
Oignons	5	2		1	2			2	5
Betteraves potagères	4	1		3	5	3	1	1	10
Raves	3							1	4
Panais	1	1		1	3		1		4
Choux-raves			1	1	1		1		1
Pois (dans la cosse) en bouteilles							5	5	10
Pois écalés, en bouteilles							6		6
Haricots, en bouteilles								8	8
Rhubarbe								6	6
Nombre total des variétés	139	13	27	24	53	28	48	54	295

Tous ces beaux échantillons de légumes venant des cinq fermes expérimentales du Dominion et des différentes provinces, qui avaient été réunis avec soin sous la direction de M. W^m^ Saunders, étaient contenus dans de nombreuses grandes caisses que je fis déposer dans l'entrepôt frigorifique des produits sur Lake-Street dans la ville. D'abord je fis charroyer les articles successivement à notre local dans des fourgons plombés, mais la distance étant d'environ huit milles, le prix de charroi était très élevé ; aussi, dès que l'entrepôt d'emmagasinage frigorifique eût été achevé, vers le commencement de juin, j'y fis transporter le reste de nos articles qui devaient me servir de fonds d'approvisionnement pour renouveler au besoin les échantillons en montre. Un mois après, le 10 juillet, un désastreux incendie réduisit en cendres le vaste bâtiment avec la réserve que nous y avions. Fait lamentable, une quinzaine de pompiers périrent dans ce sinistre.

Pendant le mois que j'ai pu utiliser la ressource de notre magnifique dépôt de fruits et de légumes, j'ai garni les tables de notre section de toutes les espèces que contenait la collection.

LÉGUMES DE 1893.

NOMBRE de variétés montrées par le Canada et ses provinces à l'Exposition universelle colombienne.

—	Ontario.	Nouvelle-Écosse.	Colombie-Britannique.	Ile du Prince-Edouard.	Ferme expérimentale centrale d'Ottawa.	Ferme expérimentale de Nappan.	Ferme expérimentale d'Indian-Head.	Ferme expérimentale de Brandon.	Totaux du Canada.
Pommes de terre	171	29	7	.....	37	.....	27	.....	248
Navets	16	1	.....	1	3	.....	9	.....	24
Carottes	19	1	4	.....	12	.....	6	.....	31
Betteraves fourragères	13	3	.....	2	13	.....	3	.....	18
Oignons	7	1	5	.....	.....	.....	12	.....	21
Betteraves potagères	13	1	.....	.....	.....	4	13	1	24
Raves	9	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	9
Maïs vert	21	.....	.....	.....	36	3	.....	17	53
Choux-fleurs	2	2	.....	.....	8	.....	1	.....	12
Persil	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	2
Tomates	5	.....	.....	.....	22	.....	.....	.....	27
Céleri	4	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	4
Concombres	2	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	7
Haricots	4	.....	.....	.....	.....	.....	9	.....	13
Pois	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	3
Choux	20	1	.....	.....	.....	.....	6	.....	27
Choux-raves	3	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	5
Rhubarbe	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	5
Aubergines	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Courges	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
Nombre total de variétés	315	39	16	5	131	7	97	18	539

La section des légumes a été l'une des plus importantes de notre exposition. Notre étalage a été très beau pendant toute la saison, excepté au mois d'août, alors que les réserves sauvées de l'incendie se sont épuisées et que les échantillons de la nouvelle récolte n'avaient encore pu être reçus. C'est notre déploiement qui a été le plus important ; les seuls autres de ce genre ont été faits par l'Etat de New-York et le Michigan ; celui du Michigan était très pauvre ; celui du New-York contenait d'excellentes collections de raves, tomates, pois, haricots, oignons, etc., mais qui n'ont pas été mises en montre avec avantage à cause des défectuosités de l'aménagement. La section canadienne a toujours été pleine de visiteurs et la presse étrangère en a souvent parlé en termes élogieux.

Le public a particulièrement remarqué la grosse citrouille et la grosse courge, cultivées par M. William Warnock, de Goderich; on les a tenues en vue pendant le mois d'octobre à deux angles de la section. La citrouille (Mammoth Red) pesait 146 livres, et la courge (Mammoth Green), nouvelle espèce hybride, pesait 365 livres. M. Warnock n'a pas fait un secret de son procédé de culture, qu'il a expliqué volontiers dans l'intérêt de ceux qui voudraient faire croître de ces légumes monstres pour les exposer.

Vers le premier avril, M. Warnock fit un compost d'une charge de fiente de poules et de trois charges de terreau qu'il mélangea par trois fois à venir au dix de mai. Alors, il forma des buttes ayant sept pieds de diamètre et dix-huit pouces de profondeur, dans lesquelles il fit entrer de ce compost pour un tiers; les buttes, espacées de vingt pieds, furent nivelées à la hauteur de six pouces. Les graines furent déposées le quinze de mai dans ce terrain ameubli. Dès que les tiges commencèrent à courir, les couches furent recouvertes en entier de trois pouces de fumier de cheval. Les tiges furent attachées à des piquets espacés de deux pieds et demi, pour qu'elles pussent s'implanter plus facilement.

Quand un beau rejeton paraissait, tous les autres étaient retranchés. Pour obtenir des rejetons vigoureux, il faut fertiliser la tige artificiellement.

Deux fois la semaine, il élaguait les nouvelles croissances, ce qu'il pratiqua pendant toute la saison. L'arrosage se faisait aussi deux fois par semaine pendant une heure pour chaque plante.

Ontario mérite une mention spéciale pour ses pommes de terre. La ferme expérimentale de Guelph en avait envoyé cent soixante et trois variétés. La Nouvelle-Ecosse en comptait vingt-neuf variétés. Ces belles collections ontbeaucoup contribué à notre succès dans la section de l'horticulture. D'autres beaux échantillons avaient aussi été fournis par le district d'Algoma, Ontario, par la f eme expérinentale d'Indian-Head, Territoires du Nord-Ouest, et par des exposantsirndividuels. Le Dr Fiset, de Rimouski, montrait des échantillons de la variété rose hâtive, tirés de la récolte de 145 boisseaux provenue d'une semence de $3\frac{3}{4}$ boisseaux.

Le maïs vert du Canada a été un objet de grande surprise. Cinquante-trois variétés, dont dix-sept des Territoires du Nord-Ouest, ont fait l'étonnement des gens de l'Illinois et de l'Iowa, qui s'imaginent que leur pays est à peu près la seule région du globe où se cultive le maïs. Nos échantillons ont fait voir que les belles variétés Flint et Dent réussissent dans quelques parties du Canada, tandis que dans le Nord-Ouest plusieurs variété hâtives parviennent à maturité.

Des houblons d'Agassiz, Colombie Britannique, étaient étonnants par les proportions de leurs tiges et de leurs cônes, et fournissaient la preuve que le cultivateur industrieux a devant lui une belle carrière dans la province du Pacifique. Les variétés comprenaient le bambling, planté en mai 1892; le East-Kent golding, planté en mai 1892; le Sonoma-Valley, planté en avril 1891.

Bien que le Nouveau-Brunswick n'ait rien exposé directement, cependant les beaux légumes: pommes de terre, navets, carottes. qui sont récoltés dans cette province ont été bien représentés par ceux de la ferme expérimentale maritime de Nappan; et quoique le Manitoba ait exposé ses principaux articles dans son édifice en dehors de l'enceinte du terrain, cependant les provenances manitobaines mises en montre dans notre section par la ferme expérimentale de Brandon, ont démontré les grandes ressources agricoles de cette province.

Les Indiens des Six-Nations, de Brantford, ont aussi envoyé des légumes et des fruits qui leur ont valu des louanges. Beaucoup d'autres exposants méritent une mention spéciale, mais je ne puis, vu le cadre restreint de ce rapport, entrer dans les détails et je renvoie au catalogue officiel.

FRUITS ET LÉGUMES EN BOITES DE FERBLANC.

NOMBRE de variétés mises en montre par les exposants canadiens à l'Exposition universelle colombienne.

—	Mme Burke, Bowmanville, Ont.	W. Boulter et fils, Picton, Ont.	Ontario Canning Co., Hamilton, Ont.	Lakeport Preserving Co., Trenton, Ont.	Strathroy Canning Co., Strathroy, Ont.	Erie Preserving Co., Ste-Catherine, Ont.	Mme Weaver, Chatham, Ont.	Total, Canada.
Fruits	2	6	4	1	.....	4	7	24
Légumes	.....	6	1	3	4	5	.....	19
Nombre total	2	12	5	4	4	9	7	43

CONSERVES AU VINAIGRE, CATSUP, VINAIGRE, ETC.

NOMBRE d'articles mis en montre par les exposants canadiens à l'Exposition universelle colombienne.

—	Territoires du Nord-Ouest.	Colombie-Britannique.	Mme Tinling, Winnipeg, Man.	Mme Weaver, Chatham, Ont.	Erie Preserving Co., Ste-Catherine, Ont.	Total, Canada.
Gelées et marmelades	10	.....	.....	.....	.....	10
Conserves au vinaigre, catsup et vinaigre	.....	15	12	5	1	33
Conserves au sucre	.....	.....	.....	5	.....	5
Marmelades de fruits sauvages	6	.....	.....	.....	.....	6
Nombre total de variétés	16	15	12	10	1	54

VINS.

NOMBRE de variétés exhibées par les exposants canadiens.

—	W. D. Ketchen, Grimsby, Ont.	J. S. Hamilton, Pelee Island Wine Co., Hamilton, Ont.	J. J. Turpel, Halifax, N.-E.	Niagara Falls Wine Co., Toronto, Ont.	John Bott, Walkerville, Ont.	Chas Montreuil, Walkerville, Ont.	Ernest Girardot, Sandwich, Ont.	P. Beniteau, Windsor, Ont.	Total.
Vins exposés par le Dominion	.....	6	1	.....	.....	.....	.....	.....	7
Vins non fermentés, pour usage sacramentel, exposés par le Dominion	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Vins exposés par la province d'Ontario	.....	.....	.....	5	2	2	5	2	16
Total	1	6	1	5	2	2	5	2	24

Le plan horizontal de l'"Horticultural Building" fera voir la situation relative des différentes sections.

Les fruits occupaient environ 5,684 pieds carrés, à la partie nord de l'arrière-velum; les légumes environ 1,225 pieds carrés de l'aile nord; les vins environ 175 pieds carrés de l'aile sud; les plantes environ 1,360 pieds carrés à la partie nord de l'avant-velum. Dans la galerie, des hamacs-filets et hamacs-escarpolettes de pelouse occupaient 180 pieds carrés; en tout, l'exposition horticole du Canada couvrait 8,624 pieds carrés. Vu la distance à laquelle se trouvaient ces emplacements les uns des autres, il a fallu un certain nombre d'employés pour le service. Le surintendant-adjoint, M. Magnus Swanson, de Goderich, avec un aide, a eu le soin de l'exposition de légumes; j'ai pu avec deux aides tenir en bon état de propreté les échantillons de fruits et de vins, malgré les nuages de poussière qui s'élevaient autour des tables. La province de la Nouvelle-Ecosse a été représentée dans ma section d'abord par M. R.-W. Starr, ensuite par M. John Starr; et vers la fin de la saison par M. J.-W. Bigelow, président de l'Association des cultivateurs de fruits de la Nouvelle-Ecosse. La province de Québec a eu pour représentant M. Henry Blackford, B. A. Ces messieurs ont beaucoup contribué à disposer les objets et à renseigner les foules qui ont passé dans nos sections.

Nos fruits et nos légumes ont tour à tour causé beaucoup de surprise aux visiteurs. En août et en septembre, j'ai montré du maïs vert venant de la ferme expérimentale d'Ottawa et de celle d'Indian-Head, Territoires du Nord-Ouest. On m'a souvent dit: "Mais le maïs peut-il donc venir en Canada, et même dans le Nord-Ouest?" Le fait que durant une grande partie de l'été, le Canada seul a exposé en grand des fruits et légumes, a été une éloquente démonstration en notre faveur. Le gouvernement avait agi sagement en s'assurant un abondant approvisionnement qui a suffi jusqu'à septembre, alors que la nouvelle récolte a mis ses produits à notre disposition.

Nos fruits ont révélé l'une de nos industries qui promet le mieux. Des Norvégiens, des Belges, des Anglais, des Russes et d'autres Européens ont pris note des variétés que nous cultivons, parce que la culture de ces espèces qui rendent abondamment dans des conditions bien ordinaires, est à la fois un agrément pour le colon et une source de bons profits. L'industrie fruitière attire vers nous une classe très désirable de colons, savoir des jeunes gens de moyens qui veulent créer des vergers en Canada. Les pomiculteurs n'aiment point voir leur nombre augmenter par crainte de l'abaissement des prix que causerait la concurrence, mais il est certain que l'arrivée de colons ayant des ressources et de l'instruction aurait les meilleurs résultats pour le pays.

Nous avons lieu de nous attendre aussi que notre exposition aura le bon effet d'activer notre commerce de fruits. Des échantillons de pommes ont été donnés à des visiteurs, qui ont été unanimes à dire que pour la saveur et la couleur la spy d'Ontario, la fameuse de Québec et la gravenstein de la Nouvelle-Ecosse n'ont point de supérieures ; nos pêches et nos poires ont aussi été trouvées magnifiques. L'auteur de ce rapport, qui a de grands vergers dans la péninsule de Niagara, a reçu l'offre de $4 du baril pour une charge de char de ses pommes rouges astracan, livrable à Chicago; plus tard, la même offre lui a été faite pour des cranberry pippin, des fameuses, des spy, des king et autres variétés. Les pommes canadiennes, particulièrement la tolman sweet, la northern spy, et la fameuse sont très recherchées sur le marché de Chicago. Pendant les deux dernières années, les commerçants de fruits ont importé en cette ville des milliers de barils de spy d'Ontario, qu'ils ont vendus à des prix rémunérateurs, en dépit du McKinley-bill. La pomme grise canadienne swazie a été demandée par des particuliers, qui la recherchent comme pomme de dessert.

Ainsi, même aux Etats-Unis, dans quelques-unes des grandes villes de l'Ouest et du Sud, nous pouvons voir s'ouvrir dans un avenir prochain un marché presque illimité pour les pommes canadiennes de certaines espèces; celles déjà nommées et les baldwin, greening, blenheim-grange, cranberry-pippin, ribston, Ontario et golden russet d'Ontario; les spitzenburg, ribston, golden russet, pommes grises, fameuses, maiden's blush, ben-Davis, wealthy et autres de la Colombie-Britannique; les gravenstein, ribston, king, golden russet et nonpareille de la Nouvelle-Ecosse. La nonpareille diffère à peine de la roxbury-russet d'Ontario, qui est très appréciée pour ses qualités de conservation.

M. John Starr, l'un des principaux pomologistes de la Nouvelle-Ecosse, m'a fourni les notes suivantes sur les pommes de commerce de cette province.

Gravenstein.—Cette espèce tient la tête de la liste et sert de type de valeur pour les autres variétés, parce qu'elle offre plus que toute autre de notre catalogue les qualités distinctives de la pomme marchande de premier choix: Arbre fort et vigoureux, hâtif, productif; bon fruit marchand recherché pour la table et qui se conserve bien pendant sa saison, de septembre à Noël.

Ribston.—L'une des espèces qui convient le mieux au marché de Londres; se cultive avec succès sur une grande étendue de pays; son rendement varie parce qu'elle supporte mal la sécheresse; demande de bons soins pour donner de bons résultats. Saison, novembre à janvier.

Blenheim.—Arbre fort et vigoureux, productif mais non hâtif; peu de fruits de rebut à l'emballage. Saison, novembre à janvier.

King.—Présente à peu près les mêmes caractères que la variété blenheim; se conserve plus longtemps, mais a plus de rebuts à l'emballage. Saison, décembre à février.

Golden russet.—Arbre productif; fruit de bonne qualité marchande, qui se garde bien. Février à avril.

Nonpareille.—Cette variété a été introduite d'Angleterre dans le comté de King, Nouvelle-Ecosse, par feu le colonel John Burbridge, vers 1775. Elle est du type Roxbury. L'arbre est grand, vigoureux, fécond, de longue vie ; le fruit a de bonnes qualités marchandes, se conserve remarquablement et peut être expédié à travers l'Atlantique jusqu'au 1er mai.

La province de Québec a exposé un bon nombre de variétés. Les suivantes peuvent être choisies avec avantage pour la culture générale dans les régions à pommes de cette province, savoir: la transparente jaune, la duchesse, l'Alexandre, la wealthy, la fameuse, la greening du Nord-Ouest, la Scotts' winter, la rouge du Canada, la golden russet anglaise, à cause de leur précocité. Le professeur Budd d'Ames, d'Iowa, a fortement recommandé comme propre à réussir dans les parties froides du Canada une pomme appelée recumbent, venant de l'Etat de Washington. Elle est verte, de bonne grosseur et de première qualité pour la cuisson. L'arbre est fort robuste dans le nord de l'Iowa et dans le Minnesota et résiste mieux au froid que l'espèce duchesse très connue.

Aucun autre pays n'a montré de plus belles pommes que le Canada pour la qualité et pour la couleur; pour ce qui est de la grosseur, les terrains fertiles et le climat

chaud des versants du Pacifique présentent les meilleures conditions de croissance La Colombie-Britannique a lutté pour le volume des pommes avec l'Etat d'Orégon. La Colombie exposait trois grosses bietigheimers, dont l'une pesait 24 onces et mesurait 15½ pouces de circonférence. Pendant un temps, cette pomme l'a emporté et a pu être étiquetée "la plus grosse pomme de la Foire du Monde." Plus tard est venue de l'Orégon une énorme "Gloria Mundi", dépassant quelque peu celle-là en volume, et l'Orégon a eu la palme.

S'il y avait eu concours relativement à la qualité, le Canada aurait pu prétendre au premier rang pour l'excellence de ses pommes. La demande active qui se fait de la pomme canadienne des deux côtés de l'Atlantique prouve assez combien on l'apprécie sur les marchés du monde. Celui de Liverpool, le plus grand marché à pommes du monde, donne le plus haut prix pour le fruit canadien, et c'est pour cela que les pommes américaines sont quelquefois expédiées par la voie du Canada et étiquetées "Canadian" pour rapporter un meilleur prix. Pendant les cinq années dernières, les baldwins canadiennes se sont vendues plus cher que les baldwins des Etats de New-York et du Maine, comme l'établit le tableau des ventes soigneusement préparé de MM. Woodall & Co., de Liverpool.

Nous avons fait une bonne réclame en invitant les commerçants de fruits à passer au bureau pour y apprécier des échantillons de nos pommes et de nos raisins. Nous affirmons que les pommes canadiennes sont les meilleures, les plus savoureuses; il fallait le prouver. Nous avons choisi pour l'expérience la fameuse de Montréal. Grâce à l'obligeance de l'honorable John McIntosh, nous en avons tenu un baril en réserve pour cet objet. Chacun en a reconnu l'excellence en disant: "elle est délicieuse"; "c'est la meilleure pomme que j'aie mangé"; "elle est meilleure que toutes les pommes américaines," etc., etc.

De l'exposition horticole résulte cet enseignement que chaque espèce de pomme a une zone où elle est susceptible d'atteindre sa perfection. Ainsi, la Ben-Davis qui vient médiocrement et qu'on ne recommanderait pas aux pomiculteurs dans le Canada oriental, est en situation propice dans l'Etat d'Idaho, où elle se développe et se colore à merveille, tandis que notre spy canadienne ne réussit guère dans la même région. La baldwin vient mal dans l'Illinois et réussit dans le Maine et l'Ontario. La green-Newton-pippin prospère dans la Pensylvanie; elle y devient par une bonne culture un fruit qui obtient le plus haut prix sur le marché anglais, mais cette espèce ne rapporterait pas bien en Canada. Un fait digne de remarque, c'est que plus se trouve au nord le lieu où le pommier est susceptible de croître avec succès, meilleure est la qualité et plus belle la couleur du fruit. Le Canada a donc en cela des avantages. Ses pomiculteurs doivent avoir soin de faire choix des variétés que l'exposition a fait reconnaître comme étant celles qui parviennent au plus haut degré de perfection dans le pays.

Dans toutes les expositions où le Canada pourra être appelé à figurer à l'avenir, nous ne devrons pas manquer d'avoir un bel étalage de fruits. La culture des fruits, particulièrement dans les anciennes provinces, est une de nos industries principales. Si les céréales du Nord-Ouest peuvent engager l'émigrant à se diriger vers les terres à concession gratuite de cette région, nos produits horticoles, nos fruits surtout, tendront à attirer vers les anciennes provinces des jeunes gens de moyens et de bonne éducation.

Il ne faut pas oublier qu'une exposition de fruits demande un certain temps: elle doit se préparer un an d'avance, pour avoir des échantillons pendant la première partie de la saison.

Les expéditeurs manquent trop souvent de soin dans le choix des fruits qu'ils destinent à être exposés. Ils envoient des pommes et des poires qui manquent de couleur, dont le pédoncule est enlevé, qui ont des taches ou sont piquées des charançons et des vers. C'est une grande erreur d'agir ainsi; le juge retranche des points pour chacune de ces imperfections. L'emballage aussi est fréquemment défectueux.

Les prunes par exemple sont mises dans de la poudre de liège et s'échauffent pendant le trajet; il faudrait les envelopper avec soin dans du papier de soie et les disposer en rangs dans des paniers étroits. Voici quelles seraient les dimensions convenables d'un caissetin de pommes ou de pêches destiné à une exposition: côtés

4 pièces voliges ¼ pouce, de 20 pouces sur 5¾; dessus et dessous, 2 pièces de 4 pouces sur 20; bouts, 2 pièces voliges ½ pouces, de 4½ pouces sur 11¾.

On devrait employer des caissetins de cette dimension pour les échantillons de pêches et de prunes qu'on envoie sur les marchés appréciateurs. C'est la forme en usage en Californie, et le soin qu'apportent les horticulteurs californiens dans le triage et l'emballage de leurs poires et de leurs pêches leur a assuré en bonne partie la réputation commerciale dont ils jouissent et les hauts prix qu'ils reçoivent sur les marchés de l'Est.

Dans une exposition, pour attirer l'attention des visiteurs sur des pommes, il faut mettre sous leurs yeux des masses de variétés spéciales. Quelque excellente que puisse être une variété, si on n'en montre qu'une ou deux corbeilles, elle ne sera pas aperçue des passants qui parcourent pendant des milles des allées bordées d'objets de tous genres; mais si, comme dans le cas de la gravestein de la Nouvelle-Ecosse, on étale aux regards une centaine de corbeilles de la même variété, ou si on élève un grand cône de pommes magnifiques comme celui que fit M. Bigelow, de la Nouvelle-Ecosse, avec ses pommes king, alors, tout le monde admire le déploiement et s'informe du lieu de provenance de ces beaux fruits. Il faut donc envoyer un abondant approvisionnement de belles espèces de commerce aux expositions; on ne doit pas, pour augmenter le nombre de variétés, y faire figurer les qualités inférieures, car elles ont pour effet de réduire le pourcentage d'excellence de l'ensemble.

EXPOSITION DE PLANTES À FLEURS PAR LA PROVINCE D'ONTARIO, CANADA, À L'EXPOSITION UNIVERSELLE COLOMBIENNE, 1893.

		Hauteur. pds.	Expansion. pds.	Feuilles. Nbre.
	PAR SIR D. L. MACPHERSON, CHESTNUT-PARK, TORONTO.			
1	Adiantum Santa Catharina, Antilles*			
2	Buonapartea juncifolia, Mexique	3		
3	Asplenium bulbiferum, Nouvelle-Zélande			
	PAR JOHN HOSKIN, ECR, C.R., ROSEDALE, TORONTO.			
4	Kentia Balmoreana, Nouvelle-Guinée	12	12	19
	RÉSERVOIR DE L'AQUEDUC, AVENUE SUMMERHILL, TORONTO.			
5	Ficus Parcelli, Polynésie	5	3	
6	Cycas revoluta, Chine	4	6	90
7	Latania Borbonica, Chine-Méridionale	10	15	5
8–11	4 Crotons (variés)	4		
12	Nephrolepis exaltata			
	JARDINS D'HORTICULTURE, RUE GERRARD, TORONTO.			
13	Livistonia Australis	6	12	36
14	Latania Borbonica, Chine-Méridionale	4	5	8
15	Pandanus Veitchii, Polynésie	4	4	
16	do Utilis, Madagascar	4	4	
17	Cycas revoluta, Chine	3	4	22
	ÉCOLE NORMALE, ST-JAMES' SQUARE, TORONTO.			
18	Ficus elastica, Inde	10	11	
19	Dracœna Youngii	4	4	
20	Areca lutescens, Maurice	6	6	
21–22	2 Curculigo recurvata, Inde			
23	Casuarina equisetifolia, Australie	12	5	
24	Latania Borbonica, Chine-Méridionale	4	5	13
25	Phyllocactus latifrons, Mexique	12	10	
26	Nephrolepis exaltata			
27	do davalloides furcans			
	HOTEL DU GOVERNEMENT, RUE KING, TORONTO.			
28	Araucaria Cunninghami, Baie Moreton	18	5	
29	do Bidwellii do	10	10	
30	Livistonia Australis	7	7	21
31	Aspidistria lurida var., Japon	3	5	
32	Cycas Circinalis, Inde	4	10	

* Lieu d'où la plante a été introduite en Canada.

		Hauteur. pds.	Expansion. pds.	Feuilles. Nbre.
	Terrain de l'Exposition, Rue Dufferin, Toronto.			
33	Ceroxylon nivea, Brésil	4	4	5
34	Latania Borbonica, Chine-Méridionale	5	8	21
35	do do	6	10	10
36	Pandanus Veitchii, Polynésie	7	8	
37	Kentia Fosteriana, Nouvelle-Guinée	6	6	6
38–39	2 Crotons (variés)	5	4	
40–41	2 Crotons	4	3	
42	Aspidistria lurida var., Japon	3		
43	Latania Borbonica, Chine-Méridionale	4	5	10
44	Carludovica atrovirens, Amerique-Tropicale	2½		
	Petites fougères			
	Prison Centrale, Avenue Strachan, Toronto.			
45	Areca rubra, Maurice	18	15	10
46	Sabal Andersoni	18	10	12
47	Latania Borbonica, Chine-Méridionale	6	14	18
48	Pandanus Veitchii, Polynésie	4	5	
49	Dracœna Massangeana	7		
50	do Lindeni	5		
51	do neo calidonica	4		
52	do Amabilis	3		
53	do Baptisti	3		
54	Kentia Balmoreana, Nouvelle-Guinée	5	4	8
55	Pandanus utilis, Madagascar	5		
56	Areca lutescens, Maurice	6	4	
57	Kentia Fosteriana, Nouvelle-Guinée	8	5	
58	Areca Baueri, Ile Norfolk	5	4	5
59	Cycas Circinalis, Inde	5	5	13
60	Phœnicophonum sechellarum, Seychelles	3	2½	5
61	Dracœna indivisa, Nouvelle-Zélande	5	4	
62	Carludovica atrovirens, Amérique-Tropicale	3		
63–64	2 Yucca aloifolia var., Antilles	5		
65	Papyrus antiquorum, Egypte	5		
66	Cereus nycticanlis, Mexique	4		
67–70	4 Maranta zebrina			
71	Pteris Wallichiana			
72	do Smithsoniana			
73	Nephrolepis exaltata			
74	Onychium japonicum, Japon			
75	Verschaffeltia splendens, Seychelles			
	Petites fougères et palmiers			
	Asile, Rue Queen, Toronto.			
76	Rhapis flabelliformis, Chine	4		
77	Latania Borbonica, Chine-Méridionale	5	6	7
	Collège d'Agriculture d'Ontario, Guelph.			
78	Pandanus utilis, Madagascar			
79	Phœnix daclylifera, Inde, Levant			
80	do Canariense			
81	Eucalyptus globulus, Australie			
82	Rhapis flabelliformis, Chine			
	MM. Manton frères, Floristes, Toronto.			
83–88	6 Dracœna indivisa, Nouvelle-Zélande			
	Petites fougères			
	M. F.-G. Foster, Floriste, Hamilton.			
89	Kentia Balmoreana, Nouvelle-Guinée			
90	do Fosteriana do			
91	Phœnix reclinata, Inde			
92	Areca lutescens, Maurice			
93	Latania Borbonica, Chine-Méridionale			
94	Dracœna Lindeni			

Cette collection était placée bien en vue sous le dôme et a été jugée très belle par des experts en floriculture. Elle était confiée aux soins de floristes de Toronto, qui l'ont entretenue en excellente condition.

La ferme expérimentale d'Ottawa avait envoyé trente-cinq variétés à verdure persistante qui nous furent très utiles pour décorer les tables en août et septembre alors que notre étalage de fruits était dégarni. La liste des espèces se trouve au catalogue.

Nous avions aussi une belle collection d'écrits canadiens sur l'horticulture; elle contenait les rapports en 13 volumes de l'Association des pomiculteurs de la Nouvelle-Ecosse; un ouvrage intitulé: "The Canadian Fruit, Flower and Kitchen Gardener," par D. W. Beadle, de Toronto; une série de quatorze volumes reliés du "Canadian horticulturist"; une série de vingt-cinq rapports de l'Association des pomiculteurs d'Ontario, et de belles photographies reproduisant d'excellentes vues de quelques-unes des principales fermes à fruits du Canada. Ces photographies, accompagnées des produits des champs et des jardins, donnaient au visiteur une très bonne idée du progrès de l'horticulture en Canada. La Colombie-Britannique montrait une carte de la province, ce qui était bien à propos, car sans cela les neuf dixièmes des visiteurs n'auraient point connu sa situation et encore moins celle de ses villes, de ses rivières et de ses centres fruitiers. Aux expositions futures, un point important sera d'avoir et de mettre en vue une bonne et belle carte de chaque province, de grandeur moyenne et indiquant distinctement les lieux où les produits en montre peuvent se cultiver avec succès. Je me suis efforcé de donner, par différents moyens, une juste idée à nos visiteurs de la haute position qu'occupe le Canada et dans la science et dans l'art de l'horticulture, et j'ai la conviction que mes efforts ont parfaitement réussi. J'annexe à ce rapport la liste des récompenses qui nous ont été décernées en horticulture. Vous serez fier de ce succès, monsieur le commissaire, comme le sera tout bon Canadien. Nous avons remporté soixante et neuf récompenses et médailles, outre plusieurs "mentions honorables" dans la section d'horticulture. Cela fait le plus bel éloge de nos produits, mis en comparaison avec ceux d'autres pays et appréciés par des juges experts. La province d'Ontario a reçu trente-quatre récompenses pour ses fruits—ce qui est de beaucoup le nombre le plus élevé qui ait été décerné à un pays exposant.

LISTE DES RÉCOMPENSES.

N°	Nom de l'exposant.	Objets exposés.
1	Département de l'agriculture, Ottawa	Collection de légumes venant de ses fermes expérimentales.
2	Ferme expérimentale centrale, Ottawa	Collection de légumes.
3	do do	do raisins.
4	Ferme expérimentale, Brandon, Man	do légumes.
5	do do	do légumes dans des solutions.
6	do Nappan, N.-E	do légumes.
7	do do	do légumes venant de fermiers du Nouveau-Brunswick.
8	do Agassiz, C.-B	do pommes.
9	do Indian-Head, T.N.-O	do légumes.
10	Madame Tinling, Winnipeg, Man	do légumes au vinaigre.
11	"Ontario Canning Co.," Hamilton, Ont	do conserves de fruits.
12	W. Boulter et fils, Picton, Ont	do do
13	"The Fruit Growers' Association of Ontario," bureau à Grimsby, Ont	Publications sur l'horticulture.
14	W. D. Kitchen, Grimsby, Ont	Jus de raisin non fermenté.
15	Province d'Ontario, Toronto	Raisins.
16	do do	Pommes de 1892.
17	do do	do 1893.
18	do do	Poires et coings.
19	do do	Fruits à noyaux.
20	do do	Cerises.
21	do do	Gadelles.
22	do do	Groseilles.
23	do do	Mûres.
24	do do	Fruits dans des solutions.
25	do do	Collection de légumes.

Exposition Universelle Colombienne.

LISTE DES RÉCOMPENSES—*Suite.*

N°	Nom de l'exposant.	Objets exposés.
26	Province d'Ontario, district de Niagara	Raisins.
27	do do	Poires.
28	do do	Pommes.
29	do district de Burlington.	Raisins.
30	do do	Pommes.
31	do do	Poires.
32	do district de Wentworth	Raisins.
33	do do	Pommes et pêches.
34	do do	Poires.
35	do district d'Essex	Poires et pêches.
36	do districts de Belleville et de l'Est	Pommes.
37	do district de Grey	do
38	do district de Huron	do
39	do district de Simcoe	do et poires.
40	do Wm Rennie, Toronto	Navets et betteraves fourragères.
41	do James Shepherd et fils, Queenston	Pêches.
42	do W. R. Read, Port-Dalhousie	do
43	do C. Aitkins do	do
44	do W. Kottmeier, Ste-Catherine	do
45	do E. Tyehurst, Leamington	do
46	do Geo. W. Cline, Winona	Prunes.
47	do Wm Stewart, Goderich	do
48	do Wm Warnock, Goderich	do
49	do W. M. Orr, Stony-Creek	do
50	do R. Trotter, Owen-Sound	do
51	do Madame A. M. Croly, Tilsonburg	Collection botanique.
52	do Toronto	Collection de plantes.
53	do (Détails non encore publiés)	Vin.
54	do do	do
55	do do	do
56	Province de Québec, Québec	Pommes de 1892.
57	do do	Fruits dans des solutions.
58	do Société d'horticulture de Frelighsburg	Pommes de 1893.
59	do do	Raisins.
60	do Geo. B. Edwards, Covey-Hill	Pommes de 1893.
61	Province de la Colombie-Britannique, Victoria	Collection de pommes.
62	do do	do prunes.
63	do do	do légumes.
64	Province de l'Ile du Prince-Edouard, Charlottetown	do pommes.
65	do do do	do legumes de 1892.
66	"The Fruit Growers' Association of Nova-Scotia," Wolfville	Pommes de 1892.
67	do do do do	Pommes et poires de 1893.
68	J. W. Bigelow, Wolfville	Pommes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. WOOLVERTON,

Surintendant de la Section canadienne d'horticulture.

RAPPORT DU SURINTENDANT DE LA SECTION DES ARTS LIBÉRAUX.

M. J.-S. Larke,
Commissaire exécutif du Canada,
à l'Exposition universelle colombienne.

Monsieur,—Je vous adresse sous ce pli mon rapport comme surintendant de la section canadienne des arts libéraux à l'exposition universelle colombienne tenue à Chicago en 1893.

Cette section se divisait en deux branches, l'une spécialement consacrée à l'enseignement, l'autre représentant certains produits ou objets d'art, tels que instruments de musique, vitraux peints, dessins, peintures, sculptures, photographies, etc.

Dans la section de l'enseignement, le Canada a été très bien représenté par les provinces de la Nouvelle-Ecosse, de Québec, d'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest. Les provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et la Colombie-Britannique n'ont point figuré dans cette section, ce qui a été fort regretté par les visiteurs venus de ces provinces à l'Exposition. Toutefois, les provinces qui ont concouru ont bien soutenu la réputation acquise par le Canada d'avoir des facilités éducationnelles qui ne sont point surpassées.

Les Territoires du Nord-Ouest ont fait une exposition très appréciée d'objets scolaires, et le mérite en revient particulièrement au sénateur W. D. Perley. Elle a été de fait remarquée par un visiteur distingué, sir Richard Webster, ci-devant attorney général de la Grande-Bretagne, qui a exprimé sa surprise de voir un pays né d'hier aussi avancé sous le rapport de l'enseignement; cela peut avoir une influence heureuse sur les émigrants anglais et les porter à se diriger vers une région où ils trouveront une organisation pédagogique inférieure à nulle autre.

Les objets ont été classés au bureau des récompenses sous douze titres distincts, et j'ai le plaisir de constater que neuf diplômes leur ont été attribués.

La Nouvelle-Ecosse a exposé 352 objets représentant ses écoles, académies et collèges. L'installation avait été dirigée par M. A. McKay, surintendant des écoles publiques d'Halifax, et offrait un coup d'œil attrayant. Cet étalage était moins considérable que quelques autres; mais il mettait bien en relief l'ensemble des méthodes scolaires de la Nouvelle-Ecosse, le caractère varié de ses institutions d'enseignement, les moyens employés pour répandre les connaissances parmi sa population. Les travaux des kindergartens des enfants de cinq à six ans égalaient ceux des enfants américains de sept à huit ans. Les éducateurs qui ont examiné ces objets en ont été fort surpris. Sept récompenses ont été décernées à la province et les diplômes attestent les bonnes méthodes et l'excellence générale du système scolaire de la Nouvelle-Ecosse.

Les écoles indiennes industrielles du gouvernement ont fait une très intéressante exposition, dont M. Charles De Cazes, du département indien, avait la direction immédiate, et qui a particulièrement attiré l'attention. Il y avait des jeunes Indiens et des jeunes Indiennes exécutant des ouvrages d'imprimerie, de cordonnerie, de tissage, de tricotage, de couture, etc., sous les yeux d'une foule de spectateurs. On montrait aussi des spécimens d'ouvrages indiens venant des écoles industrielles, tels que ouvrages de charpentier, de forgeron, d'imprimeur, qui ont été déclarés égaux aux meilleurs échantillons similaires qu'on puisse avoir ailleurs de ces natures d'ouvrages. Une petite feuille fut imprimée par les jeunes compositeurs. Des Américains ont exprimé leur surprise en voyant de quelle manière nous traitons les Indiens et avec quel succès nous parvenons à les civiliser et à leur apprendre les arts utiles. Plusieurs ont reconnu, en présence de ces résultats, qu'il n'est pas vrai de dire "qu'un Indien n'est bon que quand il est mort." Les écoles indiennes ont obtenu neuf récompenses, et les diplômes mentionnent avec grand éloge les heureuses méthodes adoptées par le gouvernement canadien pour la protection et l'éducation des aborigènes.

Exposition Universelle Colombienne.

La province de Québec, qui en était à peu près à sa première exposition scolaire, a présenté aux millions de visiteurs un déploiement étendu, artistique et instructif. L'abbé Bruchési, chanoine de la cathédrale de Montréal, était le représentant des écoles catholiques romaines de Québec, et s'est dévoué à sa tâche avec un grand zèle. Il représentait environ quatre cents écoles dépendant des différentes institutions religieuses disséminées dans la province, les écoles primaires, l'Université Laval et l'école Normale-Laval. L'exposition des cent écoles du couvent de Notre-Dame de Montréal, qui comptent vingt-quatre mille élèves, a été très admirée. L'excellence à laquelle parviennent les jeunes filles dans les spécialités qui leur sont propres est un des traits remarquables de leur enseignement. Les frères des écoles chrétiennes avaient à leur crédit nombre de dessins, cahiers, écritures de commerce; ils représentaient environ vingt milles élèves; leurs cahiers se distinguent par la régularité et la forme de l'écriture; personne ne les a égalés pour la calligraphie. Les écoles primaires ont montré avec avantage leur travail ordinaire de chaque jour. Le résultat de cette exposition devra faire cesser le préjugé, en quelque lieu qu'il existe, que Québec est arriéré en fait d'enseignement. Les objets exposés, au nombre de plus de dix mille, étaient sous quatre-vingts titres et ont obtenu soixante récompenses.

Les écoles protestantes de Québec ont été représentées par soixante-trois institutions, comprenant des écoles, des académies et l'université McGill. Bien que les objets envoyés soient arrivés tard, ils ont été répartis sous vingt titres au Bureau des récompenses et ont obtenu quatorze diplômes. S'ils avaient été seulement empaquetés et emballés avec le soin voulu, ils auraient été appréciés dans de meilleures conditions par les juges, et les expéditeurs se seraient épargné un blâme sévère.

La province d'Ontario a aussi fait une exposition scolaire sur une grande échelle, particulièrement en ce qui se rattache à l'enseignement supérieur. Le Dr S. May présida à l'installation, et dans les derniers mois de la Foire, le Dr I. Dearness, inspecteur d'écoles de Middlesex, eut la direction. Il s'est occupé activement des intérêts de la province et il a eu beaucoup de mérite en travaillant à lui faire obtenir le grand nombre de prix qu'elle a reçus. Les objets consistaient en trente-quatre rapports, cartes, ouvrages scientifiques et appareils. Les écoles ci-dessous nommées avaient envoyé des échantillons de leurs travaux: une école normale kindergarten, deux écoles modèles provinciales, deux écoles normales provinciales, une école de pédagogie, quatre kindergartens de ville, deux cent vingt-neuf écoles urbaines et rurales, cinquante écoles séparées catholiques romaines, les instituts de La Salle de Toronto et Hamilton, quarante-deux écoles, dix-huit instituts collégiaux, sept écoles d'art, six collèges de demoiselles, une académie de peinture, une école de science pratique, un collège d'agriculture, un collège vétérinaire, huit instituts d'artisans, deux universités, six collèges affiliés, quatre asiles et le collège du Haut-Canada. Les objets étaient au nombre d'à peu près dix mille. Avec ceux des autres provinces nous avions en tout 22,234 articles scolaires, ce qui dépassait de beaucoup l'exposition des autres pays d'une population égale à la nôtre. Nous avons tenu un registre dans lequel les visiteurs inscrivaient leurs noms; nous cherchions moins à constater par là le nombre de nos visiteurs qu'à avoir d'eux l'expression de leur opinion sur nos étalages d'objets scolaires et d'objets d'art. Citons l'opinion de deux personnes particulièrement en état de porter un jugement éclairé sur cette matière.

M. Serrurier, représentant du ministre français de l'instruction publique et auteur de la méthode inductive d'enseignement, a dit qu'il a fait "un examen attentif de notre exposition scolaire et qu'elle était la plus belle qu'il y eût sur les lieux, non seulement par la valeur intrinsèque des objets mais par leur arrangement admirable. Dans ce grand concours, le Canada a donné un exemple que devraient suivre les peuples plus anciens."

Le général Eaton, chef du bureau de l'Instruction de Washington, s'adressant à une réunion des juges pour la section des arts libéraux à Chicago, s'est exprimé ainsi: "Quand j'ai été nommé à ma fonction, je me suis rendu à Toronto pour étudier la méthode d'Ontario. J'ai trouvé là le plus beau muséum et le meilleur matériel d'enseignement qui existent en Amérique. Au Centenaire de 1876, Ontario a donné au monde un exemple à suivre, et a continué depuis dans la même voie."

Quarante-trois récompenses ont été décernées à Ontario pour ses écoles publiques et quatre pour ses écoles catholiques séparées. A la clôture de l'Exposition, on remarqua que les écoles séparées d'Ontario n'avaient pas reçu le nombre de récompenses auxquelles elles avaient droit, une seule ayant été décernée à l'Institut de la Salle de Renfrew. J'appelai votre attention sur ce fait et vous me fîtes tenir une protestation à l'adresse de l'honorable John Boyd Thacher, chef du bureau des récompenses. Je lui remis la protestation et après un long débat, je réussis à faire soumettre à l'examen d'un juge les objets apparemment restés inaperçus, et trois autres récompenses furent décernées aux écoles séparées. Vous remarquerez que sept pages sur vingt et une du catalogue scolaire d'Ontario se rapportent aux écoles catholiques. Les récompenses additionnelles que je viens de mentionner étaient bien méritées. Le grand total des récompenses décernées à nos provinces a été de cent quarante-six dans cette section. Le Canada y a remporté plus de prix qu'aucun autre pays d'une égale population. Je me suis efforcé de bien convaincre les visiteurs européens et américains que le Canada offre aux immigrants des avantages supérieurs sous le rapport de l'enseignement. J'ai distribué des milliers de brochures qui exposent les ressources et les facilités éducationnelles qui se rencontrent dans tout le Dominion. Le Canada occupait, dans la galerie des arts libéraux, une aire de 9,112 pieds carrés dont 7,000 étaient consacrés à l'enseignement et le reste à des objets ressortant de la catégorie des arts libéraux. La galerie n'ayant pas suffi à contenir tous les articles d'art, il a fallu chercher de l'espace dans le département des manufactures. Grâce à l'obligeance de la Commission britannique, une partie de son emplacement nous a été donnée pour notre étalage de vitraux peints. Les Canadiens sauront apprécier le bon vouloir des représentants de la mère-patrie à notre égard. Nous devons ici des remercîments à sir Henry Trueman Wood, à M. Lloyd et à M. Fishbourne.

L'espace supplémentaire qu'il a fallu pour les arts libéraux, hors l'espace occupé dans la galerie, couvrait 3,500 carrés.

Voici la liste des objets exposés autres que ceux se rapportant à l'enseignement :

Orgues et pianos.

" Dominion Organ & Piano Co "., Bowmanville, Ont.
" Goderich Organ Co "., Goderich, Ont.
Octavius Newcombe et Cie, Toronto.
A. A. Barthelmes et Cie, (actions de pianos), Toronto.

Violons.

Joseph Hugill, Toronto.
Hugh Omond, London, Ont.
Geo. Major, Cap la Ronde, Qué.

Photographies.

W. Notman et fils, Montréal.
J. S. Cochran, Hamilton.
L. H. Williams, Montréal.
Sydney Smith, Calgary.
Boorne et May, Calgary.
S. J. Jarvis, Ottawa.
Ministère des travaux publics, Ottawa.
Gaven et Guentzel, Halifax, N.-E.
Chemin de fer canadien du Pacifique, Montréal.
Cie de Ponts Dominion, Montréal.
Syndics du parc Victoria, Truro, N.-E.
R. G. Brett, Banff, T.N.-O.
Park et Cie, Brantford, Ont.

Vitraux peints.

J. S. McCausland et fils, Toronto.
J. C. Spence et fils, Montréal.

Cartes géographiques et cartes marines, etc.

George Johnson, Ottawa, Carte statistique du Canada.
E. Deville, Ottawa, Carte du Parc national de Banff.
M. Bégin, Ottawa, Carte de Sébastopol et de ses fortifications.
Chemin de fer Yarmouth et Annapolis, N.E. Carte statistique de la Nouvelle-Ecosse.
Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, Halifax, Cartes des ponts de la province.
Cie de Ponts Dominion, Montréal, Cartes de ponts.
M. Lepage, Ottawa, Carte du Parc des Montagnes Rocheuses.

Timbres et Estampilles.

F. R. E. Campeau, Ottawa.
" British American Bank Note Co "., Ottawa.
W. H. Beatty, Ottawa.
J. R. Hooper, Ottawa.
J. L. Savard, Québec, Album de timbres.
F. E. McLean, Port-Hastings, N.-E., Spécimens de vieilles monnaies coloniales.

Livres et Reliure.

William Briggs, (Methodist Publishing House) Toronto.
Societé Royale Canadienne, Ottawa.
Dr. Bourinot, " Parliamentary Companion ".
Bourinot, Histoire du Cap Breton.

Cahier de Calligraphie.

J. A. Langlais, Québec.

Jeux.

F. Lally, Cornwall, Crosses.
J. S. Russell, Toronto, Galets pour Curling.

Chemin de fer.

Chemin de fer Yarmouth et Annapolis, Photographies de paysages sur sa ligne et spécimens d'histoire naturelle.
Chemin de fer Windsor et Annapolis, Photographies de vues prises dans le pays d'Evangéline.
Chemin de fer Canadien du Pacifique, Montréal, Photographies de vues des Montagnes Rocheuses.

Sculptures sur bois.

Wm Kurrle, Montréal, Cadre de thermomètre.
Kaspar Ostler, Hamilton, Débarquement de Colomb et sa réception par les Indiens.
E. Courtney, Peterboro, Ont., Table en marqueterie.
Noble et Davidson, Toronto, Table en marqueterie.

Objets Exposés par le Gouvernment.

Département des Postes, Ottawa, Matériel postal.
Département de l'Agriculture, Ottawa, Cartes statistiques.
Département des Travaux Publics, Ottawa, Photographies des édifices publics et des travaux publics du Canada.

Ouvrages indiens.

Département de l'Intérieur, Ottawa, Spécimens d'ouvrages industriels faits par des Indiens.

Divers.

W. H. Love, St-Jean, N. B., Bouclier militaire.
E. Playter, Ottawa, Pot à eau glacée.
J. L. Jones, Toronto, Echantillons de gravure sur bois.
Oronhyateka, Portraits indiens montrant l'avancement des Indiens dans la civilisation.
Mme. L. C. Mendon, Toronto, Dessins d'ornement.
F. E. Meloce, Montréal, Dessins d'architecture.
Thos Quayle, Montréal, Dessins pour tapisserie.
Demoiselle Auerbach, Montréal, Ecran peint à l'huile.
Bannerman et Hooper, Port-Hope, Ont., Phenyle.
A. Denis, Halifax, Spécimens d'impressions.
M. Basso, Toronto, Spécimens de soie crue canadienne et de cocons.

Les sections canadiennes de l'enseignement et des arts libéraux présentaient un étalage imposant, et l'opinion à peu près universelle a été que le Canada avait la plus belle section de la galerie des arts libéraux. On voyait flotter dans toutes les directions notre drapeau national, et les Canadiens qui ignoraient où se trouvait situé notre emplacement pouvaient s'y diriger en cherchant des yeux le Union Jack, le castor et la feuille d'érable. Le gouvernement a exposé un grand nombre de belles photographies des travaux publics et des édifices publics du Canada. Elles ont été examinées, surtout par des Européens qui voulaient se renseigner sur notre pays. Plusieurs ont exprimé leur surprise en voyant l'étendue de nos travaux publics et la beauté de nos édifices publics. Le palais du parlement et la bibliothèque, en particulier, ont été très admirés.

Le département des postes a exposé les objets qui constituent son matériel postal. Des représentants de gouvernements étrangers ont examiné avec intérêt ce matériel et en ont pris des dessins.

Les meilleures photographies qui aient été vues dans Jackson-Park étaient celles d'artistes canadiens. Tous les visiteurs s'arrêtaient pour regarder les magnifiques photographies de Notman représentant des scènes des montagnes Rocheuses et de la chaîne Selkirk ; les inscriptions " Mount McDonald "; " Canadian Pacific Railway ", au bas des photographies, leur apprenaient que ces monts et ces pics sont situés dans le Canada occidental.

M. F. Lully, de Cornwall, avait envoyé de beaux spécimens de crosses pour représenter notre jeu national, et M. J.-S. Russell, de Toronto, rappelait le grand et antique jeu de curling par un trophée de galets.

Il y avait des vues photographiques du Canada-Occidental et des photographies coloriées d'Indiens par Boorne et May, de Calgary. Les lithographies du Dr Oronhyatekha servaient à démontrer les progrès accomplis par les Indiens dans la civilisation depuis l'époque de la visite du Prince de Galles en 1860 ; il portait alors les rassades et les plumes, et il figure aujourd'hui comme chef suprême des I. O. F. Des visiteurs Américains ont loué hautement la manière dont le Canada traite les Indiens et la sollicitude qu'il apporte à leur bien-être ; ils auraient voulu pouvoir en dire autant de leur gouvernement.

Pour les arts libéraux le Canada a remporté quarante et une récompenses ; cela fait avec celles décernées à l'enseignement un total de cent quatre-vingt-sept dans cette section seulement.

WILSON MORTON,
Surint. Section Arts libéraux.

RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'EXPOSITION DE BESTIAUX.

J. S. Larke, Ecuier,
Commissaire exécutif du Canada
A l'Exposition universelle colombienne.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant comme surintendant de l'exposition canadienne de bestiaux.

Le 19 août, quatre-vingt-un chevaux sont arrivés du Canada pour être exposés: 33 venaient de la province de Québec, 46 de la province d'Ontario, et 2 des Territoires du Nord-Ouest; c'étaient des clydesdales, des sulfolks, des percherons, des carrossiers français, des clevelands bais, des hackneys et des américo-arabes. L'examen a commencé le 22 août et s'est continué jusqu'au 7 septembre, alors que l'on a fait sortir pour une parade générale nos chevaux et nos bêtes bovines, qui ont défilé en suivant une longue piste circulaire. Des milliers de spectateurs, confortablement assis, admiraient et applaudissaient ce spectacle.

La lutte dans cette section a été très difficile. Nous avions pour concurrents des éleveurs en grand qui s'étaient préparés de longue main pour cette exposition en achetant à tout prix ce qu'ils avaient pu trouver de mieux, sachant que de hautes récompenses allaient être offertes et tenant à honneur de les obtenir. Le plus grand nombre de ces récompenses leur a été décerné, mais des personnes très compétentes ont été d'avis que les bestiaux canadiens n'ont pas été suffisamment prisés.

Les bêtes bovines et chevalines exposées par des Américains, qui ont gagné des prix, étaient toutes d'importation récente.

La plupart des exposants canadiens étaient des agriculteurs qui font de l'élevage sur une bien moindre échelle que ces éleveurs, connus pour être des millionnaires. Le cultivateur ordinaire, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, ne reçoit pas des grandes sociétés d'agriculture l'encouragement qu'il mérite. On a raison d'encourager l'importation des races qui ont une généalogie connue, mais on devrait favoriser davantage ceux qui pratiquent chez nous l'élevage des races améliorées. Il devrait y avoir une classe distincte spécialement réservée aux produits indigènes et un concours général ouvert à toutes les provenances. Cette mesure aurait, je crois, d'excellents résultats. Il est clair que le capitaliste sera toujours vainqueur dans sa lutte contre le simple fermier.

Je regrette d'avoir à dire que la jument clydesdale de M. James Sell est morte. Elle fut prise de maladie avant qu'on eût commencé à renvoyer les chevaux à leurs propriétaires. Le vétérinaire attaché à l'Exposition l'ayant examinée, déclara qu'elle était en état d'être ramenée. Elle est morte avant d'arriver à destination.

Nos bestiaux ont eu à soutenir une rude concurrence. Les durhams courtes-cornes, achetés par les Américains en Canada et en Europe, ont remporté les prix dans les catégories âgées; cependant le Canada a eu le plus haut prix pour les jeunes animaux. Pour les herefords nous n'avons pas été traités équitablement; nous montrions de très beaux produits de cette race et avions droit de prétendre à un meilleur rang, bien que la supériorité fût vivement contestée. Notre troupeau de galloways a bien paru à côté des autres belles bêtes de cette espèce. Je puis en dire autant des devons et des holsteins. Nous avions cinq têtes de ayrshires; les Etats-Unis en avaient quatre. Le Canada a exposé 180 animaux de ces catégories, et les Etats-Unis plus de 500.

Sur le terrain de l'exposition, le bétail a reçu de bons soins. Il n'y a pas eu de plaintes pour insuffisance de nourriture ou pour aucune autre cause. L'approvisionnement de fourrage devait couvrir une durée de vingt-trois jours. Les chevaux furent renvoyés le vendredi, 8 septembre, excepté les deux du Nord-Ouest, qu'on embarqua le 12. Les bêtes bovines furent expédiées le lendemain 9 septembre pour Port-Huron, où on les retint en quarantaine.

Les moutons, au nombre de 310, arrivèrent ici le 22 septembre. Les inspections commencèrent le 25 septembre et se continuèrent jusqu'au 11 octobre. Le Canada a concouru dans huit classes, savoir : celles des cotswolds, des leicesters, des lincolns, des south-oxfords, des hampshires, des shropshires, des downs et des dorset-horns. La concurrence a été très animée, les prix chaudement disputés et chacun paraissait satisfait de son succès ; mais lorsque le juge vint à se prononcer sur les oxford-downs, on s'aperçut que cet homme qui exerçait le pouvoir à lui seul n'avait point la compétence nécessaire, et les exposants manifestèrent leur mécontentement en blâmant hautement sa décision, ce qui n'empêcha pas l'homme au pouvoir personnel de prévaloir.

Dans la classe des hampton-downs, le Canada n'avait que cinq têtes et a remporté quatre prix.

Les Etats-Unis ont eu tous les autres prix.

Deux protestations ont été faites contre le verdict dans les classes spéciales des shropshires anglais, ce dont je vous ai informé.

Notre exposition de moutons a été très belle dans son ensemble ; les espèces importées ont presque toujours tenu le premier rang. Les porcs, au nombre de soixante-huit, sont arrivés le même jour que les moutons. Trois espèces distinctes, celles des suffolks, des tamworths et des gros yorkshires améliorés, furent d'abord comprises dans une même classe, à laquelle on attribua la moitié des prix en argent, comme pour les poland-chinas et quelques autres espèces. Les exposants se montrèrent très désappointés de cette résolution et le chef de la section consentit à former trois classes en divisant les prix en argent proportionnellement au nombre des têtes. De cette manière le Canada a remporté $900 sur un total de $1,100. Par suite de cet arrangement, les prix ont été très minimes dans ces classes.

J'ai remarqué que les prix offerts pour les espèces qu'on élève de préférence aux Etats-Unis étaient très nombreux en comparaison de ceux offerts pour d'autres espèces, dans toutes les classes.

Le Canada n'avait que deux chevaux du type trotteur contre un bon nombre de cette catégorie. On nous a décerné un prix. Nos chevaux pur sang n'ont pas eu à soutenir de concurrence étrangère, ce qui m'a paru fort étrange, vu que la liste des prix s'élevait à $4,000. M. Beath, de Bowmanville, et M. Hastings, de Toronto, ont exposé de beaux chevaux de service qui leur ont valu les premiers prix. La médaille d'or a été décernée au premier pour son étalon et sa jument. Ces chevaux ont beaucoup ajouté à notre exposition chevaline et ont été très admirés.

A cette grande exposition colombienne il a été décerné 2,457 prix pour les bestiaux et les volailles ; le Canada a remporté 963 prix et les Etats-Unis 1,494. Je parle des classes dans lesquelles le Canada a concouru. Si les Américains n'avaient fait des importations considérables au cours des deux années qui ont précédé l'Exposition afin d'y mieux paraître, le Canada aurait remporté la moitié des récompenses. Ces importations de races choisies auront une influence sensible aux Etats-Unis pendant longtemps.

Des sociétés américaines ont doublé les prix en faveur de certaines classes. C'étaient celles où nous n'avions qu'un faible contingent comparativement aux Etats-Unis. Dans d'autres, par exemple, celles des moutons leicester et lincoln, les Etats-Unis étaient peu représentés et le Canada est resté vainqueur ; mais pour ces dernières, les sociétés américaines s'étaient abstenues de doubler les prix. La même remarque peut s'appliquer en certains cas aux chevaux et bestiaux, et cela explique jusqu'à un certain point que le montant des prix en argent a baissé en proportion du nombre des récompenses.

L'organisation qui consistait en un juré "exécutif" et deux jurés adjoints—le premier pouvant consulter les derniers à volonté—n'a pas été satisfaisante. Les trois auraient dû agir ensemble, chacun ayant la même responsabilité. Lorsqu'un exposant manque d'obtenir un prix, il n'a guère lieu de se plaindre si la décision est rendue par trois hommes compétents et non par un seul.

Pour les détails, je renvoie au sommaire général ainsi qu'aux sommaires pour chaque classe, qui sont ci-joints.

Je vous adresse un état indiquant la dépense faite pour l'entretien de tous les animaux vivants durant leur exposition; elle monte à $4,368.14 La paille entre en ligne de compte pour au delà de $700. Le plancher des écuries et étables étaient en bois bien replani, et parfaitement horizontal, ce qui nécessitait une litière copieuse afin de tenir les animaux dans la condition voulue.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Sincèrement vôtre,

THOMAS LLOYD JONES,

Surintendant de l'Exposition canadienne d'animaux vivants.

Pavillon Canadien, Jackson-Park,
Chicago, 20 novembre 1893.

ANNEXE.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport spécial sur les animaux canadiens qui, à leur retour de l'Exposition universelle colombienne, ont fait les jours de quarantaine réglementaires.

Le 11 septembre 1893, nous avons reçu 187 bêtes à cornes, et le 1er octobre, 8 autres, soit ensemble 195 bêtes de bétail canadien revenant de l'Exposition; elles ont toutes été consignées en quarantaine à Point-Edward, Ontario.

Ces animaux sans exception, je le dis avec plaisir, étaient en fort belle condition, et sont restés en santé durant leur détention, hormis un taureau de Devon, âgé de quatre ans, appartenant à M. W.-J. Rodd, d'Eden-Mills, Ontario, et qui est mort le 13 novembre, tué par des calculs urétraux. C'est une affection particulièrement grave chez le taureau, à cause de la structure anatomique des organes lésés.

Le nombre des animaux reçus ainsi à la fois en quarantaine était trop considérable pour que l'on ait pu les loger tous dans les bâtiments existants; il a fallu en conséquence construire des abris-étables temporaires.

Il en a été bâti quatre: deux de 90 pieds sur 12 chacun, un de 78 pieds sur 24 et un plus petit, de 24 pieds sur 12. Tous les quatre avec planchers en bois. Les murailles et les toits étaient revêtus de papier goudronné et de planches tringlées. Comme ces constructions devaient être temporaires, on n'y a employé que du sciage médiocre, à bon marché. Elles étaient confortables cependant. Les propriétaires des animaux ont été contents.

Elles ont coûté $1,122.52. En outre, on a fait creuser deux puits. Creusage, pompes et auges-abreuvoirs sont revenus à $29. Ce qui fait, pour l'aménagement nécessaire aux bêtes à cornes, une dépense totale de $1,151.52.

Il y avait douze hommes chargés du soin de ces animaux, qui recevaient $1.50 de gages par jour. Soit de ce chef pour 90 jours, $1,620.

La nourriture fournie aux bêtes à cornes consistait en grain de rebut, son, tourteaux, foin et paille, et a coûté en totalité $3,727.22, ou en moyenne $19.12 par tête durant les quatre-vingt-dix jours de quarantaine. Je dois dire ici que cette dépense n'a été en grande partie aussi forte que parce qu'il a fallu toujours avoir du foin et de la paille pressée en ballots, n'y ayant pas de place convenable dans les granges pour y faire provision de foin et de paille libres, surtout en quantités telles qu'il était nécessaire pour tant d'animaux.

Les frais de quarantaine des bêtes à cornes ramenées de la Foire du Monde se sont élevés, tout compté, à $6,498.74. En voici le détail:—

Construction de bâtiments temporaires	$1,151 52
Gages des douze hommes chargés du soin des animaux	1,620 00
Nourriture des animaux	3,727 22
Total	$6,498 74

Outre les bêtes à cornes, nous avons encore reçu en quarantaine, le 16 octobre, 67 cochons de races diverses, à leur retour de l'exposition.

J'ai le regret de rapporter que le choléra des porcs, dans une forme très virulente, s'est déclaré parmi eux peu après leur arrivée. La maladie a commencé de se manifester le 28 octobre et n'a cessé de se répandre qu'après le 1er décembre. Nous avions pris aussitôt les mesures d'isolement, et à l'aide des désinfectants, largement employés, nous avons réussi à réduire la mortalité à un chiffre relativement très bas; mais, par malheur, quelques-uns des animaux qui avaient le plus de prix ont succombé à la maladie.

Il y a eu en tout 33 cochons atteints. Sept sont morts et dix autres ont été abattus, en sorte que la perte totale est de dix-sept bêtes.

Pas une n'a été abattue sans que l'on fût bien assuré qu'il n'y avait plus de chances de la guérir.

Il faut peut-être à ces pertes ajouter sept portées, dont tous les petits se sont trouvés morts lorsque la mère, qui était attaquée de la maladie, les a mis bas.

Les cochons, cela n'est point douteux, avaient pris le germe cholérique à Chicago ; car j'ai appris qu'à leur retour, ils avaient été conduits sur une plate-forme de gare où venait de passer un troupeau de porcs des Etats-Unis, dans lequel ensuite la maladie s'était déclarée.

Je dois ici mentionner, pour les services inappréciables qu'il nous a rendus, M. Joseph Brethour, un des principaux propriétaires des porcs mis en quarantaine. M. Brethour, qui était venu aussitôt la maladie apparue, est demeuré deux ou trois jours avec nous, et nous a prêté à moi et à mes auxiliaires l'assistance la plus éclairée et la plus utile.

Suit la liste des cochons morts de la maladie ou abattus, avec indication de l'âge et de la valeur estimative de chaque animal, du nom du consignataire et de sa demeure.

Date.	Désignation de l'animal.	Mort.	Abattu.	Age.	Valeur.	Propriétaire.
					$ c.	
28 oct..	Salie 6e, sweepstakes.....	Mort.	.....	1 an....	60 00	Joseph Featherston, Streetsville.
28 " ..	Salie 7e do	do .	.....	1 an....	60 00	
2 nov...	Columbus, verrat.....	.....	Abattu.....	2 ans...	35 00	
4 " ..	Iona, verrat	.....	do	1 an....	25 00	
4 " ..	Holwell Rose, truie.....	Morte	.....	19 mois.	60 00	
12 " ..	Whiston Swell, verrat.....	.....	Abattu.....	7 mois.	100 00	
12 " ..	Quatre cochons de lait.....	.....	do	.....	35 00	
	Quatre portées mises bas en quarantaine	.....	.....	.....	60 00	
15 " ..	Canadian Maiden, truie	.....	Abattue.....	1 an....	70 00	J. E. Brethour, Burford, Ont.
23 " ..	Fancy 2e, truie.....	Morte	.....	1 an....	30 00	
23 " ..	Fancy 3e, truie.....	do .	.....	1 an....	35 00	
23 " ..	Lady Duckering, sweepstakes..	do .	.....	4 ans...	175 00	
1er déc..	Canadian Pride, truie.....	.....	Abattue.....	2 ans...	65 00	
3 " .	Chester, truie	....	do	1 an....	35 00	
8 " .	Chester, truie (1er prix).....	Morte	.....	1 an....	60 00	
	Trois portées mises bas en quarantaine.....	.....	.....	.....	65 00	
		7	10		970 00	

Il y avait 34 cochons, renfermés dans deux étables qui étaient parfaitement isolées des autres toits à porcs où ne s'est jamais d'ailleurs montrée aucune maladie. Ces animaux ont pu sortir de quarantaine le 26 décembre, parce qu'après soixante-treize jours de détention, on a constaté qu'ils étaient demeurés en excellente santé, parce qu'ils avaient eu pour prendre soin d'eux le même homme tout ce temps-là à qui l'on n'avait jamais permis d'aller visiter les autres étables ou les bêtes malades. Il n'y avait donc rien à craindre en autorisant leur sortie.

Les 16 qui restaient, ayant été soit malades ou exposés à la contamination, n'ont quitté la quarantaine que le 12 février (1894) ; à leur sortie tous étaient en parfaite santé; ils ne pouvaient plus assurément présenter de danger au dehors, puisqu'ils avaient passé en quarantaine cent vingt et un jours.

La dépense occasionnée par ces porcs a été considérable. L'étable à porcs ordinaire de la quarantaine, peut contenir au plus dix gros animaux. Il a donc fallu là aussi construire deux toits à porcs temporaires, l'un de 25 pieds sur 20 et l'autre de 50 pieds sur 10. Tous les deux avec planchers et toits en planches tringlées. On avait eu soin d'employer pour les construire à meilleur marché du sciage de qualité inférieure. Elles ont coûté $313.50.

Après l'apparition du choléra, nouvelle nécessité de bâtir d'autres petites étables, au nombre de six, pour y tenir isolés les porcs malades. Voici les dimensions de ces dernières constructions:

2 de 12 pieds sur 6.
1 de 24 pieds sur 8.
1 de 20 pieds sur 8.
1 de 14 pieds sur 6.
1 de 10 pieds sur 6.

Le tout coûte $180.

Il y a eu deux hommes pour en prendre soin, jusqu'au 26 décembre. Après cette date, un seul a suffi, jusqu'à la sortie des derniers animaux le 12 février (1894).

L'un des deux hommes a été employé du 16 octobre au 26 décembre inclusivement, soit 73 jours; l'autre depuis le 16 octobre jusqu'au 12 février inclusivement, soit 121 jours.

Sur le pied de $1.25 par jour, leurs gages ont monté à la somme totale de $242.50.

La litière fournie aux porcs, et leur nourriture, composée de maïs, de blé de rebut, de son, ont coûté $257.20.

La dépense de paille a été forte, parce que, deux fois par jour, on enlevait les litières pour les brûler.

Voici les frais accessoires nécessités par la quarantaine des porcs:—désinfectants, tels qu'acide phénique (carbolique), chlorure de chaux, soufre, etc., $97.45; pétrole, employé pour brûler les litières retirées des étables et les cadavres, $11.62; transport par voitures des animaux à et de la quarantaine, $12.

La dépense totale (jusqu'à ce jour), pour la quarantaine des porcs canadiens revenus de Chicago, s'élève à $1,101.27 et se décompose comme suit:—

Constructions	$500 50
Nourriture fournie	257 20
Gages de deux porchers	242 50
Dépenses accessoires	101 07
Total	1,101 27

Ainsi toute la dépense occasionnée par la mise et la détention en quarantaine des bêtes à cornes et porcs canadiens, à leur retour de l'Exposition universelle colombienne, monte (jusqu'à ce jour) à la somme de $7,600.01.

Le tout respectueusement soumis,

E. P. WESTELL,
Inspecteur.

Sarnia, Ontario, 13 mars 1894.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS À L'EXPOSITION UNIVERSELLE COLOMBIENNE DE 1893.

AGRICULTURE.

Groupe 1.

H. Grout	Townsend, Ont	Blé.
Andrew Turnbull	N. Dumfries, Ont	do
McKeown frères	Oakland, Man	do
N. Brossard	Sainte-Geneviève, Qué	do
N. Doussaoult	Côte Saint-Michel, Qué	do
William Grier	Grande Frenière, Qué	Orge.
James Russell	Carluke, Ont	do
Thomas Berry	Tyneside, Ont	do
Charles McMonies	Flamboro', Ont	do
John C. Shaw	Woodburn, Ont	do et blé.
Ralph Brewels	Whitechurch, Ont	do
John Frederick Pyke	Locust-Hill, Ont	do
Charles Grant	Nissouri-Ouest, Ont	Seigle.
J. McMartin	Grande-Frenière, Qué	Blé et avoine.
James Martin	Saint-Eustache, Qué	Orge.
T. Wilkinson	Hamilton, Ont	Avoine.
W. H. R. Talbot	London, Ont	Sarrasin.
Moses Heron	Tuscarora, Ont	do
Robert Chambers	Wainfleet, Ont	do
Geo. N. Harris	Beverley, Ont	do
J. Gagnon	Côte Saint-Michel, Qué	Maïs.
Gouvernement canadien (Département des affaires des Sauvages)	Ottawa, Canada	Grains, graminées et légumes.
W. A. Crosthwaite	Barton, Ont	Blé.
John E. Sager	St-George, Ont	do
W. Rennie	Toronto, Ont	Avoine et orge.
John Rutherford	Roseville, Ont	Blé.
C. Marshall	Binbrook, Ont	do
D. McArthur et Cie	Winnipeg, Man	do
A. M. Morden	Pincher-Creek, Alberta	do orge et avoine.
Oliver Jarvis	Windham, Ont	do
Jackson Jameson	Tuscorora, Ont	do
Asylum Farm	Hamilton, Ont	Foin (mil) et blé.
Comte d'Aberdeen	Vernon, C.-B	Blé.
J. W. Atkinson	Guelph, Ont	Avoine.
Austin Mills	Austin, Man	Farine.
Leonard Blain	La Rivière, Man	Blé.
G. R. Black	Wellwood, Man	do
W. J. Benny	Eden, Man	do
D. Burt	Saint-George, Ont	do et orge.
J. E. Brethour	Burford, Ont	do
Judson Barlow	Binbrook, Ont	do
John A. Bruce et Cie	Hamilton, Ont	Seigle, foin (mil), millet, avoine, pois.
P. Bowman	Northfield-Centre, Ont	Avoine, sarrasin.
George Baker	Woodhouse, Ont	Avoine, blé, orge, graine de trèfle.
"Brackman & Ker Milling Company"	Victoria, C.-B	Orge perlé.
S. Y. Brown	Elizabethtown, Ont	Orge.
Andrew Clifford	Ile St-Joseph, Ont	Blé.
Thomas Clinton	Spallumcheen, C.-B.	do
Isaac Coon	Glanford, Ont	Foin (mil), avoine, fèves.
James Colling	do	Orge.
C. Dougherty	Ashcroft, C.-B	Avoine.
J. I. Davidson	Pickering, Ont	do
William Drummond	Wilmot, Ont	Graine de mil.
M. Ecker	Binbrook, Ont	Blé.
Price Ellison	Vernon, C.-B.	Orge, blé.
Thomas Elmes	Princeton, Ont	Avoine, orge, blé.
Foxall frères	Clifford Vale, Brandon Hills, Man.	Blé.
George Fair	Onondago, Ont	do
J. Featherstone	Nelson, Ont	do
Alex. Foran	Saltfleet, Ont	Graine de mil.
Gaylord Greenman	Charlotteville, Ont	Avoine, blé, orge, foin (mil).
D. G. Cummings	Spallumcheen, C.-B.	Blé.
Ferme expérimentale centrale	Ottawa, Ont	Céréales et graminées.
W. Hope	Carberry, Man	Blé.
H. R. Honeyman	Eden, Man	do

Exposition Universelle Colombienne.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

AGRICULTURE—*Suite.*

GROUPE 1—*Suite.*

H. Hindly	Port-Stanley, Ont	Blé.
Wm Harris	Day-Mills, Ont.	Sarrasin, blé et orge.
Thomas Hayes	Spallumcheen, C.-B	Blé.
J. Hickey	Binbrook, Ont	Orge.
Hogg frères	Oakville, Ont	do
John Hull	Lakefield, Ont	Farine.
T. Lloyd Jones	Burford, Ont	Blé.
C. Johns	Saanich, C.-B.	Avoine.
Thomas James	Spallumcheen, C.-B.	Avoine égyptienne.
Jubilee Farm	Ladner, C.-B.	Avoine.
William Kilkenny	Broomhill, Man.	Orge.
Louis Koehler	Waterloo, Ont	do
W. L. Law	Burlington, Ont.	Blé.
W. R. Ledger	Burford, Ont.	do
W. H. Ladner	Ladner's, C.-B	do
James McKinnon	Port-Findlay, Ont.	do
W. et M. McDonald	Beverley, Ont.	do
D. McLean	Rockton, Calgary, T. N.-O.	Farine.
M. McLaughlin et Cie	Toronto, Ont.	do
A. E. et H. Mellon	Portage la Prairie, Man	Blé.
M. W. Morrison	Griswold, Man	do
Gouvernement du Manitoba	Winnipeg, Man.	do
T. Manderson	Reach, Ont.	do , avoine, orge et seigle.
J. A. Marshall	Binbrook, Ont	do
Wm Macklim	Ancaster, Ont.	do
A. J. Misner	Gainsborough, Ont	do et avoine.
D. Matheson	Spallumcheen, C.-B.	do
R. Mason et fils	Puslinch, Ont.	Orge.
Jacob Steinmiller	Walkerton, Ont.	Farine.
"Moose Mountain Trading Company"	Cannington-Manor, T. N.-O	do
Gouvernement des Territoires du N.-O.	Regina, T. N.-O.	Avoine, blé et orge.
Station expérimentale du gouvernement.	Indian-Head, T. N.-O.	Céréales et graminées.
Stephen Nairn	Winnipeg, Man.	Farine d'avoine.
George Oliphant	Sheridan, Ont	Blé.
Collège d'agriculture d'Ontario	Guelph, Ont	Avoine, blé et orge.
Richard O'Hara	Ancaster, Ont.	Orge.
Wm M. Orr	Saltfleet, Ont	Foin (mil) et seigle.
William Oliver	Hannon, Ont	Graine de millet.
J. S. Pearce	London, Ont	Blé.
Thomas Puzey	Woodhouse, Ont	do et orge.
George Padget	Markham, Ont.	Avoine.
Wm Pennock	South Crosby, Ont	Blé, graine de mil, orge et seigle.
J. L. Richardson	Burford, Ont.	Blé et avoine.
Charles Rymal	Flamboro', Ont	Avoine.
Wm Sandy	Thornhill, Ont	Blé.
P. W. Stephen	Whitechurch, Ont.	do
Alex. Scott	Erin, Ont.	do
John A. Smith	Simcoe (bureau de poste) Ont.	do
Dennis Smith	Ancaster, Ont.	do
S. P. Stipe	Hamilton, Ont.	do
J. C. Stafford	Lansdowne, Ont.	Avoine et blé.
M. et S. Smith	Glanford, Ont	do
E. F. Snyder et fils	Abingdon, Ont	do
J. C. Smith	Burford, Ont.	Graine de mil.
N. H. Stevens	Chatham, Ont	Farine.
Alex. Thompson	East-Flamboro', Ont.	Blé et avoine.
William Tuck	Watertown, Ont.	do , seigle et orge.
Charles Tuck (bur. de p. de Watertown).	Nelson, Ont	do
D. Tillson	Tilsonburg, Ont.	Farines de blé et d'avoine
James Urie	Seneca, Ont	Graine de mil.
William Wenman	Souris, Man.	Avoine blanche.
George Wagg	Uxbridge, Ont.	Blé.
Major Walker	Ancaster, Ont.	do et orge.
Robert Walker	do	do
William Walker	Carluke, Ont.	do
Richard Wilson	Townsend, Ont.	do et avoine.
Richard P. Wilson	Sheridan, Ont	Avoine, orge et seigle.
John Wilson (bur. de poste de Hannon).	Glanford, Ont.	Seigle.
Whitlaw, Baird et Cie	Paris, Ont.	Farine.
J. Wilson	Fergus, Ont.	Farine d'avoine.
"Western Milling Co." (à responsabilité limitée)	Regina, T. N.-O.	Farine.
Chas Young	Ile Saint-Joseph, Ont.	Blé et pois.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

AGRICULTURE—*Suite.*

GROUPE 1—*Suite.*

J. W. Young	Barton, Ont	Blé et pois.
Uriah Young	Pickering, Ont.	Avoine.
Joseph Brethour	Burford, Ont.	Blé.
L. Cockler	Guelph, Ont.	Avoine.
"Brackman & Ker Milling Co."	Victoria, C.-B	Avoine décortiquée.
"Western Milling Co., Ltd."	Regina, T.N.-O.	Blé.
Benj. Martin	Saltfleet, Ont.	Foin (mil).
W. Much		Avoine.

GROUPE 2.

Christie, Brown et Cie	Toronto, Ont	Biscuits et *crackers*.

GROUPE 3.

Gouvernement provincial de Québec	Québec, Qué	Sucre et sirop d'érable.
J. E. Acres	Poplar Hills, Ont	Gâteaux de mi l de trèfle.
"The Goold, Shapely & Muir Co."	Brantford, Ont	Gâteaux de miel de trèfle, ruche à base Brood et extracteur réversible.
John W. Oughtred	Marbleton, Qué	Sucre et sirop d'érable.
Wm Johnson	East-Farnham, Qué	do
G. G. Griggs	Mansonv lle, Qué	do
Wm Eldridge	Knowlton, Qué	do
S. Corneil	Lindsay, Ont	Enfumoir, gâteaux de miel de trèfle.
Geo. Wood	Monticello, Ont	Miel de tilleul extrait des rayons.
Albert Picket	Nassagaweya, Ont	do do
Geo. Harris et fils	Dungannon, Ont	Miel de trèfle blanc do
J. B. Hall	Woodstock, Ont	Gâteaux de miel de trèfle.
Gouvernement provincial d'Ontario	Selby, Ont	Miel sous les deux formes.
A. E. Sherrington	Walkerton, Ont	Miel de tilleul extrait des rayons.
R. McKnight	Owen-Sound, Ont	do do
D. Chalmers	Poole, Ont	Miel de chardon do
J. Newton	Thamesford, Ont	Gâteaux de miel de trèfle.
C. D. Jewell	Sweetsburg, Qué	Sucre et sirop d'érable.
L. R. Whitman	Knowlton, Qué	do
W. A. Morrison	Montréal, Qué	do
Phillips frères	Victoria, C.-B	Sirops.
G. H. Grimm	Montréal, Qué	Sirop d'érable.
S. P. Cameron	Dunham, Qué	Sucre et sirop d'érable.
W. L. Sager	Abbotts-Corner, Qué	do
S. S. Soles	Ouest-Brome, Qué	do
Gilmore et Cie	Huntingdon, Qué	do
M. H. Mandigo	Sutton, Qué	do

GROUPE 5.

Geo. Irving	Pointe aux Trembles, Qué	Fèves des champs.
Thomas Irving (Ferme Logan)	Montréal, Qué	Fèves gourganes (ou de cheval).
John Hume	Port Hope, Ont	Haricots.
William Captain, (Indien)	Tuscarora, Ont.	do
Wm Murray	Laird, Ont.	Fèves et pois.
Charles Young	Ile Saint-Joseph, Ont.	Fèves.
John Lyons	Clappison's-Corners, Ont	do
Andrew Clifford	Ile Saint-Joseph, Ont.	Pois.
Fred. Reinke	Ancaster, Ont.	do
J. E. Mitchell	Balmoral, Ont.	do

GROUPE 6.

F. W. Fearman	Hamilton, Ont.	Jambons et lards fumés.

GROUPE 7.

A. F. MacLaren	Windsor, Ont.	Fromage impérial MacLaren.
Thomas Dippie Millar	Ingersoll, Ont.	From. de Parangon Roy. Millar.
Bell, Simpson et Cie	Montreal, Qué	Beurre en boîte pour l'exportation.
H. Fowell	Belleville, Ont.	Aérateur pour lait ; bidons.
F. C. McInnes	Lucknow, Ont.	Fromages.
Geo. Jackson	Napanee, Ont.	do
Geo. Kerr	Singleton, Ont.	do
"Morell Dairying Co."	Morell, I.P.-E.	do

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

AGRICULTURE—*Suite.*

GROUPE 7—*Suite.*

Onésime Lafond	Yamaska, Qué	Fromage.
Sidney M. Halladay	Elgin, Ont	do
Emile Hamelin	Grondines, Qué	do
C. W. Thompson	Cooper, Ont	do
L. C. Archibald	Antigonish, N.-E	do
A. Allie	Saint-Thomas de Pierreville, Qué.	do
W. D. Angus	Newbridge, Ont	do
W. J. Atkinson	Granthurst, Ont	do
J. W. Blyth	Varney, Ont	do
T. J. Ballantyne	Listowel, Ont	do
Sarah Baskett	London, Ont	do
John Brayley	Marston, Ont	do
G. B. Brodie	Pond-Mills, Ont	do
J. Beaton	Brantford, Ont	do
H. E. Brintnell	Plainfield, Ont	do
G. H. Barr	Culloden, Ont	do
Ezra Bates	Mount Elgin, Ont	do
G. Beaton	Norwich, Ont	do
T. D. Barry	Putnam, Ont	do
M. R. Brown	Appin, Ont	do
R. T. Beckett	Malakoff, Ont	do
T. G. Bell	Belleville, Ont	do
J. Bissell	Brockville, Ont	do
D. Bond	York, Ont	do
Charles O. Paget	Madoc, Ont	do
J. Brown	Ingersoll, Ont	do
J. C. Brintnell	Plainfield, Ont	do
J. Brodie	Mapleton, Ont	do
W. A. Bothwell	Woodstock, Ont	do
W. W. Brown	Attercliffe Station, Ont	do
F. Boyes	Nilestown, Ont	do
B. B. Bellamy	Jellyby, Ont	do
G. A. Boyes	Mapleton, Ont	do
B. Bacelor	Birnam, Ont	do
O. et R. Banks	Thamesford, Ont	do
Wm Bethalem	Centreville, Ont	do
C. A. Beattie	Iron-Hill, Qué	do
D. O. Bourbeau	Victoriaville, Qué	do
J. W. Benjamin	Brome-Ouest, Qué	do
G. Boland	Sainte-Ursule, Qué	do
J. D. Barrington	Sainte-Martine, Qué	do
M. et Mme R. Blunt	Foster, Qué	do
T. L. Burnett	Farnham-Centre, Qué	do
A. Brisette	Stanfold, Qué	do
A. Belisle	La Baie, Qué	do
E. Boivin	Saint-Thomas de Pierreville, Qué.	do
J. A. Barter	Avondale, N.-B	do
S. M. Barre	Winnipeg, Man	do
J. Burgess	Murray-Harbour-North, I.P.-E	do
C. J. Brown	Cornwall, I.P.-E	do
G. Burgess	Baie de Saint-Pierre, I.P.-E	do
B. J. Connolly	Kintore, Ont	do
J. S. Clarke	Warwick West, Ont	do
John Connolly	Malcolm, Ont	do
Geo. Cleall	Selby, Ont	do
R. Cornett	Dundalk, Ont	do
R. Cuddie	Woodstock, Ont	do
A. Chalmers	Monkton, Ont	do
Mme E. M. Carter	Cowansville, Qué	do
W. Campbell	Cannamore, Ont	do
N. E. Clement	Sainte-Anne de la Pérade, Qué	do
R. R. Cranston	Magdala-Ouest, Ont	do
R. Chown	Ingersoll, Ont	do
J. D. Corless	Vittoria, Ont	do
P. Campbell	Morewood, Ont	do
A. Campbell	Ormond, Ont	do
E. E. Chaffee	Summerstown, Ont	do
J. W. Copeland	Eastwood, Ont	do
M. Chalcroft	Delaware, Ont	do
E. Cohoe	Humberstone, Ont	do
Geo. H. Pollard	Burnbrae, Ont	do
H. Clark	Smith's-Falls, Ont	do

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

AGRICULTURE—*Suite.*

GROUPE 7—*Suite.*

R. Cavanagh	Appleton, Ont	Fromage.
W. Caldwell	Drumbo, Ont	do
Charles Mills	Hastings, Ont	do
R. B. Cochrane	Elginburg, Ont	do
W. Clark	Brinston's Corners, Ont	do
James Connolly	Asfeldt, Ont	do
J. Clark	Belleville, Ont	do
A. Crittenden	Brome-Ouest, Qué	do
J. W. Cummings	Grafton, Ont	do
A. C. Carter	Cowansville, Qué	do
A. Crittenden	Brome-Ouest, Qué	do
Angus Cameron	Antigonish, N.-E	do
A. Cameron	Dunmore, N.-E	do
John Dempsey	Fairview, Ont	do
D. A. Dempsey	Stratford, Ont	do
J. R. Dargavel	Elgin, Ont	do
Dargavel et Murphy	do	do
Gilbert Dickey	Lambeth, Ont	do
William Duff	Inverary, Ont	do
W. P. Dempsey	Belleville, Ont	do
W. J. Dunlop	Trowbridge, Ont	do
G. V. DeLong	Harrow, Ont	do
Joseph Dickenson	Springfield, Ont	do
J. S. Dougan	Bridgewater, Ont	do
Sarah Dougan	Belleville, Ont	do
Nap. Defosses	Nicolet, Qué	do
J. N. Duguay	La Baie du Febvre, Qué	do
S. Duhamel	Pigeon-Hill, Que	do
Edmund Deauplaise	Sainte-Pie de Guire, Qué	do
Edmund Deauplaise (Blue-Star)	do	do
T. Durnin	Saint-Stanislas de Kostka, Qué	do
D. Desmers	Saint-Zéphérin, Qué	do
T. J. Dillon	New-Perth, I. du P.-E	do
Evertts et Strong (Lone-Star)	Easton's-Corners, Ont	do
M. K. Evertts et fils (Rideau-Valley)	do	do
W. H. Effingham	(Old-Fairfield) Crumlin, Ont	do
William Eager	Morrisburg, Ont	do
Geo. Eager	Kemptville, Ont	do
J. W. Embury	Tweed, Ont	do
Elgin Model Factory	Elgin, Ont	do
J. Evans	Belmont, Ont	do
William Fitzgerald	Dufferin, Ont	do
J. Fowler	Mt.-Chesney, Ont	do
R. Facey	Harrietsville, Ont	do
Mlle Nellie Ettershank	Knowlton, Que	do
Andrew Fossy	Granboro', Que	do
M. Fleurant	St-Patrick's-Hill, Qué	do
J. Felix	Champlain, Qué	do
W. F. Gerow	Napanee, Ont	do
James A. Gray	Atwood, Ont	do
A. F. Gardner	Hawkesbury, Ont	do
P. H. Green	Sheffield, Ont	do
John Geary	London, Ont	do
G. Goodhand	Milverton, Ont	do
C. J. Gilroy	Glen-Buell, Ont	do
T. Grieve	Wyandotte, Ont	do
J. S. Grieve	Salford, Ont	do
J. B. Gardiner	Mainsville, Ont	do
James A. Gray	Atwood, Ont	do
D. W. Garvey	Talbotville, Ont	do
J. Gay	Sine, Ont	do
D. Gillen	Belleville, Ont	do
R. Groat	Georgetown, Ont	do
J. Given	Madoc, Ont	do
L. P. Hubbs	Hillier, Ont	do
Samuel Howard	Gorrie, Ont	do
H. Hockey	Dereham-Centre, Ont	do
Hodgson frères	Roblin-Factory, Belleville, Ont	do
W. W. Harris	Rothsay, Ont	do
R. J. Hampton	Dorchester, Ont	do
Mlle E. A. Hannan	St-Thomas, Ont	do
J. Hamilton	Vars, Ont	do

Exposition Universelle Colombienne.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

AGRICULTURE—*Suite.*

GROUPE 7—*Suite.*

James Hogan	Kingston, Ont	Fromage.
T. J. Humphrey	Hickson, Ont	do
Mme Wilson	Apsley, Ont	do
E. A. Hunter	Welland-Station, Ont	do
J. Herity	Warkworth, Ont	do
A. Herity	Belleville, Ont	do
W. T. Hollis	Proton-Station, Ont	do
Henderson frères	Athens, Ont	do
E. V. Halladay	Elgin, Ont	do
G. W. Henderson	Belleville, Ont	do
J. L. et H. S. Gilbert	Dunham, Qué	do
Z. Genest	St-Patrick's-Hill, Qué	do
J. N. Gaudreau	Magog, Qué	do
W. T. Gardiner	Station de Saint-Louis, Qué	do
A. Gérin	Sainte-Edwidge, Qué	do
L. Gilbert	Saint-Ferdinand d'Halifax, comté de Mégantic, Qué	do
Gabriel Hamel	Cap-Santé, Qué	do
J. A. Howie	Vale-Perkins, Millington, Qué	do
C. M. Harvey	Venice, Qué	do
Mme J. Hawke	Stanbridge-Est, Qué	do
J. H. Hawkesworth	Mabou, N.-E	do
E. L. Head	New-Perth, I. du P.-E	do
J. E. Hopkins	Nappan, N.-E	do
R. H. Hood	Mt-Stewart, I. du P.-E	do
S. J. Ingalls	Dunboro', Qué	do
C. D. Jewell	Sweetsburg, Qué	do
J. S. Isard	Williscroft, Ont	do
J. Ireland	Beachville, Ont	do
J. A. James	Nilestown, Ont	do
R. Jardine	Camlachie, Ont	do
Hugh Jack	Carthage, Ont	do
G. Jackman	Napanee, Ont	do
E. Johnston	Birr, Ont	do
W. Johnston	Belleville, Ont	do
Kaufman frères	Villa-Nova, Ont	do
F. E. Kline	Lakefield, Ont	do
B. L. King	Railton, Ont	do
T. Keenan et fils	Kingston, Ont	do
J. A. Kinsella	Lancaster, Ont	do
William Green	Campbellford, Ont	do
Annie Elevier	Madoc, Ont	do
Moses Knetchel	Tavistock, Ont	do
Allan Kennedy	Union-Centre, N.-E	do
John Lain	Big-Springs, Ont	do
A. Latta	Plainfield, Ont	do
J. Latta	Trenton, Ont	do
J. Latta	Shannonville, Ont	do
W. Latta	Thurlow, Ont	do
C. O. Luton	Lyons, Ont	do
Mlle Mary J. Caverly	Stirling, Ont	do
S. R. Lee	Hickson, Ont	do
James Lappan	Lansdowne, Ont	do
J. Lowry	Frankford, Ont	do
W. Lloyd	Roslin, Ont	do
J. L. Lemire	La Baie, Qué	do
H. Lefebvre	Saint-Zéphirin, Qué	do
J. H. Lefebvre	La Baie, Qué	do
Mary Larose	Sutton-Flat, Qué	do
A. S. Lloyd	Ormstown, Qué	do
J. D. Leclair	Saint-Hyacinthe, Qué	do
Gideon Moore	Kenilworth, Ont	do
John Morrison	Newry, Ont	do
Franklin Meech	Augusta-Nord, Ont	do
D. M. Macpherson	(Apple-Hill) Lancaster, Ont	do
E. J. Madden	Newburgh, Ont	do
Frank Millson	Pinkerton, Ont	do
A. W. Mallory	Mallorytown, Ont	do
J. B. Muir	Avonbank, Ont	do
J. W. Mitchell	Lansdowne, Ont	do
W. Murray	Underwood, Ont	do
J. Morton	Wellman's-Corners, Ont	do

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

AGRICULTURE—*Suite.*

GROUPE 7—*Suite.*

M. Morrison	Harriston, Ont.	Fromage.
T. Myers	Forfar, Ont.	do
James Morrison	Henfryn, Ont.	do
W. Morris	Avon, Ont	do
A. Millson	Gorrie, Ont.	do
L. D. Monk	Dorchester, Ont.	do
J. F. Miller	Nord-Bruce, Ont.	do
B. Mallory	Frankford, Ont	do
W. Munroe et fils	Navan, Ont.	do
A. E. Millson	Peebles, Ont.	do
C. G. Miners	Tilsonburg, Ont.	do
H. Morton	Huntingdon-Ouest, Ont.	do
W. Meiklejohn	Belleville, Ont.	do
W. J. Majury	Warwick-Ouest, Ont	do
T. C. Mallory	Mallorytown, Ont.	do
McAuley et Keeley	Railton, Ont.	do
Geo. E. McTaggart	Rodgerville, Ont	do
James McKellar	Tiverton, Ont.	do
James McCabe	Eastwood, Ont	do
Geo. McDonald	Bluevale, Ont.	do
Duncan N. McKellar	Lakeside, Ont.	do
J. McDermott	Tiverton, Ont.	do
Alex. McGregor	Rankin, Ont	do
G. B. McLeod	Thamesford, Ont.	do
D. McMillan	Poole, Ont.	do
James McCann	Perth, Ont.	do
J. A. McIntosh	Kohler, Ont.	do
J. McCoombs	Big Springs, Ont.	do
A. P. McCallum	Waterford, Ont	do
J. McKenzie	Belleville, Ont.	do
J. McKelvie	do	do
W. H. McLean	Crinan, Ont	do
Mme A. McCombs	Selkirk, Ont	do
Mme R. McCrow	Drumbo, Ont.	do
W. McIlvride	Stayner, Ont.	do
M. McNicoll	Belleville, Ont	do
P. McIntosh	Winchester-Springs, Ont	do
Robert Morrison	Knowlton, Qué.	do
Mme A. McFarlane	Sutton Junction, Qué.	do
Geo. Miller	Brome-Ouest, Qué	do
A. McFarlane	Cowansville, Qué	do
Miller et Crittenden	Brome-Ouest, Qué	do
J. Morneau	St.-Patrick's-Hill, Qué.	do
J. A. MacDonald	Athelstan, Qué.	do
J. R. Moore	Morell, I. P.-E.	do
T. W. McKee	Sutton-Junction, Qué.	do
William MacFarlane	Brome-Ouest, Qué	do
Mme William MacFarlane	do	do
G. McCrum	Iron-Hill, Qué.	do
D. McPhie	River-John, N.-E.	do
J. McKenzie	Sailor's-Hope, I.P.-E.	do
T. Naylor	Campbellford, Ont.	do
W. J. Niblock	Kingscroft, Qué.	do
A. T. Newton	Abercorn, Qué.	do
Mme A. Newton	do	do
Eugène Normand	Saint-Thomas, Qué	do
Sarah Newton	Sutton-Flat, Qué.	do
C. Newton	do	do
T. N. Noyes	Sweetsburg, Qué.	do
T. O'Flynn	Kinkora, Ont.	do
W. H. Olds	Simcoe, Ont	do
Amos Pickard	Wellburn, Ont	do
J. J. Porritt	Tweed, Ont.	do
Mme Eliza Parsons	Guelph, Ont	do
S. R. Payne	Warsaw, Ont.	do
L. Patten	Oxford-Mills, Ont.	do
G. G. Publow	Perth, Ont.	do
W. Pomeroy	Mitchell, Ont.	do
W. Pow	Mt-Elgin, Ont.	do
J. Perkins	Leesboro', Ont.	do
A. A. Parker	Rockford, Ont.	do
J. L. Phillips	Brockville, Ont.	do

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

AGRICULTURE—*Suite.*

GROUPE 7—*Suite.*

J. G. Patterson	Conn, Ont	Fromage.
W. A. Perkins	Est-Dunham, Qué	do
Mme K. L. Perkins	do	do
H. W. Perkins	do	do
W. S. Purdy	Savage's-Mills, Qué	do
W. Parent	Saint-Elphège, Qué	do
Aidee Plante	Saint-Ours, Qué	do
E. Proulx	La Baie du Febvre, Qué	do
W. A. Pareneau	Saint-François du Lac, Qué	do
N. Parenteau	Saint-Michel, Yamaska, Qué	do
Addie Peacock	Sweetsburg, Qué	do
O. Parent	Saint-Zéphirin, Qué	do
J. A. Plamondon	Sainte-Anne de la Pérade, Qué	do
J. A. Ruddick	Perth, Ont	do
J. Raphael	Mallorytown, Ont	do
H. P. Richardson	Kerwood, Ont	do
J. Roberts	Allenford, Ont	do
J. C. Rumble	Holbrook, Ont	do
W. S. Stocks	Markdale, Ont	do
Charles Stewart	Flesherton, Ont	do
Luther Stevens	Delta, Ont	do
J. H. Singleton	Singleton, Ont	do
W. H. Sweet	Tilsonburg, Ont	do
Hugh Spence	Norwood, Ont	do
P. W. Strong	Brockville, Ont	do
H. B. Stevens	Lambeth, Ont	do
W. S. Sifton	Strathroy, Ont	do
W. J. Spry	Belleville, Ont	do
E. Smith	Thorndale, Ont	do
Ira M. Smith	Long Lake, Ont	do
T. Stacey	Fullarton, Ont	do
A. Schrumm	Bismarck, Ont	do
J. H. Stillman	Ingersoll, Ont	do
I. T. Saul	Birr, Ont	do
E. A. Sims	Devizes, Ont	do
M. Robert	Milton-Est, Qué	do
E. A. Russell	Stanbridge-Est, Qué	do
Ernest Russell	Stanbridge-Nord, Qué	do
E. Rivard	Saint-Casimir, Qué	do
D. F. Sweet	Sweetsburg, Qué	do
H. P. Sweet	Brome-Ouest, Qué	do
Germain St.-Pierre	Victoriaville, Arthabaska, Qué	do
C. St.-Laurent	Saint-Valère de Bulstrode, Qué	do
J. Savard	Saint-Alban, Qué	do
W. J. Sheldon	Brome-Corners, Qué	do
J. B. Strong	Sutton-Flat, Qué	do
J. N. Sloat	Tracey-Mills, N.-B	do
"Sussex Dairy Co."	Sussex, N.-B	do
D. Shunk	Sainte-Anne, Man	do
J. L. Talbot	Lucan, Ont	do
W. Trousdale	Railton, Ont	do
Wm E. Thompson	Eldorado, Ont	do
F. C. Taylor	Fairview, Ont	do
James Thompson	Evelyn, Ont	do
R. Troy	Belleville, Ont	do
R. J. Tillson	Haseville, Qué	do
Mme M. J. Tracey	Mansonville, Qué	do
Alfred Trudel	Saint-Prosper, Qué	do
M. Toof	Sweetsburg, Qué	do
W. H. Tillson	Farnham-Ouest, Qué	do
C. L. Tilley et fils	Waterville, N.-B	do
C. L. Tilley et fils	Woodstock, Ont	do
W. M. Topping	Elmbank, Ont	do
O. Vandevoort	Stirling, Ont	do
Mme N. Vidal	Warwick, Qué	do
Nazaire Vidal	do	do
J. T. Warrington, jeune	(Allan's Settlement) Belleville, O.	do
W. Whelan	Centreville, Ont	do
R. S. Tivey	Belleville, Ont	do
W. Woods	Molesworth, Ont	do
J. Wilford	Brownsville, Ont	do
C. H. Wood	South Finch, Ont	do

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

AGRICULTURE—*Suite.*

GROUPE 7—*Suite.*

J. R. Wiltse	Scotch-Line, Ont	Fromage.
James Whitton	Wellman's-Corners, Ont	do
R. White	Belleville, Ont	do
J. F. Williams	Ingersoll, Ont	do
W. G. Wright	Belleville, Ont	do
J. H. Wilkinson	Verschoyle, Ont	do
Wellie E. Wartman	Cushendall, Ont.	do
N. Webster	Lansdowne, Ont	do
G. A. Walker	South-Cayuga, Ont	do
S. T. Wallace	Lavender, Ont	do
Robt Wherry	(Mountain-Pass) Knowlton, Qué.	do
W. A. Wells	Sutton, Qué	do
H. O. Wales	Sutton-Junction, Qué	do
E. G. Welch	Farnham, Qué	do
Mme E. G. Welch	do	do
A. W. Woodard	Sutton-Flat, Qué	do
W. H. Walker	Huntingdon, Qué	do
J. G. Wales	Dunham-Est, Qué	do
C. Wilkins	Mansonville-Station, Qué	do
C. M. Willey	Abercorn, Qué	do
A. Whitehead	Robins-Bury, Qué	do
J. T. Warrington, jeune	Belleville, Ont	do
Commissaire de la laiterie	Ottawa, Ont	Fromage Mammouth
James W. Robertson	do	Fromage.
T. D. Millar	Ingersoll, Ont	do
Alex. F. MacLaren	Stratford, Ont	do
J. E. Young	Strathroy, Ont	do
L. A. Zufelt	Chesterville, Ont	do
Trudel et Cie	Saint-Ubalde, Qué	do
Halladay et Cie	Chesley, Ont	Beurre.
Jas. Struthers	Owen-Sound, Ont	do
Isaac Wenger	Ayton, Ont	do
Alex. E. Wark	Paisley, Ont	do
Alexis Chicoine	Saint-Marc, Qué	do
Binion et Rutherford	Iroquois, Ont	do
Aaron Wenger	Ayton, Ont	do
P. L. Richard	Saint-Louis, N.-B	do
"East View Stock Farm"	Cookshire, Qué	do
Dr T. J. Barnardo	Russell, Man	do
N. E. Bernatchez	Montmagny, Qué	do
Alphonse Furvoy	Saint-Michel, Qué	
Frank Wilson	Montréal, Qué	do
A. W. Kimpton	Piedmont, Qué.	do
Z. S. Lawrence	Shefford-Ouest, Qué	do
H. J. Hayes	Glenroy, Ont	do
Macpherson et Taché	Québec, Qué	do
Melville Patterson	Knowlton, Qué	do
John J. Emerson	Sutton-Junction, Qué	do
Thomas H. Mason	Straffordville, Ont	do
John Dougall	Cowansville, Qué	do
G. W. L. French	Island-Brook, Qué	do
Walter Taylor	Cookshire, Qué,	do
H. Miller	Knowlton, Qué	do
Wm V. Birch	Coaticook, Qué	do
Mme Charles Long	Blessington, Ont	do
Mme M. E. Emerson	Sutton-Junction, Qué	do
N. P. Emerson	do	do
L. R. Whitman	Knowlton, Qué	do
H. Chamberlain	West Bolton, Qué	do
J. D. Leclair	Saint-Hyacinthe, Qué	do
Croil et McCullough	Aultsville, Ont	do
W. P. Hillhouse	Knowlton, Qué	do
W. C. Binion	Iroquois, Ont	do
Samuel R. Taylor	Waterloo, Que	do
T. L. Burnett	Farnham-Centre, Qué	do
Mme J. D. Leclair	Sainte-Thérèse de Blainville, Qué.	do
S. R. Brill	Teeswater, Ont	do

GROUPE 8.

Gouvernement provincial de Québec	Québec, Qué	Trophée de tabacs; et tabacs à chiquer.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite*

AGRICULTURE—*Suite.*

GROUPE 9.

Thomas Skinner	Indian-Head, T. du N.-O.	Laines.
William Dickson	do	do
George Irving	Pointe aux Trembles, Qué	Graine de lin.

GROUPE 10.

Blackwood frères	Winnipeg, Man	Ginger-ale, soda-water et boissons gazeuses.
Brown frères	Harrison-Hot-Springs, C.-B.	Eau minérale de Ste-Alice.
K. Arnoldi, 'HotelCo.', Caledonia-Springs.	Ottawa, Ont	Seltzer-water.
Thorpe et Cie	Victoria, C.-B.	Eau minérale.
Charles Gurd et Cie	Montréal, Qué	Ginger-ale, soda-water et sirops.

GROUPE 11.

Hiram Walker et fils (à responsabilité limitée)	Walkerville, Canada	Whisky "Canadian club."

GROUPE 12.

"Dominion Brewery Co. (Limited)"	Toronto, Ont	India pale-ale, pour l'exportation en bouteilles ; India pale-ale en bouteilles ; "amber"-ale en bouteilles ; porter en bouteilles ; stock-ale en barils ; "amber"-ale en barils; pale-ale en barils, et porter en barils.
John Labatt	London, Ont	Extra-stock-ale en bouteilles, brassage d'hiver ; extra-stock-ale en bouteilles, brassage d'automne ; extra-pale-ale, brassage d'été : India pale-ale en bouteilles ; porter en barils ; India pale-ale en barils ; extra-stock-ale en barils ; XXX stout en bouteilles.
Thomas Holliday	Guelph, Ont	Ale en bouteilles ; brown-stout en bouteille ; et ale en barils.
"Carling Brewing and Malting Co."	London, Ont	India pale-ale pour l'exportation ; India pale-ale de l'Exposition universelle; "amber"-ale en bouteilles; porter en bouteilles; lager-beer bavaroise en bouteilles ; ale en barils.
George Sleeman	Guelph, Ont	Bière en bouteilles ; ale en bouteilles pour l'exportation ; porter en bouteilles ; et ale en barils.
"Prescott Brewing & Malting Co. (L'd.)".	Prescott, Ont.	India ale (spéciale) en bouteilles; et ale en barils.
John Lindberg	Halifax, N.-E.	India pale-ale en bouteilles; stout brun en bouteilles ; et ale XXX en bouteilles.
Edward L. Drewery	Winnipeg, Man	Lager-beer en bouteilles ; ale "golden amber" en bouteilles ; et porter en bouteilles.
John Bott	Walkerville, Ont	Stout de malt en bouteilles.

GROUPE 14.

I. E. Pearson	Toronto, Ont	Ouvre-barrière.
Gouvernement provincial d'Ontario	Toronto, Ont	Arrangement décoratif artistique de céréales et graminées.

GROUPE 16.

"Coulthard, Scott & Co. (Limited)"	Oshawa, Ont	Cultivateur et herse *diamant.*
"Blythe Manufacturing Co."	Blythe, Ont	Aiguiseur pour faucheuses, brevet Ross.
J. W. Provan	Oshawa, Ont	Fourche à foin et charrette.
"Goold, Shapley & Muir Co."	Brantford, Ont	Vanneuse avec porte-sacs.
W. A. Gerolamy	Tara, Ont	Vanneuse avec porte-sacs.
"Verity Plough Company"	Brantford, Ont	Charrues à plusieurs socs et à siège, etc.
S. Vessot et Cie	Joliette, Qué	Meules à moudre le grain.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

AGRICULTURE—*Fin.*

GROUPE 16—*Suite.*

Cochrane frères	St-Thomas, Ont	Machine portative pour le clôturage en fil métallique.
"Watson Manufacturing Co."	Ayr, Ont	Machine pour planter les navets et coupe-aliments d'ensilage.
J. Fleury's fils	Aurora, Ont	Charrues.
"Johnston Patent Ploughshare Co."	Toronto, Ont	Socs de charrues.

GROUPE 17.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	Regina, T. du N.-O	Peaux de buffalos et collection de têtes de wapitis, cariboux, orignaux et bisons.

GROUPE 18.

Province d'Ontario	Toronto, Ont	Graine de lin.

PRODUITS FORESTIERS.

GROUPE 19.

George Clarence Peacock	Mount-Salem, Ont	Collection de graines.
Service géologique du Canada	Ottawa, Ont	Collection de photographies d'arbres placées dans des cadres du bois de l'essence représentée ; collection d'herbes, écorces, etc., médicinales.
Hon. H. G. Joly de Lotbinière	Québec, Qué	Deux spécimens de noyer noir.
Gouvernement provincial de Québec	do	Exposition collective de bois.
Gouvernement provincial d'Ontario	Toronto, Ont	Collection de troncs d'arbres.
Muirhead et Mann	Victoria, C.-B	Spécimens de cèdre jaune.
"Moodyville Lands and Sawmill Co."	Moodyville, C.-B	Sections de bois.
"The Sehl Furniture Co."	Victoria, C.-B	Collection de sections de bois et sciages.
"Sayward Milling and Timber Co."	do	Collection de sciages des dimensions marchandes.
"Finch Wood Preservative Co."	Toronto, Ont	Procédés de conservation du bois

HORTICULTURE.

GROUPE 20.

Ferme expérimentale centrale	Ottawa, Ont	Collection de raisins.
Province d'Ontario	Toronto, Ont	do
District de Niagara	Hamilton, Ont	do
District de Wentworth	do	do
District de Burlington	do	do
Société d'horticulture de Missisquoi	Frelighsburg, Qué	do

GROUPE 21.

Province d'Ontario	Toronto, Ont	Collection de pommes (cueillettes de 1892 et 1893) ; poires coings, cerises et fruits à noyau.
do do	do	Collection de petits fruits, ronces, mûres, groseilles et gadelles.
do do	do	Fruits dans une solution.
Province de l'Ile du Prince-Edouard	Charlottetown, I. du P.-E.	Collection de pommes.
"Fruit Growers' Association"	Wolfville, N.E	Collection de pommes et de poires (récoltes de 1892 et 1893)
District de Niagara	Hamilton, Ont	Collection de pommes, poires et pêches.
District de Burlington	do	Collection de pommes et poires.
Province de Québec	Québec, Qué	Collection de pommes.
do do	do	Fruits dans une solution.
Province de la Colombie-Britannique	Victoria, C.-B	Collection de pommes et de fruits à noyau.
District de Wentworth	Hamilton, Ont	Collection de pommes, poires et pêches.
Belleville et district de l'Est	do	Collection de pommes.
District d'Essex	do	do
District de Grey	do	do
District de Simcoe	do	do et de poires.
District de Huron	do	do
Ferme expérimentale	Agassiz, C.-B	do
Société d'horticulture de Missisquoi	Frelighsburg, Qué	do

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

HORTICULTURE—*Fin.*

GROUPE 21—*Fin.*

"Fruit Growers' Association"	Grimsby, Ont	Littérature horticole.
Ferme expérimentale centrale	Ottawa, Ont	Raisins dans une solution.
W. D. Kitchen	Grimsby, Ont	Jus de raisin non fermenté.
George B. Edwards	Covey-Hill, Qué	Collection de pommes.
J. W. Bigelow	Wolfville, N.E.	do
W. Boulter et fils	Picton, Ont	Fruits conservés pour la table.
"Ontario Canning Co."	Hamilton, Ont	do do

GROUPE 22.

Mme A. M. Croley	Tilsonburg, Ont	Exposition botanique.
Province d'Ontario	Toronto, Ont	Collection de plantes à feuillage d'ornement.

GROUPE 23.

Province d'Ontario	Toronto, Ont	Collection de légumes.
Département de l'agriculture	Ottawa, Ont	do
Ferme expérimentale centrale	do	do
Province de l'Ile du Prince-Edouard	Charlottetown, I. du P.-E.	do
Ferme expérimentale	Indian Head, T.N.-O	do
do	Brandon, Man	do
do	do	Légumes dans une solution.
do	Nappan, N.E.	Collection de légumes.
Province de la Colombie-Britannique	Victoria, C.-B.	do
Province du Nouveau-Brunswick	Fredericton, N.-B.	do
Wm Rennie	Toronto, Ont	do
Mme Tinling	Winnipeg, Man.	Légumes conservés au vinaigre.

ANIMAUX DOMESTIQUES VIVANTS—GROUPE 27.

Les récompenses, dans un certain nombre de classes de cette section, se sont montées au double, et pour les courtes-cornes, au triple des sommes mentionnées sur la présente liste, par les contributions particulières des associations d'éleveurs. On ne paraît pas avoir sur la liste officielle tenu compte de ces dons.

RACES CHEVALINES.

Chevaux de hackney, classe 32.	Prix.	Montant.
Geo. H. Hastings, Toronto, Ont.—		
Etalon, 2 à 3 ans	3e.	$ 35 00
H. H. Crossley, Rosseau, Ont.—		
Etalon, 3 à 4 ans	3e.	35 00
Jument, 4 à 5 ans	1er.	110 00
Jument, 5 ans ou plus	2e.	70 00
Robert Beith, Bowmanville, Ont.—		
Etalon, 5 ans ou au-dessus	1er.	110 00
Etalon, 3 à 4 ans	1er.	110 00
Jument, 3 à 4 ans	1er.	110 00
Jument, 3 à 4 ans	2e.	70 00
Etalon tout âge	Médaille d'or.	
Jument tout âge	Médaille d'or.	
Robert et John A. Turner, Calgary, T. du N.-O.—		
Etalon, 1 à 2 ans	2e.	70 00

Chevaux de "French Coach" classe 23.		
Robert, Ness, Howick, Qué.—		
Etalon, 5 ans ou au-dessus	3e.	50 00
Etalon, 4 à 5 ans	3e.	50 00
Etalon, 4 à 5 ans	4e.	25 00

Chevaux "Suffolk Punch," classe 31.		
Mossom, Boyd et Cie, Bobcaygeon, Ont.—		
Jument, 5 ans ou au-dessus	3e.	35 00

Americo-Arabes, classe 35.		
J. B. Hall, Toronto, Ont.—		
Etalon, 4 ans ou au-dessus	1er.	Médaille.
Etalon, 4 ans ou au-dessus	2e.	do
Jument, 3 à 4 ans	1er.	do
Etalon tout âge	1er.	do
Jument tout âge	1er.	do

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

ANIMAUX DOMESTIQUES VIVANTS—GROUPE 27—*Suite.*

RACES CHEVALINES—*Fin.*

Clydesdales, classe 27.	Prix.	Montant.
Wm Innes, Bradford, Ont.—		
Etalon, 3 à 4 ans	4e	$ 25 00
D. et O. Sorby, Guelph, Ont.—		
Jument, 3 à 4 ans	4e	25 00
A. P. Scott et fils, Vanwick, Ont.—		
Jument, au-dessous d'un an	4e	20 00
Robert Davies, Toronto, Ont.—		
Jument, 3 à 4 ans	2e	100 00
Jument, 2 à 3 ans	4e	25 00
Clydesdales, classe spéciale.		
Robert Davies, Toronto—		
Jument, 2 à 3 ans	2e	100 00
Jument, 2 à 3 ans	4e	40 00
Chevaux "thoroughbred," classe 22.		
Robert Davies, Toronto, Ont.—		
Etalon, 5 ans ou au-dessus	1er	200 00
Etalon, 2 à 3 ans	1er	200 00
Etalon, 1 à 2 ans	1er	150 00
Jument, 5 ans ou au-dessus	1er	200 00
Jument, 5 ans ou au-dessus	2e	125 00
Jument, 4 à 5 ans	1er	200 00
Jument, 3 à 4 ans	1er	200 00
Jument, 2 à 3 ans	1er	200 00
Jument et deux de ses poulains ou pouliches	1er	Médaille.
Collection	1er	300 00
Collection	2e	200 00
George S. Scagel, Owen-Sound, Ont.—		
Etalon, 5 ans ou au-dessus	3e	75 00
Jument, 5 ans ou au-dessus	3e	75 00
W. H. Millman, Woodstock, Ont.—		
Etalon, 5 ans ou au-dessus	2e	125 00
Trotteurs "Standard," classe 21.		
A. M. McKillop et fils, Lorne-Ouest, Ont.—		
Etalon, 2 à 3 ans	2e	125 00
Chevaux "thoroughbred," classe 22.		
Thomas Irving, Winchester, Ont.—		
Etalon, 3 à 4 ans	1er	200 00
Chevaux "Cleveland Bay," classe 25.		
Thomas Irving, Winchester, Ont.—		
Etalon, 4 à 5 ans	4e	25 00

RACES BOVINES.

Ayrshires, classe 8.		
Thomas Irving, Montréal, Qué.—		
Taureau, 3 ans ou au-dessus	4e	15 00
Taureau, 1 à 2 ans	3e	20 00
Vache, 4 ans ou au-dessus	3e	20 00
Vache, 3 à 4 ans	4e	15 00
Génisse, 2 à 3 ans	3e	20 00
Troupeau tous âges	2e	75 00
Deux bêtes, mâle et femelle, produits de la même vache	2e	40 00
J. Yuill et fils, Carleton-Place, Ont.—		
Taurillon, au-dessous de 1 an	1er	40 00
Génisse, au-dessous de 1 an	4e	15 00
Génisse, 2 à 3 ans	2e	35 00
Daniel Drummond, Montréal, Qué.—		
Taureau, 3 ans ou au-dessus	1er	50 00
Vache, 4 ans ou au-dessus	1er	50 00
Vache, 4 ans ou au-dessus	4e	15 00
Vache, 3 à 4 ans	1er	50 00
Génisse, 2 à 3 ans	1er	50 00

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

ANIMAUX DOMESTIQUES VIVANTS—GROUPE 27—*Suite.*

RACES BOVINES—*Suite.*

Ayrshires, classe 8—Fin.	Prix.	Montant.
Daniel Drummond, Montréal, Qué.—		
Génisse, 2 à 3 ans	4e	$ 15 00
Génisse, 1 à 2 ans	3e	20 00
Troupeau, tous âges	1er	100 00
2 bêtes, mâle et femelle, produits de la même vache	1er	80 00
Taureau, tout âge	Médaille et	50 00
Vache, tout âge	do	50 00
Thomas Guy, Oshawa, Ont.—		
Taureau, 3 ans ou au-dessus	3e	20 00
Taureau, 2 à 3 ans	2e	35 00
Taurillon, 1 à 2 ans	2e	35 00
Génisse 1 à 2 ans	4e	15 00
Génisse, au-dessous de 1 an	2e	30 00
Troupeau jeune, 1 taurillon et 4 génisses, au-dessous de 2 ans	2e	75 00
4 bêtes, mâles et femelles, issu du même taureau	3e	50 00
Robert Robertson, Howick, Qué.—		
Taurillon, au-dessous de 1 an	2e	30 00
Génisse, au-dessous de 1 an	1er	40 00
Troupeau jeune, 1 taurillon et 4 génisses, au-dessous de 2 ans	3e	50 00
4 bêtes, mâles et femelles, issues du même taureau	2e	75 00
2 bêtes, mâle et femelle, produits de la même vache	4e	10 00
W. M. Smith, Fairfield-Plains, Ont.—		
Vache, 4 ans ou au-dessus	2e	35 00
Génisse, 1 à 2 ans	1er	40 00
Troupeau, tous âges	4e	25 00
Troupeau jeune, 1 taurillon et 4 génisses	4e	25 00
William Stewart, jeune, Menie, Ont.—		
Taureau, 3 ans ou au-dessus	2e	35 00
Taurillon, 1 à 2 ans	1er	50 00
Taurillon, au-dessous de 1 an	3e	20 00
Vache, 3 à 4 ans	3e	20 00
Génisse, 1 à 2 ans	2e	30 00
Génisse, au-dessous de 1 an	3e	20 00
Troupeau tous âges	3e	50 00
Jeune troupeau, 1 taurillon et 4 génisses, au-dessous de 2 ans	1er	100 00
4 bêtes, mâles et femelles, issues du même taureau	1er	100 00
2 bêtes, mâle et femelle, produits de la même vache	3e	20 00
Devon, classe 5.		
W. J. Rudd, Eden-Mills, Ont.—		
Taureau, 3 ans et au-dessus	3e	20 00
Taureau, 2 à 3 ans	1er	50 00
Taurillon, 1 à 2 ans	4e	15 00
Taurillon, au-dessous de 1 an	3e	20 00
Vache, 3 ans ou au-dessus	2e	35 00
Génisse, 2 à 3 ans	3e	20 00
Génisse, au-dessous de 1 an	1er	40 00
Génisse, au-dessous de 1 an	4e	15 00
Troupeau tous âges	2e	75 00
Jeune troupeau, 1 taurillon et 4 génisses, au-dessous de 2 ans	3e	50 00
4 bêtes, mâles et femelles, au-dessous de 4 ans, issus du même taureau	2e	75 00
2 bêtes, mâle et femelle, produits de la même vache	2e	40 00
Holstein-Friesian, classe 7.		
J. C. McNiven et fils, Winona, Ont.—		
Taureau, 3 ans ou au-dessus	2e	35 00
Taurillon, 1 à 2 ans	3e	20 00
Génisse, 2 à 3 ans	4e	15 00
Génisse, 1 à 2 ans	3e	20 00
Génisse, au-dessous de 1 an	4e	15 00
Troupeau tous âges	2e	75 00
Aberdeen Angus, classe 3.		
Robert Craik, Montréal, Qué.—		
Taureau, 3 ans ou au-dessus	2e	35 00
Taurillon, 1 à 2 ans	3e	20 00

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

ANIMAUX DOMESTIQUES VIVANTS—GROUPE 27—*Suite.*

RACES BOVINES—*Suite et fin.*

Galloways, classe 4.	Prix	Montant.
William Kough, Owen-Sound, Ont.—		
Taureau, 3 ans ou au-dessus	2e	$ 35 00
Taurillon, 1 à 2 ans	2e	35 00
do do	4e	15 00
Vache, 3 ans ou au-dessus	1er	50 00
do do	4e	15 00
Génisse, 2 à 3 ans	4e	15 00
do 1 à 2 ans	4e	15 00
Troupeau tous âges	4e	25 00
4 bêtes, mâles et femelles, au-dessous de 4 ans, issues du même taureau	2e	75 00
2 do do produits de la même vache	1er	80 00
Vache, tout âge	Médaille et	50 00

Courtes-cornes, classe 148.

A. A. Armstrong, Fergus, Ont.—		
Taurillon ou génisse châtrée, 2 à 3 ans	2e	25 00
do do 1 à 2 do	3e	10 00

Sweepstakes de troupeau, classe 160—(division G., animaux gras).

A. A. Armstrong, Fergus, Ont.—		
Jeune bœuf du plus grand poids, sans égard à l'âge ou à la race	Médaille et	35 00

Sweepstakes par âge, classe 15.

W. B. Cockburn, Aberfoyle, Ont.—		
Taurillon au-dessous de 1 an	2e	25 00

Courtes-cornes, classe 1.

W. B. Cockburn, Aberfoyle, Ont., taurillon, au-dessous de 1 an	2e	$ 30 00
W. C. Edwards, Rockland, Ont.—		
Taurillon, 2 à 3 ans	3e	20 00
Génisse, au-dessous de 1 an	2e	30 00
R. et S. Nicholson, Sylvan, Ont.—		
Taurillon, 1 à 2 ans	3e	20 00
do do	4e	15 00

Troupeau grands sweepstakes, classe 18.

R. et S. Nicholson, Sylvan, Ont., jeune troupeau, tous animaux au-dessous de 2 ans.	4e	50 00

Courtes-cornes, classe 1.

J. et W. Russell, Richmond Hill, Ont.—		
Taurillon, 1 à 2 ans	1er	50 00
Génisse, 2 à 3 ans	2e	35 00
do au-dessous de 1 an	1er	40 00
Jeune troupeau, 1 taurillon et 4 génisses, au-dessous de 2 ans	1er	100 00
4 bêtes, mâles et femelles, au-dessous de 4 ans, issues du même père	1er	100 00
2 do do produits de la même vache	3e	20 00

Troupeau grands sweepstakes, classe 17.

J. et W. Russell, Richmond Hill, Ont., jeune troupeau, tous animaux au-dessous de 2 ans	1er	300 00

Sweepstakes par âge, classe 15.

J. et W. Russell, Richmond Hill, Ont.—		
Taurillon, 1 à 2 ans	2e	Médaille et $ 25 00
Génisse, au-dessous de 1 an	1er	Médaille et $ 25 00

Herefords, classe 2.

H. D. Smith, Compton, Qué., vache, 3 ans ou plus	4e	15 00
F. A. Fleming, Weston, Ont.—		
Génisse, au-dessous de 1 an	4e	15 00
2 bêtes, mâle et femelle, produits de la même vache	3e	20 00

Guerneseys, classe 9.

J. N. Greenshields Danville, Qué., taurillon, au-dessous de 1 an	3e	20 00

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

ANIMAUX DOMESTIQUES VIVANTS—GROUPE 27—*Suite.*

RACES PORCINES.

Yorkshire race améliorée, classe 63.	Prix.	Montant.
J. E. Brethour, Burford, Ont.—		
Verrat, 2 ans ou plus	2e	$ 18 00
do 6 mois à 1 an	2e	18 00
do do do	3e	11 00
Truie, 2 ans ou plus	1er	24 00
do do do	3e	11 00
do 1 à 2 ans	1er	24 00
do do	3e	11 00
do 6 mois à 1 an	2e	18 00
do do do	3e	11 00
do au-dessous de 6 mois	3e	11 00
do do do	4e	5 50
Verrat et 3 truies, de plus de 1 an	1er	24 00
do do de moins de 1 an	3e	11 00
do do do do	4e	5 50
do do de moins de 1 an, élevés par l'exposant	3e	11 00
do do do do	4e	5 50
4 porcs, issus du même verrat, élevés par l'exposant	3e	11 00
4 do do do	4e	5 05
4 porcs, de moins de 6 mois, produits de la même truie	2e	18 00
Joseph Featherston, Springfield-on-the-Credit, Ont.—		
Verrat, 2 ans ou plus	1er	24 00
do 1 à 2 ans	2e	18 00
do 6 mois à 1 an	1er	24 00
do do	4e	5 50
do au-dessous de 6 mois	1er	24 00
do do do	2e	18 00
Truie, 2 ans ou plus	2e	18 00
do do	4e	5 50
do 1 à 2 ans	2e	18 00
do do	4e	5 50
do 6 mois à 1 an	1er	24 00
do do	4e	5 50
do au-dessous de 6 mois	1er	24 00
do do do	2e	18 00
Verrat et 3 truies, de plus de 1 an	2e	18 00
do do do élevés par l'exposant	1er	24 00
do do au-dessous de 1 an	1er	24 00
do do do	2e	18 00
do do do élevés par l'exposant	1er	24 00
do do do do	2e	18 00
4 porcs, issus du même verrat, élevés par l'exposant	1er	24 00
4 do do do	2e	18 00
4 do de moins de 6 mois, produits de la même truie	1er	24 00
Verrat, tout âge	1er	24 00
Verrat, tout âge, élevés par l'exposant	1er	24 00
Truie, do do	1er	24 00

Race d'Essex, classe 60.

Joseph Featherston, Springfield-on-the-Credit, Ont.—		
Verrat, 2 ans ou plus	3e	30 00
Truie do	3e	30 00
Truie, 6 mois à 1 an	1er	40 00
Truie, au-dessous de 6 mois	3e	25 00
Verrat et 3 truies, de plus de 1 an	3e	40 00
do do élevés par l'exposant	3e	50 00
Truie, tout âge	1er	75 00
Truie, tout âge, élevée par l'exposant	1er	100 00
Truie, 1 à 2 ans	1er	50 00

Race de Suffolk, classe 63

Joseph Featherston, Springfield-on-the-Credit, Ont., verrat, 1 à 2 ans	1er	12 00

Race de Tamworth, classe 63.

John Bell, Amber, Ont.—		
Verrat, 2 ans ou plus	1er	14 00
Truie, do	2e	8 00
James Calvert, Thedford, Ont.—		
Verrat, 2 ans ou plus	2e	8 00
Verrat, 1 à 2 ans	1er	14 00
Truie, 2 ans ou plus	3e	5 00
do do	4e	3 00
Verrat et 3 truies, de plus de 1 an	1er	14 00

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

ANINAUX DOMESTIQUES VIVANTS—GROUPE 27—*Suite.*

RACES OVINES.

Dorset-Horn, classe 50.	Prix.	Montant.
J. A. McGillivray, Uxbridge, Ont.—		
Bélier, 3 ans ou plus	1er	$ 25 00
Bélier, 1 à 2 ans	1er	25 00
Brebis, 3 ans ou plus	2e	20 00
Brebis, 2 à 3 ans	2e	20 00
Brebis, 2 à 3 ans	4e	10 00
Brebis, 1 à 2 ans	1er	25 00
Brebis, 1 à 2 ans	4e	10 00
Brebis, au-dessous de 1 an	1er	20 00
Brebis, au-dessous de 1 an	2e	15 00
Bélier et 3 brebis, tous de plus de 2 ans	1er	30 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis, au-dessous de 2 ans, élevés par l'exposant	2e	25 00
Brebis, tout âge	—	50 00
Bélier, au-dessous de 1 an	3e	10 00
Thomas W. Hector, Springfield-on-the-Credit, Ont.—		
Bélier, 2 à 3 ans	3e	15 00
Bélier, 2 à 3 ans	4e	10 00
Bélier, au-dessous de 1 an	2e	15 00
Bélier, au-dessous de 1 an	4e	10 00
Brebis, 3 ans ou plus	1er	25 00
Brebis, 3 ans ou plus	4e	10 00
Brebis, 2 à 3 ans	1er	25 00
Brebis, 2 à 3 ans	3e	15 00
Brebis, 1 à 2 ans	2e	20 00
Brebis, 1 à 2 ans	3e	15 00
Brebis, au-dessous de 1 an	3e	10 00
Brebis, au-dessous de 1 an	4e	10 00
Bélier et 3 brebis, tous de plus de 2 ans	2e	25 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis, au-dessous de 2 ans, élevés par l'exposant	3e	20 00

Cotswold, classe 40.

J. C. Snell et frère, Edmonton, Ont.—		
Bélier, 3 ans ou plus	3e	20 00
Bélier et 3 brebis, tous au-dessus de 2 ans	3e	25 00
Parc de 5 brebis, de 2 ans ou plus, élevées par l'exposant	1er	45 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis au-dessous de 2 ans, élevés par l'exposant	1er	45 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis, au-dessous de 2 ans, élevés par l'exposant	2e	35 00
Robert Miller, Brougham, Ont.—		
Bélier, 3 ans ou plus	2e	25 00
Bélier, 2 à 3 ans	1er	35 00
Bélier, 1 à 2 ans	2e	25 00
Bélier, au-dessous de 1 an	2e	20 00
Brebis, 3 ans ou plus	3e	20 00
Brebis, 3 ans ou plus	4e	15 00
Brebis, 2 à 3 ans	1er	35 00
Brebis, 2 à 3 ans	2e	25 00
Brebis 1 à 2 ans	3e	20 00
Brebis, 1 à 2 ans	4e	15 00
Brebis, au-dessous de 1 an	2e	20 00
Brebis, au-dessous de 1 an	4e	10 00
Bélier et 3 brebis, tous au-dessus de 2 ans	2e	30 00
Brebis, tout âge	1er	50 00

Leicester, classe 41.

John Kelly, Shakespeare, Ont.—		
Bélier, 2 à 3 ans	1er	35 00
Bélier, 1 à 2 ans	1er	35 00
Bélier, 1 à 2 ans	4e	15 00
Bélier, au-dessous de 1 an	1er	25 00
Bélier, au-dessous de 1 an	3e	15 00
Brebis, 3 ans ou plus	3e	20 00
Brebis, 3 ans ou plus	4e	15 00
Brebis, 2 à 3 ans	2e	25 00
Brebis, 2 à 3 ans	4e	15 00
Brebis, 1 à 2 ans	1er	25 00
Brebis, 1 à 2 ans	3e	20 00
Brebis, au-dessous de 1 an	1er	25 00
Brebis, au-dessous de 1 an	4e	10 00
Bélier et 3 brebis, tous de plus de 3 ans	2e	30 00
Parc de 5 brebis, de 2 ans ou plus, élevées par l'exposant	2e	35 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis, moins de 2 ans, élevés par l'exposant	1er	45 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis, de moins de 2 ans, élevés par l'exposant	3e	25 00
Bélier, tout âge	—	50 00

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

ANIMAUX DOMESTIQUES VIVANTS—GROUPE 27—*Suite.*

RACES OVINES—*Suite.*

	Prix.	Montant.
Lincoln, classe 42.		
Gibson et Walker, Denfield, Ont.—		
Bélier, 3 ans ou plus	1er	$ 35 00
Bélier, 2 à 3 ans	1er	35 00
Bélier, 2 à 3 ans	2e	25 00
Bélier, 1 à 2 ans	1er	35 00
Bélier, 1 à 2 ans	2e	25 00
Bélier, au-dessous de 1 an	1er	25 00
Bélier, au-dessous de 1 an	2e	20 00
Brebis, 3 ans ou plus	1er	35 00
Brebis, 3 ans ou plus	2e	25 00
Brebis, 2 à 3 ans	1er	35 00
Brebis, 2 à 3 ans	2e	25 00
Brebis, 1 à 2 ans	1er	35 00
Brebis, 1 à 2 ans	2e	25 00
Brebis, au-dessous de 1 an	1er	25 00
Brebis, au-dessous de 1 an	3e	15 00
Gibson et Walker, Denfield, Ont.—		
Bélier et 3 brebis, tous au-dessus de 2 ans	1er	$40 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis, au-dessous de 2 ans	1er	45 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis, au-dessous de 2 ans	3e	25 00
Bélier, tout âge	1er	50 00
Brebis, tout âge	1er	50 00
William Walker, Ilderton, Ont.—		
Bélier, 2 à 3 ans	4e	15 00
Bélier, 1 à 2 ans	3e	20 00
Bélier, au-dessous de 1 an	3e	15 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis, au-dessous de 2 ans	2e	35 00
William Oliver, Avonbank, Ont.—		
Bélier, 2 à 3 ans	3e	20 00
Bélier, 1 à 2 ans	4e	15 00
Bélier, au-dessous de 1 an	4e	10 00
Brebis, 3 ans ou plus	3e	20 00
Brebis, 3 ans ou plus	4e	15 00
Brebis, 2 à 3 ans	3e	20 00
Brebis, 2 à 3 ans	4e	15 00
Brebis, 1 à 2 ans	3e	20 00
Brebis, 1 à 2 ans	4e	15 00
Brebis, au-dessous de 1 an	4e	10 00
Bélier et 3 brebis, tous au-dessus de 2 ans	2e	30 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis	4e	20 00
D. A. Campbell, Mayfair, Ont.—		
Brebis, au-dessous de 1 an	2e	20 00
Bélier et 3 brebis, tous au-dessus de 2 ans	3e	25 00
Southdown, classe 43.		
John Jackson et fils, Abingdon, Ont.—		
Bélier, 3 ans ou plus	1er	40 00
Bélier, 3 ans ou plus	2e	30 00
Bélier, 2 à 3 ans	2e	30 00
Bélier, 1 à 2 ans	1er	40 00
Brebis, 3 ans ou plus	1er	40 00
Brebis, 2 à 3 ans	1er	40 00
Brebis, 1 à 2 ans	1er	40 00
Parc de 5 brebis, 2 ans ou plus	1er	100 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis, au-dessous de 2 ans	1er	100 00
Bélier, 3 ans ou plus	1er	35 00
Bélier, 3 ans ou plus	2e	25 00
Bélier, 2 à 3 ans	2e	25 00
Bélier, 1 à 2 ans	1er	35 00
Bélier, au-dessous de 1 an	3e	15 00
Brebis, 3 ans ou plus	1er	35 00
Brebis, 2 à 3 ans	1er	35 00
Brebis, 1 à 2 ans	1er	35 00
Bélier et 3 brebis, tous au-dessus de 2 ans	1er	40 00
Parc de 5 brebis, 2 ans ou plus	1er	45 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis, au-dessous de 2 ans	1er	45 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis, au-dessous de 2 ans	4e	20 00
Bélier, tout âge	1er	50 00
Brebis, tout âge	1er	50 00

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

ANIMAUX DOMESTIQUES VIVANTS—GROUPE 27—*Suite.*

RACES OVINES—*Suite.*

Southdown, classe 43—Fin.	Prix.	Montant.
D. J. Jackson, Abingdon, Ont.—		
Bélier, 2 à 3 ans	3e	$ 20 00
Brebis, 3 ans ou plus	2e	25 00
Brebis, 2 à 3 ans	3e	20 00
Brebis, 1 et 2 ans	3e	20 00
Brebis, au-dessous de 1 an	3e	15 00
Béliers et 3 brebis, tous au-dessus de 2 ans	3e	25 00
T. C. Douglass, Galt, Ont.—		
Bélier, 3 ans ou plus	3e	20 00
Bélier, 1 à 2 ans	2e	25 00
Bélier, de moins de 1 an	1er	25 00
Brebis, 3 ans ou plus	3e	20 00
Brebis, 2 à 3 ans	4e	15 00
Brebis, 1 à 2 ans	2e	25 00
Brebis, 1 à 2 ans	4e	15 00
Brebis, au-dessous de 1 an	1er	25 00
Brebis do do	4e	10 00
Bélier et 3 brebis, tous au-dessus de 2 ans	2e	30 00
Parc de 5 brebis, 2 ans ou plus	2e	35 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis, au-dessous de 2 ans	3e	25 00

Oxford, classe 45.

Henry Arkell, Arkell, Ont.—		
Bélier, 3 ans ou plus	4e	15 00
Bélier, 2 à 3 ans	3e	20 00
Bélier, 1 à 2 ans	4e	15 00
Bélier au-dessous de 1 an	4e	10 00
Brebis, 3 ans ou plus	4e	15 00
Brebis, au-dessous de 1 an	1er	25 00
Bélier et 3 brebis, tous au-dessus de 2 ans	3e	25 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis	2e	35 00
Henry Arkell, Teeswater, Ont., brebis, 2 à 3 ans	4e	15 00
Peter Arkell, Teeswater, Ont.—		
Parc de 5 brebis, 2 ans ou plus	2e	35 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis	3e	25 00

Shropshire, classe 44.

W. H. Beattie, Wilton Grove, Ont.—		
Bélier, au-dessous de 1 an	3e	15 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis, au-dessous de 2 ans, élevés par l'exposant	4e	20 00
John Campbell, Woodville, Ont.—		
Bélier, 3 ans ou plus	1er	35 00
Bélier, 2 ans ou moins	4e	15 00
Bélier, 2 à 3 ans	1er	35 00
Brebis, 2 à 3 ans	1er	35 00
Brebis, 2 à 3 ans	3e	20 00
Bélier et 3 brebis, tous au-dessus de 2 ans	1er	40 00
Parc de 5 brebis, 2 ans ou plus, élevés par l'exposant	1er	45 00
Parc de 2 béliers et 3 brebis, au-dessous de 2 ans, élevés par l'exposant	1er	45 00
Bélier, tout âge	1er	50 00

Shropshire, classe 165.

DIVISION G—BÊTES DE BOUCHERIE.

John Rutherford, Roseville, Ont.—		
Mouton, 2 ans ou plus	1er	17 00
Monton, 2 ans ou plus	2e	12 00
Mouton, 1 à 2 ans	1er	17 00
Mouton, au-dessous de 1 an	1er	12 00
Mouton, croisé, tout âge	1er	17 00
do do do	2e	12 00
Sweepstakes, concours limité aux 1ers prix de cette classe	Diplôme.	

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

ANIMAUX DOMESTIQUES VIVANTS—GROUPE 27—*Suite.*

RACES OVINES—*Suite.*

Leicester, classe 162.

DIVISION G—BÊTES DE BOUCHERIE.	Prix.	Montant.
John Rutherford, Roseville, Ont.—		
Mouton, 2 ans ou plus	1er	$ 17 00
Mouton, 2 ans ou plus	2e	12 00
Mouton, 1 à 2 ans	1er	17 00
Mouton, 1 à 2 ans	2e	12 00
Mouton, au-dessous de 1 an	1er	12 00
Mouton, au-dessous de 1 an	2e	7 00
Mouton, croisé, tout âge ; pour être admissible, doit être issu d'un bélier enregistré, de plus l'exposant est tenu de faire connaître l'ascendance maternelle, s'il la connaît	1er	17 00
Mouton, croisé, tout âge, etc., do do do do	2e	12 00
Sweepstakes, concours limité aux premiers prix de la classe	Diplôme.	

Lincoln, classe 163.

DIVISION G—BÊTES DE BOUCHERIE.

John Rutherford, Roseville, Ont.—		
Mouton, 2 ans ou plus	1er	17 00
Mouton, 2 ans on plus	2e	12 00
Mouton, 1 à 2 ans	1er	17 00
Mouton, au-dessous de 1 an	1er	12 00
Mouton, croisé, tout âge	1er	17 00
Mouton, croisé, tout âge	2e	12 00
Sweepstakes, concours limité aux premiers prix de la classe	Diplôme.	

Oxford, classe 167.

DIVISION G—BÊTES DE BOUCHERIE.

John Rutherford, Roseville, Ont.—		
Mouton, 2 ans et plus	1er	17 00
Mouton, 1 à 2 ans	1er	17 00
Mouton, au-dessous de 1 an	1er	12 00
Sweepstakes, concours limité aux premiers prix de la classe	Diplôme.	

Southdown, classe 164.

John Rutherford, Roseville, Ont.—		
Mouton, 2 ans ou plus	2e	12 00
Mouton, 1 à 2 ans	2e	12 00
Mouton, au-dessous de 1 an	1er	12 00
Mouton, croisé, tout âge	1er	17 00

Cotswold, classe 161.

DIVISION G—BÊTES DE BOUCHERIE.

John Rutherford, Roseville, Ont.—		
Mouton, 2 ans ou plus	1er	17 00
Mouton, 2 ans ou plus	2e	12 00
Mouton, 1 à 2 ans	2e	12 00
Mouton, au-dessous de 1 an	2e	7 00
Sweepstakes, concours limité aux premiers prix de la classe	Diplôme.	

Métis et croisés, classe 171.

DIVISION G—BÊTES DE BOUCHERIE.

John Rutherford, Roseville, Ont.—		
Mouton, 2 ans ou plus	1er	17 00
Mouton, 1 à deux ans	1er	17 00
Mouton, au-dessous de 1 an	1er	12 00
Mouton, au-dessous de 1 an	2e	7 00
Sweepstakes, concours limité aux premiers prix de la classe	Diplôme et	25 00

Mérinos, classe 170.

DIVISION G—BÊTES DE BOUCHERIE.

John Rutherford, Roseville, Ont.—Mouton, 1 2 ans	1er	17 00

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

ANIMAUX DOMESTIQUES VIVANTS—GROUPE 27—*Fin.*

RACES OVINES—*Fin.*

Sweepstakes pour les moutons à longue laine.

DIVISION G—BÊTES DE BOUCHERIE.	Prix.	Montant.
John Rutherford, Roseville, Ont.—Moutons de sweepstakes des classes 161, 162 et 163 seuls admissibles	Diplôme et	$ 25 00

Grands sweepstakes, classe 172.

DIVISION G—BÊTES DE BOUCHERIE.

John Rutherford, Roseville, Ont.—Toutes races, concours limité aux animaux ayant rapporté les sweepstakes de leurs classes	Diplôme et	75 00

NOTE.—On n'a point reçu du comité des récompenses la liste pour les volailles.

POISSON ET PÊCHES.

(Exposition collective.)

GROUPE 37.

Département de la marine et des pêcheries.	Ottawa, Canada	Poissons empaillés ; poissons dans l'alcool; oiseaux piscivores; animaux aquatiques empaillés ; peintures représentant des poissons.

GROUPE 38.

Département de la marine et des pêcheries.	Ottawa, Canada	Modèles de bateaux et canots ; *traps* à poisson, etc.

GROUPE 40.

Département de la marine et des pêcheries.	Ottawa, Canada	Huiles de poisson ; hareng et anguille en barils ; photographies de fabriques de conserves ; quais, etc.

(Exposants particuliers.)

GROUPE 38.

Alex. Anderson	Lunenburg, N.-E.	Baleinière.
Département des affaires indiennes	Ottawa, Ont.	Canots d'écorce.
H. W. Embree et Fils	Port-Hawkesbury, N.-E.	Embarcation de pêche à la morue.
Chas. Robin, Collas et Cie (à resp. lim.)	Caraquette, N.-B.	Modèle d'établissements de pêche.

GROUPE 40.

Charles Robin, Collas et Cie (à resp. lim.)	Paspébiac, Qué	Morue séchée.
Stewart Munn et Cie	Montréal, Qué	Conserves de langues et de saumon ; huiles de loup marin ; morue ; colle Munn.
Union Sardinière du Saint-Laurent	Québec, Qué	Conserves de sardines.
D. Rotherel	Charlotte, N.-B.	do
"Yarmouth Packing Company"	Yarmouth, N.-E.	Conserves de homard.
Levi Hart et Fils	Halifax, N.-E.	Morue sèche.
"Cape Sable Packing Co."	Clark's-Harbour, Cape-Island, N.-E.	Conserves de homard.
W. S. Brown	Newcastle, N.B.	do clams.
Turner, Beeton et Cie	Victoria, C.-B.	do saumon.
Wm Leslie	Iles de la Madeleine, Qué.	do homard.
"Alert Bay Canning Company"	Alert-Bay, C.-B.	do saumon.
MM. Ewan et Munn	New-Westminster, C.-B.	do do
James Patterson	Saint-Jean, N.-B.	Hareng et alose saumurés.
John Smith	Halifax, N.-E.	Poisson préparé pour l'alimentation.
Thomas E. Ladner	Ladner's, C.-B.	Guano de poisson.
Le Boutelier, Frères	Paspébiac, Qué	Morue sèche.

GROUPE 41.

R. Hockin	Pictou, N.-E.	Passe-migratoire.

Exposition Universelle Colombienne.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

MINES ET LEUR EXPLOITATION.

GROUPE 42.

Aunger, J. L	Kingston, Ont	Minerais, cristaux et minéraux associés.
Service géologique du Canada	Ottawa, Ont	Minéraux, rocs et fossiles ; or de placer et pépites.
C. P. Willimott et Cie	do	Collections de minéraux canadiens pour les écoles ; minéraux canadiens d'ornement.
T. Hillman	do	Crystal de mica.
" Walker Mining Company "	do	Plombagine et ses produits.
Gouvernem. canadien (service géologique)	do	Exposition collective de houille, anthracite et charbon bitumineux.
G. W. Hughes et Cie	Kaslo, Slocan, C.-B.	Minerai de plomb argentifère.
" Truro Gold Mining Company "	Truro, N.-E	Collection de spécimens d'or et de quartz.
" Londonderry Iron Company "	Colchester, N.-E.	Minerai de fer (limonite et min. spathiq.)
Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse	Halifax, N.-E.	Minerai de manganèse.
" Canadian Copper Company "	Sudbury, Ont	Minerai de nickel et minéraux.
W. G. Kidd	Kingston, Ont	Crystalographie d'Ontario.
Robert H. Ahn	Toronto, Ont	Minerais de nickel, et minéraux associés.
Gouvernement d'Ontario	do	Minerais de fer, offrant des spécimens des diverses mines de fer d'Ontario. Minerais d'or. Collection générale des minéraux utilisables de la province.
" The Canadian Copper Company "	Sudbury, Ont	Minerai de nickel et minéraux associés.
Wiley et Cie	Port-Arthur, Ont	Minerai d'argent et minerai argentifère.
Ennis et Cie	Bristol, Qué	Minerai de fer magnétique.
" Canada Iron Furnace Company, Ltd "	Montréal, Qué	Minerai de fer hydraté limoneux et fonte.

GROUPE 43.

Service géologique du Canada	Ottawa, Ont	Houille bitumineuse (pisiforme), sable et goudron minéral.
" Union Coal Company "	Comox, C.-B.	Houille bitumineuse.
" N. Vancouver C. Mfg. Company "	Nanaïmo, C.-B.	Houille bitumineuse.
" Caledonia Coal Company "	Cap-Breton	Collection de spécimens de houille.
Cie de c. de f. et de charbonnage d'Alberta	Lethbridge, T.N.-O.	Houille bitumineuse.
" Imperial Oil Company "	Petrolia, Ont	Huiles d'éclairage, huiles pour lubrifier et cire paraffine,
" Dominion Coal Company "	Cap-Breton	Charbon de terre.

GROUPE 44

Service géologique du Canada	Ottawa, Ont	Marbre et pierres à bâtir.
C. E. Fish	Newcastle, N.-B.	Pierres à bâtir, grès.
Gouvernement d'Ontario	Toronto, Ont	Collection de spécim. de marbre et pierre à bâtir, granits, marbres, jaspes, etc.
" Canadian Granite Company "	Ottawa, Ont	Trois colonnes de granit.
P. W. Ellis	Toronto, Ont	Marbre, veiné.
Carroll et Vick	do	Grès et pierre de taille (en cubes).
Conseil de ville	Thorold, Ont.	Pierre à bâtir, pierre calcaire.
Comp. des ardoisières de New-Rockland	Montreal-Quarry, New-Rockland, Qué.	Ardoise.
J. C. McCallum	Calgary, T.N.-O.	Pierre à bâtir.

GROUPE 46.

Fredk Foxton	Sydenham, Ont	Mica (cristal) couleur ambrée.
W. A. Allan	Ottawa, Ont	Mica blanc.
W. C. Caldwell	Lanark, Ont	Mica vert.
Smith et Lacey	Sydenham, Ont	Mica couleur ambrée.
M. Godfrey	Godfrey, Ont.	Mica couleur ambrée (cristal).
Gouvernement d'Ontario	Toronto, Ont	Plombagine crue.
Robt Flynn	Mountain-Grove, Ont.	Stéatite, crue et moulue.
Thompson et Manahan	Toronto, Ont	Plombagine crue.
E. B. Haycock	Ottawa, Ont	Mica couleur ambrée (phlogopite).
Gouvernement de Québec	Thetford & Black-Lake, Qué	Trophée de spécimens d'amiante.
Compagnie Johnson	Québec, Qué	Amiante.
W. H. Jeffrey	Danville, Qué.	Amiante.
Daniel McGie et Cie	Québec, Qué.	Mica blanc (verre de moscovie).
" Lake Girard Mica System "	Province de Québec.	Mica.
Don. G. Watters	Ottawa, Ont.	Mica, en cristal et fendu.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

MINES ET LEUR EXPLOITATION—*Suite.*

GROUPE 47.

" Albert Manufacturing Company "	Hillsborough, N.-B.	Gypse (cru).
" Newport Plaster Co "	Newport, N.-E.	Gypse.
Rathbun et Cie	Deseronto, Ont.	Ciment hydraulique.
Nicholas Garland	Eglington, Ont.	Gypse, cru et préparé.
H. Grundy, M.D.	Peterborough, Ont.	Pierre lithographique.

GROUPE 48.

" Walker Mining Company "	Ottawa, Ont.	Plombagine, crue.
" Standard Fertilizer and Chemical Co "	Smith's Falls, Ont	Apatite (phosphate de chaux) et matières fertilisantes.
Province de Québec	Québec, Qué.	Trophée de spécim. de phosp. (apatite).
" The Nichols Chemical Company "	Capelton, Qué	Engrais, minéraux et superphosphates.
Neil Stewart.	Ottawa, Ont.	Phosphate (apatite).
William MacIntosh	Buckingham, Qué.	Cristal de phosphate (apatite).

GROUPE 53.

" The Canadian Copper Company "	Sudbury, Ont.	Barres-lingots de nickel.

GROUPE 51.

" Eustus Mining Company "	Capelton, Qué	Matte (pyrites et lingots de cuivre) et acide.

GROUPE 67.

Service géologique du Canada	Ottawa	Cartes, etc.
Gouvernement d'Ontario	Toronto, Ont.	Carte géologique et minéralogique d'Ontario, peinte à l'huile.
" Canadian Mining Review Pub. Co "	Ottawa, Ont	" Canadian Mining Review."
" Canadian Manufacturer Publishing Company "	do	" Canadian Manufacturer."
Acton Burrows	Winnipeg, Man.	" The Western World."
Robert H. Ahn	Toronto, Ont.	Carte géologique et minéralogique de Sudbury (n° 18,690).

MACHINES.

GROUPE 69.

Moteurs et appareils de génération et de transmission de force motrice ; appareils hydrauliques et pneumatiques.

John Abell, " Engine & Machine Works "	Toronto, Ont.	Machine automatique.
S. R. Earle	Belleville, Ont	Insufflateur d'air et ventilateur à vapeur.
" Kingsley Boiler Company "	St-Jean, N.-B	Chaudières à tubes mobiles.
E. Leonard et fils	London, Ont.	Mach. motrices à boul. à action rapide.
" The James Morrison Brass Manufacturing Company "	Toronto, Ont	Garnitures de cuivre.
T. McAvity et fils.	St-Jean, N.-B.	Spécimens de robinets, joints, soupapes à vap., siffl. de sûr., pomp. de cale, etc.
" Robb Engineering Company "	Amherst, N.-E.	Machine à action rapide.
J. C. Wilson et Cie	Glenora, Ont	Turbines à plateaux divisés.
" Killey-Beckett Engine Co "	Hamilton, Ont.	Machine marine réversible à condensation, dite *compound*

GROUPE 70.

Extincteurs et appareils pour éteindre les incendies.

J. R. Donald	Brussels, Ont	Pompe à vapeur de village.

GROUPE 71.

Machines—outils et machines à travailler les métaux.

John Bertram et fils	Dundas, Ont.	Mach. à percer, à raboter et à découper.
" Central Bridge Company "	Peterborough, Ont.	Marteau à vapeur " Optimate ".
Stevens, Hamilton et Cie	Galt, Ont.	Joints de machine à forer ; contourneuse.

GROUPE 72.

Matériel pour la fabrication des tissus et la confection des vêtements.

C. E. Anderson	London, Ont.	Machine à éplucher.
" Dominion Embroidery Company "	Toronto, Ont.	Machine à broder.

Exposition Universelle Colombienne.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

MACHINES—*Suite.*

GROUPE 73.

Machines servant au travail des bois.

MacGregor, Gourlay et Cie	Galt, Ont	Machines à travailler le bois. Planeuse et appar. *Lightning* à cylind. unique.

GROUPE 77.

Outils à main, machines et appareils usités dans divers travaux.

G. A. LeBaron	Sherbrooke, Qué	Appareils pour essorer le linge et machines pour les fabriquer.
Lent et Coyne	Ridgetown, Ont	Machine à laver.
"The James Morrison Brass Manufacturing Company"	Toronto	Garnitures cuivre.

GROUPE 79.

Appareils servant à la préparation des produits alimentaires.

"G. H. Grimm Manufacturing Co."	Montréal, Qué	Evaporatoire à sucre d'érable.
S. Vessot et Cie	Joliette, Qué	Moulins à moudre le grain.

MOYENS DE TRANSPORT.

GROUPE 80.

Cie de ch. de fer Canadien du Pacifique	Montréal, Qué	Locomotive et tender, train à voyageurs.
Noah L. Piper et fils	Toronto, Ont	Lamp. et pavil. de sign. p. les aiguilles, les tr. les commandements et les locomotives.

GROUPE 83.

"The J. B. Armstrong Manufacturing Company (Limited)"	Guelph, Ont	*Surrey* à deux sièges et à dessus ; ressorts brevetés à simple feuille pour voitures.
"The Chatham Manufacturing Company (Limited)"	Chatham, Ont	Wagon de ferme.
P. Dansereau	Montréal, Qué	Essieux de voitures.
"The Goold Bicycle Co"	Brantford, Ont	Bicycles.
D. Conboy	Toronto, Ont	Soufflets de bogheis.
"The Star Manufacturing Co"	Halifax, N.-E	Patins.
Hutchins et Riley	Calgary, T. du N.-O	Selle, bride, etc., de *cowboy.*
Wm Bonnar	Bolton, Ont	Essieu autolubrificateur sans moyeu.
B. S. Van Tuyl	Petrolia, Ont	Char. à ressorts av. lev. articulé ajustable
John Burns et fils	Toronto, Ont	Sleigh de maître.

GROUPE 85.

E. Chanteloup	Montréal, Qué	Phare de rivières et lacs.
Eben Moseley	Dartmouth, N.-E	Modèles de goélettes, navires et barges.
Stephen Harlow	Lockport, N.-E	Modèle de goélette de pêche.
C. M. Douglas, M.D	Lakefield, Ont	Embarcations de toile pliantes.
"Gilbert Canoe Co"	Gananoque, Ont	Canots de cèdre.
Thomas Gordon	Lakefield, Ont	Canots de bois bl. (tilleul) et de cèdre.
Henry Moseley	Dartmouth, N.-E	Bat. d'agrém. pour famil. et modèles de yacht, goélette et chaloupe à vapeur.
Herald et frères	Gore's-Landing, Ont	Canots de bois blanc et cèdre.
Strickland et Cie	Lakefield, Ont	Canots en noyer tendre et cèdre ; canots en bois blanc et dégarnis.
Cie de ch. de fer Canadien du Pacifique	Montréal, Qué	Modèle de steamer.
Commission du havre de Montréal	do	Dessins représent. le port de Montréal.
Gouvernement canadien (Département des chemins de fer et canaux)	Ottawa, Ont	Cartes et photographies du canal Welland et plan du chenal fluvial.
"Chignecto Ship Railway Co."	Amherst, N.-E	Modèle de chemin de fer de marine.
"The James Morrison Brass Manufacturing Co. (Limited)"	Toronto, Ont	Signaux de la chambre de machines sur navires. Gongs duplexés et indicateur télégraphique p. cham. des machines.
"The William English Canoe Co."	Peterborough, Ont	Sept canots.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

PRODUITS MANUFACTURÉS.

GROUPE 87.

Lyman, fils et Cie	Montréal, Qué	Produits pharmaceutiques. Articles de parfumerie.
H. Dobell et Cie	do	Potasse et perlasse.

GROUPE 88.

"The Canada Paint Company (Limited)"	Montréal, Qué	Peintures, vernis et teintures pour les bois.

GROUPE 89.

Brown frères	Toronto, Ont	Registres blancs ; livres de comptabilité, reliures.
Compagnie de la papeterie Rolland	Montréal, Qué	Papiers à écrire ; papiers de couleurs.
John C. Watson et Cie	do	Papier-tenture.

GROUPE 90.

"The Cobban Manufacturing Co. (Ltd.)"	Toronto, Ont	Manteaux de cheminée.
Edward Courtney	Peterboro', Ont	Table en marqueterie.

GROUPE 91.

"Don Valley Pressed Brick Works"	Toronto, Ont	Briques pressées et terre-cuite.
Mlle Zealand	Hamilton, Ont	Pièces de porcelaine peintes.

GROUPE 92.

Milne, Coutts et Cie	Saint-George, N.-B.	Monuments granit.
Epps, Dodds et Cie	do	do
Tate, Meeting et Cie	do	Piédestal granit.

GROUPE 95.

Joseph McCausland et fils	Toronto, Ont	Verre de couleur.
J. C. Spence et fils	Montréal, Qué	do

GROUPE 96.

William Kurrle	Montréal, Qué	Sculpture en bois.

GROUPE 98.

C. P. Willimott et Cie	Ottawa, Ont	Pierres précieuses canadiennes taillées. Ornements d'agate du Canada.

GROUPE 100.

Belding, Paul et Cie	Montréal, Qué	Fils de soie sur bobines.
Cie de filature de soie de Corticelli	Saint-Jean, Qué	do

GROUPE 102.

Cie des consom. de corderie (à res. limitée)	Montréal, Qué	Ficelles et cordes.
"Canadian Coloured Cotton Mills Co"	do	Tissus.
Cie de coton de Montréal	do	Cotonnades.
Cie de filature de coton du Dominion	do	do

GROUPE 103.

Newlands et Cie	Galt, Ont	Draps, imitations de fourrure.
"Toronto Carpet Manufacturing Co."	Toronto, Ont	Tapis teints en laine ; tapis Axminster.
"Oxford Manufacturing Company"	Oxford, N.E.	*Tweeds*, flanelles, etc.
"Globe Woollen Mills Company"	Montréal, Qué	Lainages.

GROUPE 104.

"Coaticook Knitting Co."	Coaticook, Qué	Vêtements tricotés.
Newlands et Cie	Galt, Ont	Gants.
"Norfolk Knitting Company"	Port Dover, Ont	Vêtements tricotés.
"Penman Manufacturing Company"	Paris, Ont	do et bonneterie.
"Peninsula Knitting Mills"	Thorold, Ont	do
Geo. T. Slater et fils	Montréal, Qué	Bottines, souliers et pantoufles.
"W. E. Sanford Manufacturing Co."	Hamilton, Ont	Confections (p. hommes et jeunes garçons)

GROUPE 105.

Brisco et Watson	Calgary, T. du N.-O.	Peaux (*robe*) de buffalo des bois.

Exposition Universelle Colombienne.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

PRODUITS MANUFACTURÉS—*Suite.*

GROUPE 106.

Cameron, Mlle	Toronto, Ont	Tapisserie à la main.
Clemow, Mme Frank Cockburn	Ottawa, Ont	Tabouret brodé.
Dean, Mlle	Québec, Qué	Cadre de photogr. brodé façon syrienne.
Edwards, Mlle Ida	Ottawa, Ont	Ecran brodé.
Edwards, Edgar W	Vancouver, C.-B	Tapisserie.
Hume, Mlle Katie	Ottawa, Ont	Cadres de photograp. ornés de broderies.
Jones, Mlle Ethel M	Québec, Qué	Centre de table brodé et *doylies.*
Kirby, Mme H	Ottawa, Ont	Eventail brodé.
Newton, Mlle E	Québec, Qué	Paysages en broderie.
Beard, Mlle Pauline St.-John	Saint-Jean, N.-B	Ouvrages à effilés.
Beemer, Mlle	Aylmer, Qué	Point d'Alençon.
Bowen, Mme A	Québec, Qué	*Tea cozy brodé.*
Deadman, Mme	Lambeth, Ont	Travail artistique à l'aiguille.
Glashan, Mlle	Ottawa, Ont	Dessus-écharpe de commode.
Gouin, Mlle Fannie M	Richmond, Qué	Broderie.
Handyside, Mlle M. B	Ottawa, Ont	Tapis de table et éventails.
Johnstone, Mme	Askin, Ont	Broderie.
Kidd, Mlle Jessie E	Ottawa, Ont	Ecran brodé.
Kirby, Mme	do	Eventail.
Lear, Mme Fred	Toronto, Ont	Ouvrages au crochet, soie.
Lord, Mme T. Ellory	Hull, Qué	Ecran brodé.
Marshall, Mlle M. B	Halifax, N.E	Petite nappe et *tea cozy.*
Martin, Mme	Ottawa, Ont	Mouchoir avec effilés.
MacDonald, Mme Frank E	Toronto, Ont	Travail à l'aiguille et au crochet.
McLean, Mlle	Ottawa, Ont	Ecran brodé ; éventail.
McMorrin, Mme R. M	do	Broderies.
Société des arts décoratifs de Montréal	Montréal, Qué	Tapisseries à l'aiguille.
Muir, Mlle Laura	Grimsby, Ont	do
Munro, Mlle	Ottawa, Ont	do
Appelbe, Mlle	Oakville, Ont	*Doylie.*
Baker, Mlle Phœbe L	do	Ouvrages de crochet.
Beaton, Mlle Maggie L	Kingston, Ont	Couvre-pieds fait au crochet.
Currier, Mme T. W	Ottawa, Ont	Nappe brodée.
Odell, Mlle	do	Portières et coussin.
"Ontario Depositary of Ladies' Work"	Toronto, Ont	Broderie de crochet.
O'Rielly, Mme Edward	Aylmer, Qué	Tapis de table brodé.
Perley, M. Harry M	Ottawa, Ont	Nappe brodée pour thé.
Perley, Mme	do	Milieu de table brodé.
Peters, Mlle	Saint-Jean, N.-B	Devant de chaire.
Powell, Mlle	Halifax, N.E	Armoiries en broderie.
Scott, Mme J	Hull, Qué	Couvre-pieds en dentelle d'Angleterre.
Scott, Mme H	Ottawa, Ont	do brodé.
Seagrave, Mlle	Toronto, Ont	Tricots en laine.
Smith, Mme S	Ottawa, Ont	Ecran brodé, éventail.
Thistle, Mlle	do	Eventail.
Thompson, Mme John	Fergus, Ont	*Doylies* tricotés.
Todhunter, Mme J	Toronto, Ont	Tricots fins ; chaussettes.
Wills, Mlle Tilly	Ottawa, Ont	Coussin brodé pour sofa.
Emett, Mme	Toronto, Ont	Fleurs artificielles en *Linocea.*
Bawlf, Mme N	Winnipeg, Man	Broderie sur tulle.
Grant, Mme E. Florence	Saint-Jean, N.-B	*Doylies* brodés.
Seybold, Mme J. Arthur	Ottawa, Ont	Dessus de table brodé.
MacDonald, Mme	Montréal, Qué	Ouvrage en coquillages.

GROUPE 107.

J. Trancle-Armand et Cie	Toronto, Ont	Perruques et cheveux ; coiffures.

GROUPE 111.

Beardmore et Cie	Toronto, Ont	Cuirs pour harnais.
"Breithaupt Leather Co."	Berlin, Ont	Cuirs forts pour semelles.
F. Gourdeau et frère	Québec, Qué	Cuirs.

GROUPE 112.

C. Wilson et fils	Toronto, Ont	Balances de comptoir et balances-bascules

GROUPE 115.

"The Gurney Foundry Co. (Ltd.)"	Toronto, Ont	Fournaises, calorifères et radiateurs à eau chaude.
H. R. Ives et Cie	Montréal, Qué	Fournaise-calorifère à eau chaude.
Laird et Watson	Toronto, Ont	Fournaise fumivore Watson.
"McClary Manufacturing Company"	London, Ont	Poêles.
"Walker Mining Company"	Ottawa, Ont	Lustre pour poêle et plombagine préparée.
Emma L. Robertson	Port-Hope, Ont	Poêle à frire brevetée.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

PRODUITS MANUFACTURÉS—*Suite.*

GROUPE 116.

"McClary Manufacturing Company"	London, Ont.	Ferblanterie.

GROUPE 118.

Ledingham Frères	Victoria, C.-B.	Fers à cheval.

GROUPE 119.

"The Canada Screw Co (Ltd.)"	Hamilton, Ont.	Vis, boulons et rivets.
Shurly et Dietrich	Galt, Ont.	Scies.
Halifax Shovel Co.	Halifax, N.-E.	Pelles et bêches.

GROUPE 120.

S. C. Perkins	Ottawa, Ont.	Appareil de fermeture pour bain.

GROUPE 121.

Mlle Auerbach	Montréal, Qué.	Ecran peint.
Mm G. B. Holmes	Ottawa, Ont.	Peinture sur soie.
Mlle Isabel Ridd	Windsor, N.-E.	Doylies de soie peints.
Mme H. J. MacDonnell	Montréal, Qué.	Dessins au lavis pour service en porcelaine.

BEAUX-ARTS.

GROUPE 140.

Peintures à l'huile.

Ede, F. C. V., Sorgues, près Paris—
- Paysage avec des vaches, France.
- do do France.
- Paysage avec des moutons, France.
- A Sorgues, près Paris.
- Paysage près Fontainebleau.
- Une Basse-cour.

Harris, Robert, Président, R.C.A., Montréal—
- Portrait de M. Gilman Cheney.
- Portrait de Mme Ross.
- En train de composer une Sérénade.
- Portrait de Mlle Peterson.
- "The Homely House that Harbours Quiet Rest."
- Harmonie.

Holden, Sarah B., Montréal, Qué.—
- Portrait.
- Un intérieur breton (France).
- A son goût.

Reid, G. A., R.C.A., Toronto—
- La saisie immobilière.
- L'horloger ambulant.
- La berceuse.
- Un village de montagne.

GROUPE 141.

Aquarelles.

Fraser, John A., R.C.A., New York, N.Y.
- "A Bit of Ightan Mote House."
- Un coup de vent par un matin de juin.
- L'heure solennelle.
- "In the Wild Highlands."
- Crépuscule de novembre, Perthshire.
- La chasse au rat musqué.
- Par le vaisseau de la prairie.
- "The Weird House in the Moat.
- Sur les bords de Loch Etive.
- Soleil couchant.
- "'Twixt Achray and Katrine."
- Percé.

ARTS LIBÉRAUX.

GROUPE 147.

Gouvernement canadien (Dépt. de l'Agriculture)	Ottawa, Ont.	Modèle d'appareils de quarantaine et à désinfecter.
Gouvernement provincial d'Ontario	Toronto, Ont.	Diagrammes, cartes et statistiques.
Wm Bannerman	Port-Hope, Ont.	Désinfectant Bannerman (phénol).
E. Playter, M.D.	Ottawa, Ont.	Rafraîchissoir hygiénique pour l'eau, le lait, le vin, etc.
J. S. Russell	Toronto, Ont.	Palets de pierre.
Frank Lally	Cornwall, Ont.	Crosses.

GROUPE 148.

"The Harvard Chair Co. of Toronto"(Ltd.)	Toronto, Ont.	Chaises d'opération chirurgicale.

GROUPE 149.

Albert-College	Belleville, Ont.	Nature morte, fleurs et draperies.
"Art School"	Hamilton, Ont.	Ecran sculpté.
"Art School"	do	Dessins d'architecture et de mécanique.
Académie des sœurs du Bon Pasteur	Montréal, Qué.	Travaux d'école.
Alma-Collège	St-Thomas, Ont.	Spécimens de peinture sur porcelaine, à l'huile et au lavis.

Exposition Universelle Colombienne.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

ARTS LIBÉRAUX—*Suite.*

GROUPE 149—*Suite.*

Aylmer, Ecole modèle	Aylmer, Qué	Travaux d'élève.
Arcand, Arthur	Ottawa, Ont	Spécimens de calligraphie.
"Art School" de Toronto (Maud Parkyn)	Toronto, Ont	Portrait d'après nature.
Acadé. commerc. des frères de la doct. chr.	Québec	Travaux d'école.
Archambault, M. U. E	Montréal, Qué	Série du "Journal de l'Instruction Publique."
"Blenheim" Ecole publique de	Blenheim, Ont	Spécimens de travaux et de photographies.
Frères de l'Institut chrétien	Laprairie, Qué	Exercices divers et herbier.
Frères du Sacré-Cœur	Arthabaskaville, Qué	Travaux d'école.
Belmont, Ecole	Montréal, Qué	Exercices scolaires, divers.
Bruchesi, Rév. chanoine P. N. (Commissaire)	Montréal, Qué	Exposition d'écoles catholiques.
Frères des écoles chrétiennes	do	Exercices, en français et en anglais.
Frères Orestus, des écoles chrétiennes	do	Formules d'arpentage.
Frère Pelerinus, Académie Commerciale	Québec, Qué	Cartes-reliefs d'Ottawa.
Battleford, école industrielle des Sauvages	Battleford, T. N.-O.	Travaux d'élèves.
Barrett, Rosina J. (Principale de "l'Art School")	Ottawa, Ont	Ouvrages à l'aiguille.
Coaticook, Académie de	Coaticook, Qué	Travaux d'élèves.
Courtland-Ave., école et kindergarten de	Berlin, Ont	Collection d'ouvrages d'élève.
Congrégation de la Sainte-Croix	Côte des Neiges, près Montréal, Qué	Photographies et divers exercices
Collège de Saint-Laurent	Saint-Laurent, près Montréal, Qué	Volumes reliés, divers travaux.
Conseil des arts et manufactures de la province de Québec	Montréal, Qué	Dessins et sculptures en bois.
Institut des Clercs de Saint-Viateur	Joliette, Qué	Photographies de l'école, avec notes.
Académie commerciale catholique	Montréal, Qué	Spécimens de dessin linéaire et d'ornement.
La ville de la Côte Saint-Antoine	Côte Saint-Antoine, Qué	Spécimens de travaux d'élèves.
Ecoles catholiques	Hamilton, Ont Saint-Catharine, Ont. London, Ont. Saint-Thomas, Ont.	Dessins en couleur et travaux d'élèves.
Département des affaires indiennes, gouvernement canadien	Ottawa, Ont	Ouvrages d'enfants indiens.
Rév. Père Joseph C. Carrier	Saint-Laurent, près Montréal, Qué	Albums de botanique et spécimens.
Dunham, Académie	Dunham, Qué	Travaux d'élèves.
Drouin, A. M. P	Ottawa, Ont	Spécimens de calligraphie.
Department de l'Instruction publique	Québec, Qué	Rapp. publics de l'hon. Surintendant.
"De La Salle Penman Club"	do	Spécimens de calligraphie.
"De La Salle Institutes"	Hamilton et Toronto, O.	Peintures, dessins et travaux d'élèves.
De La Salle, Ecole	Renfrew, Ont	Spécimens de travaux d'élèves.
Département de l'éducation	Toronto, Ont	"Art Schools" et "Mechanics Institute."
Ecoles élémentaires rurales	Nouvelle-Ecosse	Cartes, lois, livres scolaires, etc.
Edwards, Mme E. W	Vancouver, C.-B.	Deux spécimens de tapisserie.
Ecole élémentaire	Repentigny, Qué	Travaux d'école.
Gaudreau, Mlle T. Joséphine, institutrice	St-Pascal de Kamouraska	do
Dalpe, Mlle G. (institutrice)	Sainte-Marie Salomé	do
Exposition du comté de Est-Middlesex (Flora McCall)	Westminster, Ont.	Spécimens de travaux et photographies.
Exposition du comté d'Ouest Kent (Benj. Rothwell)	Chatham, Ont	Spécimens de travaux.
Exposition du comté de Halton (J. H. Morrison)	Esquesing, Ont	Spécimens de trav. et de photographies.
Elkhorn, Ecole indienne	Winnipeg, Man	Travaux d'élèves.
Sœurs Grises de la Croix	Pointe du Lac, Qué	Exercices en français et en anglais.
Gélinas, Isaac	Vaudreuil, Qué	do do
Ecole des Sœurs Grises	Côte des Neiges, Montréal, Qué	Travaux d'école.
Hellmuth, Collège de	London, Ont	do d'élèves.
Henderson, M	Kingston, Ont	Tableau de marine à l'huile.
Huntingdon, Académie	Huntingdon, Qué	Travaux spéciaux d'élève.
Institut des jeunes aveugles d'Ontario	Brantford, Ont	Travaux d'élèves et moyens d'inseignement.
Institut des jeunes aveugles, Sœurs Grises,	Montréal, Qué	Ouvrag. de fantaisie en perle et en jonc.
Institut des sourdes-muettes	do	Albums de dessin.
Institut des sourds-muets catholiques	Mile End, Montréal, Qué.	Exercices en français et en anglais, et album.
Ecole des sauvages (Mary Beattie)	Oneida, Ont	Spécimens de trav. et photographies.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

ARTS LIBÉRAUX—*Suite.*

GROUPE 149—*Suite.*

Joceylen, Ecoles de	Joceylen, T. du N.-O.	Travaux d'école.
Jacques Cartier, Ecole normale de	Montréal, Qué	Album de dessins.
Joliette, Collège de	Joliette, Qué	Cahiers de travaux divers.
Kuper-Island, Ecole industrielle de	Vancouver, C.-B	Ouvrages d'élèves.
Knowlton, Ecole modèle de	Knowlton, Qué	do
Lachute, Académie de	Lachute, Qué	do
Abbé Th. G. Rouleau, principal de l'école normale Laval	Québec, Qué	Méthodes de dessin, par Charles A. Lefèvre.
Lennoxville, Ecole modèle de	Lennoxville, Qué	Travaux spéciaux d'élèves.
Lachine, Ecole modèle de	Lachine, Qué	do
Ministre de l'éducation	Toronto, Ont	Système d'écoles pour l'instruction professionnelle des instituteurs.
do	do	Système d'enseignement secondaire des lycées et collèges.
do	do	Système d'enseignement élémentaire.
Moose-Jaw, Ecole unie de	Moose-Jaw, T. du N.-O.	Travaux scolaires.
Moosomin, Ecoles de	Moosomin, T. du N.-O.	do
Mile-End, Ecole publique de	Mile-End, Qué	Travaux d'élèves.
"Montreal Society Decorative Art"	Montréal, Qué	Ouvrages à l'aiguille et peintures.
Maristes, Frères	Iberville, Collège, d'Iberville, Qué	Dessins, aquarelles et cartes locales.
Mlle Marchand, Académie de	Montréal, Qué	Exercices scolaires.
Matton, A. O	Ottawa, Ont	Spécimens de calligraphie.
Montréal, Collège de	Montréal, Qué	Exercices français, anglais, latins et grecs.
"Protestant Board of School Commissioners," de Montréal	do	Travaux d'élèves.
Montmagny, Alph	Québec, Qué	Spécimens de calligraphie.
Mendon, Mlle L. C	Toronto, Ont	Dessins géométriques, etc.
Mont Saint-Louis, Institut du	Montréal, Qué	Travaux scolaires.
May, S. Passmore, M.D	Toronto, Ont	Electro-métallurgie.
Nicolet, Collège de	Nicolet, Qué	Compositions françaises et latines, et livres class. des dix dernières années.
Ecole des frères de la doctrine chrétienne	Maisonneuve, Qué	Carte-relief en plâtre.
Ontario, "Institution for the Deaf and Dumb" d'	Belleville, Ont	Travaux d'élèves.
Ottawa, "Art School" d'	Ottawa, Ont	Dessin mécanique.
Ontario, "Ladies' College" d'	Whitby, Ont	Aquarelles.
Département de l'éducation d'Ontario	Toronto, Ont	Appareils de chimie et de physique à l'usage des écoles normales et des lycées.
do do	do	Système d'instruction professionnelle des instituteurs.
do do	do	Système national d'éducation.
Ontario, Ecoles publiques de Kingston	Kingston, Ont	Spécimens de travaux.
Département de l'éducation d'Ontario	Toronto, Ont	Livres classiques et système établi pour leur autorisation.
Ontario, Institut des aveugles d'	Brantford, Ont	Travaux scolaires.
Prince-Albert, Ecole de	Pr.-Albert, T. du N.-O.	do
Peterboro, "Mechanics' Institute" de	Peterboro', Ont	Portée de marchepieds.
Ecoles du comté de Prince-Edouard	Ameliasburg, Ont	Spécimens de travaux et photographies.
Paris, Ecoles de	Paris, Ont	Spécimens de travaux d'élèves.
Gouvernement provincial d'Ontario	Toronto, Ont	Exposition scolaire générale.
Département de l'éducation d'Ontario, Kindergarten normal de la province	do	Travaux d'élèves.
Gouvernement provincial de Québec	Québec, Qué	Exposition scolaire générale.
Gouvernement des territoires du N.-O	Régina, T. N.-O	do do
Ecoles publiques	Nouvelle-Ecosse	Travaux de kindergarten publics.
"Public School Board," Kindergarten de	Hamilton, Ont	Travaux d'élèves.
Ecoles publiques	Nouvelle-Ecosse	Spécimens d'écoles élémentaires avec photographies des édifices.
Académies et lycées publics de comté	do	Spécimens de travaux et photographies.
Ecole polytechnique	Montréal, Qué	Compositions et problèmes par des élèves
Palien, Ethel	Toronto, Ont	Etudes d'animaux (têtes de chiens).
Régina, Ecoles unies de	Régina, T. du N.-O	Travaux d'élèves.
Ross, LLD., Hon. G. W	Toronto, Ont	Appareils destinés à l'enseignement des éléments des sciences et liv. classiques
Rigaud, Collège de	Rigaud, Qué	Cahiers de divers travaux d'élèves.
Département de l'éducation d'Ontario, Ecoles séparées catholiques romaines	Toronto et Ottawa, Ont	Estampes et travaux d'élèves.
Rupert, Ecole industrielle des sauvages de	Winnipeg, Man	Travaux d'élèves.
Stacey, Mlle Annie M	Saint-Thomas, Ont	Broderies, Kensington, etc.

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Suite.*

ARTS LIBERAUX—*Suite.*

GROUPE 149—*Suite.*

Sherbrooke, Ecole modèle de	Sherbrooke, Qué	Travaux d'élèves.
High-School de Saint-Jean	Saint-Jean, Qué	do
Institutions provinciales spéciales de la Nouvelle-Ecosse		Photogr. et trav. de l'école des aveugles.
do do do		Photographies et travaux de l'école normale provinciale.
"School of Practical Science"	Toronto, Ont.	Dessins de topographie et d'architecture.
Institutions provinciales spéciales de la Nouvelle-Ecosse		Photographies et travaux de l'institut des sourds-muets.
Département de l'éducation d'Ontario, écoles pour les sourds, les muets, les aveugles et les faibles d'esprit	Toronto, Ont.	Education des infirmes.
Sœurs du Bon-Pasteur	Québec, Qué	Cahiers d'écriture et photogr. de l'école.
Sœurs de Jésus-Marie	Sillery, Qué	Ouvrages à l'aiguille et au crochet.
Sherbrooke, Séminaire de	Sherbrooke, Qué	Volume relié de travaux divers.
Sœurs de Sainte-Croix	Saint-Laurent, Qué	Ouvrages à l'aiguille et de fantaisie.
Sœurs de Sainte-Anne	Lachine, Qué	Travaux de classe.
Sœurs de la Présentation	Saint-Hyacinthe, Qué	Ouv. à l'aiguille et de fant., trav. de classe
Ecole de Saint-Alexis	Saint-Alexis, comté de Montcalm, Qué	Exercices français et anglais.
"School of Practical Science"	Toronto, Ont.	détermination graphique 1553 de latitude
Sarsfield, Ecole de	Montréal, Qué	Exercices divers.
Sœur M. de Sainte-Amélie (Rév.)	Saint-Laurent, Qué	Botanique, plantes du Canada.
Sœur du Précieux Sang (Rév.)	Montréal, Qué	Carte historique, travail de calligraphie.
Sœurs de la Charité	Québec, Qué	Travaux d'école et ouvrages à l'aiguille.
Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame	Montréal, Qué	Spécimens de travaux de couture.
Ecole industrielle de Saint-Joseph	High-River, T. du N.-O.	Travaux d'élèves.
do Saint-Albert	Saint-Albert, T. du N.-O.	do d'école.
do Saint-Boniface	Saint-Boniface, Man.	do d'élèves.
do Shingwauk	Sault-Sainte-Marie, Ont.	do d'école.
Turnbull, M.	Toronto, Ont.	Globe terrestre et céleste de 18 pouces.
Ursulines, Couvent des	Stanstead, Qué	Cartes historiques, ouvrages à l'aiguille.
do	Québec, Qué	Carte historique et carte du ciel.
do	Trois-Rivières, Qué	Travaux d'élèves sur verre.
do	Roberval, Lac Saint-Jean, Qué	Broderies en fils de lin et de laine sur drap.
Victoria, Ecole et Kindergarten	Galt, Ont.	Travaux scolaires.
Ville-Marie, Couvent de	Montréal, Qué	Travaux scolaires, peintures, dessins et ouvrages à l'aiguille.
Whitewood, Ecoles de	Whitewood, T. du N.-O.	Travaux scolaires.
Wolseley, Ecole publique de	Wolseley, T. du N.-O.	do
Wide-Awake, Ecoles de	Prince-Albert, T. du N.-O	do
Waterville, Kindergarten de	Waterville, Qué	Travaux d'élèves.
Waterloo, Académie de	Waterloo, Qué	do

GROUPE 150.

E. Deville	Ottawa, Ont	Carte du parc des montagnes Rocheuses.
J. A. Langlais et fils	Québec, Qué	Cahiers d'écriture.
Société royale du Canada	Ottawa, Ont	Rapports annuels.
Dr Bourinot, C.M.G.	do	"Parliamentary Procedure and Practice," et "History of Cape Breton."
J. L. Jones	Toronto, Ont.	Gravures sur bois.
"Methodist Book and Publishing House."	do	Livres.
Conseil des Arts et des Manufactures	Montréal, Qué	Dessins.

GROUPE 151.

S. J. Jarvis	Ottawa, Ont	Photographies.
Boorne et May	Calgary, T. du N.-O.	do
C. S. Cochrane	Hamilton, Ont	do
Wm. Notman et fils	Montréal, Qué	do
Chemin de fer de Yarmouth et Annapolis	Yarmouth, N.-E	do
Park et Cie	Brantford, Ont.	do
L. H. Williams	Montréal, Qué	do
Dr Oronhyatekha	Toronto, Ont.	do
Gouvernement provincial de la N.-E.	Halifax, N.-E	Photographies et dessins de ponts.
Che. de f. de Windsor à Annapolis (s. la route dite de la "terre d'Evangéline")	Kentville, N.-E	Photographies.

GROUPE 152.

F. Ed. Meloche	Montréal, Qué	Plans et dessins d'architecture

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS CANADIENS, ETC.—*Fin.*

ARTS LIBÉRAUX—*Fin.*

GROUPE 153.

Gouvernement canadien (Département des postes)	Ottawa, Ont	Spécimens de timbres à date, sacs postaux, etc.
F. R. E. Campeau	do	Timbres (fisc ou trésor).
W. J. Beatty	do	Album de timbres-poste.
Joseph L. Savard	Québec, Qué	do
" British American Bank Note Co"	Ottawa, Ont	Billets de banque, certificats d'action et timbres.

GROUPE 154.

F. E. McLean	Port-Hastings, N.-E	Anciens billets de banque.

GROUPE 155.

William H. Love	Saint-Jean, N.-B	Collection de boutons militaires.

GROUPE 158.

" Dominion Organ and Piano Co"	Bowmanville, Ont	Pianos.
" Dominion Organ and Piano Co"	do	Orgues.
O. Newcombe et Cie	Toronto, Ont	Pianos.
A. A. Barthelemes et Cie	do	Mécanismes d'actions pour piano.

ETHNOLOGIE.

Gouvernement d'Ontario	Toronto, Ont	Histoire naturelle : oiseaux et quadrupèdes empaillés.
" Historical and Scientific Society of Manitoba	Winnipeg, Man	*Mills* du Manitoba.
" Canadian Institute"	Toronto, Ont	Exposition archéologique.
Oliver Spanner	do	Taxidermie.
W. C. Pound	Victoria, C.-B	Oiseaux empaillés.
Fillip Jacobsen	Bella Bella, C.-B	Collection ethnologique provenant des sauvages de Bella-Coola.
James Deans	Victoria, C.-B	Collection ethnologique, îles de la Reine Charlotte.
Mme O. Morrison	Metlakahtla, C.-B	Collection ethnologique, Indiens Tamshians.

NOTE.—Cetie liste qui diffère un peu de celles déjà publiées, est la liste officielle même envoyée par le comité des récompenses.

Un Acte du congrès autorisait le *Board of Lady Managers* à décerner des récompenses aux coopérateurs (dessinateurs, ouvriers, etc.) ayant contribué notablement au mérite des produits médaillés par la commission colombienne. Il a été attribué nombre de ces récompenses au Canada, dont la liste ne nous a pas encore été communiquée.

RÉCOMPENSES POUR LA VOLAILLE, ETC.

Comme on l'a dit précédemment, le département de l'agriculture n'a pas encore eu la liste des récompensés de cette division. L'état suivant, fourni par M. A. Bogue, chargé de l'exposition des produits canadiens, a été dressé aussi exactement que possible d'après les données obtenues jusqu'à présent.

Noms.	Adresses.	Récompenses.		Noms.	Adresses.	Récompenses.	
		Nombre.	Montant.			Nombre.	Montant.
John Brown	Toronto	2	$ 8	W. H Dustan	Bowmanville	4	$ 16
John Coulson	Guelph	3	17	M. T. Burns	Tilsonburg	6	34
C. J. Daniels	London	18	108	C. Stockwell	London	4	16
J. G. McCormick	do	18	111	Richard Oke	do	46	241
Wm McNeal	do	106	712	A. Bogue	do	46	291
J. E. Meyers	Kossuth	1	2	G. W. Loans	do	3	11
Wm Ferguson	London	1	3	D. Bogue	Lambeth	10	45
George Bogue	Strathroy	3	20	H. Emerick	International-Bridge	3	11
C. S. Jackson	International-Bridge	8	33	J. T. Williams	London	2	5
L. Sage	London	4	23	Dr J. S. Niven	do	3	8
R. M. McCurdy	do	5	28	Wm M. Smith	Fairfield-Plains	5	22
Fred. Goebel	New-Hamburg	1	10	Wm Barber	Toronto	41	295
Ed. Donnelly	Sandwich	1	3	Wm McLeod	London	7	27
F. C. Hare	Whitby	4	25	W. J. James	St-Thomas	3	13
Bartlett et George	London	4	26	H. B. Donovan	Toronto (Volaille. 14; Pigeons. 95)	109	349
Thomas Cockburn	Hamilton	2	8				
J. H. Saunders	London	3	10	C. H. Thompson	St-Thomas	3	16
R. S. Robson	do	2	5	W. H. Gaze	London	10	30
Haycock et Kent	Kingston	2	6	A. Thompson	Allan's-Corners	2	8
John Schuler	New-Hamburg	2	20	J. Hord	Parkdale	1	8
R. Scott	London	3	9				

NOTE.—La liste de récompenses ci-dessus est celle qui avait été reçue de Washington lorsque ce rapport a été imprimé. Elle est susceptible de corrections et additions.

ANNEXE DU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE POUR 1893

BEURRE ET FROMAGE

RAPPORT SPÉCIAL

PRODUCTION DU BEURRE ET DU FROMAGE EN CANADA ET MARCHÉS POUR CES PRODUITS.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE
1894

N° 8*h*—1894.] *Prix:* 5 *centins.*

A l'honorable A. R. ANGERS,
Ministre de l'agriculture.

MONSIEUR,—Le rapport suivant a été préparé dans le but de faire connaître quels progrès ont été réalisés dans l'industrie laitière en Canada ; quels sont les marchés pour la vente du beurre et du fromage et quelles mesures ont été prises par les pays exportateurs de beurre et de fromage pour s'assurer les marchés des pays importateurs de ces produits.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

GEORGE JOHNSON,
Statisticien, département de l'agriculture.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,
OTTAWA, juin, 1894.

MATIÈRES DU RAPPORT

BEURRE ET FROMAGE

PRODUCTION.

Fromageries et beurreries—Recensement.
Fromageries par provinces—Recensement.
Beurreries par provinces—Recensement.

TABLEAUX SPÉCIAUX.

Fromageries.

Nombre de réponses reçues.
TABLEAU—Saison, patrons, vaches.
" Produit des fabriques.
" Recettes des patrons.
" Emploi du petit-lait.

Beurreries.

Nombre de réponses reçues.
TABLEAU—Saison, patrons, vaches.
" Produit des beurreries.
" Recettes des patrons.
" Emploi du lait écrémé.

Fromage et beurre de ménage—Recensement.
Production totale, fromage.
" beurre.

Recensement.

Fromageries, 1881.
Beurreries, 1881.
Laiteries privées, 1881.
Production totale de fromage, 1880.
Production totale de beurre, 1880.
Fromageries, 1871.
Laiteries privées, 1871.
Production totale de fromage, 1870.
Fabrication du fromage, 1891, 1881, 1871.
" du beurre, 1891, 1881, 1871.
Fromageries : comparaison des trois décades.
Progrès des fromageries depuis leur origine.
Beurreries, comparaison des trois décades.
Vaches laitières, 1891, 1881, 1871.
Proportion des vaches par rapport à la population.
Quantité de beurre par vache.
Quantité de fromage par vache.
Lait concentré.
Bêtes à cornes, 1891.
" 1881.
" 1871.

MARCHÉS.

Fromage.

Exportations depuis 1860 du Canada et des Etats-Unis.
Exportations canadiennes, par pays, 1893.
Exportations canadiennes, classées par années de recensement.
Importations canadiennes, par pays, 1893.
Importations britanniques, par pays—8 ans.
Exportations britanniques—8 ans.
" " par pays, 1892.
" des Etats-Unis, par pays, 1893.
Importations des Etats-Unis, par pays, 1893.

Beurre.

Exportations depuis 1860 du Canada et des Etats-Unis.
Exportations canadiennes, par pays, 1893.
Exportations canadiennes, classées par années de recensement.
Importations canadiennes, par pays, 1893.
" britanniques, par pays—8 ans.
Exportations britanniques—8 ans.
" " par pays, 1892.
Exportations des Etats-Unis, par pays, 1893.
Importations des Etats-Unis, par pays, 1893.

Lait concentré.

Exportations et importations britanniques, 1892.

Consommation domestique.

Fromage canadien—Années de recensement.
Beurre canadien—Années de recensement.
Fromage et beurre importés—Années de recensement.

RAPPORTS, EUROPE SEPTENTRIONALE.

Danemark.
Suède.
Allemagne du Nord.
Conclusion.

RAPPORT

BEURRE ET FROMAGE.

Le recensement de 1890 donne les détails suivants sur les beurreries et les fromageries existantes en Canada :—

—	Nombre.	Valeur des terrains.	Valeur des bâtiments.	Valeur des machines.	Capital d'exploitation.
		$	$	$	$
Fromageries	1,565	96,204	853,719	764,894	871,782
Beurreries	170	19,826	114,069	226,492	180,211

—	Employés.		Salaires payés.	Valeur des matières premières.	Valeur des produits.
	Hommes.	Femmes.	$	$	$
Fromageries	2,726	287	753,067	6,804,611	9,784,288
Beurreries	401	24	106,303	595,421	913,591

Division par provinces :—

FROMAGERIES.

Provinces.	Nombre.	Capital.	Employés.	Salaires payés.	Valeur des matières premières.	Valeur des produits.
		$		$	$	$
Colombie-Britannique	1	1,400	1	240	2,700	3,530
Manitoba	23	27,980	45	10,514	35,188	56,497
Nouveau-Brunswick	9	27,340	21	3,420	16,337	27,152
Nouvelle-Ecosse	14	17,300	25	4,142	29,149	45,665
Ontario	893	1,669,853	1,930	520,274	4,971,773	7,269,225
Ile du Prince-Edouard	4	5,735	13	1,710	5,640	8,448
Québec	617	822,626	971	211,447	1,736,794	2,362,595
Territoires	4	14,365	7	1,320	7,030	11,176
Total	1,565	2,586,599	3,013	753,067	6,804,611	9,784,288

BEURRERIES.

Colombie-Britannique						
Manitoba	8	60,033	30	11,694	24,702	47,390
Nouveau-Brunswick	1	1,100	4	500	1,140	2,000
Nouvelle-Ecosse	2	315	2	267	1,120	2,010
Ontario	45	107,549	132	35,484	188,715	300,113
Ile du Prince-Edouard						
Québec	111	361,156	249	56,358	377,294	555,932
Territoires	3	10,445	8	2,000	2.450	6,146
Total	170	540,598	425	106,303	595,421	913,591

TABLEAUX SPÉCIAUX.

Pour ajouter aux données précédentes on a fait préparer le tableau suivant :—

BEURRERIES ET FROMAGERIES.

Tableau spécial.

Lieu de la fromagerie—Township (canton).
do beurrerie Comté.
Province.
Station de chemin de fer la plus proche.
Nom du propriétaire et adresse postale.
Date de la mise en exploitation de la fromagerie ou beurrerie.
Date de l'ouverture.
Date de la clôture.
Nombre des patrons.
Nombre des vaches fournissant le lait ou la crème.
Quantité de lait, en livres, reçue pendant la saison.
Prix net payé au patron par 100 livres de lait délivrées à la fabrique.
do do do au lieu de la traite.
Quantité totale de fromage, en livres, fabriquée pendant la saison.
Produit de la vente du fromage.
Quantité totale de beurre, en livres, fabriquée pendant la saison.
Produit de la vente du beurre.
A quoi emploie-t-on le petit-lait?
A quoi emploie-t-on le lait écrémé?

Sur 500 circulaires distribuées, 451, dont 405 venant de fromageries et 46 de beurreries, ont été retournées avec des mentions plus ou moins complètes. Les tableaux relatifs au fromage ont été distribués comme suit :—Ontario, 284 ; Québec, 150 ; Nouveau-Brunswick, 8 ; Nouvelle-Ecosse, 1. Les réponses ont été : Ontario, 266 ; Québec, 130 ; Nouveau-Brunswick, 8 ; Nouvelle-Ecosse, 1.

Dans 45 cas, on n'a pas eu de réponse à la question :—			Date de l'établissement.
1	do	do	Date de l'ouverture.
6	do	do	Date de la clôture.
60	do	do	Nombre de vaches.
12	do	do	Nombre de patrons.
48	do	do	Prix payé pour le lait.
7	do	do	Quantité de fromage.
13	do	do	Valeur du fromage.
45	do	do	Emploi du petit-lait.

FROMAGERIES.

Tableau spécial.

Sur les 1,534 fromageries relevées par le recensement dans ces quatre provinces, 27 pour 100 à peu près, ou si l'on prend tout le Dominion, 26 pour 100 ont répondu aux questions supplémentaires contenues dans le tableau spécial. Quant à la valeur du produit, l'augmentation a été de 33 pour 100 pour les quatre provinces et de 32·68 pour tout le Dominion, comparativement à la valeur constatée par le recensement.

Les tableaux font voir que les 405 fromageries ont eu une saison de production de 177 jours, la moyenne en Ontario ayant été de 182 jours.

Ces fromageries ont reçu le lait de 136,479 vaches ; le nombre des patrons a été de 20,471. La moyenne des patrons a été d'un peu plus de 50 et celle des vaches de 337 par fromagerie, les patrons ayant en moyenne sept vaches, plus une petite fraction.

Ces tableaux, décomposés par provinces, fournissent les données suivantes :—

FROMAGERIES—NOMBRE DE PATRONS ET NOMBRE DE VACHES.

Provinces.	Fromageries.	Saison de production : jours.		Vaches.	Patrons.	Vaches par fromagerie.	Patrons par fromagerie.	Vaches par patron.
		Total.	Moyenne.	Nombre.	Nombre.			
Ontario	266	48,381	182	103,541	15,348	390	57·7	6·7
Québec	130	21,991	169	31,708	4,858	244	37·37	6·52
N.-Brunswick	8	1,021	128	1,080	205	135	26	5·27
Nouvelle-Ecosse	1	123	123	150	60	150	60	2·50
Total	405	71,516	177	136,479	20,471	337	50·55	6·67

La quantité de lait provenant de ces vaches, fournie aux fromageries, a été de 359,905,128 livres, qui ont produit 35,486,504 livres de fromage, lequel a rapporté une somme de $3,194,516. Ceci donne en moyenne 10·14 livres de lait pour une livre de fromage, et neuf centins plus une minime fraction comme prix du fromage par livre.

Ces chiffres se décomposent comme suit par provinces :—

PRODUIT DES FROMAGERIES.

Provinces.	Lait reçu.	Produit en fromage.	Vente du fromage.	Liv. de lait par liv. de fromage.	Prix du fromage.
	liv.	liv.	$	liv.	c. par liv.
Ontario	291,399,795	28,185,866	2,541,130 27	10·34	$\cdot 09\frac{916}{1000}$
Québec	66,224,384	7,076,610	631,501 50	9·35	$\cdot 08\frac{992}{1000}$
Nouveau-Brunswick	2,144,422	210,681	20,384 25	11·79	$\cdot 09\frac{64}{100}$
Nouvelle-Ecosse	136,527	13,347	1,500 00	10·23	$\cdot 11\frac{24}{100}$
Total	359,905,128	35,486,504	3,194,516 02	10·14	$\cdot 09\frac{902}{1000}$

Les patrons, d'après les réponses reçues, ont eu en moyenne 75 centins par 100 livres de lait. Les réponses reçues de la province de Québec sur ce point étaient incomplètes, et dans quelques cas ont paru inexactes. La somme payée comptant aux patrons pour leur lait a été de $2,681,512, faisant par patron une moyenne de plus de $130, et de $20 à peu près par vache.

Le rendement moyen en lait par vache a été de 2,638 livres pour la saison de 177 jours (en Ontario 2,815 livres), et a été de 15 livres par jour à peu près. Le rendement moyen en fromage par vache a été de 260 livres pour la saison, et d'une livre et demie par jour. Ces moyennes sont basses, mais il est à supposer que le lait des 136,479 vaches portées sur ces tableaux n'a pas été tout délivré aux fromageries, ou ne l'a été que pendant une partie de la saison : une certaine quantité a dû servir aux usages domestiques.

Les chiffres se décomposent comme suit par provinces :—

RECETTES DES PATRONS POUR LEUR LAIT.

Provinces.	Prix, 100 liv., lait.		Valeur comptant du lait pour les fermiers.	Rapport moyen du lait.		Moyenne, liv., lait, par vache.		Moyenne, liv., fromage, par vache.	
	Fabrique.	Ferme.		Par vache.	Par patron.	Par saison.	Par jour.	Par saison.	Par jour.
	c.	c.	$	$	$				
Ontario	·76 50/100	·67 31/100	2,140,168	20 67	139 37	2,815	15·46	272·22	1·50
Québec	·79 15/100	·79 32/100	524,191	16 53	107 90	2,089	12·36	223·11	1·32
N.-Brunswick	·75 62/100	·72 50/100	15,993	14 81	78 00	1,985	15·51	195·08	1·52
Nouvelle-Ecosse	·90	·80	1,160	7 74	19 33	910	7·40	88·98	·73
Total	·77	·71	2,681,512	19 65	131 00	2,638	14·90	260·01	1·47

Les patrons ont aussi retiré un profit du petit-lait. Dans neuf tableaux sur dix (principalement ceux de la province de Québec), l'emploi fait du petit-lait n'est pas indiqué, mais plus des deux tiers des fabriques le rendent au patron ; dans un huitième des fabriques, le petit-lait est donné aux cochons du patron à la fabrique ; dans cinq sur cent, le petit-lait a été vendu.

Les tableaux se décomposent comme suit par provinces :—

PETIT-LAIT.

Provinces.	Nombre des fromageries.	Emploi.				Percentages.			
		Rendu aux patrons.	Donné en nourriture aux porcs des patrons.	Vendu.	Pas de mention.	Rendu aux patrons.	Donné en nourriture aux porcs des patrons.	Vendu.	Pas de mention.
Ontario	266	203	37	19	7	76·32	13·19	7·14	2·63
Québec	130	75	14	3	38	57·69	10·77	2·31	29·23
N.-Brunswick	8	8	.....	.....	.....	100·	.....	.....	.....
Nouv.-Ecosse	1	.....	1	.....	.....	.....	100·	.....	.....
Total	405	286	52	22	45	70·62	12·84	5·43	11·11

BEURRERIES.

Tableau spécial.

Sur les 160 beurreries constatées par le recensement de 1891 dans ces quatre provinces, 46, près de 29 pour 100, ou en prenant tout le Dominion, 27 pour 100 ont rempli les blancs des tableaux spéciaux. Par rapport à la valeur du produit, le percentage est plus élevé ; il dépasse 31 pour les quatre provinces et est de 29 pour tout le Dominion.

La saison moyenne d'activité des 46 beurreries a été de 183 jours ; le nombre de vaches qui ont fourni le lait a été de 15,186 ; le nombre des patrons de 2,801 ; la moyenne par beurrerie, de 61 patrons et de 330 vaches ; cinq vaches et demie étant le nombre moyen par patron.

Agriculture—Beurre et fromage.

Les tableaux donnent les chiffres suivants par provinces :

BEURRERIES—LEURS PATRONS ET LEURS VACHES.

Provinces.	Beurreries.	Saison d'activité : jours.		Total, vaches.	Total, patrons.	Vaches par beurrerie.	Patrons par beurrerie.	Vaches par patron.
		Total.	Moyenne.	Nombre	Nombre.			
Ontario.....	11	1,980	180	4,783	1,046	435	95	4·57
Québec.....	35	6,430	184	10,403	1,755	297	50	6
Total.....	46	8,410	183	15,186	2,801	330	60·89	5·42

Les beurreries qui ont retourné avec réponses les tableaux spéciaux ont reçu 35,881,049 livres de lait ; on a calculé que 15 livres de crème sont l'équivalent de 100 livres de lait. La production en beurre a été de 1,420,541 livres, qui ont rapporté $290,155. Il a donc fallu 25¼ livres de lait pour faire une livre de beurre ; le prix moyen du beurre a été de 20½ centins à peu près.

Les chiffres tirés de 46 tableaux donnent les résultats suivants :

PRODUIT DES BEURRERIES.

Provinces.	Lait reçu.	Produit en beurre.	Vente du beurre.	Liv. lait par liv. beurre.	Prix du beurre.
	Liv.	Lbs.	$ c.		c. par liv.
Ontario	12,565,510	408,241	82,841 48	$28\frac{28}{100}$	$20\frac{29}{100}$
Québec.....	23,315,539	1,012,300	207,314 13	$23\frac{04}{100}$	$20\frac{49}{100}$
Total	35,881,049	1,420,541	290,155 61	$25\frac{26}{100}$	$20\frac{43}{100}$

Les patrons, d'après les chiffres qui paraissent aux tableaux, ont reçu en moyenne 76½ centins pour 100 livres de lait ; mais, comme dans le cas des fromageries, les réponses fournies sont incomplètes quant au prix du lait. Les patrons ont touché pour leur lait $274,773 ; la moyenne étant de $98 par patron et de $18 par vache.

Pendant la saison, chaque vache a donné en moyenne 2,362 liv. de lait, et 12⅓ livres par jour. La moyenne du beurre par vache a été de 93½ livres pendant la saison de 183 jours et de ½ livre par jour. Comme on l'a vu dans les tableaux relatifs au fromage, ces moyennes sont basses. On en doit conclure que tout le lait des 15,186 vaches n'a pas été délivré aux beurreries, mais qu'une partie a servi à la consommation domestique.

Les chiffres se décomposent comme suit par provinces :

RECETTES DES PATRONS POUR LEUR LAIT.

Provinces.	Prix 100 liv. lait.		Valeur comptant du lait pour patrons.	Rapport moyen du lait.		Moyenne, liv. lait, par vache.		Moyenne, liv. beurre p. vache	
	Fabrique.	Ferme.		Par vache.	Par patron.	Par saison.	Par jour	Par saison.	Par jour
	c.	c.	$	$	$				
Ontario	·75	$·73\frac{87}{100}$	93,729	19 60	89 60	2,627	14·59	85·35	·48
Québec..... ..	$·77\frac{71}{100}$	$·77\frac{47}{100}$	181,044	17 40	103 22	2,241	12·18	97·31	·53
Total	$·76\frac{76}{100}$	$·76\frac{03}{100}$	274,773	18 09	98 10	2,362	12·34	93·54	·51

Comme pour le petit-lait, les réponses sur l'emploi du lait écrémé sont défectueuses ; 10 beurreries ou près de 20 pour 100 n'ont point donné de renseignement sur ce point. Malgré cette lacune on constate que dans 54 pour 100 des beurreries, le lait écrémé a été rendu aux patrons ou gardé par eux ; dans 13 pour 100 on l'a donné à des veaux ; dans 4 pour 100, converti en fromage. Evidemment les patrons ont retiré un beau profit de leur lait écrémé.

Les chiffres sont comme suit par provinces :

LAIT ÉCRÉMÉ.

Provinces.	Nombre de beurreries.	Emploi.					Percentages.				
		Rendu aux patrons.	Donné aux veaux.	Vendu.	En fromage.	Pas de mention.	Rendu aux patrons.	Donné aux veaux.	Vendu.	En fromage.	Pas de mention.
Ontario..	11	3	3	.....	1	4	27·27	27·27	.....	9·09	36·37
Québec..	35	22	3	2	2	6	62·86	8·57	5·71	5·71	17·15
Total .	46	25	6	2	3	10	54·35	13·04	4·35	6·52	21·74

AUTRES PROFITS.

En estimant ce que les patrons retirent de leurs vaches d'après ces tableaux, il ne faut pas perdre de vue que, outre le lait et la crème délivrés à la fabrique, l'emploi du petit-lait et du lait écrémé, la consommation domestique de lait, de crème et de beurre, il existe pour eux d'autres sources de profit. Quelques-uns des tableaux font mention de veaux auxquels on donnait en nourriture le lait écrémé ; on doit tenir compte aussi de la valeur du fumier, qui, dans la haute culture, est censé rembourser les frais du soin des bestiaux.

BEURRE ET FROMAGE DE FABRICATION DOMESTIQUE—1890-91.

Le recensement de 1890-91 contient les données suivantes :

LAITERIES PRIVÉES.

Provinces.	Fromage de ménage.	Beurre de ménage.
	Liv.	Liv.
Colombie-Britannique	373	393,089
Manitoba	116,002	4,830,368
Nouveau-Brunswick	39,716	7,798,268
Nouvelle-Ecosse	589,363	9,004,118
Ontario	1,065,737	55,364,496
Ile du Prince-Edouard	123,708	1,969,213
Québec	4,260,941	30,133,226
Territoires	71,363	1,897,432
Total, Canada	6,267,203	111,370,210

Agriculture—Beurre et fromage.

Les tab'eaux déjà publiés donnent la valeur et non la quantité des produits, mais en estimant le fromage à 9 centins et le beurre à 20 centins la livre, moyenne des tableaux spéciaux, nous arrivons aux chiffres suivants comme production du beurre et du fromage par provinces :—

PRODUCTION TOTALE DE FROMAGE, 1890.

Provinces.	Fromage de ménage.	Fromage de fabrique.	Totaux.
	Liv.	Liv.	Liv.
Colombie-Britannique	373	39,222	39,595
Manitoba	116,002	627,744	743,746
Nouveau-Brunswick	39,716	301,689	341,405
Nouvelle-Ecosse	589,363	507,389	1,096,752
Ontario	1,065,737	80,769,167	81,834,904
Ile du Prince-Edouard	123,708	93,866	217,574
Québec	4,260,941	26,251,056	30,511,997
Territoires	71,363	124,178	195,541
Total, Canada	6,267,203	108,714,311	114,981,514

PRODUCTION TOTALE DE BEURRE, 1890.

Provinces.	Beurre de ménage.	Beurre de fabrique.	Totaux.
	Liv.	Liv.	Liv.
Colombie-Britannique	393,089	.....	393,089
Manitoba	4,830,368	236,950	5,067,318
Nouveau-Brunswick	7,798,268	10,000	7,808,268
Nouvelle-Ecosse	9,004,118	10,050	9,014,168
Ontario	55,364,496	1,500,565	56,865,061
Ile du Prince-Edouard	1,969,213	.....	1,969,213
Québec	30,113,226	2,779,660	32,892,886
Territoires	1,897,432	30,730	1,928,162
Total, Canada	111,370,210	4,567,955	115,938,165

COMPARAISON PAR DÉCADES.

Pour la comparaison je reproduis les statistiques des décades précédentes.

Le recensement de 1881 contient ce qui suit sur les fromageries et beurreries, et sur le beurre et le fromage de fabrication domestique.

FROMAGERIES—RECENSEMENT DE 1881.

Provinces.	Fromage-ries.	Capital engagé.	Employés.	Salaires payés.	Valeur des matières premières.	Valeur des produits.
	Nombre.	$	Nombre.	$	$	$
Colombie-Eritannique	1	400	2	600	2,400	5,000
Nouveau-Brunswick	4	4,650	5	790	9,267	11,614
Nouvelle-Ecosse	13	17,375	34	4,412	32,434	40,657
Ontario	551	836,210	1,638	330,139	3,686,710	4,668,078
Québec	140	162,800	324	46,674	533,987	739,105
Total, Canada	709	1,021,435	2,003	382,615	4,264,798	5,464,454

BEURRERIES—RECENSEMENT DE 1881.

Provinces.	Beurreries.	Capital engagé.	Employés.	Salaires payés.	Valeur des matières premières.	Valeur des articles produits.
	Nombre.	$	Nombre.	$	$	$
Colombie-Britannique	1	1,600	4	800	2,100	4,300
Ontario	23	56,067	94	21,213	159,828	212,480
Québec	22	39,360	53	8,030	101,555	124,698
Total, Canada	46	97,027	151	30,043	263,483	341,478

LAITERIES PRIVÉES—RECENSEMENT DE 1881.

Provinces.	Fromage de ménage.	Beurre de ménage.
	Liv.	Liv.
Colombie-Britannique	33,252	343,387
Manitoba	19,613	957,152
Nouveau-Brunswick	172,144	6,527,176
Nouvelle-Ecosse	501,655	7,465,285
Ontario	1,701,721	54,862,365
Ile du Prince-Edouard	196,273	1,688,690
Québec	559,278	30,630,397
Territoires	1,060	70,717
Total, Canada	3,184,996	102,545,169

Voici la production totale du fromage et du beurre, dont on évaluait le prix, aux fabriques, à 9 centins et à 20 centins la livre respectivement :—

PRODUCTION DE FROMAGE EN 1880.

Provinces.	Fromage de ménage.	Fromage de fabrique.	Totaux.
	Liv.	Liv.	Liv.
Colombie-Britannique	33,252	55,556	88,808
Manitoba	19,613	.....	19,613
Nouveau-Brunswick	172,144	129,044	301,188
Nouvelle-Ecosse	501,655	451,745	953,400
Ontario	1,701,721	51,867,533	53,569,254
Ile du Prince-Edouard	196,273	.....	196,273
Québec	559,278	8,212,278	8,771,556
Territoires	1,060	.....	1,060
Total, Canada	3,184,996	60,716,156	63,901,152

Agriculture—Beurre et fromage.

PRODUCTION DE BEURRE EN 1880.

Provinces.	Beurre de ménage.	Beurre de fabrique.	Totaux.
	Liv.	Liv.	Liv.
Colombie-Britannique	343,387	21,500	364,887
Manitoba	957,152	.....	957,152
Nouveau-Brunswick	6,527,176	.....	6,527,176
Nouvelle-Ecosse	7,465,285	.....	7,465,285
Ontario	54,862,365	1,062,400	55,924,765
Ile du Prince-Edouard	1,688,690	.....	1,688,690
Québec	30,630,397	623,490	31,253,887
Territoires	70,717	.....	70,717
Total pour le Canada	102,545,169	1,707,390	104,252,559

RECENSEMENT DE 1871.

Le recensement de 1871 contient les données suivantes sur les fromageries et sur la fabrication privée du beurre et du fromage. Il n'y est pas fait mention de beurreries ou fabriques de beurre.

FROMAGERIES—RECENSEMENT DE 1871.

Provinces.	Fromageries.	Capital engagé.	Employés.	Salaires payés.	Valeur des matières premières.	Valeur des articles produits.
	Nombre.	$	Nombre.	$	$	$
Nouveau-Brunswick	3	2,250	7	880	5,300	7,075
Nouvelle-Ecosse	2	2,800	5	1,300	12,360	16,000
Ontario	323	355,279	909	110,763	1,136,078	1,454,702
Québec	25	40,425	77	7,083	96,166	123,961
Total	353	400,754	998	120,026	1,249,904	1,601,738

LAITERIES PRIVÉES—RECENSEMENT DE 1871.

Provinces.	Fromage de ménage.	Beurre de ménage.
	Liv.	Liv.
Nouveau-Brunswick	154,758	5,115,947
Nouvelle-Ecosse	884,853	7,161,867
Ontario	3,432,797	37,623,643
Québec	512,435	24,289,127
Ile du Prince-Edouard	155,524	981,939
Total	5,140,367	75,172,523

Les chiffres pour l'île du Prince-Edouard sont tirés du recensement provincial.

Il n'y a point de statistiques pour la Colombie-Britannique, le Manitoba et les Territoires. Au recensement de 1881, ces trois pays réunis représentaient pour le fromage un et deux tiers pour cent seulement, et pour le beurre un et un tiers pour cent seulement des totaux du Dominion. En 1871, la proportion devait être encore moindre, et l'absence de chiffres sur ce point ne peut guère affecter l'exactitude de la comparaison.

Avec une valeur de 9 centins la livre aux fabriques, nous avons les chiffres suivants comme total de production :

PRODUCTION DE FROMAGE EN 1870.

Provinces.	Fromage de ménage.	Fromage de fabrique.	Totaux.
	Liv.	Liv.	Liv.
Nouveau-Brunswick	154,758	78,611	233,369
Nouvelle-Ecosse	884,853	177,778	1,062,631
Ontario	3,432,797	16,163,355	19,596,152
Québec	512,435	1,377,344	1,889,779
Ile du Prince-Edouard	155,424	.....	155,524
Total	5,140,367	17,797,088	22,937,455

Comme il n'existait pas de beurreries, la production totale de beurre est celle des laiteries privées, indiquée au tableau.

Les statistiques de laiterie se résument comme suit pour les trois décades :

FABRICATION DU FROMAGE.

Provinces.	Recensement de 1891.			Recensement de 1881.			Recensement de 1871.		
	De ménage.	De fabrique.	Totaux.	De ménage.	De fabrique.	Totaux.	De ménage.	De fabrique.	Totaux.
	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.
Colombie-Britannique	373	39,222	39,595	33,252	55,556	88,800	.....	.....	.....
Manitoba	116,002	627,744	743,746	19,613	.....	19,613	.....	.....	.....
Nouveau-Brunswick	39,716	301,689	341,405	172,144	129,044	301,188	154,758	78,611	233,369
Nouvelle-Ecosse	589,363	507,389	1,096,752	501,655	451,745	953,400	884,853	177,778	1,062,631
Ontario	1,065,737	80,769.167	81,834,904	1,701,721	51,867,533	53,569,254	3,432,797	16,163,355	19,596,152
Ile du Prince-Edouard	123,708	93,866	217,574	196,273	.....	196,273	155,524	.....	155,524
Québec	4,260,941	26,251,056	30,511,997	559,278	8,212,278	8,771,556	512,435	1,377,344	1,889,779
Territoires	71,363	124,178	195,541	1,060	.....	1,060	.....	.....	.....
Total	6,267,203	108,714,311	114,981,514	3,184,996	60,716,156	63,901,152	5,140,367	17,797,088	22,937,455

FABRICATION DU BEURRE.

Provinces.	Recensement de 1891.			Recensement de 1881.			Recensement de 1871.		
	De ménage.	De fabrique.	Totaux.	De ménage.	De fabrique.	Totaux.	De ménage.	De fabrique.	Totaux.
	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.
Colombie-Britannique	393,089	.....	393,089	343,387	21,500	364,887	.....	.....	.....
Manitoba	4,830,368	236,950	5,067,318	957,152	.....	957,152	.....	.....	.....
Nouveau-Brunswick	7,798,268	10,000	7,808,268	6,527,176	.....	6,527,176	5,115,947	.....	5,115,947
Nouvelle-Ecosse	9,004,118	10,050	9,014,168	7,465,285	.....	7,465,285	7,161,867	.....	7,161,867
Ontario	55,364,496	1,500,565	56,865,061	54,862,365	1,062,400	55,924,765	37,623,643	.....	37,623,643
Ile du Prince-Edouard	1,969,213	.....	1,969,213	1,688,690	.....	1,688,690	981,939	.....	981,939
Québec	30,113,226	2,779,660	32,892,836	30,630,397	623,490	31,253,887	24,289,127	.....	24,289,127
Territoires	1,897,432	30,730	1,928,162	70,717	.....	70,717	.....	.....	.....
Total	111,370,210	4,567,955	115,938,165	102,545,169	1,707,390	104,252,559	75,172,523	.....	75,172,523

De 1871 à 1881, le nombre des fromageries s'est augmenté de 356, et de 1881 à 1891, de 856, ayant plus que doublé dans chacune des décades. Durant la première période, l'augmentation a été de 228 en Ontario, et durant la seconde période de 342. En Québec, l'augmentation a été de 115 et de 447 respectivement ; dans les autres provinces, de 13 et 37.

Le nombre des fromageries s'est élevé de 353 en 1871, à 709 en 1881, et à 1,565 en 1891.

Le capital d'exploitation s'est accru de $400,754 en 1871, à $1,021,435 en 1881, et à $2,586,659 en 1891.

Les personnes employées à la fabrication étaient au nombre de 998 en 1871, de 2,003 en 1881, et 3,013 en 1891.

Le chiffre des salaires est monté de $120,026 en 1871, à $382,615 en 1881, et à $753,067 en 1891.

La valeur des matières premières, qui était de $1,249,904 en 1871, a atteint $4,264,798 en 1881, et $6,804,611 en 1891.

La valeur des articles produits a passé de $1,601,738, en 1871, à $5,464,454 en 1881, et à $9,784,288 en 1891.

Comme le nombre des fromageries, le capital engagé a plus que doublé dans la décade de 1881 à 1891, mais le nombre des personnes employées n'a augmenté que de 50 pour 100. La moyenne de leurs salaires s'est élevée cependant de $190 à $250, et la production moyenne individuelle de $2,730 à $3,260, ce qui indique un progrès et dans la fabrication et dans la rémunération.

Un rapport de la chambre de commerce de Montréal, en date du 9 avril 1868, contient les quelques statistiques suivantes sur les commencements de l'industrie fromagère en Canada :—

" L'établissement de fromageries en Canada ne remonte pas au delà de 1863. A la fin de 1865, il n'y avait que dix fromageries dans le Haut-Canada et deux dans le Bas-Canada. En 1866, on en comptait 60 dans le Haut-Canada et 12 dans le Bas-Canada ; elles employaient le lait de 21,600 vaches et produisaient 6,480,000 livres de fromage. Aujourd'hui (1868), il existe 180 fromageries en Ontario, pouvant produire par année 12,000,000 livres, de la valeur (à 9 ou 10 centins la livre) de $1,080,000 à $1,200,000 ; dans la province de Québec, il existe 17 fromageries, pouvant produire 1,530,000 livres, de la valeur de $137,700 à $150,000."

Entre 1871 et 1881, la fabrication du fromage de ménage a tombé de 5,000,000 de livres à 3,000,000 ; mais, en 1891, elle s'est élevée à plus de 6,000,000, l'augmentation ayant eu lieu en grande partie dans la province de Québec. Comme je l'ai déjà dit, le recensement de 1871 ne mentionne pas de beurreries.

Le nombre des beurreries s'est élevé de 46, en 1881, à 170, en 1891.

Le capital engagé a augmenté de $97,027, en 1881, à $540,598, en 1891.

Les personnes employées étaient au nombre de 181 en 1881, et de 425 en 1891.

Les salaires se sont accrus de $30,043 en 1881 à $106,303 en 1891.

La valeur des matières premières est montée de $263,483 en 1881 à $595,421 en 1891.

La valeur des produits, qui était de $341,478 en 1881, a atteint $913,591 en 1891.

Le plus grand progrès a eu lieu dans la province de Québec, où les beurreries se sont quintuplées, l'augmentation ayant été de 22 à 111.

La fabrication du beurre de ménage a augmenté de 75,000,000 de livres, en 1871, à 102,000,000 de livres, en 1881, et à 111,000,000 de livres, en 1891.

Les recensements de 1891, de 1881 et de 1871 donnent les chiffres suivants sur le nombre des vaches laitières :—

VACHES LAITIÈRES.

Provinces.	1891.	1881.	1871.
Colombie-Britannique	17,504	10,878	.....
Manitoba	82,712	20,355	.....
Nouveau-Brunswick	106,649	103,965	83,220
Nouvelle-Ecosse	141,684	137,639	122,688
Ontario	876,167	782,243	638,759
Ile du Prince-Edouard	45,849	45,895	32,000
Québec	549,544	490,977	406,542
Les Territoires	37,003	3,848	.....
Total	1,857,112	1,595,800	1,283,209

Pour l'île du Prince-Edouard, en 1871, le nombre des vaches laitières est évalué d'après le chiffre de 62,984 bêtes à cornes portées au recensement provincial. Pour la Colombie-Britannique, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, il n'est pas fait mention de vaches laitières en 1871 ; mais, en 1881, ces régions réunies ne possédaient que $2\frac{1}{3}$ pour 100 du total des vaches laitières du Dominion, et, en 1871, la proportion devait être encore plus petite.

En 1891, il y avait en Canada une vache laitière par 2·60 têtes de la population, ou deux vaches à peu près par famille. En 1881, la proportion était d'une vache laitière par 2·70 personnes, et en 1871, d'une vache laitière par 2·80 personnes. Ainsi, dans les deux décades, la proportion des vaches laitières, par rapport à la population, a augmenté, mais très faiblement. Cette proportion peut se comparer à celle qui existe en Danemark, et et que M. Böggild, l'expert en laiterie, estime être de un à trois en 1891.

En 1871, la production moyenne de beurre par vache a été de $58\frac{1}{2}$ livres ; en 1881, $65\frac{1}{2}$ livres, et en 1891, de $62\frac{1}{2}$ livres. Il y a donc eu une légère augmentation dans la première période et une diminution plus marquée dans la seconde.

Dans la fabrication du fromage, le progrès a été frappant. En 1871, la production moyenne de fromage par vache a été de $17\frac{3}{4}$ livres ; elle a été en 1881 de $40\frac{1}{2}$ livres et en 1891 de 62 livres.

Les recensements ne contiennent aucune statistique sur le lait employé autrement que pour la fabrication du beurre et du fromage. Nous n'avons pas de renseignements là-dessus.

Le recensement de 1891 fait mention d'une fabrique de lait concentré, dans la Nouvelle-Ecosse. On y employait 25 personnes, dont les salaires étaient de $7,630 ; les matières premières figuraient pour une somme de $49,265, et les produits pour une somme de $83,000. Depuis, deux établissements de ce genre ont été créés, celui de la *Forest Canning Company* et celui d'Aylmer, Ontario.

BÊTES À CORNES.

Les industries de la laiterie et de l'élevage des bêtes bovines se touchent par tant de points qu'il me paraît à propos de donner ici les statistiques relatives aux bêtes à cornes. Sous la désignation "autres bêtes à cornes" se trouvent de jeunes génisses qui seront plus tard des vaches laitières, et sous la désignation de "bestiaux abattus ou vendus pour la boucherie et l'exportation" se trouvent bien des vaches qui ont été des laitières.

Voici les chiffres, par provinces, pour les trois périodes décennales :—

BÊTES À CORNES—RECENSEMENT DE 1891.

Provinces.	Vaches laitières.	Bœufs de travail.	Autres bêtes à cornes.	Totaux.	Abattues ou vendues pour la boucherie ou l'exportation.
Colombie-Britannique	17,504	2,631	106,784	126,919	33,822
Manitoba	82,712	19,199	128,783	230,694	37,797
Nouveau-Brunswick	106,649	7,510	90,533	204,692	43,205
Nouvelle-Ecosse	141,684	28,424	154,664	324,772	59,882
Ontario	876,167	12,424	1,052,082	1,940,673	531,404
Ile du Prince-Edouard	45,849	116	45,730	91,695	22,103
Québec	549,544	45,676	374,092	969,312	200,165
Les Territoires	37,003	7,583	187,241	231,827	29,359
Total	1,857,112	123,563	2,139,909	4,120,584	957,737

BÊTES À CORNES—RECENSEMENT DE 1881.

Colombie-Britannique	10,878	2,319	67,254	80,451	13,696
Manitoba	20,355	12,269	27,657	60,281	4,936
Nouveau-Brunswick	103,965	8,812	99,783	212,560	35,414
Nouvelle-Ecosse	137,639	33,275	154,689	325,603	63,389
Ontario	782,243	23,263	896,661	1,702,167	363,043
Ile du Prince-Edouard	45,895	84	44,743	90,722	15,200
Québec	490,977	49,237	490,119	1,030,333	160,207
Les Territoires	3,848	3,334	5,690	12,872	1,796
Total	1,596,800	132,593	1,786,596	3,514,989	657,681

BÊTES À CORNES—RECENSEMENT DE 1871.

Nouveau-Brunswick	83,220	11,132	69,335	163,687	31,551
Nouvelle-Ecosse	122,688	32,214	119,065	273,967	42,815
Ontario	638,759	47,941	716,074	1,402,774	277,986
Québec	406,542	48,348	328,572	783,462	155,373
Ile du Prince-Edouard	32,000	100	30,884	62,984	10,000
Total	1,283,209	139,735	1,263,930	2,686,874	517,725

Pour l'île du Prince-Edouard, le recensement de 1871 donne 62,984 bêtes à cornes, qui ont été réparties sous les en-têtes du tableau.

Dans le recensement de 1861, il n'y a pas de statistique de bétail pour la Colombie-Britannique, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. Ces régions représentaient, en 1881, 4·36 pour 100 du bétail du Canada, 2·13 pour 100 des vaches laitières et 3·10 pour 100 des bestiaux abattus ou exportés ; en 1871, la proportion devait être plus petite.

Ces tableaux font voir une augmentation dans chaque décade sous tous les chefs. Le nombre des bœufs de travail a décru considérablement dans les deux périodes.

MARCHÉS.

Exportation du fromage.

L'exportation du fromage a pris en Canada de remarquables proportions.

La chambre de commerce de Montréal fait l'observation suivante dans son rapport du 9 avril 1868 :

" L'abrogation du traité (le traité de réciprocité de 1854) a eu l'effet de stimuler la création de fromageries, qui excluent du marché canadien les produits de laiterie étrangers et permettent aux industriels du Canada de faire concurrence avec succès à leurs voisins américains pour approvisionner le marché anglais."

L'importance croissante de nos exportations, qui dépassent aujourd'hui celles des Etats-Unis, ressort du tableau suivant, compilé des rapports de douane des deux pays.

EXPORTATIONS DE FROMAGE—CANADA ET ETATS-UNIS.

Année.	Exportation du Canada.		Exportation des Etats-Unis.	
	Liv.	$	Liv.	$
1860	124,320	13,675	15,515,799	1,565,630
1868	6,141,572	620,543	51,097,203	7,010,424
1869	4,503,370	549,572	39,960,367	6,437,866
1870	5,827,782	674,486	57,296,327	8,881,934
1871	8,271,439	1,109,906	63,698,867	8,752,990
1872	16,424,025	1,840,284	66,204,025	7,752,918
1873	19,483,211	2,280,412	80,366,540	10,498,010
1874	24,050,982	3,523,201	90,611,077	11,898,995
1875	32,342,030	3,886,226	101,010,853	13,659,603
1876	35,024,090	3,751,268	98,676,264	12,270,083
1877	35,930,524	3,748,575	107,364,666	12,709,027
1878	38,054,294	3,997,521	123,783,736	14,103,529
1879	46,414,035	3,790,300	141,654,474	12,579,968
1880	40,368,678	3,893,366	127,553,907	12,171,720
1881	49,255,523	5,510,443	147,995,614	16,380,248
1882	50,807,049	5,500,868	127,989,782	14,058,975
1883	58,041,387	6,451,870	99,220,467	11,134,526
1884	69,755,423	7,251,989	112,869,575	11,663,713
1885	79,655,367	8,265,240	111,992,990	10,444,409
1886	78,112,927	6,754,626	91,877,235	7,662,145
1887	73,604,448	7,108,978	81,255,994	7,594,633
1888	84,173,267	8,928,242	88,008,458	8,736,304
1889	88,534,837	8,915,684	84,999,828	7,889,671
1890	94,260,187	9,372,212	95,376,053	8,591,042
1891	106,202,140	9,578,800	82,133,876	7,405,376
1892	118,270,052	11,652,412	82,100,221	7,676,657
1893	133,946,365	13,407,470	81,350,923	7,624,648

Ce tableau fait voir l'énorme augmentation en valeur des exportations de fromage canadien (1 à 1,000) depuis 1860, ainsi que l'augmentation relative par rapport aux Etats-Unis. Nos exportations, qui ne formaient pas la centième partie des leurs en 1860, les ont presque doublées l'an dernier. Le Canada l'importe par la qualité comme par la quantité ; la valeur d'exportation de notre fromage est de 10 centins la livre plus une petite fraction ; la valeur du fromage américain est de 9⅓ à peu près.

Nos exportations se font presque entièrement au Royaume-Uni qui a reçu en 1893 la proportion de 99·71 pour 100. Nous avons exporté 0·14 pour 100 à Terreneuve, 0·12 pour 100 aux Etats-Unis et de très minimes quantités aux Antilles et à la Guyane anglaises.

La répartition par pays, en 1893, se voit dans le tableau suivant, qui a été extrait de nos rapports de douane, et qui donne aussi l'exportation que nous avons faite de fromage étranger.

EXPORTATIONS DE FROMAGE DU CANADA EN 1893.

Pays.	Provenances du Canada.		Autres provenances.		Total.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Royaume-Uni	133,559,110	13,360,237	8,333,122	747,123	141,892,232	14,107,360
Guyane anglaise	6,319	847			6,319	847
Antilles anglaises	20,121	2,297			20,121	2,297
Terre-Neuve	182,608	18,669			182,608	18,669
Etats-Unis	163,664	23,578	32,282	2,933	195,946	26,511
Belgique	2,650	265			2,650	265
France			156	29	156	29
Chine	3,157	448			3,157	448
Japon	3,694	516			3,694	516
Saint-Pierre	858	90			858	90
Antilles danoises	4,184	523			4,184	523
Total	133,946,365	13,407,470	8,365,560	750,085	142,311,925	14,157,555

Ces chiffres montrent que le Royaume-Uni a acheté presque en totalité la quantité relativement peu considérable de fromage étranger que nous avons exportée, les Etats-Unis ne figurant comme acheteurs que pour une fraction insignifiante de notre réexportation.

Les tableaux suivants, extraits des rapports de douane pour les années de recensement depuis la confédération, font voir que nos exportations anciennes ont eu lieu dans les mêmes proportions de répartition :

EXPORTATIONS DE FROMAGE DU CANADA—ANNÉES DE RECENSEMENT.

Année fiscale, 1891.

Pays.	Provenances du Canada.		Autres provenances.	
	Liv.	$	Liv.	$
Royaume-Uni	105,942,677	9,481,373	11,209,254	925,093
Etats-Unis	128,256	13,485		
Autres pays	131,207	13,942	4,657	346
Total	106,202,140	9,508,800	11,213,911	925,439

Année fiscale, 1881.

Royaume-Uni	48,913,873	5,471,362	5,454,697	580,811
Etats-Unis	260,529	28,500	2,800	280
Autres pays	81,121	10,581		
Total	49,255,523	5,510,443	5,457,497	581,091

Année fiscale, 1871.

Rayaume-Uni	8,163,659	1,099,052	Non donnée.	Non donnée.
Etats-Unis	86,374	8,413		
Autres pays	21,406	2,441		
Total	8,271,439	1,109,906		

Importations en Canada.

Nos importations de fromage pour la consommation n'égalent pas la millième partie de nos exportations. Presque tout ce qui a été importé pour la consommation en 1893 venait des Etats-Unis, ce qui est également le cas pour les 8,000,000 de livres figurant sous l'en-tête "Non destiné à la consommation," et que nous avons, d'après les tableaux des exportations, réexportées au Royaume-Uni. La supériorité reconnue du fromage canadien est apparemment la cause de ces forts chargements expédiés d'année en année des Etats-Unis par la voie du Canada.

Le tableau suivant est un relevé de nos importations en 1893, d'après les rapports de douane, avec indication des pays de provenance :

IMPORTATIONS DE FROMAGE EN CANADA EN 1893.

Pays.	Destiné à la consommation domestique.		Non destiné à la consommation domestique.		Totaux.	
	Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Royaume-Uni	18,850	3,942	1,417	274	20,267	4,216
Etats-Unis	89,437	15,761	8,479,555	758,821	8,568,992	774,582
France	6,640	1,076	583	113	7,223	1,189
Hollande	97	18	.....	.....	97	18
Italie	1,010	157	.....	.....	1,010	157
Norvège	3	1	.....	.....	3	1
Suisse	69	9	.....	.....	69	9
Total	116,106	20,964	8,481,555	759,208	8,597,661	780,172

Importations de fromage en Angleterre.

Notre principal client pour le fromage étant le Royaume-Uni, il nous importe beaucoup de connaître quelle est l'importance de sa consommation et quels sont ses autres marchés d'approvisionnement.

Les tableaux suivants font voir, en indiquant les pays de provenance, le mouvement de l'importation du fromage dans le Royaume-Uni pendant les huit dernières années, d'après les états du commerce :

IMPORTATIONS EN ANGLETERRE, PAR PAYS.

Pays.	1885.		1886.	
	Liv.	$	Liv.	$
Canada	67,958,128	5,994,453	56,908,544	5,432,451
Australasie	455,504	46,978	.....	.....
Autres possessions anglaises	11,200	1,903	6,160	778
Etats-Unis	94,550,960	9,077,131	95,884,208	8,942,436
Hollande	37,649,696	4,060,299	35,699,216	3,722,372
France	3,339,504	468,276	3,595,536	502,167
Belgique	354,480	38,695	1,287,664	139,722
Russie	457,408	50,930	229,376	25,206
Danemark	443,968	46,662	508,032	52,891
Suède	.....	.....	.....	.....
Autres pays étrangers	168,336	18,814	188,944	22,591
Total	205,389,184	19,804,141	194,307,680	18,840,614

IMPORTATIONS EN ANGLETERRE PAR PAYS—*Suite.*

Pays.	1887.		1888.	
	Liv.	$	Liv.	$
Canada	70,883,232	7,569,380	74,853,520	7,430,836
Australasie	1,155,504	120,197	3,023,776	314,985
Autres possessions anglaises	8,176	890	4,816	589
Etats-Unis	85,223,040	9,008,219	90,980,960	9,276,679
Hollande	40,556,208	4,302,021	36,856,848	4,005,851
France	3,389,120	485,046	3,170,048	449,816
Belgique	2,584,848	284,126	4,317,600	479,318
Russie	389,088	43,158	469,840	55,071
Danemark	1,063,328	105,086	719,040	69,881
Suède	284,368	32,942	266,000	29,667
Autres pays étrangers	183,456	18,926	110,544	13,159
Total	205,720,368	21,969,991	214,772,992	22,125,852

Pays.	1889.		1890.	
	Liv.	$	Liv.	$
Canada	75,667,200	7,616,888	93,843,680	9,315,929
Australasie	799,341	87,512	3,247,104	321,521
Autres possessions anglaises	4,816	584	2,800	345
Etats-Unis	92,475,040	9,225,638	102,973,696	10,130,191
Hollande	36,746,752	3,937,440	32,728,080	3,519,111
France	3,689,392	516,144	4,520,768	622,116
Belgique	3,244,752	360,907	2,217,936	242,642
Russie	467,712	47,518	391,216	38,305
Danemark	361,536	35,327	.....	.....
Suède	128,464	14,279	85,008	8,317
Autres pays étrangers	110,880	13,817	126,000	13,841
Total	213,695,888	21,856,054	240,136,288	24,212,318

Pays.	1891.		1892.	
	Liv.	$	Liv.	$
Canada	96,078,192	9,692,439	116,323,088	12,135,642
Australasie	3,326,624	361,384	2,865,520	310,926
Autres possessions anglaises	1,456	165	7,728	866
Etats-Unis	86,788,016	8,659,065	91,664,496	9,545,514
Hollande	34,487,600	3,705,417	30,667,952	3,302,389
France	4,900,672	674,136	5,107,760	696,946
Belgique	2,446,528	266,732	2,916,368	312,795
Russie	244,832	26,348	.....	.....
Danemark	.....	.....	.....	.....
Suède	118,160	10,804	.....	.....
Autres pays étrangers	236,320	28,743	522,592	56,604
Total	228,628,400	23,425,233	250,075,504	26,361,682

Dans les huit années, l'importation du fromage dans le Royaume-Uni a augmenté de 25 pour 100 et a atteint le chiffre de 250,000,000 de livres. Le Canada a non seulement comblé cette différence, mais il a porté sa proportion de l'approvisionnement total du tiers à plus de la moitié. Le personnel des douanes anglaises classe les importations d'après les lieux d'expédition, de sorte que le fromage canadien qui est exporté des Etats-Unis est attribué à ce pays. Les Etats-Unis fixent à 70,000,000 de livres seulement leur exportation au Royaume-Uni pendant l'année fiscale expirée fin juin 1893 (donnée qui se rapproche beaucoup de celle de l'année britannique fin décembre 1892); et si la diffé-

rence est portée au crédit du Canada, le résultat est à peu près conforme à nos états d'exportation.

On voit que le grand rival du Canada sur le marché anglais dans l'industrie du fromage est la république voisine, et nous l'avons dépassée. Vient ensuite la Hollande avec ses 30,000,000 de livres. Sa production a subi dans les huit ans une diminution à la fois relative et absolue, puisque sa quotité, qui dépassait la moitié de celle du Canada, n'en est plus maintenant que le quart. Les autres sources d'approvisionnement sont relativement insignifiantes. Il est à remarquer cependant que l'Australasie s'annonce avec une augmentation considérable, quoique peu régulière. Le Danemark, d'un autre côté, se retire du marché, tournant son attention, probablement, à la fabrication du beurre.

Le Royaume-Uni exporte relativement peu de fromage de sa production, mais une certaine quantité de fromage des colonies et de l'étranger. Cette exportation a eu lieu dans les proportions suivantes pendant les huit années dernières, d'après les tableaux du commerce d'Angleterre :—

EXPORTATIONS BRITANNIQUES—FROMAGE.

Année.	Produit indigène.		Produit des colonies et de l'étranger.		Totaux—Exportations.	
	Lbs.	$	Lbs.	$	Lbs.	$
1885	1,423,296	252,716	6,127,968	741,967	7,551,264	994,683
1886	1,447,264	248,964	5,537,616	691,130	6,984,880	940,094
1887	1,603,952	276,198	5,705,168	719,556	7,309,120	995,754
1888	1,433,152	247,042	6,594,112	837,091	8,027,264	1,084,133
1889	1,439,424	239,284	6,764,576	848,100	8,204,000	1,087,384
1890	1,367,632	231,342	6,686,512	855,594	8,054,144	1,086,936
1891	1,354,304	228,821	7,314,272	940,576	8,668,576	1,169,397
1892	1,275,120	217,355	6,741,952	918,408	8,017,072	1,135,763

En 1892, ces exportations se répartissaient comme suit :—

EXPORTATIONS BRITANNIQUES PAR PAYS.

Pays.	Produit indigène.		Produit des colonies et de l'étranger.		Totaux—Exportations.	
	Lbs.	$	Lbs.	$	Lbs.	$
Etats-Unis	33,376	6,482	461,888	57,485	495,264	63,967
Brésil	55,776	9,646	760 928	113,223	816,704	122,869
Allemagne	106,736	18,892	.....	.....	106,736	18,892
France	77,168	12,483	.....	.....	77,168	12,483
Portugal et colonies	.....	.....	181,664	23,599	181,664	23,599
Antilles espagnoles	.....	.....	2,355,360	334,749	2,355,360	334,749
Autres pays étrangers	202,048	33,429	561,680	71,433	763,728	104,862
Iles de la Manche	45,920	6,774	331,520	38,787	377,440	45,561
Afrique anglaise du Sud	115,360	16,936	1,082,592	143,027	1,197,952	159,963
Indes anglaises	471,856	84,422	304,640	45,956	776,496	130,378
Antilles anglaises	61,824	9,622	.....	.....	61,824	9,622
Gibraltar	.....	.....	166,544	21,028	166,544	21,028
Malte et Gozo	.....	.....	324,688	38,364	324,688	38,364
Autres possessions anglaises	105,056	18,669	210,448	30,757	315,504	49,426
Total	1,275,120	217,355	6,741,952	918,408	8,017,072	1,135,763

Le Canada n'importe pas une quantité suffisante de fromage des Etats-Unis pour obtenir à cet égard une mention spéciale ; il se trouve compris sous la désignation générale : "Autres possessions britanniques."

L'exportation considérable de fromage de provenance coloniale et étrangère qui se fait du Royaume-Uni aux Antilles espagnoles est digne d'attention, surtout à cause du fait que le Canada n'exporte pas de fromage à ces îles, d'après nos rapports de douane. Le fromage reçu là est-il en partie du fromage canadien?

Bien que le Canada fournisse pour une large part aux besoins de la consommation du Royaume-Uni, il est évident que nos opérations sont susceptibles d'y prendre encore un plus grand développement. Elles ont suivi jusqu'ici une progression constante et rapide; les Etats-Unis, notre rival principal mais dépassé, produisant un fromage de même espèce, mais de qualité inférieure; la Hollande, notre second concurrent, réduit graduellement son exportation. Ces faits nous autorisent à penser que nous pourrons contribuer dans une proportion encore plus grande à la consommation énorme et croissante du Royaume-Uni.

Marchés au fromage de Etats-Unis.

Les exportations des Etats-Unis depuis 1860 ont été données dans le même tableau que celles du Canada. Elles ont cessé d'augmenter : elles ont même baissé jusqu'à leur niveau d'il y a vingt ans; cependant, les Etats-Unis n'en restent pas moins un pays exportateur qui est un concurrent pour nous plutôt qu'un client.

Voici comment se répartissent par pays les exportations de fromage des Etats-Unis d'après leurs états de commerce :

EXPORTATIONS DES ÉTATS-UNIS PAR PAYS EN 1893.

Pays.	Produits indigènes.		Produits de l'étranger.		Totaux—Exportations.	
	Livres.	$	Livres.	$	Livres.	$
Royaume-Uni	69,845,314	6,480,009	.....	.....	69,845,314	6,480,009
Canada	9,107,977	841,158	22,956	3,478	9,130,933	844,636
Bermude	124,741	14,879	.....	.....	124,741	14,879
Amérique-Centrale	88,695	11,132	667	110	89,362	11,242
Mexique	158,571	19,721	17,369	2,412	175,940	22,133
Antilles anglaises	724,783	91,289	.....	.....	724,783	91,289
" espagnoles	470,305	61,215	70,635	9,120	540,940	70,335
Haïti	123,242	16,649	.....	.....	123,242	16,649
Autres Antilles	108,316	13,132	.....	.....	108,316	13,132
Guyane anglaise	270,556	33,783	.....	.....	270,556	33,783
Honduras britannique	50,846	6,297	1,581	219	52,427	6,516
Chine et Japon	56,837	7,466	.....	.....	56,837	7,466
Iles Hawaï	77,158	9,944	.....	.....	77,158	9,944
Colombie	65,314	8,495	1,190	266	66,504	8,761
Venezuela	47,200	5,900	421	66	47,621	5,966
Autres pays	31,068	3,579	4,469	933	35,537	4,512
Total	81,350,923	7,624,648	119,288	16,604	81,470,211	7,641,252

Comme pour le produit du Canada, le Royaume-Uni est le principal consommateur du fromage exporté par les Etats-Unis. Sur les 9,000,000 de livres entrées en Canada, on a vu que plus de 8,000,000 ont été exportées au Royaume-Uni. Les Antilles espagnoles figurent pour un demi-million de livres, et il ne faut pas oublier que le Royaume-Uni leur a envoyé deux millions et un tiers de livres de "fromage des colonies et de l'étranger." Le Canada devrait pouvoir s'assurer une partie de ce commerce. Les Etats-Unis ont exporté 724,723 livres aux Antilles anglaises, et 270,556 livres à la Guyane anglaise; le Canada n'a exporté aux premières que 20,121 livres, et à la seconde que 6,319 livres; les Etats-Unis ont exporté en Chine et au Japon 56,836 livres; aux îles Hawaï, 77,158 livres; les exportations canadiennes ne sont que de 6,851 livres pour les deux premiers pays; elles sont nulles pour le second. Le Canada trouve ici encore une belle occasion d'élargir la sphère de son commerce.

Les Etats-Unis ne font pas une grande importation de fromage ; ce qu'ils en importent paraît être destiné à satisfaire les besoins et les goûts de leur nombreuse population étrangère. D'après leurs états de douane, ces importations ont été, en 1893, comme il suit :—

IMPORTATIONS DE FROMAGE AUX ÉTATS-UNIS EN 1893.

Pays.	Quantité.	Valeur.
	Lbs.	$
Canada	57,463	14,512
Royaume-Uni	122,110	24,524
Belgique	67,250	9,811
France	727,155	130,033
Allemagne	262,349	33,930
Italie	2,241,269	347,380
Pays-Bas	1,035,379	137,033
Suède et Norvège	66,557	8,846
Suisse	5,506,551	710,402
Autres pays	109,841	9,456
Total	10,195,924	1,425,927

LE COMMERCE DE BEURRE.

Depuis la confédération, l'exportation du beurre n'a pas augmenté comme celle du fromage, en Canada. Une période active de quinze années a été suivie d'une grande baisse dans la production, mais dans les trois années dernières il s'est fait un progrès considérable. Nos exportations, toutefois, sont encore inférieures à ce qu'elles étaient à l'époque de la confédération.

Le tableau suivant, comprenant les produits indigènes seulement, donne les exportations du Canada, et pour la comparaison, celle des Etats-Unis, depuis 1860. Les chiffres sont tirés des états de douane des deux pays :—

EXPORTATIONS DE BEURRE (PRODUCTION INDIGÈNE)—CANADA ET ÉTATS-UNIS.

Année.	Exportations du Canada.		Exportations des Etats-Unis.	
	Lbs.	$	Lbs.	$
1860	5,512,500	792,621	7,640,914	1,144,321
1868	10,649,733	1,698,042	2,071 873	582,745
1869	10,853,268	2,342,270	1,324,332	484,094
1870	12,260,887	2,353,570	2,019,288	592,229
1871	15,439,291	3,065,234	3,965,043	853,096
1872	19,068,448	3,612,679	7,746,261	1,498,812
1873	15,208,633	2,808,978	4,518,844	952,919
1874	12,233,046	2,620,305	4,367,983	1,092,381
1875	9,268,044	2,337,324	6,360,827	1,506,996
1876	12,250,066	2,540,494	4,644,894	1,109,496
1877	14,691,789	3,073,409	21,527,242	4,442,616
1878	13,006,626	2,382,237	21,837,117	3,931,822
1879	14,307,977	2,101,897	38,248,016	5,421,205
1880	18,535,362	3,058,069	39,236,658	6,690,687
1881	17,649,491	3,573,034	31,560,500	6,256,024
1882	15,161,839	2,936,156	14,794,305	2,804,570
1883	7,988,656	1,681,034	12,348,641	2,290,665
1884	8,075,537	1,612,481	20,627,374	3,750,771
1885	7,330,788	1,430,905	21,683,148	3,643,646
1886	4,668,741	832,355	18,953,900	2,958,457
1887	5,485,509	979,126	12,531,171	1,983,698
1888	4,415,381	798,673	10,455,651	1,884,908
1889	1,780,765	331,958	15,504,517	2,568,709
1890	1,951,585	340,131	29,748,042	4,187,489
1891	3,768,101	602,175	15,187,114	2,197,106
1892	5,736,696	1,056,058	15,047,246	2,445,878
1893	7,036,013	1,296,814	8,920,107	1,672,690

Ni dans l'un ni dans l'autre pays, l'industrie du beurre ne s'est signalée par la progression constante et le volume d'affaires que l'on remarque dans l'industrie fromagère. Le Canada n'a pas sous ce rapport avancé plus vite que les Etats-Unis, mais il y a aujourd'hui tendance dans ce sens.

Le Royaume-Uni, qui est notre principal client pour le fromage l'est également pour le beurre, et absorbe les six septièmes de notre exportation. Vient ensuite Terre-Neuve, qui compte pour moins de dix pour cent. Les Etats-Unis ne nous achètent qu'une quantité très minime, ·06 pour 100, ce qui n'est pas la cinquième partie de ce qu'ils nous envoient.

Le tableau suivant donne les exportations de beurre du Canada par pays, pour l'année fiscale 1893 ; les chiffres sont tirés des états de douane :—

EXPORTATIONS DE BEURRE DU CANADA EN 1893.

Pays.	Provenances du Canada.		Autres provenances.		Exportations totales.	
	Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Royaume-Uni	6,076,757	1,118,614	20,724	3,281	6,097,481	1,121,895
Etats-Unis	41,323	7,539	457	104	41,780	7,643
Terre-Neuve	691,787	127,412	.....	.....	691,787	127,412
Indes occident. et Guyane anglaises	39,934	7,040	.....	.....	39,934	7,040
Indes occident. danoises	30,900	6,228	.....	.....	30,900	6,228
" françaises	786	142	.....	.....	786	142
Saint-Pierre	139,891	26,421	.....	.....	139,891	26,421
Belgique	260	52	.....	.....	260	52
Allemagne	7,071	1,175	.....	.....	7,071	1,175
Chine	4,559	1,395	.....	.....	4,559	1,395
Japon	2,745	796	.....	.....	2,745	796
Total	7,036,013	1,296,814	21,181	3,385	7,057,194	1,300,199

Le tableau ci-dessous, donnant nos exportations pour les années de recensement d'après les états de douane, établit que la répartition de nos exportations a été la même dans le passé. On voit qu'en 1871 les Etats-Unis figurent non seulement pour une quantité beaucoup plus grande, mais encore pour une proportion beaucoup plus forte dans nos exportations de beurre qu'en 1881 ou 1891.

EXPORTATIONS DE BEURRE DU CANADA—ANNÉES DE RECENSEMENT.

Pays.	Provenances du Canada.		Autres provenances.	
	Liv.	$	Liv.	$
Année fiscale 1891.				
Royaume-Uni	2,758,855	440,060	118,697	14,846
Etats-Unis	68,008	10,054	469	49
Autres pays	941,238	152,061	77,577	7,570
Total	3,768,101	602,175	196,743	22,465
Année fiscale 1881.				
Royaume-Uni	16,282,376	3,333,419	170,787	38,854
Etats-Unis	291,862	58,522	.....	.....
Autres pays	1,075,253	181,093	.....	.....
Total	17,649,491	3,573,034	170,787	38,854
Année fiscale 1871.				
Royaume-Uni	9,954,531	1,928,731	Pas de chiffres.	
Etats-Unis	4,276,686	909,750		
Autres pays	1,208,074	206,753		
Total	15,439,291	3,065,234		

Nous avons importé très peu de beurre l'an dernier, si l'on excepte notre importation des Etats-Unis, qui s'est élevée à près d'un quart de million de livres pour la consommation, la Colombie-Britannique ayant reçu 215,867 livres.

Le tableau suivant, tiré des états de douane, montre nos importations par pays pour l'année fiscale 1893 :

IMPORTATIONS DE BEURRE EN CANADA EN 1893.

Pays.	Destiné à la consommation domestique.		Non destiné à la consommation domestique.		Totaux, importations.	
	Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Royaume-Uni	1,123	280	.....	.....	1,123	280
Etats-Unis	223,061	46,331	49,510	8,306	272,571	54,637
France	25	7	.....	.....	25	7
Norvège	140	13	.....	.....	140	13
Turquie	35	6	.....	.....	35	6
Total	224,384	46,637	49,510	8,306	273,894	54,943

COMMERCE DE BEURRE EN ANGLETERRE.

Notre principal client pour le beurre, le Royaume-Uni, a importé, en 1893, 260,677,088 livres de beurre. Le Canada n'en a fourni que 6,076,757, tandis que le Danemark figure pour 104,696,144 livres, la France pour 52,500,000 livres, la Suède et la Norvège pour 32,500,000 livres, la Hollande pour près de 16,000,000, et l'Allemagne pour 18,500,000 livres. L'Australasie compte pour près de 19,000,000 de livres, dont plus de la moitié venait de la colonie de Victoria.

Le Danemark a augmenté ses exportations à la Grande-Bretagne de 42,289,632 livres en 1885, à près de 105,000,000 de livres en 1893, tandis que les exportations du Canada (d'après nos propres chiffres) sont restées stationnaires.

Les tableaux suivants, tirés des états de douane du Royaume-Uni, font voir quelles ont été ses importations de beurre, de 1885 à 1892, avec indication des pays de provenance :

IMPORTATIONS DE BEURRE EN ANGLETERRE.

Pays.	1885.		1886.	
	Liv.	$	Liv.	$
Canada	4,045,776	707,866	3,530,464	590,108
Australasie	165,088	29,390	.....	.....
Autres possessions anglaises	194,096	38,574	310,128	47,801
Etats-Unis	8,807,904	1,545,298	4,747,680	781,747
Hollande	121,061,248	21,690,096	40,210,464	8,640,811
France	50,506,288	12,549,537	45,094,000	11,018,245
Danemark	42,289,632	10,309,206	44,862,272	10,681,869
Russie	1,656,816	196,127	315,168	74,076
Suède	14,344,848	3,518,639	16,648,912	3,898,964
Norvège	2,430,064	453,437	804,832	187,007
Allemagne	16,346,176	3,883,780	13,345,248	2,976,200
Belgique	6,908,272	1,307,615	2,946,720	711,575
Italie	196,560	46,014	.....	.....
Autres pays étrangers	1,008	170	63,504	13,262
Total	268,953,776	56,275,749	172,879,392	39,621,665

IMPORTATIONS DE BEURRE EN ANGLETERRE—*Suite.*

Pays.	1887.		1888.	
	Liv.	$	Liv.	$
Canada	3,659,376	680,341	1,042,384	201,733
Australasie	694,512	107,120	2,858,800	488,005
Autres possessions anglaises	284,592	41,960	160,048	21,963
Etats-Unis	5,867,904	1,041,403	2,646,336	462,358
Hollande	18,196,752	4,106,756	17,363,248	3,818,231
France	46,620,560	11,026,879	49,287,280	11,577,162
Danemark	54,604,032	12,987,644	67,695,264	16,227,238
Russie	148,176	31,911	705,488	147,402
Suède	18,318,608	4,288,010	23,058,224	5,495,046
Norvège	809,536	194,029	693,392	164 669
Allemagne	17,528,672	3,863,973	18,122,384	3,981,303
Belgique	2,635,920	594,386	3,550,848	787,767
Italie	78,064	15,992	.....	.....
Autres pays étrangers	24,304	3,416	16,800	3,942
Total	169,471,008	38,983,820	187,200,496	43,376,819

Pays.	1889.		1890.	
	Liv.	$	Liv.	$
Canada	2,545,984	463,107	1,701,840	296,180
Australasie	1,827,280	367,136	4,535,776	821,192
Autres possessions anglaises	159,488	23,808	256,928	36,130
Etats-Unis	12,352,704	2,186,214	9,469,936	1,568,940
Hollande	16,919,728	3,734,874	17,479,728	3,858,225
France	63,450,688	14,957,568	58,811,760	13,856,101
Danemark	75,868,576	18,215,298	92,371,888	21,521,651
Russie	940,016	204,434	936,992	192,666
Suède	23,761,584	5,554,434	25,114,320	5,721,847
Norvège	591,584	143,810	470,400	106,848
Allemagne	12,439,616	2,865,737	11,698,400	2,648,786
Belgique	5,005,616	1,128,638	4,169,648	935,524
Italie	.....	.....	.....	.....
Autres pays étrangers	55,440	12,171	86,688	16,970
Total	215,918,304	49,857,229	227,104,304	51,581,060

Pays.	1891.		1892.	
	Liv.	$	Liv.	$
Canada	5,182,576	912,004	6,671,952	1,244,173
Australasie	6,094,816	1,318,283	9,802,240	2,308,401
Autres possessions anglaises	113,008	16,756	91,056	14,104
Etats-Unis	7,133,616	1,225,183	5,246,752	930,239
Hollande	16,412,368	3,749,572	15,885,856	3,650,528
France	59,941,952	14,785,240	60,780,944	14,734,554
Danemark	98,135,632	23,680,431	96,715,584	23,597,177
Russie	1,078,896	241,971	4,150,832	896,231
Suède	26,318,544	6,176,710	25,635,120	6,049,344
Norvège	762,944	175,112	1,055,600	240,301
Allemagne	12,937,008	2,996,849	13,914,096	3,474,114
Belgique	4,930,464	1,101,726	4,328,688	1,044,795
Italie	146,160	30,587	148,288	32,860
Autres pays étrangers	.....	.....	70,000	12,770
Total	239,187,984	56,410,424	244,497,008	58,230,591

Quant au beurre de sa propre provenance, le Royaume-Uni n'en exporte qu'une quantité peu considérable et qui va décroissant ; ses exportations de beurre des colonies et de l'étranger sont beaucoup plus importantes.

Agriculture—Beurre et fromage.

Le tableau suivant résume les états officiels des exportations de beurre du Royaume-Uni pour les huit années dernières :—

EXPORTATIONS D'ANGLETERRE—BEURRE.

Année.	Produit indigène.		Produit des colonies et de l'étranger.		Totaux—Exportations.	
	Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
1885	3,213,504	854,811	9,199,232	1,900,292	12,412,736	2,755,103
1886	3,273,200	803,341	7,046,592	1,613,302	10,319,792	2,416,733
1887	3,112,928	762,967	7,612,192	1,782,811	10,725,120	2,545,778
1888	2,880,528	710,707	7,226,464	1,589,079	10,106,992	2,299,786
1889	2,821,392	707,769	7,893,200	1,800,900	10,714,592	2,508,669
1890	2,745,120	677,961	8,412,096	1,797,791	11,157,216	2,475,752
1891	2,407,124	604,007	7,222,768	1,738,588	9,629,872	2,342,595
1892	1,576,624	399,884	6,991,936	1,742,481	8,568,560	2,142,365

Les exportations du Royaume-Uni en 1892 sont données par pays dans le tableau suivant, tiré des états du commerce britannique :—

EXPORTATIONS DE BEURRE D'ANGLETERRE, PAR PAYS, 1892.

Pays.	Produit indigène.		Produit des colonies et de l'étranger.		Total—Exportations.	
	Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Sud-africain britannique	58,464	15,184	717,584	192,608	776,048	207,792
Indes-Orientales britanniq.	46,256	12,576	290,864	86,262	337,120	98,838
Antilles britanniques	43,008	11,237	636,272	131,955	679,280	143,192
Gibraltar	289,296	69,676	.....	.....	289,296	69,676
Malte	214,704	55,577	.....	.....	214 704	55,577
Autres possessions britann.	42,448	10,303	297,024	80,874	339,472	91,177
Egypte	33,936	8,760	.....	.....	33,936	8 760
Brésil	40,432	10,984	190,960	42,116	231,392	53,100
Portugal	697,088	176,903	.....	.....	697.088	176,903
Danemark	.....	.....	257,936	55,261	257,936	55,261
Hollande	.....	.....	3,707,424	919,970	3,707,424	919,970
Belgique	.....	.....	104,272	23,190	104,272	23,190
France	.....	.....	168,672	42,418	168,672	42,418
Antilles espagnoles	.....	.....	125,552	38,753	125,552	38,753
Autres pays étrangers	110,992	28,684	495,376	129,074	606,368	157,758
Total	1,576,624	399,884	6,991,936	1,742,481	8,568,560	2,142,365

On remarquera que le Royaume-Uni envoie à peu près 680,000 livres de beurre, presque en totalité de provenance coloniale et étrangère, aux Antilles anglaises. Le Canada devrait avoir une plus grande part de ce commerce, nos exportations de beurre aux Antilles l'an dernier n'ayant pas atteint 40,000 livres.

Le Royaume-Uni fait une énorme consommation de beurre qui nécessite de grandes importations ; il y a là pour le Canada une occasion favorable dont il n'a pas profité. Il est vrai que nous avons dans ce cas de plus redoutables concurrents que pour le fromage ; mais les remarquables progrès du Danemark et de la Suède font voir que l'excellence des produits assure le marché et peut s'obtenir par la pratique soigneuse et habile des bonnes méthodes. Quant à la difficulté de la distance, le succès de l'Australasie, qui envoie sa marchandise de bien plus loin par des mers chaudes, prouve qu'elle peut être surmontée.

COMMERCE DE BEURRE DES ÉTATS-UNIS.

Pour le beurre comme pour le fromage, les Etats-Unis sont un pays exportateur et non importateur. Leurs exportations, depuis 1860, figurent dans un même tableau avec celles du Canada.

Leurs exportations en 1893, tirées de leurs rapports officiels, sont données par pays dans le tableau suivant :—

EXPORTATIONS DE BEURRE DES ETATS-UNIS EN 1893.

Pays.	Produit indigène.		Produit de l'étranger.		Total—Exportations.	
	Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Royaume-Uni	3,869,649	675,762			3,869,649	675,762
Canada	448,164	87,225			448,164	87,225
Bermude	269,987	61,720			269,987	61,720
Honduras britannique	68,516	15,312			68,516	15,312
Amérique-Centrale	110,929	23,848	775	221	111,604	24,069
Mexique	164,500	37,694			164,500	37,649
Antilles britanniques	733,677	146,667			733,677	146,667
do danoises	131,105	22,672			131,105	22,672
do hollandaises	110,061	22,513			110,061	22,513
do françaises	400,882	62,747			400,882	62,797
do espagnoles	297,991	59,037			297,991	59,037
Haïti et Saint-Domingue	729,241	150,551			729,241	150,551
Brésil	121,837	25,675			121,837	25,675
Colombie	118,403	23,580	220	53	118,623	23,633
Les Guyanes	72,028	12,629			72,028	12,629
Venezuela	912,078	175,400			912,078	175,400
Allemagne	76,463	11,928			76,463	11,928
Chine et Japon	69,944	14,498			69,944	14,498
Iles Hawaï	114,355	23,253			114,355	23,253
Autres pays	100,297	19,929			100,297	19,929
Total	8,920,107	1,672,690	995	274	8,921,102	1,672,964

Le Royaume-Uni est la plus forte pratique des Etats-Unis ; il leur achète près de 4,000,000 de livres sur une exportation de près de 9,000,000. Le reste prend en grande partie la direction des Antilles et de l'Amérique-Centrale et de l'Amérique du Sud. Le Canada reçoit des Etats-Unis beaucoup plus de beurre qu'il ne leur en envoie. On doit remarquer particulièrement l'exportation de 733,677 livres aux Antilles anglaises et celle de 270,000 livres à la Bermude ; contre ces quantités, le Canada n'a à montrer en tout que 20,000 livres. Les Etats-Unis ont aussi exporté en Chine et au Japon 70,000 livres, nous n'y en avons exporté que 7,000 livres ; ils ont exporté 114,000 livres aux îles Hawaï, où nous n'avons rien exporté.

Les Etats-Unis importent peu de beurre ; ce qu'ils en importent vient presque en totalité du Canada.

Les importations en 1893, tirées de leurs rapports officiels, sont données, par pays, dans le tableau ci-dessous :—

IMPORTATIONS DE BEURRE DES ETATS-UNIS EN 1893.

Pays.	Quantité.	Valeur.
	Liv.	$
Canada	63,112	11,977
Royaume-Uni	642	169
Italie	1,218	182
France	821	170
Turquie et Egypte	6,195	770
Mexique	712	97
Australasie	500	58
Autres pays	223	56
Total	73,423	13,479

Il est évident que les Etats-Unis ne peuvent nous fournir un marché de grand débit pour notre beurre, leur propre production dépassant leurs besoins.

Les tableaux des exportations des Etats-Unis et du Royaume-Uni nous indiquent d'ailleurs dans quelle direction le Canada peut développer son commerce de beurre.

Lait concentré.

Comme je l'ai déjà dit, le recensement de 1891 constate l'existence d'une fabrique prospère de lait concentré ; depuis, deux autres ont été créées. Les états de douane canadiens ne mentionnent pas d'exportations de lait concentré ; aux importations, ils n'indiquent pas non plus spécialement cet article, qui est compris sous la désignation " café au lait condensé." De même, les états de douane américains ne font mention de lait concentré ni à l'exportation, ni à l'importation.

Les états de douane du Royaume-Uni montrent que le Canada trouverait là un marché pour le lait concentré comme pour le beurre et le fromage, les importations du premier article s'élevant aujourd'hui à 54,000,000 de livres, dont plus de la moitié vient de France et le reste, suivant l'ordre d'importance, de Hollande, de Norvège et de Belgique.

Les importations anglaises ont été comme suit pendant les cinq dernières années :

IMPORTATIONS DE LAIT CONCENTRÉ EN ANGLETERRE.

Année.	Quantité.	Valeur.
	Liv.	$
1888	42,279,840	3,575,406
1889	40,787,040	3,430,264
1890	48,891,120	4,125,108
1891	53,359,920	4,380,827
1892	53,913,888	4,527,402

Le tableau suivant, tiré des états du commerce, donne les importations en Angleterre, par pays, en 1892 :

IMPORTATIONS EN ANGLETERRE, PAR PAYS, 1892.

Pays.	Quantité.	Valeur.
	Liv.	$
Sud-Africain britannique	88,592	4,390
Autres possessions britanniques	7,616	677
Etats-Unis	139,440	13,184
Russie	263,760	20,552
Suède	98,112	9,208
Norvège	6,060,656	435,815
Allemagne	589,456	40,135
Hollande	14,418,768	1,208,987
Belgique	3,097,808	312,299
France	29,106,000	2,476,829
Autres pays étrangers	43,680	2,326
Total	53,913,888	4,527,402

Les exportations britanniques de lait concentré sont pour la plus grande partie des réexportations du produit colonial et étranger.

En 1892, ces exportations figurent comme suit dans les états de commerce britanniques :

EXPORTATIONS BRITANNIQUES DE LAIT CONCENTRÉ, PAR PAYS, 1892.

Pays.	Produit du Royaume-Uni.		Produit des colonies et de l'étranger.		Exportations totales.	
	Liv.	$	Liv.	$	Liv.	$
Malte	52,080	4,331	.....	.....	52,080	4,331
Afrique occidentale britan.	70,224	7,164	.....	.....	70,224	7,164
Afrique méridionale britan.	4,394,880	408,182	749,840	64,722	5,144,720	472,904
Indes orientales britann...	558,768	56,103	2,155,328	206,644	2,714,096	262,747
Hong-Kong	266,112	27,224	.....	.....	266,112	27,224
Australie	79,072	7,081	5,294,128	468,368	5,373,200	475,449
Antilles britanniques	387,408	37,191	1,231,216	108,677	1,618,624	145,868
Autres possessions britann.	146,496	13,267	669,424	64,527	815,920	77,794
Egypte	44,240	4,327	.....	.....	44,240	4,327
Afrique orient. portugaise.	85,120	7,835	.....	.....	85,120	7,835
Java	51,408	4,930	357,504	35,527	408,912	40,457
Cochinchine	46,816	4,623	.....	.....	46,816	4,623
Japon	319,200	31,045	243,824	19,744	563,024	50,789
Chili	189,392	19,223	124,096	12,055	313,488	31,278
Brésil	.....	.....	412,608	41,230	412,608	41,230
Autres pays étrangers	190,288	17,447	692,048	62,799	882,336	80,246
Total	6,881,504	649,973	11,930,016	1,084,293	18,811,520	1,734,266

Ici encore nous avons l'indication de marchés propices pour le lait canadien concentré. Les exportations sous l'en-tête " produit des colonies et de l'étranger," aux Antilles, en Australie, au Japon, à Kong-Kong, doivent faire le sujet de notre attention.

Des échantillons de lait concentré canadien ont été analysés par des experts et notre article soutient très bien la comparaison avec les meilleures marques anglaises.

Consommation domestique.

Le marché intérieur qui fournit à la consommation du beurre et du fromage en Canada est d'une grande importance pour les producteurs. La statistique de la production ne s'obtient que pour les années de recensement, mais on peut évaluer la consommation approximativement pour ces mêmes années en déduisant les quantités exportées de celles sorties des fromageries et laiteries. L'année fiscale de la douane se clôt trois mois plus tard que celle du recensement, mais cela ne peut causer une différence bien importante parce que les exportations ne sont pas considérables en avril, mai et juin et qu'elles doivent balancer à peu près dans une année celles des mois correspondants de l'année précédente.

Le tableau suivant est une évaluation, basée sur les recensements et les états de douane, de la consommation de beurre et de fromage à l'intérieur.

CONSOMMATION DOMESTIQUE.

En livres.	1891.	1881.	1871.
Production totale	114,981,514	63,901,152	22,937,455
Exportation	106,202,140	49,255,523	8,271,439
Balance, consommation domestique	8,779,374	14,645,629	14,666,016
Consommation par tête	1·82	3·39	4·01
BEURRE—CONSOMMATION DOMESTIQUE.			
Production totale	115,938,165	104,252,559	75,172,523
Exportation	3,768,101	17,649,491	15,439,291
Balance, consommation domestique	112,170,064	86,603,068	69,743,232
Consommation par tête	23·21	20·02	19·48

Les chiffres ci-dessus comprennent seulement le beurre et le fromage de production indigène consommés en Canada. L'addition des importations, indiquées ci-dessous, n'augmente que très légèrement la consommation par tête :

CONSOMMATION DE BEURRE ET DE FROMAGE ÉTRANGERS.

Livres.	1891.	1881.	1871.
Fromage entré pour la consommation	106,385	82,964	66,475
Consommation par tête	0·022	0·019	0·019
Beurre entré pour la consommation	324,681	144,349	5,926
Consommation par tête	0·067	0·033	0·002

On voit qu'il se consomme peu de fromage étranger en Canada, ce à quoi on pouvait s'attendre et ce qui est confirmé par d'autres sources d'informations.

Production du beurre dans le nord de l'Europe.

Le bureau de l'agriculture d'Angleterre a publié, en 1892, des rapports sur l'industrie laitière dans le Danemark, la Suède et l'Allemagne, rédigés par les représentants du Royaume-Uni en ces pays. Au cours d'observations préliminaires on lit ce qui suit :

" Depuis quelques années, les importations de beurre du nord de l'Europe dans le Royaume-Uni ont pris un grand accroissement. Les arrivages de beurre danois dans nos ports ont triplé depuis dix ans, ou se sont élevés de 304,722 quintaux à 876,211 quintaux ; les arrivages de Suède ont augmenté dans une progression encore plus forte, soit de 67,821 quintaux à 234,987 quintaux. Le service des renseignements du bureau de l'agriculture a cru utile de réunir, sous la forme de ces rapports, les données qu'il s'est procurées sur la condition de la culture laitière et sur le développement du commerce des produits laitiers dans ces pays. Si les envois d'Allemagne n'ont pas augmenté dans cette période, le Schleswig- Holstein et d'autres provinces septentrionales de l'Empire germanique se sont employés avec tant d'activité en ces derniers temps à développer l'industrie laitière que nos appréciations peuvent également s'appliquer à ce pays."

Danemark.

J'extrais ce qui suit des rapports transmis de Copenhague :

" Autrefois on ne faisait guère de beurre que pendant les mois d'été. Un heureux changement dans les pratiques en usage a été inauguré dans le pays par les Holsteinois qui vinrent s'y établir comme praticiens en culture ou comme gérants d'exploitations de laiterie. Vers le milieu de ce siècle, les procédés holsteinois avaient presque partout remplacé les anciennes méthodes.

" La Société d'agriculture royale du Danemark comprit tout d'abord l'importance qu'il y avait d'encourager l'industrie laitière. L'impulsion donnée par cette société fut suivie d'une aide par l'État, et l'on vit des hommes de science entreprendre une série d'investigations en vue d'arriver à la détermination de principes rationnels applicables aux opérations de laiterie. Comme résultat de ces études, les thermomètres et les balances ont été adoptés comme instruments indispensables dans les établissements bien ordonnés, et l'on a introduit graduellement une méthode de tenue de livres sûre et complète. Ces utiles innovations ont été suivies de l'organisation d'un système d'enseignement pratique de l'industrie laitière. * * * De nombreuses expositions ont éveillé l'intérêt des cultivateurs en mettant sous leurs yeux les procédés perfectionnés dont elle est susceptible.

" Les agriculteurs ont ensuite porté leur attention sur le choix, le soin et l'alimentation de leurs vaches. Le vêlage d'automne a permis de faire beaucoup de beurre en

hiver. Les grands propriétaires et les fermiers aisés ont donné l'exemple de la réforme et les petits fermiers ont bientôt suivi la même voie. Aujourd'hui, les agriculteurs danois, presque en totalité, soit grands propriétaires, soit crofters, les premiers ayant trois vaches, les derniers n'en ayant qu'une ou deux, s'adonnent avec un égal empressement, et comparativement avec le même profit, à la fabrication du beurre.

"Ce résultat est dû principalement à l'emploi de la force centrifuge pour séparer la crème d'avec le lait, mode adopté par les laiteries danoises il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui les écrémeuses centrifuges sont en usage dans tout le pays chez les grands propriétaires et les cultivateurs. Les laiteries sont exploitées par des propriétaires fonciers qui achètent le lait des petits fermiers, ou il se forme des sociétés coopératives entre les fermiers eux-mêmes pour l'établissement de beurreries auxquelles le lait est envoyé par les actionnaires.

"Les derniers dénombrements constatent que le nombre total des vaches au Danemark est de 954,250. Ce chiffre comprend les génisses de deux à trois ans et les vieilles vaches d'engrais. Le nombre des vaches donnant du lait est évalué par M. Böggild à 750,000, de sorte que la proportion des vaches laitières par rapport à la population est d'à peu près un à trois.

"M. Böggild dit que la crème des laiteries est presque en totalité convertie en beurre.

"Le lait écrémé est quelquefois gardé aux laiteries pour en faire du fromage, mais on l'emploie d'ordinaire à l'alimentation des veaux et des porcs.

"Le développement de l'industrie laitière en Danemark a été accompagné d'une extension remarquable du système coopératif. M. Böggild estime qu'il existe actuellement près d'un millier de laiteries coopératives dans le pays. Presque toujours les bâtiments et le matériel d'exploitation sont la propriété des cultivateurs qui fournissent le lait, lequel se paie au poids et non à la mesure. Dans trois à quatre cents laiteries, le prix se règle aussi d'après le percentage de matière grasse que contient le lait."

"Voici un état des exportations et des importations danoises de beurre, de 1865 à 1890:

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

Année.	Importations.	Exportations.	Excédent des exportations.
	Liv.	Liv.	Liv.
1865–9 moyenne	1,165,000	10,837,000	9,672,000
1870–4 do	4,021,000	22,787,000	18,766,000
1875–9 do	5,434,000	28,956,000	23,522,000
1880–4 do	7,608,000	32,058,000	24,450,000
1885	10,200,000	39,116,000	28,916,000
1886	9,163,000	44,411,000	35,248,000
1887	11,174,000	53,042,000	41,868,000
1888	13,563,000	66,355,000	52,792,000
1889	15,257,000	75,714,000	60,457,000
1890	20,553,000	98,185,000	77,632,000
1891	23,948,000	101,575,000	77,627,000

" L'état suivant donne, avec plus de détails, les chiffres relatifs à 1891 :—

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DANOISES, PAR PAYS, 1891.

Pays.	Importations.	Pays.	Exportations.
	Liv.		Liv.
Suède	10,767,000	Angleterre	98,365,000
Russie	9,197,000	Allemagne	1,832,000
Allemagne	2,312,000	Suède	585,000
Amérique	1,165,000	Norvège	290,000
Angleterre	409,000	Hollande	236,000
Autres pays	98,000	Autres pays	267,000
Total	23,948,000	Total	101,575,000

" On voit par ce dernier tableau que les exportations de beurre du Danemark ont été, dans la proportion de 98 pour 100 à peu près, à destination d'Angleterre.

" Il n'existe actuellement en Danemark que trois écoles d'agriculture où la théorie de l'industrie laitière et les sujets connexes sont enseignés. Dans beaucoup de beurreries on reçoit des élèves pour les instruire par la pratique. A ces utiles leçons des écoles, il faut ajouter les conférences du collège royal agricole et vétérinaire de Copenhague sur les hautes branches de la science laitière.

" Le gouvernement n'exerce pas de contrôle sur les laiteries ; il ne supporte pas non plus directement les écoles laitières, mais il les aide indirectement de plusieurs manières. Outre les fondations de bourses, l'Etat accorde une subvention annuelle importante au laboratoire expérimental d'économie rurale. Cette institution organise actuellement une série d'expositions de beurre, auxquelles plus de 400 fabriques vont prendre part. Des octrois spéciaux sont aussi faits en vue d'expérimentations. L'Etat a aussi nommé trois experts consultants en laiterie pour le Danemark et un pour l'Angleterre.

" On ne peut douter que les fabricants de beurre n'aient tiré un grand avantage du nouveau système d'expositions.

" Le succès du Danemark dans l'industrie beurrière peut être attribué en grande partie vraisemblablement à l'énergie et à la direction éclairée des experts nommés conseillers consultants en laiterie par l'Etat, ainsi qu'aux précieux services rendus par l'expert consultant à la société royale danoise d'agriculture."

Suède.

L'honorable Hugh Gough, chargé d'affaires à Stockholm, s'exprime ainsi dans son rapport sur l'industrie laitière en Suède :

" Quand on considère dans quelles conditions désavantageuses se trouvent les producteurs en ce pays, il paraît évident que les méthodes suédoises sont bien supérieures à celles usitées ailleurs. Le climat est si froid et les hivers sont si longs, qu'il faut tenir les bestiaux à l'étable pendant une grande partie de l'hiver, et dans beaucoup de lieux où les pâturages manquent, la stabulation dure toute l'année et les animaux sont par là entièrement privés d'exercice. Cette rareté des pâturages, et cette nécessité de la stabulation doivent élever le coût de l'entretien des vaches et mettre ainsi le fermier suédois dans une situation inégale pour la concurrence sur les marchés étrangers. Qu'il soit néanmoins en état de faire la concurrence avec grand succès, cela témoigne hautement des connaissances, de l'habileté et du soin qui le distinguent dans ses opérations.

"On recommande aux laiteries coopératives de suspendre la fabrication du beurre au printemps, alors que les prix sont bas, et d'employer leur lait, pendant cette saison, à la fabrication de fromage tout lait pour le marché anglais.

"Il est mieux pour les laiteries coopératives d'envoyer chercher le lait chez les fermiers. De cette façon, on a besoin de moins de bidons et l'on a plus de facilité pour peser le lait ; on a des voitures commodes et une livraison plus régulière, des bidons mieux faits et plus aisés à nettoyer. Le lait écrémé doit être renvoyé chaque jour aux fermiers par les voitures.

"En Suède, les jeunes gens qui veulent pratiquer l'agriculture sur un fonds qui est à eux, et ceux qui veulent gagner leur vie par l'agriculture, apprennent leur profession à l'un des deux collèges agricoles de l'Etat, tout comme les soldats et marins futurs étudient leur profession au collège naval et au collège militaire de l'Etat.

"L'Etat aide l'industrie laitière de plusieurs manières. Il subventionne les collèges agricoles ; soutient plusieurs écoles et pourvoit à la pension de quarante élèves filles en laiterie.

"Le principal avantage du système coopératif consiste en ce que le grand propriétaire, de même que le petit fermier ou paysan, peut être actionnaire de la société ; de sorte que celui-ci profite des avantages d'une exploitation bien ordonnée, où l'on met en usage les méthodes rationnelles et où l'on n'emploie que des ouvriers habiles dans les procédés de fabrication. Tout se fait avec un soin extrême et une propreté rigoureuse dans tous les détails. Les filles de laiterie reçoivent en premier lieu des leçons pratiques et théoriques aux écoles, et leur instruction pratique se complète aux beurreries. Le séparateur, d'invention suédoise, a donné un grand essor à l'industrie laitière, non seulement en Suède, mais partout où on en fait usage.

"Il n'y a pas encore bien longtemps, les marchands danois importaient du beurre suédois pour le marché anglais, où ils le vendaient comme beurre danois ; cette pratique a cessé et le beurre suédois se vend aujourd'hui en Angleterre sous son vrai nom.

"Le bétail dans ce pays est de très bonne sorte, ce qui est dû au soin qu'on apporte à l'élevage. Les espèces indigènes sont petites, mais par le croisement avec les races anglaises, écossaises et hollandaises, principalement avec la race ayrshire, on a obtenu un bétail de bonne taille qui convient pour le climat et la nature des pâturages.

"On compte vingt-six sociétés agricoles locales ; trois ne donnent point de primes d'encouragement, mais les vingt-trois autres ont souscrit, en 1890, £4,000 pour récompenser l'excellence dans la production. Vingt-deux provinces ou sociétés emploient un expert et il existe cinq stations où l'on contrôle la qualité des produits. Le gouvernement central a affecté de plus, en 1890, la somme de £2,000 aux objets suivants : création d'une charge d'instituteur et d'un emploi d'agent commercial ; création de deux cours supérieurs d'enseignement, de deux écoles de laiterie dans le nord du pays ayant chacune six élèves, de dix-huit beurreries modèles, où quarante filles reçoivent l'instruction, l'Etat payant £21 par an pour chacune d'elles.

"Le beurre est expédié presque en totalité sur le marché anglais. En 1890, l'exportation du beurre en Suède a atteint 294,479 quintaux, et l'importation de beurre de Suède en Angleterre a été de 224,235 quintaux."

Allemagne du Nord.

"Le Schleswig-Holstein, dans l'Allemagne du Nord, est la province où l'industrie laitière a pris le plus grand développement. D'après la statistique de l'Association laitière provinciale de 1891, il existe 516 laiteries, comprenant 372 établissements coopératifs et 126 laiteries où l'on achète le lait. Le beurre est le seul produit de 372 de ces laiteries ; les autres fabriquent du beurre et du fromage ; ce dernier connu sous le nom de *magercäse* est fait de lait écrémé.

"Pour ce qui est des établissements coopératifs du Schleswig-Holstein, leurs bâtiments d'exploitation ont été, dans la généralité des cas, construits et installés par les sociétés. Le nombre des membres d'une laiterie varie de 3 à 226. La statistique fait voir que la moyenne des actionnaires est de 29 ; plusieurs laiteries cependant en comptent au delà de 100. L'exploitation est dirigée par un comité de direction choisi parmi les membres.

"Le système coopératif se répand aussi dans le Hanovre. On estime que dans cette province il existe 140 laiteries établies sur ce principe, dont le capital varie de £750 à £3,500, le chiffre, dans la majorité des cas, étant de £1,500 à £2,000. Dans un rapport paru en 1891 sur les laiteries hanovriennes, il est dit que la quantité moyenne de lait traitée chaque jour aux divers établissements coopératifs a été de 350 gallons à 4,500 gallons. Plusieurs de ces établissements ne fabriquent que le beurre; le lait écrémé est rendu aux sociétaires pour l'alimentation des veaux et des porcs. Dans quelques cas, le lait écrémé est employé à faire du fromage.

"Dans presque tous les grands établissements coopératifs et privés en Allemagne, l'écrémage se fait au moyen de séparateurs centrifuges..... On fait plus d'attention aujourd'hui à la qualité du lait, et en en fixant le prix, les grands établissements commencent à se rendre compte de la quantité de matières grasses qu'il contient. .....

"Les laiteries coopératives envoient chercher le lait chez les sociétaires une fois ou deux par jour dans des voitures qui appartiennent à l'association. Le lait écrémé est renvoyé de même.

"Sur les 1,020 laiteries coopératives qui existent en Allemagne, plus de 500, comme on le voit par ce qui précède, se trouvent dans les deux provinces prussiennes du Schleswig-Holstein et du Hanovre. Le rapport sur les associations d'agriculture coopératives allemandes de 1890 compte 320 organisations similaires dans les autres provinces de Prusse, ce qui n'en laisse guère qu'une couple de cents pour le reste de l'empire. En dehors de la Prusse, le système coopératif a été adopté avec plus ou moins de succès dans le royaume de Wurtembourg et dans les grands duchés d'Oldenbourg et de Mecklenbourg, où il y a respectivement 33, 49 et 61 établissements de ce genre en activité.

"Pour ce qui est de l'encouragement donné par le gouvernement allemand à l'industrie laitière, le bureau de l'agriculture a reçu du département des affaires étrangères copie d'une note verbale transmise par le gouvernement allemand à sir E. Malet, ministre de S. M. à Berlin, où il est dit que l'administration d'agriculture prussienne entretient des stations expérimentales de laiterie à Kiel, Konigsberg et à Proskau, et qu'il existe de nombreuses institutions subventionnées par les provinces et par l'Etat où s'enseigne l'industrie laitière à des élèves des deux sexes.....

"On compte en Prusse 14 établissements d'instruction, qui ont reçu de l'Etat en 1890-91 des subventions au montant de £1,405; de leur côté, les autorités provinciales et les sociétés locales ont contribué pour £1,328, ce qui fait une aide totale de £2,733."

Leçon à tirer de ces exemples.

L'exemple de ces pays européens est instructif pour le producteur canadien. Ils ont créé et développent un commerce de beurre avec le Royaume-Uni par les moyens qui ont si bien réussi au Canada pour le commerce de fromage—la coopération, l'assistance mutuelle, l'adoption et la pratique des méthodes perfectionnées enseignées par des agents et dans des écoles de l'Etat. Ils ont aussi apporté un soin constant à maintenir la qualité et la réputation de leurs produits. Ce qui s'est fait en Canada pour la fabrication du fromage, et en Danemark et en Suède pour la fabrication du beurre, peut également se faire en Canada pour ce dernier produit.

ANNEXE DU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE POUR 1893

VOLAILLES ET ŒUFS

RAPPORT SPÉCIAL

SUR

L'ÉLEVAGE DE LA VOLAILLE ET LA PRODUCTION DES ŒUFS EN CANADA

ET SUR LES

MARCHÉS OUVERTS À CES PRODUITS

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE
1894

[N° 8*i*—1894.] *Prix : 5 centins.*

A l'honorable A. R. ANGERS,
Ministre de l'agriculture.

MONSIEUR,—Le rapport suivant a été fait dans le triple but—

1° (1re partie) De fournir des renseignements, puisés dans les rapports du commerce du Canada et d'autres pays, concernant le stock de la volaille en Canada, les marchés ouverts aux produits de la basse-cour et l'exportation de ces produits ;

2° De donner des extraits de différents rapports sur l'élevage de la volaille dans les autres pays ;

3° (2e partie) D'offrir aux éleveurs de volaille des conseils pratiques résultant d'observations faites à la Ferme expérimentale centrale par M. Gilbert, régisseur du département de la basse-cour.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
GEORGE JOHNSON,
Statisticien, Département de l'agriculture.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,
OTTAWA, septembre 1894.

VOLAILLES ET ŒUFS.

MATIÈRES.

1re partie.

Stock de volaille—
Chiffres donnés par le recensement.
Nos marchés—
Exportations par pays.
Exportations par province.
Royaume-Uni—
Exportations du Canada au Royaume-Uni.
Importations par le Royaume-Uni.
Importations par le Royaume-Uni des différents pays.
Part du Canada dans ces importations et avantages qu'il pourrait en tirer.
Marché aux œufs des Etats-Unis—
Exportations du Canada aux Etats-Unis.
Importations faite par les Etats-Unis.
Pays fournissant les Etats-Unis.
Exportations des Etats-Unis.
Large part du Canada dans l'importation faite par les Etats-Unis.
Volaille et plume—
Importation britannique.
Part minime du Canada.
Ponte des œufs et coût de l'entretien des pondeuses—Estimations.
Elevage de la volaille à l'étranger—
Belgique—Pondeuses d'hiver.
Danemark—Gros œufs.
Allemagne—Pondeuses d'hiver.
Italie—Gros œufs blancs.
Russie—Poules vigoureuses.
Espagne—Bonnes pondeuses.
Suisse—Poules importées.
France—Industrie lucrative.
Angleterre—Profits retirés de la vente des œufs.
Autres pays.

2e partie.

La volaille en Canada.

Notre marché d'hiver.
Prix pendant l'hiver.
Comment obtenir des œufs pendant l'hiver.
Quelle nourriture faut-il donner ?
Jusqu'à quel âge faut-il garder la poule ?
Quelles sont les meilleures ?
Poulailler confortable.
Conseils pratiques.

VOLAILLES ET ŒUFS

PAR

GEORGE JOHNSON,

Statisticien au Département de l'agriculture.

La volaille et les œufs sont sans contredit les plus importants des petits produits de la ferme canadienne. Le surplus de ces produits qui est envoyé sur le marché des autres pays, après que l'immense demande locale a été satisfaite, figure pour un chiffre considérable dans la liste de nos exportations.

VOLAILLES.

D'après le recensement de 1891, voici ce qu'il y avait de volailles en Canada à cette date.

Provinces.	Poules et poulets.	Dindes.	Oies.	Canards.	Autres volailles.
	$	$	$	$	$
Ontario	7,398,546	261,315	329,004	209,730	35,732
Québec	2,614,015	112,754	93,686	44,989	41,598
Nouveau-Brunswick	589,331	27,664	28,960	14,379	2,099
Nouvelle-Ecosse	707,260	25,547	39,630	16,286	3,461
Ile du Prince-Edouard	485,580	4,819	34,348	8,665	1,550
Manitoba	504,913	16,973	7,522	10,163	4,657
Colombie-Britannique	217,985	4,044	2,914	11,823	1,621
Territoires du Nord-Ouest	179,071	5,190	1,868	4,134	1,276
Total pour le Canada	12,696,701	458,306	537,932	320,169	91,994

Les recensements de 1871 et de 1881 ne donnant pas de rapports sur la volaille, il est impossible de comparer avec les années précédentes.

NOS MARCHÉS.

Le marché le plus important pour l'éleveur de volailles et le producteur d'œufs canadien est naturellement celui du Canada. Le commerce d'exportation est considérable aussi et tend à augmenter. Les rapports du commerce et de la navigation pour l'année 1892-93 donnent la liste suivante d'acheteurs étrangers.

EXPORTATIONS DU CANADA À DIVERS PAYS.

Pays.	Œufs.		Volailles vivantes.	Volailles mortes préparées ou non.
	Douzaines.	Valeur.		
		$	$	$
Royaume-Uni	4,104,632	538,944	5,304	3,119
Etats-Unis	2,664,942	324,355	52,114	13,982
Indes occidentales anglaises	1,314	268	1,106	220
Terre-Neuve	18,227	2,651	384	3,250
Saint-Pierre	16,317	1,789	2,219	269
Total	6,805,432	868,007	61,127	20,840

Le tableau suivant fait voir la part de chaque province dans ces exportations :—

EXPORTATIONS PAR LES PROVINCES.

Provinces.	Œufs.		Volailles vivantes.	Volailles mortes préparées ou non.
	Douzaines.	Valeur.		
		$	$	$
Ontario	2,462,416	319,503	50,173	12,890
Québec	2,588,005	346,757	5,044	1,875
Nouveau-Brunswick	112,800	12,118	884	.....
Nouvelle-Ecosse	232,228	32,460	2,303	2,639
Ile du Prince-Edouard	1,409,971	157,157	1,589	3,383
Manitoba	5	11	942	.....
Colombie-Britannique	7	1	192	.....
Territoires du Nord-Ouest	.....	.....	.....	53
Total pour le Canada	6,805,432	868,007	61,127	20,840

Nos deux plus forts acheteurs, à côté desquels les autres ne figurent que pour un chiffre peu important, sont évidemment le Royaume-Uni d'abord et ensuite les Etats-Unis. Il sera donc à la fois intéressant et avantageux d'analyser les chiffres denotre commerce avec ces deux pays.

ROYAUME-UNI.

D'après nos rapports du commerce et de la navigation, l'exportation des œufs et de la volaille faite par le Canada au Royaume-Uni pendant les douze dernières années a donné les chiffres suivants :—

EXPORTATIONS DU CANADA AU ROYAUME-UNI.

Années.	Œufs.		Volaille et gibier.
	Douzaines.	Valeur.	
		$	$
1882	370,934	60,080	2,168
1883	.....	.....	2,256
1884	.....	.....	1,002
1885	.....	.....	1,175
1886	.....	.....	185
1887	.....	.....	5,057
1888	2,379	262	1,962
1889	98	18	1,127
1890	3,600	820	1,623
1891	649,476	84,589	1,002
1892	3,987,655	592,218	3,349
1893	4,104,632	538,944	5,304

L'augmentation constante de ce commerce pendant ces dernières années, surtout celle du commerce d'œufs, est très remarquable. Les droits élevés imposés par les Etats-Unis nous ayant obligés à chercher d'autres marchés, nous avons pu placer sur celui de la Grande-Bretagne tout le surplus de nos produits.

D'après les rapports officiels, l'Angleterre aurait importé, pendant la même période, les quantités suivantes de volailles, d'œufs etc.

IMPORTATIONS PAR LE ROYAUME-UNI.

Années.	Œufs.		Volaille et gibier.	Plume et duvet.	
	Douzaines.	Valeur.		Qtx.	Valeur.
		$	$		$
1882	67,660,020	11,616,230	2,439,910	31,291	704,859
1883	78,369,680	13,305,008	2,882,528	34,010	756,020
1884	82,800,730	14,174,000	3,265,866	28,443	625,997
1885	83,565,568	14,274,124	3,191,783	29,059	500,733
1886	86,264,280	14,045,386	1,713,695	30,348	494,865
1887	90,840,770	15,027,266	1,997,157	23,886	438,144
1888	93,899,390	15,015,023	1,965,225	31,610	513,905
1889	94,325,030	15,231,363	2,304,450	32,789	562,300
1890	102,912,460	16,698,285	2,424,563	30,411	528,624
1891	106,283,140	17,071,900	2,225,488	35,601	645,699
1892	111,394,190	18,480,276	2,841,304	38,115	661,132

On voit que la demande d'œufs dans le Royaume-Uni augmente d'une manière constante et ferme. Malgré le développement considérable de nos exportations, la part du Canada dans ce commerce est encore minime, car nous ne contribuons que dans une proportion de trois ou quatre pour cent de l'importation totale. Il est évident que nous pouvons exporter une quantité d'œufs encore bien plus considérable sur le marché anglais, sans jamais craindre de pouvoir l'encombrer.

Il ne sera pas sans intérêt de connaître les sources où s'approvisionne la Grande-Bretagne.

IMPORTATIONS D'ŒUFS FAITES DE DIVERS PAYS PAR L'ANGLETERRE.

Pays.	Douzaines.	Valeur totale.	Valeur par douzaine.
		$	Cts.
France	35,121,740	6,999,179	$19\frac{93}{100}$
Russie	12,543,230	1,727,413	$13\frac{78}{100}$
Suisse	241,190	38,668	$16\frac{03}{100}$
Danemark	12,479,680	2,013,594	$16\frac{13}{100}$
Allemagne	27,513,400	4,028,450	$14\frac{64}{100}$
Hollande	108,190	17,305	16
Belgique	19,857,680	3,064,516	$15\frac{43}{100}$
Portugal	272,130	49,323	$18\frac{12}{100}$
Espagne	139,970	27,160	$19\frac{40}{100}$
Maroc	55,080	7,534	$13\frac{68}{100}$
Etats-Unis	421,250	76,118	$18\frac{07}{100}$
Autres pays étrangers	21,830	3,240	15
Canada	2,487,640	404,332	$16\frac{25}{100}$
Autres possessions britanniques	131,180	23,444	$17\frac{87}{100}$
Total	111,394,190	18,480,276	

Ces chiffres démontrent que la France fournit près d'un tiers de toute l'importation et environ trois huitièmes de la valeur totale. Vient ensuite l'Allemagne pour environ un quart (en quantité, mais non en qualité), puis la Belgique pour près d'un

cinquième, et le Danemark et la Russie pour un peu plus d'un dixième chacun. Les œufs de Russie sont cependant ceux d'Europe qui sont le moins appréciés. Le Canada vient après en suivant de bien loin. Les importations faites des autres pays méritent à peine d'être mentionnées.

D'après les rapports britanniques, le Canada aurait exporté pour $404,332 valant d'œufs, soit 2,487,640 douzaines au prix moyen de $16\frac{25}{100}$ centins la douzaine.

D'après les rapports canadiens pour l'année expirant le 30 juin 1893, c'est-à-dire six mois plus tard que la période mentionnée aux rapports anglais, le Canada aurait exporté au Royaume-Uni 4,104,632 douzaines d'œufs évaluées à $538,044 ou $13\frac{11}{100}$ centins la douzaine.

Outre que les rapports canadiens couvrent une période plus longue de six mois, cette différence dans les chiffres s'explique par le fait que les autorités impériales désignent les importations comme venant du pays d'où le navire a fait voile. Ainsi les 421,250 douzaines d'œufs que l'on donne comme venant des Etats-Unis sont réellement des œufs canadiens expédiés en Angleterre par la voie des Etats-Unis. Aussi ces Etats ne reclament-ils dans leurs propres rapports aucune exportation d'œufs domestiques au Royaume-Uni; mais on trouve dans ces mêmes rapports qu'en 1891-92, 929,154 douzaines d'œufs du Canada sont passés par les Etats-Unis en destination de l'Angleterre.

La différence entre la valeur moyenne de $16\frac{25}{100}$ centins donnée par les rapports anglais et celle de $13\frac{11}{100}$ donnée par les rapports canadiens, est due à ce que les rapports anglais comprennent dans ce montant le fret et l'assurance.

Ces chiffres font voir que le marché anglais offre deux grands avantages au commerce d'œufs canadien: une demande considérable et la possibilité d'entrer dans une plus grande mesure en concurrence avec les autres pays; nos envois étant encore peu considérables, nous pourrons les porter à un chiffre énorme si nos producteurs et nos exportateurs s'appliquent à bien comprendre les besoins du marché du Royaume-Uni.

MARCHÉ AUX ŒUFS DES ÉTATS-UNIS.

Le tableau suivant fait voir la quantité et la valeur des œufs exportés par le Canada aux Etats-Unis depuis 1882 jusqu'à ce jour. Les chiffres sont tirés des rapports des Etats-Unis:

EXPORTATION DU CANADA AUX ÉTATS-UNIS.

Années.	Douz. d'œufs.	Valeur.	Valeur par douzaine.
		$	Cts.
1882	11,728,518	1,793,167	$15\frac{25}{100}$
1883	14,683,061	2,584,279	$17\frac{60}{100}$
1884	14,698,338	2,356,313	$16\frac{03}{100}$
1885	14,029,474	2,095,437	$14\frac{94}{100}$
1886	14,465,764	1,893,672	$13\frac{09}{100}$
1887	13,682,914	1,930,844	$14\frac{11}{100}$
1888	15,255,558	2,262,815	$14\frac{83}{100}$
1889	15,370,061	2,345,715	$15\frac{26}{100}$
1890	14,917,912	2,065,086	$13\frac{84}{100}$
1891	8,095,675	1,177,831	$14\frac{60}{100}$
1892	4,021,637	510,594	$12\frac{70}{100}$

La grande diminution du commerce avec les Etats-Unis en 1891-92 résulte de l'imposition des droits du tarif McKinley.

Voyons maintenant l'importation totale faite par les Etats-Unis pendant le même espace de temps, y compris celle venant du Canada.

IMPORTATION D'ŒUFS FAITE PAR LES ÉTATS-UNIS.

Années.	Importation totale.		Importation faite du Canada.		Proportion du Canada.
	Douzaines.	Valeur.	Douzaines.	Valeur.	
		$		$	
1882	11,929,355	1,808,585	11,728,518	1,793,167	98·32
1883	15,279,065	2,677,604	14,683,061	2,584,279	96·10
1884	16,487,204	2,677,360	14,698,338	2,356,313	89·09
1885	16,098,450	2,476,672	14,029,474	2,095,437	86·78
1886	16,092,583	2,173,454	14,465,764	1,893,672	89·89
1887	13,936,054	1,960,396	13,682,914	1,930,844	98·18
1888	15,642,861	2,312,478	15,255,558	2,268,815	97·52
1889	15,918,809	2,418,976	15,370,061	2,345,715	96·55
1890	15,062,796	2,074,912	14,917,912	2,065,086	99·04
1891	8,233,043	1,185,595	8,095,675	1,176,831	98·31
1892	4,188,492	522,240	4,021,637	510,994	96·01

En 1891, l'importation s'est faite partie en franchise et partie sujette aux droits, dans la proportion ci-dessous indiquée :—

—	Importation totale.		Importation faite du Canada.		Proportion du Canada.
	Douzaines.	Valeur.	Douzaines.	Valeur.	
		$		$	
En franchise	7,007,826	1,053,964	6,980,194	1,052,363	99·61
Sujette aux droits	1,225,217	131,631	1,115,481	125,468	91·04
Total	8,233,043	1,185,595	8,095,675	1,177,831	96·01

Le tableau suivant indique l'importation faite de tous pays par les Etats-Unis en 1892. Les chiffres sont extraits des rapports des Etats-Unis.

PAYS FOURNISSANT DES ŒUFS AUX ETATS-UNIS.

1892.	Douzaines.	Valeur.	Valeur par douz.
		$	Cts.
Canada	4,021,637	510,594	$12\frac{70}{100}$
Danemark	35,000	5,273	$15\frac{1}{100}$
Royaume-Uni	37	17	$45\frac{94}{100}$
Mexique	191	58	$33\frac{86}{100}$
Chine	103,072	4,893	$4\frac{76}{100}$
Hong-Kong	28,555	1,405	$4\frac{92}{100}$
Total	4,188,492	522,240	

Les rapports officiels constatent aussi que les Etats-Unis font une certaine exportation d'œufs. Celle de leurs produits domestiques pendant l'année 1892 présente les chiffres suivants :—

EXPORTATION D'ŒUFS PAR LES ÉTATS-UNIS.

Pays.	Douzaines.	Valeur.
		$
Canada	133,579	20,987
Angleterre	440	100
Bermude	11,642	2,561
Terre-Neuve	225	45
Nicaragua	105	19
Mexique	9,808	2,158
Indes-Occidentales anglaises	5,599	1,374
Cuba	630	139
Chili	840	256
Colombie	120	39
Venezuela	8,615	1,672
Iles Hawaï	11,160	2,924
Guatémala	300	100
Total	183,063	32,374

L'importation d'œufs faite par les Etats-Unis, comparée à celle faite par le Royaume-Uni, est peu considérable. Le Canada en a fourni la plus grande partie, dans une proportion variant de 87 à 90 pour 100. C'est en 1888 que notre proportion a atteint le plus bas chiffre. Le Danemark, qui vient bien après nous, paraît être le seul pays qui nous fasse une concurrence appréciable ; car les œufs que l'on importe de la Chine à 4 ou 5 centins la douzaine, quels qu'ils soient, ne peuvent guère rivaliser avec les œufs canadiens. Quoique les droits imposés par les Etats-Unis aient diminué l'importation, la part proportionnelle du Canada est restée la même. Il faut donc que la production domestique ait augmenté suffisamment pour suppléer la différence, à moins que la consommation n'ait beaucoup diminué.

Les œufs importés par les Etats-Unis venant presque entièrement du Canada, nous ne pouvons plus guère augmenter notre commerce de ce côté. Notre position est bien différente en ce qui regarde le marché du Royaume-Uni.

VOLAILLES ET PLUME.

Outre les œufs, le Royaume-Uni a importé en 1892, pour $2,839,360 de volailles et de gibier et 38,115 qtx. de plume et duvet évalués à $660,679. Cette importation venait des pays suivants :—

IMPORTATION DE PLUME PAR L'ANGLETERRE.

Pays.	Volaille et gibier.	Plume et duvet.	
		Qtx.	Valeur.
	$		$
France	1,136,552	9,748	128,913
Allemagne	100,794	12,771	284,291
Belgique	801,813	1,332	24,713
Hollande	226,762	2,008	63,797
Russie	390,258	.....	.....
Danemark	96,010	.....	.....
Norvège	37,050	.....	.....
Chine	.....	7,495	93,445
République Argentine	9,933	.....	.....
Etats-Unis	34,753	1,651	14,230
Autres pays étrangers	520	1,765	25,750
Canada	.....	135	2,925
Autres possessions britanniques	4,915	1,210	22,615
Total	2,839,360	38,115	660,679

Ici encore nous constatons que le Canada ne fournit qu'une très petite quantité de ces produits de la basse-cour dont le Royaume-Uni fait une si grande consommation, et que nous pourrions donner un grand développement à ce commerce.

PONTE DES ŒUFS ET COUT DE L'ENTRETIEN DES POULES.

On estime généralement que chaque poule pond en moyenne 150 œufs par année; on peut obtenir davantage, en choisissant des races fécondes, par les bons soins, la nourriture, etc., etc.

En Canada, les volailles reviennent premièrement, en moyenne, aux prix suivants :—

Poules, 30 centins chacune.
Dindons, 90 " chacun.
Canards, 45 " chacun.
Oies, 90 " chacune.

Le coût d'entretien est d'environ :—

Pour les poules, 70 centins par année.
Pour les dindons, $1 par année.
Pour les oies, 75 centins par année.
Pour les canards, 60 centins par année.

Après deux ou trois ans, les poules ne donnent plus de profit comme pondeuses. On peut alors les vendre à peu près ce qu'elles ont coûté en premier lieu.

ÉLEVAGE DE LA VOLAILLE À L'ÉTRANGER.

Les rapports consulaires des États-Unis, pour le mois de décembre 1893, contiennent des relevés faits par les consuls dans un grand nombre de pays différents sur l'élevage de la volaille. Les éleveurs canadiens pourront peut-être y puiser des renseignements utiles.

BELGIQUE—PONDEUSES D'HIVER.

Le consul à Gand dit que, dans la Flandre, chaque cultivateur élève des volailles pour en obtenir le plus grand nombre d'œufs possible, qu'il vend régulièrement sur le marché le plus proche. Il envoie aussi sur le marché aux poulets les jeunes coqs et les poules dont il n'a pas besoin. Le consul dépeint la race *Campine* comme étant la plus féconde. Les poules *Hambourgs* dorées et argentées des amateurs semblent provenir de variétés de cette race. Ces poules pondent de beaux gros œufs blancs et si souvent qu'on les appelle communément *pondeuses de tous les jours.* Elles donnent quelquefois 250 à 300 œufs par année; naturellement elles ne sont pas bonnes couveuses. De Hollande, elles se sont répandues dans le nord de l'Allemagne, où on les désigne sous le nom de pondeuses de tous les jours hollandaises.

Après avoir parlé de races moins importantes, le consul ajoute :—

"Il y a dix ans, la Belgique importait tous les ans d'Italie et d'Allemagne une énorme quantité d'œufs, surtout pendant l'hiver, alors que les poules indigènes pondaient peu. Même pendant le printemps et l'été, saison de la ponte, la Belgique ne produisait pas assez d'œufs pour répondre à la demande de ses consommateurs. En 1882 il se forma à Verviers, dans la province de Liège, une compagnie appelée "Société belge-italienne" dont le but était d'importer d'Italie des poules qui pondraient pendant tout l'hiver. Cette compagnie fait maintenant un commerce considérable."

Bien qu'ils eussent déjà une race indigène d'excellentes pondeuses, les Belges comprirent l'avantage de se procurer des poules qui pondraient en hiver; et d'importateurs qu'ils étaient, ils comptent aujourd'hui parmi les plus grands exportateurs d'œufs.

DANEMARK—GROS ŒUFS.

Le consul à Copenhague parle surtout des races importées *de fantaisie*, mais son prédécesseur dit dans son rapport de 1889 :—

" La production et l'exportation des œufs ont atteint un tel développement au Danemark durant ces dernières années, que l'on peut dire qu'ils constituent aujourd'hui une partie importante des produits agricoles et des exportations du Royaume."

" La plus grande partie de cette exportation est dirigée sur les marchés anglais." * * *

" Les œufs venant de France primaient autrefois sur nos marchés; mais depuis quelques années, les œufs importés de Belgique l'emportent sur ceux d'importation française." * * * *

" Les œufs français rapportent encore le prix le plus élevé sur le marché anglais. Les œufs de Danemark viennent ensuite, mais seulement les œufs choisis; car ceux de qualité inférieure, et ils forment la masse, sont peu appréciés." * * * *

" Les éleveurs doivent donc attacher plus d'importance qu'ils ne l'ont fait jusqu'à ce jour à l'élevage de poules qui non seulement pondent beaucoup mais surtout pondent de gros œufs. Si l'on veut qu'ils priment sur les marchés anglais, les œufs devront peser au moins deux livres et demie la vingtaine. Il serait même désirable que l'on s'efforçât d'atteindre deux livres et trois quarts; mais les races indigènes ne pondent pas d'œufs de ce poids. C'est donc un point d'importance majeure, je dirais même vitale, pour les exportateurs danois de chercher à remédier à ce défaut chez les races de volailles domestiques. Les efforts que l'on a déjà faits pour améliorer les races indigènes n'ont pas été, cependant, sans donner de bons résultats; car tandis que la poule ordinaire de basse-cour ne pond que des œufs pesant de deux livres à deux livres et quart la vingtaine, on obtient maintenant avec les poules choisies, de races domestiques, des œufs pesant deux livres et demie et même davantage. Ce point paraît être le plus haut degré de développement que l'on puisse atteindre chez les races indigènes, mais ce n'est pas encore assez pour satisfaire aux exigences du marché. On s'est alors en conséquence occupé davantage d'introduire dans le pays des races étrangères, et les poules espagnoles et italiennes furent choisies de préférence. On en trouve maintenant un grand nombre dans le royaume. Ces deux races sont saines, bien endurantes et s'acclimatent bien. Les poules espagnoles sont celles qui pondent le plus; les poules italiennes donnent les plus gros œufs."

On insiste fortement dans ce rapport sur la nécessité d'obtenir de gros œufs pour le marché anglais. Les moyens que l'on suggère pour y arriver méritent l'attention des éleveurs canadiens.

ALLEMAGNE—PONDEUSES D'HIVER.

Le consul général des Etats-Unis à Frankfort, dans son raport de 1893, parle comme suit de la coutume universellement suivie dans le sud et l'ouest de l'Allemagne, d'importer des volailles de l'Italie septentrionale.

" Les poules ainsi importées sont de la race plus ou moins mêlée connue dans le commerce, sous le nom de " race italienne, " et résultant d'un croisement entre les espèces Padoue et Leghorn." * * *

" Le mérite principal de la " race italienne " est qu'elle est facile à élever et à entretenir. Les poules, si elles sont bien nourries et bien abritées, pondront pendant tout l'hiver des œufs d'une grosseur au-dessus de la moyenne, qui obtiennent les plus hauts prix sur le marché allemand. Elles ne sont pas bonnes couveuses; pour cette raison et aussi à cause du prix élevé de la nourriture, on trouve plus économique de les importer par wagonnées dans les principales villes allemandes. De là, on les distribue en petit nombre aux cultivateurs qui les laissent errer en liberté autour de la maison et dans la basse-cour, où elles trouvent généralement leur subsistance en grattant parmi les maigres déchets de la ferme du paysan allemand. On ne leur donne que rarement de la nourriture, excepté pendant les plus grands froids de l'hiver."

Le consul à Brunswick dit:

"Les volailles qui sont apportées sur le marché et consommées ici sont le produit de croisements de la race allemande avec des races importées. De 1840 à 1850, la race la plus appréciée était celle connue sous le nom de "pondeuse de tous les jours" hollandaise, venant originairement de Belgique et importée plus tard dans la Hollande et la Frise. Elle est répandue aujourd'hui dans toute l'Allemagne septentrionale. Les poules de cette race sont d'excellentes pondeuses."

Cette race a encore été améliorée depuis par le croisement avec d'autres races importées.

ITALIE—GROS ŒUFS BLANCS.

Le consul à Livourne dit que les deux races de poules favorites sont les Leghorn et les Padouans, toutes deux bonnes pondeuses et mauvaises couveuses.

L'agent commercial à Turin dit que les poules, surtout les Leghorn, de race plus ou moins pure, sont élevées en grand nombre et sont surtout estimées pour leurs œufs de bonne grosseur et remarquablement blancs. Il ajoute que l'on en exporte tous les ans une immense quantité en Angleterre. Les rapports des douanes britanniques ne mentionnant pas d'importations d'œufs venant d'Italie, il est probable qu'ils sont expédiés des ports français et ces importations sont ainsi mises au compte de la France.

RUSSIE—POULES ROBUSTES.

Le consul à Riga s'exprime ainsi:

"Les paysans suivent la vieille coutume pour l'élevage de la volaille; ils laissent les poules prendre soin d'elles-mêmes. Quoique l'exportation des œufs des diverses parties de la Russie se développe depuis peu, on ne fait rien pour augmenter la grosseur des œufs, lesquels sont petits et de qualité inférieure."

Ainsi s'explique le peu de valeur qu'ont les œufs de Russie dans le Royaume-Uni. On voit aussi par là ce que l'on doit éviter.

Le consul à Helsingfors dit au sujet des poules du paysan de la Finlande:

"La race finlandaise pure est petite. * * * Les poules sont des couveuses et d'excellentes mères. * * * La race est particulièrement forte, saine et exempte de toutes les maladies qui s'attaquent aux poules. Les poules sont actives, éveillées, plus même que celles des races Leghorn. Elles volent bien; il est en conséquence difficile de les tenir enfermées. Quoique très endurcies par le climat froid, elles se développent bien cependant dans les poulaillers fermés durant l'hiver. Les croisements de la poule finlandaise avec les autres races réussissent très bien; le climat convient parfaitement aux produits métissés qui, au point de vue de l'utilité pratique, surpassent de beaucoup les races pures."

Ces croisements peuvent être avantageux aux colons des parties septentrionales et froides du Canada.

ESPAGNE—BONNES PONDEUSES.

Le consul à Malaga, après avoir exposé que même la classe la plus pauvre tire ses moyens de subsistance de l'élevage de la volaille des espèces communes, sans égard à la couleur ou à l'apparence, dit:

"La race *espagnole noire* est bien connue en Angleterre et en Amérique. Les poules de cette race sont mauvaises couveuses; on les élève pour leurs œufs. La poule espagnole noire pond plus de 150 œufs par année."

Les consuls à Barcelone, Cadix, Carthagène, parlent aussi d'un grand nombre de poules, bonnes pondeuses et quelquefois de bonne race, que l'on entretient avec peu de soins.

SUISSE—POULES IMPORTÉES.

Le consul à Bâle dit que la Suisse ne produit pas assez de poules ou d'œufs pour suffire au marché domestique, et que l'on fait une grande importation des deux.

La race italienne est la favorite pour la production des œufs. Il dit:

"Un membre de la société ornithologique, qui réside ici, a obtenu les résultats suivants avec 55 pondeuses de la race italienne: En janvier, 422 œufs; en février, 465; en mars, 690; en avril, 938; en mai, 900; en juin, 747; en juillet 500; en août 362; en septembre, 190; en octobre, 88; en novembre, 144; en décembre, 144; total, 5,591 œufs, valant $100 au prix du marché à cette époque."

FRANCE—INDUSTRIE LUCRATIVE.

Les rapports consulaires des Etats-Unis de 1893, relativement à la volaille et aux œufs, ne font aucune mention du commerce de la France: mais on y a reproduit le rapport fait en 1882 par le consul à Verviers et à Liége. Voici ce qu'on y lit:

"Il paraîtrait qu'il s'importe de France, chaque année, 15 ou 16 œufs par tête de la population de la Grande-Bretagne. On calcule qu'en 1881, l'Angleterre a importé 792,000,000 d'œufs, soit environ deux douzaines par chaque homme, femme et enfant. En estimant à 37,000,000 la population de la France, on trouve que, par chacun de ses habitants, il s'importe une douzaine d'œufs en Angleterre; et en comptant cinq personnes dans chaque famille, la population britannique se trouve à payer, pour les œufs, une somme annuelle de plus de $5 par six familles françaises. Or, je veux démontrer que, non seulement les Etats-Unis devraient retirer ce montant, mais, de plus, que nous devrions fournir d'œufs la France elle-même." * * * *

"On estime que le cultivateur français retire de ses volailles un profit variant de 17 à 50 pour 100; les profits réalisés se sont quelquefois élevés à 85 pour 100; mais, en moyenne, ils ne dépassent guère 20 pour 100." * * * * *

"Des Français qui ont étudié la question avec soin calculent qu'une poule peut pondre 450 œufs en trois ans, ou 150 par année, qu'elle paie ainsi deux fois ce qu'elle coûte durant cet espace de temps par les œufs qu'elle donne, et qu'elle rembourse le propriétaire, lorsqu'elle est vendue sur le marché, du prix d'achat. Il est admis que c'est à cet âge, alors qu'elle n'est plus utile comme pondeuse, qu'il vaut mieux la vendre pour la table. L'intérêt ou le loyer du terrain, le coût de construction d'un poulailler, la garde des poules, les pertes causées par les maladies et qui sont bien plus lourdes en France qu'aux Etats-Unis, font plus que la différence du coût du fret d'Amérique en Europe. Les œufs américains pourraient ainsi se vendre en Angleterre à meilleur marché que les œufs de France. Le fermier américain y trouvera son avantage à la longue."

Toutes ces remarques s'appliquent avec encore plus d'à-propos au Canada et à l'éleveur canadien.

ANGLETERRE—PROFITS RÉALISÉS AVEC LES ŒUFS.

Dans le même rapport, le consul dit :—

"En Angleterre, M. T. Mainwaring a publié un compte rendu de son expérience comme éleveur de volaille. J'y trouve qu'avec une mise de fonds de £137 15s. 4d. il a réalisé un profit de £19 6s. Afin de faire connaître quelles sont les meilleures races de volailles comme pondeuses, je cite les extraits suivants de l'état de M. Mainwaring :

NOMBRE D'ŒUFS POUR LE MOIS DE JANVIER 1892.

Poulailler.	Race.	Epoque de leur éclosion.	Nombre d'œufs pondus.
1	34 Hambourgs noires	Mars et avril 1891	423
2	32 Andalouses	do	242
3	16 Langshans	30 mai 1891	93
4	94 de race croisée	Mars et avril 1891	78
5	16 Brahmas blanches	4 mai 1891	47
6	25 Leghorns brunes	Avril 1890	.....
	10 Andalouses	do	20
	7 Hambourgs noires	do	.....
7	97 Houdans	Mars et avril 1891	418
8	3 Dorkings	Avril 1891	9
	334		1,330

"M. Mainwaring démontre d'une manière concluante que les Hambourgs sont les meilleures pondeuses. Un autre état venant de Londres prouve aussi la supériorité de cette race et donne une moyenne de 139 œufs par an par poule. Je suis convaincu que sous le climat favorable et plus stimulant des Etats-Unis cette race de poules donnerait une moyenne d'œufs plus forte sans occasionner d'autres dépenses que leur prix d'achat. Le même état fait voir qu'on a réalisé un profit de £1 sur une mise de £4. * * * Je sais que les poules de cette race (les Hambourgs) ont pondu jusqu'à deux œufs par jour. Je crois qu'en ayant le soin de les empêcher de couver on pourrait en obtenir 270 à 295 œufs par année dans la plupart de nos États d'Amérique."

AUTRES PAYS.

Ces rapports consulaires des Etats-Unis embrassent beaucoup d'autres pays de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Australasie. On y trouve, en résumé, que dans ces divers pays on s'occupe peu ou point de la volaille et, dans tous les cas, seulement pour satisfaire à la demande locale. La Chine fait peut-être exception. Dans certaines localités, on entretient avec soin les meilleures races dont quelques-unes sont bien connues et appréciées. On s'y sert beaucoup de l'incubateur.

GEORGE JOHNSON,
Statisticien.

Département de l'agriculture,
Septembre 1894.

2e PARTIE.

LA VOLAILLE EN CANADA

NOS CULTIVATEURS PEUVENT PROFITER DE TOUS LES MARCHÉS—RACES DE VOLAILLE ET LEUR TRAITEMENT—NOTRE MARCHÉ DOMESTIQUE EN HIVER—POULETS, DINDONS, OIES, CANARDS.

PAR A. G. GILBERT,

Régisseur de la basse-cour, Ferme expérimentale centrale.

La première partie de ce bulletin nous a fait connaître les marchés où nos cultivateurs peuvent écouler leurs produits, l'importance du commerce d'œufs et de volaille dans ce pays et l'immense développement dont il est susceptible. Il n'est pas un pays au monde qui convienne mieux que le Canada à la production des œufs de la volaille de qualité supérieure. Le cultivateur canadien peut profiter de tous les marchés connus. Mais tout en fournissant les marchés étrangers, il ne doit pas oublier celui qui est à sa porte, c'est-à-dire, le marché domestique pendant l'hiver. Le but de l'auteur dans cette partie de son bulletin, est de donner aux cultivateurs de ce pays, conformément au désir du ministre de l'Agriculture des renseignements pratiques, relativement aux différentes races de volailles et à leur élevage, qui les mettront en mesure de profiter de toutes les occasions favorables pour rendre leur basse-cour rémunérative.

NOTRE MARCHÉ DOMESTIQUE PENDANT L'HIVER.

Ce marché n'est pas encore important, car il est peu de cultivateurs qui se rendent compte des profits que peuvent leur rapporter leurs volailles. Afin de retirer le plus grand profit de sa basse-cour, le fermier devrait s'efforcer de vendre ses œufs dans le temps où ils obtiennent le plus haut prix, c'est-à-dire durant la saison d'hiver. Ce serait être peu pratique que de garder son stock de marchandises pour ne le vendre que lorsqu'il a le moins de valeur. C'est pourtant ainsi qu'agissent nos fermiers. Pendant l'hiver, les poules ne pondent point, ce qui occasionne au fermier une perte réelle. Quand viennent les premiers jours chauds du printemps, toutes les poules commencent à pondre et les œufs tombent au plus bas prix. C'est alors seulement que la plupart des fermiers commencent à avoir des produits de leur basse-cour.

PRIX D'HIVER—ENCOURAGEMENTS POUR LES FERMIERS.

Si l'on jette un coup-d'œil sur le Dominion, le marché d'hiver présente les phases suivantes. Dans les provinces ou les sections de provinces où les hivers sont relativement doux et où l'on éprouve peu de difficulté à se procurer des œufs, le prix varie

de 20 à 25 centins la douzaine. D'un autre côté, dans les parties du pays où l'hiver est plus rigoureux et où la production est plus difficile, les œufs se vendent de 25 à 35 centins la douzaine. Ce sont là les prix payés par le marchand au cultivateur.

A Montréal, le prix des œufs frais est plus élevé pendant les mois de décembre, janvier, février et la première partie du mois de mars.

M. Thomas Hall, éleveur de volailles et maraîcher d'Outremont, un faubourg de Montréal, dit qu'il obtient facilement de la meilleure clientèle pendant cette saison, de 45 à 50 centins par douzaine pour les œufs frais. Il faut bien remarquer qu'il y a une grande différence entre l'"œuf frais" des épiciers, lequel est déjà vieux de plusieurs mois, mais bon encore pour la cuisine, et l'œuf frais pondu depuis quelques jours seulement. Le premier a beaucoup perdu de sa saveur, l'autre la conserve tout entière et parfaite.

A Toronto, les marchands détailleurs vendent les œufs frais à 30 centins la douzaine durant les mois d'hiver.

A Ottawa, les fermiers qui apportent des œufs frais à la ville, pendant les mois de décembre, janvier, et février, obtiennent facilement des commerçants 30 à 35 centins par douzaine.

A London, le prix, en gros, pendant les mois de janvier et février, estde 20 à 22 centins la douzaine.

Dans les provinces maritimes, les prix varient, durant l'hiver, de 20 à 25 centins la douzaine.

On nous informe de Fort-William que les œufs frais y obtiennent un bon prix en tout temps.

A Ahscroft, C.-B., le prix moyen des œufs est de 25 centins la douzaine pendant toute l'année.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le prix des œufs frais, en hiver, est de 40 à 45 centins la douzaine.

Quand les cultivateurs demeurent dans le voisinage des villes, qu'ils ont le temps et qu'ils se donnent la peine de chercher les bonnes pratiques, ils peuvent vendre leurs œufs au même prix que les marchands détailleurs.

Les chiffres que nous donnons ci-dessus sont suffisants pour encourager les fermiers à s'efforcer d'obtenir des œufs de leurs poules pendant l'hiver.

COMMENT SE PROCURER DES ŒUFS EN HIVER—NOURRITURE CONVENABLE ET TRAITEMENT DES PONDEUSES.

Si le fermier veut avoir des œufs pendant tout l'hiver, il devra prendre un soin particulier de ses poules et les traiter convenablement. Il doit se convaincre qu'il ne pourra pas plus retirer de profits de ses poules, s'il les néglige, qu'il ne pourrait en retirer d'un champ négligé. Il serait tout aussi raisonnable d'attendre une récolte d'une terre gelée que d'espérer avoir des œufs pendant l'hiver de poules exposées au froid. Les champs ne rapporteront que si le sol est soumis à un travail intelligent, systématique et persévérant. Il en est de même de la volaille. Le fermier doit comprendre ce qu'il a à faire. Il sait qu'il doit fumer sa terre s'il veut qu'elle lui rapporte profit. Les poules pondeuses doivent aussi être bien nourries. Elles doivent être logées confortablement pendant la saison froide. Elles doivent avoir une nourriture légèrement stimulante et fournissant le plus possible les matières constituantes de l'œuf, la chaux qui sert à former la coquille et le grain qui produit la substance. La poule qui pond régulièrement tous les jours s'épuise comme le champ qui a donné plusieurs récoltes successives. Le cultivateur supplée à l'épuisement de sa terre en ne lui ménageant pas l'engrais. De même il doit parer à l'épuisement de ses pondeuses en leur donnant une nourriture généreuse. Pendant l'été, quand elle peut errer librement, la poule trouve elle-même ce qui est nécessaire à la formation de l'œuf. Mais, pendant l'hiver, lorsqu'elle est enfermée dans un local étroit, on doit lui donner tout ce qu'elle est habituée à trouver au dehors. De là dépend le succès de la ponte en hiver. Autant que possible, il faut donner aux poules dans le poulailler tout ce qu'elles peuvent picorer au dehors.

NOURRITURE POUR LES PONDEUSES.

La nourriture est un facteur très important. Si, en effet, on connaît la composition de l'œuf et que l'on donne en nourriture aux poules les matières qui le composent, on devra plus vraisemblablement en obtenir. Or, M. Warrington, chimiste anglais distingué, nous dit, dans un article de l'*Agricultural Gazette*, de Londres, Angleterre, que le blanc de l'œuf est riche en alcalis, en potasse et en soude, cette dernière se présentant à l'état de sel ordinaire ; que le jaune est extraordinairement riche en acide phosphorique et contient beaucoup plus de chaux que le blanc. En déterminant la nourriture de la poule, il est un principe fondamental qu'il ne faut pas oublier, ajoute M. Warrington, c'est que les principaux constituants de l'œuf sont la chaux, l'azote et l'acide phosphorique. Nous connaissons donc la composition de l'œuf. Un autre chimiste nous apprend que les os frais qui, jusqu'à présent, étaient jetés ou donnés par les bouchers constituent, lorsqu'ils sont concassés et non pas broyés, la meilleure matière existante et la moins dispendieuse pour aider à la formation de l'œuf. Les os frais contiennent beaucoup d'albumine, de phosphate de chaux et d'acide phosphorique, trois des matières constituantes de l'œuf et de sa coquille. Cette découverte a créé toute une révolution dans l'économie de l'industrie qui nous occupe. L'un des résultats immédiats a été l'invention et la construction de machines pour concasser les os. Ce qui n'était autrefois que des rebuts est aujourd'hui converti en œufs, qui se vendent à un prix élevé. C'est là, certes, un grand pas fait dans la voie du progrès.

Un bon moyen pour le fermier d'utiliser les déchets, c'est de déposer dans un vaisseau tous les débris de la cuisine et de la table, morceaux de viande, de pain, de légumes. Le matin, on fait bouillir le tout dans l'eau en y mêlant du son, des grenailes ou ce qu'il y a de moins dispendieux et de plus abondant sur la ferme, jusqu'à ce que la potée soit réduite en bouillie. Avant de mêler on devra saupoudrer d'un peu de poivre rouge ou noir. On laisse cuire pendant quelques minutes et on sert aux poules dans une auge étroite et propre. En leur donnant un peu d'avoine le midi et une bonne ration de blé, de sarrasin ou autre grain le soir, on obtiendra des œufs en quantité. Lorsqu'on les fait jucher, les poules doivent avoir la fale bien pleine afin de pouvoir supporter le jeûne de la nuit. Il est absolument nécessaire de leur donner de la nourriture verte sous la forme de légumes invendables, de trèfle ou de tontes de pelouses. On fait sécher ces herbes pendant l'été et on les donne l'hiver après les avoir passées à la vapeur. Si on donne des os frais comme nourriture, ils peuvent remplacer les rations ordinaires et on diminue la quantité de grain en proportion de la quantité d'os que l'on donne.

QUANTITÉ CONVENABLE DE NOURRITURE.

L'habitude de gorger les poules de blé à chaque repas est le meilleur moyen à prendre pour ne pas avoir d'œufs. Une trop grande quantité de blé, de sarrasin ou d'orge tend à faire de la graisse plutôt que des œufs, et la graisse est une maladie chez la volaille. La pâtée du matin doit être donnée dans une auge longue et étroite, d'à peu près un pouce et trois quarts de large, clouée au côté du poulailler, afin que les poules ne puissent pas sauter dedans et souiller leur nourriture. Il faut en donner assez pour les satisfaire, mais non pas assez pour les gorger. Quand après le repas la poule reste comme engourdie dans un coin du poulailler, c'est qu'elle a trop mangé, et si l'on continue à la gorger, elle deviendra trop grasse pour pondre. Les os frais doivent être donnés dans la proportion d'une livre par seize poules. Et si on en donne matin et soir, une petite ration d'avoine le midi et le soir est tout ce qu'il est nécessaire d'ajouter. L'expérience enseignera quel est le juste milieu qu'il faut adopter dans l'alimentation.

IL FAUT TENIR LES PONDEUSES EN ACTIVITÉ.

Les poules devraient être tenues constamment en activité. Une poule paresseuse n'est jamais une pondeuse. On doit répandre en abondance, sur le plancher de chaque compartiment, de la paille ou du foin hachés ou des feuilles sèches et y

jeter le grain qui leur est donné en nourriture, afin que les poules soient obligées de gratter pour le trouver. Un excellent moyen de les tenir actives est de suspendre un chou au toit ou au plafond, assez haut pour qu'elles soient forcées de sauter pour l'atteindre. De temps à autre on substitue au chou un morceau de foie ou de mou de bœuf, ou tout autre morceau de viande coriace. Dans les temps très froids, on doit faire dégourdir l'eau que l'on donne à boire. Il faut donner aux pondeuses de l'eau fraîche en abondance ; de là l'importance d'avoir un poulailler assez chaud pour que l'eau n'y gèle pas. On doit éloigner le coq des pondeuses. Laissé avec elles, il ne peut que nuire. Non seulement il accapare presque toute la nourriture, mais il apprend aux poules à briser et à manger les œufs. Le régime stimulant est d'ailleurs de nature à l'engraisser trop et à l'affaiblir comme reproducteur.

QUEL EST LE MEILLEUR AGE POUR LA PONTE.

Généralement, les fermiers gardent leurs poules jusqu'à ce qu'elles soient devenues trop vieilles. Il n'y a pas de profit à attendre d'une vieille poule ; car à deux ans ou deux ans et demi, elle mue si tard que le bénéfice en perspective est mangé avant qu'elle commence à pondre. Le fermier doit se convaincre qu'une poule ne lui rapportera que peu ou point de profit après deux ans. Les Minorques, les Andalouses ou les Hambourgs font exception à cette règle et peuvent être gardées jusqu'à trois ans ; mais avec les races asiatiques, les Plymouth Rocks, les Wyandottes et les poules de race mêlée que l'on trouve généralement dans la basse-cour, il vaut mieux adopter la limite de deux ans. Le but que le fermier devrait s'efforcer d'atteindre, c'est que ses poulettes pondent lorsque ses poules de deux ans commencent à muer. De cette façon il aura des œufs quand le prix en est encore élevé. S'il commence avec des poulettes de même âge ou à peu près, il pourra ne faire couver que tous les deux ans pour renouveler ses pondeuses. Pour le marché et la table, il devra naturellement faire couver tous les ans.

QUELLES SONT LES POULES LES PLUS AVANTAGEUSES POUR LE FERMIER.

La poule la plus avantageuse au fermier est sans contredit la poule Plymouth-Rock blanche ou grise. Dans chacune de ces espèces, les jeunes coqs doivent peser 4 livres à 4 mois. En ayant une nourriture convenable et en étant forcés, ils gagneront en poids une livre à une livre et quart par mois. (Voir Soin et traitement des poulets.) Nous en avons fait maintes fois l'expérience à la Ferme expérimentale. Les poulettes et les poules d'un an sont de bonnes pondeuses d'hiver. Quand un cultivateur a un certain nombre de poules de race mêlée, bonnes pondeuses et donnant de gros œufs, il ne doit pas s'en défaire, mais il devrait améliorer la race en les accouplant avec un mâle d'une autre race produisant de gros œufs. Mais s'il a des poules donnant de petits œufs, il devra les remplacer par des pondeuses de gros œufs et se rappeler qu'il n'en coûte pas plus cher pour nourrir celles-ci que celles-là.

COMMENT ÉLEVER—IL FAUT CHOISIR AVEC SOIN.

L'une des principales raisons de l'insuccès du fermier dans l'élevage des volailles, c'est qu'il néglige d'infuser un sang nouveau dans ses troupeaux, et laisse ses poules diminuer de grosseur jusqu'à ce qu'elles n'aient plus aucune valeur pour la table et qu'elles aient perdu leurs qualités de pondeuses.

On obtiendra les meilleurs résultats en accouplant un jeune coq d'un an avec des poules de deux ans. On doit choisir pour la reproduction les poules les mieux faites et les meilleures pondeuses des plus gros œufs. On peut se guider sur les indications suivantes pour l'accouplement.

Brahma.—Un mâle et sept femelles. Un jeune coq avec des poules de deux ans, s'il est possible.

Plymouth-Rock.—Un mâle et neuf femelles. Un jeune coq avec des poules de deux ans de préférence.

Leghorn blanche.—Un jeune coq avec onze poules de deux ou trois ans.
Houdan.—Un coq avec neuf ou onze femelles.
Minorque noire.—Comme les Leghorns.
Langshan.—Comme les Brahmas.
Métis.—Un coq avec neuf ou onze poules.
Wyandotte.—Un coq et neuf poules.

Ceci comprend toutes les races les mieux connues. Lorsqu'on ne nourrit qu'une seule espèce de volailles et qu'elles ont la liberté de courir où elles veulent, on peut laisser un plus grand nombre de poules avec un coq. Les œufs sont fécondés environ dix jours après l'accouplement.

IL FAUT ÉLOIGNER LE COQ DES POULES.

Le fermier devrait se faire une règle de tenir le coq éloigné des pondeuses. Les poules pondent tout aussi bien, sinon mieux, sans le mâle. Voici même ce que dit à ce sujet le *Canadian Live Stock Journal* du mois d'avril :

" Les expériences faites par M. Wheeler, de la "New-York Experimental Station," Geneva, N.-Y. pour s'assurer si les poules pondent un plus grand nombre d'œufs quand elles n'ont pas de coq avec elles, démontrent d'une manière concluante qu'il en est ainsi et qu'il y a absolument tout à perdre à laisser les coqs avec les poules que l'on nourrit pour la ponte. Le résultat de ces expériences a été publié dans le bulletin 87 de la station et nous en citons le passage suivant :—

" Les poulettes, dans le parc 7, sans coq, ont eu une ponte supérieure de 22 pour 100 à celle des poules contenues dans le parc 8, et bien que la quantité de nourriture consommée par chaque volaille dans le parc 7 ait été plus grande, le coût de la production des œufs a été de 30 pour 100 moindre que dans le parc 5."

Au sous-titre *Il faut tenir les pondeuses en activité*, on établit "que le coq ne peut que nuire dans un troupeau de pondeuses. Non seulement il accapare la plus grande partie de la nourriture, mais il apprend aux poules à briser et à manger leurs œufs, etc." Si le fermier veut avoir des œufs féconds et en obtenir des poulets vigoureux, il tiendra le mâle dans un endroit séparé pendant l'hiver, et l'accouplera avec des races choisies au temps convenable.

UN POULAILLER CONFORTABLE EST NÉCESSAIRE.

Pour réussir, il faut remplir strictement toutes les conditions voulues. Les pondeuses peuvent être d'un âge convenable, recevoir des soins attentifs et être bien nourries, mais si elles ne sont pas confortablement logées, les efforts seront perdus en grande partie, peut-être entièrement. Si les poules sont gardées dans des granges froides, dans des hangars ouverts, comme cela se pratique généralement, on peut être sûr que la nourriture, au lieu de se transformer en œufs, ne servira qu'à entretenir la chaleur animale nécessaire. La sustentation est la première loi de la nature, nous assure-t-on, et il est certain que le fermier ne peut contarier cette loi impunément. Les pondeuses doivent être gardées dans une température assez chaude pour que leurs crêtes ne gèlent pas. On peut dire qu'il y a peu de fermiers qui aient des poulaillers où l'eau ne gêle pas dans les temps froids, mais il n'y en a pas un grand nombre non plus qui cherchent à avoir des œufs en hiver. Quand l'eau que l'on donne à boire gèle, on doit la dégourdir au moins deux fois par jour. Dans les parties du Dominion où les hivers sont relativement doux, le soin et le traitement des pondeuses demandent moins de peine et de sollicitude. Dans ces localités il arrive souvent que l'on puisse laisser sortir les poules. Mais il est d'autres parties du pays où il est nécessaire d'avoir recours pendant plusieurs mois à un traitement artificiel. Ceux qui sont obligés de traiter leurs volailles de cette façon pourront tirer de grands avantages des expériences qui ont été faites relativement au logement et au traitement de la volaille pendant l'hiver. C'est dans le but d'aider le fermier

à loger ses poules dans les conditions les plus favorables que nous offrons les dessins suivants :

POULAILLER À BON MARCHÉ ET DE CONSTRUCTION FACILE.

Diagram No. 1.

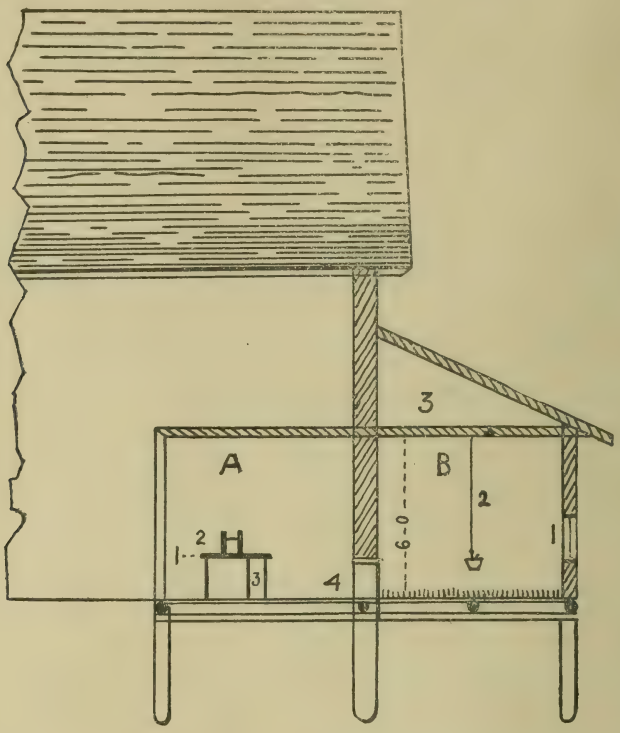

Le plan n° 1 représente un poulailler et une annexe que l'on peut ajouter au bout ou au côté sud d'une grange. La partie A du bout de la grange est séparée du reste par une cloison et contient le juchoir et les nids. Le plafond est bas. En dessous se trouvent la plate-forme et le juchoir placés de façon à économiser la chaleur animale des volailles pendant les nuits froides et à leur donner pendant ce temps tout le confort possible. Le juchoir doit être fait d'une pièce de bois de deux pouces sur quatre, le côté large en bas, et placé à 10 ou 12 pouces au-dessus d'une plate-forme large de deux pieds et demi et fixée elle-même à dix-huit pouces du sol. Sous cette plate-forme sont les nids, disposés de manière qu'on puisse les tenir dans l'ombre en fermant le devant de la plate-forme avec des planches. Cette plate-forme est soutenue par les cloisons qui divisent les nids. Ces derniers sont laissés dans l'obscurité pour que les pondeuses ne restent pas sur le nid quand elles ont pondu et afin que les autres poules ne voient pas les œufs. On empêche ainsi les œufs d'être mangés, et il est plus facile de prévenir le mal que d'y remédier. Après avoir entretenu la chaleur animale tout le jour en se tenant actives, en grattant, etc., les pondeuses ont besoin d'un lieu chaud pour la nuit et dans la plupart des poulaillers c'est alors qu'elles souffrent le plus du froid.

B est une annexe que l'on peut ajouter à peu de frais à la grange, et qui devrait faire face au sud. Les volailles communiquent de A à B par une porte à coulisse. Sur le plancher de grattage de ce compartiment on devra répandre 1 pied à 1½ pied de sable, de gravier fin, de cendres de charbon ou de bois, de chaux sous formes décailles d'huîtres pilées, de plâtre ou de mortier pilé, de faïence broyée ou de toute autre substance que la poule a coutume de chercher quand elle est dehors. L'aire du poulailler

peut être planchéiée ou en terre, mais elle doit être tenue parfaitement sèche. On fixe au mur une auge étroite, large de deux à deux pouces et demi, afin d'y mettre la pâtée si on en donne. L'objet du compartinent B est de tenir les pondeuses actives en les y laissant gratter tout le jour, et de les garder autant que possible hors du compartiment A, où elles ne doivent aller que pour pondre et se jucher. Dans le mur du côté du sud, il devrait y avoir un ou des châssis de grandeur suffisantes pour admettre autant de soleil que possible.

Les poulaillers peuvent être faits plus ou moins grands, suivant le nombre de poules. Il faut donner au moins quatre pieds carrés à chaque poule dans le compartiment où elles vont gratter, et 8 à 10 pouces de juchoir pour les poules de moyenne et petite taille.

DESSIN N° 2.

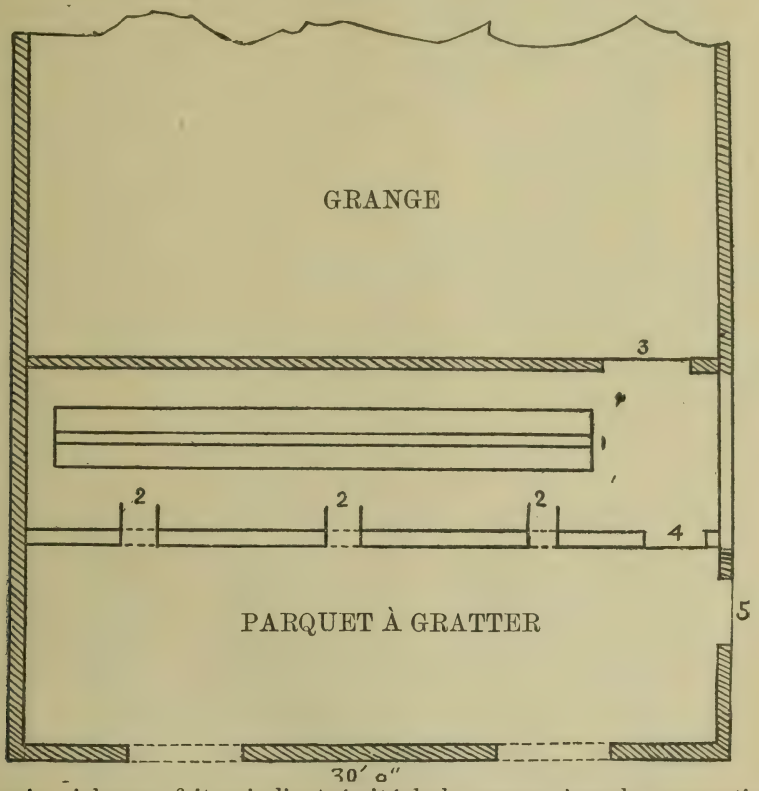

Le dessin ci-dessus fait voir l'extrémité de la grange, avec le compartiment où les poules pondent et se juchent et celui où elles vont gratter. En voici l'explication.

1. La plate-forme et le juchoir sous lesquels se trouve les boîtes pour les nids. Il n'est pas nécessaire que cette plate-forme s'étende sur toute la longueur du compartiment. On peut même faire ce compartiment plus petit et le rendre plus chaud pendant la nuit, en plaçant en travers ou du nord au sud plusieurs plates-formes plus courtes.

2. Portes à coulisses donnant accès dans le compartiment où grattent les poules. Dans un poulailler plus petit, une ou deux suffisent.

3 et 4. Portes pour entrer dans les compartiments.

5. Porte à coulisse donnant accès dans la chambre où grattent les poules pour la nettoyer, etc., etc. Cette porte n'étant pas absolument nécessaire, il est mieux de s'en passer, si possible, car le poulailler sera d'autant plus chau qu'il y aura moin d'ouvertures.

DESSIN N° 3.

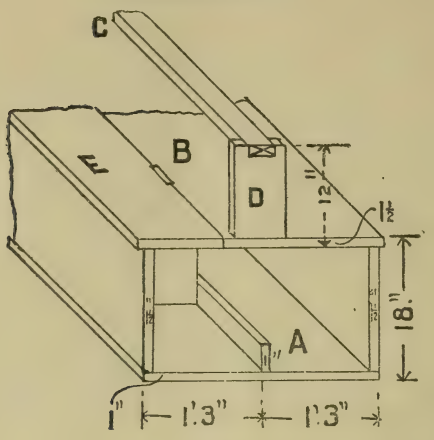

PERCHOIS ET NIDS EN-DESSOUS.

Ce dernier fait voir les nids dans l'ombre. "A" est un passage en-dessous de la plate-forme "B," conduisant aux nids. Le juchoir, formé d'une pièce de bois de 2 x 4 pouces, est indiqué par "C." "D" est un morceau de bois encoché supportant le juchoir, "E" indique une partie de la plate-forme fixée au moyen de charnières de manière à pouvoir être levée pour donner accès aux nids. (Voir dessin n° 4.)

DESSIN N° 4.

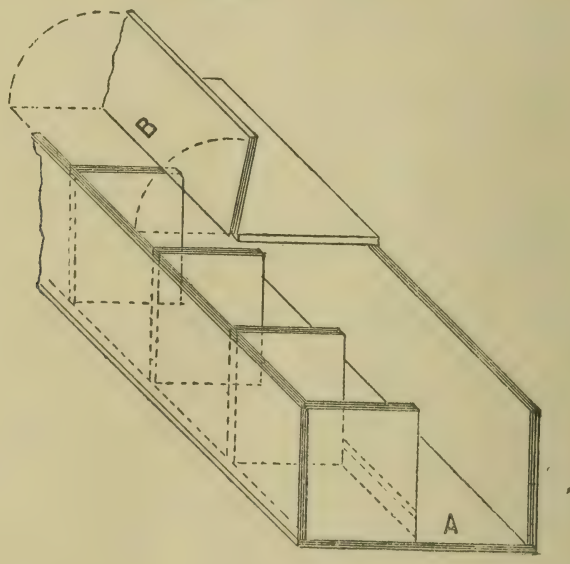

NIDS POUR LES PONDEUSES.

Le dessin ci-dessus fait voir la disposition des nids en-dessus de la plateforme le passage "A" et la planche "B" à charnières. Cette partie "B" se lève pour permettre d'atteindre les nids avec la main.

CONDUITE À SUIVRE AU PRINTEMPS.

Quand reviennent les premières journées tièdes du printemps, le fermier, après avoir profité des prix élevés pour vendre ses œufs pendant l'hiver sur le marché domestique, peut laisser sortir en liberté ses poules vigoureuses. Après une courte saison de repos elles se remettront à pondre, et si elles ne sont pas des couveuses, elles continueront à le faire jusqu'à la fin de septembre, époque de la mue, qui dure de deux mois et demi à trois mois. Mais alors les pondeuses ont bien gagné leur repos, et les poulettes écloses de bonne heure doivent commencer à pondre. S'il a des poules non couveuses et s'il ne se sert pas d'incubateur et de couveuse artificielle, il devra élever un certain nombre de poules de l'une des races couveuses pour faire éclore ses poulets. Il devra aussi conserver quelques-unes de ses poules de deux ans pour la reproduction. On trouvera tous les renseignements à ce sujet sous le sous-titre "Reproduction". Le fermier, s'étant assuré, par les soins qu'il a donnés à ses pondeuses, une grande quantité d'œufs pour l'approvisionnement du printemps, se trouve en mesure de profiter des meilleures offres du marché. Ceci nous amène naturellement à étudier les caractères particuliers des différentes races de pondeuses.

PONDEUSES LES PLUS FÉCONDES.—POIDS ET COULEUR DES ŒUFS.—RACES LES MEILLEURES POUR LE MARCHÉ.

Nous avons déjà dit qu'il n'en coûte pas plus au fermier de nourrir une poule qui pond de gros œufs qu'une autre qui donne des œufs plus petits. Si les fermiers gardaient des races de poules pondant de gros œufs, on en aurait en abondance pour le marché domestique et les marchés étrangers.

Examinons maintenant les mérites des différentes races, quelles sont les meilleures pondeuses, quelle race est la plus avantageuse pour le marché et laquelle réunit ces deux avantages.

PONDEUSES DE GROS ŒUFS BLANCS.

MINORQUES NOIRES.

Minorques noires.—L'une des meilleures races de pondeuses de gros œufs à coque blanche. Les poules de cette race sont peut-être celles qui pondent les plus gros œufs et en plus grande quantité que l'on connaisse. Elles l'emportent sur les Espagnoles noires, car elles sont plus grosses et plus robustes. Le mâle fait une bonne pièce de table. Si les poules sont bien logées et nourries, comme doivent l'être toutes les volailles, elles pondent bien pendant l'hiver. Les poules et les poulets sont robustes. Les poulets profitent vite. Les femelles pondent de 130 à 140 œufs ou plus par année. On compte souvent 6 généralement 7 œufs à la livre. Le poids normal pour le coq doit être de 8 livres; pour la poule, de 6½ livres; pour la poulette, de 5½ livres; pour le jeune coq, de 6½ livres. On doit tenir les pondeuses actives dans leur local d'hiver et leur donner en quantité les matières constituantes de la coque de l'œuf. Les poules de cette race ne sont pas des couveuses. L'espèce blanche fournit aussi des pondeuses fécondes.

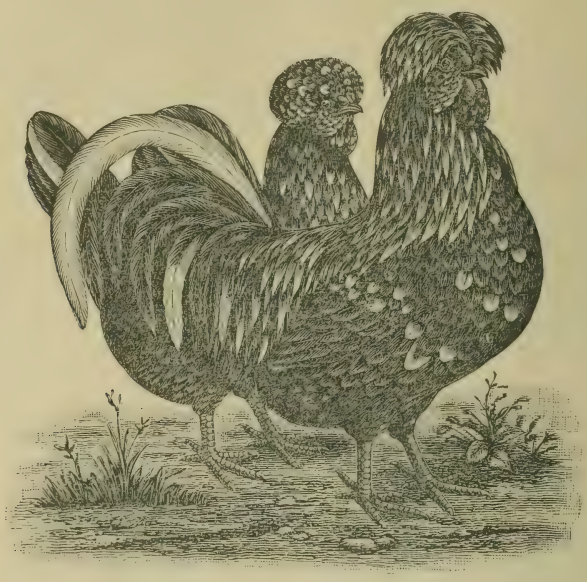

HOUDANS.

Houdans.—Les poules pondent de gros œufs blancs. Elles pondent davantage quand elles ont beaucoup d'espace. Les poulets sont robustes, croissent rapidement et sont grands mangeurs d'herbe, mais leur fortes huppes en rend la prise facile aux oiseaux de proie. Ces volailles ont cinq doigts comme les Dorkings. Les jeunes coqs sont bons pour la table; leur chair est blanche et de qualité supérieure. Ils gagnent une livre par mois en pesanteur. Les œufs pèsent deux onces et quart chacun et un peu plus quand les poules peuvent courir en toute liberté; ils pèsent de 1 livre douze onces à 1 livre 16 onces la douzaine. Poids normal des individus : coq, 7 livres; poule, 6 livres : poulette, 5 livres. Les femelles ne sont pas couveuses.

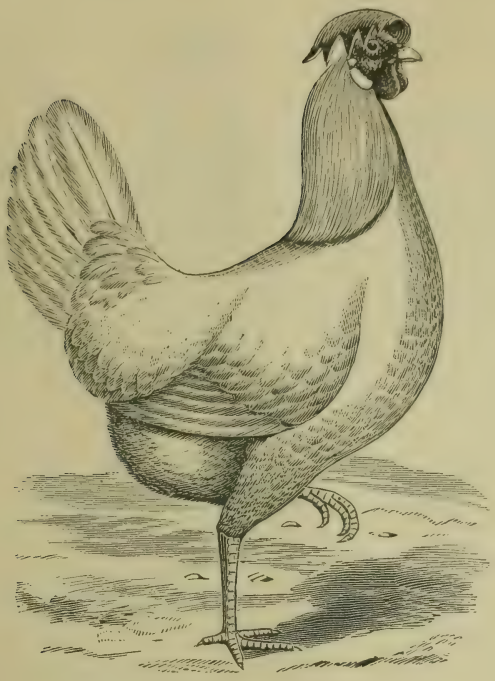

LEGHORNS BLANCHES.

Leghorn blanche.—L'une des meilleures pondeuses en toute saison. Donne un gros œuf blanc. Quelques variétés donnent de plus gros œufs que les autres. Elles ne couvent pas, sont robustes et arrivent vite à leur grosseur. Elles pondent bien pendant l'hiver dans un poulailler médiocrement confortable. Les poulets profitent bien et font vite leurs plumes. Les poulettes pondent à cinq ou six mois, plus tôt même, si elles sont écloses de bonne heure. Les Leghorns noires et les brunes sont aussi des pondeuses très fécondes. Elles sont avantageuses aux fermiers, qui gardent en même temps des poules de race couveuse. Comme toutes les poules de race espagnole, elles aiment beaucoup à voler. Il n'y a pas de poids fixe pour cette race. Les plus gros œufs pèsent 2¼ onces chacun, et de 1 livre 10 onces à 1 livre 11 onces à la douzaine. Comme les Minorques noires, les poules de cette race doivent être tenuse actives, et on doit leur donner beaucoup de chaux pour la formation de la coque de l'œuf.

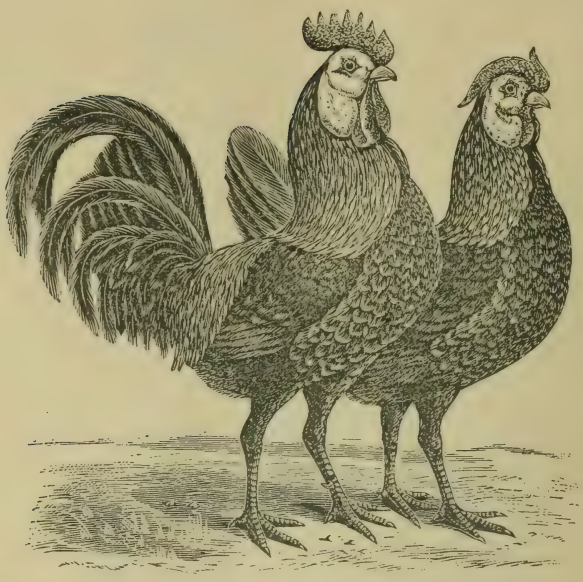

ESPAGNOLES NOIRES.

Espagnoles noires.—C'est une autre race de pondeuses donnant un gros œuf blanc. Elles réussissent mieux dans les régions les plus tempérées du pays. Les poules pondent des œufs d'environ la même grosseur que ceux des Minorques et en égale quantité. Maintenant que nous avons les Minorques noires et blanches, il est douteux que l'on trouve les Espagnoles noires en aussi grand nombre qu'auparavant. Cependant, comme elles sont très fécondes et pondent de gros œufs, elles sont encore recherchées.

Andalouses.—Autre race du type espagnol, rivalisant, comme pondeuse, avec les Leghorns. Elles seront probablement très appréciées des amateurs de volailles à cause de leurs éminentes qualités de pondeuses.

Elles pondent bien pendant l'hiver si on a soin d'elles; elles sont robustes; les poulets profitent vite. Elles n'offrent pas toujours les belles livrées de la race; mais ceci est un point peu important pour ceux qui ne les élèvent qu'à cause de leur qualité de pondeuses. Comme les Espagnoles noires, elles pèsent peu et conséquemment ne sont pas aussi avantageuses pour la table que les poules de plus grande taille. Les poulettes pondent à six mois. Les poules pondent de gros œufs blancs pesant 2¼ onces chacun et de 1 livre 11 onces à 1 livre 13 onces à la douzaine. Quand elles sont renfermées, on doit les tenir actives.

Races polonaise et d'Hambourg.—Les poules d'une ou deux variétés de ces races pondent un œuf blanc de bonne grosseur, mais il sera facile de faire le choix d'une race de pondeuses de gros œufs blancs parmi celles que nous avons mentionnées ci-dessus. Venons-en maintenant aux

PONDEUSES D'ŒUFS COLORES.

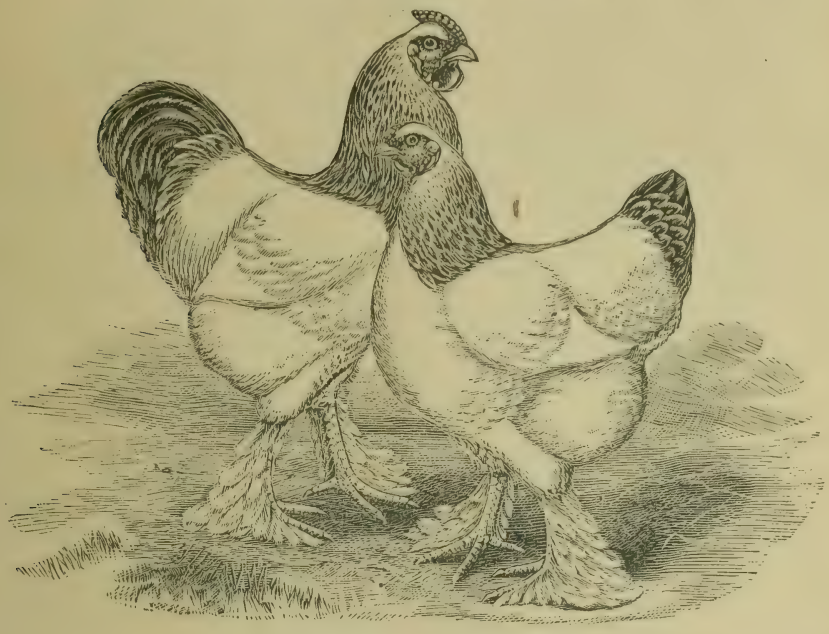

BRAHMAS BLANCHES.

Brahma blanches.—Pondent de gros œufs d'une teinte riche. Cette race est ancienne, bien connue et a beaucoup d'admirateurs. Ces volailles sont pesantes et de grande taille, mais elles profitent lentement. Elles ont une forte charpente et demandent beaucoup de nourriture pour prendre de la chair. Elles sont robustes, tranquilles et supportent bien la réclusion. Les femelles sont de bonnes pondeuses, donnent des œufs assez gros, mais elles sont un peu lourdes pour couver de bonne heure (alors que la coque de l'œuf est généralement mince) et elles font des mères gauches. A sept ou huit mois, les mâles sont bonne volaille de table. Les poulettes pondent à sept mois. On doit donner de l'exercice aux pondeuses dans leur local d'hiver et ne pas les nourrir trop fort, car alors elles deviennent trop grasses pour pondre. Les œufs pèsent de $2\frac{1}{4}$ à $2\frac{1}{2}$ onces chacun et de 1 livre 12 onces à 1 livre 13 onces à la douzaine. Le poids normal est de 12 livres pour le coq, $9\frac{1}{2}$ livres pour la poule, 10 livres pour le jeune coq, et 8 livres pour la poulette. On classe cette race parmi les races asiatiques. Les Brahmas foncées sont une variété estimable.

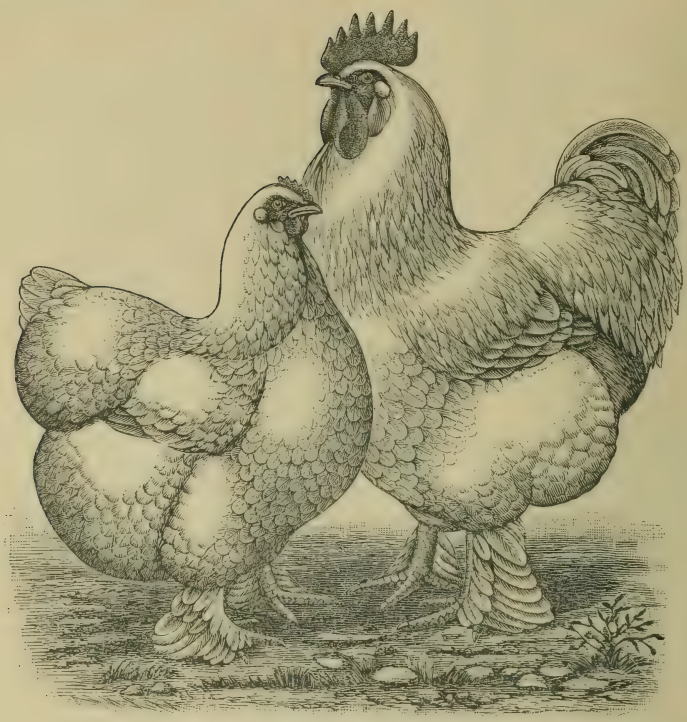

COCHINCHINOISES CRÈME.

Cochinchinoises crème.—Autre race asiatique très estimée. Certaines variétés donnent des œufs beaucoup plus gros que les autres. Comme toutes les races de cette classe, les cochinchinoises crème doivent être tenues actives lorsqu'elles sont renfermées. Les œufs de quelques variétés pèsent 2¼ onces chacun. Ils sont tous d'une riche couleur foncée. Les poulets sont robustes et profitent bien, dans la même proportion que les Brahmas blanches. Poids normal : 11 livres pour le coq, 8½ livres pour la poule, 9 livres pour le jeune coq, et 7 livres pour la poulette. Les autres variétés de cette race sont la blanche, la noire, et la variété perdrix, et possèdent les mêmes qualités que celle de couleur crème. Les jeunes coqs augmentent en chair d'une livre par mois après le premier mois. Les poulettes pondent à environ sept mois.

COCHINCHINOISES NOIRES.

Cochinchinoises noires.—Appartiennent à la race asiatique. Ont à peu près le même poids et les mêmes qualités que la variété crème. Les poules pondent de gros œufs.

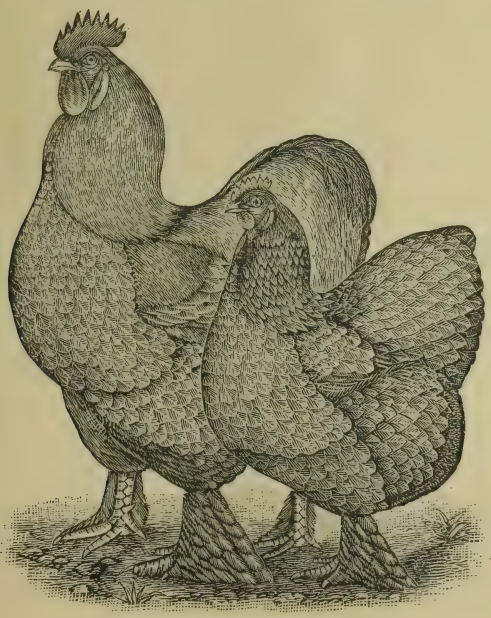

COCHINCHINOISES PERDRIX.

Cochinchinoises perdrix.—Autre variété de la race asiatique ayant de la valeur. Sont à peu près du même poids que la variété crème.

LANGSHANS.

Langshans.—Race favorite de grande valeur et classée parmi les asiatiques. Les poules de cette race pondent beaucoup et donnent un œuf d'une riche couleur brune. Les œufs pondus par les poules Langshans pendant l'hiver dernier, au département de la volaille de la ferme expérimentale centrale, pesaient une livre par sept œufs. Les jeunes coqs augmentent en chair dans la proportion d'une livre par mois. Leur chair étant très blanche, ils font de bons poulets pour le marché. Les poules et les poulets sont très robustes. Poids normal: coq, $9\frac{1}{2}$ livres : poule, 7 livres; jeune coq, 8 livres; poulette, 6 livres. Quelques-uns des mâles atteignent une grande taille et pèsent de 11 à 12 livres.

RACES BONNES POUR LA PONTE ET POUR LE MARCHÉ.

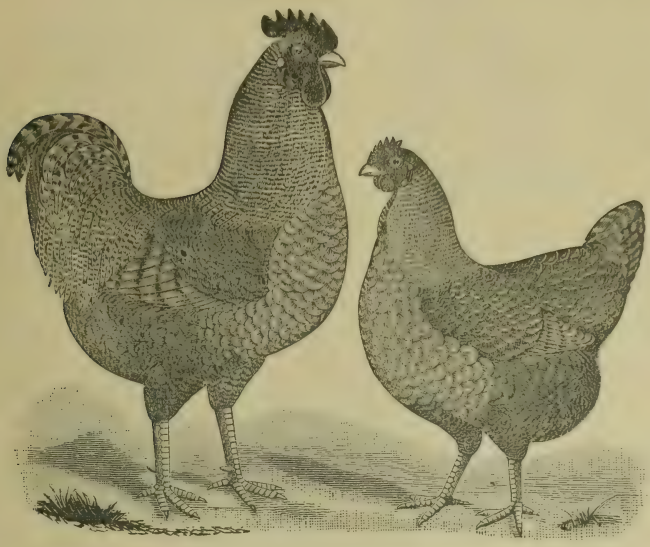

PLYMOUTH-ROCKS GRISES.

Plymouth-rocks grises.—Cette race est avec raison l'une des plus populaires sur le continent et la plus répandue dans les campagnes. Les femelles profitent promdtement et, avec une nourriture convenable et des soins ordinaires, elles pondent bien en hiver. Leurs œufs ne sont pas tout à fait aussi gros que ceux des Minorques ou des Brahmas, mais ils le sont assez pour le marché domestique et les marchés des Etats-Unis. Quelques variétés pondent de plus gros œufs que d'autres. Les poulets sont robustes et vigoureux. Les jeunes coqs de cette race ont plus gagné de chair par mois avec les mêmes rations que ceux de toutes les autres races qui ont été élevées à la Ferme expérimentale centrale depuis six ans. Après le premier mois ou les premières six semaines, les jeunes coqs, s'ils sont soignés convenablement et forcés, devront augmenter en chair dans la proportion d'une livre et quart par mois. Avec un peu de peine, le fermier devrait pouvoir apporter au marché des jeunes coqs Plymouth Rock pesant 8 livres la couple ou quatre livres chacun à quatre mois. Quel progrès on constaterait dans le poids et la qualité des poulets vendus sur le marché des villes, si la majorité des fermiers élevaient des Plymouth-Rocks au lieu des produits inférieurs que l'on voit généralement dans les basses-cours! Il y a trois variétés de cette race populaire, savoir: La grise, la blanche et celle de couleur crèmes. Cette variété est la dernière connue.

PLYMOUTH-ROCKS BLANCHES.

Plymouth-rocks blanches.—Cette variété est plus récente que les Plymouth-rocks grises, mais elle jouit d'une égale popularité. Possédant toutes les qualités de ces dernières, les poules de cette famille ont en outre l'avantage d'être plus grosses et leur chair paraît plus blanche à cause de la couleur pâle des plumes naissantes. Les poules sont robustes, les poulets grossissent promptement et les poulettes sont d'excellentes pondeuses. L'été dernier (1893), à la ferme expérimentale, un jeune coq, éclos le 21 mai, pesait six livres le 21 septembre suivant. Les poulettes étaient de belles et grosses volailles au milieu de l'hiver et commencèrent à pondre à six mois. Poids normal: coq, 9½ livres; poules, 7½ livres; jeune coq, 8 livres; poulette, 6 livres.

WYANDOTTES BLANCHES.

Wyandottes blanches.—Variété de la race Wyandotte, qui promet beaucoup pour l'avenir. Les poules de cette variété possèdent toutes les qualités de Wyandottes argentées et ont en outre l'avantage de se mieux préparer pour le marché, vu que les plumes naissantes, étant blanches, ne sont pas aussi apparentes que chez les Wyandottes argentées ou dorées.

Les poulets sont robustes et profitent bien. Les poulettes commencent à pondre à cinq mois et demi ou six mois et sont de bonnes pondeuses d'œufs de grosseur moyenne. Les jeunes coqs sont gros de bonne heure et font de bons poulets pour le marché. Un jeune coq éclos le 30 mai pesait quatre livres le 2 octobre suivant.

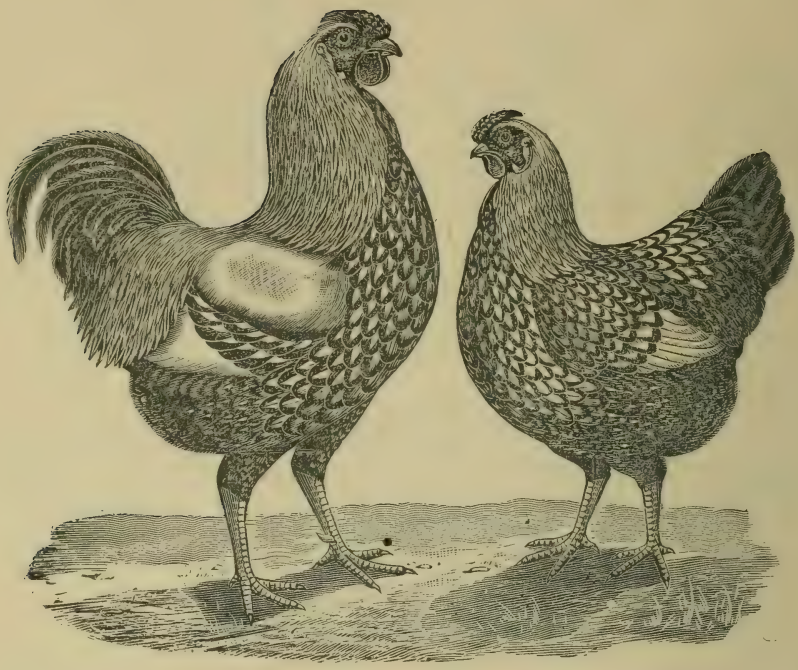

WYANDOTTES ARGENTÉES (SILVER LACED.)

Wyandottes argentées.—Autre race d'origine américaine. Bonnes pondeuses et volailles de marché. Les jeunes coqs gagnent en chair de quatorze à seize onces par mois. Les poules pondent des œufs d'une bonne grosseur ; dans quelques variétés, surtout, lorsqu'elles ont la liberté de courir, elles pondent de gros œufs d'une nuance foncée. Leurs œufs conviennent au marché domestique et aux marchés des Etats-Unis.

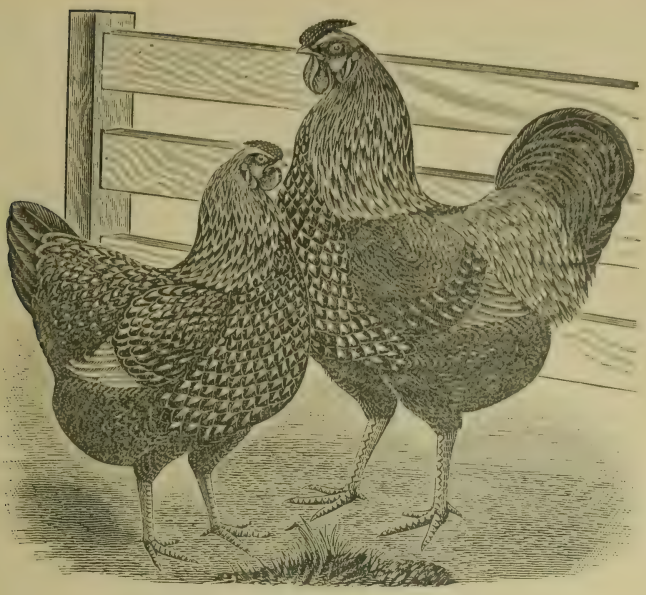

WYANDOTTES DORÉES.

Wyandottes dorées.—Possèdent à peu près les mêmes qualités que les variétés ci-dessus mentionnées. Quelques familles sont de taille plus grande que les autres.

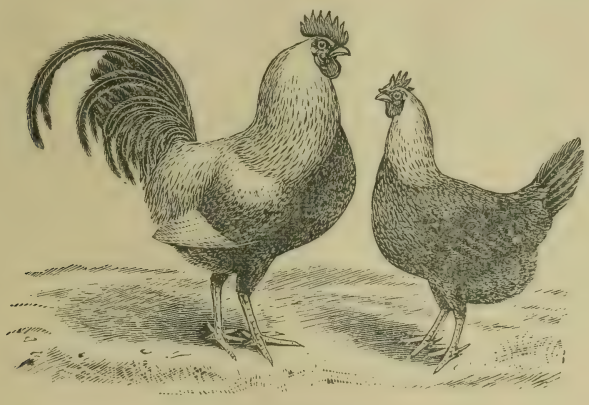

DORKINGS.

Dorkings.—La race Dorking est peut-être l'une des races existantes les mieux connues et les plus appréciées, à cause de ses qualités supérieures pour la table. Cette race devrait être recherchée par tous ceux qui veulent fournir au marché des volailles ayant une chair de qualité supérieure. Il y en a trois variétés dans le pays, savoir: les *Dorkings de couleur*, les *Dorkings gris argent* et les *Dorkings blanches*. Ces trois variétés possèdent les mêmes qualités comme volailles pour la table. Les femelles sont de bonnes pondeuses donnant un œuf de grosseur moyenne.

M. Allan Bogue, l'éleveur de volailles bien connu de London, Ontario, en parle avec beaucoup d'éloges et dit que l'on devrait les élever pour le marché en beaucoup plus grand nombre. M. Haycock, de la maison Haycock et Kent, de Kingston, dit la même chose. M. John Dickinson, de Barrie, m'écrivait, en décembre dernier,

" qu'aidé de ses fils il élève des Dorkings avec grand succès et qu'à la date où il écrit (2 décembre) il a des jeunes coqs, éclos en mai dernier, qui pèsent 9¾ livres." Les jeunes coqs de cette race font des poulets gras pour les premiers marchés du printemps. On remarque chez les poules de la variété dite de couleur qui sont à la ferme expérimentale le corps long, ferme et pesant qui caractérise la race.

LES POULETS.—SOINS, TRAITEMENT ET NOURRITURE CONVENANT LE MIEUX À LEUR DÉVELOPPEMENT.

Il faut d'abord s'occuper des poules couveuses, car à moins qu'elles ne remplissent la tâche importante qui leur incombe, il ne peut y avoir de poulets ou du moins ils seront peu nombreux comparativement à ce qu'ils pourraient être. Il faut donner à la couveuse un nid confortable et avoir soin de la bien saupoudrer, ainsi que le nid, de poudre phéniquée (carbolique). On place dans le nid trois ou quatre œufs de porcelaine et on les y laisse pendant deux ou trois jours sous la couveuse. On doit alors les remplacer par les œufs naturels. Il est très probable que la poudre désinfectante aura débarrassé la poule de la vermine qu'elle pouvait avoir et elle pourra alors couver à l'aise et tranquille. Des couvées d'œufs de valeur sont perdues chaque saison parce que l'on manque de donner à la couveuse les soins nécessaires. Quand elle n'est pas débarrassée des poux qui la tourmentent, la couveuse est portée à quitter le nid pendant de longs espaces de temps et quelquefois n'y retourne plus.

SOINS À DONNER AUX POULETS.

Généralement, il est peu de fermiers qui donnent à leurs jeunes poulets la nourriture convenable et les rations fréquentes absolument nécessaires pour en faire des poulets gras pour le marché. Pendant l'éclosion, les couveuses ne doivent pas être dérangées. Les poulets étant éclos, ils doivent être laissés sous la poule pendant dix-huit ou vingt-quatre heures ou jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement en état d'être retirés du nid. On les place alors avec la mère dans un enclos sur l'herbe et au soleil. Si les poulets, sont éclos avant qu'il y ait de l'herbe, on doit les tenir dans une température douce et avoir soin de couvrir le plancher de l'enclos ou parc avec du sable et du gravier fin. Le plancher nu les fatigue trop et ils en viennent littéralement à ne plus pouvoir se tenir sur leurs pattes. Avant d'être mise dans l'enclos avec ses poussins on doit donner à manger et à boire à la poule, à part; autrement elle avale elle-même avec avidité la nourriture délicate préparée pour ses poussins. Il ne faut pas oublier que, pendant deux ou trois jours et nuits, la mère ne quitte pas son nid, attendant que ses poussins soient bien éclos et prêts à sortir. Il en résulte qu'elle est si affamée et altérée qu'elle se jettera avidement sur tout aliment ou breuvage placé à sa portée.

COMMENT LES POULETS DOIVENT ÊTRE NOURRIS.

Les poulets n'ont besoin d'aucune nourriture entre le moment de leur élosion à celui où ils sont retirés du nid, dix-huit ou vingt-quatre heures après. Leur première nourriture doit être du pain rassis, trempé dans du lait doux et pressé de manière à rester presque sec, ou des miettes de pain sec, ou des deux en très petite quantité. On doit leur donner souvent un peu de cette nourriture pour les empêcher d'avoir faim. Après deux jours, ou plus tôt, le gruau d'avoine granulé est excellent pour les affermir sur leurs pattes. A mesure qu'ils profitent, on doit les nourrir toutes les deux heures jusqu'à quatorze jours; alors on peut leur donner du blé en grain, mais en petite quantité d'abord. Plus tard, cette nourriture est remplacée graduellement par une pâtée de recoupe, de farine de maïs, de son, de restes de table, et de viande ou d'os broyés ou des deux, avec, pour leur dernier repas, ce qu'ils peuvent manger de blé ou de maïs concassé. Il importe que les poulets aient le jabot bien rempli avant d'être enfermés pour la nuit. Une époque critique dans la vie du poulet, ce sont les premières cinq semaines, alors que les plumes poussent. Toutes ses forces

tendent alors à la formation des plumes et à celle de la chair, des os, des muscles, et il a alors besoin d'une abondance d'aliments variés et nourrissants. Il ne faut pas oublier qu'un poulet mal nourri et obligé de chercher sa nourriture à cette première période de sa vie, ne deviendra jamais une grosse volaille. Si l'on veut avoir de la grosse volaille pour la consommation, il est absolument nécessaire de pousser de nourriture les poulets dès les premiers jours de leur existence. Si on peut se le procurer facilement, le lait, soit écrémé ou sur, donné à boire ou mêlé aux aliments, ou encore laissé dans des vases découverts où les poulets peuvent le prendre quand il leur plaît, est une des meilleures choses qu'on puisse leur donner pour produire chez eux un vigoureux développement. Si l'on n'a pas de lait, il faut leur donner régulièrement de l'eau pure dans des vaisseaux peu profonds. On ne doit pas laisser l'eau s'échauffer au soleil.

DINDES, OIES ET CANARDS.

Dindes.—Les dindons *Bronze* et *Narragansett* sont les plus gros que l'on connaisse. Pour améliorer son stock, le fermier devra se procurer un coq d'Inde *Bronze* pesant de 28 à 32 livres. S'il veut avoir plus de chances de succès, il devra choisir sans délai les races les plus grosses. Le poids normal des deux races ci-dessus mentionnées est comme suit:

Coq d'Inde *Bronze*, 32 livres; poule d'Inde, 22 livres; jeune coq, 22 livres; poulette, 14 livres. Coq d'Inde *Narragansett*, 32 livres; poule, 22 livres; jeune coq, 22 livres; poulette, 14 livres.

Oies.—Des cinq ou six races d'oies, les oies de Toulouse et d'Embden sont les mieux connues. Ce sont aussi les oies les plus grosses et les plus pesantes, ainsi que le font voir les chiffres suivants.

OIES DE TOULOUSE.

Jars	25 liv.	Jeune jars	20 liv.
Oie adulte	23 "	Jeune oie	18 "

OIES EMBDEN.

Jars	25 liv.	Jeune jars	20 liv.
Oie adulte	23 "	" oie	18 "

Les autres races d'oies sont la race africaine, la race chinoise brune, la race chinoise blanche, la race égyptienne et la race canadienne.

Canards.—Il y a sept races de canards relativement bien connues, et sur ce nombre les Pékins, les Aylesburys et les Rouens sont les plus populaires. Le poids normal de ces trois races est comme suit:

CANARD PEKIN.

Mâle adulte	8 liv.	Cane adulte	7 liv.
" jeune	7 "	" jeune	6 "

CANARD AYLESBURY.

Mâle adulte	9 liv.	Cane adulte	8 liv.
" jeune	8 "	" jeune	7 "

CANARD ROUEN.

Mâle adulte	9 liv.	Cane adulte	8 liv.
" jeune	8 "	" jeune	7 "

Les autres races sont les "Cayugas," les "Coloured Muscovys," les "Gray Calls," les "White Calls," les "Black East Indians" et les "Crested White Ducks." Les canards de Moscovie blancs et de couleur pèsent une livre de plus que tous les autres, mais ils ne conviennent pas aussi bien aux fermiers que ceux des races Pekin et Aylesbury.

MARCHÉ BRITANNIQUE.

On exige sur ce marché:—

1° De gros œufs; six ou sept à la livre, si possible.

2° Des œufs frais et de saveur agréable. Les œufs doivent être empaquetés soigneusement afin d'arriver en bonne condition.

L'expéditeur peut voir à ce que l'empaquetage soit fait avec soin, mais le fermier seul peut obtenir les œufs de la grosseur et de la saveur voulue. Le fermier aura de gros œufs en élevant les poules qui les pondent, et en nourrissant bien ces dernières, il obtiendra des œufs d'excellente saveur. Pour assurer ce résultat, il devra veiller à ce que les œufs ne soient pas fécondés et éloignera à cette fin les mâles des pondeuses. Les jeunes volailles engraisseront plus vite si elles sont laissées seules. Le fermier peut garder pour la reproduction le plus gros et le plus vigoureux de ses coqs et l'accoupler au temps voulu avec des femelles de race choisie. (Voir au titre, " Comment élever les volailles.") On trouvera ailleurs tous les renseignements désirés relativement aux races qui pondent de gros œufs, au poids et à la couleur de ces derniers. Les races suivantes, si elles sont traitées convenablement, donneront en abondance les œufs que l'on recherche pour les expédier sur le marché britannique: les Minorques noires, les Andalouses, les Espagnoles noires, les Houdans, les Brahmas blanches, les Cochinchinoises couleur crème, les Langshans et quelques variétés des Leghorns blanches et des Plymouth-Rocks.

GROS ŒUFS PONDUS PAR LES RACES PLUS HAUT MENTIONNÉES.

Au département de la basse-cour de la Ferme expérimentale centrale, l'hiver dernier, les poules Minorques noires ont pondu des œufs pesant la livre moins trois quarts d'once la demi-douzaine. Les œufs des poules Andalouses pesaient quelques onces de moins. Les Brahmas blanches et les Langshans en ont donné un grand nombre pesant une livre par sept œufs. Ces œufs n'ont pas été pondus pendant quelques jours seulement, mais la production en a été constante depuis le commencement de la ponte d'hiver, en décembre. Ce qui a été fait à la basse-cour de la ferme peut se faire également chez tous les fermiers. Ils n'ont qu'à suivre les instructions détaillées données ailleurs.

VOLAILLES POUR LE MARCHÉ.

Avec les soins convenables et en suivant les conseils que nous donnons au sous-titre " Soin et traitement des poulets", les jeunes coqs Plymouth-Rocks, Dorkings, Wyandottes et Houdans gagneront de une livre à une livre et quart par mois. Les dindes *Bronze* donnent en poids un meilleur résultat que les espèces non classées que nous trouvons ordinairement sur les fermes. Un coq d'Inde *Bronze* dans un troupeau de femelles ordinaires améliorera la race. Les canards Pékin sont les plus avantageux sous le rapport de la chair et des œufs. De toutes les races, celles mentionnées ci-dessus atteignent le plus grand poids dans le plus court espace de temps; et, de même que pour les œufs, il faut que la volaille soit grosse et pesante, si l'on veut obtenir un prix élevé sur le marché britannique.

MARCHÉ DES ÉTATS-UNIS.

Les œufs de grosseur moyenne ou provenant des poules ordinaires de basse-cour répondaient autrefois aux besoins de ce marché. Mais depuis peu, les gros œufs sont plus souvent demandés, surtout dans les grandes villes.

LES ŒUFS BRUNS SONT PRÉFÉRÉS.

Messieurs W.-H. Rudd & fils, marchands à commission et éleveurs de volailles, de Boston, disent qu'on demande de gros œufs bruns sur ce marché et que ces œufs rapporteront trois centins de plus par douzaine que les blancs.

Les poules pondant ces œufs sont les Cochinchinoises, les Brahmas, les Langshans, les Wyandottes et quelques variétés des Plymouth-Rocks.

Il n'y a pas de doute qu'un gros œuf est plus apprécié sur ce marché comme il l'est d'ailleurs sur tout autre, et la demande croissante d'œufs de choix dans les grandes villes de l'Est fait que les éleveurs et les fermiers des Etats-Unis recherchent les races de poules pondant de gros œufs de préférence aux autres.

ENVOIS DE DINDES AUX ÉTATS-UNIS.

Les dindes sont les volailles qui ont été expédiées en plus grandes quantités du Canada, surtout aux villes des Etats de l'Est. Depuis nombre d'années, il est d'usage d'avoir à Smith's-Falls, Perth, Carleton-Place et Almonte des " Foires de volailles " où l'on achète des dindes en grand nombre pour l'exportation à des prix variant de dix à douze centins par livre. Dans un intéressant rapport en date du 3 mai 1893, adressé à l'honorable M. Beaubien, commissaire de l'agriculture de la province de Québec, M. C.-D. Tylee, parle de ces foires dans les termes suivants :

" A Smith's-Falls, ces foires durent deux jours et il s'y vend de 75 à 100 tonnes de dindes, d'oies et d'autres volailles. Ailleurs, la foire ne dure qu'un jour et on vend de 15 à 25 tonnes de volailles. Les dindes se vendent en plus grandes quantités que les autres produits de la basse-cour, et l'automne dernier le prix en était de 10 à 12 centins la livre. Les marchands de village, disent les fermiers, ou plutôt leurs femmes et leurs filles, car dans cette partie du pays les œufs et les volailles sont toujours considérés comme étant de leur domaine, font beaucoup d'argent dans ces foires; mais quand j'ai visité le pays, les fermiers auprès desquels je me suis renseigné m'ont déclaré que depuis quelques années ce commerce n'est plus lucratif. Je n'ai pu en trouver un seul faisant usage d'un incubateur ou s'occupant spécialement de cette partie de l'exploitation de la ferme.

" Le dindon ordinaire, pesant de 12 à 14 livres, est celui que l'on préfère dans le pays. Quant aux poulets, quand on en élève une race spéciale, on choisit les Plymouth-Rocks. Tous convinrent que pour obtenir de grosses volailles et de bons œufs il est absolument nécessaire, quelle que soit la race que l'on élève, de changer le coq chaque année. Les fermiers qui élèvent le plus de dindes sont ceux qui vivent sur les fermes les plus pauvres. Ce pays est assez généralement sablonneux, et ailleurs le roc est trop près de la surface pour que le sol puisse donner une récolte rémunérative. La plus grande partie de la volaille achetée à ces foires est expédiée à Boston et dans les Etats de l'Est. On dit cependant que, depuis quelques années, les acheteurs locaux ont réalisé des bénéfices en en expédiant à Winnipeg et à la Colombie-Britannique. Sur les placards annonçant la foire, on lit les instructions suivantes relativement à la préparation des volailles :

" En préparant vos volailles pour le marché, appliquez-vous à suivre les règles suivantes :

" Enfermez vos volailles vingt-quatre heures avant de les tuer ou jusqu'à ce que le jabot soit entièrement vide. Tuez-les en les saignant au cou. Après les avoir plumées, enlevez la tête, tirez la peau par-dessus le bout du cou et attachez-la. Pendez ensuite la volaille dans un endroit frais, mais ne la laissez pas geler. Ayez soin que vos volailles soient bien grasses. Les entrailles doivent être retirées par le ventre, ouvert le moins possible ; laissez le cœur, le foie et le gésier. Si les entrailles ne sont pas complètement enlevées, la volaille ne se vendra à aucun prix, car, sur le marché américain, l'acheteur serait alors passible d'une amende de $5. En dressant les oies et les canards, vous pouvez les échauder ; cela permet d'enlever le duvet plus complètement que lorsqu'ils sont plumés à froid ; mais n'échaudez ni vos dindes ni vos poulets, car vous en réduiriez la valeur de deux centins par livre. Il ne faut pas couper les pattes des volailles, vous pouvez coupez les ailes à la première jointure. Ayez soin d'enlever toutes les plumes, y compris les ailes et la queue.

RÉSUMÉS DES RENSEIGNEMENTS DONNÉS.

Le résumé suivant des renseignements donnés au cours de ce rapport pourra être utile pour être consulté d'un coup d'œil.

COMMENT ÉTABLIR UN NID POUR UNE COUVEUSE.

Disposer un nid confortable sur le plancher ou sur le sol.

Placer la couveuse dan s un endroit où les autres volailles ne puissent pas la déranger.

Saupoudrer la poule et le nid de poudre à détruire les poux.

Mettre trois ou quatre œufs en porcelaine dans le nid.

Laisser la couveuse sur ces œufs pendant deux jours.

Lui donner ensuite les œufs fécondés.

Placer neuf œufs sous une jeune poule au printemps.

En mettre onze sous une grosse poule et treize quand la saison est plus avancée.

Choisir s'il est possible une poule de poids léger pour les couvaisons hâtives.

COMMENT TRAITER UNE COUVEUSE.

Mettre à sa portée de l'eau, des aliments et un bain à poussière.

Dans les temps froids, veiller à ce que la couveuse ne s'absente pas du nid plus de sept à neuf minutes.

De bonne heure au printemps, le maïs est le meilleur aliment, parce que la poule s'en remplit promptement le jabot.

Ne pas déranger la couveuse, surtout au moment où les poulets éclosent.

Choisir des poules qui se sont déjà montrées couveuses sûres et bonnes mères.

Si un œuf se brise dans le nid, laver les autres, sans les secouer, dans de l'eau tiède et les remettre dans le nid.

TRAITEMENT DES POULETS.

Après l'éclosion, les laisser dans le nid pendant vingt-quatre heures.

Donner à boire et à manger à la poule séparément; sans quoi elle mangerait la nourriture préparée pour ses petits.

A leur sortie du nid, donner aux poussins du pain trempé dans du lait et ensuite pressé jusqu'à ce qu'il soit presque sec, ou, encore, leur donner des miettes de pain sec.

Au bout de quelques jours, donner aux poussins tout ce qu'ils peuvent manger de pain et de lait ou de miettes de pain, et aussi souvent qu'ils voudront manger.

Après le second jour, leur donner à boire du lait ou de l'eau dans des vases peu profonds.

Veiller à ce que les poulets ne manquent pas de nourriture, sinon ils resteront chétifs.

Si les poulets paraissent malades ou abattus, voir s'ils ont des poux. Les saupoudrer soigneusement d'un insecticide.

Au bout de deux semaines donner du blé, modérément d'abord, et plus tard, tant qu'ils pourront en manger, surtout le soir. Donner du maïs concassé pour varier la nourriture.

Se rappeler qu'un poulet dont le développement a été arrêté dans les cinq premières semaines de son existence, ne fera jamais une volaille grasse et belle.

Si les poulets et la poule sont placés dans de petits enclos ou cabanes, nettoyez ceux-ci tous les jours ou tous les deux jours. A mesure qu'ils grossissent les poulets éclos les premiers doivent être séparés des plus jeunes, sinon ces derniers seront trop à l'étroit et ne profiteront pas.

QUELQUES POINTS QU'IL NE FAUT PAS OUBLIER.

Les dindons race *Bronze* sont les plus gros. Parmi les canards, la cane de la race Pékin est la meilleure pondeuse de l'espèce.

Choisir les meilleures poules pondeuses pour les troupeaux d'hiver.

Veiller à ce que l'on donne régulièrement aux pondeuses des os, des écailles d'huître et de la recoupe.

Tuer les poules qui ne pondent pas ; sinon, elles mangeront le bénéfice que peuvent rapporter les autres.

S'efforcer d'avoir autant de poulets que possible pour le temps où l'herbe commence à paraître.

Les poules de la race espagnole feront d'excellentes pondeuses d'hiver, si on en a soin.

Les os frais concassés, la nourriture verte, et l'exercice sont les trois grands facteurs de la ponte en hiver.

S'il est possible, tenir les pondeuses dans une température assez chaude pour que l'eau qu'on leur donne à boire ne gèle pas.

En recevant les soins convenables, les jeunes coqs peuvent être envoyés au marché à trois ou quatre mois ; et les poulettes commenceront à pondre à cinq ou six mois.

Donner aux pondeuses pendant l'hiver toutes les matières nécessaires à la formation de l'œuf.

Les poules à large crête doivent être gardées dans les endroits où l'eau ne gèle pas.

Dans les poulaillers froids, la nourriture au lieu de se convertir en œufs, ne sert qu'à entretenir la chaleur animale.

Séparées en petites colonies, les volailles pondent beaucoup plus d'œufs que si elles sont en trop grand nombre ensemble.

Ne garder aucune pondeuse de plus de deux ans ; car, passé cet âge, elle mue si tard que le bénéfice à venir est mangé avant qu'elle commence à pondre.

Une exploitation méthodique et intelligente est aussi nécessaire dans la basse-cour que dans toute industrie.

DEMANDE GÉNÉRALE D'INFORMATIONS.

Les demandes d'informations relativement aux races de volailles les plus avantageuses et à la méthode de traitement sont générales et viennent de toutes les parties du pays. C'est une preuve évidente que les fermiers commencent à se convaincre que leur basse-cour, qu'ils ont trop longtemps négligée, peut devenir une source de richesses pour eux-mêmes et pour le pays. Nous espérons que les renseignements donnés dans ce rapport seront de nature à encourager cette industrie et serviront à la conduire sûrement au succès.

A. G. GILBERT,

Régisseur du département de la basse-cour, Ferme expérimentale.

OTTAWA, septembre 1894.